
SOUS LA DIRECTION DE
Jeanne Bisilliat

Femmes du Sud, chefs de famille



KARTHALA

FEMMES DU SUD, CHEFS DE FAMILLE

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique : Jean-François BAYART (CERI-CNRS)

Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS), Jean COPANS (EHÉSS)

Georges COURADE (MSA, ORSTOM)

Alain DUBRESSON (UNIVERSITÉ PARIS-X)

Henry TOURNEUX (CNRS)

Directeur : Jean COPANS

© Éditions KARTHALA, 1996

ISBN : 2-86537-674-5

SOUS LA DIRECTION DE
Jeanne Bisilliat

Femmes du Sud, chefs de famille

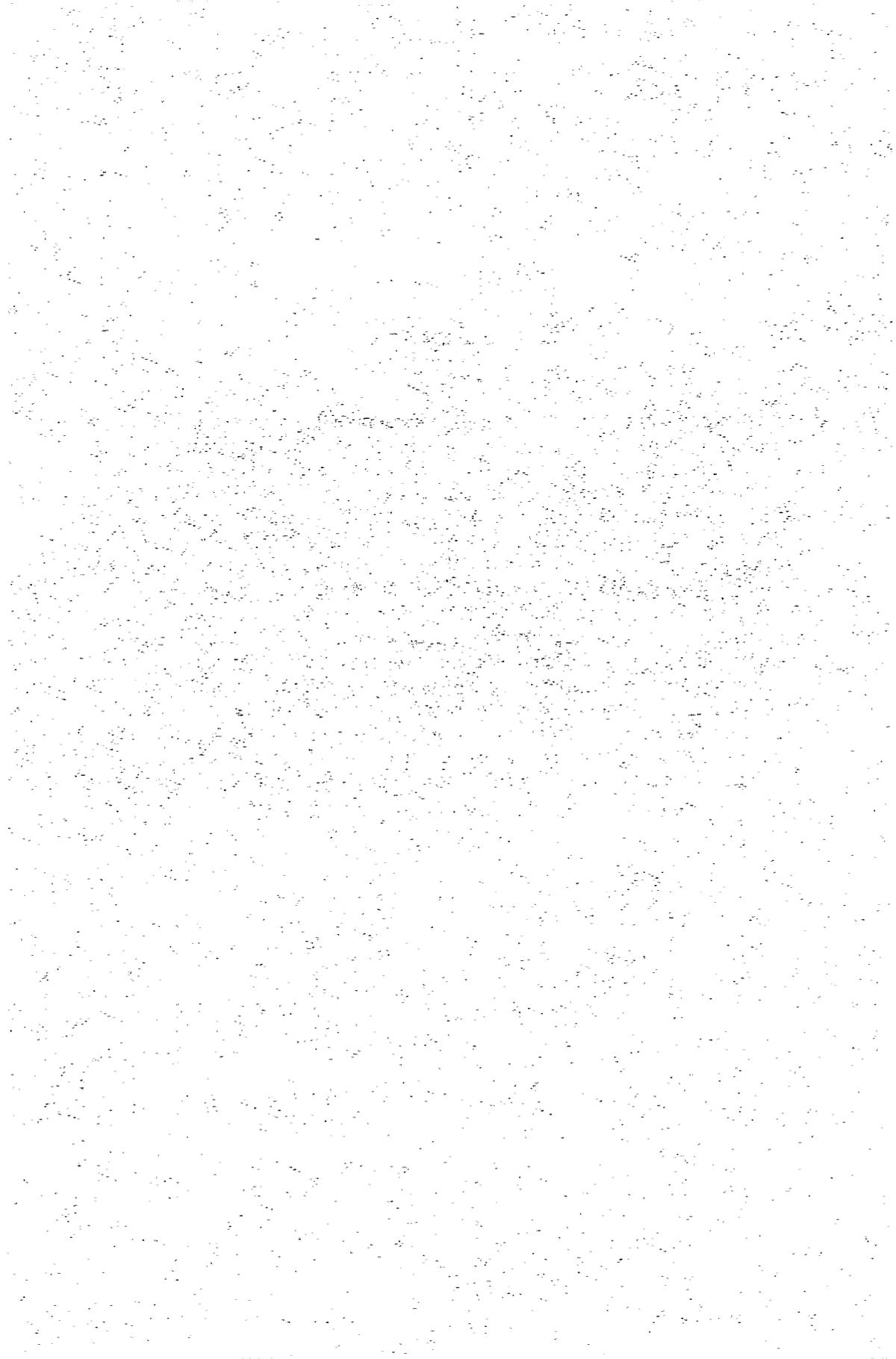
Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 PARIS



Remerciements

Nous souhaitons remercier pour l'organisation et la tenue du colloque ceux qui nous ont aidés : les bureaux « Actions en faveur de la famille » et « Femmes et Développement » des directions générales « Emploi, Relations industrielles et Affaires sociales » et « Développement » de la Commission européenne, le département SUD (Société, Urbanisation, Développement) de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), l'Association Femmes et Développement (AFED), l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement (IRAM), le bureau régional pour les Amériques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Nota Bene Communication et la Maison internationale de la Cité universitaire.

Nous tenons à mentionner également pour la préparation du livre : Olivier Lauzière, Pramila Marcel et Rémi Philibert, et pour le travail de relecture les membres du comité coordonné par Arlene D. Khoury : Jeanne Bisilliat, Eric Calpas, Christine Catarino, Nathalie Clet, Isabelle Desrues, Arlene Doumit el Khoury, Laura Osó, Karine Tourné, Christine Verschuur. Qu'ils soient ici remerciés.



Liste des auteurs

Baya BENYAHIA, médecin, France

Azita BERAR AWAD, Bureau international du travail, Suisse

Sophie BESSIS, journaliste-économiste, France

Jeanne BISILLIAT, anthropologue, responsable de « Relations de genre et développement », ORSTOM (Institut français de recherche sur le développement en coopération), France

Codou BOP, coordinatrice du programme « Famille, genre et développement », The Population Council, bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale, Sénégal

Eric CALPAS, doctorant-sociologue, IEDES-Paris I (Institut d'études du développement économique et social), France

Christine CATARINO, doctorante en sociologie, Paris I, France

Isabelle DESRUES, doctorante-sociologue, France

Arlène DOUMIT EL KHOURY, sociologue, France

Arlette GAUTIER, maître de conférence en démographie, Université de Paris X-Nanterre, France

Kathleen GHEQUIÈRE, anthropologue, Université de Louvain-la-Neuve, Belgique

Antonio IZQUIERDO ESCRIBANO, sociologue, Université Complutense, Madrid, Espagne

Gina DE LUNA, Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés, France

Paola MELCHIORI, sociologue, Université libre des femmes, Milan, Italie

António MELIÇO, sociologue, Commission pour l'égalité et les droits des femmes, Porto, Portugal

Julienne Ayissi NGONO, vice-présidente de la Cour d'appel de Yaoundé, Cameroun

Laura OSO, sociologue, France-Espagne

Joséphine OUEDRAOGO, sociologue, Burkina Faso

Marc PILON, démographe, CEPED (Centre d'études sur la population et le développement), France

Catherine QUIMINAL, chargée de recherche, CNRS (Centre national de la recherche scientifique), France

Chantal RONDEAU, professeure, Université du Québec à Montréal, Canada

Maria del ROSARIO SAAVEDRA, sociologue, CINEP-Bogota (Centre pour la recherche et l'éducation populaire), Colombie

Christine VERSCHUUR, anthropologue, consultante indépendante à Genève, Suisse

Introduction

Jeanne BISILLIAT

Ce livre est le résultat du colloque international, organisé à Paris par l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM) et l'association Femmes et Développement (AFED), du 28 au 30 novembre 1994, avec le soutien financier de l'Union européenne.

Fin 1993, un petit groupe de réflexion¹ fut mis en place afin d'étudier le thème des femmes chefs de famille dans le Tiers monde, largement présent dans la littérature anglo-saxonne, hispanophone et lusophone mais pratiquement inconnu en France.

Il est vite apparu nécessaire de tenter une comparaison avec la situation des familles monoparentales dirigées par des femmes du Sud en Europe. Elle montra que, dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'émergence et le renforcement du phénomène des familles monoparentales présentent des analogies remarquables : similitude des causes (déstructurations familiales, déresponsabilisation des hommes, inégalités entre les genres), des « marqueurs » socio-économiques (accès restreint à l'éducation, à la formation et aux emplois qualifiés) et des conséquences (marginalisation, exclusion et féminisation de la pauvreté).

C'est donc dans cette optique comparative que le colloque fut organisé ; le livre garde la même présentation et le même regroupement des articles qui permettent d'éclairer les nombreuses facettes mais aussi les invariants de la thématique : état de la question ; les effets de la mobilité sur le statut des femmes du Tiers monde ; les effets de la mobilité sur le statut des femmes du Sud migrantes en Europe ; des chiffres, des faits, des lois ; de quelques formes de violence.

De façon transversale, on retrouve les très importants problèmes terminologiques liés au recueil des statistiques. Leur amélioration constitue un effort nécessaire si l'on veut dépasser les ambiguïtés et les

1. Jeanne Bisilliat, Eric Calpas, Christine Catarino, Piera Delaire, Isabelle Desrues, Arlene Doumit el Khoury, Agnès Lambert, Laura Oso et Christine Verschuur

« mal-mesures » actuelles largement fondées sur la prégnance de la notion patriarcale de « chef de famille » qui obscurcit l'augmentation du nombre de femmes devant assumer, seules, les charges de la famille.

Augmentation lourde de sens sur l'effondrement de ce que l'on pensait être les piliers inamovibles de la famille. Sous le coup des crises économiques, des guerres avec leur cortège de réfugiés, des violences qui secouent le monde, le modèle familial, si rassurant pour le pouvoir masculin, se fissure, se délabre et met à nu des contradictions de plus en plus insupportables du point de vue de l'équité, de la justice.

Inscrites dans des situations socio-économiques en plein bouleversement, les relations de genre évoluent, donnant, il est vrai, un peu plus de liberté aux femmes mais au prix, trop souvent, d'un nouveau type d'exploitation. En effet, les femmes ne cessent d'assumer non seulement les défaillances des politiques sociales et des systèmes juridiques des États mais aussi celles des maris ou compagnons dont la déresponsabilisation vis-à-vis de leurs enfants est soulignée partout dans le monde.

Majoritairement présentes dans les couches pauvres de la population, ces femmes font face, « se débrouillent », comme on le dit si vertueusement et si hypocritement, pour assurer d'abord leur survie matérielle et celle de leurs enfants. Tout au long de cette lutte, elles sont amenées à revendiquer, au travers d'associations ou de mouvements populaires qui en font des interlocutrices reconnues des pouvoirs en place, leurs droits les plus élémentaires. Elles découvrent qu'elles sont des citoyennes et qu'elles peuvent, à ce titre, commencer à refuser l'exclusion, aux formes si multiples, dans laquelle leur manque d'éducation et de qualification professionnelle, les préjugés culturels et leur statut juridique de mineure veulent les enfermer.

I

ÉTAT DE LA QUESTION



Les femmes chefs de famille État de la recherche et réflexions méthodologiques

Arlene DOUMIT EL KHOURY

Dans un grand nombre de pays développés et en développement, la décennie 1980 et le début de la décennie 1990 ont été synonymes de récession et d'ajustement. Les inégalités sociales se sont approfondies. Sous-emploi, chômage et exclusion du monde du travail sont devenus de graves problèmes de société plus seulement au Sud mais également au Nord. Les travailleurs de même que les sans-emploi ont vu leur pouvoir d'achat diminuer. La réduction des budgets de l'éducation, de la santé, de l'équipement, etc. et la remise en cause de nombreuses mesures de protection sociale, dictées par la logique néo-libérale, ou imposées par les plans d'ajustement structurel, n'ont fait que renforcer les injustices. De l'exclusion de la citoyenneté sociale et économique à l'exclusion de la citoyenneté politique, il n'y a alors qu'un pas.

Les femmes ont été parmi les catégories les plus touchées par les récessions et les ajustements structurels. C'est à ce titre que l'on a pu parler de « féminisation de la pauvreté », cette dernière s'étant déjà manifestée à d'autres périodes de restructurations économiques (UNICEF 1987 ; Nations unies 1992 ; Bock 1992). Les femmes, chefs de famille, font face aux mêmes contraintes que la plupart des autres femmes : triple charge de travail imposée par l'entretien du foyer, la garde des enfants et les activités de subsistance, discriminations subies sur le marché du travail en tant que femmes, etc. Mais leur situation est rendue plus pénible encore par leur isolement, et par l'absence du soutien d'un conjoint. C'est donc de ces dernières, des plus pauvres parmi elles, dont il sera ici question.

L'émergence des familles monoparentales dans le champ de la recherche et de la politique

Au Nord

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, alors que le mouvement d'industrialisation et d'urbanisation s'amplifiait, s'est développée au Nord une réflexion sur le nombre croissant de familles monoparentales (Bock 1992). Elle s'est inscrite dans le cadre d'une réflexion plus large sur l'évolution de la famille, de son économie et des relations entre hommes et femmes en son sein. Il a été question du coût croissant des enfants, de l'autonomisation — notamment économique — des femmes, mais aussi de la précarité de leur insertion sur le marché du travail, de la crise d'identité des pères et du détachement d'un nombre croissant d'entre eux de leurs obligations familiales, du déclin du mariage et de la montée sans précédent des taux de divorce et de séparation, et enfin, de la pauvreté préoccupante d'un grand nombre de familles monoparentales, qui pour la plupart ont à leur tête une femme (Folbre 1994).

Face à ces différentes tendances et plus particulièrement la dernière, les pouvoirs publics ont adopté des politiques que l'on pourrait situer sur un axe entre deux positions contraires. Cependant leur inspiration puise généralement plus à la seconde, conservatrice et moraliste, qu'à la première, libérale et progressiste (Duskin 1990 ; Roll 1991 et 1992 ; Lefaucheur 1992 ; Hartmann-Hirsch 1993). La première position, d'abord, souscrit à une réelle autonomisation des familles monoparentales, et s'en donne les moyens : complément temporaire de revenu, promotion de la formation et de l'emploi des mères seules peu qualifiées et non actives, mesures leur permettant de concilier travail, garde des enfants et entretien du foyer, mise en œuvre d'une législation et d'un système de garantie publique pour le versement par les pères de pensions alimentaires aux mères et aux enfants, etc. En revanche, la seconde position considère les familles monoparentales comme une pathologie du corps social. Il faut peut-être assister les familles, qui, parmi elles, sont dans l'extrême besoin, mais avant tout contrôler et réprimer les formes de déviance qu'on leur associe (sexualité adolescente, consommation d'alcool, de drogue et délinquance des générations qui en sont issues). La politique d'assistance aux familles monoparentales ne reçoit alors que des moyens insuffisants. Dès lors, pas de sortie possible de la pauvreté, mais la création d'une dépendance malsaine vis-à-vis de trop maigres subsides publics.

Au Sud

Une réflexion, en bien des points similaire, s'est développée au Sud à partir des années 1970 au sujet des femmes chefs de famille, de leur

nombre croissant, de leur grande pauvreté et, en dépit de cela, de leur faible visibilité statistique et politique. Les recherches anglophones concentrent l'essentiel de la littérature disponible sur le sujet. Mais les recherches hispanophones et lusophones se sont développées rapidement ces dernières années. Quant à la recherche francophone, elle est quasi absente de ce champ d'intérêt.

L'année 1978 est sans doute le point de départ de la recherche comparative, lorsqu'une publication de l'International Center for Research on Women, Washington D.C., appelle l'attention sur la situation méconnue des femmes chefs de famille, en dépit de leur rôle crucial dans le processus de développement (Buvinic *et al.* 1978). Les mêmes auteurs rappelleront à plusieurs reprises l'urgence d'un travail approfondi sur le thème (Buvinic *et al.* 1983 ; Youssef & Hetler 1987), mais il faudra attendre 1988, pour qu'un programme de recherche à dimension internationale soit enfin lancé sur « Structure familiale, familles dont une femme est chef ou soutien, et pauvreté » (The Population Council/ICRW 1989) ¹. En 1990, les Nations unies semblent vouloir parrainer et appuyer les efforts existants (Division for the Advancement of Women 1990). Mais l'initiative ne trouve pas de suite.

En bref, de nombreuses études ponctuelles sur les femmes chefs de famille et la monoparentalité, enquêtes fines et qualitatives, se sont récemment développées au Sud, relayées par de plus rares efforts comparatifs et synthétiques (Mencher & Okongwu 1993 ; Buvinic & Gupta 1994 ; Bruce *et al.* 1995 ; Chant : à paraître). Elles n'ont eu jusqu'alors qu'une influence limitée sur les politiques. Les concepts et les pratiques statistiques, qui donnent une mesure très inexacte du phénomène, n'ont que faiblement évolué. Lorsqu'ils se sont adaptés aux exigences d'une recherche sur les femmes chefs de famille ², leurs résultats sont encore insuffisamment exploités. Les recommandations politiques sont circonscrites aux dispositions non contraignantes des conventions internationales ³, et les engagements politiques des

-
1. Pour tout renseignement sur le programme « Family Structure, Female Headship and Maintenance of Families and Intergenerational Poverty », s'adresser à Ms. Kirsten Moore, The Population Council, One Dag Hammarskjöld Plaza, New York, NY 10017, États-Unis.
 2. Il s'agit essentiellement de programmes de recueil statistique à financement international : les World Fertility Surveys (WFS), les Demographic Health Surveys (DHS) avant tout financés par l'agence américaine US-AID, le National Household Survey Capability Programme (NHSCP) des Nations unies, les Living Standards Measurement Surveys (LSMS) conduits par la Banque mondiale, les Asian Marriage Surveys, et le Pan Arab Project for Child Development (PAPCHILD). Voir Lloyd & Marquette 1992, pour plus d'information ; Blanc 1989 et Ainsworth 1989, pour une vision critique.
 3. Voir le programme d'action (en particulier, chapitre 4, paragraphes 4.24 à 4.29 sur les responsabilités des hommes vis-à-vis de la famille, et chapitre 5, paragraphes 5.3, 5.4, 5.6, 5.7 et 5.13 sur la vulnérabilité des familles monoparentales), adopté au

gouvernements du Sud restent quasiment inexistantes (Buvinic & Gupta 1994 : 27).

Le colloque ORSTOM-AFED et ce livre qui en est issu cherchent donc à mettre un terme à l'absence d'une recherche francophone constituée sur le thème de la monoparentalité et des femmes chefs de famille en situation de pauvreté dans les pays du Sud. Il souhaite également donner plus d'importance aux situations de monoparentalité associées aux femmes du Sud, migrantes ou réfugiées au Nord, qui jusqu'à présent semblent avoir peu été abordées dans la recherche abondante sur les familles monoparentales au Nord.

Terminologie et indicateurs : état de la recherche

L'objet de notre recherche pourrait se définir de la façon suivante : les situations de plus en plus fréquentes au Nord comme au Sud, où une femme (mère, grand-mère, sœur, tante...) assume la responsabilité principale de sa famille, avec le soutien de plus en plus réduit des hommes (conjoint, père, parenté masculine), de la famille élargie et de l'État. Monoparentalité, famille monoparentale, famille matrifocale ou matricentree, famille ou ménage dont le chef ou le soutien principal est une femme, femme chef de famille *de jure* ou *de facto*, tels sont les termes employés pour désigner ces situations. Il s'agit ici d'explorer l'histoire, la validité et les limites propres à chacun d'entre eux.

Querelles de terminologie

Au Nord, les termes de « femme chef de famille » ou de « famille dont le chef est une femme » ont cédé la place dans les années 1960-1970 à ceux de « monoparentalité » ou de « famille monoparentale ». Cette évolution résulte notamment de la critique faite du concept de chef de famille par plusieurs chercheuses et de nombreuses porte-parole du mouvement féministe. Il fut rappelé à l'époque que le terme trouve son origine dans le droit romain et dans sa conception patriarcale de la famille. Le *patria potestas*, généralement l'homme le plus âgé, s'y voyait reconnu un pouvoir considérable sur les autres membres de la famille, hommes plus jeunes, femmes et enfants. Bien que les droits occidentaux de la famille, héritiers du droit romain, aient été tout au long du XX^e siècle progressivement révisés dans un sens plus égalitaire, l'usage du terme de

Caire en septembre 1994, à l'issue de la Conférence internationale sur la population et le développement, et les plateformes d'action des conférences mondiales sur les femmes (§ 124 à 134, en particulier § 133, Mexico 1975 ; § 208 et 209, Copenhague 1980 ; § 294 et 295, Nairobi 1985 ; § 22, 58 i et m, 60 a, Beijing 1995).

chef de famille persistait. Connoté de par son origine, il a donc été supprimé de la pratique juridique et statistique d'un certain nombre de pays développés (Harriet Presser 1989 ; Division for the Advancement of Women 1990 : 25). L'option prise en faveur du terme de monoparentalité, pour désigner les situations où un homme ou une femme assument à eux seuls une famille, n'est toutefois pas entièrement satisfaisante. Par ailleurs, son adoption dans le cadre des sociétés du Sud, est parfois trop restrictive. Pas entièrement satisfaisante au Nord, parce qu'elle fige et simplifie une situation mouvante et complexe : en effet, le terme de monoparentalité occulte les liens qui peuvent exister entre parents non biologiques (nouveaux partenaires du « mono-parent »), membres de la famille élargie ou amis, d'une part, et enfants, d'autre part. Dans le premier groupe peut naître le sens de responsabilités vis-à-vis du second, malgré l'absence d'obligations juridiques. Dès lors, certains préfèrent au terme de « famille monoparentale », ceux de « famille plurifocale » ou de « famille recomposée » (Lefaucheur 1993 ; Garbar & Théodore 1991). Usage trop restrictif au Sud, par ailleurs, car on veut aussi pouvoir désigner les situations où une femme mariée assume l'essentiel des responsabilités familiales en présence ou en l'absence de son époux.

Dans la littérature consacrée aux sociétés en développement, bien qu'elle émane souvent d'auteurs qui se réclament féministes, les termes suivants continuent à apparaître de façon prédominante : famille ou ménage dont le chef est une femme (*woman-headed family/household* en anglais), ou famille ou ménage dont le principal soutien est une femme (*woman-maintained family/household*, ou encore *woman-supported family/household*). La querelle porte alors moins sur l'usage du terme de chef de famille que sur sa définition⁴.

Pouvoir dire, en effet, d'une femme qu'elle est chef de famille *de jure* ou *de facto*, c'est indiquer que sa situation est, ou n'est pas reconnue juridiquement et statistiquement. Le terme de « femme chef de famille », bien que toujours connoté par son origine patriarcale, devient porteur d'une revendication en terme de visibilisation statistique et d'octroi de droits. C'est alors la définition du chef de famille qui pose problème, en ce que, dans son état actuel, elle ne permet pas d'identifier les femmes chefs de famille *de facto*.

4. Notons que la controverse porte également sur le terme de référence utilisé, famille ou ménage. Bien que les définitions diffèrent légèrement suivant les pays, c'est le terme de ménage, comme lieu où un groupe de personnes vivent ensemble et partagent leurs repas, qui prévaut dans les recueils statistiques. Celui de famille est plus pertinent pour comprendre la réalité d'une femme, soutien d'un groupe qui peut ne pas se confondre avec les habitants du ménage où elles résident. Celui de ménage convient mieux aux situations où elle s'occupe en même temps de dépendants qui lui sont et ne lui sont pas parents (Division for the Advancement of Women 1990 : 26-27, Bruce & Lloyd 1992).

La définition statistique la plus répandue en matière de recensement de population est en effet la suivante. Conformément à la définition recommandée par les Nations unies (United Nations 1969), est chef de ménage, la personne reconnue comme telle, par elle-même et par les autres membres du ménage. Cette définition, à première vue neutre, est en réalité asymétrique (Bruce 1989 : 27 ; Bruce et Lloyd 1992). Dans les pratiques statistiques, la condition pour qu'une femme soit reconnue comme chef de famille est qu'aucun homme adulte ne soit jamais présent auprès d'elle (être veuve, divorcée, etc.)⁵.

Telle n'est cependant pas la condition symétriquement posée pour qu'un homme soit reconnu comme chef de famille, à savoir qu'aucune femme ne soit jamais présente auprès de lui ! Cette asymétrie révèle donc le caractère conservateur de cette définition. Fondée sur un critère subjectif, elle permet de maintenir une vision patriarcale de la famille encore bien ancrée dans la plupart des sociétés, suivant laquelle seul un homme peut être reconnu comme chef de famille et interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, sauf dans le cas où aucun homme n'y est jamais présent. L'enjeu n'est pas seulement statistique, mais également politique et économique. En effet, le chef de famille est supposé être le principal soutien de la famille, le plus apte à redistribuer équitablement les ressources qu'il reçoit. C'est donc vers lui que les gouvernements, les agences d'aide au développement et même les ONG orienteront divers biens et services (terre, logement, rations alimentaires, crédit, services de vulgarisation agricole, etc.), qui doivent bénéficier à tous les membres de la famille.

Dès lors, dans la plupart des recensements ayant maintenu une définition subjective du chef de famille (annexe I : données rassemblées par les Nations unies), le décompte des familles dont une femme est *de jure* reconnue comme chef, sous-estime le nombre total des familles dont une femme est le principal soutien économique. Les femmes chefs de famille *de facto*, que les recensements occultent, sont alors les suivantes : les conjointes d'un époux qui, handicapé physique, chômeur, ou dépensier au titre de son prestige et souvent de son plaisir, n'assume pas ou ne peut assumer ses responsabilités familiales ; les coépouses d'un mari polygame qui résident séparément et/ou n'entretiennent plus de lien marital avec lui ; les femmes migrantes ou de migrants et les femmes réfugiées, conjointes d'un époux absent ; les femmes répudiées ou abandonnées, et les mères adolescentes, dont le partenaire a disparu. Ces dernières, dans bien des cultures, préfèrent faire d'un conjoint fictif le chef de famille, plutôt que de se déclarer elles-mêmes comme tel, dans

5. Même dans le cas où une femme est seule, ou n'a plus de relation avec son conjoint, elle peut le « créer » ou continuer à le faire exister comme chef de famille auprès de l'enquêteur, pour ne pas encourir la stigmatisation sociale associée au célibat, à la séparation, à la répudiation, etc. Cf. plus loin, ainsi que l'article de C. Rondeau dans ce livre.

l'espoir d'atténuer la réprobation sociale, dont elles risquent d'être victimes. Quant aux premières, secondes et troisièmes, elles continuent à désigner leur époux comme chef de famille, même s'il n'en assume plus les fonctions de décision et de soutien économique à titre principal, soit qu'elles se plient à la pression sociale environnante, soit qu'elles espèrent ainsi le rappeler à ses obligations.

En bref, que la querelle de terminologie porte au Sud, non sur l'expression même de chef de famille comme au Nord, mais sur sa définition juridique et statistique, révèle donc bien des perspectives historiques différentes. Au Nord, le changement de terminologie est venu clore un processus de réformes législatives, qui ont introduit dans le droit de la famille plus d'égalité entre hommes et femmes, notamment en matière de droit au divorce, de droits et d'obligations vis-à-vis des enfants, etc. Ce glissement sémantique a également inauguré de nouvelles revendications pour plus d'égalité entre familles mono- et biparentales, qui n'ont pas toutes trouvé satisfaction.

Dans de nombreuses sociétés du Sud, les femmes sont encore loin d'être les égales des hommes en droit, sans parler des faits. Les familles dont le chef est une femme représentent une menace potentielle à l'ordre social, fondé sur la soumission des femmes, le contrôle de leur force de travail, de leur sexualité et de leur descendance. Elles doivent donc le plus possible rester dans des situations de fait, non reconnues juridiquement et politiquement. La bataille pour la reconnaissance statistique, juridique et politique des femmes chefs de famille, et pour l'octroi des droits qui à ce titre leur reviennent, s'inscrit donc dans un combat plus large pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Désignant l'injustice là où elle est particulièrement criante du fait de l'isolement et du dépouillement extrêmes d'un grand nombre de ces familles, elle espère marquer les esprits et faire avancer la cause des femmes dans leur ensemble.

Derrière les querelles de terminologie et de définition, se cachent donc des enjeux de pouvoir et de répartition de ressources. L'objet de notre recherche, tel que formulé en tête de ce développement, semble clair et simple à appréhender. Nous avons pourtant constaté qu'il était difficile de s'entendre sur un terme pour le désigner. Le titre du colloque a pris parti pour le terme de monoparentalité en raison de sa concision et de sa plus grande neutralité. Mais tout au long du colloque, d'autres termes ont été employés, signifiant que la querelle n'est pas close, et qu'aucun terme n'est à ce stade entièrement satisfaisant.

Définitions alternatives

Quelles définitions alternatives ont été proposées pour remplacer la définition subjective du chef de famille (*reported headship*), recommandée par les Nations unies, et adoptée par la plupart des États ?

Etre chef ou soutien de famille implique-t-il pour une femme qu'elle ait autorité sur tous les membres de l'unité domestique, qu'elle prenne l'essentiel des décisions relatives à leurs dépenses quotidiennes et à plus long terme, et qu'elle assume la contribution économique principale aux dépenses du ménage et de ses membres pris séparément ?

Les critères d'autorité et de décision sont particulièrement pertinents et aisés à repérer dans les situations où aucun homme adulte n'est présent. L'enquêteur doit savoir par des questions indirectes, identifier qui fait les choix importants et les impose, et éviter les interrogations trop directes qui recevraient des réponses négatives, car il ne leur sied pas en tant que femmes de dire, décider ou avoir autorité. Les femmes de migrants, les femmes veuves ou divorcées, ou encore les mères célibataires répondront souvent positivement à ces deux critères, si leur ménage n'a pas été (ré-)intégré au sein de la famille élargie, où elles pourraient se trouver à nouveau soumises à l'autorité de leur belle-mère ou à celles d'autres hommes. Ces deux critères ne sont cependant guère opérationnels dans tous les cas où un homme adulte est présent. Même si c'est une femme, et non cet homme, qui assume la contribution économique principale aux dépenses du ménage, il risquera toutefois de lui contester l'exercice de l'autorité et de la décision. Et il sera fréquemment conforté dans cette position par l'enquêteur (Beatrice Rogers 1989 : 27).

Le critère de la contribution économique principale, dans de nombreux cas, semble être le critère le plus objectivement repérable par l'enquêteur. Théoriquement, il faudrait pouvoir évaluer les revenus monétaires et non monétaires de chaque membre de l'unité domestique, et le niveau de consommation individuelle de chacun d'entre eux, afin de calculer, tour à tour, leur contribution nette aux dépenses du ménage. Seules des enquêtes de petite dimension, ou dotées de suffisamment de moyens peuvent établir précisément qui est, suivant ce critère, chef de famille. Dans les faits, il s'avère souvent difficile de comptabiliser la multiplicité d'infimes revenus monétaires, tirés d'activités informelles qui ne font pas l'objet d'une stricte comptabilité, et de chiffrer les contributions en nature, que constituent le travail domestique, la garde des enfants, et l'autoproduction familiale. Dès lors, il a été suggéré d'utiliser des mesures approximatives de la contribution économique principale. M.V.S. Rao (1989) propose de désigner un ménage comme entretenu par une ou des femmes (*female-maintained household*), lorsque le nombre de femmes économiquement actives en son sein est supérieur à celui des hommes économiquement actifs. Sandra Rosenhouse (1989), quant à elle, désigne par l'expression *working head*, la personne qui réalise le nombre le plus élevé d'heures travaillées sur le marché. Grâce à ce critère, elle réévalue le nombre de femmes chefs de famille de 17 % dans le recensement national à 29 % dans un échantillon national représentatif, sélectionné par l'enquête LSMS (Living Standards Measurement Survey, voir note 2) de la Banque mondiale pour le Pérou.

En bref, alors que les recensements nationaux sous-estiment le nombre total de femmes chefs de famille, il faut donc s'attendre à trouver dans des enquêtes moins larges des estimations certes plus exactes de leur nombre, mais ne répondant pas à une définition unique et homogène.

Analyses multi-critères

Repérer qui est le chef ou le soutien de famille n'est qu'un premier pas, afin d'appréhender le niveau de vie de chacun de ses membres et d'établir si les familles qui ont une femme pour chef ou pour soutien économique principal sont plus pauvres ou plus vulnérables à la pauvreté que les autres. Anticipant la diversité des situations culturelles, sociales et économiques, dans lesquelles vivent les femmes chefs de famille et leurs dépendants, de nombreux auteurs recommandent et mettent en œuvre une analyse multi-critères pour mieux connaître les antécédents, la situation et le devenir de ce type de famille (Youssef & Hetler 1983 : 231-241 ; Division for the Advancement of Women 1990 ; Buvinic & Gupta 1994). Une liste d'indicateurs, établie à partir des recommandations des auteurs précédemment cités et de l'analyse méthodologique de plusieurs études de cas, figure en annexe II.

État de la recherche sur les origines du phénomène et de sa croissance

Les familles dont une femme assume la responsabilité principale ont toujours existé, plus particulièrement dans les cultures où les femmes ont le droit d'hériter, de posséder de la terre et d'établir leur propre ménage (Ono Osaki 1991 : 1604 ; Schwede 1991 in Buvinic & Gupta 1994 : 9 ; Blumberg 1993 : 23). Leur nombre a augmenté puis diminué à certaines périodes de l'histoire pendant et à la suite d'événements tels que guerres, déplacements de population et migrations massives. Il semble que leur nombre ait crû depuis deux à trois décennies, mais cette tendance est peut-être beaucoup plus ancienne, remontant aux changements socio-économiques initiés par les colonisations. En Afrique subsaharienne, la migration des hommes vers les mines et vers les plantations a donné à de nombreuses femmes la responsabilité de l'exploitation agricole familiale. Aux Caraïbes notamment, la référence au modèle traditionnel de la famille patriarcale s'est affaiblie. En effet, la séparation résidentielle des hommes et des femmes, imposée par l'économie esclavagiste, a contraint de nombreuses femmes à prendre en charge leurs dépendants. De nouvelles formes d'unions conjugales moins contraignantes se sont développées.

Il s'agit donc d'envisager plus précisément les interactions entre dynamiques collectives, familiales et individuelles et, si possible, de distinguer les changements structurels des bouleversements conjoncturels.

Changements économiques

La transformation des économies, à travers la colonisation, l'industrialisation, et l'urbanisation, a déstabilisé les bases économiques du patriarcat. Les migrations de travail, vers les villes et vers l'étranger, tant des hommes que des femmes, ont souvent distendues les liens conjugaux et familiaux. Tandis que, depuis deux décennies, le taux d'activité des hommes a stagné ou régressé dans deux tiers des pays en développement, celui des femmes a au contraire augmenté, notamment en Amérique latine, aux Caraïbes, en Asie de l'Est, du Sud-Est et de l'Ouest, et en Afrique du Nord (Standing 1989). Bien que leur accès au marché du travail se soit souvent fait dans des conditions d'exploitation (activités formelles ou informelles peu qualifiées et mal rémunérées, sans protection sociale) et de discrimination (rémunération inférieure à celle des hommes à travail égal), de plus en plus de femmes disposent donc d'un revenu monétaire propre. En dépit du coût croissant des enfants en matière de nutrition, de santé et d'éducation, on a alors assisté à une déresponsabilisation d'un nombre croissant d'hommes à leur égard (Folbre 1991a et 1991b).

Enfin, les femmes n'ont pas seulement eu à faire face au désengagement grandissant des hommes, mais également à celui des États. Les plans d'ajustement structurel adoptés par de nombreux pays du Sud ont en effet conduit à la réduction des budgets de la santé, de l'éducation, du logement social, etc. Les familles pauvres, en particulier celles dont une femme est chef, en ont été les premières victimes. Les groupes d'entraide formés dans l'adversité, pour la garde des enfants, la réalisation d'économies d'échelle pour l'achat de biens essentiels, la constitution d'une épargne ou l'accès au crédit, constituent de nouvelles formes de solidarité. Bien que les institutions financières internationales leur aient donné, ces dernières années, une forte visibilité, ils restent des expressions minoritaires et ne peuvent à eux seuls, là où ils existent, se substituer aux États.

Changements politiques

Les conflits intra- et interétatiques, et les répressions politiques internes sont de forts facteurs de déstructurations familiales. Quelles que soient les causes d'une conflictualité accrue, en presque vingt-cinq ans, le nombre de réfugiés a décuplé. Dans la mesure où l'enrôlement militaire

et la répression politique et armée touchent en premier les hommes, 80 % des réfugiés sont des femmes et des enfants (Nations unies 1992). Un grand nombre de femmes adultes, parmi cette population, sont des femmes chefs de famille *de facto* ⁶.

Changements sociaux et culturels

Les importants bouleversements économiques et politiques de ces dernières décennies ont affecté le fonctionnement économique et l'intégrité familiale. Les répercussions sociales et culturelles de ces bouleversements se lisent également au niveau des familles et des discours des acteurs sociaux concernant la famille.

— Au niveau individuel

Le maintien d'une reconnaissance juridique de l'homme comme chef de famille ne suffit plus dans bien des cas à masquer la crise qui affecte profondément son image en termes économiques et moraux. La perte du pouvoir économique et de l'autorité au sein de la famille provoque chez bien des hommes des réactions de frustrations qui s'expriment de multiples façons. Par un comportement paradoxalement dépensier (cigarettes, vêtements, autres femmes, etc.), il peut espérer compenser la perte de statut, liée à la perte d'un emploi, au travers du jeu des apparences et de la manipulation des symboles du prestige masculin (Hoodfar 1988 & 1990). La conséquence directe de cette attitude est la formation d'un ménage dont la femme devient le principal soutien.

Un autre type de comportement dépensier, orienté cette fois-ci vers l'alcool, marque une fuite hors du réel et une irresponsabilité encore plus désastreuses. Porteur de stigmatisation aux yeux de la communauté, de dissensions et de violences au sein de la famille, ce comportement conduit dans un premier temps à la formation d'une famille dont la femme est chef *de facto*. Il risque cependant d'aboutir à la formation d'un ménage dont la femme devient chef *de jure*, à la suite d'une séparation ou d'un divorce (Chant 1985).

La violence domestique contre les femmes apparaît comme un phénomène universel et largement répandu, bien que le manque de données empêche d'établir si elle a augmenté dans la plupart des pays, comme par exemple en Inde dans les années 1980 (Bunch & Carrillo 1991 ; Schuler 1992). Elle n'est pas uniquement liée aux situations de frustrations décrites plus haut. Mais, quel qu'en soit le contexte, elle contribue elle aussi à la mise en péril de la solidarité familiale traditionnelle.

6. Cf. l'article d'I. Desrués dans ce livre.

— Au niveau collectif

Les bouleversements économiques, la montée de l'individualisme et le relâchement du contrôle social au sein des familles sont des facteurs qui interagissent les uns sur les autres.

La crise économique touche les familles pauvres et pas seulement celles dont une femme est chef *de jure* ou *de facto*. Les mécanismes traditionnels de solidarité familiale sont alors menacés, et parmi eux, ceux qui ont longtemps assuré la protection des veuves et des femmes divorcées, en les maintenant dans leur famille par alliance ou en les réintégrant dans leur famille natale, faute de remariage (Hoodfar 1989 ; Youssef & Hetler 1983 ; Ono-Osaki 1991 : 1606). Dès lors, les femmes veuves et divorcées, traditionnellement prises en charge par les familles élargies, viennent grossir les rangs des femmes chefs de famille *de jure*.

L'anomie sociale, qui résulte de la confusion des valeurs collectives et de la perte des repères individuels, suscite des mouvements contradictoires : relâchement des contrôles sociaux sur la famille et les normes de comportement des individus, d'une part ; rappel à l'ordre social et familial, d'autre part.

Le premier mouvement qui nous intéresse ici, mouvement de permissivité, s'exprime à deux niveaux : la fréquence plus élevée de dissolution des mariages, par abandon, répudiation, séparation ou divorce (Assouline 1992 ; Bessis & Belhassen 1992 ; CEPALC 1993 ; Bruce *et al.* 1995) ; et le développement d'une sexualité adolescente hors mariage (Kandiah 1989 ; Appiah 1989 ; Buvinic *et al.* 1992). Ce dernier phénomène révèle le manque cruel pour les jeunes d'une éducation sexuelle et de moyens contraceptifs, alors que leur vie sexuelle socialement légitime est repoussée dans le temps. Le mariage en effet ne peut plus être conclu aussi précocement qu'autrefois, dans la mesure où il est de plus en plus difficile pour un homme jeune de se faire rapidement une situation sur un marché du travail déprécié.

Pauvreté et reproduction intergénérationnelle de la pauvreté au sein des familles monoparentales : état de la question

Pauvretés

Il existe un nombre désormais important de travaux étudiant, dans une double perspective, les familles qui ont une femme pour soutien principal : leur propension à la pauvreté, et leurs conséquences sur le bien-être des enfants. Buvinic & Gupta (1994 : 7 *et sq.*) dressent un bilan de 65 études réalisées depuis le début des années 1980, à partir de données de première ou de seconde main, fournissant des indicateurs plus ou moins variés de la situation de ces familles ; 16 sont consacrées à 6

pays d'Afrique, 17 à 11 pays d'Asie, et 32 à 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Bien que ne concordant pas toutes sur une définition unique du chef de famille, la plupart cherchent à corriger l'estimation officielle des femmes chefs de famille *de jure*, en y ajoutant plusieurs catégories de femmes chefs de famille *de facto* (femmes de migrants, femmes qui assument l'essentiel des dépenses de la famille, etc.). Sur les 61 études qui envisagent ces familles sous l'angle de la pauvreté, 38 concluent, en utilisant une pluralité d'indicateurs de pauvreté, que les femmes chefs de famille sont surreprésentées parmi les pauvres ; 15 remarquent que la pauvreté n'est associée qu'à certains types de ces familles, ou ne se lit qu'à travers certains indicateurs ; 8 ne trouvent pas de preuve que ces familles soient plus souvent pauvres que les autres. Trois remarques émanent de ces résultats :

— Première remarque : il existe bien une hétérogénéité de situations monoparentales, et toutes les familles, dont une femme est chef, ne sont pas pauvres. Cette diversité tient à celle des antécédents de ce type de situation : certains réduisent le risque de paupérisation (cursus scolaire et universitaire ou migration, à l'origine d'une plus grande sécurité économique) ; d'autres l'accroissent (grossesse adolescente et exclusion de l'école, répudiation et stigmatisation). Certaines cultures (caraïbes, africaines...) sont familières des foyers dirigées par une femme, et cette existence socialement reconnue installe une « normalité », dont les mêmes familles dans d'autres cultures (arabe, indienne, bangladaise...) ne peuvent se prévaloir, subissant au contraire le poids de l'hostilité de leur entourage.

— Deuxième remarque : certaines études ne trouvent pas de preuves que les femmes chefs de famille sont plus pauvres que les autres, parce qu'elles se limitent à un trop petit nombre d'indicateurs de pauvreté, et ne mesurent pas les limites propres à chacun d'entre eux lorsqu'ils sont pris séparément. Ainsi, l'indicateur de la consommation par tête apparaît comme l'un des indicateurs les plus fiables du bien-être des membres d'un ménage. Il est plus facile à mesurer et moins enclin à être sous-estimé que le revenu par tête. Or, il risque de mal se prêter à la comparaison entre ménages dont le chef est une femme ou un homme. Dans les premiers, la femme a une meilleure capacité à évaluer l'ensemble des consommations du ménage qu'elle contrôle, à l'inverse de l'homme ou de la femme dans les seconds, qui ignorent le niveau de dépenses et de consommation dont l'autre est responsable. La consommation risque en conséquence d'être sous-estimée dans les ménages dont le chef est un homme, tandis que le bien-être relatif dans les ménages dont le chef est une femme a des chances d'être surestimé. Mais plus important encore, la simple mesure de la consommation par tête ne rend pas compte du coût d'opportunité auquel la femme chef de famille fait face, afin d'accroître le niveau de consommation du ménage.

Pour mieux nourrir ses enfants par exemple, elle travaillera de plus longues heures, fera travailler ses enfants, et devra renoncer à leur scolarisation. Afin de décider si un ménage est pauvre ou risque de le devenir, il faut donc disposer d'une pluralité d'indicateurs qui rendent compte non seulement de la situation présente, mais également de son devenir : revenu par tête, et consommation par tête, mais aussi charge de travail globale du chef de famille et conséquence sur la scolarisation, ou le travail des enfants et chance de mobilité sociale à venir, degré de dépendance vis-à-vis de transferts extérieurs, possession de biens capables de servir de garantie auprès d'un créancier, ou d'être liquidés en cas de difficulté, etc. Lorsque la mesure du niveau de vie des familles dont une femme est chef recourt à plusieurs critères, tant instantanés que temporels et tant quantitatifs que qualitatifs, les études examinées convergent vers l'idée d'une surreprésentation de ce type de familles parmi les pauvres.

— Troisième remarque : la pauvreté plus fréquente des femmes chefs de famille et de leurs dépendants tient donc finalement à trois caractéristiques :

- Les caractéristiques de leurs ménages :

Bien qu'ils soient souvent de plus petite taille que les autres, ils ont à faire face à un taux de dépendance plus élevé. Autrement dit, le nombre de personnes à charge à la fois jeunes et âgées, par personne active est plus élevé que dans les autres ménages. Des études émanant des trois continents africain, latino-américain et asiatique l'établissent (Kossoudji & Mueller 1983 ; Kennedy *et al.* 1992, Kazi & Raza 1989 ; Merrick & Schmink 1983). Cette caractéristique ne serait cependant pas un handicap à deux conditions : que ces ménages reçoivent le soutien financier régulier des pères absents, que les États prennent la mesure du vieillissement progressif de leur population et mettent en place un système de prise en charge adéquat, afin de soulager les femmes d'une responsabilité supplémentaire qui, de fait, leur échoit en l'absence de toute autre alternative (Nations unies 1994).

- Le désavantage économique résultant du sexe du chef de famille :

Le chef de famille est la personne qui apporte la contribution économique principale. Une femme chef de famille ne parvient que rarement à rapporter un revenu équivalent à celui d'un homme chef de famille, de condition sociale équivalente. Celle-ci subit en effet depuis son enfance de multiples discriminations qui l'en empêchent. Elle est généralement moins éduquée qu'un homme de même condition sociale qu'elle, a donc accès à des activités moins rémunératrices que lui, et cependant reçoit une rémunération inférieure à lui, s'ils exercent l'un et l'autre la même activité. Elle a également un accès plus limité que lui aux ressources productives (terre, crédit, équipement), et aux services

dispensés par le gouvernement (service de vulgarisation agricole, programmes de formation et de soutien aux micro-entreprises, etc.). Ce désavantage économique se retrouve tant en milieu rural (Staudt 1978 ; Kossoudji & Mueller 1983 ; Jean Due 1991, van Herpen & Ashby 1991), qu'en milieu urbain (Barros *et al.* 1993, Tienda & Salazar 1980).

• Les contraintes et discriminations relatives au fait d'être à la fois femme et chef de famille :

Les femmes chefs de famille font face à une triple charge de travail (gardé des enfants, entretien du foyer et activité productrice) encore plus lourde que celle qu'assument déjà péniblement les femmes pauvres vivant dans d'autres types de famille. Face à des contraintes de temps et de mobilité plus fortes, elles choisissent de travailler dans des activités moins rémunératrices, mais plus compatibles avec la garde des enfants. D'où une féminisation marquée de certains créneaux de l'économie informelle (restauration à emporter, vente au seuil du foyer, blanchisserie et repassage effectués à l'intérieur du foyer, etc.). En milieu rural, pour pouvoir effectuer les tâches domestiques incompressibles, elles doivent souvent limiter le temps de leurs activités agricoles, réduisant d'autant les ressources qu'elles peuvent en tirer (Chipande 1987 ; Kossoudji & Mueller 1983 ; Berheide & Segal 1989).

Par ailleurs, le fait d'être à la fois femme et chef de famille entraîne de nouvelles discriminations. Ces dernières les affectent dans leur accès au logement social en milieu urbain (McLeod 1989 ; Moser 1992 ; Calpas dans ce livre), et à la terre dans un contexte de réforme agraire en milieu rural (Lastarria-Cornhiel 1988), deux ressources auxquelles elles auraient dû pourtant avoir accès à titre de chef de famille. Parce qu'elles ne le sont souvent que *de facto*, elles ne figurent pas sur les registres des bénéficiaires de ces programmes. Enfin, la réprobation sociale diffuse de certaines formes de monoparentalité (femmes divorcées, mères non mariées), dans les cultures qui sont particulièrement hostiles à toute marque d'émancipation des femmes hors des structures familiales classiques, explique sans doute également que ces ménages aient moins accès que d'autres aux allocations et aux ressources publiques (Schkolink 1991), ainsi qu'au soutien des réseaux sociaux (Garcia Castro 1993).

Conséquences sur le bien-être des enfants

Sur les 65 études mentionnées plus haut, 29 envisagent les conséquences de la monoparentalité (pris ici comme une approximation du terme anglais *female headship*) sur le bien-être des enfants (Buvinic & Gupta 1994). D'autres études sont également examinées par Blumberg (1993). Nous en tirons ici des conclusions communes.

La monoparentalité semble avoir des effets tantôt positifs, tantôt négatifs sur le bien-être des enfants mesuré par leur statut nutritionnel, leur condition de santé et leur scolarisation. Les études, qui démontrent un effet positif sur ces indicateurs, alimentent la thèse suivant laquelle :

— les femmes dépensent une plus grande partie de leurs revenus à l'entretien de leurs dépendants que les hommes. Ces derniers se réservent en effet une part plus importante de leurs revenus pour leur consommation personnelle (Chant 1985 : 642 ; Mencher 1988 ; Roldan 1988, pour des études de cas ; Blumberg 1993 : 28, pour un état de la recherche)⁷. Les femmes, quant à elles, privilégient le bien-être de leur famille (Dwyer & Bruce 1988 ; Blumberg 1993 : 28-31, pour un état de la recherche).

— Les femmes redistribuent les ressources disponibles entre filles et garçons de façon plus égalitaire qu'au sein d'autres types de ménage, où la préférence des pères à investir dans leur fils prend le dessus en matière d'allocation de ressources aux enfants (Chant 1985 pour une étude de cas ; Blumberg 1993 : 27, pour un état de la recherche). Les études qui démontrent un effet négatif sur ces indicateurs ne viennent, qu'à première vue, contredire les premières. Les effets négatifs peuvent en effet être repérés dans des situations où il existe également des effets positifs, reflétant par là-même à la fois les nombreux handicaps auxquels font face ces femmes, et leur capacité à les surmonter grâce à la plus grande liberté de décision dont elles disposent en l'absence d'un homme. Par exemple, les familles, dont une femme est chef, peuvent parvenir à assurer un meilleur statut nutritionnel à ses membres, que d'autres types de familles, qui disposent pourtant de plus de ressources. Il en est ainsi parce que les femmes dans les premières sont, on l'a vu, plus libres de suivre leurs préférences en faveur du bien-être de leurs enfants, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin. Mais, compte tenu de leurs ressources limitées, elles n'y parviendront qu'au détriment d'autres investissements à plus long terme (Kennedy 1992). Si elles s'appauvrissent plus encore, elles risquent, en dépit de leurs préférences, de ne plus même pouvoir maintenir le statut nutritionnel de leurs membres. Les études, qui indiquent des conséquences négatives de la monoparentalité⁸, signalent donc les situations où les préférences des femmes chefs de famille pour investir de façon égalitaire dans leurs enfants ne reçoivent plus les conditions suffisantes de leur réalisation (abandon de nouveau-nés, enfants des rues, travail des enfants).

7. Chant montre que, dans son échantillon (Queretero, Mexique), les hommes dépensent personnellement jusqu'à 50 % de leur revenu, tandis que le pourcentage des dépenses personnelles pour les femmes est quasi nul.

8. Voir Garcia 1991, pour des effets négatifs sur la nutrition des enfants ; Kazi & Raza 1989, Kumari 1989, Vial 1989, Schwede 1991, Barros *et al.* 1993 pour des effets négatifs sur leur éducation, et Wood 1989 pour des effets négatifs sur leur santé.

En bref, les femmes chefs de famille, même si elles sont pauvres, parviennent à mieux investir pour leurs enfants que dans d'autres types de famille. Mais, il existe un seuil de pauvreté en dessous duquel, malgré leurs préférences, elles ne parviennent plus à assurer à leurs dépendants la satisfaction de leurs besoins essentiels. Il n'y aurait donc de transmission intergénérationnelle de la pauvreté que parce que les femmes chefs de famille sont pauvres, discriminées en tant que femmes, et sans soutien du/des pères de leurs enfants, et non, comme certains le prétendent, parce qu'elles sont femmes chefs de famille, irresponsables et incapables par nature de faire face à cette charge typiquement masculine.

Quelques pistes sur les politiques existantes et sur des recommandations politiques

A propos des politiques existantes

Trois constats doivent être faits ou répétés à propos des politiques sociales existantes.

Les interventions sociales de l'État connaissent un développement beaucoup plus limité au Sud qu'au Nord. Dans la plupart des pays en développement, les systèmes d'assurances sociales (santé, chômage et retraite) ne bénéficient qu'à une minorité. Ils ont tendance à favoriser les familles dont un homme est chef, plutôt que celles dont une femme est chef. Ces dernières sont en effet moins souvent salariées que les premiers. Et lorsqu'elles ont accès au salariat, c'est souvent dans des conditions qui les rendent inéligibles aux systèmes d'assurances sociales existants (Folbre 1991a : 37).

De surcroît, au cours des années 1970-1990, les budgets sociaux d'un grand nombre de pays ont été réduits (éducation, santé, logement, infrastructures, telles les services d'approvisionnement en eau et en électricité, les égouts et les transports collectifs, etc.). Les femmes ont été parmi les premières victimes des ces ajustements.

Enfin, les législations favorables aux femmes, là où elles existent, ne reçoivent généralement qu'une application partielle. Les lois en faveur de l'égalité de traitement des femmes et des hommes (salaires, conditions de travail, types d'activité) restent fréquemment lettre morte. Les mesures destinées à permettre aux femmes de concilier famille et emploi, bien que prescrites par la loi, ne sont prises que par une minorité d'unités économiques (allocation et congé maternité, congé parental, garantie de l'emploi en dépit de l'interruption de carrière occasionnée par une grossesse, adaptation des horaires et services de garderie, etc.) (Vial 1989). Les lois qui établissent les responsabilités familiales des pères et sanctionnent leur non-respect sont rarement suivies d'application (Folbre 1991b : 31-33). Ces lois sont souvent très laxistes (Brachet-Marquez

1992). Y introduire des pénalités plus sévères contre les pères solvables, mais défaillants, peut avoir pour effet pervers leur désengagement de l'emploi formel en faveur d'un emploi informel dont les revenus sont moins aisés à contrôler. La mise en place de systèmes de garantie publique du versement des pensions en cas d'insolvabilité des pères, comme ils prévalent dans certains pays développés, est difficilement pensable dans la plupart des pays en développement qui font face à de fortes restrictions budgétaires (Engle & Breaux 1994 : 39, 42-44).

A propos des recommandations politiques

Suffisamment d'études ont établi que les femmes chefs de famille sont surreprésentées parmi les pauvres, pour que les décideurs politiques soient sensibilisés sur la nécessité de politiques spécifiquement orientées vers les familles dont le chef est une femme.

— Quels sont les bénéfices et les coûts que la société peut attendre d'un appui aux femmes chefs de famille ?

Les partisans de politiques dirigées vers les femmes chefs de famille avanceront les arguments suivants : du travail des femmes, dans de nombreux pays, et notamment en Afrique subsaharienne, dépend l'essentiel de l'agriculture vivrière. Parmi elles, les femmes chefs de famille représentent un pourcentage non négligeable, soit 36 % des familles rurales au Botswana (Kossoudji & Mueller 1983) ou 40 % des familles d'agriculteurs dans l'ouest du Kenya (Staudt 1978). De mesures contre la discrimination qu'elles subissent dans l'accès aux ressources productives, l'on doit pouvoir attendre des progrès en matière de sécurité alimentaire et d'équilibre écologique à l'intérieur de régions entières (Youssef & Hetler 1987 ; Blumberg 1993 : 41). On a, par ailleurs, noté que les ressources à la disposition des femmes ont de plus grande chance d'être investies dans le bien-être et l'éducation des enfants, et de façon plus égalitaire, que si elles étaient détenues par les hommes (Blumberg 1993 : 27 ; Buvinic & Gupta 1994 : 17). Or l'aide publique aux familles continue à être majoritairement allouée aux hommes. De la réorientation de ces ressources vers les femmes, et notamment vers les femmes chefs de famille, dépend donc le développement plus équitable des générations futures.

Les adversaires de politiques en faveur des femmes chefs de famille souligneront le coût qu'elles auraient à leurs yeux : l'aide publique risquerait, au lieu de soulager leur misère et de leur redonner l'initiative, de les confiner à des comportements d'assistées et de créer une dépendance financière de longue durée vis-à-vis de l'État (Murray 1993). Par ailleurs, des mesures de discrimination positive en faveur des femmes chefs de famille auraient un coût politique trop élevé. Elles risqueraient

de susciter une réaction hostile de l'électorat masculin (Buvinic & Gupta 1994 : 23). Enfin, si une aide est apportée aux femmes chefs de famille et à leurs dépendants, risque alors d'être perdue une réserve de main-d'œuvre utile et facilement exploitable, car vulnérable, non organisée et prête à travailler bon marché (Blumberg 1993 : 15-16).

— Quelles réponses peut-on alors attendre d'une sensibilisation des décideurs sur la pauvreté de nombreuses familles dont une femme est chef ?

Rares sont les pays en développement qui, à ce jour, ont adopté des politiques spécifiquement dirigées vers les femmes chefs de famille (Barbade, Colombie, Chili, Honduras, Inde) (Buvinic & Gupta 1994 : 27). Les réactions à attendre d'une sensibilisation croissante des décideurs sont donc essentiellement appréhendées à la lumière de l'expérience des pays développés en la matière.

Le risque que court une campagne de sensibilisation en faveur des femmes chefs de famille est d'aboutir à ne rien changer aux structures et aux rapports de force en place. Les États peuvent répondre à leur pauvreté par une politique minimale d'assistance, cependant suffisante pour substituer au contrôle patriarcal familial défaillant un nouveau type de contrôle patriarcal de nature désormais étatique (Folbre 1991a & 1991b). Le risque est également de susciter une réponse répressive, qui avancerait pour justification la menace que les familles dont le chef est une femme font porter sur l'ordre social. A l'appui d'une telle option politique, vient l'analyse partisane suivant laquelle les familles, dont une femme est chef, sont le lieu de comportements pathologiques (sexualité et grossesses précoces, consommation d'alcool, prostitution) et délinquants (consommation de drogue, criminalité), qui rendent inévitable la transmission intergénérationnelle de leur pauvreté (Murray 1993; *Courrier international* 1993). Une telle vision normative déforme abusivement la réalité : elle fait de la structure familiale l'unique cause de comportements soi-disant déviants. Elle occulte le fait que ce sont d'abord la misère et l'injustice, dont la société est comptable, qui sont à l'origine de ces stratégies de survie et de fuite qu'adoptent quelques familles monoparentales et non l'ensemble d'entre elles.

L'utopie qu'a en tête une campagne de sensibilisation sur la pauvreté des familles dont une femme est chef est de voir se mettre en place une véritable politique d'autonomisation des femmes pauvres, et des femmes chefs de famille en particulier. Elle aurait le courage de mesures impopulaires, exigeant des engagements financiers significatifs, et remettant en cause les rôles traditionnels des femmes et des hommes, et les rapports de force entre eux.

S'agit-il alors de décider uniquement des mesures spécifiquement orientées vers les femmes, soutiens de famille, ou faut-il aussi compter

sur des mesures dirigées vers l'ensemble des femmes pauvres, qui seront nombreuses à devenir soutiens de famille à un moment ou un autre de leur vie ? Des mesures destinées à faire face aux problèmes des femmes pauvres, de même qu'aux besoins spécifiques des femmes chefs de famille ne sont pas exclusives les unes des autres. Elles doivent au contraire se renforcer mutuellement. Les premières bénéficieront aux femmes chefs de famille, si elles ont la disponibilité d'en tirer parti. Les secondes permettront de répondre aux contraintes spécifiques rencontrées par les femmes chefs de famille (Division For the Advancement of Women 1990 ; Buvinic & Gupta 1994 : 15).

Ainsi, une politique de lutte contre les discriminations auxquelles les femmes font face dans le monde économique (rémunérations et conditions de travail différenciées, accès inégal à la terre, au crédit, à la technologie, à la formation, au logement, etc.) ne peut que bénéficier aux femmes chefs de famille. Il faudra peut-être veiller à ce que, par exemple, dans l'agriculture, en milieu rural, ou dans l'accès au logement, en milieu urbain, les femmes chefs de famille obtiennent la priorité. En effet, leur nonaccès aux ressources productives ou au logement ont pour elles des conséquences encore plus dramatiques que pour les femmes au sein de ménages dont le chef est un homme, ou qu'elles-mêmes et leurs époux soutiennent à part équivalente (Moser 1992 ; Buvinic & Gupta 1994 : 3-7).

La question se pose alors de l'appréhension du groupe vulnérable : l'inexactitude des statistiques concernant les femmes chefs de famille risque de conduire à l'exclusion d'une partie de la population concernée du bénéfice des mesures décidées. Il est donc urgent, il faut le répéter, d'améliorer le recueil et les méthodes statistiques concernant les familles et les ménages pour qu'ils puissent correctement appréhender les situations de monoparentalité. Il convient également de mieux sensibiliser à la diversité et à la complexité de ces situations, les décideurs qui en auront l'usage. La visibilité statistique est en effet le préalable à l'élaboration de politiques adéquates.

Dans la controverse entourant l'aide aux femmes chefs de famille, l'attention se porte habituellement sur son éventuel effet pervers qui tendrait à dévaloriser le mariage et à accentuer le développement de la monoparentalité. Moins d'importance est cependant donnée à la faible application des législations portant sur les responsabilités parentales vis-à-vis des enfants. L'encouragement pervers au désengagement des pères, auquel ce laissez-faire législatif aboutit, passe alors inaperçu (Folbre 1991b : 31-33). Nous avons évoqué les limites politiques et financières à une application plus rigoureuse de ces législations. D'autres mesures moins coûteuses peuvent toutefois avoir un effet démonstratif positif et contribuer à changer les mentalités en faveur d'une paternité mieux assumée : l'introduction dans les programmes scolaires de modèles de paternité responsable ; l'accès des pères au congé parental, et au bénéfice

d'une organisation plus flexible du temps de travail, là où ils existent déjà pour les femmes, sans que les uns et les autres n'en soient pour autant pénalisés en termes de salaire et de carrière ; la sensibilisation des services sociaux, de telle sorte qu'ils n'attendent plus seulement des femmes, mais également des hommes, la prise en charge des besoins des enfants et des autres dépendants ; la sensibilisation des femmes, afin qu'elles aussi acceptent de partager les responsabilités familiales, dès lors que les hommes sont plus déterminés à les assumer conjointement, de telle sorte qu'une confiance mutuelle soit rétablie, et que soit mieux identifié et légitimé ce que chaque parent, en propre, peut apporter à ses enfants (Engle & Breaux 1994 : 39, 42-44).

ANNEXE I : QUELQUES CHIFFRES

Pourcentage de femmes chefs de ménage — Dernière année disponible

	Source	Année	% Femmes chefs de ménage
PAYS DÉVELOPPÉS			
Europe de l'Est			
5.1 203 République tchèque	NATCEN	1991	26
5.1 200 Tchécoslovaquie (jusqu'en 1992)**	DYB87	1980	23 n/
5.1 348 Hongrie	DYB87	1980	20 h/
Europe de l'Ouest			
5.4 40 Autriche	DYB87	1981	31 n/
5.4 56 Belgique	DYB87	1984	21 n/
5.2 233 Estonie	NATCEN	1989	16
5.4 250 France	DYB87	1982	22 n/
5.4 276 Allemagne	NATMICCEN	1991	30
5.3 300 Grèce	DYB87	1981	16 n/
5.3 380 Italie	DYB87	1981	20 f/n/
5.4 442 Luxembourg	DYB87	1981	23 n/
5.2 578 Norvège	DYB87	1980	38 n/
5.3 620 Portugal	DYB87	1981	18 f/n/
5.3 724 Espagne	DYB87	1981	16 n/
5.2 752 Suède	DYB87	1985	27
5.4 756 Suisse	DYB87	1980	25 n/
5.2 826 Royaume-Uni	DYB87	1981	25 m/n/
Autres pays développés			
6.1 36 Australie	DYB87	1981	25 f/n/
3.1 124 Canada	DYB87	1981	25 n/
4.1 392 Japon	NATCEN	1990	17
6.1 554 Nouvelle-Zélande	DYB87	1981	24 n/
3.1 États-Unis	NATCEN	1990	32
AFRIQUE			
Afrique du Nord			
1.3 12 Algérie	NATCEN	1987	11
1.3 818 Égypte	NATDHS	1988	12
1.3 504 Maroc	NATDHS	1987	17
1.3 788 Tunisie	NATDHS	1988	11

	Source	Année	% Femmes chefs de ménage	
Afrique subsaharienne				
1.4	72 Botswana	NATDHS	1988	46
1.5	854 Burkina Faso	NATCEN	1985	10
1.1	108 Burundi	NATCEN	1990	25
1.2	120 Cameroun	NATCEN	1987	19
1.2	140 République centrafricaine	NATCEN	1988	19
1.1	174 Comores	NATCEN	1980	16 n/
1.2	178 Congo	DYB87	1984	21 n/
1.5	384 Côte-d'Ivoire	NATCEN	1988	16
1.1	262 Djibouti	NATDEMS	1991	18 b/
1.1	230 Éthiopie	NATCEN	1984	16 a/n/
1.5	288 Ghana	NATDHS	1988	32
1.5	324 Guinée	NATCEN	1983	13 n/
1.1	404 Kenya	NATDHS	1989	22
1.5	430 Liberia	NATDHS	1986	19
1.5	466 Mali	NATCEN	1987	14
1.1	480 Maurice	DYB87	1983	19 n/
1.5	562 Niger	NATCEN	1988	10
1.1	638 Réunion	DYB87	1982	25 n/
1.5	694 Sierra Leone	NATLFS	1988/89	11
1.3	736 Soudan	NATDHS	1990	13
1.4	748 Swaziland	NATCEN	1986	40
1.5	768 Togo	NATDHS	1988	26
1.1	800 Ouganda	NATDHS	1989	21
1.1	834 Tanzanie	NATDHS	1991/92	19
1.2	180 Zaïre	NATCEN	1984	16 n/
1.1	894 Zambie	NATDHS	1992	16
1.1	716 Zimbabwe	NATDHS	1989	33

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Amérique centrale

2.2	188 Costa Rica	FLACSO	1992	20
2.2	484 Mexique	NATCEN	1980	15 n/
2.2	591 Panama	NATCEN	1990	22 j/k/
2.2	304 Honduras	FLACSO	1986/87	20
2.2	558 Nicaragua	FLACSO	1985	24
2.2	320 Guatemala	FLACSO	1989	17
2.2	222 El Salvador	FLACSO	1985	27

	Source	Année	% Femmes chefs de ménage
Amérique du Sud			
2.3 32 Argentine	DYB87	1980	19 n/
2.3 76 Brésil	DYB87	1980	14 n/
2.3 152 Chili	NATCEN	1982	22 n/
2.3 254 Guyane française	DYB87	1982	31 n/
2.3 328 Guyana	DYB87	1980	24 n/
2.3 858 Uruguay	NATCEN	1985	23
2.3 862 Venezuela	DYB87	1981	22 n/
2.3 604 Pérou	FLACSO	1991	17
2.3 600 Paraguay	FLACSO	1990	17
2.3 170 Colombie	FLACSO	1990	23
2.3 218 Équateur	DHS	1987	15
2.3 68 Bolivie	DHS	1989	18
Caraïbes			
2.1 28 Antigua et Barbuda	NATCEN	1991	42
2.1 52 Barbades	DYB87	1980	44 e/n/
2.1 192 Cuba	DYB87	1981	28 g/n/
2.1 212 Dominique	NATCEN	1991	37
2.1 214 République dominicaine	FLACSO	1991	25
2.1 308 Grenade	NATCEN	1981	43 e/n/
2.1 312 Guadeloupe	DYB87	1982	34 n/
2.1 332 Haïti	NATCEN	1982	30 n/
2.1 474 Martinique	DYB87	1982	35 n/
2.1 532 Antilles néerlandaises	DYB87	1981	30 n/
2.1 630 Porto Rico	DYB87	1980	25 n/
2.1 659 St. Kitts et Nevis	NATCEN	?	44
2.1 662 St. Lucie	NATCEN	1991	40
2.1 670 St. Vincent/ Grenadines	NATCEN	?	39
2.1 780 Trinidad et Tobago	DHS	1987	28
ASIE ET PACIFIQUE			
Asie de l'Est			
4.1 344 Hong Kong	NATCEN	1991	26
4.1 410 République de Corée	NATCEN	1990	16

	Source	Année	% Femmes chefs de ménage
Asie du Sud-Est			
4.2 360 Indonésie	NATDHS	1991	13
4.2 458 Malaisie	NATCEN	1980	18 n/
4.2 104 Myanmar	DYB87	1983	16 i/n/
4.2 608 Philippines	NATCSO	1990	11
4.2 702 Singapour	DYB87	1980	18 n/
4.2 764 Thaïlande	DYB87	1980	16 f/n/
4.2 704 Viet Nam	NATCEN	1989	32
Asie du Sud			
4.3 50 Bangladesh	DYB87	1981	17 n/
4.3 586 Pakistan	DYB87	1981	4 n/
4.3 144 Sri Lanka	WOW85	1981	17 n/
Asie de l'Ouest			
4.4 376 Israël	DYB87	1983	18 n/
4.4 414 Koweït	DYB87	1985	5
Océanie			
6.2 242 Fiji	NATCEN	1986	12
6.4 258 Polynésie française	NATCEN	1988	18
6.3 316 Guam	NATCEN	1990	21
6.2 540 Nouvelle- Calédonie	NATCEN	1989	16
6.4 882 Samoa	NATCEN	1986	13
6.2 90 Iles Salomon	NATCEN	1986	16
6.4 776 Tonga	NATCEN	1986	20 l/

Sources : Demographic Yearbook 1987, tableaux 30 et 33 (United Nations publication, Sales no. E/F.88.XIII.1) ; Demographic and Health Surveys World Conference, « Household Structure from a Comparative Perspective » par K. Ekouevi, M. Ayad, B. Barrere et D.C. Cantor ; Instituto de la Mujer, Ministerio de Asuntos Sociales de España y Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO), Mujeres Latinoamericanas en Cifras (13 vols., 1992-1993) ; Women of the World, quatre volumes (Washington, D.C., 1984-85) ; enquêtes et recensements nationaux ; annuaires statistiques nationaux et autres rapports.

** Non inclus dans le calcul des moyennes régionales et sous régionales.

a/ 10 +

b/ 20 +

c/ 65 +

d/ 55 +

e/ Exclut les personnes résidant à l'intérieur d'institutions

f/ Nombre de familles

g/ Exclut les personnes résidant dans des ménages collectifs mais inclut les personnes sur les lieux de travail

h/ Exclut 124 917 ménages où le chef de ménage n'est pas identifié

i/ Exclut 1 183 005 personnes venant de zones d'accès limité pour raison de sécurité

j/ Exclut les personnes qui vivent sous la juridiction de l'ancienne zone du canal et sous le contrôle militaire des États-Unis

k/ Inclut la population autochtone

l/ Chefs autochtones uniquement

m/ Angleterre et pays de Galles uniquement

n/ Les données réfèrent à une année entre 1980 et 1984.

ANNEXE II

**Analyse multi-critères de la situation des familles
dont une femme est chef****Indicateurs de la situation actuelle d'un ménage ou d'une famille
dont une femme est le chef ou le principal soutien**

— Composition du ménage ou de la famille, et taux de dépendance (nombre de dépendants par personne économiquement active).

— Contribution nette de chaque membre du ménage ou de la famille aux dépenses communes (ressources monétaires et non monétaires, moins consommation individuelle) : cet indicateur permet certes de connaître la personne qui apporte la contribution brute la plus élevée, mais surtout celle qui consacre le plus à des dépenses non personnelles (alimentation, santé, éducation des autres membres). Fréquemment, un homme a la principale contribution économique brute ; mais c'est souvent sa femme qui, bien que contribuant moins en valeur absolue, alloue un montant plus important de sa contribution aux dépenses communes. Dans cette situation, le premier consomme l'essentiel de sa contribution en dépenses personnelles, si bien que sa contribution nette devient inférieure à celle de sa femme (Dwyer & Bruce 1988 ; Blumberg 1993). Cette dernière devient alors chef ou soutien de famille *de facto*.

— Ressources de transfert, monétaires et non monétaires, disponibles auprès du chef ou soutien de famille pour des dépenses communes. Elles peuvent provenir d'un membre de la famille ayant émigré, de la famille élargie, d'amis ou de groupes coopératifs dont un des membres de la famille fait partie (tontine, groupe local d'épargne et de crédit appuyé par un organisme extérieur, cantine communautaire, collectif pour la garde des enfants, les tâches domestiques, certaines activités agricoles, etc.) (Massiah 1985 ; Agier 1989 ; Morrissey 1989), ou encore de l'État (Bruce et Lloyd 1992 ; Blumberg 1993 : 35-39).

— Age, statut nutritionnel, santé, niveau d'éducation, résidence, type d'activité économique et statut socio-économique (caste, ethnie, classe, cf. notamment Kumari 1989) de chaque membre de la famille ou du ménage.

— Droit et coutumes relatifs à la famille : droit de garde des enfants (revient-il à la mère ou au père, et dans quelles conditions ?) (Hoodfar 1989), pratique du *child fostering*, ou des enfants « confiés » (Locoh 1993 ; Lloyd & Desai 1991), règles budgétaires suivies par le ménage (budgets séparés des hommes et des femmes, ou mise en commun des ressources, ultérieurement réallouées par le chef de famille), obligations traditionnelles du père et de la mère vis-à-vis des enfants (comment sont-

elles assumées dans les faits ? Engle & Breaux 1994), tradition de solidarité vis-à-vis des veuves et/ou des femmes divorcées (y a-t-il un déclin de cette forme de solidarité ? Youssef & Hetler 1983 ; Hoodfar 1989 ; Ono Osaki 1991 : 1606 ; Jansen 1987).

— Droit et coutumes en matière de succession (Kabeer 1989 ; Jalal 1991), d'accès à la propriété et au crédit (Due 1991), à l'activité économique et à l'espace public (Hoodfar 1989 ; Mencher 1989 ; Kumari 1989).

Ces deux dernières séries d'indicateurs varient suivant les cultures et avec le temps, constituant un contexte plus ou moins favorable à la survie des familles dont une femme est le chef ou le principal soutien.

Antécédents à la formation d'une famille ou d'un ménage, dont une femme est le chef ou le principal soutien

— Statut marital du chef/soutien de famille : mariée (veuvage, divorce, séparation, répudiation ou abandon), ou non mariée (mère célibataire, mère adolescente).

— Résidence du conjoint s'il existe : migrant ou non, mobilisé par l'armée, réfugié ou déplacé.

— Traditions matri- ou patrilinéaires, matri- ou patrilocales, droit et coutumes matrimoniaux (polygamie avec résidence commune ou séparée des coépouses, Abu 1983 ; pratique tolérée du divorce et du remariage, Appiah 1989 ; tradition d'union libre ou de *visiting union*, Massiah 1983), qui déterminent les arrangements résidentiels, les obligations traditionnellement assumées par les pères et les mères vis-à-vis des enfants, et l'un par rapport à l'autre, et enfin le plus ou moins grand degré de tolérance de la société à l'égard des familles dont une femme est chef.

Devenir des familles ou ménages dont une femme est le chef ou le principal soutien

— Statut nutritionnel, santé, niveau d'éducation, type d'activité des membres à travers le temps, afin de prendre la mesure de la viabilité de ces familles (simple survie alimentaire assurée, ou capacité à investir dans la santé et l'éducation de ses membres).

— Étude renouvelant pour la génération issue de ces familles l'analyse des indicateurs précédents, et permettant de repérer si la pauvreté et le type d'organisation familiale se perpétuent à travers les générations (Furstenberg 1989).

L'Annuaire des enquêtes sur les familles et les ménages dans les pays en développement, 1975-1992, récemment publié par le Population Council et l'International Center for Research on Women, fait le point sur les données et les indicateurs disponibles, afin notamment de mieux connaître la situation des familles dont une femme est le chef ou le soutien économique principal (Lloyd & Marquette 1992).

Bibliographie

ABU Katherine, « The separateness of spouses : conjugal resources in an Ashanti town », in Christine Oppong (ed.), *Female and Male in West Africa*, George Allen and Unwin, Londres, 1983

AGIER M., *Le Sexe de la pauvreté : hommes, femmes et familles dans une « avenida » à Salvador de Bahia*, Salvador de Bahia, travail dactylographié, CRH/ORSTOM, 1989

AINSWORTH Martha, *Comment on Uses of LSMS Data Sets*, in PC/ICRW, Seminar III, 1989

APPIAH Rebecca, *Thoughts About the Origins of Female Headship in Africa*, in PC/ICRW, Seminar III, 1989

ASSOULINE Florence, *Musulmanes, Une Chance pour l'Islam*, Flammarion, Paris, 1992

BARROS Ricardo, Louise FOX & Rosane MENDONCA, *Female-Headed Households, Poverty and the Welfare of Children in Urban Brazil*, PC/ICRW Working Paper Series, Family Structure, Female Headed and Maintained Families and Poverty, 1993

BERHEIDE Catherine W. & Marcia T. SEGAL, *Locating Women in the Development Process : Female Small-Holders in Malawi*, rapport présenté aux rencontres de National Women's Studies Association, juin 1990 (cité par Buvinic & Gupta 1994)

BESSIS Sophie & Souhayr B ELHASSEN, *Femmes du Maghreb : l'Enjeu*, J.C. Lattès, Paris, 1992

BLANC Ann, *How can existing Data be Used to Get a Clearer Picture of Households Headed or Maintained by Women, their Determinants, Consequences, Permanence, and Impacts*, in PC/ICRW, Seminar III, 1989

BLUMBERG Rae Lesser, « Poverty versus 'Purse Power' : The Political Economy of the Mother-Child Family III », in J. Mencher & A. Okongwu (ed.), *Where*

Did All the Men Go ? Female-Headed/Female-Supported Households in Cross-Cultural Perspective, Westview Press, Boulder, 1993

BOCK Gisela, « Pauvreté féminine, droits des mères et États-providence », in Françoise Thébaud (éd.), *Histoire des Femmes en Occident ; le XX^e siècle*, Plon, Paris, 1992

BRACHET-MARCHEZ V., *Absentee Fathers : A Case Based Study of Family Law and Child Welfare in Mexico*, PC/ICRW Working Paper Series, Family Structure, Female Headed and Maintained Families and Poverty, 1992

BRUCE Judith, in PC/ICRW, Seminar I, 1989 : 27-28

BRUCE Judith & Cynthia B. LLOYD, *Finding the ties that bind : beyond headship and household*, The Population Council, Research Division Working Paper n° 41, 1992

BRUCE Judith, Cynthia B. LLOYD & Ann LEONARD, *Families in Focus : New Perspectives on Mothers, Fathers, and Children*, The Population Council, New York, 1995

BUNCH C. & R. CARRILLO, *Gender Violence : A Development and Human Right Issue*, Center for Women's Global Leadership, New Jersey, 1991

BUVINIC Mayra, Nadia YOUSSEF & Barbara VON ELM, *Women-headed households : the ignored factor in development planning*, International Center for Research on Women, Washington D.C., 1978

BUVINIC Mayra, Margaret LYCETTE, William MC GREEVEY, *Women and Poverty in the Third World*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1983

BUVINIC Mayra *et al.*, « The Fortunes of Adolescent Mothers and Their Children : A Case Study on the Transmission of Poverty in Santiago, Chile », in *Population and Development Review*, 18 (2), juin 1992

BUVINIC Mayra & Geeta RAO GUPTA, *Targeting Female-Headed Households and Female-Maintained Families : Views on a Policy Dilemma*, PC/ICRW Working Paper Series, Family Structure, Female Headed and Maintained Families and Poverty, février 1994.

CEPALC (Comisión Económica para América Latina y el Caribe), *Cambios en el Perfil de las Familias : la experiencia regional*, Nations unies & CEPALC, Santiago du Chili, 1993

CHANT Sylvia, « Single parent families : choice or constraint ? The formation of female-headed households in Mexican Shanty Towns », in *Development and Change*, 16 (4), 1985

CHANT Sylvia, *Women-Headed Households : Diversity and Dynamics in the Developing World*, Macmillan Press, Londres, à paraître

CHIPANDE G.H.R., « Innovation Adoption among Female-Headed Households : the Case of Malawi », in *Development and Change*, 16, 1985

COURRIER INTERNATIONAL, « Royaume-Uni : la chasse aux mères célibataires est ouverte », in *Courrier International*, n° 161, jeudi 2 décembre 1993

DIVISION FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN, Bureau des Nations unies à Vienne, *Social and Economic Policy Issues in Female Headship and Vulnerability*, EGM/VW/1990/WP.1.

DUE Jean, « Policies to overcome the negative effects of structural adjustment programs on African female-headed households », in Christina Gladwin (ed), *Structural Adjustment and African Women Farmers*, Gainesville, University of Florida Press, 1991

DUSKIN Elizabeth, « Vue d'ensemble », in OCDE, 1990

DWYER D. & J. BRUCE (eds), *A Home Divided : Women and Income in the Third World*, Stanford University Press, Stanford, Californie, 1988

ENGLE Patrice L. & Cynthia BREAUX, *Is There A Father Instinct ? Father's Responsibility for Children*, PC/ICRW Working Paper Series, Family Structure, Female Headed and Maintained Families and Poverty, février 1994

ELLWOOD D.T., « La garantie de revenu pour les femmes chefs de famille : évaluation du système appliqué aux États-Unis », in OCDE, 1990

FOLBRE Nancy, *Mothers on their Own : Policy Issues for Developing Countries*, PC/ICRW Working Paper Series, Family Structure, Female Headed and Maintained Families and Poverty, Washington D.C., 1991a

FOLBRE Nancy, « Women on their own : global patterns of female headship », in *The Women and International Development Annual*, vol. 2, 1991b

FOLBRE Nancy, *Who Pays for the Kids ? Gender and Structures of Constraint*, Routledge, Londres & New York, 1994

FURSTENBERG Frank, *Marital Experiences and the Well-Being of Children : A Longitudinal Study of Teenage Mothers*, in PC/ICRW, Seminar III, 1989

GARBAR Claire & Francis THÉODORE, *Les Familles mosaïque*, Nathan, Paris, 1991

GARCIA Marito, *Income Sources of the Malnourished Rural Poor in the Provinces of Abra, Antique, and South Cotabato in the Philippines*, Working Paper, Washington D.C., International Food Policy Research Institute, 1991

GARCIA CASTRO Mary, « Similarities and differences : female-headed households in Brazil and Colombia », in J. Mencher & A. Okongwu (ed.), *Where Did All the Men Go ? Female-Headed/Female-Supported Households in Cross-Cultural Perspective*, Westview Press, Boulder, 1993

GARFINKEL Irwin & Sara S. MC LANAHAN, *Single Mothers and Their Children*, The Urban Institute Press, Washington D.C., 1986

HARTMANN-HIRSCH Claudia, « Une réalité européenne ? », in *Parents au Singulier*, 1993

VAN HERPEN Dorien & Jacqueline A. ASHBY (ed.), *Gender Analysis in Agricultural Research : Proceedings of an Internal Workshop*, Centro Internacional de Agricultura Tropical, Cali, Colombie, 1991 (cité dans Buvinic & Gupta 1994)

HOODFAR Homa, « Household budgeting and financial management in a lower-income Cairo neighborhood », in D. Dwyer & J. Bruce (eds), 1988

HOODFAR Homa, *Cairo Family Structure : The Emergence of Female Headship and Differential Consequences*, PC/ICRW, Seminar III, 1989

HOODFAR Homa, « Survival Strategies in Low Income Households in Cairo », in *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, vol.13, n° 4, été 1990

JANSEN Willy, *Women Without Men (in Algeria)*, E. J. Brill, Leiden, Pays-Bas, 1987

KABEER Naila, *Monitoring poverty as if gender mattered : a methodology for rural Bangladesh*, IDS Discussion Paper 255, IDS, Brighton, 1989

KANDIAH Vasantah, *Childbearing by Women Under Twenty Worldwide*, PC/ICRW, Seminar III, 1989

KAZI Shahnaz & Bilquees RAZA, *Households Headed by Women : Income, Employment and Household Organization*, rapport présenté à la 5^e conférence générale annuelle du Pakistan Institute of Development Economics, Islamabad, 4-6 janvier 1989 (cité dans Buvinic & Gupta 1994)

KENNEDY Eileen, *Effects of Gender of Head of Household on Women's and Children's Nutritional Status*, rapport présenté à la conférence « The Effects of Policies and Programmes on Women », International Food Policy Research Institute, Washington D.C., 1992

KENNEDY Eileen T., Pauline PETERS & Lawrence HADDAD, *The Nutritional Status of Preschoolers and Women in Different Female-Headed Households : A Comparative Analysis of Results from Kenya, Malawi and Ghana*, rapport présenté à la réunion du Population Association of America, Denver CO, 2 mai 1992 (cité dans Buvinic & Gupta 1994)

KOSSOUDJI Sherrie & Eva MUELLER, « The Economic and Demographic Status of Female-Headed Households in Rural Botswana », *Economic Development and Cultural Change*, 21 juillet 1983

KUMARI Ranjana, *Women-Headed Households in Rural India*, Radiant Publishers, New Delhi, 1989, 114p.

LASTARRIA-CORNHEIL Susana, « Female Farmers and Agricultural Production in El Salvador », in *Development and Change*, 19, 1988

LEFAUCHEUR Nadine, « Maternité, Famille, État », in Françoise Thébaud (ed.), *Histoire des Femmes en Occident ; le XX^e Siècle*, Plon, Paris, 1992

LEFAUCHEUR Nadine, « Les familles dites monoparentales », in *Parents au Singulier*, 1993

MCLEOD Ruth, *Making the Invisible Visible : Statistical Realities of Urban Low-Income Households*, in PC/ICRW, Seminar III, 1989

LLOYD Cynthia B. & Sonalde DESAI, *Children's Living Arrangements in Developing Countries*, Working Paper 31, The Population Council, 1991

LLOYD Cynthia B. & Catherine M. MARQUETTE, *Directory of Surveys in Developing Countries : Data on Families and Households, 1975-1992*, The Population Council, New York, 1992

LOCOH Thérèse, « Les Familles africaines face à la crise », in *Afrique Contemporaine*, n° 166, 2^e trimestre 1993

MASSIAH Joycelin, *Women as Heads of Households in the Caribbean : Family Structure and Feminine Status*, Paris, UNESCO, 1983

MASSIAH Joycelin, « Female heads of households in the Caribbean », in *Populi*, 12 (2), 1985

MENCHER Joan, « Women's Work and Poverty : Women's Contribution to Households Maintenance in Two Regions of South India », in Dwyer & Bruce 1988

MENCHER Joan, *Female-Headed/Female-Supported Households in India*, in PC/ICRW, Seminar II, 1989

MERRICK Thomas W. & Marianne SCHMINK, « Households Headed by Women and Urban Poverty in Brazil », in Buvinic *et al.* 1983

MORRISSEY M., « Female-Headed Households in Latin America and the Caribbean », in *Sociological Spectrum*, 9 (2), 1989

MOSER Carôline, « Housing », in Lise Ostergaard (ed), *Gender and Development, A Practical Guide*, Routledge, Londres, New York, 1992

MURRAY Charles, « Haro sur les mères célibataires ! », in *Courrier International*, n° 161, jeudi 2 décembre 1993

NATIONS UNIES, *Les Femmes dans le Monde, 1970-1990*, Nations unies, New York, 1992

NATIONS UNIES, *Ageing and the Family*, Proceedings of the United Nations International Conference on Ageing Populations in the Context of the Family, Kitakyushu (Japon), 15-19 octobre 1990, New York, 1994

OCDE, *Les Familles Monoparentales, les Enjeux Économiques*, Paris, 1990

ONO-OSAKI Keiko, *Female Headed Households in Developing Countries : By Choice or by Circumstances ?* DHS World Conference, 5-7 août 1991, Washington D.C., Proceedings, vol. 3

Parents au singulier, Monoparentalités : échec ou défi ?, Autrement, série Mutations, n°134, janvier 1993

PC/ICRW (The Population Council/International Center for Research on Women), *Notes from Seminars I, II, III, IV of the seminar series « The determinants and consequences of female headed households »*, The Population Council, New York, 1989

PRESSER Harriet, *The Successful Effort to Eliminate the Concept of « Household Head » in the US Census : History and Rationale*, in PC/ICRW, Seminar I, 1989

RAO M.V.S., *Alternative Approach to Using Census Data to Highlight Women's Household Maintenance Role*, in PC/ICRW, Seminar I, 1989

ROGERS Beatrice, in PC/ICRW, Seminar I, 1989 : 26-27

ROLDAN Martha, « Renegotiating the Marital Contract : Intra-household Patterns of Money Allocation and Women's Subordination among Domestic Outworkers in Mexico City », in Dwyer & Bruce 1988

ROLL Jo, « One in ten : lone parent families in the European Community », *Social Policy Review*, 1991

ROLL Jo, *Lone Parent Families in the European Community*, Commission of the European Communities, Equal Opportunities Unit, DG V.B.4, The 1992 Report, 1992

ROSENHOUSE Sandra, « Identifying the poor : is headship a useful concept ? », in *Living Standards Measurement Survey*, WP n° 58, World Bank, 1989

SCHKOLINK Mariana, *Chile : Impacto del Gasto Social en los Hogares con Jefatura Feminina* (Draft), PREALC Working Document, Santiago, Chili, 1991 (cité par Buvinic & Gupta 1994)

SCHULER M. (ed.), *Freedom from Violence : Strategies from around the World*, UNIFEM, New York, 1992

SCHWEDE Laurel K., *Family Strategies of Labor Allocation and Decision-Making in a Matrilineal Islamic Society : the Minangkabau of West Sumatra*, Indonésie, thèse, Cornell University, Ithaca (cité par Buvinic & Gupta 1994)

STANDING G., « Global feminization through flexible labour », in *World Development*, vol.17, n° 7, 1989

STAUDT Kathleen A., « Administrative Resources, Political Patrons, and Redressing Sex Inequities : A Case From Western Kenya », in *The Journal of Developing Areas*, 12 juillet 1978

TIENDA Marta & Sylvia ORTEGA SALAZAR, *Female-Headed Households and Extended Family Formations in Rural and Urban Peru*, Center for Demography and Ecology, Université du Wisconsin, Madison, 1980

UNICEF, *Adjustment with a Human Face*, Clarendon Press, 1987

UNITED NATIONS, Principles and Recommendations for the 1970 Population Census, Statistical Papers, Series M., n° 44, New York, United Nations, 1969

VIAL Isabel, *Female Labor Force Behavior and Household Headship*, in PC/ICRW, Seminar II, 1989

WOOD Charles, *Women-Headed Households and Child Mortality in Brazil, 1960-1980*, in PC/ICRW, Seminar II, 1989

YOUSSEF Nadia H. & Carol B. HETLER, « Establishing the economic condition of women-headed households in the third world : a new approach », in Mayra Buvinic *et al.*, 1983

YOUSSEF Nadia & Carol HETLER, *Rural Households Headed by Women : a Priority Concern for Development*, BIT, WEP Research working paper : WEP 10/WP 31, Genève, 1987



La féminisation de la pauvreté

Sophie BESSIS

L'impact de la crise et de l'ajustement sur les femmes

La crise

Leur statut inférieur et la marginalisation dont elles sont victimes expliquent que, dans les périodes de crise, les femmes souffrent en général davantage que les hommes, à cause de leurs très lourds handicaps de départ : moindre scolarisation, formation professionnelle au rabais souvent dans les secteurs les moins porteurs de l'économie, occultation systématique de leur apport à l'économie, donc désintérêt pour les problèmes spécifiques auxquels elles sont confrontées.

Dans les pays où le salariat féminin s'est développé au cours des 25 dernières années, les femmes constituent le plus souvent « l'armée de réserve du salariat », occupant les emplois les plus précaires et les moins bien rémunérés, donc les plus sensibles à la contraction de l'offre d'emploi.

Dans les années 80 et au début des années 90, les pays du Sud spécialisés dans les industries manufacturières d'exportation ont été confrontés à la récession des pays du Nord qui a contracté leur demande de biens manufacturés importés, engendrant dans ces « pays ateliers » la fermeture de nombreuses usines et mettant à la rue des dizaines de milliers de femmes. Dans le meilleur des cas, la crise a accru (en Amérique latine et au Maghreb) la proportion du travail féminin non protégé : sous-traitance, travail à domicile.

De façon générale, les taux de chômage féminins ont augmenté dans des proportions beaucoup plus importantes que ceux des hommes. Ainsi,

au Kenya en 1991, le chômage urbain atteignait 24,1 % des femmes actives contre 11,7 % des hommes. La durée du chômage est également beaucoup plus élevée pour les femmes – qui constituent la majorité des chômeurs de longue durée – que pour les hommes.

La crise a aussi contracté les revenus globaux des ménages, le chômage ayant également touché les hommes soutiens de famille. Les femmes, qui assument la gestion des budgets familiaux, ont donc été obligées de chercher des compléments de revenus dans les créneaux les plus précaires de l'informel pour continuer à assurer l'essentiel de l'approvisionnement familial. En période de crise, elles travaillent en général plus et pour moins cher que dans les périodes de croissance.

On constate donc un double phénomène engendré par la crise : la diminution de l'activité féminine dans le secteur moderne, l'augmentation de l'activité informelle et sous-payée des femmes, faisant partie de leur stratégie de survie pour assurer le minimum vital au groupe familial.

Dans ce contexte, la paupérisation a davantage affecté les familles monoparentales ayant une femme pour chef, du fait du manque d'un salaire masculin en général plus élevé que le salaire féminin, de l'isolement, de l'absence du soutien d'un conjoint, donc d'une charge familiale non partagée. Ces dernières années, la plupart des études effectuées sur la pauvreté ont montré que les femmes chefs de famille sont surreprésentées dans les catégories les plus pauvres.

L'ajustement

Les programmes « d'ajustement structurel » mis en place pour restaurer les équilibres des économies en crise ont eu tendance à aggraver la détérioration de la situation sociale des femmes amorcée par les années de récession. Car, pour reprendre une expression souvent employée, les femmes ont pratiquement été les seules à payer les « coûts cachés » de l'ajustement.

Dans des sociétés encore fortement marquées par les structures patriarcales, les femmes ont subi l'essentiel de la baisse des investissements publics dans les secteurs sociaux : la baisse de la scolarisation les a affectées en premier lieu, la baisse de la couverture sanitaire également (en Inde, dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne) dans la mesure où l'on préfère souvent sauver le garçon quand le choix s'impose. L'augmentation du prix des denrées alimentaires, à cause de la baisse des subventions à la consommation populaire, les a également touchées dans les sociétés où l'inégalité sexuelle devant l'alimentation est la règle : mangeant ordinairement moins que les hommes, elles sont les premières affectées quand la ration alimentaire diminue. L'Unicef a ainsi constaté une détérioration de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes enceintes et allaitantes

dans tous les pays sous ajustement où cette institution a réalisé des études.

Les conséquences à long terme sont très graves : pour compenser la baisse des revenus familiaux, les femmes commencent à travailler de plus en plus jeunes au détriment de leur scolarisation. Leur handicap scolaire risque donc de s'aggraver au cours des prochaines années.

En fait, à niveau social égal, l'ajustement a davantage pénalisé les femmes que les hommes dans la mesure où il a systématiquement accru la part « invisible » de leur travail au détriment de sa part rémunérée. En dernière analyse, ce sont en effet les femmes qui sont chargées, au sein de la société, d'assurer la reproduction de la force de travail et de l'ensemble de ce qu'on appelle les ressources humaines. La baisse des investissements sociaux, le souci global de rentabilité interne des entreprises sociales (hôpitaux) ont pour principale conséquence de transférer une partie de la charge du secteur public vers la sphère domestique, c'est-à-dire vers les femmes. La baisse des dépenses d'infrastructures a souvent eu des conséquences analogues : en Tanzanie et au Ghana, on a constaté que la détérioration des routes et l'augmentation des coûts du transport « moderne » ont engendré une recrudescence du recours au portage, majoritairement assuré par les femmes. Comme le dit l'Unicef, la diminution de l'investissement social a été « financée » par un effort accru des femmes des catégories les plus pauvres.

De même, le souci de réduire la demande de biens par le biais du renchérissement de l'offre a transféré une partie du travail industriel vers la sphère familiale. Ainsi, en Afrique subsaharienne, la diminution du niveau de vie s'est traduite entre autres par un moindre recours aux produits transformés, locaux ou importés, surtout dans le domaine alimentaire, au bénéfice de produits non transformés moins chers. Cela signifie que les femmes ont vu augmenter leurs tâches de transformation artisanale des produits alimentaires.

De façon générale, les politiques d'ajustement, en réduisant les missions du service public et en opérant une contraction drastique du pouvoir d'achat, ont accru la quantité de travail assurée par la sphère domestique. Les femmes travaillent donc davantage en période de crise et d'ajustement.

Cet accroissement de la charge de travail des femmes n'a pas été perçue par les défenseurs de l'ajustement, dans la mesure où elle fait partie du travail invisible, non comptabilisé, des femmes. Les économies réalisées sur la masse salariale dans les pays ajustés ont donc pour une large part signifié un transfert des tâches de nature sociale vers le travail féminin gratuit.

Selon le PNUD (1993), si le travail ménager non rémunéré des femmes était pris en compte dans la formation du revenu national, la valeur de la production globale augmenterait de 20 à 30 %.

Les femmes exclues du bénéfice des « filets sociaux »

Pour des raisons politiques, les États sous ajustement ont préféré réserver le bénéfice de leur filets sociaux, quand ceux-ci ont existé, aux hommes citadins employés du secteur formel, les plus susceptibles d'être à l'origine de mécontentements sociaux déstabilisateurs pour les pouvoirs en place.

Ainsi, les dégraissages opérés dans les secteurs publics ont plus souvent concerné les femmes que les hommes. A la Jamaïque, la proportion de femmes salariées dans le secteur public est passée de 19,3 % en 1981 à 13,4 % en 1985. Les programmes de réalisation d'infrastructures financés par l'aide internationale (en particulier la Banque mondiale) sont de « gros consommateurs » de main-d'œuvre. Malgré tout, les filets sociaux ont tous eu pour priorité de réduire le taux de chômage des hommes. Aucun ne s'est adressé aux femmes.

Les femmes ont davantage souffert des effets négatifs de l'ajustement (diminution de la couverture sociale, baisse de l'offre d'emploi) et n'ont bénéficié d'aucun des « filets » mis en place à partir de la fin des années 80 pour tenter de réduire les coûts sociaux de l'ajustement. En Roumanie, selon une enquête réalisée par l'Unicef, les taux de mortalité maternelle et infantile ont augmenté beaucoup plus rapidement que le taux de mortalité global avec la détérioration de l'encadrement sanitaire du pays.

Relance économique et situation des femmes

Il faut toutefois se demander si les tentatives d'assainissement de la situation économique et la relance de la croissance, enregistrée depuis le début des années 90, dans un certain nombre de pays, ont eu un impact positif sur les femmes. Oui et non comme le montrent deux exemples contradictoires.

— Le secteur agricole en Afrique

On a dit, et c'est souvent vrai, que les dévaluations et la baisse de la ponction d'administrations pléthoriques sur les budgets nationaux avaient entre autres pour but d'inverser les termes de l'échange villes-campagnes, systématiquement favorables aux premières depuis les indépendances. L'accent mis sur le développement des cultures commerciales, la restructuration des filières, l'augmentation des prix aux producteurs ont, dans plusieurs pays, accru ou au moins maintenu le revenu global des populations rurales alors que celui des citadins s'effondrait.

Mais les femmes en ont en général beaucoup moins profité que les hommes, quand elles n'ont pas été pénalisées par les nouvelles priorités affectées au monde rural. Les cultures d'exportation étant le plus souvent des activités masculines, l'encouragement donné à ces cultures a surtout

profité aux hommes. L'accroissement de la rentabilité des cultures de rente a de plus obligé les femmes à travailler davantage sur les champs de leurs époux et à négliger de ce fait leur cultures vivrières et maraîchères, dont elles vendent une partie sur les marchés locaux. Particulièrement touchées par la diminution des subventions aux intrants, dans la mesure où leurs cultures dégagent un surplus monétaire marginal, elles n'ont que très peu bénéficié des efforts d'intensification de l'agriculture. Les PAS ont donc souvent eu pour effet de diminuer les revenus et l'autonomie économique des femmes rurales.

— Les industries manufacturières, facteur de progrès ?

Dans les pays les plus industrialisés du Sud, les politiques de recentrage de la production industrielle vers l'exportation de biens manufacturés ont pu en revanche avoir pour effet d'accroître la visibilité économique des femmes. Les industries manufacturières d'exportation ont, dans de nombreux pays, accru l'offre d'emplois pour les femmes qui constituent souvent l'essentiel de la main-d'œuvre non qualifiée de ces secteurs (les femmes représentent 76 % des salariés du textile et du cuir en Tunisie ; au Maroc, le taux de féminité des industries textiles est de 62,8 %, et celui des industries alimentaires de 28,6 % en 1986).

Elles sont parfois devenues les seules au sein de la famille à bénéficier d'un emploi régulier et rémunéré dans le secteur formel. Beaucoup ont pu de ce fait renégocier le partage de l'autorité entre les sexes au sein de la famille, y acquérir une plus grande autonomie de décision, notamment dans l'affectation des ressources familiales qu'elles partagent en général de façon moins inégalitaire que les hommes (dans le domaine de la scolarisation des filles et des garçons par exemple). Car dans les pays encore fortement imprégnés d'idéologie patriarcale, l'augmentation du salariat féminin – même avec l'exploitation accrue des femmes qu'il implique – est un facteur d'émancipation.

C'est en fait dans les pays où les processus de désindustrialisation et de désalarisation ont été les plus accentués que les femmes ont le plus souffert.

L'exemple maghrébin

Vers le milieu des années 80, le Maghreb est entré dans une période de crise et de restructuration dont, à bien des égards, il n'est pas encore sorti. Le retournement de la conjoncture internationale, la récession dans les pays européens – principaux clients des industries manufacturières et du tourisme tunisiens et marocains –, la charge financière de plus en plus lourde d'une dette astronomique, la chute des prix des hydrocarbures

fatale à l'Algérie, ont aggravé les problèmes récurrents d'une région en pleine mutation. Aucun des trois pays n'a pu éviter de mettre en œuvre de rigoureuses politiques d'ajustement structurel. Dans les trois pays, les couches populaires et les catégories inférieures des classes moyennes ont payé le prix fort de l'ajustement. Et partout, les femmes – qui avaient bénéficié en Tunisie et au Maroc de la croissance industrielle fondée sur des productions à fort coefficient de main-d'œuvre – ont été les premières victimes de la contraction de l'offre d'emploi et de la réduction drastique des budgets sociaux.

Quelques exemples des handicaps féminins de départ

Les femmes rurales

Bien qu'il ait été rendu plus visible par les statistiques depuis le début des années 70, le travail salarié des femmes rurales n'est pas pour autant valorisé. Même si les législations nationales garantissent l'égalité salariale, les femmes salariées dans l'agriculture sont presque toujours moins payées que les hommes. Au Maroc, selon une enquête effectuée en 1993, les salaires journaliers féminins sont globalement inférieurs de 17 % à ceux des hommes. Elles ne bénéficient en outre d'aucune sécurité de l'emploi car elles sont en général employées pour des travaux temporaires ou saisonniers, et sont rarement considérées comme des permanentes, même si elles travaillent pratiquement toute l'année.

Les possibilités d'accumulation des femmes agricultrices sont en outre rendues quasi nulles par leur infériorité devant l'héritage. Quasiment privées de l'accès à la propriété de la terre au profit des héritiers mâles, elles éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir des crédits, faute de pouvoir offrir des garanties. Leur dévalorisation a donc tendance à se perpétuer du fait de discriminations économiques entérinées par les législations.

Inégalités salariales

Au Maroc encore, la législation du travail fondée sur l'égalité des sexes n'est appliquée que par une infime minorité d'employeurs. En 1986, 65 % des entreprises manufacturières où les femmes représentent plus du tiers de la main-d'œuvre payaient des salaires inférieurs au SMIC, contre 40 % seulement des entreprises où la main-d'œuvre féminine constitue moins d'un tiers des salariés.

Effets dévastateurs de la réduction des dépenses sociales

Dans les trois pays, les filles sont moins scolarisées que les garçons. Dans ce domaine, l'ajustement a pu avoir pour effet d'accroître les inégalités sexuelles.

Au Maroc, les secteurs sociaux, l'éducation et la santé surtout, ont été particulièrement affectés par les économies budgétaires. Alors qu'elles avaient régulièrement augmenté au cours des années 70, les dépenses d'éducation par habitant ont diminué de 11 % de 1983 à 1989, entraînant une régression globale de 8,7 % des taux d'accès à l'école entre 1985 et 1990. Dans une société où l'éducation des filles est jugée moins importante que celle des garçons, ce sont elles qui ont le plus souffert de ce recul : pendant que le taux d'accès à l'école reculait de 7,8 % pour les garçons, il régressait de 10 % pour les filles, les jeunes paysannes étant comme à l'ordinaire les plus sacrifiées avec un taux de régression de 13,6 %. Entre 1984 et 1988, la population scolaire marocaine âgée de 7 à 14 ans a diminué de plus de 330 000 individus. Mais on a assisté en réalité à un effondrement de la scolarisation des filles rurales.

Réduction de l'offre d'emplois

Si le Maroc fait dans ce domaine figure d'exception, la scolarisation n'ayant pas reculé chez ses voisins, la récession a en revanche frappé les femmes au travail avec une égale gravité dans les trois pays.

Au Maroc, le taux de chômage officiel des citadines est passé de 15,4 % en 1982 à 25,3 % en 1992, alors qu'il n'augmentait que de trois points pour les hommes. De 1990 à 1992, 56 400 emplois féminins étaient supprimés, tandis que la création d'emplois pour les hommes s'accroissait de 14,8 %. On estime que, depuis le début de la mise en application du programme d'ajustement structurel en 1983, les créations d'emplois féminins ont été quatre fois moins nombreuses que les créations d'emplois masculins. L'aggravation de la discrimination sexuelle en matière d'emploi est confirmée par toutes les statistiques. Ainsi, le taux de féminité de la population au chômage est passé de 28,1 % en 1972 à 38,3 % en 1992. Et les femmes instruites ont beaucoup plus de mal à trouver un emploi que les hommes diplômés.

En Tunisie, la politique d'ajustement menée depuis 1986 a également entraîné une détérioration de la situation sociale dont les groupes les plus vulnérables – femmes, enfants, personnes âgées – ont été les principales victimes. De 1984 à 1992, le taux de chômage est officiellement passé de 13,5 % à 16 % de la population active. Pendant que, de 1983 à 1991, la part des salariés dans la population active passait de 61,5 % à 63,3 %, la part des salaires dans le PIB régressait de 39,3 % à 30,7 %. Les femmes occupant traditionnellement les emplois les plus précaires, ce sont elles qui ont le plus souffert de la contraction du marché du travail formel et de

la baisse des rémunérations. De 1984 à 1989, le taux de chômage féminin passe ainsi de 11 % à 21 %, et les effectifs de la population féminine occupée ont enregistré une baisse absolue, notamment dans le secteur textile, le plus demandeur de main-d'œuvre féminine. Quant au chômage de longue durée, il est beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes : en 1989, près des deux tiers des femmes au chômage cherchaient un emploi depuis plus de deux ans, contre seulement 4,4 % des chômeurs.

Déjà très faible, l'activité féminine salariée a diminué en Algérie depuis le début des années 90 du fait de la récession et de l'incapacité de l'économie à créer des emplois en nombre suffisant pour une population d'âge actif qui augmente de plus de 250 000 personnes chaque année. Alors que, de 1985 à 1989, l'emploi masculin augmentait de plus de 8 %, 9 595 emplois féminins étaient supprimés.

Moins touchées que les citadines parce que moins souvent salariées, les rurales – les indépendantes surtout, en général à la tête des exploitations les plus modestes et les moins rentables – ont également pâti des retombées de la crise. L'appauvrissement des régions rurales les moins bien préparées à supporter l'augmentation de la concurrence internationale a davantage affecté les femmes que les hommes. Beaucoup d'entre elles se sont vues contraintes de vendre leur terre ou d'abandonner leur activité artisanale pour se convertir en salariées, afin de se garantir un revenu minimum.

Dans tous les cas, l'offre de travail spécifiquement proposée aux femmes est beaucoup plus sensible à la conjoncture économique que celle destinée aux hommes. Cette caractéristique a tendance à aggraver les inégalités entre les sexes en matière d'insertion professionnelle. Exclues en période de crise des emplois les plus stables et les plus rémunérateurs, les femmes sont renvoyées dans le meilleur des cas vers un secteur informel marqué par la précarité et les bas salaires. Indice de la précarisation de l'emploi féminin : au Maroc de 1982 à 1989, la proportion des femmes déclarées à la CNSS (Caisse nationale de sécurité sociale) est passée de 18,2 % à 17,5 % de l'ensemble des salariés déclarés.

En ce milieu des années 90, la pauvreté au Maghreb est de plus en plus féminine. D'autant que le délitement des liens familiaux, accéléré par une urbanisation qui a rompu les solidarités traditionnelles et par la pratique incontrôlée de la répudiation devenue un véritable fléau social au Maroc et en Algérie, a accru dans des proportions considérables le nombre de femmes chefs de famille. En Tunisie, 57 % des familles recensées par le fichier des familles nécessiteuses ont une femme pour chef. Au Maroc où les femmes constituent aujourd'hui 17 % des chefs de famille, c'est dans les milieux populaires urbains qu'on les rencontre en plus grand nombre. La pauvreté a donc surtout touché les familles dont l'entretien est assuré par le salaire d'une femme.

Dernières à profiter des progrès économiques et sociaux en période de croissance, premières victimes des crises, les femmes forment ainsi les gros bataillons des secteurs les plus vulnérables et les moins protégés des populations des pays affectés par des transitions économiques et sociales brutales. Cette fragilité n'est pas le fait du hasard mais la conséquence d'une dévalorisation systématique de leur travail et de leur statut, dont on peut repérer les manifestations dans tous les domaines.



II

LES EFFETS DE LA MOBILITÉ SUR LE STATUT DES FEMMES DU TIERS MONDE



Femmes chefs de ménage et migration

Laura OSO
Christine CATARINO

Introduction

La migration féminine, un phénomène invisible

La littérature concernant les mouvements de population a traditionnellement sous-estimé la participation féminine au processus migratoire.

Les approches théoriques traditionnelles de la migration, qu'elles soient de type micro-économique (centrées sur la décision de l'individu de migrer) ou de type macro-économique (fondées sur les déterminants structurels du mouvement migratoire) n'ont pas considéré la spécificité de la migration féminine.

L'invisibilité de la migration féminine a été créée par le stéréotype de la femme considérée économiquement inactive et dépendante de l'homme. Les activités professionnelles exercées par les femmes dans la migration (emplois domestiques, emplois saisonniers, prostitution, activités illégales) ou les emplois formels mal rémunérés, occupés pendant une courte période du cycle de vie féminin (emplois dans les industries en Asie au sortir de l'adolescence), n'ont pas été appréhendés comme de véritables activités économiques ou ont été perçus comme des activités marginales, renforçant ainsi la mésestimation du phénomène de la migration féminine (Morokvasic M. 1984).

La littérature a donc relégué la femme au rôle passif de l'épouse qui reste ou de la compagne qui rejoint son mari dans le cadre du regroupement familial ; passivité présumée, qui n'a pas fait de la femme migrante un objet de recherche pertinent.

Cette invisibilité conceptuelle de la migration féminine a influencé l'élaboration des statistiques qui n'ont pas assez pris en compte la spécificité féminine dans la caractérisation démographique et socio-

économique des mouvements migratoires (flux et stock, âge, état civil, nationalité, statut socioprofessionnel, niveau d'instruction ventilés par sexe).

Nouvelles approches théoriques des mouvements migratoires

Ces dernières années sont apparues de nouvelles orientations théoriques rendant compte des phénomènes migratoires. A contre-courant du stéréotype de la femme qui rejoint son mari, les études soulignent de plus en plus le caractère autonome et l'importance des déterminants économiques de la migration féminine (Zlotnik H. et Bilsborrow R. 1992 ; FNUAP 1993). Par ailleurs, la prise en considération de divers facteurs socioculturels (structures familiales, réseaux sociaux, ménages) dans l'analyse du processus migratoire a mis en lumière les hiérarchies fondées sur la différenciation sexuelle qui existent dans ces unités sociales et qui influent sur les divers aspects de la migration (décision de migrer...).¹ Autrement dit, la dimension des relations de genre introduite dans l'analyse des processus migratoires a permis de pointer la spécificité des migrations féminines et de la situation des femmes qui restent.

Femme chef de ménage, un phénomène lié à la migration

La situation de migration a conduit des femmes (qui restent ou qui partent) à assumer le rôle de chef de ménage. La hausse des migrations masculine et féminine s'est traduite par une augmentation du nombre de foyers dont le chef est une femme, ce qui rend compte d'une meilleure visibilité du phénomène².

La littérature a distingué les femmes chefs de ménage *de facto* et *de jure*. La femme chef de ménage *de jure* est celle qui est officiellement considérée comme telle, elle est souvent veuve, divorcée, séparée ou mère célibataire (Due Jean M. 1991 ; Kennedy E. et Peters P. 1992). La femme chef de ménage *de facto* est celle dont le mari est absent pendant de longues périodes selon Jean M. Due (1991), pendant 50 % du temps selon E. Kennedy et P. Peters. Les femmes qui restent et qui deviennent chefs de ménage le sont *de facto*, celles qui migrent peuvent l'être *de facto* (si elles ont un conjoint) ou *de jure* (s'il s'agit par exemple de femmes veuves, divorcées ou séparées ayant des dépendants à charge).

1. Sur l'introduction des relations de genre dans l'analyse des processus migratoires, voir L. Brydon (1989) ; Lin Lean Lim (1993) ; P. Pessar, S. Grasmuck (1991).
2. Ainsi, un tiers des foyers aux Caraïbes sont dirigés par des femmes, situation en grande partie provoquée par la migration masculine (Massiah, J. 1983). Au Botswana ou au Lesotho, 40 % des foyers ruraux ont à leur tête une femme, phénomène résultant également de l'exode masculin (Makinwa-Adebusoye P. 1993).

La problématique femmes chefs de famille et migration

La migration peut entraîner une recomposition des relations familiales et sociales, une modification des rôles économiques et sociaux au sein du ménage et de la société. Il faut donc s'interroger sur l'effet de la mobilité (masculine, féminine) sur le statut des femmes. Une des questions qui se pose est celle de savoir si la mobilité conduit la femme à devenir chef de ménage (que cette situation soit voulue, recherchée ou non par la femme). A cet égard, J. Mencher (1993) a repéré quatre critères permettant de définir le chef de ménage (l'autorité, la prise de décision, la principale contribution économique au foyer, le contrôle et la garde des enfants)³.

Dans la mesure où la migration (de l'homme, de la femme) peut se traduire par l'absence du conjoint au foyer, le critère de la prise de décision apparaît particulièrement adapté pour caractériser les femmes chefs de famille migrantes ou conjointes de migrants restées au village d'origine (la prise de décision est facilitée en cas d'absence d'un adulte masculin au foyer). Le critère de la contribution de la femme au soutien économique du foyer s'avère pertinent mais non indispensable (certaines femmes restées au pays et recevant des transferts monétaires ne constituent pas le principal soutien économique du foyer, elles n'en seront pas moins chefs de famille si elles prennent des décisions au sein du ménage).

Une autre question consiste à définir quelles sont les conséquences de la migration sur les conditions de vie des membres du foyer.

Cet article vise donc, à travers une revue non exhaustive de la littérature et à partir d'exemples tirés de zones géographiques différentes, à déterminer quels sont les effets de la migration sur :

— La contribution économique de la femme au soutien du foyer (types d'emplois occupés, conditions dans lesquelles s'opère la participation des femmes au soutien du foyer, obstacles rencontrés dans l'exercice et la pratique de leurs occupations) et corrélativement sur la condition socio-économique des femmes qui restent et des femmes qui partent en définissant s'il y a paupérisation ou élévation de leur niveau de vie et modification de leur statut économique et social.

— La prise de décision des femmes dans la sphère privée et publique pouvant résulter d'une modification des relations de genre dans ces deux espaces (émancipation féminine...).

— Le bien être physique et psychique de la femme et des enfants.

3. Les diverses définitions données du chef de ménage privilégient tantôt un ou plusieurs de ces critères. J. Mencher note que ces critères ne sont pas tous nécessairement observés par les individus chefs de ménage.

Pour une plus grande clarté de l'exposé, ces questions font l'objet d'une présentation séparée pour les femmes qui restent et les femmes qui partent.

La revue de quelques déterminants socio-économiques qui influent sur la possibilité pour la femme de devenir le principal soutien économique du foyer et/ou de prendre des décisions clôt cette communication.

I - FEMMES QUI RESTENT

Les effets de la mobilité de l'homme sur la contribution des femmes au soutien du ménage et sur la condition socio-économique des membres du foyer

La question de la gestion des ressources naturelles

L'augmentation du nombre de femmes chefs de famille dans certains pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie serait dans une importante mesure la conséquence de l'exode masculin (Makinwa-Adebusoye P. 1993). La migration masculine pose la question de l'élévation du niveau de vie de l'unité domestique conduite par la femme ou de son appauvrissement et par là même de l'organisation féminine de la production, de sa gestion des ressources naturelles et des rendements agricoles qui en découlent.

En Afrique, dans un contexte où la femme participe traditionnellement aux travaux des champs, où les transferts monétaires du conjoint s'avèrent inconstants et d'un montant souvent insuffisant, la femme est tenue, pour assurer le soutien économique du foyer, de cumuler les tâches agricoles qu'elle réalisait jusqu'au départ de son mari ainsi que celles antérieurement dévolues à l'homme. Une des premières conséquences de l'exode rural peut dès lors être la féminisation accrue de l'agriculture manifestée par une nouvelle division sexuelle du travail (Basset J. 1991).

En Amérique latine, où le rôle de la femme se polarise plus particulièrement sur les tâches domestiques et où sa fonction dans l'agriculture est moins prévalante (Boserup E. 1970), s'opère également une substitution du travail agricole masculin par le travail féminin.

Dans certains pays musulmans tels que le Bangladesh, le travail agricole est en revanche réalisé par les membres masculins de la parenté (Mahmuda I., Perveen A. 1984).

I. Palmer (1985) a relevé dans la littérature deux courants jugeant favorablement l'incidence du départ de l'homme sur le rendement des terres cultivées par les femmes : les théories néoclassiques (les transferts des migrants seraient investis à profit dans la production agricole), les approches mettant l'accent sur le soutien de la parenté (dont la force de

travail se substitue à celle du mari absent pendant les périodes de forte activité agricole).

Cependant, de nombreuses études ont souligné les difficultés auxquelles sont confrontées les femmes dans la gestion des ressources naturelles. Ces difficultés trouvent leur origine dans les relations de genre, dans la structure patriarcale de la société qui restreignent l'accès des femmes aux divers facteurs de production. Le moindre accès aux intrants, au crédit, l'absence ou les discriminations concernant les droits fonciers, les difficultés liées au recrutement de main-d'œuvre, l'invisibilité des femmes chefs de famille en milieu rural ou l'absence de volonté des institutions de les appuyer dans leur entreprise constituent autant de contraintes pesant sur le niveau et la qualité de leur production agricole (Buvinic M. et Gupta R. 1994).

Dans de nombreux pays d'Afrique, seuls les hommes jouissent des droits fonciers. Les terres cultivées à titre personnel par les femmes leur sont allouées par les hommes (en fonction de l'âge, par exemple). L'absence de l'homme ne ferait qu'accentuer la précarité de la femme en terme de droit d'usage de la terre. Au Botswana, les femmes peuvent se voir attribuer des parcelles de terre par les autorités mais elles doivent montrer qu'elles ont la capacité effective de les cultiver. Cette démonstration se heurte aux problèmes d'accès aux intrants (Kossoudji S., Mueller E. 1983) et aux services de vulgarisation technique.

En Amérique latine, les réformes agraires des années 60 et 70 ont favorisé les hommes chefs de famille dans les plans de redistribution des terres. Elles ont aggravé le manque d'accès des femmes aux titres fonciers et aux services agricoles (crédit, technologie) dispensés par les coopératives (Buvinic M., Gupta R. 1994).

En Afrique, la capacité d'un individu à recruter de la main-d'œuvre peut être déterminée par une certaine position sociale dans une unité donnée de référence : le foyer, le lignage, la communauté et par une stricte hiérarchie de genre (Roberts P. 1988)⁴. En outre, même si la femme est en mesure de demander l'aide de la parenté, la force de travail masculine peut faire défaut, dans des zones à fort exode rural (Kossoudji S., Mueller E. 1983).

De nombreux auteurs soulignent par ailleurs l'impossibilité matérielle dans laquelle se trouve la femme de recourir à une main-d'œuvre rémunérée. La rareté de la main-d'œuvre masculine pendant les périodes de labour accroît d'autant son coût, de telle sorte qu'elle devient trop

4. Ainsi, la femme peut ne pas disposer de l'autorité suffisante quelle que soit l'unité considérée pour recruter de la force de travail. Elle ne peut, par exemple, commander le travail de personnes considérées comme socialement supérieures (dont les hommes). Le recrutement d'autres femmes en dehors du système de réciprocité est fonction de la position sociale, de l'autorité sociale et politique de son mari (P. Roberts 1988).

onéreuse pour les revenus des femmes chefs de ménage (Kossoudji S., Mueller E. 1983).

En Afrique de l'Ouest, l'homme qui migre confie son bétail au chef de concession ou au chef de lignage, ce qui prive la femme de l'utilisation du fumier (intrans susceptible d'induire l'accroissement de la productivité des sols).

L'accès à la terre, au facteur travail, aux intrants est donc médiatisé par l'homme. Son absence ne fait qu'accroître ces discriminations, et peut engendrer indirectement un abaissement de la production agricole et du niveau de vie du ménage.

Les tâches reproductives et productives de la femme peuvent, en outre, entrer en conflit. Ainsi, la prise en charge des enfants, considérée peu compatible avec certaines tâches agricoles (labour notamment), est également relevée dans les études comme un frein à l'essor de la production agricole féminine (Kossoudji S., Mueller E. 1983).

Situation socio-économique du foyer et stratégies additionnelles de survie

Au Botswana, S. Kossoudji et E. Mueller (1983) ont trouvé que le revenu des femmes chefs de famille représentait moins de la moitié de celui des hommes chefs de ménage, et qu'elles possédaient trois fois moins de bétail. Cette situation ressortit là encore d'un moindre accès aux facteurs de production.

Au Burkina Faso, J. et J. P. Ouedraogo (1986) notent que la surcharge de travail agricole effectué par les femmes de migrants (travail dans les exploitations familiales, les parcelles personnelles), en vue d'assurer la subsistance du ménage les conduit à délaissier « (...) leurs activités annexes (artisanat, petit commerce, filage de coton, culture de légumes à sauce, cueillette, transformation de produits alimentaires) qui sont pourtant des compléments économiques indispensables » (p. 40).

David Cooper (1979) a en revanche observé au Botswana la mise en œuvre par les femmes de stratégies alternatives génératrices de revenus telles que la couture, le brassage de bière afin d'acquérir du bétail, des intrants, d'envoyer leurs enfants à l'école.

Dans divers pays d'Afrique de l'Ouest, les femmes peuvent louer leur force de travail au moment des récoltes dans leur village ou les villages voisins. Elles peuvent également, pendant les périodes de soudure longue, envoyer des dépendants chez des parents installés en ville ou dans une autre famille du village (Findley S. 1987).

En République dominicaine, le manque de qualification agricole des femmes et une réprobation sociale vis-à-vis du travail féminin de la terre ont produit une baisse de la production agricole rendant les épouses dépendantes des transferts du mari et suscitant à leur tour des stratégies

féminines de migration vers les États-Unis (Pessar P., Grasmuck, S. 1991).

Importance des transferts monétaires

Si la littérature a abondamment mis en évidence le fait selon lequel les femmes chefs de famille constituent le segment de la société le plus pauvre parmi les pauvres, il n'en demeure pas moins que les femmes de migrants peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une situation économique relativement confortable. Selon N. Youssef et C. Hetler (1983), la femme dont le mari migrant est absent pendant de courtes périodes, envoie fréquemment les mandats et rentre régulièrement pour participer aux travaux des champs, se trouvera dans une situation socio-économique plus favorable que des femmes divorcées, séparées ou célibataires. Au Malawi, les femmes de migrants chefs de ménage restées au pays dont les époux sont partis en Afrique du Sud bénéficient de revenus plus élevés que les autres femmes chefs de famille telles les veuves, les divorcées (Kennedy E., Peters P., 1992)⁵.

La situation socio-économique des femmes de migrants chefs de ménage restées au village d'origine ne se présente pas de façon homogène, elle dépend notamment du montant et de la constance des transferts monétaires du conjoint.

Le tableau 1 fait apparaître des situations diverses en ce qui concerne la proportion de femmes recevant des transferts monétaires de leur conjoint. On peut notamment constater que ce pourcentage est élevé dans certains pays musulmans d'Asie et du Moyen Orient. Certains auteurs ont signalé que dans les pays d'Asie, si pendant une certaine période les transferts s'avèrent irréguliers et faibles (Surinder Jetley 1984), à partir d'un certain moment, ils couvrent complètement les frais et investissements agricoles, permettent le recrutement d'une main-d'œuvre rémunérée, le désengagement progressif des femmes de l'agriculture (Palmer I. 1985 ; Shaheed F. 1981), l'affectation des ressources de la migration dans la consommation de biens durables ou de luxe comme au Pakistan (Palmer I. 1985 ; Faiz Bilquees, Shahnaz Hamid 1981).

En revanche, le pourcentage de femmes recevant des transferts apparaît par contre faible dans certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe ainsi que dans deux pays de la région Amérique latine-Caraïbes considérés (Mexique, Antilles).

Quelques hypothèses peuvent être avancées afin d'expliquer ces différences géographiques :

— Les pays musulmans caractérisés par une polygamie plutôt cohabitationniste, par des structures sociales fortement patriarcales où

5. Les autres femmes de migrants se trouvaient par contre dans une situation encore plus défavorable que les femmes chefs de famille *de jure* (divorcées, veuves...).

Tableau 1

**Pourcentage des femmes qui restent recevant des transferts
monétaires par lieu de résidence, années 70**

Pourcentage de femmes recevant des transferts monétaires		
(1-20 %)	(21-66 %)	(67 % et plus)
Michoacan, Mexique	Région du Rif, Maroc	Zambie
Antilles	Kelatan Nord	Kalamatan, Indonésie
Lesotho	Malaisie	Inde du Nord
Sénégal	Malawi	Java, Indonésie
Pacifique Sud	Ife, Nigeria	Venezuela
Swaziland		Haïti
Niger		République arabe du Yémen
		Turquie
		Égypte
		Pakistan

Source : Findley S.E., Williams L., *Women who go and women who stay : reflections of family migration processes in a changing world*, International Labour Office, Working Paper 176, Genève, 1991, 95 p., tableau élaboré à partir de travaux réalisés par divers chercheurs.

l'homme a la responsabilité de subvenir aux besoins de la famille et où la femme est traditionnellement faiblement insérée dans le système de production et reléguée dans l'espace privé, verraient les conjoints migrants envoyer, pour une grande partie d'entre eux, des transferts monétaires.

— Dans certaines sociétés polygames d'Afrique noire, chaque épouse et mère est à la tête d'une sub-unité matricentrée du foyer dont elle assure le soutien économique (Makinwa-Adebusoye P. 1993). Cette situation débouche sur une plus grande indépendance économique vis-à-vis du mari (Boserup E. 1970), qui dans le cadre de la migration pourrait avoir tendance à réduire et à espacer les transferts monétaires (voire à s'y soustraire).

— L'instabilité conjugale qui prévaut dans certaines régions du monde (Caraïbes, Brésil)⁶ pèse sur la situation socio-économique du foyer en restreignant voire en mettant fin à l'envoi des transferts des hommes. Dans certains pays d'Afrique tels le Botswana, les jeunes hommes ne remplissent plus leurs obligations économiques vis-à-vis de leurs enfants laissés avec leurs concubines (Makinwa-Adebusoye P. 1993). A cet égard, S. Kossoudji et E. Mueller (1983) soulignent, dans ce pays, l'existence d'un relâchement des mœurs sexuelles, manifesté par

6. Massiah J. (1983) ; Zlotnick H., Bilsborrow R. (1992).

une hausse du concubinage qui s'accompagne d'un affaiblissement de la responsabilité de l'homme concernant le soutien économique du foyer.

La situation socio-économique du foyer dépend par ailleurs de l'accès effectif de la femme à la gestion des transferts du mari. Or, cette gestion lui échappe parfois au profit d'un membre mâle de la parenté de l'homme migrant comme en Égypte par exemple (Taylor E. 1984). Dans les sociétés méditerranéennes et islamiques caractérisées par une relation privilégiée mère/fils, « c'est souvent à la mère que le fils transmet son autorité ainsi que le contrôle de ses biens, sa femme y compris » (Bendiab A. 1991).

Conséquences de la mobilité de l'homme sur les relations de genre dans l'espace privé

Tout comme la situation économique des foyers soutenus par des femmes de migrant est différenciée, ainsi en est-il de la prise de décision féminine concernant la gestion courante des affaires domestiques, susceptible de modifier les relations de genre dans l'espace privé.

L'exode rural masculin qui s'est parfois traduit par une plus grande participation des femmes dans l'agriculture a conduit celles-ci à prendre des décisions concernant la gestion des ressources naturelles (type de plante à cultiver, achat d'outillages agricoles...).

Dans certaines sociétés, les femmes ont investi partiellement des sphères de décision autrefois exclusivement réservées à l'homme. Ainsi ont-elles dû superviser la construction de maisons réalisées avec les transferts monétaires des époux, comme en Égypte et au Portugal, ce qui suppose l'achat de matériaux, l'embauche de main-d'œuvre (Brink J. H. 1991 ; Wall K. 1985), et ce, même si cette nouvelle tâche n'a pas été sans créer des heurts (certaines femmes qui ne parvenaient pas à se faire obéir des ouvriers ont dû stopper les travaux). En Égypte, certaines femmes ont pu prendre des décisions relatives aux dépenses quotidiennes familiales, en gérant l'allocation des ressources affectées à la nourriture et aux biens de consommation courants (habits, éducation) (Brink J., 1991).

Plusieurs études notent que les décisions prises par les femmes se limitent souvent aux décisions quotidiennes et ne s'étendent pas à celles qui présentent un caractère exceptionnel comme en Égypte (Brink J. 1991). Aux Philippines, les décisions importantes qui concernent l'acquisition d'équipements agricoles, de biens onéreux sont prises soit après consultation du mari, soit conjointement à l'occasion d'une de ses visites, soit exceptionnellement par la femme en l'absence du mari, après consultation indicative de la parenté (Flores M. 1984). En Inde, les décisions concernant l'achat de bétail, d'intrants, les demandes de crédit,

les dépenses festives incombent exclusivement au mari qui les prendra lors de ses fréquents retours (Surinder Jetley 1984).

Conséquences de la mobilité de l'homme sur les relations de genre dans l'espace public

La migration de l'homme a conduit les femmes à effectuer des démarches administratives (inscriptions scolaires, retrait de transferts), à utiliser diverses institutions juridiques, économiques, sociales qui jalonnent l'espace public (banques, coopératives de village...) (Abadan-Unat N. 1977 ; Wall K. 1985). Dans certains cas, la femme a pu prendre une part active dans la vie publique villageoise, en participant à la gestion des instances communautaires, tels que les « village development committees » décrits par Martha Mueller au Lesotho, ou en développant un esprit militant, suite à la prise de conscience de sa capacité à soutenir économiquement sa famille, telles que les femmes observées en Inde par Desai Rajani (1982).

Cependant, cette insertion des femmes dans l'espace public demeure limitée. L'exercice par la femme du rôle de chef de famille ne s'accompagne pas, en effet, automatiquement des attributs et droits normalement conférés à un chef de famille. Ainsi, les femmes demeurent-elles exclues des instances de décision villageoises au Portugal (Wall K. 1985), ont-elles une faible participation dans les associations communautaires, les partis politiques, les conseils villageois en Égypte (Khafagy F. 1984), et ne sont qu'environ un tiers à participer aux affaires publiques et communautaires aux Philippines et en Thaïlande (Flores M. 1984 ; Kanda Paranakian 1984)⁷.

Les femmes expliquent parfois cette faible propension à investir l'espace public par le peu de temps laissé pour les contacts sociaux du fait d'une surcharge de travail liée aux nouvelles responsabilités de subsistance du foyer. Cette faible insertion dans l'espace public ressortirait d'une absence de reconnaissance sociale par la communauté du rôle de chef de famille pourtant tenu par la femme (Wall K. 1985), d'une inégalité d'accès entre hommes et femmes à diverses institutions relevant traditionnellement du domaine masculin telles que les coopératives agricoles, les banques, les conseils populaires (Khafagy F. 1984).

En Indonésie, Carol Hetler (1990) a noté des différences concernant la participation des femmes et des hommes chefs de famille à la vie

7. Ce refoulement des femmes de l'espace public est parfois volontaire : 57 % des femmes interrogées dans l'enquête de K. Paranakian confessent que leur mari n'est pas opposé à leur participation aux affaires publiques alors que seules un tiers s'y engagent.

publique et sociale. Le rôle civique des hommes et des femmes chefs de famille diffère : il reproduit à la fois le degré de participation des femmes à l'espace public et les attentes sociales de la société indonésienne vis-à-vis des rôles féminins et masculins⁸.

L'absence de reconnaissance sociale des femmes chefs de famille se marque encore, dans certaines sociétés, par un contrôle des déplacements des femmes. Ainsi, la communauté villageoise peut-elle exercer un fort contrôle social sur la femme de migrant dans des pays comme le Portugal ou la Grèce (Wall K. 1985). En butte aux jalousies des autres femmes et aux rumeurs, la femme est contrôlée dans ses déplacements par une communauté qui s'érige en défenderesse de l'honneur du mari.

En Égypte, si près de la moitié de l'échantillon de l'enquête de J. Brink (1991) vivant dans des foyers nucléaires et avec des enfants qui n'étaient plus en bas âge devait encore demander l'autorisation du mari pour sortir, l'émigration de l'homme a néanmoins conféré à certaines femmes une nouvelle liberté de déplacement. Celles-ci étaient ainsi autorisées à se rendre dans certains lieux préalablement définis tels que le marché ou le domicile de la parenté.

Conséquences de la migration masculine sur le bien-être physique et psychique de la femme et des enfants

Une surcharge de travail

La littérature a largement attesté l'existence d'une surcharge de travail incombant à la femme, suite à la migration de l'homme, et ce, quelle que soit la zone géographique observée (Ouedraogo J.-P. et Ouedraogo J. 1986 ; Zlotnik F. et Bilsborrow R. 1992 ; Shaheed H. 1981 ; Surinder Jetley 1984 ; Kanda Paranakian 1984). Cette surcharge de travail ainsi qu'une angoisse créée par les nouvelles responsabilités auxquelles les femmes doivent faire face sans y avoir été préparées contribuent à engendrer des troubles psychologiques (Faiz Bilquees, Shahnaz Hamid 1981 ; Shaheed F. 1981 ; Wall K. 1985).

8. Dans cette société, le chef de famille (homme ou femme) est considéré comme le représentant du foyer ayant certaines obligations (paiement des taxes, participation aux événements communautaires). Cependant, la communauté n'attend pas d'une femme chef de famille qu'elle s'implique directement dans les affaires publiques. Elle peut déléguer son pouvoir et être représentée par un membre (mâle) de sa famille. L'homme chef de famille est habitué en tant qu'homme à participer aux divers événements qui rythment la vie du village (réunions de village, fêtes rituelles), il est tenu en tant que chef de famille de maintenir sa participation. Ce qui n'est que possibilité, capacité à investir l'espace public chez les femmes constitue une sorte d'obligation sociale pour les hommes.

Le sentiment de solitude des femmes a souvent été souligné (Kanda Paranakian 1984, Wall K. 1985) ainsi que leur crainte de ne pas être capables d'élever et de socialiser leurs enfants (Kanda Paranakian 1984), de ne pouvoir se substituer à l'homme dans le domaine de la discipline et de l'autorité (Wall K. 1985).

La nutrition et l'éducation des enfants

Les résultats des études évaluant les effets de la chefferie féminine sur le statut nutritionnel et l'éducation des enfants apparaissent contrastés. Certaines études ont montré qu'il existe une meilleure situation nutritionnelle des enfants lorsque la femme est chef de famille⁹. Ce phénomène se vérifie particulièrement dans les foyers les plus pauvres.

Au Malawi, si, en règle générale, les enfants des femmes chefs de famille reçoivent des rations caloriques plus importantes que les enfants de leurs homologues masculins, les femmes de migrants, qui se trouvent dans une situation socio-économique pourtant plus confortable que les autres femmes chefs de famille, affectent une partie moins importante de leurs ressources à la nutrition des enfants et préfèrent réserver leurs investissements à l'achat de moyens de production (fertilisants, notamment). Elles tendent même à investir moins que les hommes chefs de famille dans ce poste du budget familial (Kennedy E., Peters P. 1992). Ceci montrerait qu'il n'y a pas nécessairement corrélation entre élévation du niveau du revenu et meilleure nutrition des enfants. Si une des caractéristiques des foyers pauvres est d'accorder une plus grande attention à la nourriture, en l'absence d'autres choix d'investissement possibles, la priorité conférée à la nutrition des enfants procède en partie d'une stratégie des mères chefs de ménage particulièrement défavorisées qui cherchent ainsi à assurer une sécurité matérielle pour leur vieillesse.

Des contre-exemples existent. Au Pakistan, la consommation alimentaire s'est avérée être plus importante dans les foyers de femmes de migrants que dans les foyers de non-migrants. Ici, il y aurait un lien direct entre niveau de revenu (plus élevé parmi les femmes de migrants) et niveau de nutrition (Bilquees F., Hamid S. 1981).

Certaines études révèlent une meilleure scolarisation des enfants lorsque les ménages sont dirigés par des femmes, celles-ci privilégiant plus souvent l'éducation que leurs homologues masculins (Kossoudji S. et Mueller E. 1983).

D'autres recherches ont constaté une moindre fréquentation scolaire parmi les enfants de migrants. Au Brésil, les enfants de migrants connaissent une moindre assiduité scolaire que ceux des non-migrants, compte tenu des responsabilités accrues qu'ils doivent exercer au sein du foyer (Zlotnik H., Bilsborrow R. 1992). Au Pakistan, où la situation

9. Sur cette question, voir le développement de M. Buvinic et R. Gupta (1994).

socio-économique des ménages dirigés par des femmes qui restent semble pourtant suffisamment favorable pour investir dans l'éducation infantile (transferts monétaires substantiels et/ou réguliers), l'absentéisme scolaire résulte des projets que les parents nourrissent à l'égard de leurs enfants. La migration escomptée des enfants fait apparaître la formation scolaire comme inutile à leurs yeux (Bilquees F., Hamid S. 1981). Dans la mesure où il est admis que les filles n'auront jamais à soutenir économiquement leur foyer, l'investissement dans leur éducation s'avère encore moins prioritaire.

II - FEMMES QUI PARTENT

Spécificités des migrations féminines

La migration féminine, un phénomène en hausse

L'internationalisation et l'interdépendance accrues des phénomènes économiques, sociaux et politiques, les croissants déséquilibres Nord-Sud, la crise économique qui a généré un redéploiement des stratégies nationales de développement (politiques d'ajustement structurel, délocalisations industrielles, installation de zones franches) ont influé sur les mouvements de population qui se sont accélérés et diversifiés¹⁰. Ainsi, les femmes sont de plus en plus représentées dans les processus migratoires, notamment dans les migrations internes rural/urbain (Zlotnik H, Bilsborrow R. 1992). Par ailleurs, contrairement à ce qui est traditionnellement supposé, les femmes constituent près de la moitié des émigrants (FNUAP 1993). En effet, « comme le prouvent les recensements réalisés depuis 1970 : 48 % des 77 millions de personnes nées à l'étranger dénombrées sont des femmes. Dans plus d'un quart des 157 pays ou régions considérées, il y a plus de femmes que d'hommes parmi les immigrés de première génération (...). Dans les trois quarts des pays considérés au moins 44 % des immigrés sont des femmes » (Nations unies 1991 : 75).

Les grandes tendances migratoires selon les zones géographiques

La participation féminine aux mouvements migratoires varie de manière significative dans les différentes régions du monde.

10. Sur la question de la diversification et de l'augmentation des mouvements migratoires, voir *Tendances des migrations internationales*, Rapport SOPEMI, Paris, OCDE, 1994.

— *Les migrations internationales*

Les statistiques concernant les pays dont la proportion des personnes nées à l'étranger par rapport à la population totale est supérieure à 5 % (voir tableau II en annexes)¹¹ montrent que :

— en Amérique du Nord (États-Unis, Canada) les femmes sont plus représentées que les hommes parmi la population née à l'étranger (tableau II). Ainsi par exemple, les femmes ont-elles prédominé depuis 1930 dans l'immigration internationale vers les États-Unis, elles sont notamment majoritaires parmi les immigrés latino-américains (Porto-Ricains, Cubains, Sud-Américains ou provenant de l'Amérique centrale) (Safa H. 1984).

— en Europe, cinq pays sur les huit considérés présentent un sexe ratio de population née à l'étranger favorable aux femmes (tableau II). Dans les pays européens de l'OCDE, « les projections suggèrent que, dans un avenir assez rapproché et à longue échéance, les femmes constitueront la plus forte partie de la population née à l'étranger » (FNUAP 1993 : 25).

— en Amérique latine, dans les quatre pays pris en compte (Argentine, Paraguay, Venezuela, Belize), la population née à l'étranger est principalement masculine (tableau II).

— en Afrique, bien que les mouvements migratoires aient été historiquement fondamentalement masculins, quatre pays présentent une proportion de femmes nées à l'étranger supérieure à celle des hommes : Congo, Malawi, Swaziland, Togo (tableau II).

— en Asie, six pays sur sept ont une population née à l'étranger en majorité masculine, notamment au Koweït, en Arabie saoudite et aux Émirats arabes où le sexe ratio est supérieur à 1,5 (tableau II). Cependant, pour ce qui est des pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, on peut observer que dans les années 80, « un nombre croissant de femmes (...) ont émigré, en particulier à destination du Japon, de Hong-Kong, de Singapour et de l'Asie de l'Ouest pour travailler comme employées de maison ou dans le domaine des spectacles et des loisirs » (Nations unies 1991 : 75).

— *Les migrations internes*

En Amérique latine, l'exode rural est traditionnellement un fait en majorité féminin (Elizaga J. 1971 ; Jelin E. 1977 ; Orlansky D., Dubrovsky S. 1987 ; Oliveira O. 1991) alors qu'en Afrique et en Asie, il est principalement masculin (voir tableau III en annexes). La lecture du

11. La comparaison des données sur les migrations au niveau international pose problème car la définition du migrant varie suivant les pays considérés, les années de référence servant au recueil des données peuvent ne pas être les mêmes, les méthodes servant à mesurer les mouvements migratoires diffèrent.

tableau des sexe ratios montre néanmoins que, dans ce dernier continent, le sexe ratio est favorable aux femmes à Bangkok et à Manille.

Ces dernières années, il est possible d'observer une participation croissante des femmes africaines à l'exode rural (Khoo E.S., Smith C.P., Fawcett J.T. 1984 ; Bisilliat J., Fieloux M. 1992) notamment dans les pays ayant les plus faibles revenus (Hugo J.G. 1993) et une claire tendance à la féminisation des processus migratoires internes en Asie (Zlotnik H., Bilsborrow R. 1992).

Les causes de la migration

La participation croissante des femmes aux mouvements migratoires résulte de facteurs « push » (rejet) et de facteurs « pull » (attraction). La participation des femmes à la production agricole constitue un des facteurs « push » utilisé en vue d'expliquer les différences géographiques observées dans l'ampleur des mouvements migratoires féminins (Brydon C., Chant S. 1989). L'implication des femmes dans l'agriculture, qui est faible en Amérique latine et forte en Afrique, expliquerait que les femmes latino-américaines aient une plus forte propension à migrer que les femmes africaines. Ainsi, la migration féminine latino-américaine procéderait-elle d'une faible participation féminine au travail agricole, et de faibles opportunités d'emploi en milieu rural (Orlansky D., Dubrovsky S. 1981). Les réformes agraires intervenues dans les pays latino-américains ont accentué les mouvements migratoires en générant une augmentation des surfaces des latifundia au détriment des minifundia, et en plaçant les femmes en situation d'excédent de main-d'œuvre¹².

Les autres facteurs push peuvent être : les politiques d'ajustement structurel qui, en affectant plus particulièrement les femmes (Zlotnik, Bilsborrow 1992), ont contribué à accentuer le processus migratoire féminin ; la représentation que les femmes se font de la migration, envisagée comme un mécanisme permettant l'élévation du statut de la

12. Parmi les facteurs de rejet qui contribuent à perpétuer l'exode rural, D. Orlansky et S. Dubrovsky (1981) citent la restructuration du secteur agricole induite par le développement capitaliste. Ce dernier se traduirait par « la généralisation progressive des rapports de production capitalistes, qui implique (...) la désagrégation des formes pré-capitalistes (emplois intermittents, secteur de subsistance et travail indépendant). Le progrès du secteur capitaliste proprement dit, qui introduit des innovations technologiques intensifiant la mobilité de la main-d'œuvre » (p. 9). Les conséquences sont notamment l'expulsion des paysans par l'appropriation de la terre, la disparition du travail intermittent, le morcellement des terres en parcelles « d'exploitation de subsistance » (réforme agraire). Or, les études portant sur le développement capitaliste de l'agriculture soulignent que celui-ci « marginalise les femmes plus que les hommes, quant à leur participation à la production agricole, et qu'elles sont reléguées dans une économie de subsistance, ou de semi-subsistance, qui ne bénéficient d'aucun apport d'ordre scientifique ou technologique intéressant la production des plantes alimentaires » (p. 9).

femme au sein de la famille et de la société, comme un moyen de s'affranchir de l'autorité patriarcale traditionnelle¹³ ; la volonté d'échapper au mariage arrangé, explication notamment avancée pour la migration des femmes africaines (ethnie Haoussa au Niger)¹⁴.

La demande de main-d'œuvre féminine en ville constitue un facteur pull prééminent. Les villes d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est offrent des opportunités d'emploi pour les femmes dans les services (notamment domestiques) et dans le secteur industriel, ce qui n'est pas le cas en Afrique, dans le sud de l'Asie ou dans les pays du Moyen-Orient où les emplois formels de l'industrie et du secteur public sont réservés aux hommes (Brydon C., Chant S. 1989).

En Afrique par exemple, où les emplois domestiques urbains sont occupés par les hommes, héritage possible de la colonisation, les femmes n'ont pas été traditionnellement attirées vers les villes. La création de nouveaux types d'occupations en milieu urbain (nourrices, baba), les nouvelles opportunités d'emploi créées dans le secteur formel et informel ont cependant contribué récemment à alimenter l'exode rural féminin.

Cette demande de main-d'œuvre féminine urbaine doit également être interprétée dans le cadre des stratégies industrielles mises en place à travers les délocalisations et la création de zones franches. Ainsi, S. Sassen (1988) signale que l'on trouve une importante proportion de jeunes femmes employées dans la production industrielle dans les régions qui ont opté pour des stratégies d'industrialisation basées sur la promotion des exportations (industrie électronique, confection, textile, industrie du jouet et de la chaussure).

L'émergence de zones franches (notamment en Amérique latine, aux Caraïbes, dans l'est de l'Asie) a ainsi stimulé les migrations féminines. Celles-ci emploient un pourcentage élevé de femmes (environ 70 % selon S. Sassen 1988). Les femmes représentent 95 % des personnes employées dans les zones franches en Malaisie (Lin Lean Lim 1988) et sont également majoritaires dans les zones franches des Caraïbes. Des enquêtes menées auprès d'employeurs de six entreprises aux Barbades, à Grenade, Saint-Vincent, Grenadines et en Jamaïque ont révélé que le recrutement des femmes était délibéré. Les critères de choix d'embauche sont la conscience professionnelle, l'obéissance aux mesures disciplinaires considérées comme plus fréquentes chez les femmes que chez les hommes, notamment parmi les mères célibataires (Bishop M. Long F., St Cyr J. 1990). Ainsi 85 à 90 % d'employées sont dans cette situation.

En Asie, les jeunes femmes célibataires prédominent dans les emplois des zones franches (Sassen S. 1988). Au Mexique, à la frontière avec les États-Unis, l'installation de « maquiladoras » a provoqué une

13. Zlotnik H., Bilsborrow R. (1992) ; Pessar P., Grasmuck S. (1991) ; Recchini de Lattes Z. (1988).

14. Pittin R. (1984).

augmentation de la migration féminine, la majorité des employés étant des femmes (Oliveira O. 1991). Les femmes qui travaillent dans ces zones frontalières constituent les principaux soutiens économiques du ménage, dans un contexte de fort taux de chômage masculin (FNUAP 1993).

Notons encore que se développe un commerce mondial de la prostitution (notamment lié au tourisme sexuel) qui déplace des femmes dans le monde entier en tant « qu'objets sexuels » (Potts L. 1994).

Au demeurant, ces dernières décennies ont donc vu se créer des « formes spécifiques de migration exclusivement féminines » : service domestique, prostitution, etc. (Potts L. 1994).

Le profil sociodémographique des migrantes

La distribution par âge des femmes migrantes révèle en premier lieu l'importance de la migration dans le groupe d'âge 15-24 ans, puis de façon moins prononcée chez les femmes de plus de 50 ans (Findley S., Williams L. 1988 ; Hugo G.J. 1993), parmi lesquelles se trouve une proportion élevée de personnes divorcées, veuves et séparées et ayant des enfants à charge (Lin Lean Lim 1993).

Effets de la mobilité féminine sur la contribution de la femme au soutien économique du ménage et sur la condition socio-économique des membres du foyer

L'occupation des migrantes

Les migrantes occupent généralement les emplois les plus bas dans l'échelle sociale (Findley S., Williams L. 1988). Ainsi, « presque partout les emplois rémunérés occupés par les migrantes sont les plus mal payés, les plus précaires et les plus méprisés et se trouvent essentiellement dans les services domestiques, le soin des enfants et le petit commerce. On estime qu'un tiers à la moitié des femmes migrantes sont employées dans les services domestiques ou personnels, et que moins d'un quart deviennent ouvrières ou employées de bureau ou de magasin » (FNUAP 1993 : 26).

Ces occupations sont principalement exercées dans l'économie informelle. La propension des femmes à s'insérer dans le secteur dit informel ressortit de faibles opportunités d'emploi dans le secteur formel, compte tenu des faibles niveaux de qualification et d'instruction qu'elles présentent. En outre, ces femmes peuvent être confrontées à une discrimination dans l'accès à l'emploi (discrimination de genre, stigmatisation de leur statut marital en tant que mères célibataires ou

femmes divorcées) (Buvinic M., Gupta G.R. 1994). La participation des femmes à l'économie informelle s'explique également par la nécessité de concilier activité de production et de reproduction (Zlotnick S., Bilsborrow R. 1992). En effet, la souplesse des activités qui y prévaut (horaires notamment) permet aux migrantes de s'occuper de leur famille.

On peut observer plusieurs types d'activités informelles exercées par les femmes migrantes :

— *Services domestiques*

En Amérique latine, la majorité des jeunes migrantes en milieu urbain occupent des emplois domestiques (Jelin E. 1977 ; Crummett M. A. 1986 ; Orlansky D. et Dubrovsky S. 1987 ; Recchini de Lattes Z. 1988). D. Orlansky et S. Dubrovsky (1987) ont défini le service domestique comme « un marché du travail typiquement féminin en Amérique latine parce que les femmes n'y rencontrent pas la concurrence des hommes ; en outre, il est parfois « exclusif » pour les migrantes, lorsque aucune citadine d'origine n'entre en compétition avec elles » (p. 12). Comparées aux femmes autochtones et aux hommes en général, ces femmes manifestent généralement un bas niveau d'instruction, ce qui explique leur surreprésentation dans les emplois domestiques. L'exode ne modifie pas la situation d'inégalité socio-économique dans laquelle est placée la femme migrante au regard des citadines et des hommes. Du fait qu'il s'agit d'activités plus accessibles aux migrantes récentes (existence préalable d'une demande de main-d'œuvre), les emplois domestiques constituent les premières activités exercées en ville. Dans la mesure où ils ne s'accompagnent pas d'opportunités d'ascension sociale et professionnelle (Jelin E. 1977), ils sont parfois délaissés au profit d'autres occupations (industrie, services).

— *Entreprises individuelles*

L'emploi dans le secteur informel peut prendre, notamment en Afrique, la forme d'activités commerciales (vente d'aliments, restauration rapide...) voire d'activités illégales (brassage de bière...) ¹⁵.

— *Prostitution*

D'après S. Chant (1989), E.S. Khoo, C.P. Smith, et J. Fawcett (1984), la littérature portant sur la migration des femmes seules en Afrique a eu tendance à considérer celles-ci comme des prostituées. Les prostituées africaines sont typiquement des femmes ayant déjà été mariées, qu'elles

15. Sur la question des emplois urbains exercés par les migrantes en Afrique, voir C. Obbo (1980).

aient divorcé ou aient fui le domicile conjugal, ou des femmes cherchant à échapper à un mariage forcé (Pittin 1984 ; Findley S. et Williams L. 1988). Il s'agit parfois d'une prostitution de jeunes filles comme celle des « femmes de nuit » de Bamako qui migrent vers la ville pendant les sécheresses (au lieu de 3 000 francs CFA par mois, elles en gagnent 30 000 par nuit) (Findley S. 1987). La prostitution africaine apparaît souvent circonstancielle, occasionnelle ; elle constitue l'ultime moyen pour certaines femmes de subvenir aux besoins de leur famille (Obbo C. 1980).

Les prostituées asiatiques se caractérisent par une faible moyenne d'âge¹⁶. L'enquête menée par Pasuk au village d'origine des migrantes prostituées de Bangkok montre que les hommes interrogés seraient prêts à épouser des anciennes prostituées, considérant que ces personnes étaient acculées à pratiquer cette activité pour subvenir aux besoins de leur famille. La prostitution n'est pas ici stigmatisée¹⁷. La prostitution est, en outre, pratiquée de façon épisodique par certaines femmes employées dans l'industrie, comme moyen ponctuel d'augmenter leurs revenus (Van Esterik P. 1994).

Les emplois occupés dans le secteur de la production industrielle sont peu rémunérés, les conditions de travail particulièrement précaires et les tâches répétitives et minutieuses (Sassen S. 1988). Ainsi, par exemple, « en général, la réglementation en vigueur dans les zones industrielles d'exportation suspend la législation du travail qui protège les ouvriers, et en particulier les femmes, contre les horaires excessifs, les mauvaises conditions de travail et de vie, et toute autre forme de compression des coûts. La réglementation sur l'île de Batam permet aux employeurs de congédier toute femme qui tombe enceinte » (FNUAP 1993 : 28).

— Les stratégies additionnelles de survie en milieu urbain

En Afrique, Mari H. Clark (1984) a identifié quatre stratégies utilisées par les femmes en milieu urbain en vue d'améliorer leur situation économique. L'auteur dénombre le recours à l'aide des réseaux sociaux

16. 18 à 23 ans selon Pasuk à Bangkok (Thaïlande), cité par S. Findley et L. Williams (1988).

17. Cette absence de stigmatisation s'explique encore par l'interprétation de la prostitution d'une part, et de la beauté d'autre part, dans la philosophie bouddhiste. La prostitution y est conçue comme le résultat de mauvaises actions perpétuées dans des vies antérieures, la beauté reflète quant à elle, la pureté morale, les bonnes actions entreprises dans les existences passées et présentes (P. Van Esterik 1994). Les prostituées ne sont dès lors pas désignées comme de mauvaises personnes dans la mesure où l'on considère qu'elles accomplissent leur *karma*. Ainsi les anciennes prostituées peuvent-elles rentrer au village et se marier sans encourir de réprobation sociale, et ce, d'autant plus qu'elles « ont su préserver leur beauté, accumuler de la richesse et utiliser celle-ci pour faire des dons à caractère religieux et aider parents et demi-frères » (notre traduction).

informels qui permettent l'échange de biens et services (parenté, voisinage), une flexibilité dans la composition du foyer (envoi des enfants chez les grands-parents au village, regroupement de femmes, stratégies de mariage pour les mères célibataires afin d'obtenir le soutien économique d'un compagnon), la multiplication des sources de revenus (par la location de chambres, la mise au travail des enfants, l'emploi des femmes dans le secteur informel), et l'occupation illégale d'un domicile (squattant). C. Obbo (1980) fait part d'une stratégie des femmes qui consiste à séduire des hommes ayant un statut économique supérieur et à leur faire endosser ou reconnaître la paternité de leurs enfants. Parmi les réseaux sociaux d'entraide et de solidarité sollicités par les femmes migrantes et inscrits dans une stratégie de survie en milieu urbain, se trouvent des structures qui n'ont pas nécessairement pour base la parenté telles que les « associations mutuelles », appelées « tontines ». Sally Findley (1987) décrit ainsi le procédé : « Chaque semaine ou chaque mois, elles cotisent une petite somme (100 à 500 francs CFA) et l'une d'elles reçoit, à tour de rôle, le petit capital ainsi collecté. Ces épargnes peuvent être utilisées pour commencer un commerce, pour payer les frais de scolarité des enfants ou pour faire face à d'autres dépenses » (p. 22).

Quelle que soit l'occupation des migrantes et en dépit de revenus plus faibles que ceux des hommes migrants, les transferts monétaires des femmes à destination du village d'origine s'avèrent de manière générale plus constants (Findley S., Williams L. 1991), ce qui est notamment le cas dans certains pays d'Asie et aux Antilles (FNUAP 1993).

Conséquences de la mobilité féminine sur les relations de genre dans l'espace privé et public

Dans la sphère privée, la contribution des femmes au soutien économique de la famille peut induire une participation dans la prise de décision qui conduit la femme à revendiquer le statut de chef de ménage et par conséquent une reconnaissance sociale de son nouveau rôle (Pessar P., Grasmuck S. 1985).

La migration permet parfois à la femme, comme dans le cas des Turques en Allemagne, de s'affranchir du contrôle de la famille élargie, et de « l'ensemble complexe de rites, d'obligations et d'interactions imposés chaque jour par celle-ci » (Kudat Aysé 1982). Les femmes qui ont toujours privilégié la famille et l'espace privé découvrent de nouvelles relations sociales, délaissent temporairement leur rôle de reproduction (tâches domestiques, maternité par l'usage de moyens de contraception) au profit de leur rôle dans la production, tout en bénéficiant d'une élévation de leur statut social au sein de l'unité familiale (Kudat Aysé 1982). Le rapport FNUAP (1993) précise que « parmi les couples originaires des sociétés foncièrement patriarcales,

l'absence de belle-famille peut favoriser l'égalité entre les époux, cela s'applique surtout aux déplacements vers l'étranger, l'expatriation entraîne "un changement des systèmes socio-culturels" parallèlement à "un changement des systèmes de stratification par sexe" (p. 29). Cependant la migration n'entraîne pas nécessairement un changement du rôle de la femme dans l'espace privé. L'envoi par la femme de transferts peut lui faire perdre tout contrôle et pouvoir de décision sur l'affectation et la gestion des ressources, ainsi que sur la prise de décision au sein du ménage, ces femmes redeviennent alors dépendantes de leur famille¹⁸.

La migration vers une société plus permissive permet une césure avec les valeurs socioculturelles prévalentes dans la communauté d'origine (affectation prioritaire de la femme à la sphère domestique) facilitant la fréquentation féminine de lieux et d'espaces publics divers (bars, discothèques dans une étude sur les Dominicaines à Madrid, Machin S. et Oso L. 1993). L'insertion sociale des femmes dans le marché du travail peut constituer une première forme d'émancipation et d'incorporation de la femme à l'espace public. Néanmoins, certaines études montrent que les conditions de travail et de vie précaires des femmes migrantes empêchent l'élévation de leur statut au sein du foyer et plus globalement de la société (Zlotnik H., Bilsborrow R. 1992).

Certaines analyses présentent l'emploi domestique comme le reflet des tâches reproductives qui relèguent traditionnellement les femmes dans l'espace privé (Orlansky D., Dubrovsky S. 1987). Il génère alors une situation d'enfermement, de faibles contacts avec le monde-extérieur, qui rend difficile l'insertion des femmes dans l'espace public.

La migration en chaîne, qui se caractérise par l'exode de personnes provenant d'un même lieu géographique, se manifeste souvent par la formation de réseaux sociaux villageois qui rendent malaisés l'abandon des valeurs socioculturelles d'origine et la déliquescence du contrôle social exercé sur les femmes (FNUAP 1993). A Dakar, les migrantes saisonnières se trouvent placées sous le contrôle social des associations villageoises qui reproduisent en ville des activités d'entraide, de loisir et relaient les décisions du village. Elles ne jouissent d'ailleurs pas d'importants pouvoirs de décision au sein de ces structures, les postes clefs étant détenus par les hommes (Diop M. 1987).

Les acquis parfois engrangés (émancipation, nouveaux rôles sexuels) dans le cadre du processus migratoire peuvent disparaître au retour si la femme se retrouve à nouveau enserrée dans des structures socioculturelles traditionnelles.

18. Sur cette question, voir M. Dias (1990) et H. Zlotnik, R. Bilsborrow (1992).

Conséquences de la migration féminine sur le bien-être physique et psychique de la femme et des enfants

Plusieurs études ont signalé que la migration engendre un sentiment de déracinement et de solitude parmi les femmes migrantes, sentiment qui peut même déboucher sur le suicide (Dias M. 1990).

Les migrantes et notamment les domestiques sont particulièrement vulnérables au harcèlement sexuel, au viol et aux mauvais traitements (FNUAP 1993 ; Dias M. 1990). S'ensuivent parfois des grossesses non désirées qui peuvent provoquer leur licenciement et les placer dans une situation embarrassante vis-à-vis de la communauté d'origine (Dias M. 1990 ; Bröchmann G. 1993).

Le fait d'être éloignée de ses enfants peut frustrer la femme dans son rôle de mère, cet éloignement peut avoir des effets néfastes sur les enfants, tels que l'échec scolaire, l'usage de stupéfiants, le nécessaire travail infantile et leur affectation prioritaire aux tâches domestiques (Dias M. 1990).

Incidence de quelques déterminants

Quelques déterminants relevés dans la littérature apparaissent primordiaux pour définir la capacité de la femme à devenir chef de famille, c'est-à-dire à constituer le principal soutien économique du foyer et/ou à prendre des décisions dans l'espace privé et l'espace public.

La plus ou moins forte propension des femmes à migrer, et donc la possibilité pour la femme de devenir chef de ménage à travers la migration est définie par ces mêmes déterminants.

La place de la femme dans le système de production

Dans les régions du monde où les femmes réalisent une importante partie des travaux agricoles, où elles ne sont que partiellement soutenues par leur maris et jouissent d'une certaine indépendance économique, la propension pour la femme à participer au soutien économique du foyer apparaît particulièrement élevée. Dans d'autres sociétés qui restreignent l'accès de la femme au marché du travail, où l'homme a l'obligation de subvenir complètement aux besoins de sa famille, et où la femme se trouve dans une situation de dépendance économique totale par rapport à son conjoint, cette propension apparaît réduite et peut la conduire à être plus dépendante des transferts monétaires du mari. L'exercice du rôle de chef de famille passe pour ces femmes peu insérées dans la sphère de

production, par la prise de décision, elle même conditionnée par la capacité d'accéder effectivement aux transferts et de les gérer.

La place de la femme dans le système de production constitue un déterminant de la migration féminine. Dans les sociétés qui pratiquent une division sexuelle du travail stricte, accordant à l'homme le rôle de pourvoyeur économique du foyer, reléguant la femme dans la sphère privée (travail domestique, soin des enfants), la migration des femmes seules sera restreinte, bien que la volonté de se soustraire à cette subordination vis-à-vis des hommes puisse pousser les femmes à migrer (Lin Lean Lim 1993). Lorsque le travail agricole féminin n'est pas requis, la femme a plus de chances d'être choisie par le groupe familial pour être envoyée en ville, comme c'est notamment le cas des jeunes filles en Asie (Lin Lean Lim 1993) et en Amérique latine (Arizpe L. 1984).

L'incidence de la structure familiale et de la position de la femme au sein de cette structure.

La structure familiale (nucléaire, élargie) constitue dans certaines zones géographiques un élément influant sur la capacité de la femme à recevoir et gérer les transferts familiaux, à assurer une fonction de prise de décision dans les domaines économiques et familiaux, à s'émanciper. Comme nous l'avons mentionné, dans les sociétés méditerranéennes et islamiques caractérisées par des structures familiales élargies, par la patrilocalité, c'est souvent la belle-mère qui reçoit et gère les ressources issues des transferts et les membres mâles de la parentèle du mari qui prennent la femme du migrant sous leur tutelle. Selon A. Bendiab (1991), « la féminisation de la famille ne peut réellement advenir que dans le cas de familles restreintes : encore faut-il que la déstructuration de l'espace familial ait atteint un tel stade que la fonction d'entraide, d'orientation, de tutelle, de contrôle de la parentèle mâle (oncle paternel ou maternel) ait totalement disparu » (p.113). J. H. Brink (1991) note qu'en Égypte, la femme acquiert un pouvoir de décision concernant l'allocation des ressources affectées à l'alimentation, aux biens de consommation courants (habits, éducation...) et la possibilité de sortir du foyer sans demander l'autorisation du mari à condition d'avoir pu, dans ce contexte de virilocalité, fonder un foyer nucléaire, de s'être soustraite au contrôle de la parenté de son époux, de l'emprise de la famille élargie.

La caractéristique du système de filiation (patrilinéarité plus ou moins accentuée) joue également un rôle sur la possibilité pour la femme de gérer les ressources du foyer. Ce déterminant est médiatisé par le facteur ethnique dans l'exemple donné par Mari H. Clark (1984) au Kenya. Ainsi une forte structure patrilinéaire réduit l'indépendance des femmes de l'ethnie Luhya, une patrilinéarité moins accentuée rend en revanche les femmes de l'ethnie Kikuyu plus indépendantes économiquement. Ces

dernières jouent un rôle plus important que les femmes luhya dans la gestion de leur foyer.

La polygamie qui prévaut en Afrique de l'Ouest est parfois associée à l'institution d'unités domestiques séparées. Dans cette configuration familiale, les femmes ont à soutenir leur propre sub-unité économique, et jouissent d'un certain pouvoir de décision (Makinwa-Adebusoye P. 1983). Ceci pourrait faciliter l'exercice du rôle de chef de famille tenu par la femme qui reste au village d'origine même s'il ne s'accompagne pas toujours de la reconnaissance sociale afférente.

La position de la femme au sein de la famille agit également sur la migration féminine. « Plus sa position au sein de la famille et de la société du lieu d'origine est élevée, moindre sera l'incitation à migrer ; plus importante sera la subordination à l'autorité des hommes, plus grande sera la motivation à migrer » (Lin Lean Lim 1993 : 223)¹⁹.

Mais dans la pratique, l'existence d'un système traditionnel et patriarcal au sein duquel la femme occupe une place subordonnée est de nature à favoriser la migration de la femme décidée par les membres masculins de la famille (Lin Lean Lim 1993)²⁰. A l'inverse, dans certaines sociétés matrilineaires (Indonésie, Malaisie), la migration des femmes peut ne pas être approuvée compte tenu du rôle prééminent qu'elles jouent dans ce contexte. Ainsi, dans ces sociétés, « en vertu du contrôle qu'elles exercent sur les droits de propriété, leur rôle en tant que garantes des lois coutumières, leur rôle de gardienne des esprits ancestraux, leur capacité à migrer peut être restreinte » (traduction de l'auteur, Lin Lean Lim 1993 : 217).

Le caractère élargi ou restreint de la famille influe également sur la migration, dans le cadre des familles étendues où cohabitent diverses générations de membres apparentés, les conflits qui éclatent entre belles-mères et brus concourent à la décision de migrer.

L'incidence du cycle de vie

F. Khafagy (1984) et E. Taylor (1984), tout en soulignant le rôle de la structure familiale sur l'émancipation de la femme qui reste en Égypte (et dans les sociétés méditerranéennes), le subordonne au facteur « cycle de vie ». En effet, le cycle de vie ou plus particulièrement la position de la femme dans le cycle de reproduction (âge, maternité) détermine la possibilité de passage de la structure familiale élargie à la structure

19. Traduction de l'auteur.

20. Lin Lean Lim cite à ce propos l'exemple donné par Singh (1984) concernant la prédominance des femmes dans la migration du rural vers l'urbain en Inde. Celle-ci découlerait d'une forte tradition patrilinéaire ; voir Singh Andrea Menefee, « Rural-to-urban migration of women in India : patterns and implications », in James T. Fawcett, Siew-Ean Khoo, Peter C. Smith, *Women in the cities of Asia : migration and urban adaptation*, Boulder, Colorado, Westview Press, 1984.

familiale nucléaire, condition *sine qua non* dans un contexte culturel comme celui de l'Égypte pour acquérir une indépendance (économique, sociale). Le fait de ne pas avoir d'enfant contraint la femme à vivre dans la famille élargie, celle de sa parenté ou de sa belle-famille et l'exclut du bénéfice des transferts du mari (F. Khafagy 1984). E. Taylor (1984) rapporte que pour qu'une femme puisse sortir de la tutelle d'un membre mâle de la famille de son mari, qui recevrait les transferts à sa place et allouerait les ressources conformément aux décisions de l'époux, elle doit avoir atteint une certaine étape dans son cycle de vie (avoir des enfants adolescents et vivre depuis un certain temps dans un foyer séparé).

Lin Lean Lim (1993) plaide pour une appréhension de la famille non plus comme une unité statique mais plutôt dynamique qui change en fonction du cycle de vie de ses membres. Dans cette perspective, la possibilité qu'une femme soit chef de ménage va différer au gré de sa position dans ce cycle de vie.

On peut isoler dans le cycle de vie un effet d'âge. Comme nous l'avons signalé, l'âge associé à la place de la femme dans la famille (position hiérarchique par rapport aux autres coépouses) joue sur la capacité de la femme à recruter de la main-d'œuvre (Penelope A. Roberts 1988) et sur la qualité des terres distribuées par les hommes.

Le cycle de vie (âge et statut marital) a une incidence sur la migration des femmes. Comme les études l'ont montré, il existe une sur-représentation des jeunes et des femmes d'âge mûr parmi les migrantes. Ce sont les femmes qui ne sont pas engagées dans une union conjugale ou consensuelle (célibataires, divorcées, veuves...) qui tendront le plus à migrer seules. Le cycle de vie intervient aussi sur la décision de migrer, les mineures et les femmes jeunes qui ne sont pas encore intégrées au marché du travail auront tendance à ne pas prendre part à celle-ci, contrairement aux femmes adultes et plus particulièrement aux plus âgées, aux divorcées, aux veuves.

Le caractère temporel (permanent/saisonnier) et géographique (international/interne) de la migration.

Les migrations saisonnières rendent moins probable l'accès de la femme au statut de chef de famille. Elles n'impliquent pas un sur-travail féminin, l'homme revenant au village pendant les périodes de grande activité agricole (Bisilliat J., Fieloux M. 1982), et n'induisent pas une participation accrue de la femme à la gestion des ressources naturelles.

Les migrations saisonnières ainsi que les migrations internes supposent un retour plus fréquent de l'homme qui en profite pour prendre les principales décisions concernant la gestion des ressources naturelles, les dépenses familiales (Atal Jogesh *et al.* 1984).

Les migrations à caractère international offrent aux femmes plus de possibilités de coupure avec les valeurs socioculturelles traditionnelles, eu égard à la socialisation des migrantes dans la société d'accueil, souvent porteuse de nouveaux codes culturels et d'émancipation.

Conclusion

Esquisse d'une grille d'analyse

Nous avons donc cherché dans cette revue de la littérature à déterminer quelles étaient les conséquences de la migration tant masculine que féminine sur la possibilité qu'une femme devienne le principal soutien économique du foyer et prenne des décisions (critères définissant à nos yeux le statut de chef de famille). De fait, la migration de l'homme et de la femme peut ou non conduire la femme à devenir chef de famille suivant une combinaison complexe de déterminants (place de la femme dans le système de production, structure familiale et position de la femme dans celle-ci, cycle de vie, caractère temporel et géographique de la migration).

En outre, comme les exemples donnés en témoignent, ces déterminants s'articulent différemment suivant les zones géographiques et les contextes socio-culturels ce qui donne lieu à des configurations variées : dans certains cas, la femme chef de famille peut cumuler la principale contribution économique et la prise de décision, dans d'autres cas elle sera le principal soutien du foyer ou prendra seulement les décisions.

La diversité des situations des femmes chefs de ménage rencontrée dans des contextes socioculturels différents rend d'autant plus intéressante et nécessaire une approche comparative qui puisse permettre de mieux cerner l'existence et le degré de contribution économique, de prise de décision et d'émancipation des femmes qui migrent et qui restent dans les différentes zones géographiques ainsi que les déterminants socio-économiques qui interagissent sur la condition de ces femmes.

La thématique femmes chefs de famille et migration appelle quelques remarques d'ordre méthodologique. Dans le cas de la femme migrante, l'étude des effets de la mobilité géographique sur le statut des femmes suggère l'existence de points de repères représentés par des groupes de comparaison : à statut socio-économique équivalent, les femmes n'ayant pas migré et restées au pays ou au village d'origine, les femmes autochtones dans la société d'accueil²¹.

21. Sur cette question voir United Nations, *Internal Migration of Women in Developing Countries*, New York, 1993.

L'étude des effets de la migration sur le statut des femmes implique encore de ne pas considérer le ménage comme une unité statique dans une approche synchronique de cet objet d'étude mais d'opter pour une approche dynamique, diachronique permettant d'appréhender l'évolution dans le temps de ses caractéristiques²² : sa composition (regroupements familiaux, séparations) et relations entre ses membres notamment. Cette approche longitudinale matérialisée par la technique des récits de vie est plus adaptée pour saisir les processus conduisant la femme à assurer la chefferie du ménage, et mettre à jour les multiples situations vécues par les femmes au cours de leur cycle de vie (progrès et reculs en termes d'accès aux ressources, d'émancipation, etc.). La perspective longitudinale permet encore de démystifier, relativiser les simplifications et schématisations marquées d'évolutionnisme qui considèrent implicitement la migration comme le passage automatique d'une situation archaïque, traditionnelle vécue par la femme dans la société d'origine à une situation de modernité expérimentée dans la société d'accueil (à travers une première inscription sur le marché du travail dans la société d'accueil alors que certaines femmes travaillaient déjà dans leur pays d'origine, par l'adoption de normes de la société d'accueil préalablement entendues comme modernes et exclusives de celle-ci quand des pratiques sociales diverses dites modernes étaient déjà observées par les femmes au pays d'origine)²³.

Des perspectives d'avenir

Dans un contexte de récession économique et de pauvreté accrues qui sévit au Sud, femmes qui restent et femmes qui partent jouent un rôle central dans une stratégie visant à améliorer la situation socio-économique du foyer. Ces femmes se trouvent souvent tenues d'assumer un nouveau rôle, celui de chef de ménage. En général, celui-ci s'exerce dans des conditions de travail et de vie particulièrement précaires, accentuées par les obstacles qu'elles rencontrent, dans la mesure où leur rôle économique est déprécié, mésestimé par les institutions et les acteurs sociaux.

22. Cette approche est notamment préconisée par P. Baizan, *Incidence de la migration sur la formation des ménages : approche théorique*, séminaire de l'AIDELF, *Ménages, familles, parentèles et solidarités dans les populations méditerranéennes*, Aranjuez, 27-30 septembre 1994.

23. Sur la remise en cause du schéma évolutionniste préfigurant le passage d'une situation traditionnelle et archaïque dans la société d'origine à une situation de modernité dans la société d'accueil, voir les travaux de M. Morokvasic, et notamment « Migrant women in Europe : a comparative perspective », in UNESCO, *Women on the Move. Contemporary Changes in Family and Society*, 1984, pp. 111-131.

L'aggravation annoncée des déséquilibres structurels Nord/Sud devrait drainer de nouveaux flux de migrants qui se heurteront aux réglementations, aux contrôles frontaliers des pays d'immigration enclins à mettre en oeuvre des politiques migratoires restrictives. Ce refoulement pourrait se manifester par un accroissement du nombre d'immigrés en situation irrégulière, générateur de précarité (économique, statutaire). Devraient en résulter pour les hommes expatriés des conditions de vie et de travail encore plus aléatoires qui ne vont pas sans affecter la constance et le montant des transferts envoyés aux femmes restées au pays. Celles-ci auront à faire face à une nouvelle surcharge de travail et à une augmentation de leurs responsabilités économiques vis-à-vis du ménage. Les femmes qui partent, déjà confrontées à une double marginalisation en tant que « femmes » et « migrantes », devraient connaître, dans ce contexte d'irrégularité juridique, un accès encore plus restreint à la citoyenneté, faute de droits sociaux et civiques. D'où une invisibilité accentuée qui contribue à renforcer l'absence de reconnaissance sociale de leur rôle de chef de famille.

Annexes

Tableau 2

Population née à l'étranger par région et par pays d'origine

Pays ou région	Date de référence	Sexe ratio (hommes/femmes)	Proportion de la population née à l'étranger dans la population totale
Afrique			
Congo	1984	0,98	5,1
Côte-d'Ivoire	1975	1,46	22
Gambie	1973	1,57	11,1
Ghana	1970	1,36	6,6
Libye	1973	2,13	8,8
Malawi	1977	0,95	5,2
Afrique du Sud	1985	1,86	8,0
Swaziland	1976	0,90	5,4
Togo	1970	0,93	7,4
Amérique du Nord			
Canada	1981	0,98	16,1
États-Unis	1980	0,88	6,2
Caraïbes			
Antigua & Barbuda	1970	1,08	10,6
Bahamas	1980	1,06	11,5
Barbades	1980	0,76	7,6
Guadeloupe	1982	1,00	10,7
Porto Rico	1980	0,94	8,5
Trinidad & Tobago	1980	0,95	5,8
Amérique du Sud			
Argentine	1980	1,00	6,8
Paraguay	1982	1,11	5,6
Venezuela	1981	1,10	7,2
Belize	1980	1,25	8,2
Asie			
Hong-Kong	1981	1,16	42,8
Israël	1983	0,92	42,5
Koweït	1985	1,61	59,9
Malaisie	1980	1,13	5,2
Arabie saoudite	1974	2,01	11,8
Singapour	1980	1,02	21,8
Emirats arabes unis	1975	3,75	63,9

Europe			
Belgique	1981	1,20	8,9
France	1982	1,09	11
Allemagne	1983	1,36	7,4
Irlande	1981	0,98	6,7
Luxembourg	1981	0,94	23,8
Pologne	1970	0,85	6,4
Suisse	1980	0,93	16,7
Royaume-Uni	1981	0,98	6,3

Sources : United Nations, World Migrant Population : The Foreign Born, 1989. Table prepared by the Population Division of the Department of International Economic and Social Affairs of the U.N Secretariat.

Note : Nous avons sélectionné uniquement les pays du tableau élaboré par les Nations unies dont la population née à l'étranger par rapport à la population totale représente plus de 5 %

Tableau 3

Sexe ratios des populations métropolitaines et migration nette dans des métropoles sélectionnées : 1960-1970

Région ou métropole	Population métropolitaine	Population métropolitaine	Migration nette et reclassification
	Vers 1960	Vers 1970	
Afrique			
Accra	114	106	115
Alger	99	101	112
Le Cap	99	100	201
East Rand	148	122	a
Johannesburg	108	106	b
Asie			
Bangkok	104	98	70
Damas	106	106	118
Hong Kong	105	103	116
Jakarta	104	102	101
Manille	94	93	84
Séoul	100	100	98
Singapour	113	103	a
Téhéran	110	111	127

Amérique latine

Belo Horizonte	93	93	89
Bogota	87	87	79
Buenos Aires	94	94	88
Caracas	101	95	78
Guadalajara	93	94	92
Lima	100	100	99
Mexico	92	95	92
Monterrey	99	99	94
Porto Alegre	95	94	81
Recife	88	89	66
Rio de Janeiro	96	95	78
Santiago	84	88	94
Sao Paolo	99	99	97

Source : Migration, Population Growth and Employment in Metropolitan Areas of Selected Developing Countries (United Nations Publications, ST/ESA/SER.R/57). In Hugo G.J., « Migrant Women in Developing Countries », *Internal Migration of Women in Developing Countries*, United Nations, New York, 1993, p.50.

Notes : Les données chiffrées indiquent le nombre d'hommes pour 100 femmes.

a. East Rand et Singapour ont une émigration masculine nette et une immigration féminine nette.

b. Johannesburg a une émigration féminine nette et une immigration masculine nette.

Bibliographie

ABADAN-UNAT Nermin, « Implications of migration on emancipation and pseudo-emancipation of Turkish women », *International Migration Review*, vol.II, n° 1, 1977.

ARIZPE L., « Agrarian change and the dynamics of women's rural out-migration in Latin-America », in *Women on the Move. Contemporary Changes in Family and Society*, UNESCO, 1984.

BASSET J., « Migration et féminisation de l'agriculture dans le nord de la Côte-d'Ivoire », in F. Gendreau, C. Meillassoux, B. Schlemmer, M. Verlet (éds), *Les Spectres de Malthus*, Paris, 1991, pp. 219-245.

BENDIAB Aïcha, « Femmes et migration vers les pays du Golfe : remarques sur l'état de la recherche », in G. Beaugé, Friedmann Buttner (éds), *Les migrations dans le monde arabe*, Paris, CNRS, 1991, pp. 111-122.

BILQUEES F., HAMID S., Impact of international migration on women and children left behind. A case study of Punjabi village, Islamabad, Pakistan Institute of Development Economics, Research Report Series, n°15, 1981.

BILSBORROW R., « Internal female migration and development : an overview », in *Internal Migration of Women in Developing Countries*, Proceedings of the United Nations Expert Meeting on the Feminization of Internal Migration, Aguascalientes, Mexico, 22-25 oct. 1991, United Nations, New York, 1993, pp. 1-17.

BISHOP M., LONG F., SAINT CYR J., *Export processing zones and women in the Caribbean*, Regional Conference on the Integration of Women into the Economic and Social Development of Latin America and the Caribbean, Cuba, ECLAC, United Nations, 1990.

BISILLIAT J., FIELOUX M., *Femmes du Tiers Monde. Travail et Quotidien*, Paris, L'Harmattan, 1992.

BOSERUP E., *Women's Role in Economic Development*, New York, St. Martin's Press, 1970.

BRINK J., « The effects of emigration of husbands on the status of their wives : an Egyptian case », *International Middle East Studies*, Cambridge University Press, 23, 1991, pp. 201-211.

BRYDON L., « Gender and migration », in L. Brydon, S. Chant, *Women in the Third World. Gender Issues in Rural and Urban Areas*, Edward Elgar, 1989, pp. 121-133.

BUVINIC M., GUPTA R., *Targeting the poor women-headed households and women maintained families in developing countries : views on a policy dilemma*, 1994, ICRW/PC.

CHANT S., « Single-parent families : choice or constraint ?, The formation of female-headed households in mexican shanty towns », *Development and Change*, vol.16, n° 4, oct. 1985.

CLARK MARI H., « Woman headed households and poverty : insights from Kenya », *Signs*, vol. 10, n° 2, 1984, pp. 338-354.

CRUMMET M. de Los Angeles, « Rural women and migration in Latin America : research review and agenda », in Working Paper, n°71, The Helen Kellogg Institute for International Studies, University of Notre Dame, États-Unis, juin 1986, 31 p.

DESAI Rajani X., « Migrant labour and women : the case of Ratnagiri », *Working Paper*, BIT, Genève, 1982, 42 p.

DIAS Malsiri, « Female maintained households : migrants to the Middle East, the case of Sri Lanka », Expert Group Meeting on Vulnerable Women, Vienne, 26-30 nov. 1990.

DIOP M., « Un exemple de non-insertion urbaine : le cas des migrantes saisonnières de Basse Casamance à Dakar », in *L'Insertion urbaine des migrants en Afrique*, Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé, 10-14 fév. 1987, Éd. de l'ORSTOM, pp. 55-70.

DUE Jean M., « Policies to overcome the negative effects of structural adjustment programs on African female-headed households », in Christina H. Gladwin (ed.), *Structural Adjustment and African Women Farmers*, University of Florida Press, 1991, pp. 103-127.

ELIZAGA J., *Migraciones a las areas metropolitanas de America Latina*, CELADÉ, Santiago du Chili, 1971.

Etat de la population mondiale, FNUAP, 1993.

FINDLEY S.E., « Les migrations féminines dans les villes africaines : une revue de leurs motivations et expériences », in *L'Insertion urbaine des migrants en Afrique*, Actes du séminaire CRDI-ORSTOM-URD, Lomé, 10-14 fév. 1987, Éd. de l'ORSTOM, pp. 55-70.

FINDLEY S.E., « Les femmes aussi s'en vont », *Pop Sahel*, n° 4, oct. 1987.

FINDLEY S.E., WILLIAMS L., *Women who go and women who stay : reflections of family migration processes in a changing world*, Bureau international du travail, Working Paper 176, Genève, 1991, 95 p.

FLORES M., « The Philippines : the temporary household heads », in Atal Yoyesh, Islam Mahmuda, P. Ahmad, S. Jetley, M. Flores, C. Haejong, Paranakian Khanda, *Women in the Villages, Men in the Towns*, Paris, UNESCO, 1984.

GARCIA CASTRO M., « Work versus life : Colombian women in New York », in *Women and Change in Latin America*, New York, Bergin & Garvey, 1985.

GILBERTSON G., GURAK D. T., « Household transitions of Dominicans & Colombians to New York », *International Migration Review*, vol. 26, n°1, New York, printemps 1992, pp. 22-45.

GRASMUCK S., PESSAR P., *Between Two Islands. Dominican International Migration*, University of California Press, 1991.

HETLER Carol, « Survival strategies, migration and household headship », in Dube, R. Palriwala (eds), *Women and the Household in Asia*, vol. 3, Sage

Publications, Londres, Indian Association for Women Studies, 1990, pp. 175-199.

HUGO G.J., « Migrant women in developing countries », in *United Nations, Internal Migration of Women in Developing Countries*, New York, 1993, pp. 47-73.

JELIN E., *Migración a las ciudades y participación en la fuerza de trabajo de las mujeres latinoamericanas : el caso del servicio doméstico*, Estudios Sociales, n° 4, Buenos Aires, Centro de Estudios de Estado y Sociedad, 1976.

JETLEY S., « India : eternal waiting », in Atal Yoyesh, Islam Mahmuda, P. Ahmad, S. Jetley, M. Flores, C. Haejong, Paranakian Khanda, *Women in the Villages, Men in the Towns*, Paris, UNESCO, 1984.

KANDA P., « Thailand : continuing headship », in Atal Yoyesh, Islam Mahmuda, P. Ahmad, S. Jetley, M. Flores, C. Haejong, Paranakian Khanda, *Women in the Villages, Men in the Towns*, Paris, UNESCO, 1984.

KENNEDY E., PETERS P., « Household food security and child nutrition : the interaction of income and gender of household head », *World Development*, vol. 20, n°8, 1992, pp. 1077-1085.

KHAFAGY F., « Women and labor migration : one village in Egypt », *Merip Reports*, juin 1984.

KHOO S. E., SMITH P. C., FAWCETT James T., « Migration of women to cities : the Asian situation in comparative perspective », *International Migration Review*, vol. 18, n° 68, hiver 1984, pp. 1247-1263.

KOSSOUDJI S., MUELLER E., « The economic and demographic studies of female-headed households in rural Botswana », *Economic Development and Cultural Change*, 31, 1983, pp. 831-859.

KUDAT Ayse, « Les migrations des femmes turques vers l'Europe : leurs effets sur le plan individuel, familial et social », in *Living in Two Cultures : the Socio-Cultural Situation of Migrant Workers and their Families*, UNESCO, Paris, 1982.

LIN LEAN LIM, « Women workers in multinational corporation : the case of the electronics industry in Malaysia & Singapour », in Krishna Kumar, *Transnational Enterprises : their Impact on Third World Societies & Cultures*, Boulder Co, Westview Press, 1988.

LIN LEAN LIM, « Effects of women's position on their migration », in N. Frederici, Karen Oppenheim Mason, Solvi Sogner, *Women's Position and Demographic Change*, Clarendon Press Oxford, Oxford, 1993.

LIN LEAN LIM, « The structural determinants of female migration of women in developing countries », in *Internal migration of women in developing countries*, Proceedings of the United Nations Expert Meeting on the Feminization of Internal Migration Aguascalientes, Mexico, 22-25 oct. 1991, United Nations, New York, 1993, pp. 207-222.

MAHMUDA I., PERVEEN A., « Bangladesh : tradition reinforced », in Atal Yoyesh, Islam Mahmuda, P. Ahmad, S. Jetley, M. Flores, C. Haejong, Paranakian Khandu, *Women in the Villages, Men in the Towns*, Paris, UNESCO, 1984, pp. 21-74.

MAKINWA-ADEBUSOYE Paulina, « Labour migration and female-headed households », in F. Federici, K. Oppenheim-Mason, Solvi Sogner (eds.), *Women's Position and Demographic Change*, Clarendon Press Oxford, Oxford, 1993.

MASSIAH J., *Les femmes chefs de ménage dans les Caraïbes : structures familiales et condition de la femme*, Paris, UNESCO, 1983.

MENCHER Joan P., OKONGWU A., *Where did all the men go ? Female-headed/Female-supported Households in Cross Cultural Perspective*, Boulder, San Francisco, Oxford, Westview Press, 1993.

MOROKVASIC M., « Birds of passage are also women », *International Migration Review*, vol. 18, n°68, hiver 1984, pp. 886-907.

MUELLER M., « Women and men : power and powerlessness in Lesotho », in *Signs*, 3, 1977, pp. 154-166.

OBBO C., *African Women : their Struggle for Economic Independence*, Londres, Zed Press, 1980.

OLIVEIRA de O., « Family organization and labour markets in Mexico », in E. Jelin (ed.), *Family, Household and Gender Relations in Latin America*, Kegan Paul International, UNESCO, 1991.

ORLANSKY D., DUBROVSKY S., *Effet de l'exode rural sur le rôle et la condition de la femme en Amérique latine*, Rapport et documents en sciences sociales n°41, Paris, UNESCO, 1987.

OSO CASAS L., MACHIN HERRANZ S., « Choque de culturas : el caso de los inmigrantes dominicanos en la Comunidad Autónoma de Madrid », *Sociedad y Utopía*, n°1, Madrid, 1993.

QUEDRAOGO J., QUEDRAOGO J.-P., « Impact des migrations sur le rôle et le statut des femmes en Haute Volta », UNRISD, 1983.

QUEDRAOGO J., « La femme sahélienne vit la misère », *Pop Sahel*, n° 4, oct. 1987.

PALMER I., *The Impact of Male Out-migration on Women in Farming*, Kumarian Press, 1985.

PESSAR P., « The role of gender in Dominican settlement in the United States », in *Women and Change in Latin America*, Bergin & Garvey, New York, 1985.

PITTIN R., « Migration of women in Nigeria : the Hausa case », *International Migration Review*, vol. 18, n° 68, hiver 1984.

POTTS L., « Las migrantes en el mercado de trabajo mundial de mano de obra », in *Extranjeros en el paraiso*, Edicions la Lletra, Virus editorial, Barcelone, 1994, pp. 75-80.

RÉCCHINI DE LATTES, *Zulma : Las mujeres en las migraciones internas e internacionales, con especial referencia a America Latina*, Cuaderno del Centro de Estudios de Poblacion (CENEP), n°40, Buenos Aires, 1988.

RILEY N. E., GARDNER R.W., « Migration decisions : the role of gender », in *Internal migration of women in developing countries*, Proceedings of the United Nations Expert Meeting on the Feminization of Internal Migration, Aguascalientes, Mexico, 22-25 oct. 1991, United Nations, New York, 1993, pp. 195-222.

ROBERTS Penelope A., « Rural women's access to labor in West Africa », in S. B. Stichter, J.S. Parpart (eds.), *Patriarchy and Class*, Boulder, Westview Press, 1988, pp. 97-114.

SAFA H., « The differential incorporation of Hispanic women migrants to the United States labour force », in *Women on the Move. Contemporary Changes in Family and Society*, Paris, UNESCO, 1984, pp. 159-173.

SASSEN S., *The Mobility of Labor and Capital : a Study in International Investment and Labor Flow*, United Nations, Cambridge University Press, 1988.

SHAHEED F., « Migration and its effects on women in the village of provenance », article préparé pour le BIT, Tripartite Asian Regional Seminar, *Rural Development and Women*, Mahabaleshwar, Inde, 6-11 avril 1981.

TAYLOR E., « Egyptian migration and peasant wives », *Merip Reports*, juin 1984, pp. 3-10.

Tendances des migrations internationales, rapport SOPEMI, Paris, OCDE, 1992.

TORREALBA R., « La familia migrante : estrategias de subsistencia en familias dominicanas en Venezuela », *Migrations Internationales*, vol. XXIX, n°3, septembre 1991.

WALL Karin, « La face cachée de l'immigration », in *Femmes au pays : effets de la migration dans les cultures méditerranéennes*, UNESCO, 1985, pp. 37-82.

YOUSSEF N., HETLER C., « Establishing the economic condition of women-headed households in the Third World : A new approach », in M. Buvinic, M. Lycette, W. Mc Greevey, *Women and Poverty in the Third World*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1983.

ZLOTNIK H., BILSBORROW R., « Preliminary report of the United Nations Expert group meeting on the feminization of international migration », *International Migration Review*, 26 (1), printemps 1992.



Les femmes chefs de ménage en zone rurale du Burkina Faso

Joséphine OUÉDRAOGO

Quel intérêt trouvons-nous dans l'analyse du phénomène de responsabilisation des femmes à la tête des familles et des ménages ? Est-ce un intérêt d'ordre intellectuel ? Se satisfaire d'une meilleure connaissance, d'une meilleure approche du phénomène ? Au nom de qui parlons-nous et dans quel but ? La responsabilisation croissante des femmes dans leur famille ou dans leur ménage est-elle un problème en soi ? Que pensent les principales concernées de leur propre situation ? Qu'attendent-elles de la société ? Qu'attendent-elles des féministes du Nord et du Sud ? Qu'attendent-elles de la recherche et des associations de femmes ? Que font-elles pour améliorer leur statut de chef de ménage ? Se sentent-elles valorisées en tant que telles ?

Un phénomène mal exploré au Burkina Faso

Au Burkina Faso, comme dans bon nombre de pays du Sud, la recherche accuse du retard sur certaines questions sociales, en particulier concernant les femmes. Jusqu'en 1985 les femmes non salariées, dans les villes comme dans les campagnes, figuraient dans les statistiques officielles des divers recensements comme « ménagères ». Il a fallu attendre 1993 pour que, avec l'appui du FNUAP et de l'UNICEF, l'Institut national de la statistique et de la démographie réalise une étude spécifique qui a permis de disposer de « données démographiques, socio-économiques et culturelles sur les femmes du Burkina-Faso ». Ce recueil statistique offre quelques repères sur la population féminine active.

La question des familles monoparentales au Burkina Faso, notamment celles dont le chef est une femme, reste encore mal explorée. Nous convenons que l'évolution de la situation des femmes sur le continent africain prend des contours qui ne peuvent plus être cernés au seul regard des lois et des pratiques traditionnelles. Les changements de régimes économiques et sociaux (du fait de la colonisation, de l'indépendance et de la démocratisation) et l'introduction de l'économie de marché ont conduit à l'éclatement physique des familles en plusieurs ménages et en ménages monoparentaux.

La division sexuelle traditionnelle des rôles et des responsabilités résiste difficilement aux contraintes de survie qui obligent les femmes au sud du Sahara à investir les périmètres maraîchers, les marchés péri-urbains, les sites aurifères, pour réaliser des spéculations saisonnières dans le but de satisfaire les besoins de survie et d'entretien de leurs enfants. L'exode des jeunes filles fournit une main-d'œuvre bon marché aux familles urbaines et aux tenanciers des débits de boissons, de restaurants, etc.

Depuis l'époque coloniale, le Burkina Faso est identifié à un « réservoir de main-d'œuvre », sa population masculine active ayant servi, par le travail forcé, à construire le chemin de fer Abidjan-Niger. Riche en main-d'œuvre, le pays demeure l'un des plus pauvres en ressources naturelles. C'est l'une des raisons essentielles qui expliquent l'émergence d'un mouvement migratoire qui compte parmi les plus importants de la sous-région.

Près de deux millions de Burkinabé, essentiellement des Mossi, se sont définitivement installés en Côte-d'Ivoire et au Ghana. La longue saison sèche (8 mois) offrait la possibilité aux hommes valides de vendre leur force de travail dans les plantations de café et de cacao. Cette prestation saisonnière se répétait chaque année mais bon nombre de migrants, à la faveur d'un contrat régulier ou de l'acquisition d'une petite plantation personnelle, s'installaient pour quelques années et faisaient venir leurs femmes et enfants.

La désertification qui s'accroît depuis une vingtaine d'années a contribué à favoriser l'exode masculin obligeant de nombreuses femmes à assumer seules l'entretien des membres du ménage. En 1975, le recensement général de la population révélait que, dans les tranches d'âge comprises entre 19 et 44 ans, le rapport de masculinité se situe entre 76 et 90 hommes pour 100 femmes.

Les migrations saisonnières sont restées longtemps la principale source de revenus financiers pour les jeunes ruraux burkinabé, puis se sont transformées en une sorte de rite d'initiation au modernisme, avant de devenir ces dix dernières années une aventure périlleuse de confrontation avec le banditisme et le sida.

Malgré la persistance des migrations saisonnières, les divers recensements réalisés avant les années 90 ont été peu attentifs aux

conditions de vie des femmes devenues temporairement chefs de ménage à cause de l'exode masculin.

Il est difficile de rechercher les lois générales, valables dans les pays du Nord comme du Sud, capables de rendre compte du statut des femmes chefs de ménage, des difficultés qu'elles rencontrent et des solutions envisageables, en négligeant les différences de cultures.

Le concept de femme « chef de ménage »

Dans la majorité des ethnies du Burkina Faso les structures familiales sont régies par le patriarcat : le nom de la famille, la filiation, les pouvoirs coutumiers et les biens familiaux se transmettent par la lignée paternelle.

L'autorité familiale, définie comme l'exercice d'un pouvoir de gestion des personnes et des biens appartenant à la cellule familiale (large ou restreinte) revient toujours aux aînés masculins. Selon le droit traditionnel, une femme ne peut être « chef de famille » dans aucune ethnie au Burkina Faso.

Le concept « chef de ménage » renvoie, selon moi, à l'unité de consommation la plus restreinte : le père, la mère, les enfants et les autres jeunes personnes à charge. En zone rurale, les ménages sont généralement des unités de consommation à l'intérieur d'une famille ; plusieurs ménages habitent la même concession et constituent la famille ; le titre de chef de famille revient alors à l'aîné masculin (père, oncle ou grand-frère).

Dans ce contexte, une femme ne peut être « chef de famille ». L'enquête démographique réalisée en 1991 au Burkina révèle que la proportion des femmes chefs de ménage est de 5,2 % pour l'ensemble du pays, 4,3 % en milieu rural contre 11,1 % en milieu urbain.

Rapport entre l'apparition des femmes chefs de ménage et le statut de la femme au Burkina

Nous tenterons de rechercher à travers le statut de la femme, les aspects qui contribuent à transformer un nombre croissant de femmes en chefs de ménage.

L'héritage

Si l'âge moyen des femmes chefs de ménage est de 49,5 ans au Burkina, il est de 47,2 en milieu urbain et de 50,5 en milieu rural. La proportion des femmes veuves chefs de ménage est passée de 48 % en 1985 à 62 % en 1991.

C'est dire l'importance de s'arrêter sur la situation des veuves en milieu rural pour mieux comprendre le statut des femmes chefs de ménage dont elles constituent la majorité.

Si les filles, les sœurs et les mères héritent d'une femme défunte, les règles traditionnelles ne permettent pas à la femme de bénéficier d'une part des biens de son père ou de son mari défunt. Bien au contraire, elle fait partie des « biens » que le chef de ménage défunt lègue à ses héritiers (frères ou fils). La règle du lévirat étendu oblige la veuve à se « remarier » à un proche parent de son mari.

A propos du lévirat

Si au Burkina Faso le lévirat est interdit par le Code des personnes et de la famille, c'est une pratique qui persiste malgré tout en zone rurale, en particulier sur le plateau mossi où la dégradation des terres ne permet pas aux femmes de se prendre économiquement en charge. Ainsi donc, le remariage forcé de la veuve à un proche parent de son mari peut-il se vivre des deux manières différentes :

— Les veuves en âge de procréer sont données en mariage à des adultes de la famille ; le nouveau mari hérite des champs du ménage et doit nourrir la « veuve » et les orphelins, bénéficiant en contrepartie de leur force de travail.

— Les femmes plus âgées peuvent faire un mariage symbolique (ou mariage blanc) en se mettant sous la tutelle d'un jeune frère du défunt ou d'un parent très âgé de ce dernier ; cet arrangement permet à la veuve de résider au sein de la famille et de bénéficier de la garde de ses enfants.

La veuve qui décide de quitter la famille de son mari défunt s'expose à des situations difficiles parce qu'elle perd généralement la garde de ses enfants et n'est pas assurée de trouver une activité économique qui permette de subvenir à ses besoins.

De plus en plus, les jeunes veuves choisissent le mariage symbolique, statut plus « sécurisant », qui leur accorde une autonomie économique et la « protection » sociale des aînés de la famille. Rester à côté de leurs enfants est la raison principale de ce choix, même si ces veuves doivent s'assumer sur le plan économique. En effet, dans tous les cas de figure,

cé sont plutôt les femmes qui, par leurs activités et leur force de travail, assurent la survie de tous les membres du ménage.

Dans certaines situations les veuves sont assurées d'avoir une activité rémunératrice : les sites aurifères qui attirent de nombreuses femmes en quête de moyens de subsistance en sont un exemple.

D'autres veuves sont « rejetées » par les héritiers du mari. Les migrations saisonnières (en Côte-d'Ivoire et au Ghana) sont devenues un canal de transmission du sida dans les villages. Les populations rurales sont de plus en plus informées sur les symptômes et les manifestations de la maladie ; les veuves d'un homme soupçonné d'avoir contracté la maladie sont d'office dispensées du lévirat.

Les femmes mariées à des migrants de longue durée constituent le second groupe le plus important de femmes chefs de ménage : 42 % en 1985, contre 22,5 % en 1991. Les écarts entre 1985 et 1991 pourraient être dus au tassement relatif des migrations internationales et au développement des flux migratoires intérieurs.

Les conflits familiaux

En pays mossi, la femme ayant achevé son cycle de reproduction peut quitter l'autorité et la tutelle de son mari pour s'installer seule ou chez son fils aîné. Elle vit une nouvelle situation qui s'apparente à une retraite domestique ; elle est libérée de ses obligations à l'égard de son mari (travaux champêtres, cuisine et maternité), mais en revanche son mari n'a plus l'obligation de lui assurer une alimentation quotidienne. Elle peut s'installer en dehors de la concession familiale pour s'occuper d'elle-même.

De tels cas ne sont pas rares. Quelques femmes choisissent de vivre seules pour s'éloigner, par exemple, des conflits avec des coépouses trop jeunes et trop agressives.

Nous avons rencontré de tels cas à travers des enquêtes sur l'accès des femmes aux équipements agricoles : de nombreuses veuves et « retraitées » prennent des crédits d'équipement (charrue, charrette) pour accroître leurs capacités de production.

Les conditions économiques

Dans la région du sud-ouest (Fara-Poura), on rencontre de nombreux cas de veuves chefs de ménage, avec des enfants en bas âge. Comme les conditions économiques dans cette région sont plus favorables que sur le plateau mossi, les femmes arrivent à tirer facilement profit des cultures de tubercule et de l'élevage grâce à la fertilité et à la disponibilité des terres.

Les règles traditionnelles dans cette zone à prédominance gourounsi autorisent une veuve à ne pas se remarier lorsque son mari en mourant lui en donne l'autorisation. Ce dernier, lorsqu'il possède des biens substantiels (animaux, champs, équipements...) préfère confier leur gestion directe à sa femme au profit de ses enfants, évitant ainsi de soumettre la veuve au lévirat. Ce cas se rencontre surtout lorsque le mari nourrit des craintes quant à la répartition de ses biens au bénéfice de sa progéniture.

Éclairages à partir d'un sondage récent (novembre 1994)

L'impossibilité d'avoir des données relativement récentes sur le phénomène nous a conduit à réaliser un petit sondage dans deux villages mossi du Yatenga (région nord-ouest du Burkina) :

— Noogo : 1200 habitants dont 31 femmes chefs de ménage, recensées par le chef de village.

— Loanga : 400 habitants dont 22 femmes chefs de ménage, selon la même source.

Pour des raisons strictement matérielles, nous avons interrogé seulement 14 femmes : les résultats n'ont donc aucune prétention en terme de possibilité d'extrapolation. Ce sondage est un clin d'œil par lequel nous avons cherché à entrevoir le phénomène et nous faire une idée, ne serait-ce qu'approximative, du vécu de ces femmes.

Le profil des femmes interrogées

A l'exception de deux femmes qui déclarent avec précision avoir respectivement 24 et 56 ans, les douze autres ont entre 60 et 90 ans : elles sont toutes veuves.

Selon les chefs de village, les migrations masculines ne sont plus pratiquées, elles ont cédé la place aux déplacements de familles entières vers les zones plus arrosées du sud. Les femmes chefs de ménage doivent leur sort au seul fait du veuvage et des règles qui en découlent. Elles ont en moyenne trois personnes (enfants ou petits-enfants) à charge vivant avec elles.

Relations avec la famille

Ces femmes n'ont pas changé de lieu d'habitation depuis le décès de leur mari, ce qui signifie qu'elles gardent des liens sociaux très forts avec

la famille de ce dernier : elles sont chefs de ménage « de fait » mais pas de droit.

Elles résident toujours dans la concession familiale car le non-remariage de la femme ne signifie pas le recouvrement du célibat. En cas de problème grave, huit femmes sur les quatorze interrogées ont recours à un parent direct du mari, les six autres s'appuient sur leur propre fils.

Les activités de survie

Treize femmes sur quatorze tirent leur subsistance de l'agriculture. Elles exploitent des terres qui font partie du patrimoine foncier du défunt mari, ces parcelles leur avaient été prêtées du vivant de ce dernier. C'est la confirmation que ces femmes ne peuvent guère hériter de leur conjoint, la femme n'ayant pas accès à la propriété foncière en pays mossi.

Elles produisent des céréales (sorgho, petit mil) et de l'arachide. Elles bénéficient de l'entraide familiale pendant la saison agricole. Elles exploitent les mêmes parcelles depuis plus d'une dizaine d'années, dix femmes sur treize trouvent que leurs terres sont de mauvaise qualité mais les petites tailles des parcelles dont elles disposent leur interdisent de pratiquer la jachère.

Pour avoir quelques revenus supplémentaires, six femmes sur quatorze ont déjà eu recours au travail sur les sites aurifères.

Leur perception de la vie

« L'alimentation insuffisante et le manque d'argent » sont cités par treize femmes sur quatorze comme étant la plus grande difficulté de leur vie.

Elles considèrent que leur niveau de vie a considérablement baissé depuis le décès de leur conjoint : « Avant je mangeais à ma faim, j'avais des habits, j'avais de l'argent : depuis la mort de mon mari, je n'ai plus rien ». Cette phrase a été reprise par toutes les femmes sauf la plus jeune (24 ans).

De leur point de vue, le nombre de femmes chefs de ménage par veuvage est en augmentation constante. Pour quelles raisons ? Elles répondent sans hésiter : « Il n'y a plus d'hommes. »

Pour jouir du droit de rester auprès de leurs enfants, la nécessité de se remarier à un parent du mari limite fortement le choix des veuves. Par ailleurs, étant donné l'âge avancé de la majorité des veuves, elles n'ont plus la possibilité de procréer et suscitent donc moins d'intérêt chez les hommes.

Les espaces où se développent les manifestations nouvelles du phénomène

Le concept de « ménage » peut recouvrir également les personnes majeures vivant seules. A Ouagadougou, étudiants et salariés célibataires s'installent de plus en plus à leurs propres frais en dehors de la cour familiale. A ceux-là s'ajoutent les femmes séparées ou divorcées, sans enfants ou ayant perdu la garde de leurs enfants.

Les sites aurifères et les zones péri-urbaines sont tout aussi significatifs de l'apparition du phénomène de femmes chefs de ménage dans des conditions nouvelles.

L'exode des femmes sur les sites aurifères

Depuis une dizaine d'années la découverte spontanée de sites aurifères à ciel ouvert attire beaucoup de monde : jeunes gens, adultes, femmes, etc, accourent dans ces zones espérant gagner quelques revenus.

Les activités sur ces sites aurifères sont multiples. En dehors de la recherche directe du métal précieux, bon nombre de personnes se ruent sur les sites pour gagner leur pain de plusieurs façons :

- concassage et tamisage du minerai (hommes et femmes),
- lavage du minerai (femmes et hommes),
- vente d'eau pour le lavage du minerai et pour les besoins domestiques (jeunes gens),
- petite restauration (par les femmes),
- vente de marchandises diverses,
- prostitution.

Le départ sur les sites aurifères a remplacé les migrations saisonnières, surtout sur le plateau mossi et au nord du Burkina. Ces sites ont donné naissance à de nouvelles agglomérations rurales dont la population varie de 1500 à 15 000 habitants. La durée d'installation sur ces sites est très variable : séjours successifs de plusieurs mois à plusieurs années. En ces lieux, à partir d'observations empiriques, on peut constater que les femmes sont au moins aussi nombreuses que les hommes : c'est dire que la migration féminine rurale y est importante.

La migration des femmes, en particulier des veuves ayant des enfants en bas âge, peut avoir de graves conséquences sur la vie de ces derniers. L'absence prolongée de la mère contraint les enfants à la solitude, rend précaire leur régime alimentaire et leur santé, perturbant ainsi leur développement socio-affectif et leur scolarité.

Les zones péri-urbaines

A la faveur de l'extension des opérations de lotissement, les banlieues de Ouagadougou connaissent un accroissement extraordinaire de population. Les anciens résidents ruraux des zones récupérées par l'aménagement urbain vendent leurs parcelles et vont s'installer quelques centaines de mètres plus loin, créant ainsi ce qui est couramment appelé « zones non loties ».

Ces espaces d'habitation spontanée sont progressivement investis par de nouveaux résidents à faibles revenus tels que les familles quittant le centre ville du fait de la cherté des loyers, les salariés à revenus faibles et étudiants, les femmes seules, célibataires, séparées ou divorcées.

A la limite des zones urbaines et rurales, les secteurs péri-urbains, se nourrissant des règles et usages des unes et des autres voient se développer des pratiques nouvelles exerçant une forte influence sur les ménages. Les recherches futures permettront certainement d'en saisir les particularités.

Quelques pistes de réflexion et de recherche

Nous notions en introduction le retard inouï de la recherche en sciences sociales ayant les femmes pour centre d'intérêt. Pour ce qui concerne les femmes chefs de ménage, les zones péri-urbaines et les nouvelles zones de migrations au Burkina constituent des champs d'investigation d'une grande richesse pour comprendre les facteurs sociaux et économiques qui concourent à la transformation des femmes en chefs de ménage.

Il est indéniable que l'évolution du statut économique des femmes contribuera à favoriser la jouissance par les femmes des droits que leur confèrent les nouveaux textes juridiques : le Code des personnes et de la famille, la réorganisation agraire et foncière. Sur ce plan, les associations villageoises ont un grand rôle à jouer : informer les femmes sur leurs nouveaux droits et rechercher avec elles des formules de sécurisation économique.



Les femmes chefs de famille : spécificités du milieu urbain

Éric CALPAS

Les grandes villes des « pays du Sud » ont connu une véritable explosion urbaine. Un « pull » urbain corollaire du « push » rural. Mais cette explosion n'a pas été suivie par une croissance des emplois urbains. Par exemple au Brésil, le taux de croissance urbain a été de 5,64 % entre 1950 et 1980, tandis que celui des emplois urbains n'a été que de 5,12 % (Sachs 1990). L'urbanisation accélérée a entraîné une forte concentration des populations à la périphérie des villes, une augmentation de la paupérisation notamment des nouveaux migrants. Ces populations pauvres « exclues des marchés immobiliers réguliers par manque de pouvoir d'achat suffisant, et l'absence d'une promotion publique adaptée à (leurs) moyens, (...) (sont) contraintes de résoudre la question du logement dans la ville "illégal", sous-équipée » (Sachs 1990 : 22). A Bombay, 48 % de la population vivent sur 1 % du territoire, dans 1 645 bidonvilles.

Entre 1970 et 1980 (époque du miracle brésilien), 33 % des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté, dont 22 % de femmes chefs de ménage. En Colombie en 1986, 30,6 % des ménages urbains vivaient en dessous du seuil de pauvreté, dont 16 % de femmes chefs de ménage (Garcia Castro 1993).

La question de la femme en milieu urbain est devenue un axe important des débats ces récentes années. Toutefois, le corpus théorique et statistique sur cette thématique est encore peu fourni. Peu d'analyses mettent en exergue l'impact de l'urbanisation sur la structure familiale, sur la relation entre le genre et les différents types de structure familiale dans les villes des pays en voie de développement.

Le contexte urbain différencie la condition des individus par rapport au contexte rural. C'est une tautologie.

Qu'est-ce qui rend spécifique la condition des femmes chefs de ménage en milieu urbain ?

Il nous semble que le facteur différentiel c'est l'importance du phénomène lui-même de FCF (femme chef de famille). En effet, la tendance est à la croissance des femmes chefs de famille dans les villes des « pays du Sud », même si les données statistiques n'identifient pas toujours clairement ce groupe (cf. les problèmes de terminologie abordés dans l'article d'Arlene D. Khoury dans ce livre). On sait pourtant qu'environ un tiers des ménages ont à leur tête une femme. Les proportions varient largement d'un pays à un autre. Au Maroc, 21 % des familles citadines ont pour chef une femme. En Amérique latine, un cinquième des familles dépendent d'une femme dans les villes. Ce taux varie de un tiers au Honduras à 50 % à Managua, Nicaragua (Vance I. 1985, cité par Bolles 1986).

D'autre part, les problèmes rencontrés par les femmes dans le contexte urbain diffèrent de ceux rencontrés par leurs pairs en milieu rural. Cette différence se reflète dans les types de programmes implantés dans les communautés urbaines : les soins de santé, le logement, les transports, les services urbains essentiels et le développement des activités non agricoles génératrices de revenus.

Les femmes chefs de famille dont nous allons parler ne constituent pas un groupe homogène. Leurs conditions diffèrent selon la structure familiale, nucléaire ou étendue, selon le cycle de vie, selon le nombre de dépendants dans le ménage et selon les contextes socioculturels. Contrairement à l'Afrique et à l'Amérique latine/région Caraïbe, en Asie ce phénomène est peu courant et concerne dans une plus grande proportion les veuves et les divorcées ou les répudiées.

Il y a une première difficulté de l'ordre de l'épistémè. Les analystes des questions de genre n'ont pas encore défini une fois pour toute cette notion de femme chef de famille. Il faut distinguer les femmes chefs de famille *de jure* (c'est-à-dire, reconnues juridiquement) des femmes chefs de famille *de facto* ; les femmes chefs de familles nucléaires, des femmes chefs de familles étendues ; les femmes chefs de familles qui sont seules et celles qui ont un compagnon (*visiting union*). Au Kenya, ce dernier participe à la reproduction économique de l'unité familiale en aidant financièrement les FCF, mais de manière ponctuelle.

Toutefois un constat s'impose, les FCF ont des caractéristiques qui font qu'elles appartiennent aux 10 % de la population la plus pauvre. Aussi il est entendu que nous nous intéresserons à cette frange oubliée des pouvoirs publics.

Que ce soit dans la planification de l'habitat urbain, ou dans celle des transports urbains, les analyses montrent une cécité en termes de genre (*gender blindness*). Celle-ci s'explique par les préjugés qui affectent les pratiques politiques de promotion de l'habitat pour les bas revenus. La population concernée est essentiellement masculine.

Nous considérerons les femmes chefs de famille comme le sommet de l'iceberg, en quelque sorte le « phare » qui indique à la fois, les problèmes des plus pauvres, et ceux des femmes. En effet, pour cette catégorie, le triple rôle qui caractérise les femmes d'une manière générale est exacerbé. Selon une terminologie proposée par Moser, les femmes exercent trois fonctions. Une fonction de production, une fonction de reproduction de l'unité familiale et une fonction de gestion de la communauté. Nous entendons par gestion de la communauté le fait que les femmes, premières utilisatrices des services et des infrastructures essentiels se sentant les plus concernées par la consommation commune de ces derniers, s'investissent davantage dans des actions collectives. Pour les FCF, ces fonctions sont un sur-poids, car les membres du groupe domestique dépendent entièrement d'elles.

Cette tendance croissante du phénomène « femme chef de famille » est liée à l'urbanisation et à l'industrialisation. Sur la scène urbaine, contrairement à ce qui se passe en milieu rural, les rôles productif et reproductif des femmes sont distincts, séparés. De plus les valeurs sociales traditionnelles dont la petite communauté villageoise était la garante, tendent vers la déliquescence. Le contrôle social du groupe est moins coercitif. L'accès à des opportunités d'emploi crée chez la femme un souci d'émancipation et d'indépendance qui lui font prendre conscience de son rôle essentiel dans la reproduction du groupe. Prenant une grande part des décisions concernant notamment ses enfants, elle acquiert une aptitude à être chef de famille. D'autre part, les conditions de pauvreté extrême qui peuvent amener inexorablement à la misère, créent une dislocation de la famille traditionnelle, consécutive à une désertion de l'homme blessé dans son honneur de ne pouvoir subvenir aux besoins de sa famille.

Nous essaierons donc de mettre en lumière la condition des femmes chefs de famille dans le contexte urbain et les problèmes soulevés par la conception des politiques d'aménagement urbain en termes d'habitat et de transport.

Les raisons de la croissance du nombre de femmes chefs de famille en milieu urbain

En Amérique latine, deux variables, démographique et culturelle, expliquent la croissance de ce phénomène. En effet on constate un déclin des opportunités d'emploi des femmes dans les zones rurales qui est dû au capitalisme agricole, à l'incohérence ou à l'absence des réformes agraires. Bien qu'étant discriminées pour l'accès aux emplois rémunérateurs et « nobles », les femmes ont une plus grande chance de trouver une activité salariale en ville. Le secteur informel absorbe massivement la main-d'œuvre féminine. D'autant plus que les femmes

qui viennent de la campagne sont sans qualification sanctionnée par un diplôme ou un apprentissage scolaire. Par ailleurs, l'histoire des migrations rural-urbain montre l'ancienneté de l'exode féminin. Entre 1965 et 1975, le taux de masculinité était en ville de 92 hommes pour 100 femmes. Le résultat mathématique est donc un nombre plus important de femmes seules. Au Brésil, en 1950-1970 le nombre de FCF augmente en terme absolu, de 1 219 000 en 1950, à 2 416 000 en 1970. En proportion, elles composent pour les mêmes dates, 12,1 % et 13 % des chefs de famille. Principalement concentrées en zone urbaine, en 1984, elles représentent 18,2 % de la population urbaine. On constate une plus forte proportion de ce groupe dans les régions pauvres du Brésil, en l'occurrence dans le Nord-Est du pays, où elles constituent 35,7 % de l'ensemble des ménages contre 14,3 % dans le Sud-Est.

A cette variable s'ajoute la variable culturelle. Le « machismo » notoire des Latino-Américains – comme d'ailleurs des Caribéens – est un trait caractéristique des relations sociales sur le continent. Les hommes font des enfants aux femmes et se déchargent de leurs responsabilités. Comme le souligne si justement Sylvia Chant (1989), « en raison d'une longue histoire de désertion masculine remontant au temps de la conquête, les ménages dirigés par des femmes sont probablement plus largement reconnus et acceptés que dans d'autres régions du monde » (cité par Bolles 1986, traduction de l'auteur). Cela explique que de nombreuses femmes dans cette région décident elles-mêmes de s'établir seules avec leurs enfants, quand l'infidélité de leurs maris et l'irresponsabilité de ces derniers deviennent insupportables. En ce qui concerne le Brésil, la cause principale de la croissance du phénomène semble être le divorce ou la séparation ; 39 % des femmes chefs de ménage sont des divorcés, 30 % sont des femmes seules qui n'ont jamais connu le mariage, et 28 % sont des veuves (Barros *et al.*, sept. 1993).

Dans les pays du Commonwealth de la région Caraïbe, les familles dont la femme est chef ont depuis longtemps été identifiées comme étant un trait prévalent de la structure familiale. Selon les statistiques, entre 22,4 % et 46,6 % des familles dépendent d'une femme. La majorité de ces femmes n'ont jamais connu de mariage légal (J. Massiah 1985). Les comportements adoptés de l'époque coloniale et esclavagiste peuvent expliquer en partie ce phénomène car la mère acquiert un rôle prédominant dans la reproduction de la famille, tandis que le père perd de son prestige et de son statut de figure emblématique. De plus, cette région connaît une immigration masculine importante qui conduit les femmes à prendre en main la destinée du groupe. Toutefois, pour Massiah (1985), le point essentiel pour cerner ce phénomène réside dans le cycle de vie. En effet, il apparaît à la lumière des analyses de cet auteur que la responsabilité entière de la famille est une expérience vécue par la majorité des femmes à un certain moment de leur existence.

Les configurations de la structure familiale sont diverses. La majorité des FCF dans cette partie du monde n'a pas un partenaire permanent.

D'autres femmes prennent la responsabilité du groupe car dans le contexte de crise économique qui secoue cette région, le mari ou le compagnon a des revenus intermittents, entrecoupés par de longues périodes de chômage.

En ce qui concerne l'Asie, les données sont éparées et rares. Si nous prenons l'exemple de l'Inde¹, le contexte social dans les villages hindous – la pression de la société patriarcale, le système des castes et la pauvreté, les vexations des belles-mères – conduit de nombreuses brus « réprimées et abîmées par un ethos patriarcal oppressif » (Poitevin et Rairkar 1992 : 100) à partir pour la ville. La migration est motivée, semble-t-il, par le désir des femmes rurales de trouver un « espace de vie viable » pour assurer un avenir meilleur à leurs enfants. Elles migrent grâce à un réseau qui les conduit au *market yard* (c'est le marché central de Pune). Malgré les conditions de vie difficiles qui les attend, « l'embauche au *market yard* est perçue comme l'accès à une activité permettant virtuellement de s'assurer à la fois un niveau minimum de subsistance familiale et une place socialement reconnue ».

La ville est avant tout pour ces femmes, une source d'opportunités d'emploi, mais c'est aussi la possibilité pour elles de subvenir aux besoins de leur famille (comprendons les enfants). En effet, il s'avère que dans le cas des femmes portefaix (Pune, Inde), l'incapacité des maris à remplir ce rôle motive en partie leur mobilité. De même à Madras (Inde) où, avec l'hindouisme, les divorces et les répudiations sont interdits, on observe que les hommes de la basse caste des Adi-Dravida désertent la cellule familiale.

En Afrique, on retrouve aussi un nombre important de femmes chefs de famille dans les villes, et cela en dépit de la migration masculine qui fut historiquement plus importante. Entre 1965 et 1975 par exemple, il y avait 109 hommes pour 100 femmes dans les zones urbaines. Mais cette tendance s'est inversée depuis quelques années. On assiste à un ajustement de l'exode des femmes sur celui des hommes, voir même, à un renversement des proportions. Conséquemment, les FCF composent de 30 % à 60 % de la population dans certaines villes, ou dans certains quartiers d'Afrique. C'est le cas du Nigeria (Nelson 1978-1979). Cependant, le facteur démographique est moins pertinent pour saisir l'explosion de ce phénomène dans la ville africaine.

Le facteur culturel joue un rôle non moins négligeable dans la croissance de ce phénomène. Notamment en Afrique de l'Ouest, la polygamie explique l'extension de ce modèle. En effet, dans l'Afrique urbaine, la polygamie s'inscrit différemment dans l'espace. Au lieu de vivre toutes dans la même résidence, les femmes sont, dans la ville, éloignées les unes des autres. L'homme a donc plus de liberté pour visiter

1. G. Poitevin et H. Rairkar, « Travail et espace de vie chez les femmes portefaix », in *Travailler en Inde*, Études réunies par G. Heuzé, coll. Purusārtha, Éd. EHESS, Paris, 1992.

l'une ou l'autre (« visiter ses bureaux », comme on dit) tout en se déchargeant de ses responsabilités. De même, il est reconnu que ce dernier consomme une part de ses revenus pour ses besoins et son prestige personnels et va même jusqu'à consommer une part des revenus de son ou ses épouse(s). C'est ainsi que la femme coépouse se retrouve à la tête d'une unité familiale. De plus, l'indépendance économique relative qu'elle peut acquérir motive son choix de se séparer de son époux/compagnon pour le bien-être de ses enfants. Il faut noter également que ces dernières années se sont caractérisées par une forte migration masculine dans les « pays du Nord ».

Nelson (1978-1979, cité par Chant 1989) a trouvé que dans la vallée de Matharé à Nairobi, Kenya, en 1979, 50 % des familles dépendaient d'une femme. En milieu rural, les femmes ont perdu une part importante des revenus qu'elles tiraient des cultures vivrières. Elles sont d'autant plus obligées de migrer qu'elles n'ont pas de place dans les cultures de rente.

Les femmes chefs de famille et la pauvreté

La majorité des FCF est surreprésentée dans le décile de la population la plus pauvre. Elles sont les plus durement frappées par cet état car leur vulnérabilité est forte. D'après le bulletin de l'Interamerican Parliamentary Group on Population and Development (1991), les femmes composent 70 % de la population mondiale la plus pauvre. Les analyses portant sur le Brésil (Barros, Fox et Mendonca 1993) ont montré que les femmes chefs de famille ont une probabilité de 30 % à 50 % d'être pauvres. En 1985, un quart de la population brésilienne vivait en dessous du seuil de pauvreté (300 dollars par an) dont 22 % étaient des femmes chefs de ménage.

Les causes de cet état de fait résident dans l'accès inégal des femmes en général et encore plus des FCF (puisque les conséquences sont plus dramatiques pour elles et leurs enfants) aux ressources sociétales. Dans l'exemple² que nous avons précédemment cité, les femmes portefaix sont arrivées des campagnes, analphabètes pour la plupart, sans qualification aucune propre à être monnayée sur le marché de l'emploi urbain. Aussi se contentent-elles des « tâches aléatoires, incertaines, temporaires et insuffisantes pour nourrir la famille » (Poitévin et Rairkar 1992 : 100). Les FCF en Amérique latine rencontrent la même situation. Surexploitées, elles tirent leurs revenus essentiellement du secteur non structuré de l'économie urbaine. Ces revenus sont très largement inférieurs à ceux des hommes pour une charge de travail plus importante. Une femme gagne à New Delhi 76 roupies par mois pour 40 heures de

2. Cf. note 1.

labeur par semaine en moyenne ; tandis qu'un homme, en travaillant 48 heures par semaine, gagne 192 roupies par mois (Bisilliat et Fielloux 1992).

Un certain nombre de facteurs structurels engendre les inégalités et l'appauvrissement des FCF :

— les femmes gagnent en moyenne beaucoup moins que leurs comparses masculins. C'est un facteur aggravant, car par définition, celles qui sont à la tête d'une famille gagnent le salaire principal.

— La ségrégation du marché du travail implique une forte participation des femmes dans les emplois non qualifiés du secteur informel. Il est reconnu qu'une femme travaille deux fois plus qu'un homme pour un dixième du salaire de ce dernier (Bisilliat et Fielloux 1992). A Belo Horizonte, au Brésil, 44,9 % des familles ayant une femme à leur tête vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux est de 24,4 % pour les familles dont l'homme est le chef. Au Botswana, dans les zones urbaines, les femmes composent de 16 % à 46 % des travailleurs du secteur informel. Malgré la tradition qui conduit les garçons à veiller sur le troupeau et les filles à poursuivre plus longtemps leurs études, celles qui migrent en ville sont discriminées dans l'accès aux emplois urbains.

— Malgré la croissance des familles dépendant d'une femme en ville, le travail de celle-ci est toujours considéré comme un appoint dans l'entretien du ménage. Par conséquent, l'accès de cette dernière aux crédits et à la propriété est restreint.

— La taille de la famille dont la femme est chef est, d'après certaines données, plus petite. Mais le poids de celle-ci est d'autant plus lourd qu'il n'y a pas d'adultes en âge de travailler à part la femme-chef. L'étude de Lloyd et Gage-Brandon (1991) sur le Ghana montre que, dans la tranche d'âge 15-59 ans, les FCF ont une famille composée en moyenne de 4,6 personnes contre 6,1 pour les familles dont les hommes sont chefs. Dans 50 % des cas, la femme ne dispose que de son unique revenu pour la subsistance du groupe. Au Brésil, Barros, Fox et Mendonca (1993) montrent que le nombre d'enfants par ménage est de 2,1 pour les ménages dont une femme est chef, contre 2,8 pour l'ensemble des ménages. Mais l'indice de dépendance, qui mesure le poids que constitue les autres membres sur le salaire du chef, est de 2,6 pour les femmes et 1,3 pour l'ensemble des ménages.

— Le temps est une autre contrainte que les FCF rencontrent. Dans un laps de temps défini — par le temps des transports, les horaires des garderies, le temps du travail salarié et le temps des travaux domestiques —, elles doivent trouver l'équilibre entre toutes les responsabilités qui leur incombent. Elles font donc le choix de travailler à proximité de leur lieu de résidence afin d'économiser du temps, souvent au prix d'une diminution de leurs revenus.

Toutefois, il ne faut pas tomber dans le travers qui consiste à lier systématiquement la pauvreté aux FCF. En effet, les situations sont diverses et de nombreux facteurs concourent à faire évoluer ou involuer les conditions de vie des membres de ce groupe. Selon la structure familiale et le cycle de vie, la femme chef de famille n'a pas la même situation. Par exemple dans la région Caraïbe où l'on rencontre plus couramment la famille étendue en milieu urbain, la responsabilité de la femme chef de famille dans la reproduction de l'unité familiale peut être allégée. La présence de la grand-mère peut pallier au coût ou à l'absence de crèche. La veuve de 40 ans dont les enfants sont en âge de travailler n'a pas les mêmes conditions de vie que la jeune femme qui a des enfants en bas âge. Aux Philippines, la veuve est protégée dans la cellule familiale étendue contrairement à la veuve en Thaïlande. De plus, il nous faut distinguer les pays où il existe des politiques sociales adaptées à cette population. Par exemple, nos nombreuses recherches sur l'Inde, nous ont montré que l'État avait planifié un certain nombre de mesures sociales pour protéger les femmes et les filles défavorisées. Cependant, il nous reste à déterminer dans quelle mesure ces politiques sociales sont réellement appliquées et quelles sont leur portée véritable. D'où il ressort qu'il est nécessaire de multiplier les recherches par continent dans une optique comparative.

Les femmes chefs de famille : les spécificités en milieu urbain.

Le problème de l'habitat

Le premier grand problème nous semble-t-il que rencontrent les FCF dans le contexte urbain, c'est celui de leur non-prise en compte dans les programmes d'aide au logement destinés aux bas revenus. C. Moser parle de cécité en termes de genre (*gender-blindness*).

A partir des années 70, les gouvernements changent radicalement de politique urbaine, passant des programmes conventionnels à l'auto-construction (*self-help*). Dans les années 60, le bidonville caractérisé par le squat était considéré comme un « cancer urbain » qu'il fallait extirper de la ville. L'autoconstruction apparut donc comme une alternative, car la population à bas revenus considérée, participait aux projets. D'autre part, cette politique permettait aux pouvoirs publics de se décharger d'une partie de leurs responsabilités. Depuis 1974, la Banque mondiale a officiellement reconnu et adopté cette politique pour laquelle elle a accordé des fonds et des prêts. Mais la pression démographique dans les villes est telle que les pouvoirs publics n'ont pas répondu aux besoins en logement des populations pauvres ; les bidonvilles n'arrêtent pas de croître.

On distingue plusieurs types de programmes d'autoconstruction. Mais les deux plus importants sont les projets « sites et services » et les programmes « amélioration et régularisation des quartiers squattés » (*upgrading schemes*). Dans le premier type, le bénéficiaire achète un terrain avec un titre légal de propriété et un niveau minimum de services (sanitaires, eau potable, voiries...) assurés par le gouvernement. Il construit lui-même sa maison dans un laps de temps défini par l'administration. Dans le deuxième type de programme, les pouvoirs publics régularisent les titres de propriété et facilitent l'accès des bas revenus aux crédits et/ou à l'achat de matériaux de construction.

L'analyse des pratiques politiques en matière de planification urbaine, montre que celles-ci s'ordonnent autour de trois préjugés défavorables aux femmes chefs de famille. Les décideurs et les planificateurs supposent que :

— la famille est constituée par un homme qui en est le chef, sa femme et deux ou trois enfants ;

— à l'intérieur de la famille, il y a une nette division du travail. Le mari (*breadwinner*) travaille dans le secteur productif, tandis que l'épouse élève les enfants ;

— le mari et l'épouse participent également aux décisions concernant le ménage.

Ces présuppositions nient l'existence de la diversité des formes familiales dont celle des ménages dirigés par une femme.

Les besoins des femmes en terme strict de logement, ne sont pas complètement différents de ceux des hommes. Toutefois, les priorités que les premières donnent à certains services sont différents de ceux des derniers. Car, l'expérience de celles-ci dans l'environnement urbain est spécifique. En effet, un projet de logement à Lusaka a montré que les femmes donnaient une priorité à l'eau potable, aux écoles et aux cliniques dans le quartier. Tandis que les hommes mettaient au sommet de leurs préoccupations les voies d'accès au quartier, la taille des terrains et les transports. Dans le cas du Nigeria, Paulina Makinwa-Adebusoye note que « dans les villes, le logement et les autres besoins essentiels ne sont pensés qu'en fonction des hommes. Les décideurs et les administrateurs considèrent que les besoins des femmes nigériennes, défavorisées d'un point de vue éducationnel, politique et social dans le système patriarcal actuel, sont satisfaits (ou devraient l'être) de façon appropriée par les hommes en tant que pères ou époux » (1990 : 208 ; trad. de l'auteur).

La situation actuelle des grandes mégapoles des « pays du Sud » est le résultat de nombreuses années d'une planification incohérente, d'une croissance urbaine importante sous la pression de la migration interne et de la spéculation foncière qui rejettent les bas revenus dans la périphérie de la ville, sur des terrains non habitables. L'habitat urbain se caractérise

par une inégalité importante. Il y a d'un côté une élite qui jouit de la concentration doublement qualitative et quantitative des services et des infrastructures urbains du centre ville. Et de l'autre côté, on trouve la masse qui se répartit entre une couronne intermédiaire et la périphérie, construite de bric et de broc, comme c'est le cas à Sao Paulo, Brésil.

Cette dernière ville exemplifie l'idée d'une croissance urbaine qui ne rencontre pas la croissance démographique. La COHAB-SP³, qui gère les demandes de logement, a au cours de ces vingt dernières années produit 12 500 logements par an. Mais cette production n'a rencontré que 7 à 8 % des besoins (C. Sachs 1990). Le seuil trop élevé d'accessibilité aux différents programmes a conduit les plus pauvres à autoconstruire des logements populaires en dehors des normes techniques, juridiques et administratives.

Les favelas ont connu à Sao Paulo un développement récent. Elles datent des années 70. On estime qu'elles abritent entre 1 et 1,5 million de la population.

« Il existe des quartiers totalement auto-construits où l'urbanisation a produit des conditions permettant à ces habitants d'accéder à quelques services urbains essentiels. Dans ce cas, la densité est plus élevée et il n'y a presque plus d'espace libre à occuper. Le transport en commun prend en charge tant bien que mal, les besoins de ces habitants et la mairie ayant reconnu le fait accompli des lotissements irréguliers, y a fait installer l'eau, les égouts et a aménagé les voiries. La population qui habite ces quartiers, est en état de payer pour l'implantation des services urbains et de s'acquitter des impôts, des taxes, etc. A l'extrême opposé, se trouvent les lotissements récents, éloignés et sans aucune infrastructure, où le transport est rare et très déficient, la densité d'occupation est basse ; c'est là que se trouvent les auto-constructeurs les plus pauvres. (...) Il s'agit des exemples extrêmes de paupérisation des classes populaires dans le grand Sao Paulo. Ainsi donc, la géographie de la ville reflète sa configuration sociale » (équipe URPLAN de l'université catholique in Sachs 1990 : 51).

Les femmes chefs de famille, durement touchées par la paupérisation et exclues des programmes d'aide à l'habitat, se trouvent repoussées dans ces quartiers précaires à la périphérie de la ville.

En 1973, au Brésil, le gouvernement lance le PLANHAP (National popular using plan) dont l'objet est de fournir un habitat aux familles qui ont un revenu compris entre 1 et 3 salaires minimums. Deux années plus tard, le PROFILURB⁴ est lancé. Son but est d'accroître le nombre des familles concernées par le PLANHAP. Les objectifs de ce programme sont de produire des terrains que les familles à bas revenus peuvent acheter, ainsi que de développer un programme pour l'amélioration des

3. Compagnie de l'habitat de la région métropolitaine de Sao Paulo. La COHAB est une institution parmi d'autres.

4. Programme de financement de trames d'assainissement.

conditions d'habitat. Les propriétaires des terrains sont responsables de la construction de leur logement selon leurs ressources. L'accès aux crédits leur est favorisé par des emprunts remboursables à un taux d'intérêt compris entre 1 % et 3 % par an sur quinze ans ou vingt-cinq ans. Pour bénéficier de ce programme, il faut avoir un revenu compris entre 1 et 3 salaires minimums et selon Moser, les 10 % les plus pauvres de la population sont systématiquement exclus. Les bénéficiaires doivent, en outre, prouver documents à l'appui qu'ils perçoivent un revenu régulier et stable. Il faut donc travailler dans le secteur formel. Dans certains projets, on demande aux bénéficiaires d'être père d'au moins deux enfants (Machado, in Moser et Peake 1987). Dans d'autres projets de relogement, les bénéficiaires doivent avoir la propriété du terrain exproprié (projet Nova Alvorada, Imbutuba, au sud du Brésil). Or la particularité du logement des FCF, c'est la location ou l'hébergement chez une connaissance, puisque l'accès à la propriété leur est rendu difficile voire même inaccessible autant pour des raisons juridiques qu'économiques.

Tous ces critères d'éligibilité des bénéficiaires aux différents programmes sont autant de manière de ne pas reconnaître l'hétérogénéité de la population pauvre. Les femmes chefs de famille travaillent majoritairement dans le secteur dit non structuré de l'économie urbaine. Elles ont des emplois précaires et mal rémunérés, qui freinent leur accès aux principales ressources de la société urbaine. Il leur est difficile, voire impossible, d'épargner pour payer l'avance exigée sur le coût du logement.

L'autre type de problème qu'elles rencontrent est de l'ordre de la construction proprement dite. Le temps, on ne le répétera jamais suffisamment, est une ressource rare pour ces femmes. Or l'autoconstruction exige beaucoup de temps. Du temps pour construire ou pour superviser les travaux, du temps pour acheter les matériaux. Ce temps est pris sur les heures de travail, mais c'est autant d'argent perdu. Au Brésil, dans certains programmes d'autoconstruction, le système de construction couramment préconisé par les pouvoirs publics est le *mutirão*. C'est-à-dire, « le travail collectif de tous pour le bénéfice d'un seul qui doit rendre la pareille ». Pour les FCF, dégager du temps pour le *mutirão* exige une démonstration de force, car elles doivent l'intégrer comme un temps en plus de celui du travail rémunéré et des travaux domestiques. La contrainte est d'autant plus grande que le logement doit être construit dans un laps de temps prédéfini.

Par ailleurs, l'autoconstruction réclame des qualifications que les femmes en général n'ont pas. Elles font donc appel à une main-d'œuvre qualifiée, leur créant un coût supplémentaire. Mais le risque de non-respect du contrat est grand. Comme le souligne une Kenyane, « Je ne pouvais pas prendre de congé pendant le temps de la construction, et je n'avais aucune personne adulte dans mon foyer pour se substituer à moi. La construction et la supervision ont donc été du seul ressort de l'artisan

et des ouvriers. Pendant mon absence, celui-ci utilisait moins de ciment que nécessaire et vendait le restant en même temps que d'autres matériaux de construction. En plus d'avoir été contrainte d'employer plus de main-d'œuvre, j'ai été forcée d'assumer des coûts supplémentaires liés à la perte de matériaux » (Nimpuno-Parente, in Moser et Peake 1987 : 79 ; trad. de l'auteur).

Toujours au Kenya, à Dandora (10 kilomètres à l'est de la capitale), les critères d'accessibilité au programme « sites et services » sont identiques à ceux vus précédemment pour le Brésil. Le logement autoconstruit devait entraîner une baisse des coûts grâce à l'utilisation d'une main-d'œuvre non rémunérée. Les bénéficiaires du projet devaient être des chefs de famille ne pouvant pas accéder aux logements conventionnels. Seules les femmes en ayant le statut juridique furent reconnues comme chefs de famille. En revanche, les femmes abandonnées, refusant d'utiliser leur nom de jeune fille pour préserver le statut attaché à la condition de femme mariée en furent exclues. De plus, pour les FCF vivant dans la précarité, ce projet était une chance d'accéder à la propriété. Mais, le coût total du logement étant de 25 % des revenus mensuels, une femme ayant à sa charge 5 dépendants pouvait-elle supporter ce poids ? Sans parler de l'avance aux futurs propriétaires de 600 shillings kényans que le Nairobi city council réclame pour amortir les frais de connexion à l'eau et pour l'achat des matériaux.

L'analyse de ces critères montre deux choses :

— que ce projet n'était pas dirigé vers les plus pauvres mais vers ceux qui pouvaient payer ;

— que les femmes chefs de famille étaient doublement inéligibles, à cause de leur situation économique, et à cause de leur sexe.

Il faut noter pourtant qu'un programme brésilien de *mutirao* est parvenu à atteindre les plus pauvres et que les FCF y ont eu accès sans aucune discrimination.

Mais il existe souvent une distorsion entre la politique et la pratique. Par exemple, en Guyana (ancienne colonie britannique), l'article 29⁵ de la constitution garantit les droits des femmes et incite l'État à entreprendre une politique de promotion de la condition féminine. Mais

5. Art. 29 : Les femmes et les hommes ont des droits égaux et le même statut dans toutes les sphères de la vie politique, économique et sociale. Toutes les formes de discrimination contre les femmes fondées sur leur sexe sont illégales. L'exercice par les femmes de leurs droits est garanti par leur égal accès à la formation universitaire et professionnelle, l'égalité des chances en matière d'emploi, de rémunération et de promotion, et dans l'activité politique, économique et sociale, par des mesures spéciales de protection de leur travail et de leur santé. Ceci, grâce à des dispositions permettant aux mères de travailler, par une protection légale et un soutien moral aux mères et à leurs enfants, notamment par un congé-maternité et d'autres allocations pour les mères et les femmes enceintes (Government of Guyana 1980 : 10, traduction de l'auteur).

dans les pratiques politiques concernant le secteur de l'habitat, l'expérience montre que les femmes et plus particulièrement les femmes chefs de famille sont laissées pour compte. Le gouvernement octroie un crédit de 30 000 à 35 000 dollars (de Guyana) aux familles qui ont un revenu annuel de 7 000 dollars. Or 50 % des ménages ont un revenu inférieur à 2 800 dollars.

On peut reprocher aux planificateurs et aux décideurs de ne prendre en compte que les aspects technico-financiers des projets et non pas les aspects humains. Or, la condition des plus pauvres les conduit à avoir des stratégies complexes et variées. Par exemple, dans le cas des relogements, pour diminuer les coûts de transport, et pouvoir s'occuper des enfants tout en gardant une activité productrice, les femmes chefs de famille sont amenées à travailler à proximité de leur lieu de résidence, s'il le faut, de façon informelle. Il s'ensuit, par exemple, que le taux d'activité formelle de la main-d'œuvre a diminué de 27 %, contre 5 % pour les hommes, suite à un déplacement des squats de New Delhi à Dakshinpuri. La cause principale en est le coût des transports.

L'habitat est d'une importance essentielle pour les FCF, car il est un point d'ancrage dans le groupe social élargi. Il est le garant de l'unité familiale et le seul lieu de reconnaissance de leur dignité. La cécité des planificateurs est d'autant plus dommageable, que les femmes sont les premières utilisatrices de l'espace familial. L'habitat est le lieu de la reproduction du groupe. D'ailleurs, l'enquête de Vasudeva Rao dans les bidonvilles de la ville de Hyderabad (Inde) en 1992, montre que le logement des femmes chefs de famille est de bien meilleure qualité que celui des hommes chefs de famille. En effet, elles se préoccupent davantage que les hommes de la santé des enfants dans cet espace.

Les infrastructures et les services en milieu urbain

Nous avons écrit précédemment que les femmes étaient les premières utilisatrices du logement. Mais il nous faut ajouter qu'ayant la charge des travaux domestiques, leurs besoins en termes de services sont spécifiques et importants pour le bien-être des autres membres de la famille.

L'insuffisance des infrastructures et des services essentiels – l'eau potable, l'électricité, les toilettes, la collecte des ordures ménagères, le traitement des eaux usées – a un impact considérable sur les FCF en tant que reproductrices. En effet, cela se traduit non seulement par une surcharge de travail, mais aussi par des risques pour la santé de la femme et des enfants.

Le logement précaire dans la « ville illégale », sur des terrains occupés illégalement, le long des voies ferrées (Bombay, Guatemala-Ciudad...), est caractérisé par la promiscuité et l'absence totale de services. Comment pourrait-il en être autrement quand les risques d'expulsion sont suspendus au-dessus de la tête des habitants telle l'épée

de Damoclès. L'absence de robinet conduit les femmes à utiliser l'eau des puits ou des rivières, qui sont des sources d'infections. L'insuffisance d'eau potable est fortement corrélée à des gastro-entérites liées à des infections tels les agents hépatiques et la poliomyélite. La collecte de l'eau à une fontaine publique réclame un temps plus ou moins long selon les endroits. Par exemple, dans le Quetaro, au Mexique, beaucoup de bidonvilles sont situés sur les collines ; le retour de la collecte de l'eau peut prendre de 1 heure à 1 heure 30. L'absence de collecte des ordures conduit les populations à déposer leurs déchets à l'intérieur même du bidonville. Dans le « vieux Caire » (1990), nous avons pu voir des monticules de déchets, à proximité d'un marché, servir de terrain de jeu à de jeunes enfants. Des crèches, des écoles, des dispensaires sont les services que les femmes réclament en priorité. Mais il faut que ces services leur soient accessibles financièrement et géographiquement. En Inde, il existe des institutions préscolaires qui gardent les enfants de 0 à 6 ans. Elles leur offrent des services tels que les soins de santé. Cependant, ces crèches étant privées, les prix constituent un obstacle pour les familles les plus démunies. A Guatemala-Ciudad, Doña Matilda, chef de famille de deux enfants en 1983, y mettait une heure de bus pour se rendre à la fabrique de bouteille où elle travaillait à partir du Metzquitl, l'un des plus grands bidonvilles du Guatemala, où elle résidait. Le matin elle déposait ses deux enfants en bas âge à la garderie, et le soir elle les récupérait à 17 heures. Après 1 an à ce rythme, elle dut abandonner car ses enfants furent chacun légèrement blessés dans les bousculades (ATD Quart Monde 1994). Les heures d'ouverture et surtout de fermeture des garderies constituent une autre contrainte dont on doit tenir compte. Les FCF, devant l'urgence de leur situation, prennent le travail qu'elles trouvent. Aussi dans certains cas sont-elles obligées d'enfermer les enfants dans la maison, ou de les emmener avec elles. Pour revenir à la monographie précédente, Doña Matilda qui a travaillé dans un restaurant la nuit, devait emmener sa fille pour que celle-ci garde le plus jeune qui était encore au sein (ATD Quart Monde 1994). Pour ces FCF qui n'ont que leur unique faible revenu, ces services sont importants car elles peuvent travailler à l'extérieur sans avoir le souci du « quoi faire des enfants ? ». L'école est un filet de sécurité. D'une part, les enfants y apprennent quelque chose, mais également ils ne sont pas livrés à eux-mêmes dans les rues. Dans la plupart des cas, ces femmes répondent à ces contraintes par des activités salariales à domicile – couture soustraitée, linge à laver... –, qui leur permettent d'élever leurs enfants et de veiller sur leurs maigres possessions. Mais là encore, comment peut-on laver le linge des autres quand il n'y a pas d'eau ?

Chez la femme, il y a le souci constant de rompre le cercle vicieux de la pauvreté, pour assurer un avenir meilleur à ses enfants. Notamment en leur permettant d'avoir une scolarité au moins élémentaire. Mais la précarité du logement, la nécessité, dans la plupart des cas, pour les

enfants de participer à l'économie familiale, le coût de la scolarité et du transport ne permettent pas de suivre une scolarité normale.

Tous ces éléments, qu'il s'agisse du travail des enfants dont le taux est plus élevé dans les familles dont la femme est chef (Vasudeva Rao 1992), de l'instabilité des familles – les expulsions, l'impossibilité de payer le loyer (en Thaïlande, celui-ci est payé à la journée), les crises internes au ménage, etc. – concourent à la reproduction de la pauvreté. En effet, quel avenir reste-t-il aux enfants de ces familles si ce n'est la précarité ?

La famille est d'une importance vitale pour les plus pauvres. La monographie de la famille Santituk (Thaïlande) – Poeng Santituk est la mère de quatre enfants – montre que le pas entre la pauvreté et la misère peut être aisément franchi. Dans cet état de déstructuration de la personnalité, de dislocation du soi, les enfants sont le seul repère pour la mère qui y trouve son énergie. Aussi la peur de perdre ces derniers est-elle forte (ATD Quart Monde 1994). Aussi illogique que cela puisse nous paraître, Doña Matilda, quand des soins commencèrent à être donnés aux enfants dans la garderie, les en retira. En fait, elle avait peur que l'on ne découvre leur état de malnutrition et qu'on ne la prive de ses uniques repères. Pour ces deux familles qui ont vécu dans les rues, sur les trottoirs, dans les *suburbios* le long des voies ferrées, l'habitat qui inclut aussi bien le logement que les services et les infrastructures, est vital. En effet, il signifie la fin de l'errance, un problème en moins à résoudre, un espace favorable au développement de l'identité familiale-individuelle des individus, et surtout une meilleure représentation de soi pour la mère reproductrice.

Les transports

La planification des transports urbains est un autre aspect de l'aménagement de la ville. Pour Caren Levy (in Moser et Peake 1987), les planificateurs et les techniciens ont une vision techniciste de la planification des transports urbains. Ceux-ci adoptent des modèles occidentaux qui ne sont pas adaptés à l'environnement socioculturel.

Tous les groupes sociaux n'ont pas les mêmes besoins en termes de transports, car les problèmes auxquels ils se heurtent sont différents. Les très bas revenus, le décile le plus pauvre de la population, occupent des terrains qui sont à la périphérie des centres urbains. Par conséquent, le coût en termes de temps et d'argent est plus lourd. D'autant plus que les transports généralement concentrés dans le centre de la ville sont déficients à la périphérie. De plus il s'avère qu'après les heures de pointe, les tarifs changent et deviennent plus élevés. La question se pose donc pour la femme en termes d'accessibilité au transport.

Le problème réside dans le fait que la population ciblée par les planificateurs et les pouvoirs publics est celle des hommes. En effet, ceux-ci se demandent « comment assurer la mobilité de la population

masculine aux heures de pointe ? » D'après ce schéma, l'homme est considéré dans son rôle de travailleur, tandis que la femme est censée rester au foyer.

Les modèles de trajet de la femme chef de famille sont différents de celui de l'homme chef de famille. Elle a un modèle de trajet multiple, qui correspond bien à la multiplicité de ses activités. La nécessité de s'occuper des enfants avant de partir travailler, de les déposer à la garderie ou de les emmener dans les centres de soins, la conduit à une utilisation des transports en dehors des heures de pointe. Cela se traduit pour elle, par un temps d'attente plus long puisque les transports à ces heures-là sont plus rares.

Caren Levy a relevé que les plans de développement des transports urbains portaient de l'idée que les individus utilisaient leur voiture pour se rendre à leur travail. Pour les bas revenus qui sont nombreux dans les grandes mégapoles du Sud et qui utilisent les bus populaires, c'est un facteur discriminant. Un autre problème surgit, car les bidonvilles, situés plus généralement à l'extérieur de la ville proprement dite, sont souvent loin de la route principale. D'après une étude de Schmink (1982, citée par Bolles 1982), à Recife et à Sao Paulo, au Brésil, le temps de marche jusqu'à la station de bus la plus proche constitue 25 % du temps total du trajet. A Belo Horizonte (Brésil), le temps de trajet des femmes est supérieur en moyenne à celui des hommes. Celles-ci doivent souvent changer de bus avant d'arriver sur leurs lieux de travail. Elles ont 5 changements contre 4 pour les hommes. De plus, elles mettent 3 fois plus de temps que ces derniers, car aux heures hors pointe, les transports sont dramatiquement réduits.

A Villa El Salvador et à Canto Grande, Lima (Pérou), la déficience des transports et le manque de sécurité – des rues insuffisamment éclairées, l'absence de stations de bus abritées – conduisent les femmes à beaucoup moins se déplacer. Le transport a donc un impact considérable sur les stratégies des FCF, en termes d'emploi. Celles-ci recherchent des activités productives à proximité du lieu de résidence pour économiser du temps et de l'argent. Mais cette stratégie leur ferme l'accès à des emplois plus rémunérateurs dans le centre ville. De plus la déficience des transports peut contraindre l'accès de ces femmes à de nombreux services, tels que les services de soins, les crèches et les institutions scolaires.

Conclusion

Ce que nous pouvons retenir, c'est que les femmes chefs de famille ne sont pas considérées d'une manière générale comme une population à part. Cette « cécité en terme de genre » a des conséquences dramatiques

pour cette catégorie de la population à bas revenus, car c'est un groupe fragile, vulnérable.

Les quelques illustrations que nous avons proposées ne sont pas représentatives du groupe « femmes chefs de famille ». Mais nous espérons qu'elles ont permis de mettre en exergue les problèmes que celui-ci rencontre sur la scène urbaine.

Il est difficile de combattre les préjugés (ceux-ci conduisirent Socrate à boire la ciguë). Mais il faut multiplier les recherches et les interventions pour qu'enfin les planificateurs et les décideurs comprennent qu'une famille peut avoir une femme comme chef, non seulement sur le plan juridique, mais aussi sur le plan des faits. Il faut donc définir concrètement cette notion de chef de famille (ce qui reste à faire). C'est le premier pas qui permettrait aux FCF d'être éligibles dans le cadre des programmes de développement urbain. Il est nécessaire de rendre socialement visible ce groupe pour que la femme dont dépend la destinée d'une famille, soit reconnue comme un acteur social dans la ville. A la cécité en matière de genre (*gender-blindness*) doit succéder la prise de conscience des besoins des femmes en termes de genre (*gender-awareness*).

Plusieurs questions se posent :

— Faut-il faire de ce groupe une population cible des politiques urbaines ?

— Ne faudrait-il pas mettre en place une politique de quotas ?

A l'instar de ce qui se passe pour les intouchables et les tribaux en Inde, il faudrait dans un premier temps mettre en place, dans le cadre des programmes urbains, une forme de politique de discrimination protectrice. Celle-ci permettrait que les FCF aient un certain nombre d'habitats réservés. Et dans un deuxième temps, elle créerait le stimulus nécessaire au « *gender-awareness* » ; c'est-à-dire à la prise de conscience des besoins des femmes en termes de genre.

Les situations sont diverses. De nombreuses recherches par continent restent à entreprendre dans une optique comparative. De nombreuses problématiques restent à soulever.

— Quels liens y a-t-il entre l'urbanisation et la croissance de ce phénomène ?

— Quel est l'impact des politiques d'ajustement structurel et de remboursement de la dette sur ce groupe ? Car on sait que les gouvernements coupent d'abord le budget des secteurs sociaux (la santé et l'éducation).

Les enfants sont souvent oubliés, mais ils sont les adultes de demain. La fréquentation de l'école est liée au revenu. Il n'est donc pas

surprenant que les enfants des ménages dont la femme est chef soient moins scolarisés et se trouvent tôt sur le marché du travail.

— Jusqu'à quel point la pauvreté et la situation de femme chef de famille se reproduisent-elles ?

— Quelles solutions peut-on apporter à la croissance du travail des enfants et aux problèmes de leur éducation scolaire ?

Mais ces recherches que nous appelons de nos vœux, ne doivent pas rester un corpus théorique. Elles doivent servir à mieux cerner ce groupe pour influencer les pratiques politiques en matière de planification urbaine.

Bibliographie

BISILLIAT J. et FIELLOUX M., *Femmes dans le Tiers-Monde : Travail et Quotidien*. Ed. Connaissance des hommes, L'Harmattan, Paris, 1992.

BOLLES L., « Economic crisis and female-headed households in urban Jamaica », in *Women and Change in Latin America*, Nash J. et Safa H. (dir.), Bergin and Garvey, N. Y., 1986.

BARROS R., FOX L. et MENDONCA L., *Female-Headed Households, Poverty and the Welfare of Children in Urban Brazil*, International Center for Research on Women and The Population Council, septembre 1993.

CHANT S., « Gender and the Urban Household », in *Women in the Third World*, Brydon L., Chant S., Edward Elgar Publishing, Hants, 1989.

GARCIA CASTRO M., « Similarities and differences : female-headed households in Brazil and Colombia », in *Where Did All the Men Go ?* Joan P. Mencher et Anne Okongwu, West View Press, Boulder, 1993.

LEVY C., « Transport », in *Gender and Development : a Practical Guide*, Ostergaard L., Routledge, Londres, 1992.

LLOYD C. et GAGE-BRANDON A., *Women's role in maintaining households : family welfare and sexual inequality in Ghana*, The Population Council, working paper 47, 1993.

MAKINWA-ADEBUSOYE P., « Housing : a critical need of Nigerian women », in *African Urban Quarterly*, vol. 5, n° 3 et 4, août et novembre 1990.

MASSIAH J., « Women-headed households in the Carribean », in *Populi*, vol. 12, n° 2, 1985.

MOSER C., « Housing », in *Gender and Development : a Practical Guide*, Ostergaard L., Routledge, Londres, 1992.

MOSER C. et PEAKE L., *Women Human Settlements and Housing*, Tavistock Publications, Londres et New York, 1987.

Mouvement International ATD Quart Monde, *Est-ce ainsi que des familles vivent ?* (Monographies de Doña Matilda et de la famille Santituk), Ed. Quart Monde, 1994.

MULLER M., « Women in African cities », in *African Urban Quarterly*, vol. n° 3 et 4, août et novembre 1990.

NELSON N., « Female-centred families : changing patterns of marriage and family among Burzaa Brewer of Mathare Valley », in *African Urban Studies*, 3 : 85-103, 1978-1979.

POITEVIN G. et RAIRKAR H., « Travail et espace de vie chez les femmes portefaix », in *Travailler en Inde*, Heuzé G. (dir.), Coll. Purusartha, Éd. EHESS, 1992.

SACHS C., *Sao Paulo : Politiques publiques et habitat populaire*, Coll. Brasiliat, Éd. Maison des sciences de l'homme, Paris, 1990.

SCHMINK, *Women in the Urban Economy in Latin America. Women, Low-Income, Households and Services*, Gainesville, Center for Latin American Studies, University of Florida, 1982.



Les femmes chefs de famille à Dakar

Codou BOP

Depuis les années 70, les conférences, les réunions et les recherches se multiplient sur la question de la famille, montrant ainsi l'intérêt de ce thème pour la communauté scientifique et les institutions internationales, qui ont consacré l'année 1994 Année internationale de la famille.

Au niveau de la recherche, de nouvelles orientations ont enrichi la vision de la famille. Elles ont mis l'accent sur les rapports entre la famille et la société et l'étude des différences entre les sexes, et ont contribué à établir que les rapports sociaux de classe et de sexe, existent également dans la famille. Dans le cadre de cette nouvelle démarche, la conception de la famille comme une unité harmonieuse où vivent un père, une mère et des enfants, qui mettent en commun les ressources et les partagent équitablement entre tous et toutes, a été vivement contestée.

En Afrique, et au Sénégal en particulier, le thème de la famille a toujours suscité l'intérêt des chercheurs, administrateurs de l'époque coloniale, ethnologues, historiens, sociologues, économistes et démographes. Si l'accent a été particulièrement mis sur l'impact des mutations socio-économiques sur la famille, jusque-là, peu d'études se sont appesanties sur l'impact différencié de ces mutations sur les pères et les mères, ou sur les stratégies de survie qu'ils et elles mettent en œuvre. La présente communication se situe dans cette perspective. Elle cherche à étudier plus spécifiquement la redistribution des rôles entre les hommes et les femmes, qui se traduit par un transfert de plus en plus net des charges de la reproduction sur ces dernières. Elle n'est pas à proprement parler le résultat d'une recherche. Elle est plutôt issue d'une réflexion qui a bénéficié des apports suivants :

— Le travail effectué dans le cadre du programme « Famille, genre et développement », que je coordonne au bureau régional du Population

Council à Dakar. A ce stade sont principalement menées des activités journalistiques, avec des enquêtes, des reportages, et des entretiens auprès de femmes chefs de famille ou principaux soutiens économiques de la famille. L'objectif de ce travail est de sensibiliser le public à l'accroissement des responsabilités des femmes dans les familles. Des séminaires ateliers qui regroupent des cadres de l'administration et des agences de coopération internationale sont organisés dans le même but.

— Une étude financée par le Population Council sur les conditions sociojuridiques des femmes soutiens de famille, menée en 1992 par le Pr Abd El Kader Boye de la faculté des sciences juridiques de l'Université de Dakar¹; les travaux de recherche sur la famille au Sénégal, en particulier, ceux du Pr Abdoulaye Bara Diop, sociologue et directeur de l'IFAN-Cheikh Anta Diop (Institut fondamental d'Afrique noire), et les travaux du séminaire du Codésria (Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique) sur les ménages en Afrique (1991).

— Ma propre expérience auprès des groupes de femmes qui mènent des activités économiques dans le secteur de la pêche artisanale.

Le cadre de cette communication est Dakar et ses quartiers périphériques Khar Yalla, Parcelles Assainies, Pikine, Guédiawaye et Hann-sur-Mer. Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1988 (RGPH-88), complété par l'enquête emploi, sous-emploi et chômage (EESEC), l'ensemble de ces zones urbaines compte environ 500 000 habitants, soit 23 % de la population totale du pays et 60 % de la population urbaine. Dakar constitue le pôle régional par excellence, où se concentre l'essentiel des activités industrielles et des services. Nous rappellerons que l'urbanisation rapide de la population sénégalaise constitue l'un des défis les plus sérieux auxquels le pays doit faire face. En effet, les études prospectives menées au Sénégal (Étude prospective Sénégal 2015 et Femmes sénégalaises à l'horizon 2015) indiquent que 60 % des habitants du pays seront des citadins en l'an 2000.

1. Étude sur les conditions sociales et juridiques des femmes soutiens de ménage effectuée à Grand Dakar, Parcelles Assainies et Pikine, par le Pr Abd El Kader Boye. Cependant, en raison de la faiblesse de l'échantillon, ces résultats devraient être considérés comme des indications intéressantes, mais à confirmer ou infirmer.

Les familles dirigées par des femmes en milieu urbain dakarois

Caractéristiques

Imprecision de l'évaluation numérique

Les chiffres varient selon la source consultée. Selon le ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, 18 % des familles dakaroises et 24 % des familles saint-louisiennes seraient dirigées par des femmes (Commission nationale pour la famille, 1994). Selon l'étude prospective « Femmes sénégalaises à l'horizon 2015 » (ministère de la Femme et Population Council, 1993), 20 % des familles seraient dirigées par des femmes. Mais une enquête, menée par l'ORSTOM et l'IFAN (Antoine, Barbary, Bocquier, Fall, Nanitelamio et Guissé 1992), indique que seulement 15 % des familles auraient une femme à leur tête. Alors que partout ailleurs en Afrique leur nombre semble être en hausse, il serait en baisse au Sénégal. L'enquête ajoute que la moitié de ces ménages sont constitués d'un regroupement de plusieurs individus n'ayant pas de lien direct de parenté. On ne compte que 6 % de ménages monoparentaux de fait constitués d'une mère et de ses enfants. Mais, dans certains cas, il s'agit d'une coépouse qui ne vit pas avec son mari.

Hétérogénéité

Des femmes chefs de famille se retrouvent dans toutes les couches de la société. Mais il semble qu'elles soient les plus nombreuses dans les classes moyennes, ce qui est à mettre en rapport, par exemple, avec le taux de divorce moins élevé dans les quartiers défavorisés de Pikine. Le fait qu'une famille soit dirigée par une femme n'implique donc pas, semble-t-il, une plus grande vulnérabilité. Un grand nombre de femmes chefs de famille, en particulier celles qui vivent dans les quartiers centraux de la ville, choisissent de ne pas se remarier rapidement pour profiter de leur autonomie (Bocquier et Nanitelamio 1993). Ceci n'est possible que si elles sont capables de prendre leur famille en charge. De plus, étant seules avec leurs enfants, elles doivent pouvoir compter davantage sur la solidarité familiale et lignagère que celles qui sont plus pauvres mais mariées.

Unicité des sources de revenu et concentration des tâches

Alors qu'on note toujours la présence d'une femme dans les familles dirigées par un homme, dans celles dont une femme est le chef, il est fréquent qu'aucun homme ne soit présent de façon régulière. Dans le premier cas, il existe un partage des tâches domestiques et des responsabilités économiques, alors que, dans le second, la totalité des charges relatives à l'entretien de la famille incombe à la mère. Cette

concentration des responsabilités aux mains d'une seule personne a de graves implications.

Taille des familles

L'étude ORSTOM-IFAN a fourni des données sur la taille des familles dirigées par des hommes ou par des femmes (dans les deux cas célibataires, divorcé(e)s ou veufs-ves), qu'il est intéressant de comparer avec celle des couples monogames avec enfants.

Comparées aux familles dirigées par des femmes, celles dirigées par des hommes comptent en moyenne moins de personnes. Environ un tiers (30,6 %) des familles ayant un homme à leur tête comptent sept à dix personnes, contre environ un cinquième (21,3 %) pour les familles dirigées par une femme. Presque la moitié (44,3 %) des femmes chefs de famille ont à leur charge quatre à six personnes, pour 30,6 % parmi les hommes chefs de famille. Les pourcentages sont identiques dans le cas des familles de deux à trois personnes.

La comparaison avec les couples monogames, dont les enfants sont présents, montre que les charges sont relativement semblables à celles des familles dirigées par des femmes. En effet, environ un couple sur deux (45,8 %) entretient quatre à six personnes, et un tiers (30,8 %) sept à dix personnes.

Mais comparativement les responsabilités des femmes chefs de ménage sont plus lourdes car elles sont seules à les remplir.

L'âge des mères

L'étude du Pr Boye révèle la jeunesse des femmes chefs de famille. En effet, près de la moitié des personnes interrogées ont moins de 30 ans. Dans le sous-groupe des mères célibataires, une importante minorité (plus de 13 %) a entre 15 et 20 ans. Par ailleurs, dans son ouvrage consacré à la famille wolof, A.B. Diop (1985) note la jeunesse des femmes divorcées, autre sous-groupe au sein des femmes chefs de famille : 75 % des femmes qu'il a interrogées ont au maximum 30 ans.

Pour mieux apprécier les responsabilités qui pèsent sur ces jeunes femmes adultes, il peut être intéressant de rapprocher ces chiffres de ceux indiqués par d'autres auteurs sur la précocité des mariages (78 % des femmes sont mariées avant 20 ans) et par conséquent des grossesses (âge moyen à la première grossesse : 18 ans). Il est légitime de penser que les enfants sont jeunes, et qu'il ne sont pas encore capables de travailler ou d'avoir des revenus, lorsque leurs mères se retrouvent chefs de famille.

Aux âges plus avancés, les conditions économiques que connaissent les hommes et les femmes chefs de famille sont également différentes. En effet, quand un homme chef de famille est âgé, il est fortement probable qu'il jouisse d'une retraite ou, s'il vit avec des dépendants, qu'il puisse bénéficier de leurs revenus. C'est rarement le cas pour les femmes de la

même génération pour qui l'accès à l'école et au marché de l'emploi a été particulièrement limité. Elles ont moins de chance de toucher une retraite. Donc à des âges où les hommes chefs de famille se retirent de leur travail, les femmes qui sont dans le même cas, surtout les veuves sans soutien, peuvent encore être obligées de travailler pour subvenir à leurs besoins.

Accès aux ressources

Si l'on prend par exemple le cas du logement, les femmes chefs de famille sont plus défavorisées car elles se trouvent dans l'incapacité de remplir les conditions imposées par les sociétés immobilières étatiques pour accéder au logement : nécessité d'être mariée, de fournir une avance, ou de disposer d'un compte d'épargne logement. Elles risquent donc de rester locataires, alors que le paiement du loyer constitue l'un des postes les plus lourds dans le budget des familles urbaines.

Au niveau de l'équipement domestique (cuisinière, réfrigérateur, télévision, radio, téléphone, salon, automobile), l'enquête ORSTOM-IFAN indique que « dans l'ensemble, les ménages dont une femme est le chef sont plus démunis que ceux dont le chef est un homme, en particulier, les familles monoparentales. La catégorie des manœuvres et artisans chômeurs, dans laquelle se trouvent les femmes chefs de ménage, n'ont, pour 44,6 % d'entre eux, aucun bien ménager ».

Autres discriminations

Les femmes salariées chefs de famille sont victimes de formes particulières de discrimination. N'étant pas considérées comme chefs de famille, elles payent plus d'impôts que leur collègues masculins. En outre, elles ne sont pas autorisées à obtenir la prise en charge des frais de santé de leurs enfants ou de leur mari, bien qu'elles bénéficient d'une assurance médicale. Les frais de transport des enfants ne sont pas non plus remboursés, bien que cela soit une obligation pour l'employeur. Au Sénégal, les coûts relatifs à la santé et au transport sont prohibitifs et pèsent alors lourdement sur le budget des ménages. Pour qu'une femme salariée, même divorcée, puisse bénéficier des avantages déjà mentionnés, elle doit obtenir de son mari une déclaration d'abandon de sa puissance paternelle. Peu d'hommes, on s'en doute, acceptent de signer une telle déclaration, qui leur vaudrait d'être déchu de leurs droits paternels, même s'ils ne remplissent pas les obligations qui vont de pair avec ces droits.

Facteurs

Les changements sociaux

L'avènement des religions révélées, l'intégration dans l'économie de marché, la scolarisation, les migrations, l'urbanisation, l'expansion de la culture occidentale et de nouveaux modèles de consommation, ont contribué au changement progressif de la famille avec, pour conséquence, la modification de sa structure, de sa composition et de sa taille. On note en même temps la contestation de la plupart des valeurs traditionnelles par les jeunes et par les femmes émancipés par l'accès à l'école et au marché du travail. Plus spécifiquement pour les femmes, surtout celles des villes, ces changements se sont traduits par :

— Le recul de l'âge au mariage qui est passé de 13 à 16 ans pour les filles. Ce recul est encore plus sensible en milieu urbain. Par exemple, dans les quartiers centraux de Dakar, une femme sur cinq de 30 à 35 ans est célibataire.

— L'augmentation du nombre des grossesses hors-union, favorisée par l'allongement des études, et le relâchement du contrôle social en milieu urbain. Selon les prévisions, la fécondité hors-mariage ira en augmentant (Charbit, Guèye et Ndiaye 1985).

— Le concubinage et la cohabitation juvénile.

— Une fragilité accrue du lien conjugal en rapport avec les difficultés économiques, les conflits de toutes sortes qu'exacerbent les nouvelles aspirations des femmes et des enfants.

Cette situation se traduit par une hausse du nombre de divorces. L'instabilité des mariages au Sénégal a déjà été observée (Thoré 1964 ; Diop 1985). Mais elle semble avoir encore progressé, car certains auteurs font état d'une recrudescence des divorces à Dakar (Bocquier et Nanitelamio 1993). Selon l'enquête ORSTOM-IFAN, une femme sur quatre dans les quartiers centraux de Dakar est divorcée, mais leur nombre reste plus faible à Pikine (6 %). Un autre phénomène mérite d'être signalé, celui des maîtresses ou « deuxième bureau », qui, comme dans d'autres pays d'Afrique, prend de l'ampleur au Sénégal.

Désengagement des pères

En dehors du contexte économique, l'accroissement des responsabilités des femmes dans les familles est dû principalement au désengagement progressif des pères (maris ou non) vis-à-vis des enfants.

Selon Boye, « l'apport des pères biologiques à l'entretien et à l'éducation des enfants est très faible ». Son étude montre qu'il n'y a environ qu'un père sur cinq qui pourvoit entièrement à l'entretien et à l'éducation de ses enfants, contre une mère sur deux ; 12,39 % des

femmes enquêtées honorent partiellement ces charges. Dans le cas des mères célibataires (13,27 % de la population féminine enquêtée), ce sont les parents de la femme qui entretiennent les enfants. Après le divorce, peu nombreux sont les pères qui payent la pension alimentaire. Beaucoup pensent en effet que leur ex-femme pourrait utiliser cet argent pour entretenir un autre homme. L'étude « Femmes sénégalaises à l'horizon 2015 » souligne que 50 % des demandes adressées par des femmes aux tribunaux départementaux ont pour motif le non-paiement de la pension alimentaire. Notons que la grande majorité des femmes ignorent leurs droits, étant donné la haute incidence de l'analphabétisme et la faible vulgarisation du Code de la famille. On peut donc penser que le nombre de plaintes pour non-paiement de pension alimentaire serait encore plus important, si les femmes étaient mieux informées de leurs droits. Il faut souligner que plus de trois quarts des divorces n'ont pas été prononcés par la justice. Beaucoup de femmes ont donc probablement été simplement répudiées.

Dans son ouvrage déjà cité, A.B. Diop note que le défaut d'entretien, même en milieu rural, est dans plus de 61,4 % des cas la cause du divorce. La tradition, mais également la pratique judiciaire au Sénégal, attribuent dans presque tous les cas la garde des enfants à leur mère, surtout s'il s'agit de filles ou d'enfants en bas âge. L'étude ORSTOM-IFAN révèle qu'en cas de divorce, moins de 1 % des enfants résident avec leur père. Or, comme l'ont montré diverses recherches, les pères ont moins tendance à s'occuper des enfants avec lesquels ils ne vivent pas. La fréquence des ruptures du lien conjugal aggrave la situation des mères et des enfants, dans la mesure où le nombre d'enfants que la mère prend en charge augmente après chaque remariage.

Concernant la mère célibataire, le recours qu'elle peut obtenir de la justice est encore plus limité, et n'est possible que si la paternité a été reconnue. En effet, fidèle à la charia, le Code de la famille interdit toute action de recherche en paternité naturelle devant les tribunaux. Pour établir la filiation, le principe est la reconnaissance de l'enfant par son père biologique. Si cet acte volontaire n'a pas eu lieu, la mère n'a aucun droit à faire valoir contre ce dernier.

Mais même quand ils reconnaissent leurs enfants, on constate que les pères subviennent rarement à leurs besoins. Cette situation est d'autant plus alarmante que beaucoup de naissances surviennent en dehors des liens du mariage. Selon l'étude ORSTOM-IFAN, dans la génération des hommes de 25 à 35 ans, environ une naissance sur cinq a lieu hors union, et pour l'ensemble du pays, environ 10 % des conceptions sont prénuptiales (Charbit, Guèye et Ndiaye 1985). Une enquête effectuée à la maternité de Grand-Dakar, l'une des plus importantes de Dakar, par le quotidien *Walf Fadji* (n° 473, 17 sept. 1993), indique que 60 % des accouchées pendant les deux premiers semestres de 1993 sont des adolescentes célibataires. En outre, psychologiquement, la plupart des jeunes hommes de moins de 30 ans se sentent peu responsables. Alors

qu'à cet âge, la majorité des femmes sont mariées et chargées de famille, les hommes sont des dépendants et bénéficient d'une bienveillante tolérance sociale.

Le veuvage

L'existence d'une différence d'âge souvent importante entre les époux, et la fréquence de la polygamie, expliquent que le veuvage soit un statut pouvant concerner un nombre respectable de femmes et ceci, à un âge relativement jeune. A.B. Diop (1985) observe que c'est après la quarantaine que la plupart des hommes épousent une deuxième femme. Celle-ci est le plus souvent âgée de 15 à 20 ans. La troisième, épousée une dizaine d'années plus tard, est choisie dans la même tranche d'âge. A la mort de l'époux, ces veuves, encore jeunes, se retrouvent soutiens de famille avec des dépendants en bas âge.

En milieu urbain, le lévirat et le sororat tombant en désuétude, les veuves ne peuvent désormais compter que sur elles-mêmes pour leur entretien et celui de leur famille. Selon la charia, elles n'ont droit qu'à un huitième des biens de leur défunt mari. Enfin, peu d'entre elles sont des salariées.

Les migrations internes et internationales

L'exode des ruraux (hommes et femmes) vers les centres urbains, et les migrations internationales entreprises par les hommes jouent un rôle non négligeable dans l'accroissement des responsabilités économiques des femmes, surtout dans le cas où les migrants hommes n'envoient pas régulièrement des mandats, et celui où les migrantes partent avec leurs jeunes enfants (ce qui est la règle, alors que les hommes laissent leurs familles derrière eux).

Chefs de famille ? Soutiens de famille ?

Pour une redéfinition du concept

A l'occasion des débats sur la famille ou le ménage, les chercheurs reviennent régulièrement sur leur insatisfaction à propos des concepts utilisés. Sans vouloir sacrifier à la règle, on peut estimer également que le concept de chef de famille, parce que relativement restrictif, n'est pas le plus satisfaisant pour décrire la réalité multiforme de l'entretien des familles par les femmes en milieu urbain.

Si le concept se réfère à un statut reconnu *de jure*, alors il y a très peu de femmes chefs de ménage au Sénégal, même en milieu urbain. En effet, la société sénégalaise est restée profondément patriarcale et malgré

les changements dans les pratiques sociales, les formes traditionnelles familiales servent encore de « système idéologique référentiel » (Sow, 1994). Comme voulu par la tradition et l'islam, religion à laquelle adhèrent plus de 90 % des Sénégalais, les femmes occupent une position secondaire. Le pouvoir familial revient, *de jure*, toujours aux hommes.

Quant au Code de la famille, entré en vigueur en 1973, il ne reconnaît les femmes comme chefs de famille que dans des cas très limités. Estimant que la charge du ménage et l'éducation des enfants reviennent au mari, il consacre dans son article 152 le principe de la direction de la famille par le mari, sauf s'il est hors d'état de manifester sa volonté (absence ou maladie).

Il faut dire que les femmes elles-mêmes, même quand elles en jouent le rôle, se considèrent rarement comme des chefs de famille, tant est prégnant le modèle de réussite féminine dans la société sénégalaise, qui est celui de l'épouse soumise. L'idéal des femmes est donc de se marier, et de le rester. La fréquence et la rapidité des remariages en cas de divorce ou de veuvage, et l'attitude des célibataires face au travail professionnel en sont des preuves. Il n'y a que 33 % des célibataires qui sont à la recherche d'un emploi contre 54 % des femmes mariées et 13 % des veuves et des divorcées (Femmes sénégalaises à l'horizon 2015, 1993). Pour les premières, c'est le mariage qui constitue la priorité et pour les secondes, c'est l'augmentation des ressources monétaires disponibles pour la famille.

Certes, le fait qu'un nombre de plus en plus important de femmes deviennent chefs de famille et que la tendance semble s'inscrire dans la durée est préoccupant. Mais il faut aussi considérer que les charges de la reproduction pèsent de plus en plus sur l'ensemble des femmes, quelle que soit la structure de la famille. Ceci semble également constituer une tendance lourde. Il faut aussi admettre que la présence d'un homme n'augmente pas nécessairement les ressources disponibles dans la famille et que toutes les familles dirigées par des femmes ne sont pas vulnérables. C'est pourquoi le concept de femme soutien de famille semble plus adéquat, parce qu'il englobe toutes les femmes qui, quel que soit leur statut matrimonial, sont effectivement placées dans la position de prendre en charge, totalement ou partiellement, leur famille.

Pour être en adéquation avec la réalité sociale sénégalaise, le concept devrait viser toutes les femmes qui sont *de facto* chefs de famille. En effet, bien qu'elles ne soient pas reconnues comme tels par la société et ses institutions, ce sont elles qui pourvoient aux besoins de la famille, du fait de l'incapacité ou de l'irresponsabilité de leur conjoint. Au Sénégal, ce phénomène est particulièrement net en milieu urbain, et la crise économique va très probablement le renforcer.

Cet élargissement du concept présente plusieurs avantages :

— en cessant de focaliser sur la structure de la famille, il met l'accent sur la vulnérabilité croissante des femmes face aux tendances structurelles négatives de l'économie,

— en termes de stratégies et de politiques destinées à changer les conditions des femmes, il permet de cibler l'ensemble des familles vulnérables.

Femme soutien de famille et contexte social

La vulnérabilité croissante des familles est liée à la crise économique, et, de proche en proche, au désengagement des pères biologiques, qui, même s'ils vivent avec leur(s) femme(s) et enfants, peuvent ne pas participer à l'entretien de la famille.

Ce retrait des pères est favorisé par des arrangements matrimoniaux qui, dans les faits, contribuent à renforcer le rôle économique des mères tout en allégeant celui des pères. Les exemples les plus probants en sont la polygamie et la pratique des résidences séparées. Comme on le sait, la polygamie est une donnée importante de la famille sénégalaise. Plus d'une Sénégalaise sur deux vit en union polygame (Femmes sénégalaises à l'horizon 2015). Dans les villes, on note aujourd'hui une recrudescence de la polygamie, même dans les milieux éduqués. Il n'est plus rare de voir une jeune femme, diplômée d'université et ayant un bon travail, accepter de devenir deuxième ou troisième épouse. Ceci montre l'importance du mariage aux yeux des femmes pour obtenir la reconnaissance sociale. Il importe de préciser que le mariage est une pratique sociale primordiale dans la société sénégalaise, qui constitue pour les femmes comme pour les hommes une étape obligée dans l'acquisition d'un statut social.

Comme les conditions économiques du pays ne permettent plus aux hommes d'entretenir plusieurs ménages, les femmes sont obligées de participer davantage, dépassant de loin leur part de contribution aux charges du ménage fixée par la tradition, la religion ou la loi moderne. On connaît l'exemple des pileuses de mil, ou des lingères immigrées à Dakar et leurs dures conditions de vie qui font régulièrement la une de la presse. Elles les acceptent cependant pour nourrir leurs enfants et le mari resté au village. C'est également un spectacle banal des rues de Dakar que celui des mendiants ou des vendeuses sur le pas de leur porte ou dans les rues très passantes. Toutes sont accompagnées de leurs enfants souvent des nouveau-nés qu'elles couchent sur le trottoir ou qui jouent entre les voitures, au risque de se faire renverser. Comme le note Boye, « dans des situations de responsabilités où elles doivent entretenir leur famille, les femmes seules sont prêtes à accepter les tâches les plus misérables pour survivre ».

La séparation des résidences est une pratique courante au Sénégal, surtout en milieu urbain, et concerne les couples polygames comme les

couples monogames. L'étude ORSTOM-IFAN révèle qu'environ 30 % des femmes en union monogamique et 40 % des femmes en union polygamique ne résident pas avec leur conjoint. Même au niveau de la jeune génération (25-34 ans), la cohabitation des couples n'est pas la règle. Cette étude observe également que, dans la génération des 35-44 ans, seul un enfant sur deux réside avec son père. Toutes générations confondues, lorsque l'enfant est né hors union, il ne reste plus qu'un enfant sur trois qui réside avec son père. C'est une situation qui favorise le relâchement des liens unissant les pères à leurs enfants et, par conséquent, la faible participation de celui-ci à leur entretien.

Or l'obligation d'entretenir le ménage pèse à titre principal sur l'homme. C'est pour cette raison qu'il est considéré comme chef du ménage. En effet la religion dit que « le mari doit les aliments et le logement à son/ses épouses ». Si l'homme ne fait pas face à ses obligations, sa ou ses femmes peuvent saisir le juge. Mais elles doivent prouver que ce dernier manque gravement à ses obligations et met en péril les intérêts de la famille. C'est au juge qu'il appartiendra d'apprécier la gravité ou non de ce manquement. S'il en est convaincu, il ordonnera la mesure la plus fréquemment utilisée, c'est-à-dire la saisie-arrêt sur une partie de ses revenus qui sont alors attribués à sa ou ses femmes. Cette mesure ne peut pas dépasser trois années. Mais cela implique que l'époux ait des revenus réguliers, que l'on sache où il travaille et à quel moment ses revenus lui sont versés. Ces informations, les épouses les ignorent le plus souvent. Il serait également nécessaire qu'elles connaissent leurs droits et ne soient pas intimidées par le tribunal.

Femme soutien de famille et contexte économique urbain

Bien qu'elle ait multiplié les opportunités offertes aux femmes d'obtenir plus d'autonomie, la ville n'a pas pour autant supprimé les inégalités entre les sexes et les classes. Au contraire, elle les a renforcées. En réalité, quelle que soit la structure de la famille, les femmes en tant que groupe restent désavantagées. En effet, avec un niveau de scolarisation et de formation professionnelle inférieur à celui des hommes, les femmes sont en butte à des discriminations de toutes sortes pour l'accès au marché du travail.

Dans la zone urbaine de Dakar, alors que les femmes représentent presque 50 % de la population totale en âge de travailler, elles ne constituent que 36 % de la population active totale, soit 35 % des personnes occupées et 39 % des chômeurs (données du RGPH-88 et du EESEC). Cette situation, comme le note l'étude « Femmes sénégalaises à l'horizon 2015 » (1993), oblige les femmes à largement s'impliquer « dans le processus d'informalisation de l'économie et elles représentent les deux tiers des effectifs employés dans ce secteur. Mais elles y

exercent le plus souvent des activités de subsistance au prix d'un dur labeur ».

Il s'ajoute à ces discriminations d'autres contraintes liées à la division sexuelle du travail qui réserve le travail domestique aux femmes. Les hommes n'interviennent pratiquement jamais dans l'accomplissement de ce travail qui exige beaucoup de temps et d'énergie. En milieu urbain les femmes sont souvent aidées par des domestiques. Mais dans beaucoup de foyers pauvres, les femmes ne peuvent y compter et combinent leurs tâches domestiques avec le travail dans le secteur informel, ce qui se traduit par des journées de travail extrêmement longues.

Il faut dire que le contexte économique général du pays est peu favorable aux pauvres et aux femmes. En effet, depuis la fin des années 70, le Sénégal traverse une profonde crise économique et sociale, qui compromet sérieusement l'accès de ses populations à des conditions de vie décentes. Il a été parmi les premiers pays d'Afrique à se soumettre aux politiques d'ajustement structurel préconisées par les institutions financières internationales comme solution de sortie de la crise. Comme partout ailleurs, ces politiques ont eu des effets négatifs sur la distribution des revenus et les capacités de fournir des services de base. Elles ont également contribué à l'aggravation des inégalités entre les hommes et les femmes, les pauvres et les nantis. Il y a quelques mois, suite à une dévaluation massive, notre monnaie a perdu la moitié de sa valeur. Il s'en est suivi une hausse des prix allant de 40 à 100 %, d'autant plus pénible pour les ménages les plus vulnérables qu'au Sénégal, même les denrées de première nécessité sont importées. Une inflation persistante s'est installée que les pouvoirs publics n'arrivent pas à juguler. On note une diminution constante des revenus urbains, alors que les conditions matérielles de vie se dégradent de plus en plus : pression démographique accrue, crise du logement, réseaux d'assainissement insuffisants, etc.

Les conséquences spécifiques des politiques d'ajustement structurels et de la dévaluation sur les Sénégalaises, en milieu urbain comme en milieu rural, n'ont pas encore été étudiées. Mais comme partout ailleurs, il a été observé que la contraction du secteur public et para-public, principaux pourvoyeurs d'emploi pour les femmes, a accentué le chômage des femmes. De même, la réduction des dépenses sociales concernant l'éducation, la santé, et l'alimentation, domaines qu'elles gèrent dans le cadre de la division sexuelle du travail, a accru leurs charges. Dans un tel contexte, on peut comprendre combien les familles soutenues par une femme sont fragilisées.

Femmes soutiens de famille et pouvoir

La hiérarchie de base dans la société sénégalaise repose sur l'âge et le sexe. Être femme et jeune y constitue donc une double subordination. Les femmes n'accèdent à un statut supérieur dans la famille qu'au seuil de la vieillesse. Mais, comme le souligne F. Sow (1994), « c'est le pouvoir de la mère sur ses fils et ses brus, de la grand-mère, de la *vieille dame*. C'est donc dans ces rôles qui sont de *soumission* que la communauté leur donne leur première reconnaissance sociale ».

En ville cependant, l'accès de plus en plus important des femmes au marché du travail a favorisé une remise en question par ces dernières de la hiérarchie traditionnelle qui les considère comme mineures et irresponsables. Elles sont de moins en moins passives et prennent des initiatives dans et hors du foyer, qui sont le plus souvent couronnées de succès. Quel est l'impact de ce processus sur le statut des hommes et des femmes au sein des familles, en particulier au sein de celles dont le principal soutien est une femme ? Le gain de pouvoir économique s'est-il accompagné d'une élévation du statut social des femmes ? En d'autres termes, assiste-t-on à une redistribution en faveur des femmes du pouvoir familial, jusque-là monopolisé par les pères et les maris ?

M.R. Richardson (in Labrecque 1994) distingue trois composantes dans le concept de pouvoir des femmes :

- le contrôle : sur son corps, sa vie et ses biens,
- l'autonomie : le pouvoir de décider et l'absence d'une autorité externe,
- l'autorité : la reconnaissance sociale de son pouvoir.

D'importantes différences apparaissent à l'analyse des situations individuelles et collectives. Au niveau individuel, selon leur position économique ou celle de leur famille, et selon leur éducation, de plus en plus de femmes soutiens de famille jouissent d'un pouvoir familial certain. Cependant, en tant que groupe, elles ne semblent pas encore avoir pris conscience de l'effritement des bases matérielles de l'autorité masculine ni de l'importance croissante de leur poids économique qui leur donne la possibilité de changer les règles du jeu.

Prenons le cas de ces femmes leaders de groupements économiques travaillant à Grand-Yoff, interviewées lors de l'émission féminine la plus importante de la télévision nationale. Interrogées sur leur réussite, incontestable d'après le reportage qui est fait de leurs activités, elles déclarent modestement que l'origine de leur succès réside dans leur soumission à leurs maris dont elles sollicitent la permission et les conseils avant chaque initiative.

Un autre exemple intéressant à considérer est celui de femmes mareyeurs à Hann-sur-Mer. Leurs activités économiques les obligent à se rendre sur la plage à des heures très matinales ou très tardives. Elles le

font selon l'arrivée des pirogues rentrant de la pêche, dont elles achètent les produits qu'elles revendent plus tard au détail. Elles expliquent que, chaque matin et souvent même le soir, elles doivent d'abord passer à la mosquée ou à la grand-place où se trouvent leurs maris, économiquement inactifs pour la plupart. Elles doivent demander leur autorisation et/ou s'excuser de sortir de bonne heure ou de rentrer trop tard.

Pourtant le mari, la communauté, la famille et ces femmes elles-mêmes sont parfaitement conscients de leur rôle primordial pour l'entretien de la famille. A quoi rime alors une telle « comédie » ? Les femmes répondent qu'elles doivent respecter leur mari et lui « sauver la face » devant ses pairs. En refusant la reconnaissance sociale, donc l'autorité qui est une des composantes fondamentales du pouvoir, les femmes choisissent consciemment de limiter leurs options sociales à celle d'épouse et de mère.

A nouveau en raison de cette volonté de « sauver la face », il est souvent difficile de savoir qui prend les décisions, notamment en ce qui concerne les enfants. Dans certains domaines, en revanche, il est clair que le pouvoir de décision appartient toujours aux hommes. Il s'agit principalement des décisions concernant le corps des femmes, leur sexualité et leur fécondité. Ainsi la taille de la famille dépend toujours de la volonté des maris, bien que la majorité des citadines disposent d'informations sur la planification familiale. Il faut cependant reconnaître qu'une certaine ambiguïté règne là encore sur les comportements des femmes. Si, pour le mari, un nombre élevé d'enfants est le double symbole de la virilité et de l'autorité sociale, pour sa femme, il continue à exprimer sa soumission au statut de reproductrice valorisé par la société. Bien que les pères assurent de moins en moins l'entretien de leurs enfants, que le statut des femmes soit encore trop dépendant du mariage et de la maternité, que le pouvoir des hommes sur leur fécondité reste aujourd'hui l'une des rares parcelles de leur autorité dans la famille, le contrôle du corps des femmes par les hommes, au niveau familial et social risque de se maintenir encore longtemps.

Mais, comme partout ailleurs, le gain de pouvoir économique des femmes contraindra tôt ou tard notre société à redéfinir ses notions de masculinité et de féminité. Alors jusqu'à quand les femmes continueront-elles d'adopter un profil bas ? A la place d'une revendication et/ou d'une lutte ouvertes, elles semblent dans leur majorité avoir opté pour la négociation et le grignotage patient de cette citadelle du patriarcat qu'est la famille. C'est probablement ce qui explique l'ambiguïté de la plupart de leurs comportements. Les femmes « assurent », alors que les hommes, du fait de la contestation de leur autorité par leurs épouses et leurs enfants et l'amenuisement de leur pouvoir économique, vivent une profonde crise d'identité. Désormais « le roi est nu ». Mais leurs épouses ont choisi d'ignorer cette nudité, ou mieux, de fournir le pagne, pièce du vêtement féminin traditionnel, pour la couvrir. A l'affaiblissement de la position des hommes dans les familles, les femmes semblent répondre

par une intensification des signes de soumission à l'ordre établi. L'accommodement même des « intellectuelles » avec la polygamie, l'adoption de stratégies plus ou moins coûteuses pour plaire à la belle-famille et consolider les bases du mariage, font partie de ces signes. C'est que la société sénégalaise, restée profondément patriarcale, sanctionne durement par l'isolement affectif celles qui veulent se soustraire à leurs rôles et statuts traditionnels. C'est pour cette raison que de nombreuses jeunes femmes ayant privilégié leurs études et leurs carrières se retrouvent encore célibataires à 35 ans et voient diminuer, au fil des ans, leurs chances de se marier. Ceci explique également l'importance des taux de divorce dans les quartiers centraux de Dakar et le remariage de plus en plus tardif des femmes se retrouvant dans cette situation. « C'est une femme libérée, elle est si fragile... », disait une chanson française des années 80.

À Dakar, les femmes soutiens de ménage sont fragiles. Elles ont encore besoin de la protection et de la sécurité sociales et affectives qu'apporte un mari, bien que celui-ci tende de plus en plus à troquer son statut de *pater familias* contre celui d'« alibi social » (Sow 1994). Cependant, en même temps que certains renforcent les logiques de soumission, nombreuses sont celles qui n'évitent pas la confrontation, quand elle s'avère nécessaire. A.B. Diop (1984) remarque que 75 % des divorces se font à l'initiative des femmes. Quand, à l'inverse, les hommes demandent le divorce, c'est principalement au motif que leurs épouses refusent de leur obéir ou d'obéir à leur mère ou à leur sœur, qu'elles refusent les rapports sexuels ou qu'elles sont adultères. Beaucoup, à l'insu de leur mari, reçoivent des injections de produits contraceptifs pour éviter les naissances trop rapprochées. Contrastées sont les stratégies d'accès au pouvoir adoptées par les femmes soutiens de famille. Elles s'adaptent cependant à la phase de mutation sociale que vit le Sénégal. Si ces stratégies semblent timides, c'est qu'elles sont individuelles et visent la sphère familiale où les changements sont particulièrement difficiles à introduire.

Les stratégies de survie

Devant la situation de précarité économique qui est la leur, il est important de chercher à comprendre comment les femmes survivent. Quelles stratégies individuelles et collectives mettent-elles en œuvre pour drainer les ressources vers leurs familles ? Comment gèrent-elles, au jour le jour, leur ménage ? Pour cela, il faut dépasser le cadre de la famille elle-même, pour s'intéresser à ses relations extérieures (famille élargie, lignage, voisinage).

Les réseaux de solidarité

Il a été démontré que dans les sociétés africaines, la famille est une réalité biologique, mais aussi sociale. Au Sénégal, on estime qu'une longue période de cohabitation dans une même rue ou un même quartier crée une parenté sociale qui favorise l'assistance mutuelle, et qui débouche sur la création de réseaux de solidarité. Grâce aux recherches sur la ville, l'importance de ces réseaux de solidarité en milieu urbain commence à être bien connue.

La force des femmes a été de tirer tous les avantages possibles de ces structures pour drainer le maximum de ressources vers elles et leurs familles. Elles ont donc créé dans le voisinage une gamme variée d'associations qui procurent des ressources importantes et des faveurs non accessibles à l'individu isolé. Ces associations offrent à leurs membres non seulement l'avantage de disposer de l'épargne ou de biens matériels, mais aussi d'entretenir des relations sociales et de mieux profiter des connexions qu'ont individuellement les membres du quartier.

Types de réseaux :

— Les tontines : associations d'entraide financière d'épargne et de crédit qui peuvent s'organiser autour des descendants d'un aïeul commun, ou autour du voisinage. Toutes sortes de tontines existent : les classiques qui visent uniquement l'épargne, les tontines des deuxièmes épouses, des troisièmes épouses, ou les tontines des enfants au sein.

— Les « mbootaay » sont des groupes d'entraide sociale associant les femmes d'un même âge vivant dans un même quartier, qui se cotisent pour soutenir chaque membre à l'occasion d'un événement familial.

— Les « dahiras » ou associations de fidèles se réclament du même leader religieux.

— Les « ndeydikke » regroupent des amies, qui échangent des cadeaux, et ont des loisirs communs.

— Les associations de ressortissants du même village.

Les cérémonies familiales constituent des opportunités importantes pour recevoir le soutien financier et social de l'ensemble des réseaux auxquels les femmes adhèrent. Elles constituent en effet pour les femmes des occasions privilégiées de rassembler un nombre important de personnes, en même temps que de recevoir des biens. Elles y consolident ainsi leur statut dans une société où le prestige se mesure par les ressources aussi bien matérielles qu'humaines dont un individu dispose. C'est pourquoi, même lorsqu'elles sont accablées par les soucis financiers et ont un rythme de travail extrêmement contraignant, les femmes ne regardent pas à la dépense quand il s'agit de cérémonies familiales ou sociales. De nombreux décrets ont été publiés concernant

les « gaspillages » lors des cérémonies familiales. Mais ils sont restés sans effet. Lors des entretiens avec « les gaspilleuses », celles-ci montrent qu'il s'agit là de stratégies pensées, qui ont à la fois pour but de montrer aux autres qu'elles ont une assise sociale, d'élargir leur cercle de connaissances, et d'accroître leurs chances de bénéficier de l'assistance mutuelle.

Gestion rigoureuse des ressources disponibles

Quand les ressources deviennent rares, des stratégies de gestion rigoureuse sont mises en place. On se contentera d'un repas unique composé de plats très économiques. On recourra aux emprunts chez la voisine ou chez le boutiquier. Mais il peut également arriver que l'on se résolve à une prostitution occasionnelle. Pour illustrer l'importance de ces stratégies, j'aimerais faire le récit de la vie de deux femmes, l'une habitant à Hann-sur-Mer, l'autre à la Gueule Tapée, un des quartiers centraux de Dakar.

M.D., qui vit à Hann, est âgée de 47 ans. Elle est la deuxième femme d'un polygame retraité qui habite avec sa première épouse dans sa résidence principale à Thiaroye, dans la banlieue de Dakar. M.D. a divorcé trois fois et a huit enfants, dont trois de son présent mari.

Aucun des enfants n'a dépassé le niveau de l'école primaire. Deux de ses garçons sont apprentis tailleurs et ont des revenus irréguliers. Un autre est un handicapé physique qui ne travaille pas et se refuse à mendier comme le font tous les autres handicapés physiques. Ses cinq filles sont au chômage. L'une d'elles, qui était mariée, a divorcé, et elle est revenue vivre avec ses deux enfants chez sa mère. Une autre des filles a eu un enfant hors mariage. M.D. vit chez sa propre mère, qui est propriétaire d'une concession et lui a cédé deux chambres pour lesquelles aucun loyer n'est exigé. M.D. ne contribue pas au paiement des factures d'électricité. Pour l'alimentation en eau, elles s'approvisionnent à la borne-fontaine voisine. C'est elle qui assure les travaux ménagers, aidée de sa plus jeune fille.

Le problème principal de M.D. est la « dépense »² quotidienne. Pour y faire face, elle vend des beignets et des sandwiches devant l'école primaire de son quartier. Sa clientèle étant composée principalement d'élèves, elle s'en sort difficilement pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Souvent en fin d'après-midi, elle se rend à la plage où elle écaille le poisson dont les acheteurs viennent se fournir à la plage de Hann.

Elle est en excellents termes avec ses voisines avec lesquelles elle cohabite depuis 1967. Elles s'aident mutuellement à résoudre leurs

2. Somme d'argent servant à l'achat des vivres qui est remis chaque jour par le père ou la mère.

problèmes. Tous les matins, une de ses voisines lui offre le *quinqueliba*³ pour le petit déjeuner des enfants et petits-enfants. Les repas préparés par M.D. sont pris en commun. Il arrive que des amies de ses enfants les partagent, comme il arrive que ses propres enfants mangent chez des voisines. Les deux fils apprentis mangent sur leur lieu de travail. La qualité des repas dépend étroitement des disponibilités financières. Aux périodes difficiles, M.D. privilégie des plats peu nutritifs mais bon marché, telles les bouillies de riz avec ou sans lait, selon ses moyens. En général, elle partage les repas en deux parties. L'une est consommée à midi, l'autre réservée pour le dîner. Elle emprunte beaucoup à ses voisines (riz, argent, charbon, sucre, etc.) qui agissent de même avec elle. Quand des voisines organisent des cérémonies familiales, M.D. et sa famille reçoivent des plats de nourriture abondante.

Les vêtements ne sont pas considérés comme un impératif. L'on essaie d'acheter des vêtements neufs aux enfants lors des grandes fêtes religieuses. Pour l'ordinaire, ils se contentent de fripes ou de vêtements déjà portés, offerts par les voisines ou des parents.

Concernant les soins médicaux, M.D. fait surtout appel à la médecine traditionnelle. Lorsque les plantes se révèlent impuissantes, M.D. se tourne vers les voisines qui peuvent soit lui donner des restes de médicaments ayant servi à soigner une maladie similaire, soit la mettre en contact avec un membre du personnel médical d'un hôpital de Dakar, Hann-sur-Mer ne disposant pas d'infrastructure médicale.

Pour boucler les fins de mois, la mère de M.D. a pensé louer deux pièces de la maison à des jeunes célibataires. Après quelques mois, les locataires se sont tellement familiarisés avec les membres de la famille, qu'ils ne payent plus le loyer. Par la suite, l'un d'eux a eu un enfant avec une des filles de M.D.

M.D. participe à plusieurs associations : des tontines (deux traditionnelles visant uniquement l'épargne, l'une regroupant les femmes du village, l'autre les écailleuses de poisson, et une troisième réservée aux deuxième épouses). Avec ces gains, elle alimente son fonds de commerce, fait face à certaines charges surtout celles découlant des cérémonies familiales.

Le deuxième cas est celui de N.R.N., qui, à 29 ans, est divorcée avec trois enfants. Elle loue deux pièces dans une maison de la Gueule Tapée, un des quartiers centraux de Dakar. Elle a bénéficié d'une scolarisation primaire, et travaille comme agent de santé communautaire dans un centre de santé de Pikine dans la banlieue. Elle gagne environ 45 000 francs CFA (450 FF) par mois. Elle compte principalement sur sa famille et ses relations. En effet, la petite sœur de N.R.N. qui enseigne à l'université prend en charge son plus jeune fils, pour lequel elle paie les frais de scolarité, d'habillement et de transport. Dans des périodes particulièrement difficiles, elle lui offre un sac de riz, aliment de base

3. Tisane.

dans les familles sénégalaises. Un très proche ami de son premier mari, aujourd'hui décédé, lui donne chaque mois 5 000 Francs CFA (50 FF) pour l'entretien de cet enfant.

N.R.N. aime participer aux cérémonies familiales où elle s'acquitte de toutes ses obligations financières, mais au prix d'un endettement chronique. N.R.N. est membre de cinq tontines, « mbootay » et « ndeydikke ». N.R.N. connaît les préposés de la SENELEC et de la SONEES (sociétés nationales de distribution d'eau et d'électricité) qui lui accordent des moratoires. Elle est liée avec les menuisiers, boutiquiers et vendeurs de charbon du quartier. Comme la plupart sont des hommes vivant seuls, elle leur offre souvent des repas. En échange, ceux-ci lui offrent des denrées alimentaires, des services ou parfois de l'argent.

Toutes ces stratégies montrent qu'aujourd'hui, ce sont bien les femmes qui entretiennent la famille, notamment dans les familles vulnérables. Elles donnent aussi du poids aux théories affirmant un plus grand altruisme des femmes vis-à-vis des enfants que les hommes.

Conclusion

Les familles sénégalaises, notamment celles vivant en milieu urbain, sont en train de changer rapidement et profondément, favorisant l'émergence de nouveaux modèles familiaux. Mais davantage que les hommes, ce sont les femmes qui changent pour s'adapter à la nouvelle donne. La tendance qui se dessine montre que l'homme risque de jouer de moins en moins son rôle traditionnel de pourvoyeur.

Quels seront les futurs possibles pour les femmes soutiens de famille ? Iron-elles vers une fragilisation accrue, que les conditions économiques et les inégalités de sexe et de classe risquent de renforcer ? En devenant principales pourvoyeuses, en jouant le rôle des hommes aussi bien, sinon mieux qu'eux et en devenant plus visible dans la famille et dans le quartier, la femme change *de facto* de statut. Quel type de comportement auront les hommes et la société, qui, aujourd'hui encore, conservent une perception négative de la femme indépendante ? La perte de leur statut de pourvoyeur ou carrément leur absence ont, dans beaucoup de familles, rendu invisible l'homme ou le père.

Quel type de changement cette nouvelle situation entraînera-t-elle d'une manière générale dans les rapports sociaux de sexe ? Il y a un besoin urgent et important de mener la recherche pour répondre à toutes ces questions et pour mieux comprendre comment les femmes dans les familles vulnérables gèrent leur vie et celle de leurs enfants. Mais il est également nécessaire et urgent d'amener les pouvoirs publics et les décideurs au niveau national et international à prendre conscience de la rapidité des mutations qui interviennent dans les familles, de la

vulnérabilité croissante des femmes, et des conséquences de cette vulnérabilité sur les enfants, afin qu'ils mettent en œuvre les politiques qui s'imposent.

Bibliographie

ANTOINE P., BARBARY O., BOCQUIER P., FALL A.S., GUISSÉ Y.M., NANITELAMIO J., *L'insertion urbaine : le cas de Dakar*, IFAN-ORSTOM 1992.

ANTOINE P., NANITELAMIO J., *La montée du célibat féminin dans les villes africaines. Trois cas : Pikine, Abidjan et Brazzaville*, Dossiers du CEPED, n°12, Paris 1990.

BOCQUIER P., NANITELAMIO J., *Les déterminants familiaux de l'activité professionnelle des femmes de Dakar*, communication à la conférence de l'UIESC sur « Woman's status and Population change in sub-saharan Africa », Dakar, 3-6 mars 1993.

BOYE A.E.K., *Étude sur les conditions sociales et juridiques des femmes soutiens de famille, au Sénégal*, Bureau régional du Population Council à Dakar, 1993.

BRUCE J., « Home divided », *World Development*, vol. 17, n° 7, pp. 979-991, 1989.

BRUCE J., LLOYD C.B., *Finding the ties that bind : Beyond headship and household*, The Population Council, New York, 1992.

CHARBIT Y., GUËYE L., NDIAYE S., *Nuptialité et fécondité au Sénégal*, INED, Travaux et Documents, cahier n° 112, PUF.

DIOP A.B., *La famille wolof*, Paris, Karthala, 1985.

FALL A.S., « Et si l'insertion urbaine passait par l'investissement dans les réseaux sociaux, réseaux formels et informels de solidarité et de dépendance dans les quartiers de Dakar », in *Les associations paysannes en Afrique*, J.P. Jacob et Ph. Lavigne Delville (dirs), APAD-Karthala-IUED, 1994.

« Familles », in *Recherches féministes*, volume n° 7, 1994.

FERRY B., *Caractéristiques et comportements de la famille à Dakar*, communication au séminaire international de recherche sur la famille, Lomé, 3-10 janvier 1976.

IMAM A., *Rethinking the Households : Where are We Now ?*, Dakar Codesria, 1988.

KANDIYOTI D., « Bargaining with Patriarchy », in *The Social Construction of Gender*, Lorber & Farrel (eds), Sage Publications, California, pp. 104-119, 1991.

KANE M., « La protection des droits de la femme et le maintien de la famille sénégalaise », in *Revue sénégalaise de droit*, n° 16, déc. 1974.

LABRECQUE M.F., *L'égalité devant soi-sexes, rapports soi-sexes, rapports sociaux et développement international*, CRDI, 1994.

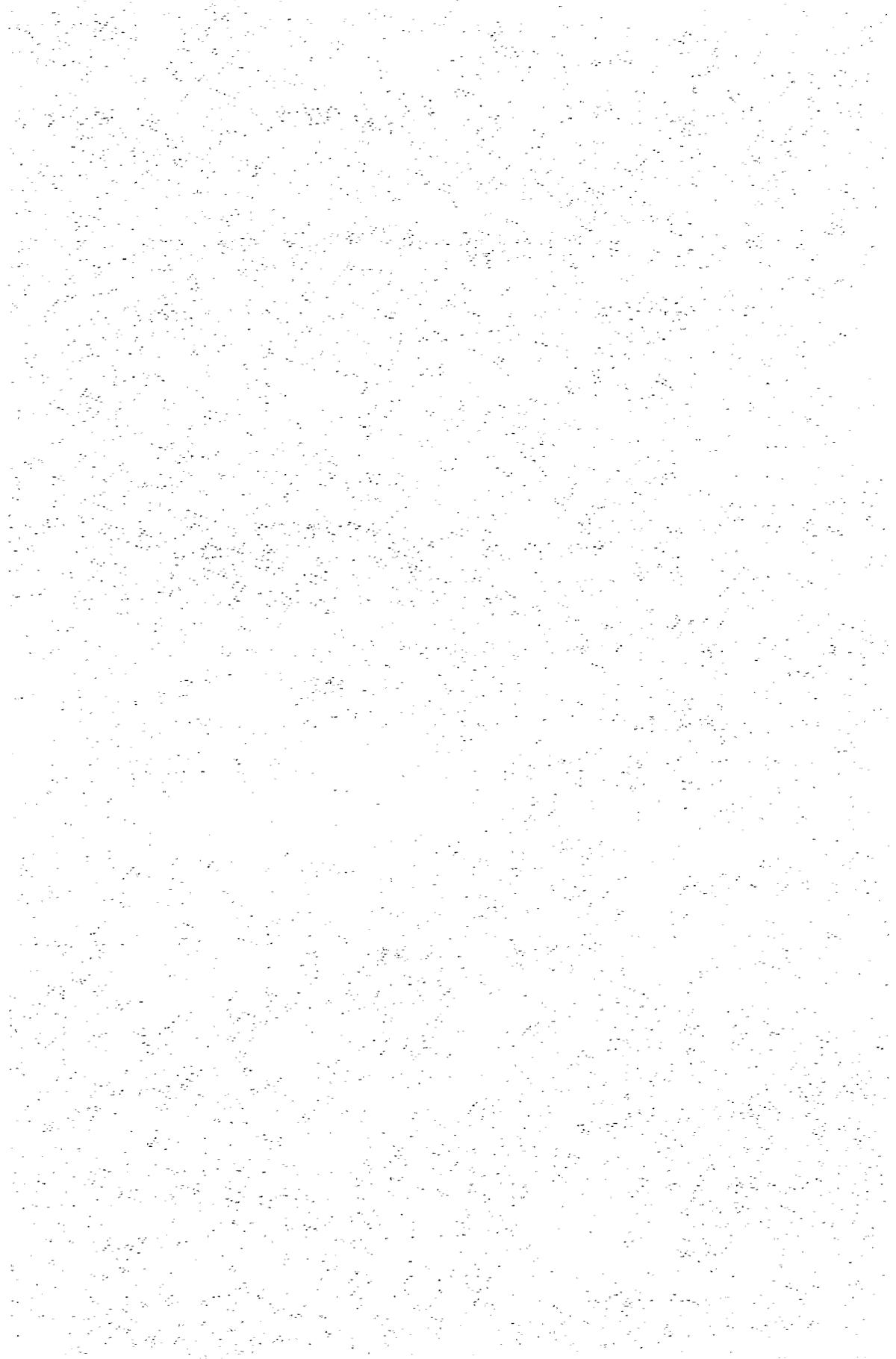
LLOYD C.B., *Family and Gender Issues for Population Policy*, Population Council Working Papers, n° 48, 1993.

Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, et le Bureau régional du Population Council à Dakar (sous la coordination de Fatou Sow et Mamadou Diouf), *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015*, Dakar, 1993.

SO W F., *Famille et Développement : permanences et changements*, Communication présentée au séminaire Famille et Média, Population Council, Dakar, 1994.

SOW O., « Maman, où est Papa ? », *Wal Fadjri*, n° 473, 17 sept. 1993.

THORÉ L., « Mariage et divorce dans la banlieue de Dakar », *Cahier d'études africaines*, vol. IV, Paris, 1964.



Femmes chefs de famille à Bamako

Chantal RONDEAU

Quand je me suis présentée à Sabalibougou, quartier périphérique de Bamako, pour y rencontrer une association de femmes, celles-ci m'ont déclaré que 90 % des chefs de ménage étaient des femmes dans le quartier. Je leur ai demandé de préciser car, selon le dernier recensement de 1987, 14, % seulement des chefs de ménage sont des femmes au Mali (RGPHM 1991 : 51). De plus, en comparant avec le recensement précédent de 1976, ce pourcentage serait en baisse (15,1 %)¹.

Ces femmes de Sabalibougou m'ont répondu que la grande majorité des femmes vivaient avec un conjoint mais qu'elles étaient soutien de famille. C'est pourquoi à leurs yeux, elles sont chefs de ménage².

Ce texte est le résultat d'une recherche exploratoire sur les femmes chefs de famille que je désire poursuivre l'année prochaine. J'ai réalisé des entrevues auprès de 20 femmes chefs de ménage à Bamako en 1993³ et de 92 commerçantes dont plusieurs soutiens de famille⁴. Ce texte se

-
1. La mobilité conjugale est aussi légèrement en baisse. Le nombre moyen de mariages par femme de plus de 12 ans au Mali est passé de 1,24 en 1976 à 1,19 en 1987. Le pourcentage des veuves a baissé de 11,3 % à 8,31 %, et celui des divorcées de 1,6 % à 1,3 % parmi l'ensemble des femmes de plus de 12 ans. Faut-il s'étonner dans ce cas de voir la proportion de polygames pour 100 hommes mariés passer de 27,8 % à 29,7 % (Dicko Sidibé, à paraître).
 2. Une bande dessinée d'un numéro spécial consacré aux femmes, de la revue culturelle malienne *Jamana* (mai 1985 : 46) va dans le même sens. On y représente une femme qui se prostitue la nuit pour payer la nourriture de la famille et qui donne l'argent au mari. La bande dessinée a pour titre : « Le vrai chef de famille ».
 3. Grâce à un financement de Villes et développement, Groupe interuniversitaire de Montréal.
 4. Mes enquêtes auprès des commerçantes ont commencé en 1988. Je prépare un livre sur les commerçantes et les structures familiales à Bamako.

situé à la jonction du qualitatif et du quantitatif et analyse les stratégies matrimoniales de ces femmes. Les 20 informatrices avaient déjà été interrogées en 1992, lors d'une importante enquête quantitative (2 320 ménages) sur l'insertion des migrants à Bamako, réalisée par le Programme population et développement au Sahel (PPDS)⁵. La comparaison des données qualitatives et quantitatives s'avère précieuse et révèle des aspects insoupçonnés par les enquêtes quantitatives⁶.

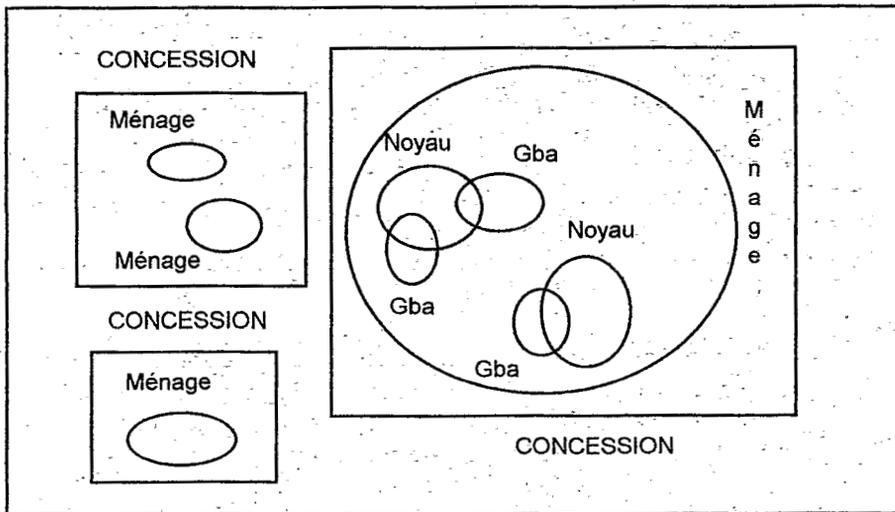
Famille, ménage, noyau ou foyer ?

Dans un premier temps, il est indispensable de définir le groupe familial à Bamako et ses composantes. Les structures familiales sont diversifiées et la famille nucléaire composée d'un homme, son épouse et ses enfants ne s'avère pas le modèle le plus fréquent. La famille monoparentale constituée d'une femme et ses enfants n'est pas non plus le type le plus courant chez les femmes soutiens de famille.

Le schéma qui suit, est un exemple des structures familiales. L'ensemble le plus grand est formé par la famille élargie. Des anthropologues choisissent de définir le groupe familial urbain par la généalogie, car dans la majorité des cas, il correspond « à la famille étendue au sein de laquelle les relations sont quotidiennes ou quasi quotidiennes et s'appuient bien souvent sur des stratégies économiques de consommation et de production » (Gibbal *et al.* 1983 : 14). Cette famille élargie peut comprendre de très nombreuses unités familiales (surnommées ménages par les démographes) et éparpillées dans différents quartiers de la ville. Le ménage est la deuxième unité familiale en ordre d'importance dans le schéma. Il est fréquent à Bamako que des gens mangent ensemble (partager le repas familial) sans loger ensemble. Le cas le plus ordinaire est celui du fils qui loue une chambre à

-
5. Je remercie le PPDS de m'avoir donné accès aux dossiers de ces femmes chefs de ménage et d'avoir facilité mes recherches à Bamako, en particulier M. Dieudonné Ouédraogo et M. Mamadou Kani Konaté du CERPOD (Centre d'études et de recherche sur la population pour le développement).
 6. J'ai supervisé également en 1993 une enquête dans 78 ménages avec chefs de ménage masculins dans trois quartiers : Niarela, Lafiabougou et Niamakoro. J'ai voulu interroger ensuite toutes les femmes chefs de ménage (ménage de plus d'une personne) de moins de 62 ans, recensées et enquêtées par le PPDS dans ces trois quartiers, 18 mois auparavant. Trois avaient déménagé, quatre s'étaient remariées ou le mari était revenu à Bamako, une était décédée et huit enquêtées demeuraient introuvables. Il n'est pas facile de localiser des inconnus à Bamako car, même dans les quartiers lotis, de nombreuses rues ne sont pas numérotées et encore moins les concessions. Deux femmes seulement ont refusé de me répondre. J'avais 38 dossiers, j'ai pu contacter 20 femmes.

l'extérieur de la concession⁷ et qui continue à manger chez son père. Son épouse aura son tour de cuisine pour la préparation du repas commun (Rondeau 1993).



FAMILLE ETENDUE

Les démographes reconnaissent généralement que le concept de ménage présente des avantages opérationnels, mais que sa définition implique une unité parentale, résidentielle et économique qui ne répond pas à la complexité de la famille africaine (Sala-Diakanda 1988).

Une famille biologique n'est pas nécessairement une unité résidentielle : des enfants vivent ailleurs que chez leurs parents, un certain nombre d'épouses, du fait de la polygamie, n'habitent pas avec leur mari. Par contre, le ménage accueille, à côté de la famille biologique de son chef, d'autres membres de la famille lignagère, voire d'autres personnes moins proches. L'unité de résidence a, elle-même, des limites mouvantes. Où s'arrête un ménage ? Où commence le suivant lorsqu'une concession abrite plusieurs noyaux familiaux autour d'un même chef ? (Lauras-Locoh 1990 : 525).

7. Unité résidentielle la plus répandue à Bamako. Une concession peut contenir plusieurs ménages comme l'indique le schéma.

Il ne faudrait pas confondre ménage et famille. En outre, chaque recherche quantitative donne une définition du ménage qui peut varier d'une enquête à l'autre.

Dans le recensement de 1987 au Mali :

Le ménage est un groupe d'individus apparentés ou non, vivant sous le même toit sous la responsabilité d'un chef de ménage dont l'autorité est reconnue par tous les membres du ménage. Le ménage ordinaire est constitué par un chef de ménage, son ou ses épouse(s) et leurs propres enfants non mariés, avec éventuellement d'autres membres de la famille ou de personnes sans lien de parenté. Il peut se réduire à une personne vivant seule ou avec ses enfants (RGPHM 1991 : 3).

Dans l'enquête réalisée sur « L'insertion urbaine à Bamako » par le PPDS :

Le ménage a été défini comme étant un ensemble de personnes vivant dans la même unité d'habitation et partageant leurs ressources et leurs frais de groupe. Communément, c'est le groupe de personnes vivant et mangeant ensemble et qui se reconnaissent sous l'autorité d'un même chef de ménage. Si quelqu'un vit seul, il est considéré comme un ménage distinct ne comportant qu'une seule personne » (Ouédraogo et Piché 1994 : 22).

Le ménage peut donc comprendre un seul individu ou des personnes non apparentées entre elles. Toutefois, le nombre de femmes chefs de ménage répondant à ce dernier critère est peu élevé à Bamako. Il est mal vu pour une femme d'habiter seule ou de partager son logement avec d'autres femmes, surtout quand elles sont jeunes et non apparentées. La tendance la plus courante est d'être hébergée par un parent.

Le recensement du Mali ne fait pas de distinction entre le ménage et une unité familiale plus restreinte et c'est dommage. C'est le mérite du PPDS d'avoir étendu l'enquête au noyau familial. C'est « une unité familiale (un ménage peut en comporter plusieurs) qui comprend les époux (ou l'un d'eux) et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents consanguins ou par alliance, à condition que ceux-ci soient à la charge du chef de noyau » (Ouédraogo et Piché 1994 : 22).

Tout ménage est constitué d'au moins un noyau familial, celui du chef de ménage. Les ménages avec plus d'un noyau sont nombreux à Bamako⁸. A l'exception du noyau principal, les autres noyaux masculins ont pour responsable généralement le frère cadet ou le fils du chef de ménage. Les noyaux féminins ont pour soutien la fille, la sœur, la nièce ou la petite-fille du chef de ménage. Dans l'enquête du PPDS, les

8. Dans les 78 ménages étudiés, 24,3 % sont composés d'au moins deux noyaux.

femmes représentent 50,3 % des chefs de noyau⁹ et seulement 11,37 % des chefs de ménage¹⁰.

Le noyau familial est une notion propre aux démographes. En bambara, langue vernaculaire à Bamako, la plus petite cellule familiale est le *gba* qui représente les trois pierres de la cuisine, le foyer. Chaque femme avec ses enfants constitue un *gba*, sans pour autant en avoir le titre de chef. Le ménage est composé d'autant de *gba* qu'il y a de femmes mariées dans le ménage. Ceci s'explique d'abord par l'importance de la polygamie dans la tradition bambara. La femme est indispensable à la définition du *gba*, mais en même temps c'est son époux qui en est le *gbatigui*, c'est-à-dire la personne qui a autorité sur le foyer même si c'est l'épouse qui paye l'ensemble des dépenses de son foyer.

Quand l'époux n'est pas chef de ménage et qu'il habite avec un parent plus âgé, c'est ce dernier qui est le *gbatigui*. Quand le mari ne mange pas avec son parent plus âgé, il est le *gbatigui* de sa femme. On voit à quel point ce système familial est hiérarchisé selon l'âge et en faveur des hommes et repose beaucoup sur le principe de la tutelle.

Le *gba* et le noyau familial constituent deux façons différentes de concevoir la plus petite unité familiale au sein du ménage. Il existe des recoupements entre les deux. Quand un noyau est formé par le frère cadet du chef de ménage avec son épouse et deux enfants plus la nièce de l'épouse, ce dernier sous-groupe à l'exclusion du mari et de la nièce forme un *gba*. Quand le frère cadet a deux épouses, chacune d'elle constitue un *gba* avec ses enfants.

Un autre terme désigne la notion de responsabilité parentale. C'est celui de *debaya* (enfant + géniteur) qui signifie être responsable d'enfants. Les femmes sont grandement concernées par cette notion. La langue bambara reconnaît d'une certaine manière que la femme est le pilier de la famille et la responsable de ses enfants, sans pour autant lui attribuer un titre d'autorité.

A Bamako, il est exceptionnel sinon impossible qu'une femme soit à la tête d'une famille élargie. Le terme même de « femme chef de famille » peut porter à confusion car les femmes « soutiens de famille » sont surtout chefs de ménage ou chefs de noyau. C'est pourquoi dans ce texte j'utilise souvent l'expression « soutien de famille ». Il s'agit de la femme qui assume au quotidien la responsabilité économique et morale au sein de l'unité familiale, mais pas nécessairement l'autorité. Elle peut assumer ses responsabilités financières seule ou avec l'aide de ses enfants

9. Dans ce pourcentage ne sont pas comptabilisés les chefs de noyau qui sont également chefs de ménage. Il en sera de même pour tous les autres chiffres concernant les chefs de ménage.

10. Je remercie le PPDS et particulièrement Richard Marcoux, démographe, de m'avoir communiqué ces statistiques non encore publiées, sur les femmes chefs de ménage et chefs de noyau, tirées de leur enquête-ménage. Cette enquête est partie du recensement de 1987 pour établir la base de l'échantillonnage. Le PPDS a réalisé également une enquête biographique.

ou du conjoint absent¹¹. J'ai repris la définition proposée par Arlene Doumit el Khoury dans ce livre, mais en l'adaptant au contexte malien.

La majorité des femmes soutiens de famille habitent à Bamako avec un parent masculin (parfois féminin) qui apparaît dans le recensement comme chef de ménage. D'après le PPDS, 66,8 % de l'ensemble du nombre de femmes chefs de ménage et de noyau à Bamako sont chefs de noyau. En comptabilisant seulement les femmes chefs de ménage dans le recensement, on sous-estime de beaucoup le nombre de femmes soutiens de famille à Bamako.

C'est sans doute cette notion d'autorité, révélatrice de la culture locale, qui empêche de reconnaître l'ensemble des pourvoyeuses comme chefs de ménage dans le recensement. La façon dont les femmes se perçoivent elles-mêmes est une piste de recherche à approfondir. L'affirmation du groupe de femmes de Sabalibougou ne reflète pas nécessairement ce que pensent dans leur majorité les femmes du quartier.

Dans l'enquête que j'ai supervisée dans 78 ménages, la question suivante a été posée à l'épouse : « Considérez-vous que vous avez été chef de ménage (ou responsable de vos enfants) à un moment ou l'autre de votre vie ? » Cette question est vaste. Les réponses indiquent qu'elles ont répondu selon différentes conceptions qu'elles ont du chef de ménage et de leur rôle. Certaines s'attardent à l'aspect autorité, d'autres à celui de pourvoyeuse ou à celui de responsable des enfants (*debaya*).

La moitié des femmes ont répondu qu'elles étaient chef de ménage. La plupart de celles-ci ont spécifié seulement en l'absence de leur mari, ce qui est plutôt fréquent dans ce pays où les gens voyagent beaucoup¹². Pour certaines, elles sont en tout temps chefs de ménage car elles « supportent toutes les dépenses ». « Une femme qui a déjà cinq enfants est chef de ménage même avec un seul enfant, car les hommes ne peuvent tout faire aujourd'hui ». « Elle se considère comme chef de ménage et responsable des enfants car les hommes sont rarement à la maison. C'est elle qui s'occupe de tout »¹³. « Elle est responsable de ses enfants à tout moment. Quand ils sont malades, le mari ne sait même pas qu'il doit payer les médicaments »¹⁴.

L'autre moitié des informatrices a répondu que non, car « même quand mon mari voyage, il me laisse de l'argent pour les dépenses de la famille » ou « quand mon mari est absent, mon beau-frère prend la

11. Au Nord, le fait que l'ex-conjoint donne une pension alimentaire à son ex-épouse, chef de famille monoparentale n'enlève rien à son titre.

12. Certaines font le lien avec leurs responsabilités financières à cette occasion. « Oui elle est chef de ménage en l'absence de son mari, car elle a toutes les dépenses ».

13. Elle signifie par là qu'elle prend toutes les décisions pour l'organisation du quotidien, ce qui ne veut pas dire qu'elle assume toutes les dépenses du ménage.

14. Ce qui veut dire qu'elle considère que ce n'est pas la peine d'informer le mari, car de toute façon il ne va pas payer (ce mari est un haut fonctionnaire, elle-même est fonctionnaire, mais à un poste moins important).

relève » ou « ma belle-mère » ou « ma coépouse, car je suis la deuxième épouse ».

L'article 41 du Code du mariage et de la tutelle prévoit qu'un mari polygame peut désigner pour la période de son absence un autre chef de famille que l'une de ses épouses¹⁵. L'article 32 énonce que le « mari est le chef de famille ». Il peut perdre ce statut dans les cas suivants (article 40) :

— dans le cas d'absence prolongée et injustifiée, d'interdiction, d'impossibilité pour le mari de manifester sa volonté, de séparation de corps ;

— lorsqu'il est condamné à une peine criminelle (Boye 1987 : 20).

Dans le cas des mariages polygamiques, « chaque épouse est considérée comme un ménage » (article 35), ce qui renvoie ici à la culture locale où la cellule familiale la plus petite est le *gba*.

Pour le recensement, il en est autrement. C'est seulement quand les coépouses ne vivent pas ensemble que chaque femme avec ses enfants et dépendants constitue un ménage. Le mari est recensé dans l'un de ses ménages.

Qui sont ces femmes que le recensement au Mali considère comme chefs de ménage ? Le plus souvent ce sont des veuves, ensuite des femmes mariées qui ne logent pas avec leur mari¹⁶ et un petit nombre de femmes divorcées et séparées dans la mesure où ces femmes n'habitent pas dans une famille élargie. Elles constituent alors ce que le PPDS appelle un noyau familial.

D'après le PPDS, 40,3 % des femmes chefs de noyau sont des mères célibataires¹⁷. Ont-elles l'intention de se marier prochainement avec le père de leur(s) enfant(s) ? Vont-elles devenir des chefs de ménage féminins ? L'enquête quantitative ne donne pas de réponse¹⁸. On ne connaît pas non plus les relations que maintiennent les femmes mariées chefs de noyau (39,2 % des femmes chefs de noyau) avec leur mari (correspondance, envoi d'argent ou le silence depuis longtemps)¹⁹.

15. D'après le code, dans les mariages où le mari a signé l'engagement de monogamie, en son absence « la femme remplace le mari dans sa fonction de chef de famille » (article 41).

16. L'exception est le cas des femmes de militaires qui forment avec leurs enfants un ménage. Le mari est toujours recensé avec l'armée, même s'il loge avec son épouse.

17. Par contre, seulement 6,8 % des chefs de ménage féminins sont célibataires. Elles n'ont pas toujours des enfants.

18. Je n'ai pas encore enquêté auprès de ces femmes mais j'ai étudié les dossiers du PPDS.

19. A Dakar où une enquête quantitative similaire a été réalisée, cette situation de femme chef de noyau serait dû au fait, d'après Antoine (1993 : 25), « que les femmes ne rejoignent pas toujours le mari immédiatement après le mariage ».

Profil socio-économique des femmes chefs de ménage au Mali d'après des enquêtes quantitatives

Dans les documents du recensement de 1987, très peu de données concernant les caractéristiques des chefs de ménage sont ventilées par sexe. Nous savons cependant que pour l'ensemble du pays, l'âge moyen des chefs de ménage est presque identique : 45,6 ans pour les femmes contre 45,1 ans pour les hommes. A Bamako, l'âge moyen des femmes est plus élevé (46,9 ans)²⁰ que celui des hommes (42,5 ans) (RGPHM 1991 : 52). Les ménages féminins sont de taille plus petite au Mali : 3,8 personnes en moyenne contre 6,3 pour les ménages masculins.

Ce qui frappe surtout c'est le nombre de femmes considérées comme « inactives » parmi les chefs de ménage : 53,5 % contre 7,3 % pour les hommes. A Bamako, cette proportion est de 63,16 % comparativement à 10,28 % pour les hommes (RGPHM 1991 : 59, 61, 62). Une question se pose : comment assumer les responsabilités économiques d'un ménage en étant « inactives » ? J'y reviendrai plus loin. Chez les femmes dites actives parmi les chefs de ménage, 59,22 % gagnent leur vie grâce au commerce et 12,14 % sont des professionnelles (RGPHM 1991 : 68).

Au Mali, il y aurait presque autant de propriétaires chez les chefs féminins (82,87 %) que chez les chefs masculins (84,4 %) (RGPHM 1991 : 75). D'après la DNSI (1993 : 19), la proportion de femmes chefs de ménage demeure presque identique au Mali peu importe la situation économique. La répartition serait la suivante : 12,5 % des ménages très pauvres ont des femmes comme chef de ménage, 11,8 % des ménages pauvres et 12,1 % des ménages non pauvres.

D'après l'enquête-ménage du PPDS, 11,37 % des chefs de ménage sont des femmes à Bamako. Celles-ci sont davantage propriétaires (54,2 %) que les hommes (45,6 %) (Marcoux *et al.* 1994 : 80). Il faut préciser que 57,1 % des chefs de ménage féminins sont des veuves²¹. Ce qui explique en partie que la proportion de propriétaires est plus élevée que chez les hommes.

Mes enquêtes m'incitent à être prudente sur le statut de propriétaire de ces veuves chefs de ménage. Certaines veuves ont elles-mêmes acheté le terrain ou bien elles ont participé à la construction. La majorité des femmes l'a reçu en héritage. Plusieurs veuves disent que l'héritage revient à l'ensemble des enfants ou pour les fils et qu'elles ne sont là que pour gérer. « L'héritage, c'est pour les enfants ». Certaines femmes n'ont hérité que d'une partie de la concession du mari, d'autres avouent dans ce cas être plutôt hébergées par des parents du mari, mais elles revendiquent

20. D'après l'enquête-ménage du PPDS, la moyenne d'âge est de 47 ans pour les chefs de ménage féminins et de 28 ans pour les chefs de noyaux (moyenne pour trois quartiers : Niarela, Lafiabougou et Niamakoro).

21. Par contre, le pourcentage est moindre chez les chefs de noyau, seulement 13,5 % sont des veuves.

leur droit de propriété pour défendre les intérêts de leurs enfants. Très peu de veuves ont une attestation de propriété en leur possession. Ces papiers sont avec d'autres parents.

Il n'est pas facile de trancher les cas où les femmes gèrent en attendant que les enfants soient plus âgés²², de ceux où il s'agit d'une multipropriété (elle, ses enfants, voire sa coépouse plus ses enfants). Les femmes qui ont beaucoup investi dans la concession ou qui l'ont reçue en héritage de leur propre famille sont celles qui apparaissent davantage comme les seules propriétaires.

Le divorce à Bamako

Le nombre de femmes divorcées est peu important à Bamako. D'après l'enquête démographique du Mali de 1985, il y avait 1,5 % de femmes divorcées parmi les femmes de plus de 12 ans à Bamako à cette époque (DNSI 1988 : 16)²³. D'après le PPDS, la proportion de femmes divorcées serait plus importante chez les chefs de ménage (7,9 % de l'ensemble des chefs de ménage féminins) que chez les chefs de noyau (3,56 %). Toutefois, comme les femmes chefs de noyau sont beaucoup plus nombreuses que les chefs de ménage, 47,5 % des divorcées de ces deux catégories sont chefs de noyau.

En 1984 le tribunal de première instance a prononcé 880 divorces (Touré 1986 : 54,73). Ce chiffre n'était pas à la hausse, car G. Traoré (1985) donne 1 196 divorces à Bamako pour 1980, 1 096 en 1981 et 983 pour 1983. D'après Maïga (1989 : 4), « entre 1985 et 1988, il y a eu 1 110 cas de divorce sur 2 325 demandes à Bamako (ce sont les chiffres du seul palais de justice, sans compter les autres tribunaux à compétence étendue) ». Il n'y aurait pas de statistiques nationales sur le nombre de jugements rendus en matière de divorce²⁴.

Qui sont ces femmes qui divorcent ? Touré a étudié dans son mémoire 257 dossiers (demandes obtenues en 1984)²⁵. Elle constate que le divorce décroît avec le nombre d'enfants à charge, en particulier après 15 ans de

-
22. Les veuves âgées se déclarent semble-t-il hébergées par leurs enfants (c'est peut-être parce que souvent ce sont les enfants qui ont construit), tandis que celles dont les fils sont encore jeunes se disent propriétaires ou gestionnaires. Ceci reste à vérifier par de nouvelles enquêtes.
 23. Le PPDS donne un chiffre très semblable dans son enquête ménage de 1992 : 1,41 % des femmes de plus de 20 ans sont divorcées.
 24. On m'a conseillé en octobre 1994 de faire le tour des chefs de juridiction de chaque commune (Bamako est divisé en six communes) pour avoir une idée exacte du nombre de divorces.
 25. Étude des minutes d'audience et des registres d'état civil du tribunal de première instance.

mariage ; 46,3 % des femmes ont moins de 5 ans de mariage et 40 % entre 5 et 15 ans ; 30 % des femmes n'ont pas d'enfants, 25 % ont seulement un enfant et 19 % ont deux enfants. La proportion chute à 2 % pour six enfants. La moyenne du nombre d'enfants par femme est de 1,64. Les enfants contribuent à la stabilisation du couple. Une de nos informatrices s'est exprimée ainsi : « C'est l'enfant qui sécurise la femme dans son foyer. Quand il y a des enfants, ce n'est pas facile à l'homme de se débarrasser de son épouse ».

Parmi les femmes qui divorcent, 80,9 % se déclarent ménagères ou sans profession. Le divorce est demandé par les femmes dans une forte majorité (77 % des cas)²⁶ (Touré 1986 : 13). Ce qui fait dire à cette auteure qu'on ne peut « dégager des différences fondamentales suivant les catégories socioprofessionnelles » (*Id.* : 94). Le législateur pourtant « a rendu la procédure de divorce longue, lente et même coûteuse en vue de réduire au maximum le nombre de divorces, mais cela n'empêche pas les époux d'y recourir » (K.S. Coulibaly 1987 : 35). Soulignons que le législateur malien fait du défaut d'entretien par le mari une cause de divorce²⁷ pour l'épouse, ainsi que le non-paiement de la dot²⁸ à l'expiration du délai fixé par la loi.

Stratégies matrimoniales des Bamakoises

Qu'est-ce qui incite les Bamakoises à se remarier, à divorcer, à garder un « mari social » ou à prendre un « mari de passage » ? On ne connaît pas le taux de remariage des femmes qui ont déjà divorcé, mais il serait élevé chez les femmes en âge de procréer. Une comparaison entre le nombre de divorces (880 cas) et de mariage (3 547)²⁹ en 1984, dans le district de Bamako (Touré 1986 : 54, 73) est révélateur, surtout quand l'on connaît le faible pourcentage de femmes divorcées à Bamako, parmi toutes les femmes de plus de 20 ans. Le remariage cache l'importance du divorce.

26. A. Diarra Coulibaly (1985 : 13) donne une moyenne de 71,2 % pour les demandes entre 1981-et 1984.

27. L'inverse n'est pas vrai, une épouse n'a pas à entretenir son mari.

28. Un maximum de 10 000 francs CFA pour une jeune fille et de 5 000 pour une femme, à payer par le mari ou sa famille. La dot n'est pas obligatoire là où elle n'est pas prévue par la coutume.

29. À partir de l'étude des statistiques de 23 mairies ou centres d'état civil du district de Bamako.

D'après Touré (1986 : 86), à partir de l'étude de 200 dossiers, plusieurs facteurs interviennent³⁰. Une demande en divorce peut comporter plusieurs causes. Dans tous les cas, l'incompatibilité d'humeur est mentionnée³¹. Ensuite viennent dans l'ordre suivant : l'abandon (23 %)³², la violence et la brutalité (19 %), les facteurs économiques (18 %), l'adultère (9 %), l'impuissance et la stérilité (6 %)³³.

La polygamie en milieu urbain au Mali a peu diminué. En 1960, 43,7 % des femmes mariées dont l'âge variait entre 15 et 59 ans étaient dans une union polygame, et en 1985 cette proportion avait baissé légèrement (41 %) (Marcoux, Guèye, Konaté 1994 : 114). L'importance de la polygamie est étroitement reliée à ce remariage des divorcées et des veuves et à l'écart d'âge considérable entre époux³⁴. Il entraîne un veuvage important des femmes. Celles-ci ont beaucoup plus de possibilité d'être veuves au cours de leur vie que les hommes³⁵.

La question est donc pourquoi ces femmes acceptent-elles de se remarier si elles doivent épouser un polygame ? « Au cours des discussions, écrit Lutz-Fuchs (1994 : 235), je n'ai pas entendu une seule femme être satisfaite par la situation polygame ». Les Bamakoises lui ont dit : « On ne peut pas faire autrement, ils sont tous pareils »³⁶. A quoi

-
30. Le divorce par consentement mutuel n'est pas accepté au Mali. Le droit malien ne prévoit que le divorce dû à une faute commise par l'un des conjoints. La répudiation est interdite au Mali.
31. « L'incompatibilité d'humeur étant le résultat de faits divers dans la vie conjugale ne constitue pas en elle-même une cause de divorce : ce sont les faits qui font qu'il y a incompatibilité d'humeur qui peuvent être analysés par les juges » (Kansaye 1992 : 20).
32. « Nous ignorons le divorce pour rupture de la vie conjugale. Cependant chez nous des décisions de divorce ont souvent pour fondement l'absence prolongée et injustifiée du mari ou de la femme » (Kansaye, 1992 : 21). Soulignons que d'après l'article 184 du code du mariage, l'épouse est passible de peine d'emprisonnement et d'amende, en cas d'abandon du domicile conjugal sans motif grave.
33. Diarra Coulibaly (1985 : 16, 18) donne des chiffres différents : 70 % des demandes de divorces mentionnent en 1981 le défaut d'entretien, 74 % en 1982, 53 % en 1983 et 61 % en 1984. D'après ses enquêtes au niveau du tribunal de Bamako, selon les années, de 40 à 50 % des divorces prononcés le sont pour excès, sévices ou injures.
34. A Bamako, d'après l'enquête biographique du PPDS, l'écart d'âge entre époux dans les ménages monogames varie autour de 9 à 10 ans. Dans les mariages polygames, l'écart est en moyenne de 18 à 20 ans (Marcoux, Guèye, Konaté 1994 : 124).
35. En 1985 à Bamako, 7,8 % des femmes de plus de 12 ans étaient veuves contre seulement 0,7 % pour les hommes. Les femmes de 65 ans et plus sont veuves dans une proportion de 77,4 % comparativement à 4,1 % pour les hommes (DNSI 1988 : 16).
36. A quelques nuances près, je suis d'accord avec cette psychologue qui a eu de nombreux entretiens avec des femmes dans un centre de protection maternelle et infantile à Bamako. Les témoignages que j'ai recueillis indiquent que les femmes se résignent à la polygamie. Les femmes s'en accommodent plus qu'elles n'en sont heureuses.

bon chercher à tout prix un monogame qui se transformera plus tard en polygame ?

Une femme qui devient veuve à 30 ans trouvera-t-elle un mari encore célibataire ? Un homme de son âge ou à peine plus âgé voudra-t-il l'épouser ? On va conseiller à cet homme de se marier avec une femme de 20 ans et qui n'a pas encore d'enfant. Cette veuve elle-même cherche peut-être la sécurité financière. A ses yeux, un homme plus âgé pourra la lui offrir. La veuve peut aussi épouser le frère de son défunt (lévirat).

Les femmes se remarient parce que le statut de femmes mariées est hautement valorisé. D'après mes informatrices, elles sont continuellement harcelées par leur entourage masculin et féminin pour se remarier, d'autant plus si elles peuvent encore enfanter. Elles acceptent finalement de se remarier assez souvent avec un polygame, pour de multiples raisons qu'on ne peut aborder en profondeur ici. Retenons d'abord l'importance du capital social. Le mariage est une excellente façon d'augmenter ses réseaux sociaux. Ne pas avoir un homme, même si ce n'est qu'un « mari social » ou un « mari de passage », c'est se marginaliser aux yeux des Bamakoises. « La société dans laquelle je vis ne me permettra pas de continuer comme cela », dit une mère célibataire. « Il faudra bien que je me marie un jour ». « Elles sont aussi taxées de l'étiquette de dame de fer ou bien de femmes ne pouvant pas donner ni recevoir ou simplement de femmes qui n'ont pas pu tenir la chance au bon moment » (Traoré et Diallo 1993 : 31, 33).

Il semble bien cependant qu'à partir de 40 ans, les femmes, surtout mères de nombreux enfants, hésitent à se remarier³⁷ et à divorcer. A partir de la ménopause, la pression sociale est moins forte sur les femmes. Les mères de plusieurs enfants sont inquiètes pour eux en cas de remariage. Vont-elles d'ailleurs trouver un mari avec autant d'enfants ?

Les stratégies des femmes diffèrent. Dans mes enquêtes auprès des commerçantes, j'ai remarqué que plusieurs ne logent pas avec leur conjoint, elles ont un « mari de passage »³⁸. Il vient à des intervalles plus ou moins réguliers et il repart. Leur époux est polygame et elles semblent s'accommoder de ce mari qui ne paye pas toujours le prix de sa nourriture. Ces femmes sont relativement à l'aise. Toutes les femmes sont loin de réagir ainsi :

Mieux vaut rester avec ses enfants que de se créer d'autres problèmes. L'homme va venir seulement quand il sait que tu as de l'argent, c'est pour manger avec toi et puis te laisser. Je préfère rester avec mes enfants devant tous ces problèmes.

37. Ce qui semble confirmé par les statistiques, car le pourcentage de veuves à Bamako passe de 8,3 % pour les femmes de 40 à 44 ans, à 20,1 % pour celles entre 45 et 49 ans (DNSI 1988 : 16).

38. Elles disent avoir fait seulement le mariage religieux et non le mariage civil.

Le témoignage suivant va dans le même sens :

S'il y a un Dieu, je ne veux plus d'hommes ici, parce que c'est pour augmenter mes problèmes. Mon deuxième mari que j'ai chassé, il était là pour manger seulement, il ne participait pas. Quand il a voulu amener ses enfants à lui, pour manger également, j'ai décidé de le chasser.

Voici le témoignage d'une veuve de 45 ans :

J'ai eu plusieurs propositions mais j'ai refusé. Si je continuais à faire des enfants avec un autre mari, on allait me faire souffrir à cause de mes enfants, des premiers et des seconds, j'aurai deux cas à gérer.

Concernant les remariages, plusieurs points méritent notre attention. Les femmes qui logent avec leur nouveau conjoint, ont-elles les enfants du précédent mariage à charge³⁹ ? Si c'est le cas, ces femmes sont-elles responsables financièrement des enfants issus de leur premier mariage ? Elles sont ainsi soutiens de famille. D'après mes enquêtes auprès des commerçantes, cette situation est assez fréquente. Cela ouvre une nouvelle piste de recherche.

De nombreuses Bamakoises semblent préférer conserver un « mari social » que de divorcer pour se remarier, d'autant plus si elles ont beaucoup d'enfants et qu'elles ne sont plus dans la vingtaine. Plusieurs épouses m'ont avoué être séparées de leur mari. Elles savent bien qu'elles ne reprendront jamais la vie commune. Elles préfèrent néanmoins se dire mariées plutôt que séparées (dans l'enquête PPDS, 23,8 % des femmes chefs de ménage sont mariées et seulement 4,1 % sont séparées).

Au Mali, et c'est une hypothèse que j'avance, les femmes se donnent « un mari social ». Il est plus avantageux à leurs yeux de se déclarer « mariées ». Elles veulent avoir la paix sociale et ne désirent pas se remarier ni perdre la garde de leurs enfants. Elles peuvent éventuellement compter sur les réseaux sociaux de leur belle-famille, voire sur une aide économique significative en présence d'un mari ingrat. La femme demeure à leurs yeux une bonne épouse et ses enfants sont leurs enfants. Les Dakaroises disent : « Ne cherche pas l'argent, cherche plutôt des personnes » (Ndione 1992 : 21). Ceci révèle l'importance du capital social.

39. La pratique de confier ses enfants à des parents est très répandue à Bamako. La question se pose surtout pour les veuves car dans le cas d'un divorce, le père a souvent la garde de ses enfants de plus de 7 ans (les plus jeunes iront le rejoindre après). A ma connaissance, il n'existe pas de statistiques publiées sur la garde des enfants à partir des décisions de la cour.

J'ai constaté le même phénomène chez des femmes dont le mari est polygame. En réalité, elles n'ont plus aucun lien marital avec lui. Pour les démographes, il s'agit de « mariage polygame sans cohabitation ». On peut avancer l'hypothèse que le régime polygame facilite d'une certaine manière la possibilité d'avoir un « mari social ». L'époux prend une deuxième femme et la première garde son « mari social »⁴⁰.

Dans mon enquête, deux veuves, l'une de 47 ans et l'autre de 35 ans, m'ont déclaré dans un premier temps s'être remariées, ensuite elles m'ont avoué que c'était faux. « J'avais un peu honte, c'est pourquoi j'ai dit cela ». C'est très révélateur. Aux yeux de la société, elles devraient déjà s'être remariées. Elles n'hésitent donc pas à s'inventer un « mari social » pour mieux paraître. « Tout le monde m'appelle madame, car personne (dans mon voisinage) ne connaît en réalité mon passé » (témoignage d'une mère célibataire) (Traoré et Diallo 1993 : 33). A cause de l'importance qu'elles accordent à sauver les apparences, elles vont toujours déclarer ce qui semble le mieux convenir. Même l'informatrice qui a chassé son second mari (citation déjà faite) dira aux étrangers qu'elle est veuve et non séparée.

Comment faire apparaître les femmes chefs de famille, au-delà du concept de « monoparentalité » ?

Les familles monoparentales sont peu nombreuses à Bamako, du moins telles qu'on le comprend au Nord, à cause de l'importance de la famille élargie. Pour avoir une meilleure idée de la proportion de femmes qui n'habitent pas avec leur conjoint et qui sont soutiens de famille, il faut absolument que les prochains recensements comptabilisent les femmes chefs de noyau. On risque ainsi de doubler les pourcentages⁴¹. De la même façon que des économistes ont décidé de comptabiliser les activités secondaires des femmes comme des activités principales.

Dans l'avenir, il est important d'accorder de l'importance dans la recherche à l'augmentation du nombre de mères célibataires à Bamako. La grande majorité habite avec leurs parents⁴². L'enfant est parfois avec

40. Cas d'une commerçante qui a quitté son mari pour vivre avec son amie, une autre commerçante. Cette dernière habite dans la concession que lui a laissé son père. Son mari habite à Abidjan. La première femme a ses enfants avec elle. Les enfants de la seconde sont à Abidjan avec leur père. Ces deux amies commerçantes ont tenu jusqu'à la fin de l'entrevue à se déclarer mariées et non séparées.

41. A Bamako, lors de l'enquête du PPDS, 264 femmes ont été recensées comme chefs de ménage et 533 comme chefs de noyau parmi 2 320 ménages.

42. Il y a des exceptions dans le cas des grossesses indésirées des bonnes (dont le père peut être le patron). Les cas d'infanticide qu'ils entraînent parfois font la manchette des journaux à potins.

son père qui est lui-même chez ses parents. Les mères célibataires n'épousent pas toujours le père de leurs enfants. Que deviennent-ils ? Plusieurs témoignages indiquent qu'ils peuvent être confiés à des parents de la jeune femme.

Il est essentiel de mieux connaître le remariage des mères divorcées. Combien d'entre elles ont la garde de leurs enfants ?

Il faudrait se pencher également sur le cas des femmes qui sont recensées comme chefs de ménage parce que leur mari est polygame. A Bamako, la polygamie sans cohabitation ne contribue sans doute pas à diminuer la proportion de femmes chefs de ménage⁴³. Mes enquêtes avec les commerçantes indiquent que ces femmes sont souvent soutiens de famille, d'autant plus semble-t-il quand elles ont des enfants d'un premier mariage avec elles. A Bamako, il faut être très riche actuellement pour payer deux locations et entretenir deux femmes et ses enfants. La tendance chez les hommes est plutôt de demander aux épouses de participer aux dépenses du ménage. Des enquêtes sont cependant nécessaires pour mieux comprendre la polygamie sans cohabitation.

Mes enquêtes ont démontré que le nombre de femmes séparées est probablement beaucoup plus élevé parmi les femmes chefs de ménage que ne l'indiquent les statistiques, à cause de l'importance de la stratégie des femmes à se donner un « mari social »⁴⁴.

Que faut-il penser maintenant du cas des femmes qui cohabitent avec leur mari, qui sont ménopausées, ne passent plus la nuit avec leur époux et qui contribuent en grande partie à tous les besoins de leurs enfants, sans compter les leurs. De nombreuses commerçantes répondent à ces critères. La polygamie leur offre d'ailleurs une certaine liberté à cet égard. Ne sont-elles pas des soutiens de famille car elles sont les responsables de leur *gba* dans tous les sens du mot ? N'ont-elles pas d'une certaine manière un « mari social » ?

On voit ici que l'addition de tous ces chefs de noyau et de ménage, sans compter le dernier cas cité, malheureusement impossible à chiffrer, donnerait certainement un nombre de chefs de famille assez important. Quand l'on ajoute à cela, toutes celles qui sont soutiens de famille bien qu'elles vivent avec un conjoint, parce qu'elles nourrissent les enfants,

43. Les démographes n'ont pas de raison de cesser de les recenser ainsi. Ils continuent de comptabiliser comme chefs de ménage un grand nombre de vieux hommes qui sont dans les faits entretenus par leurs enfants. Pourquoi des femmes dont le mari participe aux dépenses du ménage ne seraient-elles pas recensées comme chefs de ménage quand elles n'habitent pas avec leur conjoint ?

44. Toutes mes informatrices mariées n'avaient plus aucune relation maritale depuis longtemps et aucune aide économique de leur époux. Elles savaient qu'elles ne vivraient plus jamais avec leur conjoint à l'exception d'une seule dont le mari était à l'étranger au moment de l'enquête du PPDS. Elle nous a déclaré, malgré la présence du mari revenu à Bamako, être toujours chef de ménage car l'époux est vieux et elle subvient à toutes les dépenses de son mari. C'est pourquoi j'ai retenu son témoignage.

voire le mari, on peut arriver à la même conclusion que les femmes de Sabalibougou. Les Bamakoises n'avouent cependant pas facilement cette situation. D'après le Code du mariage et de la tutelle qui s'inspire de l'islam et non des pratiques en vigueur dans la majorité des zones rurales⁴⁵, le mari doit entretenir sa femme. L'épouse a généralement honte d'avouer qu'elle doit acheter des céréales car le mari en principe doit s'en charger (Rondeau 1993).

Stratégies économiques des chefs féminins

Reste à s'interroger sur les stratégies économiques de ces femmes chefs de ménage selon le PPDS. Il était difficile en consultant les formulaires d'enquête de se faire une idée de la façon dont ces femmes se débrouillent pour vivre ; 65 % d'entre elles se déclarent ménagères ou sans emploi. D'après mes enquêtes, certaines parmi ces ménagères sont très pauvres (l'une ramassait des grains de céréales près des camions pour se nourrir), d'autres sont plutôt aisées. Elles vivent en location ou elles sont griottes⁴⁶. Le terme ménagère recouvre donc des réalités économiques très différentes. Celles qui ont déclaré un emploi au PPDS sont presque toujours commerçantes, l'une est fonctionnaire et l'autre teinturière. L'aide financière des enfants et surtout des filles est généralement importante pour une majorité de femmes chefs de ménage qu'elles aient ou non déclaré un travail rémunéré au PPDS.

D'après la DNSI, comme on l'a vu précédemment, les ménages dont les femmes sont les chefs ne seraient pas plus pauvres que les autres. Il n'est pas évident que ces données soient exactes car il est très difficile à Bamako d'évaluer la richesse des ménages. Le simple ajout des femmes chefs de noyau changerait sans doute ces données économiques. Parmi l'ensemble des femmes chefs de noyau et de ménage selon le PPDS, 72,5 % sont hébergées, 17,5 % sont propriétaires et seulement 9,9 % sont locataires. Les femmes chefs de noyau sont hébergées⁴⁷, elles sont plus jeunes que les femmes chefs de ménage, on trouve parmi elles davantage de célibataires et moins de veuves.

Si les femmes se remarient autant, n'est-ce pas parce qu'elles sont pauvres et généralement assez jeunes, et parce que les hommes apprécient les femmes beaucoup plus jeunes qu'eux et la polygamie ?

45. Où les femmes participent largement aux dépenses de la famille (Rondeau, 1994).

46. Ce sont celles qui chantent les louanges au moment des cérémonies, mariages, baptêmes, etc.

47. Elles n'assument pas les frais de logement mais elles participent probablement aux dépenses alimentaires et aux frais de leurs enfants. On peut émettre l'hypothèse que la situation est aussi complexe et diversifiée que dans le cas des femmes chefs de ménage.

Dans un autre contexte, elles seraient sans doute chefs de famille monoparentale.

Deux faits expliquent la faible proportion de femmes chefs de ménage à Bamako d'après les critères du recensement : l'importance du remariage des femmes en particulier de moins de 45 ans (la polygamie serait un facteur à considérer) et la famille élargie (elles sont des chefs de noyau). De nombreuses veuves habitent également avec leur fils.

Conclusion

Mes informatrices ont-elles choisi d'être chefs de ménage ? La réponse est négative pour les veuves qui sont d'ailleurs les plus nombreuses parmi ces femmes. A la question avez-vous l'intention de vous remarier ? La grande majorité a répondu n'être pas intéressée. Plusieurs sont conscientes d'avoir peu de chances de trouver un mari à leur goût, étant donné leur âge et leur situation. Les femmes mariées qui choisissent de conserver leur « mari social » ne cherchent pas à se remarier non plus. Là aussi l'âge est un facteur à considérer.

Toutes ces femmes qui deviennent soutiens de famille à Bamako, celles qui vivent sans mari ou avec un conjoint (à l'image des femmes de Sabalibougou) n'ont pas souhaité dès le départ cette situation. Elles espéraient vivre avec un mari dont la participation aux dépenses de la famille serait très importante. N'est-ce pas ainsi en ville ? C'est avec le temps qu'elles en sont venues à jouer ce rôle capital, à cause du décès ou du départ du mari, de la crise économique, de l'augmentation du coût de la vie, etc. C'est pourquoi elles n'avaient pas facilement leur rôle de pourvoyeuse. Néanmoins, à l'instar du comité des femmes de Sabalibougou, une minorité de femmes hésite de moins en moins à affirmer leur rôle de soutien de famille. Ces femmes constituent avec leurs enfants un *gba* et osent affirmer qu'elles sont *gbatigui* parce qu'elles assument une très grande partie des dépenses. Elles ont franchi le pas. Être *gbatigui* n'est plus seulement une question d'autorité.

Les Bamakoises ne semblent pas, pour le moment du moins, vouloir changer les hommes, mais elles veulent de plus en plus se changer elles-mêmes. Les hommes constatent que leurs femmes ne sont plus les mêmes et ils commencent à se questionner. A cet égard, il est révélateur de voir la réaction des maris face à celles qui veulent de plus en plus être propriétaires de terrain à Bamako :

D'après les enquêtes que j'ai supervisées auprès des épouses de 78 chefs de ménages, 80 % de ces femmes désirent obtenir un terrain pour elles-mêmes même si elles sont conscientes qu'elles n'en n'ont pas les

moyens⁴⁸. Ce qui est tout à fait nouveau. Auparavant, les femmes qui achetaient un terrain, l'enregistraient souvent au nom du mari. Pour une femme de polygame habiter sa propre maison, c'est vivre loin de sa coépouse et continuer à voir son mari. Ces femmes ne veulent pas nécessairement se séparer ou divorcer mais elles pensent à leurs vieux jours et à leurs enfants. Compte tenu de l'écart d'âge moyen entre les époux, le mari décèdera sans doute longtemps avant elles. S'il est polygame, va-t-elle hériter de la concession ? La même question se pose si le mari est dans la grande famille. Avoir un terrain à soi, n'est-ce pas une façon également d'opter pour un « mari social ». Le régime polygame se prête à cela.

Mes informatrices dont la moyenne d'âge est de 45 ans, chefs de ménage ou commerçantes, ou les deux à la fois, donnent comme principal conseil à leurs filles d'avoir une indépendance économique. Elles vivent pour leurs enfants d'abord et semblent très désillusionnées par le mariage, car à leurs yeux les hommes sont tous pareils.

Bibliographie

ANTOINÉ Philippe, *L'insertion urbaine à Dakar*, Cahier/Discussion paper 1-93, série « recherche », 1993, 45 p.

BOYE Abdel Kader, *La condition juridique et sociale de la femme dans quatre pays du Sahel*, Études et travaux de l'USED, n° 9, Institut du Sahel, 1987.

COULIBALY Kolo Setou, *La femme face à la crise du ménage*, mémoire de fin d'études, science juridique, École nationale d'administration publique, 1987.

DIARRA COULIBALY Aminata, *Aspects socio-juridiques du divorce dans le district de Bamako*, mémoire de fin d'études, École nationale d'administration publique, 1985.

DICKO SIDIBÉ Fatoumata (à paraître), *Femmes et enfants du Mali à travers les chiffres*, Bamako, DNSI, CERPOD, Institut du Sahel.

DNSI, ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Gouvernement du Mali, *Mali, profil de la pauvreté*, 1993.

DNSI, ministère du Plan, PADEM, *Enquête démographique du Mali 1985*, résultats définitifs, volume 11, « Caractéristiques générales de la population résidante du district », 1988.

48. 8 % des informatrices ont déjà un terrain. A l'exception d'une « ménagère », toutes ces femmes sont des employées du secteur public ou privé.

GIBBAL Jean-Marie *et al.*, « Position de l'enquête anthropologique en milieu urbain africain », *Cahiers d'études africaines*, 81-83, XX1, 1-3, pp.11-24.

KANSAYE Boureima, « Réflexions sur le code du mariage en république du Mali », *Nyéleni Magazine*, n°1, août, pp.18 à 21, 1992.

LAURAS-LOCOH Thérèse, « Évolution de la famille et transition démographique en Afrique », *Revue internationale des sciences sociales*, novembre 1990, pp. 525-543.

LUTZ-FUCHS Dominique et la collaboration de Pierre ERNY, *Psychothérapies de femmes africaines*, Paris, L'Harmattan, 1994.

MAIGA Tiégoum, « Ménages, des conflits au divorce », *Les échos*, n° 4, 28 avril au 12 mai 1989, pp. 4-5.

MARCOUX Richard *et al.*, « L'insertion résidentielle à Bamako », in *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, Rapport de recherche, Programme population et développement au Sahel, CERPOD, Institut du Sahel, Département de démographie, Université de Montréal, 1994, pp. 75-106.

MARCOUX R., M. GUËYE, M.K. KONATÉ, « La nuptialité : entrée en union et types de célébration à Bamako », in *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, 1994, pp. 107-133.

NDIONE Emmanuel S., *Le don et le recours : ressorts de l'économie urbaine*, Karthala-Enda-Graf, 1994.

OUÉDRAOGO Dieudonné et Victor PICHÉ (dir.), *L'insertion urbaine à Bamako (Mali)*, Rapport de recherche, Programme population et développement au Sahel, CERPOD, Institut du Sahel, Département de démographie, Université de Montréal, 1994, 257 p.

RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT AU MALI 1987, Analyse, tome 5, *Habitat et ménages*, Bureau central de recensement, 1991, 89 p.

RONDEAU Chantal, *La dynamique interne des ménages à Bamako, Éléments d'analyse*, Cahier/Discussion paper 23-93, série « recherche », 1993, 47 p.

RONDEAU Chantal, *Paysannes du Mali, espaces de liberté et changements*, Paris, Karthala, 1994, 362 p.

SALA-DIAKANDA Mpembele, « Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse », *Congrès africain de population*, Dakar, tome 2, 1988, pp. 5.2.1 à 5.2.16.

TOURÉ Oumi, *Socio-géographie de la nuptialité et de la divortialité au Mali : cas du district de Bamako*, mémoire de fin d'études, ENSUP, 1986, 96 p.

TRAORÉ G., « Le divorce au Mali », *Essor*, 17 juin 1985.

TRAORÉ Maïmouna et Aoua DIALLO, « Les femmes seules chargées de famille », *Nyéleni Magazine*, n° 4, juillet-août 1993, pp. 31-33.

III

LES EFFETS DE LA MOBILITE SUR LE STATUT DES FEMMES DU SUD MIGRANTES EN EUROPE



**Adaptation divergente des sexes
dans la communauté vietnamienne en Belgique :
le cas des femmes chefs de famille**

Kathleen GHEQUIÈRE

Préliminaire

Je travaille depuis cinq ans au centre d'anthropologie de l'université catholique de Louvain dans le cadre d'une étude comparative entre les familles catholiques vietnamiennes et les familles chrétiennes originaires du sud-est de la Turquie (Kurdistan). J'essaie de mettre en évidence les fluctuations intervenant dans le contenu donné à la religion selon les problèmes vécus dans la migration et selon la situation de l'entourage. Ceci est particulièrement vrai pour les femmes confrontées, lors de leur arrivée en Belgique, à des dérèglements socio-économiques qui les conduisent à assumer les fonctions de chefs de famille.

Auparavant, j'ai réalisé des enquêtes supplémentaires sur les femmes chefs de famille. Ce qui m'a frappée c'est combien la notion même de « femme chef de famille » est une notion culturelle. J'ai eu beaucoup de problèmes pour me faire comprendre. Une femme chef de famille, pour mes interlocutrices, c'est une femme âgée, seule, qui est chef de toute la famille, même si elle vit toute seule, et qui n'a pas de problème économique pour nourrir l'ensemble de ses membres.

Quelques caractéristiques générales des différents flux d'immigration vietnamienne en Belgique

En 1992, Bruxelles comptait environ 15 000 habitants vietnamiens. En Belgique nous pouvons distinguer trois types différents d'immigration vietnamienne :

— Certains de ces Vietnamiens (5 000) sont des anciens étudiants arrivés en Belgique avant la chute de Saïgon en 1975. Parmi ceux-ci, certaines femmes sont chefs de famille.

— Après 1975, un second groupe, celui des *boat-people*, s'installe sur le territoire belge et connaît un autre type d'intégration. La majorité est issue de petits villages de pêcheurs. Dans la plupart des cas, les *boat-people* ne connaissent pas la langue du pays de destination et n'ont pas fait le choix de partir, sauf par nécessité économique qu'ils considèrent cependant comme temporaire. La migration s'est faite par contingent en provenance des camps de réfugiés de Hongkong, de Thaïlande et de Malaisie. Les autorités belges ont reconnu plusieurs contingents, dont le plus important a été de 2 000 personnes en 1979.

— Un troisième groupe s'est ensuite ajouté aux précédents entre 1975 et 1990 après que les autorités belges aient autorisé le regroupement des familles, c'est-à-dire, l'implantation non seulement des immigrés, mais aussi de leurs conjoints et enfants. On est alors passé, dans les faits, d'une immigration temporaire à une immigration définitive, même si un grand nombre de ces immigrés ne le conçoit pas ainsi. Cette troisième vague d'immigration continue encore aujourd'hui. La plupart des regroupements familiaux concerne les familles des anciens étudiants résidant depuis longtemps en Belgique. C'est donc par la famille que ces nouveaux immigrants trouvent des réseaux d'adaptation et d'intégration.

Enfin, finalement, même si la situation fut désastreuse au Vietnam après la guerre contre les États-Unis, puis, après 1979, contre le Cambodge et la Chine, l'ensemble des immigrés ne voit pas l'émigration uniquement comme un refuge loin de la famine, mais plutôt comme un projet familial et individuel en vue d'une meilleure situation scolaire, économique et sociale, et d'une plus grande réalisation de soi.

Chaque vague d'immigration a sa propre façon de s'intégrer. Par ailleurs, à l'intérieur d'une même vague, les façons de s'intégrer varient suivant les générations, et pour ce qui nous concerne ici, suivant les sexes. Toutefois, tous les hommes et les femmes ne se comportent pas d'une façon identique. Non seulement les individus sont différents les uns des autres, mais ils évoluent également au cours de leur vie. La femme, par exemple, franchit à plusieurs occasions de sa vie des étapes fondamentales : la naissance, l'enfance, l'adolescence, le mariage, la maternité, la ménopause.

C'est la femme chef de famille, dans la plupart des cas divorcée et mère, qui nous intéresse ici. Nous pouvons distinguer dans la communauté vietnamienne trois types de femmes chefs de famille, que l'on retrouve dans les trois vagues d'immigration : les femmes devenues veuves pendant ou après la guerre, les femmes répudiées en tant que deuxième ou troisième épouse, et les femmes divorcées.

Étant donné que chaque vague d'immigration connaît diverses façons de s'intégrer, il est difficile de généraliser quant à ces trois types de femmes chefs de famille. Il existe, en effet, de très grandes différences en ce qui concerne l'éducation, la qualification professionnelle, le niveau de vie, et le profil socio-économique.

Toutefois je vais essayer de montrer que nous pouvons croiser les différences entre les vagues d'immigration et les divergences entre les sexes.

Migration et adaptation divergente des sexes

Pour clarifier notre point de vue sur ce thème, il est nécessaire de procéder à quelques considérations théoriques. Au centre des discussions se trouve le mot « culture » qui s'est constitué comme le mot clef. Même si les familles monoparentales dont une femme est chef présentent entre elles quelques analogies remarquables, chacune a sa spécificité. La façon de voir sa place dans la société, la volonté et la capacité à demander de l'assistance, la manière d'envisager une éducation pour elles-mêmes et pour leurs enfants, le comportement à adopter suite à un divorce, etc., touchent tous à la notion de culture.

Il faut entendre la notion de culture comme un processus dynamique où les agents culturels vont partager les mêmes signifiés, les mêmes normes, qui sont alors des manières de se comprendre. Les barrières géographiques sont beaucoup moins importantes qu'on a pu le penser. Ce qui semble le plus compter, c'est de se faire différents des autres et d'avoir une idée de soi et d'autrui. Ce qu'on peut reconnaître comme un trait commun à toutes les cultures, c'est le mécanisme de la différenciation culturelle. Les traits culturels différentiels ne sont jamais donnés et objectifs, mais sont dynamiques et montrent une créativité dans la classification identificatrice.

Nous travaillons avec des signifiés partagés qui sont transmis pendant des générations, et sont au centre d'une culture, d'une manière de parler, d'une façon de réagir, d'éduquer les enfants, de trouver des solutions à des problèmes dus à une migration.

La culture est un processus de création et de recréation à partir de traits différentiels. C'est un processus qui se fortifie dans la migration et dans la confrontation des cultures. L'expression même de « femme chef

de famille » va nous montrer une confusion culturelle au sein de la famille.

Si les cultures ont tendance à se différencier les unes par rapport aux autres, les sexes connaissent le même mécanisme. Avec l'immigration, se manifeste peu à peu une situation paradoxale dans la vie du couple de la première génération. L'homme-vietnamien a quitté son pays et garde l'idée d'y retourner un jour. Au contraire, lorsque la femme est sur le point d'immigrer, elle essaie de rassembler le maximum d'informations sur la nouvelle vie qui se présente à elle et à sa famille : le climat, l'éducation pour les enfants, le mode de vie et le système social du pays d'accueil.

Il existe alors une tension entre les deux sexes : le mari semble être totalement intégré du fait de son incorporation au marché de l'emploi et des contacts sociaux qu'il en tire, alors qu'en réalité il attache plus d'importance à des projets de retour au pays. Quant à la femme, elle possède son domaine domestique propre dans le pays d'accueil et s'intègre plus facilement et plus définitivement car elle voit grandir ses enfants, qui se sont adaptés à leur nouvelle vie et qui parlent le français plutôt que le vietnamien.

Pour le mari, ni les bars, ni les postes de travail ne fonctionnent comme un forum public, mais c'est plutôt la famille traditionnelle qui en a la fonction, dispersée entre le Vietnam et le reste du monde. La culture vietnamienne garde une place centrale.

Parler de la première génération, sans indiquer sa relation à la deuxième génération serait un grave oubli. En effet, les parents communiquent inconsciemment des signaux contradictoires à leurs enfants. Chacun d'entre eux, à sa façon, transmet un aspect de la culture vietnamienne et en efface d'autres : le père, qui paraît s'être pourtant le mieux adapté, continue à se référer au pays d'origine ; la mère, quant à elle, semble se fondre dans la culture du pays d'accueil.

Les facteurs socio-économiques (accès au marché du travail, niveau de l'éducation, de la formation, etc.) ne sont pas des facteurs d'intégration pour la première génération dans le cas des couples vietnamiens. L'intégration est une notion beaucoup plus complexe avec un contenu différent pour les diverses communautés.

Femmes chefs de famille

Pour les femmes chefs de famille, on voit un accroissement de cette ambivalence : l'idée de retour est beaucoup plus faible car elles ne veulent pas se séparer de leurs enfants. Elles ont le désir de s'installer définitivement en Belgique. Pourtant un grand nombre d'entre elles n'a pas accès à un emploi qualifié. En dépit de cela, on observe une tendance

massive à se sacrifier pour l'éducation des enfants. Beaucoup d'entre elles vivent avec le minimum pour permettre aux enfants d'étudier à l'université. Elles les poussent alors vers des métiers qui ont de la valeur partout dans le monde : ceux de pharmacien, médecin, ingénieur, par exemple. Pour beaucoup de femmes, le travail est cependant une nécessité. D'autres s'en sortent grâce au soutien d'un réseau social, grâce à l'aide du CPAS (Comité public d'assistance sociale) ou à une retraite.

Dans le cas des familles vietnamiennes, nous pouvons distinguer les trois types d'intégration qui correspondent au trois types d'immigration.

— Parmi les femmes venues avant 1975, la plupart ont fait des études, travaillent et parlent le français couramment. Elles sont veuves dans la majorité des cas, leur conjoint étant décédé en Belgique. Certaines sont divorcées, et dans une minorité de cas, elles ont qualité de deuxième femme répudiée. C'est un groupe dans son ensemble qui s'est intégré très facilement en Belgique et qui ne montre pas en général de ressemblances avec les autres groupes : pas de marginalité, de pauvreté, mais plutôt un accès aisé à l'éducation et aux emplois qualifiés. Ce sont des femmes qui ont su unir l'intégration socio-économique et l'intégration en tant que mère là où leurs enfants s'intègrent. C'est une combinaison de deux façons de s'intégrer qui aboutit à une intégration quasi totale.

Mme Hung a 43 ans et vit depuis 25 années en Belgique. Elle est venue comme étudiante à Bruxelles alors qu'elle était âgée de 18 ans. Elle a commencé à suivre des études de langues latines à l'université, mais, après les deux premières années, elle a cessé ses cours pour travailler en qualité de secrétaire dans la même université. Elle s'est mariée avec un Vietnamien venu en Belgique après elle. Le couple a eu deux fils. Après 1975, ils n'ont pas souhaité rentrer au pays et sont restés à Bruxelles. Pour le mari, le fait de ne pas pouvoir retourner au Vietnam est l'origine des problèmes apparus au sein de la famille. C'est ainsi qu'après 10 ans de mariage, le couple a divorcé. Mme Hung, par son travail et sa volonté de s'intégrer dans la vie belge, a eu une autre orientation. Beaucoup de femmes vietnamiennes connaissent la même situation.

— Les femmes parmi la vague de *boat-people* (veuves, répudiées, divorcées en Belgique) se sont en général moins bien intégrées en Belgique. Beaucoup d'entre elles viennent de la campagne et ont des difficultés pour comprendre et apprendre la langue du pays d'accueil. Elles se sentent isolées et vivent dans une marginalité complète. L'accès à une formation ou un travail leur pose des difficultés, car le problème de la garde d'enfants ne se résoud pas aisément. Au Vietnam, elles vivaient à l'intérieur d'une grande famille dans un climat chaud, ce qui permettait de laisser les enfants jouer dans la rue. Dans bien des pays, il existe des garderies d'enfants peu chères, ou des gardiennes d'enfants qui sont

payées en partie en nature, en partie par un petit traitement. En Belgique, beaucoup de problèmes se résolvent aussi, mais d'une façon particulière, et les femmes de ce groupe sont nombreuses à ne pas trouver accès à ces solutions.

Il faut ici prendre en considération la relation entre les mécanismes endogènes et les mécanismes exogènes d'intégration. On nomme les mécanismes endogènes ceux que les gens entreprennent par eux-mêmes pour gérer une situation, dans beaucoup de cas, source de stress. La femme peut trouver des solutions pour la garde d'enfants, elle peut porter plainte contre l'irresponsabilité de son ex-mari, trouver du travail, etc. Lorsque ces ressources semblent insuffisantes, elle se tourne vers les instances d'assistance publique. Cette dernière est la réponse des pays européens au problème de la pauvreté. C'est un très bon exemple du caractère culturel de la réponse. Cette assistance, une fois trouvée, peut apparaître comme une mobilisation de mécanismes endogènes. Cette mobilisation est en effet un processus d'acculturation. « Maintenant, ce sont les enfants qui nous éduquent », dit-on.

Par exemple, la culture des migrants ne donne pas nécessairement la prééminence à l'individu. Elle peut, dans le cas des Vietnamiens, donner la primauté à la lignée ancestrale, à la famille. Beaucoup de femmes ont un sentiment ambivalent vis-à-vis de leur volonté d'émancipation d'un côté, de leur attachement à la famille et aux enfants de l'autre, qu'elles estiment plus important que leur propre personne. Il faut investir dans l'avenir des enfants : telle est la pensée de beaucoup de femmes. L'appel au réseau d'assistance peut mettre en marche un processus d'acculturation pour pouvoir trouver une solution à cette tension. L'idée qu'une mère de famille peut aussi s'occuper de son propre développement, sans que l'avenir scolaire de ses enfants ne soit remis en cause, est très occidentale.

Mais cette mobilisation reste pour beaucoup un idéal. Chez les migrants (tant de première que de deuxième génération) l'articulation assistance/culture devient très complexe, car la migration elle-même implique un processus d'acculturation. Les problèmes posés par la demande d'assistance d'une femme chef de famille dans un contexte pluriculturel, dépassent de loin en difficulté les problèmes rencontrés dans un contexte monoculturel. Ils sont beaucoup plus complexes que les problèmes d'ordre linguistique ; ils sont structurels.

La conception occidentale de l'assistance implique que dans beaucoup de cas les immigrés ne trouvent pas toujours le chemin qui les mène vers une aide. Notre société offre à la population une assistance parcellisée à l'extrême. Un Occidental est formé à la pensée philosophique qui détermine l'approche des problèmes par leur fragmentation. Ce n'est cependant pas le cas de la plupart des migrants. L'assistance aux migrants est alors une entreprise complexe. Elle devrait, au-delà de ses aspects techniques, prendre en compte les normes religieuses, les

conditions socio-économiques de ceux à qui elle s'adresse. Ce n'est pas un hasard si les résultats de l'assistance en l'état laissent beaucoup à désirer.

— Dans le troisième groupe — ceux qui sont venus grâce au regroupement familial — beaucoup de femmes ont des fils ou des filles depuis longtemps en Belgique qui les aident à s'adapter et leur évitent la pauvreté. Dans la plupart des cas, ces femmes sont issues d'une famille d'intellectuels ou d'une famille bourgeoise. Après la nationalisation des firmes privées et la lutte contre le capitalisme en 1976-1977, beaucoup d'entrepreneurs étaient en effet partis à l'étranger.

Mme K. a cinq enfants. Elle avait envoyé deux enfants en Belgique dans l'année scolaire 1967-1968. Ces deux enfants ont étudié la médecine. Ils ont maintenant 46 et 40 ans et ils sont mariés. Mme K., son mari et trois autres enfants sont venus en Belgique il y a quatre ans dans le cadre du regroupement familial. L'époux de Mme K. est mort peu après leur arrivée en Belgique. Elle vit désormais avec sa fille, Tam, et trois des enfants de Tam. Il y a dix ans, Tam avait déjà envoyé son fils aîné en Allemagne chez un oncle. Le mari de Tam est docteur en sociologie et n'a jusqu'à maintenant pas pu quitter le Vietnam. La petite somme qu'il gagne n'est pas suffisante pour sa famille en Belgique. Sa femme Tam vit alors ici du CPAS, avec ses trois autres enfants scolarisés dans le secondaire et avec sa mère, qui se considère comme chef de famille. Tam est artiste ; elle peint sur soie des motifs traditionnels, mais elle ne gagne pas grand-chose avec ses tableaux. Tam et sa mère disent toutes les deux qu'elles se sacrifient pour l'éducation et le futur des enfants. Au Vietnam, on dit « que la femme suit ses parents quand elle est jeune, son mari quand elle se marie, ses enfants quand elle est veuve »...

Quatre conclusions, sous forme d'hypothèses, émergent de l'analyse :

— Les conditions socio-économiques ne sont pas nécessairement dans le cas des familles vietnamiennes des facteurs d'intégration : même quand l'intégration semble s'être totalement faite grâce à l'incorporation au marché de l'emploi, l'idée de retour reste forte, surtout parmi les hommes.

— Les femmes migrantes chefs de familles ne sont pas toutes dans la pauvreté. Toutes les vagues d'immigration connaissent leurs propres modes d'intégration. La motivation de partir semble être très importante.

— Les femmes chefs de famille, qui ont fait des études et travaillent, sont un groupe qui a su unir l'intégration socio-économique et l'intégration en tant que mère là où leurs enfants s'intègrent : c'est une intégration quasi totale. Le facteur culturel intervient ici aussi.

— Un second groupe, celui des femmes chefs de famille pauvres, a besoin d'assistance. Mais cette assistance ne peut pas systématiquement servir d'indicateur de pauvreté. Il existe en effet des obstacles culturels qui font que ces femmes n'y recourent pas facilement. Toutefois, parce que l'assistance elle-même est fondée sur une philosophie occidentale, le recours à l'assistance, quand il existe, peut mettre en route un processus d'acculturation.

La situation de la femme immigrée en Espagne

Antonio IZQUIERDO ESCRIBANO

La composition de la population étrangère il y a cinq ans en Espagne était peu ordinaire. Fin 1990, la répartition par nationalités situait aux premières places les résidents originaires de pays membres de la CEE : le Royaume-Uni, l'Allemagne, et la France. Il y a une forte différence entre le nombre d'immigrés d'origine européenne et ceux provenant d'ailleurs.

	1990	1991	1992
Royaume-Uni	55 500	50 071	53 453
Allemagne	31 200	28 696	30 493
Portugal	22 800	25 351	28 631
France	19 700	20 025	22 644
Argentine	12 100	19 966	21 571
Maroc	11 400	49 513	54 105
Reste	126 096	167 033	182 170
Total	278 796	360 655	393 067
UE	164 600	158 130	173 140

Source : Ministerio del Interior

Quant à leurs principales caractéristiques sociodémographiques, les résidents étrangers présentaient des traits quelque peu surprenants. Ainsi, la distribution par sexe indiquait une légère prédominance féminine, 50,7 % (très accentuée dans le cas des immigrants provenant d'Amérique centrale et du Sud, avec 55,7 % de femmes), la proportion de personnes mariées était très notable (57,6 %) comparée à celle de célibataires (36 %). Enfin le pourcentage d'étrangers de plus de 60 ans (12,8 %) était supérieur même à la moyenne nationale. Il s'agissait donc d'une population majoritairement féminine, de personnes mariées et d'un

âge avancé (seulement 14,1 % avait moins de 20 ans). Si nous ajoutons à ce profil que le stock de travailleurs au 31 décembre 1990 comptait 85 238 personnes, soit un taux d'activité de 38 % (pourcentage d'actifs sur l'ensemble des personnes âgées de plus de 16 ans), il ne semble pas exagéré de qualifier les étrangers en Espagne au début des années 90 comme une immigration peu habituelle et contraire à toute attente.

Nous nous intéresserons dans ce qui suit à la présence de travailleuses étrangères. De fait, sur les 85 238 travailleurs légaux à la fin de 1990, il n'y avait pas moins de 29 828 femmes (soit 35 %) et près de la moitié (13 889) provenaient de pays qui font aujourd'hui partie de l'Union européenne. On distinguait en particulier les Britanniques, les Portugaises, les Allemandes et les Françaises. D'autre part, parmi les pays qui n'appartiennent pas à la CEE ressortaient les Philippines, l'Argentine, les États-Unis et le Maroc.

Principales nationalités européennes et de pays tiers

Royaume-Uni	4 508	Philippines	2 845
Allemagne	2 788	Argentine	1 754
Portugal	2 092	États-Unis	1 635
France	1 757	Maroc	1 439
Reste	2 744	Reste	8 255
Total UE	13 898	Total pays tiers	15 939
Total général	29 828	Total général	29 828

Source : Ministerio de Trabajo y Seguridad Social.

La régularisation de travailleurs de pays tiers dépourvus de pièces d'identité

En avril 1991, le Parlement espagnol approuva un document présenté par le Gouvernement intitulé « La situación de los extranjerios en España. Líneas básicas de la política de Extranjería ». Parmi les mesures les plus importantes qui se dégagèrent de l'adoption de cette politique il y eut la régularisation des travailleurs non ressortissants de l'Union européenne qui se trouvaient en Espagne sans permis de travail. Au total, 110 113 personnes furent régularisées et 18 015 demandes furent rejetées.

Cette régularisation collective multiplia par deux le stock légal de travailleurs étrangers et en changea profondément la composition. L'immigration à prédominance européenne et à haute proportion de techniciens et de professionnels s'est trouvée submergée par la présence légale de travailleurs provenant de pays tiers employés de préférence dans l'agriculture, la construction et les services personnels.

Or, sur 100 travailleurs régularisés, 29 étaient des femmes, soit, au total, 31 305 travailleuses, provenant pour la plupart d'Amérique latine (15 831) et du continent africain (8 396). En fait, la régularisation de 1991 a fait apparaître un profil de main-d'œuvre étrangère très adapté à la situation réelle de l'économie espagnole, répondant davantage aux besoins du marché du travail et plus en harmonie avec les changements vécus par les femmes en Espagne.

Principales nationalités des travailleuses étrangères régularisées

Maroc	6 812
R. dominicaine	4 737
Pérou	3 170
Argentine	2 768
Philippines	1 619
Colombie	1 306
Reste	10 893
Total	31 305

Source : Dirección General de Migraciones. Ministerio de Asuntos Sociales.

En effet, l'économie espagnole a traversé entre 1986 et 1990 une période de croissance intense. Mais, en 1991, la tendance s'est inversée puis aggravée en 1992 et 1993 avec des conséquences très négatives : récession et disparition d'emplois. Le nombre de chômeurs a approché les trois millions et demi de personnes (un taux de chômage de 23 %) et durant les deux années 1992-1993, près de 40 % des postes de travail créés lors des cinq années d'expansion ont été supprimés. Il s'agissait donc, pour la plupart, d'emplois instables.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter la distribution par branches d'activité de l'ensemble des travailleurs régularisés (les deux sexes confondus) : agriculture (17 %), construction (15 %) et service domestique (22 %). Et plus concrètement le profil professionnel des femmes régularisées : 60 % des étrangères légalisées travaillaient dans le service domestique et 13 % dans des cafés, restaurants ou dans des hôtels.

**Distribution par branches d'activité
des travailleuses étrangères régularisées**

Service domestique	18 491
Restaurant, cafés, hôtels	3 996
Services aux entreprises	2 930
Commerce de détail	1 020
Reste	4 868

Source : Ministerio de Asuntos Sociales.

La plupart d'entre elles occupaient donc des postes de travail difficilement contrôlables par l'Inspection du travail et se trouvaient par conséquent dans des conditions de travail et de salaire irrégulières. Il semble clair que si le marché espagnol avait besoin de « flexibilité » (mobilité géographique, embauches temporaires, facilité de licenciement) les travailleuses originaires de pays tiers s'adaptaient mieux à cette situation. Pour comprendre l'apport économique et social des femmes étrangères, il faut noter deux changements importants qu'ont vécus les femmes espagnoles ces vingt dernières années. En premier lieu, l'augmentation du taux de scolarisation qui dépasse actuellement celui des hommes, y compris au niveau des études universitaires. En second lieu, l'accroissement rapide de la participation féminine sur le marché du travail. Voici les principaux indicateurs de l'activité économique des femmes durant ces dix dernières années.

	1984	1987	1990	1993
Taux d'activité	27,7	31,1	33,4	34,8
Taux d'emploi	21,3	22,5	25,3	24,6
Taux des salariées	64,8	68,0	73,4	74,4
Taux de chômage	23,0	27,5	24,2	29,2

Source : Consejo Económico y Social. Novembre 1994.

On observe donc que, d'un côté, le taux d'activité et le pourcentage de salariées augmentent, alors que, de l'autre, le taux d'emploi chute et le taux de chômage augmente ces dernières années, en raison du manque de consolidation du processus d'incorporation dans le marché du travail (retrait de la main-d'œuvre féminine dans la phase récessive) et de la situation de discrimination des femmes.

La situation des travailleuses étrangères fin 1993.

Le nombre de travailleuses en Espagne a évolué par trois fois : un doublement en 1991 en conséquence de la régularisation ; une baisse en 1992 à cause de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1992 de la libre circulation des travailleurs des pays de la CEE et par conséquent la disparition dans les statistiques des permis de travail rattachés au régime communautaire ; enfin une nouvelle diminution en 1993 en raison du non-renouvellement des permis aux travailleuses régularisées. La crise de l'emploi de 1992 et 1993 a eu sans aucun doute une influence sur la diminution du taux d'emploi des Espagnoles et sur la plus faible embauche légale de travailleuses étrangères régularisées.

Évolution du stock de travailleuses étrangères

Année	Total	Union européenne
1988	21 203	11 765
1989	25 225	11 847
1990	29 828	13 889
1991	57 578	18 130
1992	40 147	
1993	34 642	

Source : Estadísticas de Permisos de Trabajo a Extranjeros. Ministerio de Trabajo y Seguridad Social.

En résumé, les employeurs de main-d'œuvre féminine étrangère n'ont pas voulu signer de contrat dans des conditions légales, raison pour laquelle les travailleuses régularisées n'ont pas pu renouveler leur permis de travail. Pour la plupart, les employeurs sont des familles de classe moyenne qui vivent en zones métropolitaines, à Madrid et à Barcelone. Dans ces foyers, la femme autochtone a suivi des études universitaires et travaille comme professionnelle qualifiée dans le secteur des services. Les étrangères sont employées soit en régime interne (elles sont nourries, logées et reçoivent un salaire de 50 000 à 80 000 pesetas) soit payées à l'heure (de 500 à 700 pesetas l'heure).

Au 31 décembre 1993, parmi les travailleuses provenant de pays tiers (hors Union européenne), on remarque la forte présence de femmes d'Amérique centrale et du Sud (Dominicaines, Péruviennes, Colombiennes, Argentines et Chiliennes), la plus faible représentation de femmes asiatiques (Philippines et Chinoises) ainsi que la prédominance des travailleuses marocaines.

**Femmes travailleuses étrangères non européennes
par nationalité**

	1992	1993
Maroc	7 692	6 373
R. dominicaine	4 651	4 449
Philippines	4 348	3 930
Pérou	3 433	3 448
Argentine	3 785	2 961
Colombie	1 604	1 355
Chine	1 449	1 222
Chili	1 311	1 056
États-Unis	1 330	1 028
Reste	10 544	8 820
Total	40 147	34 642

Source : Estadística de Permisos de trabajo a Extranjeros de 1992. Pour 1993, Anuario de Estadísticas Laborales. Ministerio de Trabajo y Seguridad Social (Données provisoires au 31 décembre 1993).

Dans la distribution par secteur d'activité ressortent clairement les services, où l'on classe 94 % de l'ensemble des femmes étrangères bénéficiaires d'un permis de travail. La plupart (17 609) sont employées dans le service domestique, les autres travaillent dans le secteur de l'hôtellerie, des cafés et des restaurants (4 852).

Agriculture	251
Industrie	1 144
Construction	302
Services	32 637
Non classables	308
Total	34 642

La répartition suivant les métiers révèle que 14 % des travailleuses étrangères travaillent comme techniciennes et professionnelles, moins de 1 % comme cadres de direction des entreprises et 7 % comme personnel des services administratifs. Dans l'ensemble, au moins 20 % du stock de main-d'œuvre étrangère occupe des postes qui requièrent une certaine qualification et des études de niveau moyen ou universitaire. A en juger par certaines recherches qualitatives, ce calcul sous-estime le niveau de qualification de ces femmes puisqu'il n'est pas rare de voir des étudiantes universitaires ou des infirmières diplômées commencer leur activité professionnelle par le service domestique.

La femme au centre de la politique de quotas

La demande de travailleuses pour le service domestique est forte. Il y a un déficit de main-d'œuvre espagnole pour exercer ce type d'activité, surtout avec les conditions de travail et de salaire qu'acceptent les travailleuses étrangères. Les quelques Espagnoles qui, à Madrid ou à Barcelone, sont prêtes à faire des ménages préfèrent travailler à l'heure et acceptent rarement de loger chez l'employeur.

Le Gouvernement espagnol a défini un contingent de travailleurs étrangers en 1993 et 1994 et a fixé à 20 600 le nombre d'autorisations d'emploi annuelles. A partir de 1993, le taux de couverture des permis de travail était de 72 % dans le service domestique, de 2 % dans l'agriculture, de 20 % dans d'autres services personnels et 0 % dans la construction. Les données provisoires pour 1994 indiquent que, dans le service domestique, les emplois vont dépasser les 11 000 autorisations prévues.

Cette réalité a inversé, en grande partie, la dynamique du regroupement familial. Ce sont les Dominicaines et les Philippines qui agissent comme « regroupantes » dans le sens où ce sont elles qui entrent les premières en Espagne, qui consolident leur intégration avec un renouvellement de leur premier permis de travail et qui répondent à toutes les conditions nécessaires pour pouvoir procéder à la réunification de la famille. Les conditions requises sont : justifier qu'elles disposent de ressources économiques stables et suffisantes pour subvenir aux besoins de la famille (trois dernières feuilles de paye), être inscrites à la Sécurité sociale et fournir un acte notarié indiquant les caractéristiques du logement (nombre de pièces, nombre de personnes qui vont y vivre), les installations dont il dispose (eau, électricité, égouts) pour qu'il puisse être homologué aux logements des Espagnols de la même zone de résidence.

La demande sur le marché du travail de travailleuses étrangères change aussi la position de la femme dans les familles déjà installées. Ainsi, par exemple, ce sont les femmes marocaines qui apportent le plus d'argent et surtout plus d'assurance de pouvoir compter chaque mois sur des rentrées d'argent minimales. Les maris travaillant généralement dans la construction ou dans le jardinage ne peuvent fournir ces garanties. Dans des villes comme Madrid et Barcelone, il est fréquent de voir les femmes prendre en charge le paiement du loyer alors que leurs maris se trouvent périodiquement au chômage. Cette situation n'aboutit pas à changer de façon généralisée la relation d'autorité et de pouvoir au sein de la famille, mais elle introduit des ruptures et augmente le degré d'autonomie et de liberté de la femme. Il n'est pas rare de voir une femme marocaine mariée de force préférer travailler comme domestique en régime interne plutôt que de vivre avec son mari, tout en participant aux frais du logement où dort son époux.

Conclusion

Le phénomène de l'immigration féminine est assez récent. Mais le nombre de travailleuses étrangères de pays tiers (hors Union européenne) en Espagne s'est déjà accru rapidement par la régularisation collective des permis de travail en 1991, puis par la politique de contingents en 1993 et 1994. Le résultat final a été l'incorporation de plus de 15 000 femmes étrangères dans le service domestique en l'espace de deux ans.

Il s'agit pour la plupart de femmes provenant d'Amérique latine (République dominicaine, Pérou et Colombie) ainsi que du Maroc. Elles agissent comme pionnières de la chaîne migratoire et donc comme chefs de famille qui, après quelques années, permettent le regroupement de la famille. Avant cela, elles forment habituellement une famille incomplète (la mère avec un de ses enfants) et correspondent fréquemment à de véritables familles monoparentales de fait. Le besoin réel de travailleuses étrangères pour des activités dans des services personnels est tel qu'il donne à la femme plus de stabilité et de continuité dans le travail qu'au mari, ce qui entraîne un changement de sa position au sein de la famille, en lui donnant plus d'indépendance vis-à-vis du conjoint.

D'un autre point de vue, il faut noter que les femmes étrangères entrent sur le marché du travail secondaire, moins qualifié et moins normalisé. Une grande proportion travaille en situation irrégulière avec des conséquences négatives sur l'intégration sociale. L'Inspection du travail ne contrôle pas ces niches de travail dans le service domestique. C'est ainsi que la politique de quotas s'est écartée de son intention première et s'est convertie en une voie de régularisation annuelle de plusieurs milliers de travailleurs au lieu de permettre l'entrée en Espagne de nouveaux travailleurs étrangers ; 83 % du contingent de 1993 étaient des travailleuses du service domestique.

Cette force de travail contribue au maintien de la femme espagnole sur le marché du travail primaire, plus stable et mieux rémunéré. Mais ce progrès social de la femme espagnole est obtenu grâce à une situation d'assymétrie de pouvoir entre l'employeuse espagnole et l'employée étrangère, qui, ayant des difficultés à obtenir un contrat de travail en règle, retombe donc régulièrement dans l'irrégularité. La politique de quotas pratiquée en 1993 et 1994 a permis à une proportion importante de ces travailleuses de sortir de l'économie cachée. Il ne semble pourtant pas que cette politique soit à elle seule suffisante pour éviter la discrimination et la situation d'infériorité sur le marché de travail des femmes immigrées en Espagne.

Bibliographie

CARRASCO BENGOA M.C, *El trabajo doméstico : un análisis económico*, Ed. del Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, 1991.

CONSEJO ECONOMICO Y SOCIAL, *Panorama Económico-Social de España*, n° 11, novembre 1994.

IZQUIERDO ESCRIBANO A., « Los trabajadores extranjeros en Madrid : un flujo complementario que se consolida », in *Política y Sociedad*, n° 12, Editorial Complutense, 1993.

IZQUIERDO ESCRIBANO A., *La inmigración en España 1980-1990*, Ed. del Ministerio de Trabajo y Seguridad Social.

MIGUEL Á. de, *La sociedad española, 1992-1993*, Ed. Alianza, Madrid, 1992.

MIGUEL CASTAÑO C. de, « Profesión y género », in *Estrategias familiares*, Ed. Alianza Universidad, Madrid, 1993.

SARASUA C., « Criados, nodrizas y amos », *El servicio doméstico en la formación del mercado de trabajo madrileño, 1758-1868*, Ed. Siglo XXI, 1994.

SOLE C., *Las Mujeres Inmigrantes*, Ed. Instituto de la Mujer, à paraître.



Femmes immigrées en Italie¹

Paola MELCHIORI

Préalable méthodologique

Bien qu'en Italie, 44,2 % des immigrés soient de sexe féminin (CNEL 1994), ce phénomène ne modifie pas, dans les interventions législatives et culturelles ainsi que dans les analyses et les études, une lecture plutôt masculine qui continue à laisser les femmes dans un état d'invisibilité sociale encore plus fort que celui de la communauté des immigrants en général.

Si l'état d'invisibilité sociale des immigrés en Italie est dû à la nouveauté relative de ce phénomène et à sa dimension encore restreinte, au moins par rapport aux autres pays européens² (les étrangers ne représentent que 1,7 % de la population résidente), l'invisibilité des femmes obéit à des raisons d'ordre plus complexe, où les inconvénients d'être une femme – destin commun à toutes, qu'elles soient du Nord ou du Sud – se mêlent à ceux d'être immigrée.

On peut citer ici deux raisons principales à cet état de fait. D'un côté, la myopie structurelle d'une lecture des phénomènes sociaux et économiques qui voit les femmes comme appendice de l'homme : elles émigrent pour le suivre ; leur travail ne sort pas du domaine du « domestique ». De l'autre, le secteur du travail domestique où les

-
1. Je remercie Marina Medi pour sa précieuse collaboration dans l'élaboration des idées et le repérage des informations utiles au rapport.
 2. La présence des étrangers est estimée à 8,8 % en Belgique, 6,3 % en France, 6,5 % en Allemagne, 3,2 % au Royaume-Uni, 1,5 % en Italie. (IRER 1994).

femmes immigrées sont employées dans leur grande majorité ne fait que redoubler, répéter et renforcer leur invisibilité.

En général, une quantification réaliste de la présence des immigrés hommes ou femmes est très difficile. On dispose de données officielles, qui continuent à se fonder, d'une part, sur les permis de séjour réguliers et les demandes déposées à la Préfecture de police et, d'autre part, sur les permis de résidence à l'état civil délivrés par les municipalités. Toutes ces informations impliquent un certain degré de stabilité des migrants. Par ailleurs, celles portant sur la situation familiale sont extrapolées à partir des renseignements fournis par les individus. Faute de connaître la distribution géographique de la famille entière, on ne peut éviter que, sur cette base, les données se dédoublent. D'autre part, il est également difficile de séparer dans certains domaines les données concernant les immigrés européens de ceux du Tiers monde. Pour avoir une quantification réaliste de notre point de vue, on cherchera à différencier les immigrés des pays non européens de ceux de l'Union européenne et des pays dits à « développement avancé ». Le statut de citoyen de ces derniers, jouissant d'une pleine liberté de mouvement en Italie, y compris dans le domaine professionnel, ne peut en effet être comparé à celui des immigrés du Tiers monde.

Mais tout le marché des clandestins échappe à cette quantification. Par clandestinité, on entend une clandestinité tant primaire que secondaire. Cette dernière définit la condition de tous ceux qui, de réguliers, passent dans une nouvelle clandestinité à cause des difficultés de la régularisation, ou des complications de la bureaucratie combinées à la relation particulière à la loi entretenue par des personnes appartenant à une culture différente. Parfois c'est simplement un permis périmé, une autre fois il s'agit d'un sujet censé entrer dans le pays seulement après régularisation de ses papiers mais qui y vit déjà.

Il existe des recherches qui vont au-delà des données officielles. Mais elles ont une portée locale, et leurs paramètres sont difficiles à comparer.

L'objet « famille monoparentale » de notre recherche est donc difficile à délimiter d'un point de vue quantitatif aussi bien que qualitatif. On en obtiendra une image en superposant les données concernant les familles et celles qui ont trait aux femmes comme travailleuses et épouses.

Quelques données contextuelles

Officiellement, il y a en Italie, selon les données du ministère de l'Intérieur (1994), 987 405 immigrés, dont 44,2 % de femmes. Comme nous l'avons déjà vu, le phénomène est encore réduit par rapport au reste de l'Europe, même si l'Italie est la nation où le nombre d'immigrés

venant de pays hors communauté européenne est le plus élevé (83,2 %) (EURISPES 1995).

La tendance est à une régularisation des flux migratoires, due notamment à un effet combiné de la crise économique et des dernières mesures législatives de 1986 et 1990³. Celles-ci ont permis de cerner au moins la première vague migratoire et de réduire le fossé, de 50 à 10 %, entre les chiffres officiels et les chiffres réels. On estime à 718 246 les individus originaires des pays du Tiers monde, et selon les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur (1992), à 257 420 les femmes provenant de l'extérieur de l'Europe.

Les deux facteurs déterminants pour comprendre en particulier la condition des femmes sont le point d'insertion dans la vague migratoire et les caractéristiques des communautés de provenance. Ces facteurs déterminent en effet tant la condition de la femme dans la famille que son degré d'insertion et d'intégration dans la société d'accueil.

On peut distinguer, en Italie, trois grandes vagues migratoires :

— La première s'est produite dans les années 70, où les femmes ont été les plus nombreuses, vague composée de femmes provenant d'Amérique latine, du Cap-Vert, d'Érythrée, d'Éthiopie. Les premières immigrées furent les domestiques des Italiens qui revenaient d'Érythrée. Après l'invasion de cette partie de l'Éthiopie, beaucoup plus de femmes, venant principalement des usines textiles détruites par l'armée éthiopienne, leur succédèrent. Elles étaient divorcées ou séparées, avec ou sans leurs enfants. Elles furent suivies par les femmes de Somalie. L'émigration dans ce cas se différencie très peu de l'asile politique. Si on comptait avec ce critère, en effet, le nombre des réfugiés normalement classifiés comme immigrés serait beaucoup plus élevé en Italie.

— La deuxième vague, dans les années 80, majoritairement masculine, en provenance d'Afrique du Nord et d'Afrique saharienne, a préparé l'actuelle arrivée en masse des épouses, rendue possible grâce à la loi de 1986 déjà citée.

3. On se réfère à la loi qui permet le regroupement familial (943/1986) aux immigrés munis d'un permis de travail, d'un travail régulier, et d'un contrat de location, et à la loi Martelli (39/1990) qui a réglé l'entrée légale des immigrés possesseurs d'un contrat de travail de deux ans.

L'ensemble de ces conditions de base ajoutées aux complications bureaucratiques, rendent très difficile pour les immigrées l'utilisation de ces lois. Dans le premier cas, le problème est l'ensemble des conditions de stabilité requises pour obtenir le regroupement ; dans les deux cas, un grand obstacle vient du fait de devoir présenter une quantité de papiers provenant du pays d'origine où ils sont souvent introuvables. Cela implique alors un certain nombre de voyages aller et retour entre le pays d'origine et le pays d'émigration provoquant des coûts insupportables pour les immigrés.

— La troisième vague est celle des années 90, caractérisée par une stabilisation ou même une légère diminution des arrivées de l'Afrique saharienne et une augmentation des arrivées des pays de l'Est.

Même dans le cadre de la relative stabilisation des flux migratoires, la présence des femmes semble avoir constamment augmenté durant ces trois dernières années (CNEL 1994).

Le plus grand nombre de permis est délivré pour des raisons de travail (31,3 % en 1989 et 56,7 % en 1993, à 90 % pour un emploi subordonné). Suivent les motifs familiaux, les études et le tourisme. Les premiers sont en constante augmentation, les autres en légère régression (respectivement de 13,7 % et de 11,4 % en 1989, ils passent à 6,6 % et 6,5 % des permis délivrés en 1993) (CNEL 1994). Les femmes représentent 42,5 % des permis délivrés dans les dix premières communautés présentes en Italie, dont 21 % pour raisons familiales, 13,5 % pour raisons de travail, 5 % pour tourisme et 3,2 % pour études (ISTAT 1992).

La culture de la communauté d'origine détermine une différence fondamentale dans le projet migratoire et permet de caractériser deux grands groupes. Les femmes seules avec un projet migratoire en quelque sorte autonome, qui se situent presque toujours dans un moment de rupture et de profond changement de vie (le pourcentage des femmes seules et divorcées oscille entre 75 et 85 % du total des femmes immigrées) (CNEL 1994) ; et les femmes des communautés musulmanes, de plus en plus nombreuses ces dernières années, qui arrivent dans le cadre du regroupement familial, avec leurs enfants, ou plus souvent, qui ont déjà leurs enfants en Italie. Elles font partie tout du moins au début de leur trajet, du projet migratoire de l'homme qui va les épouser ou les a déjà épousées.

Cette dernière typologie correspond aussi à un groupe d'immigration plus ancien, remontant à la deuxième vague qui a dépassé la première phase et entre déjà dans une phase de stabilisation relative.

71 % des immigrés sont dans la tranche d'âge 19-40 ans (CNEL 1994).

Les communautés les plus présentes en Italie proviennent, en ordre décroissant, du Maroc (10 %), suivi de l'ex-Yougoslavie (7,3 %), des États-Unis (6,5 %), de la Tunisie (5,7 %), des Philippines (4,7 %), de l'Allemagne, de l'Albanie, du Royaume-Uni et de la France. Les derniers mouvements montrent une stabilisation des flux provenant d'Afrique et d'Amérique latine et une augmentation des flux de l'Est (EURISPES 1995).

Les étrangers présents en Italie sont en majorité des hommes. Dans la tranche d'âge fertile (21-45 ans), les femmes proviennent surtout des Philippines, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de la Chine, du Pérou, du Brésil, du Sri Lanka.

Si les hommes sont presque à 90 % des immigrés provenant des pays musulmans (Tunisie 88,95 %, Maroc 88,45 %, Égypte 74,53 %), ils

représentent seulement 12,85 % de la communauté du Cap-Vert, 31,86 % de la communauté brésilienne et 31,12 % de la communauté philippine. On se retrouve donc devant une polarisation entre communautés fortement masculines et communautés fortement féminines. Ailleurs, comme dans la communauté érythréenne, éthiopienne et asiatique, la proportion est plus équilibrée (CNEL 1994).

Les femmes immigrées sont concentrées surtout dans les grandes villes du Nord (43 %). La donnée peut-être la plus significative est celle d'« une migration dans la migration », vers les grandes villes du Nord de l'Italie, comme Milan et Turin. Si, entre 1991 et 1992, la présence étrangère, calculée par les permis de séjour a connu une augmentation de 5,2 %, en Lombardie l'augmentation est doublée (11,8 %). Cette donnée s'est confirmée en 1993, avec une augmentation générale de 6,7 % contre 21,6 % en Lombardie (IRER 1994).

En ce qui concerne la structure par sexe et la composition de la famille, les informations sont plus anciennes, plus rares, plus problématiques à interpréter pour les raisons déjà exposées (extrapolation des données individuelles et absence d'information sur la distribution géographique de toutes les composantes de la famille). 55,18 % des étrangers se déclarent non mariés, 33,82 % mariés, 2,76 % dans d'autres conditions ; 8,23 % déclarent être des mineurs à charge ; 39 % des hommes et 40 % des femmes se déclarent mariés ; 13,6 % des femmes et 7,9 % des hommes déclarent avoir des enfants (CNEL 1994). La proportion des personnes mariées est variable, et les données sont très difficiles à interpréter, même entre les sexes provenant d'un même espace géographique, surtout là où le déséquilibre entre hommes et femmes est très fort. Par exemple, dans la communauté égyptienne, composée à 86 % d'hommes, 30 % de la population masculine et 76 % de la population féminine sont mariés. Dans la communauté tunisienne, à 85 % masculine, 18 % des hommes et 46 % des femmes sont mariés. Dans cette communauté, la présence des femmes vivant avec leurs enfants est diffuse. Mais, le pourcentage des adultes qui ont des enfants à charge est plus élevé parmi elles.

Comment interpréter le fort pourcentage de femmes seules que l'on trouve même dans les communautés islamiques ? Par exemple, dans la communauté marocaine, où par ailleurs les femmes sont très peu nombreuses, elle sont à 71,4 % ni mariées, ni célibataires, mais dans d'« autres conditions », c'est-à-dire séparées, divorcées ou veuves. Ce pourcentage est presque le même pour la Tunisie et l'Iran, respectivement de 73,6 % et de 71,9 %. Dans les communautés éthiopiennes et somaliennes, ce chiffre atteint respectivement 94,25 et 87,3 %, même s'il faut tenir compte ici du fait que ces communautés sont plus féminisées (CNEL 1994).

La loi sur le regroupement familial a permis d'un côté que les familles ainsi que les femmes des immigrés deviennent visibles. De l'autre, elle a

encouragé la migration de familles entières. Mais le phénomène est trop récent pour avoir une visibilité statistique massive. Quelques renseignements nous donnent toutefois une idée de la dimension de ce phénomène.

Grâce à cette loi, en effet, l'État a accordé un permis de séjour à 4 500 personnes en 1988, à 6 518 en 1992, à 14 426 en 1993. La majorité est originaire du Maghreb (26 %), des Philippines (16 %), du Sri Lanka (12 %). Presque la totalité des permis concerne l'époux (50 %) ou les enfants du sujet demandeur (47 %) (CARPOS 1994).

Une autre donnée révélatrice concerne les mineurs. En 1992, 17 755 enfants étrangers sont nés en Italie, trois fois plus qu'en 1986 (EURISPES 1995). En 1992, sur 6 518 étrangers entrés en Italie en vertu de la loi sur le regroupement familial, 1 228 avaient moins de 14 ans ; en 1993, ce chiffre atteignait 5 344 sur 14 426 individus (CARPOS 1994).

On ne sait pas grand-chose sur les familles des immigrés en dehors des données quantitatives sur les mariages des immigrants en situation régulière. Les mariages entre étrangers sont passés de 5 569 en 1986 à 9 363 en 1992 (EURISPES 1995).

Les renseignements que l'on peut tirer des entretiens avec les opérateurs publics, mais surtout avec les bénévoles qui rencontrent les familles dans les services de consultation familiale ou scolaire, indiquent une adaptation rapide au modèle occidental de la famille réduite avec une moyenne de deux enfants. Selon des calculs à partir de cette base, on estime de 10 000 à 20 000 le nombre de familles étrangères en Italie.

Le modèle prédominant est toutefois celui du noyau familial éclaté, c'est-à-dire composé de membres vivant les uns dans le pays d'origine, les autres à l'étranger. Le noyau familial type est composé de 4-5 membres dont 1-2 vivent en Italie.

La typologie de l'arrivée des familles est aussi très peu connue. On peut distinguer :

- les familles où l'homme arrive en premier (Maghreb, Sénégal),
- les familles où c'est la femme qui arrive la première (Philippines, Cap-Vert, Érythrée, Sri Lanka, Albanie),
- les familles formées en Italie composées d'immigrés du même pays ou de pays différents. Souvent la femme est « importée » pour être mariée.

Les familles monoparentales aussi peuvent être de différents types. On rencontre des familles monoparentales composées du père et du fils, où le père a emmené son fils aîné ou ses fils plus âgés pour travailler avec lui. Il s'agit de garçons d'un certain âge qui peuvent rester seuls pendant un certain temps. On rencontre généralement ce type avec les immigrés du Maroc ou du Maghreb.

Les familles monoparentales plus classiques, composées seulement de la mère, veuve, divorcée ou seule qui a laissé son mari au pays, sont plus

nombreuses. La mère émigre rarement avec ses enfants. Le plus souvent ceux-ci sont nés en Italie.

La possibilité de former et de suivre une famille n'est pas facile pour les femmes. Parmi celles âgées de 24 à 44 ans, les femmes seules sont plus de 60 % ; les veuves, 27 % ; les femmes séparées ou divorcées, 10 %. Les renseignements sur les mariages mixtes sont encore très lacunaires. Nous pouvons utiliser les données déjà citées sur les naissances. On n'en a pas sur les familles monoparentales, mais elles sont estimées à 10 % des familles. On peut donc prévoir une tendance à l'augmentation générale des familles correspondant à une stabilisation des communautés.

Nombreuses toutefois sont les situations qu'il est difficile de ramener à un modèle connu, parce que la famille ne correspond pas à une représentation unique de cohabitation chez des individus de cultures différentes. La situation de la famille monoparentale est la conséquence d'une série de facteurs qui s'ajoutent et s'enchevêtrent, multipliant ainsi leurs effets. Les plus importants sont les suivants :

- la typologie de la communauté de provenance, où se définit le rôle de la femme et par conséquent un certain projet migratoire ;
- les conditions générales socioprofessionnelles des femmes immigrées ;
- les problèmes généraux d'ordre endogène et exogène des familles immigrées.

Le projet migratoire

Des études menées sur quatre communautés dans la ville de Milan en 1992 montrent qu'on peut retracer, selon une généralisation suffisamment respectueuse de la réalité, deux projets migratoires féminins très différents : un projet familial et un projet individuel, dont la motivation constitue un point de rupture radical dans la vie.

Aux deux extrémités de cette typologie se situent d'un côté les femmes des communautés de culture islamique provenant d'Afrique du Nord, du Sénégal, du Maghreb, du Moyen-Orient et des communautés chinoises ; et de l'autre, les femmes des communautés très féminisées, comme celles des Philippines, du Cap-Vert, d'Éthiopie, de l'Érythrée, de Somalie. Les données n'ont pas encore pris en considération la situation des femmes provenant de l'Est dont l'arrivée est plus récente.

Les femmes migrantes du Maroc se situent au milieu de cette typologie, dans le sens où on y trouve des femmes aussi bien du premier que du second type.

Le travail des femmes

La structure du marché du travail féminin est discriminante. Si le marché du travail masculin est limité mais diversifié, celui du travail féminin présente une offre plus large mais rigide et fermée.

Les femmes immigrées sont confinées à 80 % dans le secteur du travail domestique (que les Italiennes font de moins en moins) ; 33 % sont censées avoir un travail régulier. Sur 72 347 de non-ressortissants européens inscrits à l'office italien – correspondant à l'ANPE – en 1992, seulement 20,2 % étaient des femmes (CNEL 1994).

Le secteur du travail domestique représente sûrement, pour une femme immigrée en Italie, la porte d'accès à n'importe quel avenir : le mariage avec un citoyen italien ou un autre emploi même si elle s'expose à un surplus d'exploitation en termes de salaire et d'horaire. En effet, ce type de travail résout plusieurs problèmes urgents pour la femme qui arrive, dont, en premier lieu, des moyens de survivre et le couvert. La loi 39/86 donne à la femme embauchée par un citoyen italien, pour un emploi régulier d'au moins 40 heures par semaine pendant deux ans, une possibilité assez simple d'arriver légalement en Italie. L'employeur doit se porter garant et même démontrer un revenu suffisant pour payer un salarié. Mais une fois arrivé en Italie, il arrive souvent que le travailleur ne reste pas chez son « garant ». Les contrôles croisés de la police et du Bureau du travail sont très peu effectifs. Encore une fois, les données systématiques sont presque inexistantes. Mais nombreux sont les travailleurs qui achètent ce permis qui leur garantit sinon un travail, du moins le permis de séjour. Parfois ce sont les employeurs qui renvoient le travailleur parce que ceux-ci ne se rendaient pas compte des conditions globales de ce contrat et n'avaient pas calculé le montant des charges à verser pour une aide ménagère, charges qui ont presque triplé cette dernière année. Comme cette même loi n'autorise de changement avant l'expiration de deux ans que pour de graves raisons, les femmes étrangères utilisent souvent l'entrée légale comme un pont vers une situation illégale, plus rentable du point de vue économique.

Ce travail apparaît donc presque idéal au début pour une femme qui veut travailler en Italie.

Les aspects plus pénibles apparaissent dans une deuxième période, lorsque les liens qui se sont formés avec la communauté déjà présente ouvrent les yeux à la nouvelle arrivée. Dans toutes les villes d'Italie, on peut facilement repérer un lieu de rencontre, une place, une rue, où les immigrés se rencontrent tous les jeudis après-midi, traditionnel jour férié de la semaine pour la femme qui travaille comme domestique. Ce lieu fonctionne comme un « tam-tam » pour les nouvelles arrivées qui peuvent s'informer très vite des codes de la société d'accueil. A ce moment-là, la « protection » fournie par la famille d'accueil apparaît plus contradictoire. Les exigences normales d'une vie autonome, adulte et

relationnelle se font sentir, auxquelles on apporte des solutions différentes, selon la communauté d'origine.

Le fossé entre la condition sociale, le niveau culturel acquis dans le pays d'origine et l'emploi fourni dans la société d'accueil se fait sentir plus profondément. Surtout pour les femmes qui proviennent de pays où le taux de scolarisation féminine est très élevé, comme les Philippines, l'Amérique latine, et, on peut le supposer, l'Europe de l'Est (seulement 3,2 % des aides ménagères faisaient déjà ce travail dans leur pays d'origine). Après la première période nourrie de peines et de difficultés, mais aussi de rêves et d'espoirs, leur condition se fait plus lourde à supporter dans la vie quotidienne.

Les acteurs des services sociaux et culturels qui offrent aux femmes immigrées un lieu de rencontre, de parole, d'assistance médico-psychologique notent une incidence de cette frustration sur les maladies de celles-ci. Elle en serait même une des composantes fondamentales.

Le travail domestique prend trois formes principales qui en général coïncident également avec une séquence temporelle comportant trois étapes, dont l'objectif général est de tenter de se délivrer des aspects les plus protecteurs mais aussi les plus limitants du travail domestique. Dans un premier temps, la femme vit généralement dans la famille d'accueil ; ensuite elle se met à la recherche d'un appartement ou d'une chambre à l'extérieur et, pour finir, d'un travail domestique « à l'heure » qui permet une certaine liberté et un meilleur gain économique.

Un autre secteur traditionnel de l'emploi est la prostitution. On compte au moins 10 000 prostituées, surtout des Nigériennes et des Brésiliennes, mais également des femmes d'Europe de l'Est (Raffaële 1992).

Un autre marché féminin connu est celui des agences de mariages qui importent des femmes, surtout de l'Est et de la Thaïlande, pour des hommes âgés ou seuls.

Les problèmes des familles⁴

Les problèmes familiaux des immigrés sont de deux ordres : d'ordre pratique, se reflétant sur la qualité de la vie, travail/logement/papiers/légalisation/santé/utilisation des services ; d'ordre culturel, concernant la rencontre avec la société italienne, le déracinement d'un tissu communautaire, de la langue d'origine, etc.

La monoparentalité peut constituer un facteur d'accroissement des difficultés tout en étant, par certains aspects, un facteur de relative simplification.

4. Toute cette partie est basée sur les colloques et les cours tenus en 1994 à l'Université libre des femmes de Milan.

L'arrivée de la famille constitue toujours une redéfinition du projet migratoire, de la famille, de la relation de couple, de la relation avec les enfants. La présence d'enfants en âge scolaire en particulier, avec tous les problèmes qu'implique leur insertion, est un révélateur aussi bien des difficultés internes à la famille que des obstacles extérieurs qui s'opposent à l'intégration. Elle constitue un point de non-retour. Le rapport des enfants et des parents avec l'école est un nœud crucial de la relation avec le nouveau contexte social et culturel.

Parmi les difficultés que les familles et surtout les mères rencontrent, on peut citer :

- la nécessité de se reconnaître comme couple, de redéfinir les rôles et les attributions dans un contexte différent ;
- la nécessité de redéfinir le projet migratoire en présence des enfants ;
- la redéfinition de la relation parents-enfants.

Les parents sont privés du tissu communautaire qui assurait non seulement la gestion organisationnelle de l'éducation des enfants selon le modèle de la famille étendue, mais aussi d'une tradition de puériculture impossible à maintenir en Italie.

On note chez ces femmes un changement dans leurs choix comportementaux par rapport aux enfants et aux valeurs qui leur sont liées : qu'est-ce qui, en Italie, est bon, sain, efficace pour un enfant ? On note la perte des cadres temporels et des modes alimentaires, faute de repères certains. Il s'agit aussi d'une perte d'autorité face aux enfants et à soi-même, car on ne se reconnaît plus comme porteurs de valeurs et de modèles sûrs de comportement. Le rôle maternel mais aussi paternel changent complètement.

Ces facteurs ont des articulations et des implications pour tous les membres de la famille, surtout pour les mères et les enfants.

Les parents se meuvent dans une profonde ambivalence à tous les niveaux, linguistique, culturel, religieux, scolaire, entre le désir d'intégration et celui de conserver la culture d'origine. Cela s'exprime généralement par un conflit permanent entre l'aspiration par exemple au succès scolaire des enfants, au mimétisme et en même temps au maintien des racines.

La mutation du rôle maternel entraîne la solitude de la femme, due à l'absence d'un réseau féminin de soutiens et de conseils. Ces mutations rendent plus difficile la nécessité d'être un soutien, une aide, une protection, une défense pour les enfants. La perte chez la mère ou son renoncement à sa propre culture comme source de savoir et de pouvoir social signifie aussi la disparition de tout un monde de contes, de fantasmes. C'est un univers mythique qui sombre dans l'oubli et qui ne peut être facilement substitué par un autre.

La médiation culturelle est une tâche qui est laissée quasi entièrement à la responsabilité de la femme qui doit l'affronter seule. Le père généralement tend à rester lié à sa mythologie d'origine, et se révèle incapable de seconder la femme dans ce travail d'union, de tissage des liens entre le monde de l'enfant déjà projeté dans le futur et celui du père, monde de l'origine et de la mémoire, de la nostalgie du passé, dont la femme, dans l'esprit de l'homme, doit aussi être la gardienne.

On a noté que les difficultés familiales les plus graves se situent dans le couple de culture et de religion musulmane. C'est ici que la contradiction entre homme et femme se joue, avec une particularité intéressante, car la femme y est souvent comme un anneau à la fois fort et faible. Fort dans la relation au contexte et faible dans la relation à l'homme. En effet, si, d'un côté, la femme se pose comme le pivot de la conservation des valeurs culturelles d'origine, de l'autre, elle est beaucoup plus prête à se faire médiatrice entre les deux mondes, car moins rigide face à l'adaptation nécessaire.

Ce comportement s'accompagne d'un autre avantage/désavantage, observé surtout à Milan, dans la communauté égyptienne, chez les familles en situation régulière. L'homme se fait protection, filtre, défense pour la femme qui arrive. Sa revendication de la relation avec le monde en fait, certes, un pont avec l'extérieur et réduit les difficultés, mais empêche aussi la femme d'avoir des contacts autonomes.

Ce seront parfois les exigences incontournables de la scolarisation des enfants qui feront sortir les femmes de leur cage-protection-prison et qui leur donneront une possibilité de parole à la première personne. L'adaptation scolaire de toute la famille sera pour beaucoup de familles et d'enfants un tournant crucial. Nombreuses sont les difficultés d'adaptation à surmonter :

— la difficulté de comprendre les codes et les informations produits à l'école par la langue, la culture, les modèles institutionnels et pédagogiques. La réponse peut être une marginalisation subtile des parents et la tentation de s'effacer devant l'institution ;

— la contradiction entre les attentes de succès scolaire et d'intégration linguistique et culturelle, d'une part, et le désir de se maintenir fidèle à une identité culturelle et religieuse, d'autre part, surtout quand, en même temps, les sources d'autorité sont remises en cause dans les relations familiales.

Sauf exception, l'école italienne n'est pas particulièrement ouverte et prête à accepter les avantages de la bi- ou de la multiculturalité. Elle est rigide dans son organisation, eurocentrique dans ses programmes et sa philosophie de fond, incapable en général de répondre à des situations de ce type.

Ces difficultés n'épargnent pas les enfants qui de leur côté, se sentent seuls face à la culture du pays d'accueil. Parfois on assiste à une véritable inversion des rôles. C'est l'enfant qui se fait le guide du ou des parents

dans le monde nouveau, qui apprend mieux la langue, qui se fait le médiateur culturel entre les deux univers.

Parfois il y a des malentendus entre parents et enfants dus aux différents degrés d'intégration. L'enfant parle déjà une langue autre et, du point de vue ambivalent des parents, s'intègre trop rapidement dans le nouveau contexte. Il est déjà dans le futur quand les parents sont encore dans un « autre monde ».

Les effets sont différents et varient selon l'âge de l'enfant. La condition de l'enfant né en Italie est différente de celle de l'enfant qui y arrive. Dans le premier cas, les problèmes se situent au niveau d'un contraste entre les messages des parents et la réalité vécue. Dans le deuxième, c'est toute une socialisation précédente qui se révèle inutile, à oublier ou à revoir. Dans les deux cas, c'est la signification des figures parentales et leur autorité qui doivent être réélaborées, surtout si elles sont devenues étrangères. Parfois douloureusement quand leur présence succède à une longue absence pendant laquelle les parents ont été remplacés par d'autres. Sur les enfants pèse tout le poids d'une élaboration, aussi bien affective que culturelle, d'une manière de vivre et de l'attitude des parents face à la nouvelle culture.

C'est pour cette raison que le projet migratoire des parents est déterminant de même que les messages d'intégration ou de refus : leurs sentiments profonds face à leur situation, le degré de honte ou d'agressivité et d'incertitude, les désirs prédominants entre le mimétisme ou la conservation, les modalités d'élaboration de la médiation nécessaire, la relation à ses propres origines, présentes, abandonnées, imaginaires. Encore plus déterminant est le degré de distance entre la temporalité réelle et la temporalité imaginaire du projet migratoire. L'élaboration de l'ambivalence entre les deux cultures, les degrés de valorisation et de dévalorisation qui déterminent les comportements, jouent très fortement entre les déterminants temporels.

C'est sur ce point que la situation de la famille monoparentale et celle du couple se différencient le plus.

Difficultés spécifiques des familles monoparentales

Si le couple en tant que tel a un problème de redéfinition, en termes de rôle, de division du travail culturel, de valeur et de pouvoir, dans un contexte différent, la famille monoparentale trouve ici ses faiblesses mais aussi ses avantages. Encore une fois se révèle de manière cruciale, la culture de la communauté d'origine.

En ce qui concerne les femmes seules, chefs de famille, elles correspondent généralement à la typologie culturelle décrite pour les

communautés féminisées où les femmes ont une tradition d'éducation, de solitude, d'autonomie ou un rôle très différent.

Pour la famille monoparentale, les difficultés matérielles, le conflit avec le travail sont plus dramatiques, tandis que les difficultés culturelles sont parfois moindres. Par exemple, on a noté que les regroupements familiaux projetés par les femmes sont très bien préparés, alors que ceux organisés par les hommes ne le sont pas du tout, ce qui les rend beaucoup plus violents et brusques.

La tension entre le travail et la présence auprès de l'enfant est plus dramatique pour la mère seule. Le type d'emploi aggrave les problèmes de temps, les problèmes relationnels, et ceux de la connaissance et de l'utilisation des services. Le travail domestique accentue les difficultés du foyer, de même que la grossesse peut signifier la perte pure et simple de l'emploi. L'absence d'un réseau communautaire prend une signification matérielle plus discriminante. Ce sont des problèmes que la famille monoparentale italienne connaît déjà, mais que la condition d'immigrée rend plus évidents, et parfois insolubles.

C'est pour cette raison que la solution la plus fréquemment adoptée par les mères seules est de laisser leurs enfants au pays ou de les y ramener s'ils n'y sont pas nés, pour qu'ils y trouvent quelque chose qui ressemble un peu plus à une famille. Sinon, le seul choix restant, c'est de les confier à une institution où elles leur rendent visite une fois par semaine ou par mois selon la distance ou le prix.

Les problèmes du rôle maternel et de la perte de relation avec l'enfant sont alors beaucoup plus dramatiques : qui est la mère pour les enfants qui vivent dans le pays d'origine ? Comment se sentira cette mère par rapport à ses enfants ? En voici une qui répond très clairement : « Quand j'allais à l'institution, je ne savais pas quoi faire, quoi dire, dans quelle langue parler. En vivant avec toutes ces sœurs, les infirmières, les autres enfants, quand mon fils me voyait il pleurait, et je pleurais aussi. En me voyant si foncée, il avait peur et ne se rendait pas compte que lui aussi il était noir. Il faisait des scènes terribles. En plus il ne parlait pas ma langue et moi je devais parler italien, mais j'avais honte de parler italien avec mon fils, cela me paraissait une chose impossible ». « Le fait que mère et enfants ne puissent pas partager la même langue ouvre des fractures profondes, et plus le temps passe, plus nombreuses sont les questions des enfants auxquelles les mères ne savent plus répondre » (Favaro, Colombo 1993).

C'est ici aussi que le problème de la temporalité imaginaire du projet migratoire se pose le plus dramatiquement, surtout par rapport à sa distance avec la temporalité réelle.

Du point de vue du projet migratoire, la distance entre les espoirs et la réalité est ce qu'il y a de plus dur. Quand on a atteint une certaine stabilité, l'enfant laissé au pays ne reconnaît plus ses parents, ne veut plus laisser « son lieu » pour aller à l'étranger avec ceux qui sont devenus des étrangers. La temporalité réelle retombe sans pitié sur la temporalité

imaginaire de la nostalgie et du rêve. La différence entre adultes et enfants quant à la possibilité de conserver une relation imaginaire est tyrannique. Les rêves des mères vont à l'encontre des désirs des enfants. On peut facilement imaginer le mélange de confusion, de conflits, de malaise qui en découle et les tragédies inconnues qui en résultent. Quelles sont les solutions ? Parfois, les rares solutions existantes se retournent contre elles-mêmes.

Par exemple, une solution peut consister, dans certains cas, avec de la chance, à placer temporairement l'enfant dans une famille italienne. Ici, comme de nombreuses histoires en témoignent, les difficultés dérivent de l'affrontement entre deux cultures. La paternité et la maternité sont connues différemment. La famille d'accueil n'est le plus souvent pas préparée à interpréter la signification « normale » des longues absences et des soudaines réapparitions des mères naturelles, et la signification que celles-ci attribuent à la possession, à l'argent, au temps dans d'autres cultures. Ce qui est normal dans une culture, où l'organisation des temps, des espaces et des relations est différente, est interprétée comme nonchalance, indifférence, irresponsabilité. Voilà alors qu'éclatent des conflits entre les deux « familles », au milieu desquelles l'enfant se retrouve.

Quelles sont les réponses de la société à ce type de problèmes ?

La société italienne oscillait en général entre le refoulement, dû à la nouveauté du phénomène, et l'étonnement qui cachait un racisme de fond de type provincial plutôt qu'idéologique. Les temps ont changé. Alors que coïncidaient vague migratoire et crise économique, ce racisme latent s'est mis à empirer. Les phénomènes d'intolérance raciale deviennent plus durs, plus fréquents et plus violents. Les immigrés sont devenus les boucs émissaires et le signe d'une crise sociale qui a, en fait, des racines internes.

Il est de plus en plus clair qu'il n'existe aucune politique d'accueil dans notre pays. L'initiative en est complètement abandonnée au bénévolat et à quelques administrations locales pour lesquelles l'idée d'une politique sociale ne semble pas encore une hérésie. En clair, là où les administrations locales ont des maires appartenant aux forces politiques progressistes, la politique d'accueil possède encore une signification ; ailleurs, elle est en voie de démantèlement. Il faut dire que, dans notre pays, c'est le bénévolat qui jusqu'à présent a réussi à trouver des réponses et à établir des contacts avec ces groupes sociaux immergés dans notre société. Il est de plus en plus seul pour faire face à des exigences pressantes, dont la séparation forcée des enfants de leur mère

est un des aspects les plus urgents. Les syndicats aussi doivent suppléer à l'absence de l'État sur le plan des services sociaux⁵.

Cependant dans certains contextes, tout à fait minoritaires, on assiste à des tentatives intéressantes sur le plan social et culturel. Des écoles, quelques centres publics de santé sont des lieux d'expérimentation de la multiculturalité, ou mieux de la médiation culturelle.

Ce sont aussi des immigrées de longue date et de même culture qui jouent un rôle institutionnel auprès des acteurs des services sociaux en traduisant dans les deux langues les problèmes de la demande et de l'offre, la formulation des besoins et des réponses. Ce sont aussi des centres de femmes qui se sont ouverts spontanément pour expérimenter tous les aspects d'un dialogue interculturel, et cela également dans les services. Mais ces initiatives restent des îlots dans un contexte très hostile.

Bibliographie

AA.VV., *La famiglia multiethnica*, Milan, Vita e Pensiero, 1992.

BALBO I., Immigrazione, relazioni interethnische, razzismo, *Inchiesta* 103, XXIV, 1-5, 1994, Bari, Dedalo.

CAPECCHI V., Lavoro e formazione professionale per le immigrate in Emilia Romagna, *Inchiesta*, 95, XXII, 1-12, 1992, Bari, Dedalo.

CARPOS, *La riunione delle famiglie immigrate : un indagine sul campo a Torino e Bologna*, 1994.

CNEL, *Donne migranti*, Actes du séminaire CNEL, Rome, 24-25 oct. 1994, ed. CNEL.

CENTRO AZIONE MILANO DONNE, *Le mille e una donna*, Actes du séminaire du 4 mars 1991, Milan, ed. Comune di Milano.

CARITAS, *Dossier statistico*, Rome, Caritas, 1994.

EURISPES, *Rapporto d'Italia*, Rome, Eurispes, 1995.

FAVARO, TOGNETTI, *Donne dal mondo. Strategie migratorie al femminile*, Milan, Guerini, 1991.

5. Seulement à Rome la CARITAS, un réseau d'assistance sanitaire avec 350 opérateurs médicaux, et à Milan un centre bénévole, le NAGA, assurent une moyenne de 70 consultations par jour.

FAVARO, COLOMBO, *I bambini della nostalgia*, Milan, Mondadori, 1993.

IRER, *L'immigrazione straniera in Lombardia*, Milan, ed. Regione Lombardia, 1994.

MAHER V., *What freedom to negotiate ? Gender, illegality and ethnicity in Italy*, rapport inédit, Turin, 1994.

MINISTERO DELL' INTERNO, LABOS, *Famiglie immigrate. Bisogni e servizi sociali*, Rome, T.E.R., 1992.

MURER B. (dir.), *Cifre sull'immigrazione a Milano*, Milan, ed. Comune di Milano, 1994.

PALOMBA R., RIGHI A., *Migrant women in Italy : Foreign workers and « migrant wives »*, rapport inédit à la conférence « Femmes dans une Europe en transition : les droits des immigrants », Athènes, 23-26 novembre 1992.

RAFFAELE G., « Le immigrate extracomunitarie in Italia », *Studi Emigrazione*, XXIX, 106, pp. 194-226, 1992.

Femmes immigrées au Portugal, un phénomène récent

António MELIÇO

La problématique de l'immigration : l'espace portugais en transformation

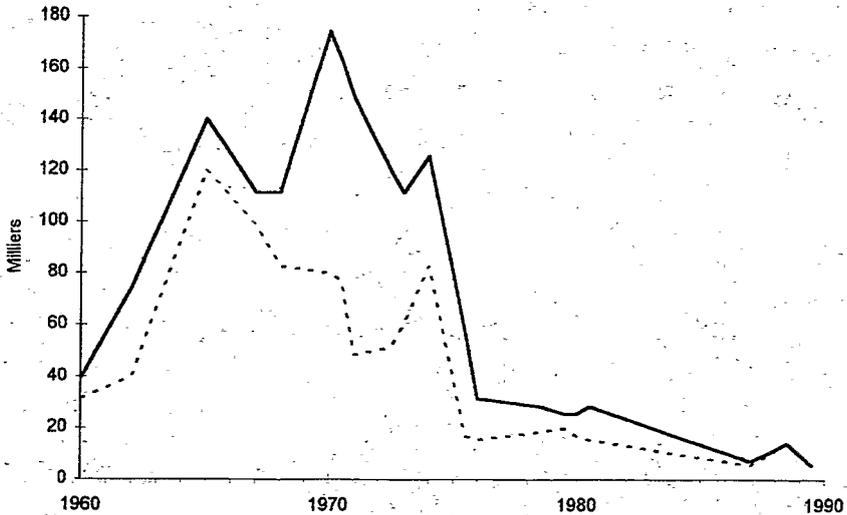
L'émigration, un phénomène historique en recul

Le Portugal est un pays qui a une vaste expérience du phénomène migratoire, mais surtout dans l'une de ses composantes, celle de l'émigration. L'intensité et la persistance des flux d'émigrants dans l'histoire du pays ont conduit à ce que l'on parle d'une diaspora portugaise.

Autrefois, ce furent les courants migratoires transocéaniques vers les Amériques ; pendant les années 60 a commencé la phase européenne, avec comme destinations privilégiées, la France et l'Allemagne. Cette décennie est marquée par le « grand exode » de plus d'un million de portugais (voir fig. 1).

Les transformations politiques et sociales découlant de la restauration de la démocratie, le 25 avril 1974, se sont accompagnées de profondes inflexions dans le schéma des mouvements migratoires internationaux de et vers le Portugal. L'émigration, en particulier européenne, connaît un recul significatif. D'autre part, on assiste au retour de nombreux émigrants ainsi que de leurs familles.

Figure 1
Mouvement migratoire 1960-1990



Source : SEF.

— Migration totale

--- Migration légale

L'émergence de l'immigration

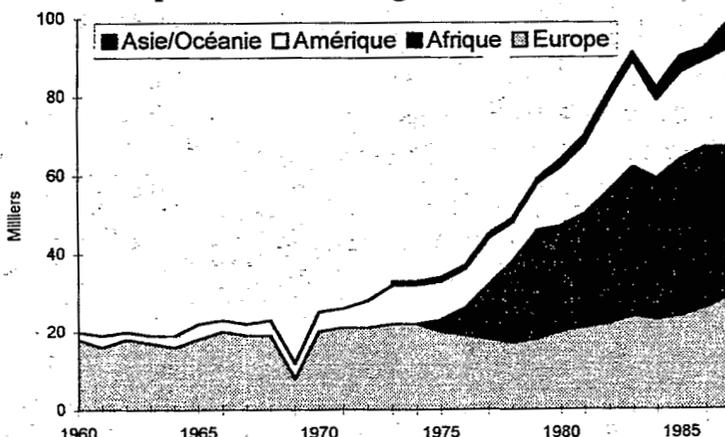
A la suite de la décolonisation et de l'indépendance des anciennes colonies d'Afrique, s'est produit le rapatriement massif d'un demi-million de Portugais.

A partir de la deuxième moitié des années 70, on a assisté à l'augmentation des flux d'immigrants d'Europe et des Amériques ainsi qu'à une accélération de l'immigration originaire des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP) : Angola, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mozambique, Sao-Tomé et Príncipe (fig.2).

Comptabiliser le nombre d'immigrants résidant au Portugal est difficile et complexe, ceci étant dû surtout au poids de l'immigration clandestine (ce qui a justifié la réalisation en 1992-1993 d'une opération de régularisation extraordinaire, laquelle a cependant laissé de côté des milliers de clandestins et de sans-papiers¹).

1. On estime que le nombre des immigrés en situation irrégulière peut atteindre 300 000. Le 15 novembre 1994, la Conférence épiscopale portugaise a lancé un défi au Gouvernement portugais, celui de prendre des « mesures courageuses » en vue de l'intégration de tous les immigrants clandestins. Néanmoins, la position officielle actuelle est qu'il n'y aura plus de processus de légalisation.

Figure 2
Évolution de la population étrangère résidente en situation régulière
par continent d'origine 1960-1988



Source : INE/SEF, *Portugal, país de imigração*

Des données de 1993 de l'Institut national de la statistique (INE) montrent un total de 131 593 immigrants en situation régulière, ce qui donne 171 000 environ si l'on y ajoute les 39 166 personnes légalisées lors du processus de régularisation extraordinaire.

Le chiffre le plus significatif concerne les Africains des anciennes colonies, représentant plus de 40 % des étrangers, avec une importance notable pour le Cap-Vert.

Les Européens, en particulier de l'Union européenne, constituent le deuxième groupe avec 25 % environ.

Il convient de souligner la forte présence de Brésiliens auxquels, de même qu'aux Africains des ex-colonies, nous unissons des liens historiques, culturels et linguistiques.

D'une faible visibilité à la prise de conscience du phénomène de l'immigration au Portugal

L'immigration est cependant un phénomène encore peu connu et de faible visibilité au Portugal. L'information statistique est insuffisante, dispersée, peu fiable. Les études sont encore faibles, parcellaires et localisées.

On peut néanmoins constater des signes de changements dans ce panorama : la publication des premiers travaux de recherche ont eu le mérite, par dessus tout, de susciter l'intérêt pour les minorités ethniques les plus vulnérables à la pauvreté et à l'exclusion sociale ².

2. Ces études sont indiquées dans la bibliographie.

En ce qui concerne la mise en place des bases d'une politique portugaise de l'immigration, les premiers efforts d'adaptation des dispositifs juridiques et de l'appareil administratif à la nouvelle réalité qui émerge apparaissent en 1992-1993 à travers la création et la révision de la législation relative à ce sujet.

Une Commission inter-départements a été créée par la résolution du Conseil des ministres n°38/93, ayant pour but de prendre des mesures spécifiques globales pour l'intégration sociale et professionnelle des immigrants dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'action sociale. Cependant, de telles mesures n'ont pas encore été mises en place, et ne sont même pas pour l'instant publiquement connues.

En ce qui concerne les femmes immigrées, il n'existe pas de mesures spécifiques qui leur soient adressées ; on peut cependant signaler des projets ponctuels d'appui, notamment dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

La Constitution portugaise reconnaît aux étrangers l'égalité de traitement, en tant que droit fondamental (art. 15).

C'est dans ce contexte que la question de l'immigration commence à prendre de l'importance dans la société portugaise, en grande partie du fait qu'elle est rendue plus visible par l'attention croissante que les principaux organes de communication sociale portent ces dernières années à ce problème.

L'immigration, un phénomène masculin ?

Parler d'immigration c'est, tout de suite, penser aux travailleurs immigrés, et à cause de cela, on pense au masculin. Il est rare que la composante féminine, l'autre face de l'immigration, toujours présente dans les processus migratoires, soit mise en relief dans les recherches et les études théoriques et empiriques produites à propos des phénomènes migratoires. Là aussi il semble que la marque invisible de la discrimination soit présente. De fait, la situation de la femme immigrée est, en général, mal connue. Elle est pourtant l'élément clé des interactions familiales, du processus d'adaptation à la société d'accueil et de la mobilité grandissante de la famille.

Au Portugal, où l'éventail des recherches sur la question de l'immigration en général est assez réduit, il n'est pas étonnant que la situation de la femme immigrée soit inévitablement encore mal connue et que la connaissance que l'on en a soit de source indirecte et dérivée ; mais on sait que sa situation est problématique et complexe.

Ceci étant, ce que nous nous proposons – à partir des résultats d'études empiriques réalisées auprès de minorités ethniques et de communautés d'immigrants venus des PALOP, résultats complétés par d'autres données et informations –, c'est de tracer le cadre des problèmes

globaux et des aspects caractéristiques du *modus vivendi* d'une catégorie générique, la composante féminine de la communauté africaine immigrée au Portugal, qui tout en étant la plus nombreuse est aussi la plus défavorisée.

Le cas des femmes migrantes des PALOP : insertion/exclusion d'une catégorie générique

Hétérogénéité et parcours migratoires

Au-delà des nationalités et de la matrice culturelle à laquelle elles appartiennent, les femmes africaines des PALOP se distinguent par les motivations qui sous-tendent les mouvements et les trajectoires migratoires qu'elles ont vécus. Outre les femmes des anciennes colonies d'Afrique, nous incluons dans cette analyse les femmes indiennes, car la majorité des familles de cette ethnie sont originaires des ex-colonies ou bien y ont résidé, telles les femmes de Timor.

A des périodes différentes, avec des parcours également différenciés, toutes ces femmes sont venues chercher au Portugal la paix, du travail, et les conditions de vie que leurs pays d'origine ou de résidence ne leur offraient pas.

Les premières qui arrivent sont les femmes du Cap-Vert. C'est de là que partent, au milieu des années 60, les premiers travailleurs immigrés qui viennent combler le vide laissé alors par la main-d'œuvre portugaise émigrée en Europe, ou partie servir dans la guerre coloniale en Afrique.

Pendant la deuxième moitié des années 70, puis les années 80 et jusqu'à aujourd'hui, les flux s'intensifient et se diversifient pour des raisons liées aux conjonctures économiques, sociales et politiques de ces pays:

D'Angola, arrivent des groupes de femmes et d'enfants, avec des pointes marquées en 1992 et 1993 du fait de la reprise de la guerre civile. Du Mozambique viennent d'assez nombreuses femmes veuves, trace laissée par la guerre dans ce pays. Du Cap-Vert, de Guinée-Bissau, de Sao Tomé et Príncipe, ce sont surtout des raisons économiques ainsi que le regroupement familial qui poussent ces femmes à la migration.

Le contact initial avec la société portugaise est vécu avec certaines difficultés d'ordre matériel (logement et emploi), d'ordre affectif (les nostalgies) qui sont les difficultés les plus mises en relief par les femmes ; il y a également des difficultés psychologiques (l'isolement), linguistiques, celles résultant d'un certain racisme et d'une confrontation négative avec le mode de vie portugais et urbain : « Ça a été très dur, on n'a pas de famille... Je trouvais tout très bizarre... Être enfermée toute la semaine sans personne avec qui parler... Chez moi, tout le monde parle,

on parle avec les gens. Ici il y a tellement de maisons... » (une jeune Capverdienne de 21 ans, employée de maison).

Caractérisation démographique et familiale

Structure par âges

Le tableau 1 (structure de la population par grands groupes d'âge et par sexe) nous montre une population extrêmement jeune : 84 % ont moins de 40 ans, avec un potentiel élevé de croissance démographique ; 42 % ont moins de 14 ans ; une proportion très faible de personnes âgées, à peine 2 % (dans cette classe, le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes) ; rapports élevés de masculinité, surtout dans les classes d'âge des adultes actifs.

Ne rentre pas dans cette caractérisation la communauté mozambicaine où il y a une proportion de personnes âgées de l'ordre de 6,5 % et un grand nombre de veuves. Le rapport de masculinité y est de 46 hommes pour 100 femmes.

Tableau 1

Structure de la population par groupes d'âges et sexe

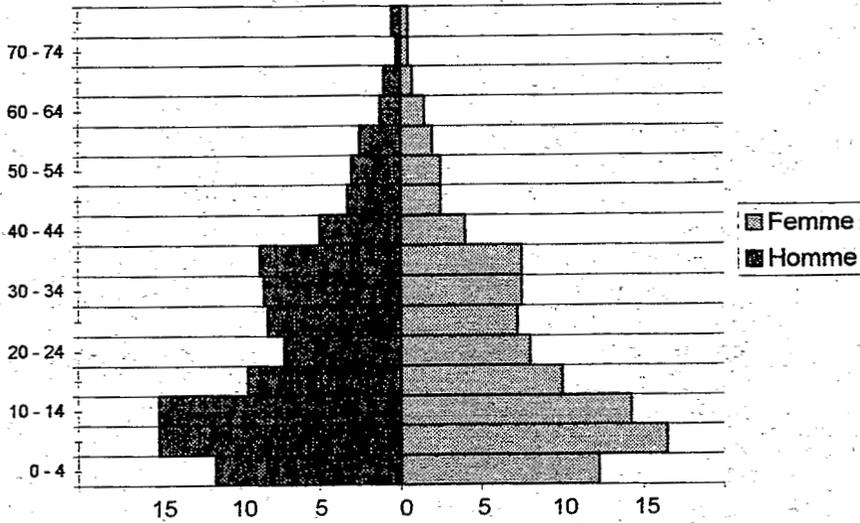
Ages	Sexe	M %	F %	Rapport de masculinité M/F 100
0-14		41,4	43,3	99,5
15-39		42,2	40,9	107,5
40-64		14,7	13,5	114,5
15-64		56,9	54,4	109,1
> 65		1,8	2,3	78,9
TOTAL		100	100	104,3

Source : Tableau adapté de l'étude *Minorias Étnicas Pobres en Lisboa* (1991).

Outre le fait d'exprimer ce qui vient d'être dit, la pyramide des âges montre un recul dans le groupe des 0-5 ans, recul qui pourrait indiquer une modification dans les comportements des femmes face à la procréation, jusque-là caractérisés par des taux élevés de fécondité. Ce fait pourrait être expliqué, en partie, par l'effet des campagnes d'assistance maternelle et infantile ainsi que celles du planning familial, mais aussi comme le résultat des difficultés économiques et des conditions de vie des familles.

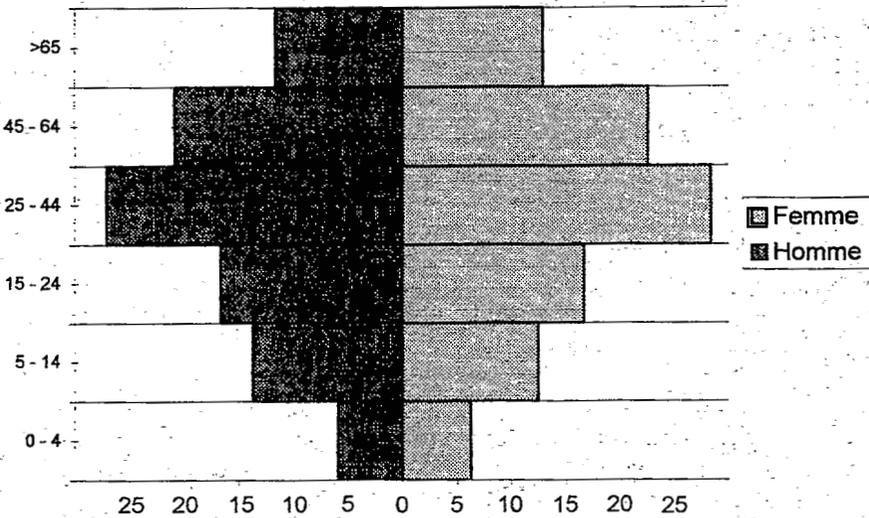
La comparaison de la situation démographique de cette population avec la structure d'âge observée dans la population portugaise, au moyen des profils des pyramides des âges respectives, met en évidence les forts contrastes existants (fig. 3 et 4).

Figure 3
Pyramide des âges de la population des PALOP (1990)



Source : Minoras étnicas pobres em Lisboa (1991)

Figure 4
Pyramide des âges de la population portugaise (1993)



Source.: Portugal, situação das Mulheres (1993)

Structure familiale

Les schémas différenciés de constitution et de composition familiales dans cette population, et face à la société d'accueil, proviennent de la diversité des contextes socioculturels d'origine, avec leur propre concept de la famille³ ainsi que du rôle de celle-ci dans les stratégies de survie et d'adaptation des individus au milieu.

La majorité des femmes de ces communautés sont mariées ou vivent en concubinage (« ensemble »). Le mariage en tant que situation légale et le mariage en tant qu'« union de fait » coexistent normalement avec des situations de polygamie. La condition d'« être ensemble » est particulièrement fréquente chez les Capverdiens (plus là-bas qu'au Portugal) et chez les Guinéens, et provient avant tout d'une manifestation culturelle très éloignée de la société portugaise. Face à la loi portugaise, une telle situation est synonyme de protection réduite et de moindre garantie de droits, dont les femmes sont en général les principales victimes. La proportion des séparés/divorcés – 3,2 % en moyenne – (5 % dans la communauté guinéenne) traduit la fragilité des liens conjugaux. Les femmes représentent 75 % de cette catégorie, femmes qui, avec les veuves « naturelles » et les veuves « de vivants » – des hommes qui ont émigrés dans d'autres régions ou pays –, vont constituer plus de 90 % des familles monoparentales, celles-ci représentant plus de 7 % des groupes familiaux. Pour les femmes qui sont dans cette situation, il s'agit d'une situation de vulnérabilité accrue. Elles sont parmi les familles les plus pauvres, ont les revenus les plus bas, rencontrent les difficultés les plus grandes dans la recherche d'un emploi et face à la durée des horaires de travail ; elles font des tâches socialement peu considérées et très mal payées (nettoyage, services ménagers).

Un taux élevé de fécondité (6,1), une conception de la famille avec beaucoup d'enfants ainsi que l'importance des liens de parenté et des réseaux de solidarité dans ces groupes sociaux sont mis en évidence dans la composition et la dimension des familles – 5,1 personnes en moyenne –, les groupes les plus nombreux ayant de 4 à 6 membres (48 %), suivis de ceux ayant entre 7 et 9 membres (20 %). La cohabitation avec des parents, des amis ainsi que des personnes originaires de la même région est courante et exprime les liens de solidarité existants, mais c'est également une réponse à des nécessités matérielles et affectives.

3. Pour les Capverdiens, par exemple, les liens les plus forts qui unissent les personnes et sont à la base de la structure familiale sont les liens du sang. Ainsi, le cousin peut être considéré comme faisant plus partie de la famille que la compagne elle-même, car « le cousin c'est le sang, la femme peut changer ». Pour cette raison, c'est le concept de famille élargie qui prévaut incluant les parents proches et éloignés et, parfois, des amis intimes (in *La communauté capverdienne au Portugal*).

Dans la distribution des tâches familiales, le père assume le rôle d'autorité et de décision pour les aspects les plus importants de la vie familiale, alors qu'il revient à la mère de gérer la maison, d'accomplir les tâches domestiques, d'accompagner le quotidien des enfants, tâches qui se cumulent très souvent avec son travail à l'extérieur.

Conditions d'existence et modes de vie : analyse de deux cas paradigmatiques

Une des composantes des études empiriques sur les communautés d'immigrants est celle concernant les conditions d'existence de ces communautés. A ce niveau, on attribue une importance particulière aux dimensions de l'insertion sur le marché du travail, de l'habitation, de l'éducation et de la santé.

Les conditions d'insertion professionnelle et de logement sont celles qui éclairent le mieux la situation d'insertion/exclusion sociale des familles. C'est à elles que nous prêterons une attention particulière dans une brève analyse des conditions de vie des femmes de ces communautés.

Pour apprécier les contextes d'existence et de modes de vie dans la société d'accueil, nous avons recueilli deux « histoires de vie » qui fournissent deux profils représentatifs et caractérisent la situation et les cadres de vie communs à la majorité des femmes des communautés concernées.

« Histoires de vie » de deux femmes africaines immigrées au Portugal Deux cas paradigmatiques

1. Le cas de Mme S.	2. Le cas de Mme C.
Mme S. est venue du Cap-Vert il y a 3 ans pour rejoindre son mari avec trois enfants. Mme S. n'exerce pas de profession rémunérée car elle n'a personne à qui confier ses enfants ni de quoi payer une garde ou un jardin d'enfants.	Mme C. a 38 ans, elle est guinéenne et est arrivée au Portugal il y a six ans. Elle n'a jamais régularisé sa situation juridique, mais avait un travail plus ou moins stable comme aide de cuisine.
Outre le mari et les enfants, dans la petite maison précaire habitent aussi les cousins, ainsi qu'une femme et sa fille qui ont dû quitter la « barraca » où elles vivaient.	Son quatrième enfant est né il y a quinze jours. Comme la grossesse s'est très mal passée, elle a dû arrêter de travailler.
Comme dit Mme S., les pauvres doivent s'entraider.	Elle n'a droit à aucun subside pour maladie, maternité, chômage.

Mme S. sort rarement de chez elle et commence à parler portugais, mais continue à parler créole avec les enfants d'âge scolaire.	La situation financière de la famille est très difficile. Mme C. espère retrouver à nouveau du travail. Retourner dans son pays n'est pas dans ses plans car, là-bas, il n'y a pas de conditions pour vivre.
--	---

C'est tout l'univers des faits qui surgit de ces deux narrations. Les différentes dimensions qui définissent le cadre de vie et la condition socio-économique de cette population sont présentes ici dans tous leurs contours et toutes leurs problématiques :

— les raisons économiques et celles de regroupement familial du phénomène migratoire (« Je suis venue du Cap-Vert pour rejoindre mon mari ») ;

— l'exécution des tâches domestiques, le soin des enfants (en nombre élevé), la gestion de la maison totalement à la charge de la femme qui sort rarement de chez elle (« parce qu'elle est tout le temps en train de travailler... »), ce qui limite son univers, réduit les interactions avec l'extérieur et conditionne sa perception ainsi que son intégration dans la société d'accueil. Et, lorsque la mère travaille à l'extérieur, ce sont les filles les plus âgées, de 9-10 ans, qui la remplacent dans les tâches domestiques et pour s'occuper des frères plus jeunes ;

— l'ignorance de la langue, le faible niveau de scolarité, l'analphabétisme de nombreuses femmes, conditionnent également l'insertion propre des enfants dans l'école (l'échec scolaire est élevé ; en ce qui concerne l'arrêt de l'école, 62 % ne terminent pas la scolarité obligatoire, 55 % redoublent...) ; les mères ont peur de parler avec les professeurs car elles ne dominent pas la langue. Il n'y a que les bulletins de notes qui arrivent et les effraient.

— la situation du logement est préoccupante : constructions précaires, sur des terrains ne leur appartenant pas, sans infrastructures de base, dans de mauvaises conditions de confort et avec un manque d'équipement ménager – ce qui rend les tâches domestiques plus pénibles – enlève du temps libre aux femmes, sans compter les effets négatifs sur la santé et l'hygiène des familles (tableaux 2 et 3) ; forte densité d'occupation des logements... Tout ceci détermine un cadre de vie dégradé et un état de ségrégation par rapport au milieu urbain environnant ;

Tableau 2
Carence en équipement ménager par communauté (%)

Equip. Comm.	Sans chauffe-eau	Sans réfrigérateur	Sans chauffage	Sans machine à laver	Sans cuisine	Sans téléphone
Cap-Vert	66,4	14,8	83,3	64	4,5	71
Angola	63,6	20	80	65,5	2,7	74,5
Mozambique	58,2	9	71,6	44,8	---	71,6
Sao Tomé et Príncipe	76,3	27,8	82,3	71,9	5,2	72,2
Guinée-Bissau	70,4	22,4	85,6	69,4	2,4	73,6
Timor	35,3	2,9	70,6	23,5	---	73,5
Inde	73,5	34,1	68,9	80,9	3	68,2
TOTAL	63,4	18,7	77,5	60	3,6	72,0

Source : Tableau adapté de l'étude *Minorias Étnicas Pobres em Lisboa* (1991).

Tableau 3
Équipement sanitaire et électrification des logements par communauté (%)

Logement Comm.	Sans eau	Sans électricité	Sans salle de bains	Sans cabinet
Cap Vert	33,2	15	41,6	9,5
Angola	33,6	17,3	36,1	9,3
Mozambique	23,2	5,9	29	5,8
Sao Tomé et Príncipe	46,4	26	47,4	13,4
Guinée-B.	22	11,1	18,1	7,9
Timor	---	---	---	---
Inde	34,8	19,7	38,6	5,3
TOTAL	32,2	15,9	35,2	8,6

Source : Tableau adapté de l'étude *Minorias Étnicas Pobres em Lisboa* (1991).

— l'institutionnalisation de réseaux de solidarité familiaux et communautaires forts, si nécessaires pour affronter le nouveau milieu, est un recours précieux dans les moments de difficultés matérielles et affectives ;

Tableau 4

Type de contrat professionnel des travailleurs du Cap-Vert (%)

Type de contrat	Sexe	M (%)	F (%)
Durée indéterminée		50,1	45,5
Durée limitée		53,9	9,7
Sans contrat		25,9	44,7
TOTAL		100,0	100,0

Source : *A Comunidade Caboverdiana em Portugal* (1992).

— la situation d'irrégularité juridique concerne un nombre indéterminé mais certainement élevé de femmes. Les conséquences d'une telle situation rejaillissent sur les conditions d'insertion/exclusion sur le marché du travail et, par conséquent, au niveau de leur intégration sociale : forte présence dans l'économie souterraine, travail précaire, inexistence de liens contractuels (tableau 4), instabilité, chômage, absence de protection sociale, ce qui, joint à d'autres « handicaps » (faible niveau d'instruction, expériences professionnelles et schémas de travail inadaptés, absence de formation professionnelle adéquate, entre autres), ne favorise pas l'intégration socioprofessionnelle ni ne facilite d'éventuels processus de mobilité professionnelle. D'où leur concentration dans les secteurs offrant les pires conditions de travail, de faibles rémunérations, de moindres possibilités de promotion : le secteur des services ménagers, le commerce, l'hôtellerie, la restauration et les services sociaux.

Tableau 5

Taux d'activité et de chômage par sexe et communauté d'origine (%)

Comm.	Sexe	M (%)	F (%)	M (%)	F (%)
Cap-Vert		82,7	52,7	5,8	16,5
Angola		80,6	59,7	9,8	21,2
Mozambique		68,5	44,6	10,8	13,0
S. Tomé et P.		78,5	58,2	10,1	18,7
Guinée-Bissau		82,9	43,4	8,9	28,3
Timor		66,7	45,0	13,3	9,1
Inde		86,5	18,0	8,3	26,7
TOTAL		78,0	45,9	9,6	19,0

Source : adaptée de l'étude *Minorias Étnicas Pobres em Lisboa* (1991).

Synthétiquement, on dira que la précarité de l'emploi, la clandestinité, l'absence de protection sociale, l'ignorance des bénéficiaires et des droits sociaux sont une constante des trajectoires professionnelles féminines et caractérisent la situation actuelle d'exclusion/marginalisation sociale de la majorité des femmes immigrées de cette population.

Conclusion

La communauté africaine immigrée au Portugal est la fraction la plus nombreuse, la plus défavorisée et la plus vulnérable à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Cette situation tient aux conditions matérielles et psychologiques qui ont déterminé le processus migratoire, auxquelles se sont ajoutés, lors de l'arrivée au Portugal, de nouveaux obstacles et de nouvelles difficultés qui ont rendu l'intégration encore plus problématique, qu'il s'agisse des difficultés matérielles (logement et emploi), légales (obtenir des papiers), culturelles (styles de vie, traditions, coutumes...) ou linguistiques. Hommes et femmes sont soumis au même sort. Cependant, la situation des femmes est plus complexe et plus pesante encore, car elles ont à connaître des difficultés particulières : dès le début, le poids des responsabilités et des tâches familiales, et ce, dès l'adolescence, d'où leur confrontation à une double ou une triple tâche ; le manque de structures d'appui à l'enfance et à la famille ; les problèmes d'échec scolaire, de la relation et des divergences avec les enfants ; les préoccupations pour l'alimentation et la santé de la famille, ainsi que la crainte envers les papiers et la bureaucratie, crainte provenant de leur propre analphabétisme et de l'inadaptation culturelle ; l'insécurité et les tensions familiales et conjugales, la violence à la maison ; la préoccupation envers les membres de la famille restés au pays d'origine ; les nouvelles exigences face à des situations de déstructuration familiale comme la situation monoparentale des « veuves de vivants », ainsi que la perspective d'être obligées elles-mêmes de « ré-émigrer »... Un nombre incalculable de situations problématiques accentuent leur vulnérabilité et rendent plus difficile leur insertion sociale, culturelle et professionnelle.

Qu'a fait la société d'accueil en vue de compenser ces difficultés ? Quelles mesures a-t-elle adoptées pour atténuer ces carences ?

Quelles politiques visant à l'accueil, l'appui, la solidarité, la protection des immigrants en général et des femmes immigrantes en particulier ?

À part certains efforts au niveau de l'appareil juridique (création et révision de législation), nous devons reconnaître que presque rien de concret n'a encore été fait en vue de l'information et de la protection des droits, de l'égalité des chances, de la promotion culturelle et sociale, de la

formation professionnelle, de la valorisation de l'intégration à travers des pratiques multiculturelles qui encouragent le respect et la compréhension des différences.

On peut noter cependant quelques expériences d'actions, de programmes, de projets (mais peu nombreuses, et ponctuelles), de légalisation de quartiers clandestins avec mise en place d'infrastructures, de relogements, d'action sociale, d'éducation pour adultes, de formation professionnelle pour les femmes, toutes expériences menées à bien par des municipalités, des institutions de solidarité sociale liées à l'Église, des organisations non gouvernementales, des associations d'habitants des quartiers ayant les plus fortes concentrations d'immigrés.

Nous dirons que presque tout reste à faire pour créer les conditions qui permettent de modifier et d'améliorer le statut social, économique, professionnel et culturel des femmes migrantes, rendant possible, mieux qu'une assimilation, une totale intégration dans la société d'accueil.

Bibliographie

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE, Troisième conférence des ministres européens responsables des questions de migration, Porto, 1987.

CIDM (Comissão para a Igualdade e para os Direitos das Mulheres), *Portugal, Situação das Mulheres*, Lisbonne, 1993 (11e éd.).

COSTA Alfredo Bruto da *et al.*, *Minorias Étnicas Pobres em Lisboa*, Departamento de Pesquisa Social (CRC), Lisbonne, 1991.

ESTEVEZ Maria do Céu *et al.*, *Portugal, país de imigração*, IED, cad. 22, Lisbonne, 1991.

FRANÇA, Luis *et al.*, *A comunidade caboverdiana em Portugal*, IED, cad. 23, Lisbonne, 1992.

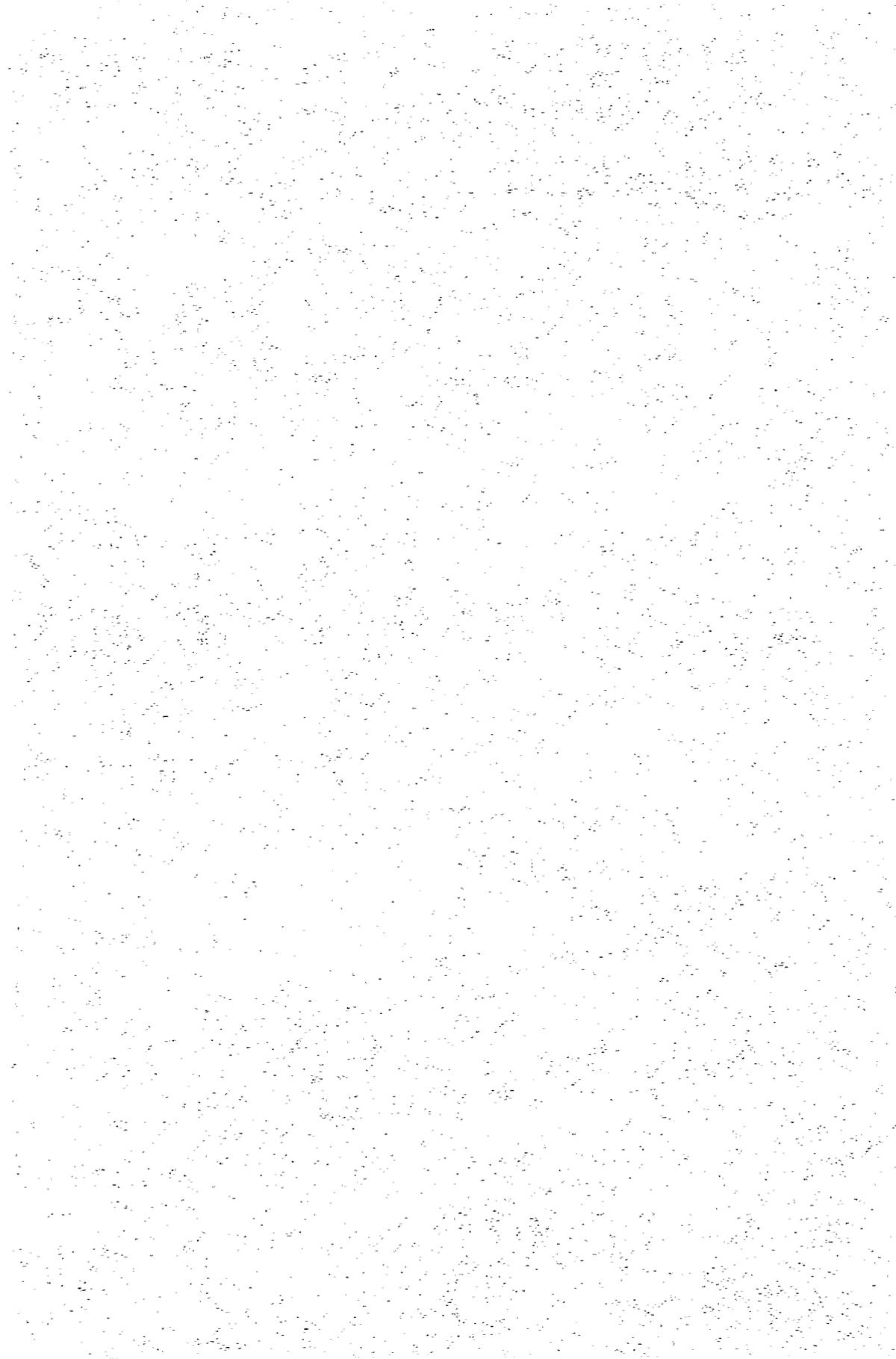
INE, *Estatísticas demográficas*, Recenseamento geral da população, 1991

OCDE, *Rapport de synthèse du Groupe d'évaluation de l'OCDE sur la situation des femmes migrantes*, Paris, 1988.

PERISTA Heloísa, « As novas dinâmicas migratórias na Europa e os seus efeitos sobre os processos de inserção/exclusão social », Projecto de investigação desenvolvido no âmbito do Programa Europeu Pobreza 3 (à paraître).

SEF, *Estatísticas População estrangeira residente em situação regular*, 1993.

SIMEÕES Cristina *et al.*, *A comunidade africana em Portugal*, Documentos de um encontro, Ed. Colibri, Lisbonne, 1992.



Parcours de femmes d'Afrique subsaharienne en France : de la polygamie à la famille monoparentale

Catherine QUIMINAL

Les migrations des femmes africaines sont des phénomènes qui n'intéressent les chercheurs que depuis peu de temps. A cela deux raisons conjointes : le manque d'attention portée aux femmes, aux rapports sociaux de sexes, renforcé par le fait que les migrations des Africains, au cours de ce siècle, furent, au moins jusqu'aux indépendances, une pratique plus masculine que féminine.

Aujourd'hui, les choses ont quelque peu changé, d'une part parce que les femmes sont de plus en plus mobiles, d'autre part parce que les recherches prenant en compte le genre ont prouvé leur pertinence au moins lorsqu'il s'agit de saisir les transformations en cours dans les sociétés africaines, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'étudier des processus migratoires.

En France, l'immigration des Africains a d'abord été masculine. Dans les années 60, elle provenait d'Afrique de l'Ouest en grande majorité, plus précisément de la région de la vallée du fleuve Sénégal, à la frontière de trois pays : Mali, Mauritanie, Sénégal. En 1968, le recensement comptait 6 288 hommes maliens, 5 236 Sénégalais pour respectivement 268 et 452 femmes. En 1990, 23 670 hommes maliens étaient recensés et 14 023 femmes, 26 682 Sénégalais, 17 010 Sénégalaises. La venue des femmes est un phénomène récent. Il date de la fin des années 70. Le sexe ratio reste néanmoins déséquilibré d'autant plus que ces chiffres ne tiennent compte que des personnes ayant répondu au recensement. Les clandestins ne sont pas comptabilisés dans ces recensements, or ils sont beaucoup plus nombreux parmi les hommes que parmi les femmes. Ces dernières même rentrées illégalement en France avaient jusqu'en 1993 la possibilité d'être régularisées après avoir mis au monde un enfant sur le

sol français. Les lois dites Pasqua (janvier 1993, septembre 1994) ont mis un terme à cette possibilité.

La majorité de ces femmes sont d'origine paysanne, femmes de travailleurs immigrés. Cette précision est d'importance, comme on le verra au cours de ce texte. Les parcours migratoires des citadines, souvent originaires d'autres pays d'Afrique, sont assez différents et ne seront pas étudiés ici. Les femmes dont nous parlons sont venues en France en tant qu'épouses, à la faveur du regroupement familial.

Regroupement familial et conditions d'arrivée en France

En effet, au début des années 60, de nombreux jeunes Africains quittent les villages de la vallée du fleuve Sénégal pour la France afin d'acquérir le numéraire nécessaire à la perpétuation de l'économie familiale. L'agriculture familiale ne permet plus aux villageois de satisfaire l'ensemble de leurs besoins. Grâce à l'inscription pour un temps dans le salariat d'un certain nombre de leurs fils, les patriarches espèrent continuer à assurer leur autorité. Un système terre/argent est institué. Il repose en partie sur les envois d'argent des migrants. Un des moyens pour les pères d'assurer la continuité de ces envois est, dans un premier temps, de donner une femme à leur fils tout en exigeant que cette dernière reste au village ainsi que les enfants nés de cette union.

Pourtant la séparation, qui s'avère plus longue que prévue au départ, pose des problèmes de plus en plus nombreux qui menacent l'ordre familial. La misère affective et sexuelle que connaissent les hommes en France, les épouses au village, l'éducation et la santé des enfants, l'espacement des naissances au rythme des séjours au village, sont autant de facteurs qui vont amener certains patriarches à accepter le départ de leur belle-fille vers la France afin de rejoindre leur mari. Cette décision est le fruit de négociations entre le chef de famille et son fils. Ce dernier invoquera en outre deux types d'arguments : religieux, selon l'islam il n'est pas bon que mari et femme soient séparés ; politiques, les migrants n'ont-ils pas fait la preuve de leur attachement au village en impulsant, comme ils le font quasiment tous, des projets d'aménagement villageois : puits, coopérative d'achats, maternité¹. Ce dernier point est important à noter car, comme nous le verrons plus loin, il constitue un des éléments de négociation que ne posséderont que très rarement les femmes lorsqu'elles revendiquent un nouveau statut au sein de la famille ou dans le village.

1: Cf. C. Quiminal, *Gens d'ici, Gens d'ailleurs. Migrations soninké et transformations villageoises*, Bourgois, 1991.

Désir des femmes : elles pensent que la France est un lieu où l'on a facilement accès à l'argent. Décisions des hommes : dans la majorité des cas, la venue en France des épouses n'est pas préparée².

Lorsqu'elles arrivent en France, l'ensemble des savoir-faire qui sont les leurs deviennent inopérants. Elles parlent rarement le français, sont analphabètes, n'ont aucune expérience de la vie urbaine³. De plus, peu de migrants sont à même de remplir les conditions requises pour être autorisés à opérer un regroupement familial. La conséquence en est que les femmes se retrouvent pour un temps dans l'illégalité. Cette situation associée au fait que de nombreux maris hésitent à laisser sortir leur femme fait que ces dernières sont en quelque sorte assignées à résidence. D'ailleurs, si les femmes sont envoyées en France, c'est principalement en tant que reproductrices. Il n'est pas dans le projet des hommes qu'elles travaillent.

Dans un premier temps, leur vie va se résumer à une succession de grossesses rapprochées, quelques visites à la famille ou aux amis résidents en France à l'occasion notamment de cérémonies comme les mariages, les baptêmes, la fête du mouton. Les voyages au pays coûtent cher. Il est rare que les hommes proposent à leur épouse de les accompagner lorsqu'ils vont en séjour chez eux. Un parent est alors chargé de leur surveillance. Par ailleurs, les hommes n'envisagent qu'avec réticence les contacts qu'elles peuvent avoir avec la société française (PMI, mairie, école, courses) pour des raisons de sécurité, mais aussi de peur qu'elles ne prennent de mauvaises habitudes de liberté.

Pourtant elles doivent faire face à un ensemble de tâches domestiques qui, même si elles les assumaient au village, n'ont plus en France le même contour. Deux différences nous semblent être fondamentales : le rapport à l'argent, l'éducation des enfants. Ces différences vont être à la fois source de difficultés et occasion de révolte.

Au cœur des conflits : l'argent, les enfants...

Au village, l'argent n'est pas le préalable à la consommation courante. Les femmes reçoivent chaque jour du chef de famille les denrées nécessaires à la fabrication des repas⁴. Elles n'ont pas à gérer un budget familial. Elles possèdent toutes de l'argent qu'elles ont gagné grâce à leurs travaux : vente des arachides qu'elles ont elles-mêmes produites,

2. Cf. C. Quiminal, « Le long voyage des femmes du fleuve Sénégal », in *Hommes et Migrations. Elles... Femmes en mouvement*, mars 1992.

3. Aujourd'hui, quelques maris prévoyants leur font passer quelque temps en ville chez un membre de leur famille afin qu'elles soient moins perdues en arrivant en France.

4. C. Quiminal, *Femmes d'Afrique noire*, Textes et documents pour la classe, fév. 1993.

artisanat, etc. Cet argent leur appartient en propre. Elles le thésaurisent afin de faire face à d'éventuels malheurs : la répudiation en est un.

En France, le moindre geste nécessite de l'argent : l'approvisionnement, les loisirs, les déplacements... Les maris l'ont bien compris qui vont s'en servir comme un moyen de maintenir les femmes en dépendance, certains préférant faire eux-mêmes le marché plutôt que de confier de l'argent à leur femme. Assez rapidement cette situation devient insupportable aux femmes d'autant plus qu'elles étaient venues en France dans l'idée, elles aussi, de valoriser leur effort migratoire. Elles n'auront de cesse de trouver une activité qui leur permette de gagner de l'argent. Après quelques années en France, beaucoup d'entre elles y réussissent : emplois dans les services, les restaurants, le commerce, notamment.

L'éducation des enfants est une deuxième source de conflits avec les hommes. Outre que, sans argent, il est impossible de répondre aux sollicitations récurrentes des enfants qui, eux, sont, comme tous les autres enfants en France, immergés dans la société de consommation ; les femmes doivent répondre aux nécessités qu'impose à la maison une socialisation par l'école. Les hommes souvent aussi démunis que leurs épouses face aux demandes de cette institution ont tendance à se décharger de cette responsabilité en étant absents de leur domicile au-delà de leurs heures de travail. Les mères ont alors à gérer les contacts avec l'école, les assistantes sociales, les PMI, à veiller comme elles le peuvent à ce que leurs enfants effectuent leurs devoirs, à ce qu'ils soient correctement vêtus (selon les normes), à ce qu'ils restent en bonne santé, et donc à les conduire chez le médecin si nécessaire.

...et la polygamie

Dans ces conditions, si beaucoup de ces femmes souffrent, il n'est pas étonnant non plus qu'elles entrevoient pour elles une nouvelle place dans la famille, plus conforme aux normes et aux pratiques en vigueur en France. Ce mouvement va être entravé. Par la société d'accueil, d'abord, qui se soucie plus de se préserver de ces nouvelles familles, que de lutter contre les processus d'exclusion en leur permettant d'accéder aux conditions sociales qui président à la constitution d'une famille « légitime ». Mais aussi par certains époux et pères qui, faute de pouvoir trouver un statut en France, vont tenter de conserver ou d'améliorer celui qu'ils ont dans leur village d'origine. Pour ce faire, une des stratégies adoptées est la polygamie. Dès lors qu'ils choisissent la polygamie, quelles qu'en soient les raisons, les migrants optent pour les valeurs qui dominent dans leur société de départ et tout particulièrement en ce qui concerne les rapports de sexes. Tandis que d'un côté, grâce aux projets

collectifs de développement villageois, ils entendent être considérés comme porteur de la modernité au village, de l'autre ils imposent leur autorité au sein de la famille en refusant que le statut des femmes y soit repensé. Ils multiplient le nombre des alliances en accroissant le nombre de leurs épouses. Modernité au regard du village, tradition au regard de la famille, ce sont les femmes qui font les frais de telles stratégies⁵.

Une telle contradiction, tout particulièrement en situation migratoire, est porteuse de nombreux conflits.

Même lorsqu'elles n'entendent pas remettre en cause la polygamie en Afrique, la quasi-totalité des migrantes jugent la polygamie en France insupportable, quelles qu'en soient les modalités pratiques : venue des épouses à tour de rôle, plusieurs épouses en même temps, quelques enfants en France, d'autres au pays, tous les enfants de toutes les épouses en France.

Ces situations de polygamie en France qui sont encore minoritaires concernant les familles dont nous parlons – 20 % environ des hommes mariés – sont d'autant plus redoutées par les femmes que les conditions de logement de ces familles africaines sont exécrables. Les mauvaises conditions de logement ne représentent pas un frein à la polygamie aux yeux des hommes qui y ont recours. Lors d'une étude⁶ que nous avons faite sur « le mode de constitution des ménages polygéniques et le vécu de la polygamie en France », toutes les femmes que nous avons rencontrées, sauf une qui a refusé de répondre en disant que pour elle la polygamie c'était ce qui se faisait dans son pays et qu'elle était très bien comme ça, toutes ont insisté sur le malheur d'être femme d'un polygame⁷.

Je me suis mariée, j'avais quinze ans. On n'a parlé de rien. On n'a pas parlé s'il y a polygamie ou pas. C'est ici en France que j'ai vu le problème de la polygamie. Mais je te jure, ici en France, c'est pas bien de faire la polygamie.

Pour la deuxième épouse, on était d'accord mon mari et moi pour qu'il n'y en ait pas. Puis, il y a quatre ans il a amené une autre femme. Il a rien dit. Il a ouvert la porte un soir avec cette femme et il a sorti les deux grands fils de la chambre en leur disant de dégager, que la chambre était pour cette nouvelle femme. Depuis tout le monde se bat à la maison. Même la deuxième dame pleure tout le temps parce que les fils ne s'entendent plus avec le père.

5. C. Quiminal, « Mais qui sont ces jeunes africains noirs ? », in *Migrants Formation*. Les familles africaines, n°91, déc. 1992.

6. C. Baudin et C. Quiminal, Étude réalisée pour la direction des Migrations et des Populations (DPM), 1993.

7. Cf. également S. Fainsang et O. Journet, *La femme de mon mari*, L'Harmattan, 1988.

Tu sais moi je dis la vérité. Tu sais bien que, dans la polygamie, avec les autres femmes on se déteste. On se croise dans le salon, on se sourit mais on n'a que de la colère dans le cœur. Pendant que la tête sourit, on a le cœur qui est noir, qui est serré. Mais l'homme il s'en fout.

En effet, une fois qu'ils ont opté pour la polygamie les hommes sont peu sensibles aux revendications des femmes.

Pour moi, vivre en polygamie, j'ai beaucoup d'avantages. D'abord pour les enfants, en cas de maladie d'une femme, l'autre la remplace... Quand j'avais une seule femme, elle a été malade et longtemps hospitalisée ; à ce moment-là, c'était vraiment une catastrophe, les enfants à droite et à gauche. Une travailleuse familiale est venue, mais elle ne savait pas faire la cuisine africaine. Le matin elle arrivait à 8 h 30, le soir elle partait à 5 heures. Pour moi ça a posé plein de problèmes. Maintenant qu'elles sont deux, si l'une est malade ou doit sortir, l'autre est là. Les enfants ne savent même pas laquelle est la maman. La nourriture reste la même si l'une des femmes est absente. Je trouve là un grand avantage et une grande sécurité. Depuis que les deux sont là, j'ai l'esprit tranquille.

Ma première elle était fatiguée, et elle avait plus d'enfant. J'ai décidé de faire venir la seconde pour l'aider. C'était contre ma famille qui voulait qu'elle reste.

Je voyais que ma première femme ne pouvait pas s'en sortir seule. Je pensais qu'avec une qui travaille et une qui garde les enfants ça irait bien.

Une seule femme se sent indispensable. Elle va vouloir devenir comme les occidentales et faire la loi à la maison ; l'homme n'aura plus d'autorité, il ne sera plus respecté.

La polygamie, on fait ça parce qu'on a trouvé que cela existait déjà avant nous, donc on est resté sur cette base. La polygamie c'est pour la famille, c'est pour constituer une grande famille. La raison est là. Parce qu'avant en Afrique c'était l'agriculture. Donc il fallait du monde. Parce que si tu as une grande maison tu es toujours plus noble. Parce que lorsque tu as dix à douze garçons tu as beaucoup de mil, la famille investit beaucoup de choses. Mais une seule mère ne peut pas avoir à elle seule une aussi grande famille comme dix garçons, sinon elle serait déjà vieillie, fatiguée.

Rares sont les femmes qui arrivent à convaincre de tels maris de ne pas être polygames. La pression des familles – « tu n'es pas un homme,

tu te laisses gouverner par ta femme... » – pèse particulièrement sur les hommes qui n'envisagent pas leur avenir ou celui de leur famille en restant en France.

Conflits entre épouses, entre les « fausses » mères et les enfants, entre le mari et ses femmes, quelles sont les stratégies mises en œuvre par les femmes pour échapper au malheur ?

Notons tout d'abord que ces conflits sont d'une extrême violence, que les médiations sont peu nombreuses, et qu'ils opposent la plupart du temps une femme à l'ensemble de la famille du mari en France et au village, voire à l'ensemble de la communauté en France.

Plusieurs formes de résistance

Malgré cette pression de la communauté masculine afin que l'ordre des familles soit respecté, un nombre de plus en plus important de femmes refuse de s'y soumettre. Certaines, ayant vécu parfois plus de dix ans dans un foyer monogame, arrivent à convaincre leur mari de maintenir la deuxième épouse au village.

Quand je le voyais rentrer d'Afrique avec ces idées de polygamie, je lui disais on est là, on est en France, essayons de faire un bon avenir pour nos enfants, essayons d'attacher nos ceintures. Mais il a pas pu résister à ses parents. Tout ce que j'ai gagné c'est qu'il l'a laissée là-bas puisqu'il dit que c'est pour sa mère qui est âgée !

Elles y réussissent d'autant mieux que la nouvelle épouse a été acceptée par le migrant pour des raisons « traditionnelles » : épouse d'un frère décédé, ou épouse destinée à aider une vieille mère.

D'autres négocient des appartements distincts pour chaque épouse.

Regarde-moi. Moi à chaque fois que mon mari a voulu faire venir une seconde épouse, moi j'ai fait la guerre et elles sont parties. Elles ont compris. Je leur ai dit que cette maison, c'est chez moi, qu'on n'a pas de place pour une autre épouse.

Je suis allée voir une avocate africaine mais elle m'a dit qu'elle peut m'aider à divorcer seulement. Moi je ne veux pas divorcer, je veux faire sortir cette femme de chez moi, qu'elle habite ailleurs. Elle n'a qu'à aller dans un foyer ! Pour le reste je m'en fiche. Qu'elle habite ailleurs.

Certaines municipalités acceptent de fournir plusieurs logements à ces épouses d'un même homme afin de soulager des situations familiales

trop douloureuses. Les femmes mettent alors des conditions aux visites du mari : qu'il paye le loyer, accepte qu'elles perçoivent les allocations familiales. Cette solution est précaire et rendue aujourd'hui illégale par les lois interdisant la polygamie.

Le renvoi au pays est une menace qui pèse en permanence sur les femmes. A la différence des hommes, les femmes n'entretiennent aucun mythe du retour. Ce serait pour elles reprendre une place qu'elles ne veulent plus, de surcroît dans la honte de n'avoir su se tenir en France.

Enfin nombreuses sont les situations de rupture dans lesquelles les femmes ont recours au divorce. Les négociations familiales ayant échoué, elles refusent de retourner au village et réclament alors le droit d'être jugées selon le droit français qui, espèrent-elles, devrait leur permettre de garder leurs enfants, l'appartement dans lequel elles vivent, les allocations familiales et éventuellement une pension. Une telle résolution est en général le résultat d'un parcours sans autre issue.

Je veux rester avec mes enfants. C'est pour ça que je demande le divorce. Si je ne fais pas ça, il va me renvoyer au village et garder les enfants. Je préfère divorcer. C'est mieux que de souffrir toute ma vie. Je peux pas. C'est sûr, j'ai eu beaucoup de pressions de la famille, mais je ne peux pas. Il n'y a que moi qui souffre. Même s'ils disent n'importe quoi, j'ai rien à foutre.

Les réseaux de solidarité féminine

Après le divorce, lorsqu'elles ont les arrières nécessaires, certaines femmes repartent volontairement en ville, à Dakar ou Bamako avec leurs enfants. Ce sont celles qui, grâce à un travail en France, ont réussi non seulement à accumuler un petit capital mais également à créer et entretenir des réseaux féminins sur la base de leur propre famille. On peut parler de la constitution de lignages féminins de solidarité qui leur permettent d'utiliser leurs relations, leurs économies, les compétences acquises en France afin de pouvoir assurer leur subsistance et celle de leurs enfants. Il s'agit d'un courant minoritaire qui s'appuie sur des activités artisanales ou commerciales et qui témoigne d'une capacité à prévoir son avenir de manière autonome.

J'ai décidé après mon divorce de partir. J'ai été résoudre mes problèmes en Afrique. C'est ma grande sœur et son mari qui m'ont payé mon billet et m'ont fait retourner à Dakar. Puis j'ai trouvé un travail, je fais des ménages chez les *toubab* parce qu'ils apprécient que je parle français. J'ai fait venir mes trois enfants. C'est moi qui dois me débrouiller pour les nourrir avec l'aide de ma sœur aînée. Je

ne veux plus revenir en France, je reste à Dakar, je suis revenue dans la maison familiale et personne ne peut me faire sortir puisque tout le monde sait que mon mari ne m'aide pas.

Le sort de ces femmes dépend en dernière analyse de leur autonomie financière et de leur insertion dans des réseaux de solidarité. Les hommes en général ne sont pas prêts de se sentir responsables de divorces qu'ils ne souhaitent pas. Il n'est pas rare alors qu'ils refusent d'assumer les responsabilités qui normalement incombent au père, surtout lorsque les femmes entendent garder leurs enfants.

En bref, les hommes, souvent en situation d'échec en France, tentent de valoriser leurs efforts migratoires au regard du village, d'une part, grâce aux initiatives collectives de développement qu'ils y impulsent et au regard de leur famille, d'autre part, en prenant plusieurs femmes. Porteurs de la modernité au village, ils n'entendent cependant pas se dessaisir de leur autorité au sein de la famille ou en inventer une nouvelle qui reconnaîtrait aux femmes leur autonomie.

Au contraire, pour les femmes immigrées les choses se jouent ici en France et maintenant⁸. Ce sont elles qui ont à gérer les problèmes de la vie quotidienne. Elles ne peuvent y faire face dans les marges étroites qui leur sont assignées. Mais, par ailleurs, en Afrique, dans le village de leur mari, au sein de la famille de ce dernier, aucun nouvel espace ne se dessine où elles pourraient faire valoir leurs propres acquis de migration. Elles sont au cœur de contradictions qui ne sont pas les leurs. Pour jouer un rôle actif, il faudrait que les hommes et plus particulièrement leur époux acceptent le nouveau rôle qu'elles revendiquent. C'est la compréhension de cette nouvelle situation qui les amène, dès qu'elles le peuvent, à travailler, gagner de l'argent, conquérir leur autonomie.

Cet argent, outre des économies pour un avenir incertain, leur permet de constituer des réseaux sur lesquels elles pourront s'appuyer en cas de nécessité.

Les tontines entre femmes sont une pratique courante. Elles consistent à accumuler de l'argent grâce aux cotisations des participantes, argent qui sera utilisé à tour de rôle par chacune des cotisantes comme petit capital leur permettant de démarrer une activité.

Par ailleurs, la constitution de ce que nous avons appelé un lignage féminin, courant lorsque la famille est en décomposition, est aussi un des moyens utilisés par les femmes afin de sortir de la dépendance des hommes. Elles cherchent refuge chez une sœur, une cousine, une tante ou tout simplement une amie.

Enfin de nombreuses associations de femmes africaines se sont créées ces dernières années. Ce sont des associations de solidarité entre femmes, des lieux de négociation tant avec la société d'accueil, pour trouver des

8. Pour plus de détails, cf. également C. Quiminal, « Genre, territoire et exclusion », in *Journal des Anthropologues*, n°59, *Les territoires de l'altérité*, 1995

emplois, résoudre les problèmes scolaires ou de santé des enfants, les problèmes de logement, qu'avec la famille ou la communauté d'origine en France. En effet ces associations sont mieux à même qu'une femme seule de défendre les nouveaux comportements que les femmes revendiquent.

Souvent les présidentes des associations ont des parcours « tumultueux », peu conformes aux normes de leur société. Ce statut leur donne une certaine notoriété au sein de la communauté. Ces associations ne sont pas vécues, bien au contraire, comme des lieux de rupture avec la communauté d'origine, mais comme des lieux où se constitue un quant-à-soi des femmes susceptible de faire changer les rapports de force entre elles et les hommes, entre elles et les familles de leur mari, entre elles et la société française.

Malgré le dynamisme dont elles font preuve, la situation de ces femmes africaines, projetées d'un milieu rural où elles subissent la domination de patriarches dans un milieu urbain au plus bas de l'échelle sociale, est toujours extrêmement difficile. Soumises à des forces qui leur sont contraires, elles ne peuvent pour la plupart que recoller de manière répétée, les morceaux d'une famille éclatée. La situation est d'autant plus difficile à gérer et à penser que ces femmes doivent entretenir des rapports avec deux systèmes sociaux différents dont les modèles familiaux, pour des raisons différentes, sont en crise et qui, ni l'un ni l'autre, ne les reconnaissent comme des individus de plein droit.

IV

DES CHIFFRES, DES FAITS, DES LOIS



Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances

Marc PILON

L'importance du rôle des femmes au sein des sociétés africaines (en matière économique, éducative, sanitaire, etc.) est de plus en plus reconnue, et suscite une attention croissante de la part des nombreux intervenants dans le domaine du développement. Une littérature abondante, où prédominent largement les études anthropologiques, traite de la condition des femmes africaines que les « rôles de genre » confinent avant tout dans un statut de dépendante à l'égard des hommes. Dans les faits, pourtant, des femmes sont amenées à assurer la responsabilité d'unités domestiques parce que vivant seules ou sans homme adulte présent, ou encore en raison d'un mari « défaillant ». Si la situation de ces femmes, considérées par les statistiques comme « chefs de ménage », n'est pas nouvelle et varie fortement selon les sociétés et les contextes, elle concerne semble-t-il une proportion croissante des ménages en Afrique. Mais que sait-on des niveaux et tendances actuelles du phénomène et de leurs facteurs explicatifs ? Qui sont ces femmes chefs de ménage ? Quelles sont les caractéristiques de leur ménage ? Quelles sont les significations des évolutions en cours ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la présente communication se propose, après avoir présenté et discuté les données utilisées ainsi que les concepts de ménage et de chef de ménage (CM), de dresser un état des connaissances statistiques sur les femmes chefs de ménage en Afrique.

Les données statistiques existantes et les concepts utilisés

C'est maintenant un lieu commun de constater et de dénoncer le manque de statistiques fiables sur la situation des femmes en Afrique. La récente publication du rapport des Nations unies, *Les femmes dans le monde 1970-90. Des chiffres et des idées*, ne doit pas faire illusion ? comme en témoignent les nombreuses valeurs manquantes au niveau des pays africains.

Le même constat vaut pour l'information sur les ménages en Afrique (Locoh, 1988a). Les résultats publiés des recensements demeurent très en deçà des possibilités d'analyse offertes par les données collectées. Dans le cadre des programmes des « enquêtes mondiales fécondité » – dans les années 70 – puis des « enquêtes démographiques et de santé » – dans les années 80-90, il faut attendre les toutes dernières enquêtes pour voir publiés dans les rapports nationaux quelques résultats sur les ménages, et encore très succincts.

Il va donc sans dire que les statistiques portant sur les femmes chefs de ménage en Afrique sont particulièrement pauvres. Pourtant, les sources de données susceptibles de fournir une information statistique d'envergure sur les femmes chefs de ménage sont avant tout les recensements de population ainsi que les enquêtes démographiques et socio-économiques dont la collecte est réalisée au niveau du ménage. Un récent travail de compilation effectué par C. Tichit (1994) – auquel nous allons largement faire référence – montre néanmoins que, même très insuffisant, cet existant corpus statistique permet une première analyse de la situation des femmes chefs de ménage et de son évolution. A quelques exceptions près, les résultats présentés et discutés ici proviennent de travaux déjà publiés.

Ces diverses opérations de collecte, qui s'inscrivent toutes dans une démarche statistique héritée de la pratique occidentale, se réfèrent au concept de « ménage », défini généralement comme « un ensemble constitué par un groupe de personnes apparentées ou non qui reconnaissent l'autorité d'une seule et même personne (le chef de ménage), vivent dans un même logement, prennent souvent leur repas en commun et subviennent en commun aux dépenses courantes » (Sala-Diakanda 1988).

Ainsi défini, le ménage combine trois dimensions : familiale (en terme de parenté), résidentielle et économique. Dans les faits, cependant, il arrive que ces trois dimensions ne soient pas simultanément réalisées. Ainsi, un ménage peut être dépourvu du critère familial (ménages d'isolés et de non-apparentés), une même unité résidentielle (une concession) peut regrouper plusieurs ménages. Inversement une unité économique – au sens du « groupe domestique » – peut dépasser le cadre du seul ménage, impliquant des personnes ne partageant pas la même résidence (dans les cas de non-cohabitation des conjoints, par exemple). Aussi, de nombreux

auteurs ont dénoncé le caractère inadapté de ce concept aux réalités africaines, la diversité des situations réelles ainsi traduites rendant souvent très difficiles des analyses comparatives (Lacombe et Lamy 1989 ; Garenne 1980 ; Sala-Diakanda 1988). Il est bien clair que le ménage n'est pas « la » famille, mais qu'il constitue néanmoins une dimension importante des réalités familiales.

En règle générale, le statut de « chef de ménage » est attribué à la personne qui est reconnue ou supposée exercer au sein du ménage l'autorité morale et y détenir le pouvoir de décision, notamment en matière économique. En l'absence de critères précis, le caractère déclaratif de ce statut fait que son attribution « dépend de l'appréciation des enquêtés d'une part et de l'agent recenseur de l'autre » (Tichit 1994 : 19). Car, dans la réalité des sociétés africaines, cette autorité et ce pouvoir du chef de ménage renvoient à des situations très diverses et demeurent relatifs. La prégnance du clan, du lignage – à travers le rôle des aînés – peut fortement peser sur les décisions prises au sein des ménages, et relativiser ainsi le degré d'autonomie du chef de ménage. Par ailleurs, des personnes, notamment des femmes, peuvent être membres d'un ménage sans pour autant dépendre économiquement de son chef, assurer effectivement la charge du ménage sans en être déclarées le chef, ou encore être déclarées CM sans être effectivement responsables du ménage (Shaheed 1990 ; Frank 1988). Il n'y a pas d'équivalence stricte entre le statut déclaré de CM et l'exercice réel des responsabilités afférentes.

Comme le note le rapport sur les femmes dans le monde, « en raison des préjugés dictés par la tradition et des méthodes de collecte des données employées dans la plupart des pays, les femmes ne sont généralement pas enregistrées comme chefs de famille » [de ménage] (Nations unies 1994 : 17). En effet, « traditionnellement » et dans tous les pays du monde, l'homme est considéré comme le chef de ménage. Au point que, « selon les recommandations des Nations unies, dans un couple l'homme doit systématiquement être déclaré chef de ménage » (Tichit 1994 : 19). Pourtant, comme nous le verrons plus loin, les statistiques révèlent qu'une proportion non négligeable et même croissante des ménages ont une femme à leur tête.

Dans quelles situations observe-t-on alors des femmes chefs de ménage (des ménages féminins) ? Le rapport mentionné ci-dessus en distingue deux : celle des femmes qui « vivent seules (c'est-à-dire qu'elles constituent un ménage d'une seule personne) », et celle où « le ménage ne compte pas d'homme adulte » (Nations unies 1994 : 17). Cette distinction cache des situations très diverses, où l'histoire matrimoniale des femmes joue évidemment un rôle essentiel.

Les femmes CM célibataires, divorcées ou veuves vivant seules ou avec enfants et/ou avec d'autres personnes (généralement des collatéraux plus jeunes) constituent les cas présentant le moins d'ambiguïté.

Les femmes CM mariées représentent en revanche des situations plus complexes, qui varient selon les sociétés et les contextes. L'absence du

mari, qu'indique leur statut, peut avoir des causes très variables. Certaines sociétés, généralement polygynes, pratiquent traditionnellement la non-cohabitation des coépouses, chacune résidant séparément dans un quartier distinct. C'est le cas par exemple des Fon au Bénin, des Bwa au Mali, des Somali, des Nuer, des Afar en Afrique de l'Est, des Yaka au Zaïre, etc. De tels arrangements résidentiels existent aussi dans certaines sociétés monogames (chez les Amhara, avec *uxorilocalité* ; chez les Tigrinya, avec *duolocalité* ; Tichit 1994 : 37). En ville, la pratique s'observe également chez des sociétés n'ayant pas institué la non-cohabitation, en raison de logements trop exigus ou pour prévenir d'éventuels et probables conflits entre épouses (particulièrement en cas d'appartenance ethnique différente) ; les épouses peuvent être réparties entre le village et la ville. C'est là une évolution très fréquemment observée. Enfin, une migration prolongée du mari peut amener son ou une de ses épouses à assumer les responsabilités domestiques ou à se déclarer CM.

La non-cohabitation des conjoints due à la pratique polygynique ou la migration masculine suffisent-elle, à faire des épouses « séparées résidentiuellement » de leur mari, des chefs de ménage ? La méthodologie des recensements et enquêtes en décide ainsi. La pratique de résidence séparée des épouses en cas de polygynie fait qu'un homme polygyne ne peut être compté qu'une seule fois comme chef de ménage, généralement pour celui où il réside au moment du recensement ou de l'enquête, ou celui qu'il déclare. Toutes ses autres épouses qui sont logées ailleurs et vivent avec leurs enfants (et éventuellement d'autres personnes) sont alors considérées comme chefs de ménage là où elles résident. Dans une étude sur les Bwa du Mali, V. Hertrich (1994) montre que la différence d'appréciation de l'importance des « ménages » féminins peut se révéler considérable selon que l'on raisonne au niveau des « groupes domestiques » ou des « unités résidentiellés » : le statut de « chef » revient aux femmes dans seulement 3 % des cas pour les premiers, mais dans 27 % des cas pour les secondes !

Une absence prolongée, généralement de plus de six mois, d'un homme chef de ménage marié implique au moment de l'enquête son « exclusion statistique » du ménage ; le statut de CM peut alors revenir à son ou à une de ses épouses. Ainsi, en cas de polygynie ou de migration, ou les deux combinées, et même si effectivement le mari assure les dépenses essentielles (loyer, électricité, argent pour la nourriture, etc.) et garde un important pouvoir de décision, c'est à son épouse que revient le statut de CM. Dans la réalité, il est cependant évident que la plupart de ces femmes mariées qui se retrouvent chefs de ménage assument au quotidien l'essentiel des charges et décisions afférant à la vie du ménage.

Le même raisonnement s'applique aussi aux ménages où le mari est présent et déclaré chef du ménage ; la femme doit souvent faire face à la défaillance économique du mari. Sachant la complexité de la notion de responsabilité familiale et le contenu des concepts de ménage et de CM, il

est bien clair que les « statistiques [ainsi] produites sur les hommes et les femmes chefs de ménage sous-estiment considérablement les responsabilités des femmes » (Nations unies 1994 : 17 ; Rosenhouse 1989).

Pour les femmes, le statut de CM appelle une remarque spécifique : il présente en effet un caractère évolutif, instable. Une fois devenus CM — ce qui arrive progressivement à la quasi-totalité d'entre eux —, les hommes ont toute chance de garder ce statut tout au long de leur vie ; et ce, quel que soit leur itinéraire matrimonial. Une migration en cours de mariage n'empêche pas de devenir chef d'un autre ménage. Il en est tout autrement pour le sexe féminin. Une jeune femme CM célibataire risque fort de perdre ce statut au moment de son mariage, mais peut le retrouver ensuite en ne cohabitant pas avec son mari, en raison d'une migration de celui-ci ou encore suite à une dissolution de l'union par divorce ou décès du mari ; elle peut à nouveau l'abandonner à l'occasion d'un remariage, etc.

D'une manière générale, pour les pays africains, la proportion des femmes CM croît avec l'âge, mais n'en reste pas moins toujours minoritaire (figure 1). A quelques variantes près, l'évolution du statut familial avec l'âge suit le schéma suivant pour le sexe féminin :

— jusqu'à 15-25 ans, en fonction de l'âge au premier mariage, les statuts familiaux prédominants sont avant tout celui de fille du chef de ménage (les jeunes filles résident chez leurs parents), puis celui de dépendant qui concerne notamment des jeunes sœurs célibataires du CM ou d'autres parentes (accueil des jeunes filles dans des familles urbaines pour aider aux tâches domestiques, poursuivre leurs études, faire un apprentissage) ;

— entre 20 et 60 ans environ, les femmes sont essentiellement en position d'épouse du chef de ménage, elles ont quitté leurs parents pour aller vivre chez leur mari ;

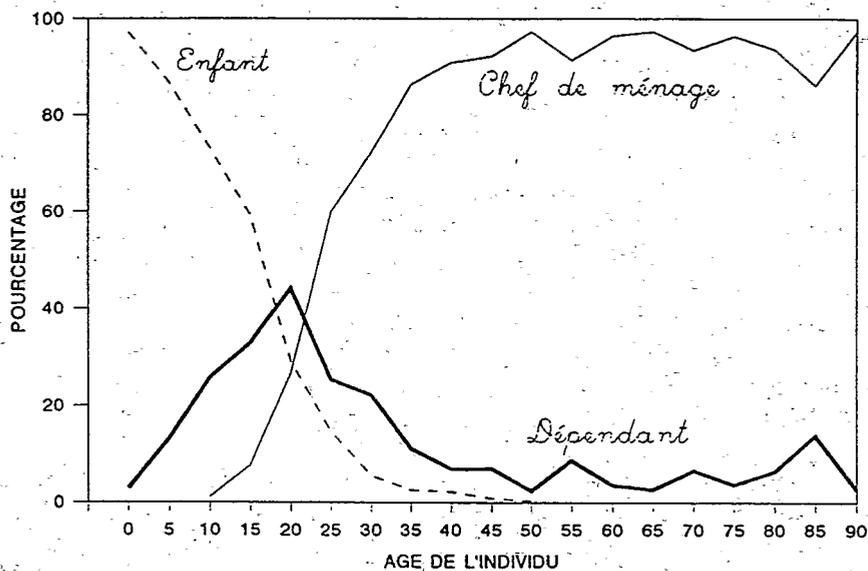
— au-delà de 60 ans, le statut de dépendant caractérise la majorité des femmes, le plus souvent en tant que mère du CM ; elles ont quitté la résidence du mari défunt pour rejoindre celui d'un de leur fils.

Il n'existe pas de « classe » des femmes chefs de ménage. Ce statut, qui peut être vécu par une même femme plusieurs fois au cours de sa vie, dans des contextes extrêmement différents, constitue l'une des dimensions du cycle de vie féminin.

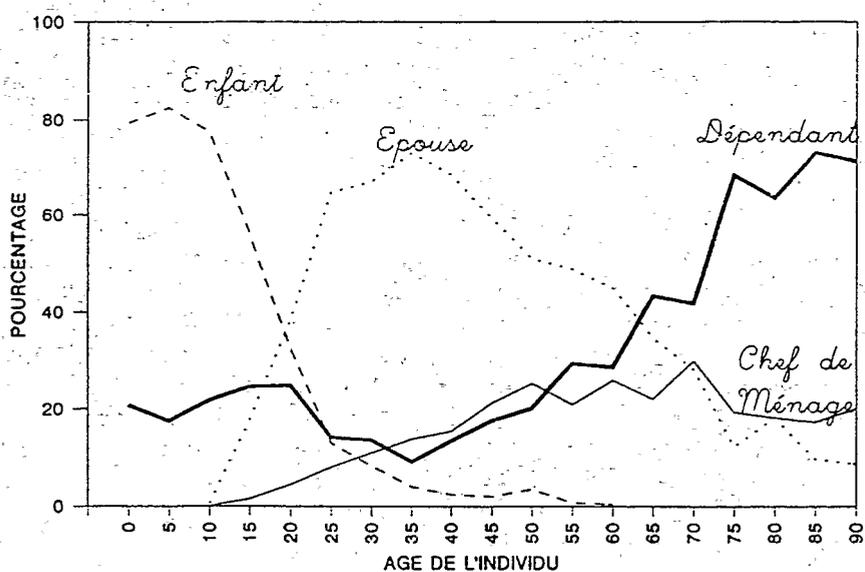
Ces précisions étant apportées et ayant à l'esprit toutes ces réserves formulées quant à l'identification du statut des femmes chefs de ménage, qu'en est-il du niveau et de l'évolution du phénomène au vu des statistiques existantes ?

Figure 1
Statut familial par groupe d'âges des populations masculine
et féminine au Togo en 1981 (d'après le recensement)

Sexe masculin



Sexe féminin



Niveaux et tendances de la proportion des femmes chefs de ménage en Afrique

D'après le rapport sur les femmes dans le monde (Nations unies, 1994 : 18), l'Afrique occupe une position intermédiaire : c'est en Amérique latine et dans les Caraïbes que la proportion des ménages féminins est la plus élevée – approchant les 30 % – ; elle avoisine les 25 % dans les régions développées et dépasse 20 % en Afrique, alors qu'elle n'atteint pas 15 % en Asie et dans le Pacifique. En raison des problèmes liés aux concepts évoqués plus haut et, particulièrement pour l'Afrique, d'une indigence des données, ces chiffres moyens ont une valeur indicative. En Afrique, comme dans toutes les autres régions du monde, ils cachent une grande diversité de situations, à la fois entre pays et au sein de chacun d'eux (tableau 1).

Tableau 1

Proportion (%) des ménages dont le chef est une femme en Afrique, et selon le milieu d'habitat

(d'après un tableau complété de Locoh, 1994 ; sources : enquêtes démographiques et de santé et (R) recensements).

Région/Pays	Date	Ensemble	Rural	Urbain
Afrique du Nord				
Algérie	1987 (R)	11,0		
Egypte	1992	11,8	10,9	12,6
Maroc	1992	16,3	13,3	19,6
Soudan	1989-90	12,6	12,1	13,3
Tunisie	1975 (R)	10,5		
Afrique de l'Ouest				
Burkina Faso	1993	6,5	5,0	12,8
Ghana	1988	32,2	30,7	34,9
Guinée	1983 (R)	12,7	12,6	13,0
Libéria	1986	19,1	16,3	22,4
Mali	1987	14,0	14,4	18,4
Niger	1992	9,2	7,9	15,5
Nigeria	1990	14,3	12,9	18,0
Sénégal	1992-93	15,8	10,5	23,1
Togo	1988	26,4	24,8	29,9
Afrique centrale				
Cameroun	1991	17,9	16,8	19,9
Centrafrique	1988 (R)	18,8	16,7	25,0
Congo	1984 (R)	21,1		

Afrique de l'Est				
Burundi	1987	18,1	17,8	25,3
Kenya	1993	32,7	35,3	21,5
Malawi	1992	24,6	26,1	12,6
Ouganda	1988-89	20,6	20,0	26,3
Rwanda	1991	20,8	20,8	19,4
Tanzanie	1991-92	18,6		
Zambie	1992	16,2	18,7	13,1
Zimbabwe	1989	32,6	39,8	19,0
Afrique australe				
Botswana	1988	45,9	51,0	33,3
Namibie	1992	30,8	30,6	31,2

Sur la base des résultats issus des enquêtes nationales démographiques de santé et de recensements les plus récents, les proportions de ménages féminins se répartissent selon les pays entre deux extrêmes : 6,5 % au Burkina Faso et 45,9 % au Botswana. C'est en Afrique de l'Est et australe que la féminisation des chefs de ménages est la plus forte : à quelques exceptions près (Burundi, Tanzanie et Zambie), les proportions sont toujours supérieures à 20 % et dépassent 30 % dans quatre pays (Kenya, Zimbabwe, Botswana, Namibie). Dans le reste du continent, les valeurs se situent presque partout au-dessous de 20 %, sauf au Congo, et surtout au Togo et au Ghana (32,2 %) ; à l'exception du Maroc (16,3 %), tous les pays de l'Afrique du Nord comportent moins de 15 % de chefs de ménage féminins. Globalement, les pays présentant les proportions les plus faibles de femmes CM sont les pays sahéliens et maghrébins pour lesquels l'importance de la religion musulmane, le caractère fortement patriarcal des sociétés et une polygynie traditionnellement plutôt cohabitationniste constituent autant de facteurs explicatifs de cette situation.

Cette différence globale s'accompagne d'une autre en regard du milieu d'habitat : en Afrique de l'Est et australe, la proportion des femmes CM est nettement plus élevée en milieu rural (sauf au Burundi, en Ouganda et en Namibie), alors que partout ailleurs les ménages féminins sont plus nombreux dans les villes. Dans les deux cas, l'écart est parfois très marqué, allant du simple au double. Ainsi, au Malawi, les proportions sont respectivement de 26,1 % en milieu rural contre 12,6 % en ville, et au Zimbabwe de 39,8 % contre 19 %, tandis qu'au Burkina Faso les valeurs sont de 5 % et 12,8 %, au Niger de 7,9 % et 15,5 %, au Sénégal de 10,5 % et 23,1 %.

Pour les pays où l'on dispose de plusieurs observations dans le temps, la tendance globale est à la hausse, traduisant une féminisation des chefs de ménage (tableau 2). La comparaison de ces résultats peut certes susciter quelques réserves : on peut se demander si l'enregistrement des

femmes comme chefs de ménage ne s'est pas amélioré au cours du temps, produisant ainsi une illusion statistique. Sans écarter complètement cette hypothèse, cette augmentation des femmes CM, confortée par les approches plus qualitatives, paraît bien réelle. Selon C. Tichit, elle « s'inscrit dans l'ordre des mutations sociales en cours depuis les années 60. Elle s'est beaucoup développée dans les années 70 et semble atteindre aujourd'hui dans quelques pays un certain seuil de maturité » (1994 : 55).

Tableau 2

**Évolution dans le temps de la proportion
des femmes chefs de ménage**

PAYS	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90
Bénin	1961 : 14,0 %	1979 : 21,0 %		
Burkina Faso	1961 : 3,6 %		1985 : 9,7 %	1993 : -6,5 %
Burundi		1971 : 31,0 %	1987 : 18,1 %	
Cameroun		1976 : 14,5 %	1987 : 18,5 %	1991 : 17,9 %
Congo	1960 : 10,3 %	1974 : 14,6 %	1987 : 21,1 %	
Ghana		1970 : 27,0 %		1993 : 32,2 %
Guinée	1955 : 10,0 %		1983 : 12,7 %	
Kenya			1989 : 27,0 %	1993 : 32,7 %
Mali	1961 : 7,0 %	1976 : 15,1 %	1987 : 14,0 %	
Niger	1960 : 6,7 %			1992 : 9,2 %
R. Centra- frique	1960 : 10,0 %	1975 : 18,3 %	1988 : 18,7 %	
Rwanda		1970 : 16,5 %	1979 : 25,1 %	1991 : 25,0 %
Sénégal			1986 : 13,8 % 1988 : 15,6 %	1993 : 15,8 %
Togo		1970 : 16,2 %	1981 : 20,5 % 1988 : 26,4 %	
Taux moyens	8,8 %	19,3 %	18,5 %	19,9 %

Source : Tichit 1994 : 31

**Caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes
chefs de ménage**

La structure par âge des femmes CM montre une prédominance des femmes âgées. Leur âge moyen est rarement inférieur à 40 ans et se situe souvent entre 45 et 50 ans ; il est presque toujours supérieur à celui des hommes (Tichit 1994). Au vu des quelques résultats présentés ci-dessous

(tableau 3), un profil d'ensemble se dégage : plus de la moitié ont 40 ans au moins, plus du tiers 50 ans ou plus et, à l'opposé, au maximum 5 % ont moins de 20 ans. On observe cependant des différences entre pays, qui distinguent surtout l'Algérie, sans doute représentative de la situation des pays maghrébins. La population des femmes CM y est beaucoup plus nettement marquée par la prédominance des femmes âgées et la rareté des jeunes : 59 % ont au moins 50 ans et 81,3 % au moins 40 ans, tandis que seulement 3,3 % ont moins de 30 ans (contre 13,8 % à 27,3 % dans les autres pays).

Tableau 3

**Structure par âge des femmes chefs de ménage
pour quelques pays africains**

Groupe d'âges	Algérie 1987	Guinée 1983	Burkina- Faso 1985	Togo 1981	Rwanda 1991
15-19	0,2	2,4	5,0	3,5	2,1
20-29	3,1	11,4	22,3	19,6	11,9
30-39	15,4	21,4	17,4	21,9	21,4
40-49	22,3	25,7	17,6	19,7	17,4
50 et +	59,0	39,1	37,7	35,3	47,2
Total	100	100	100	100	100

Source : recensements

Ces structures par âge reflètent pour une large part les structures matrimoniales existantes (tableau 4). La faible fréquence des célibataires parmi les femmes CM résulte de la précocité et de l'intensité du mariage qui continuent de caractériser la plupart des régimes matrimoniaux africains. Les proportions apparaissent plus élevées là où le mariage est plus tardif, ce qui est toujours le cas dans les villes « où la montée du célibat féminin n'apparaît plus comme un simple retard de l'âge mais plutôt comme la révélation de mutations plus profondes des sociétés urbaines » (Antoine et Nanitélamio 1990). La scolarisation, la migration et l'accès à des revenus (par le salariat, le commerce) concourent à ce mouvement et, avec la fécondité avant mariage, favorisent l'existence de ces ménages de célibataires lesquels, pour la plupart, représentent cependant des situations transitoires, dans l'attente du mariage. La proportion de ces femmes CM célibataires nettement plus élevée dans les pays d'Afrique centrale montre que le phénomène peut concerner des sociétés entières, et témoigne de représentations et de vécus différents et plus valorisants du célibat féminin.

L'importance statistique de la catégorie des femmes mariées dans les pays ouest-africains résulte avant tout d'une pratique de la polygynie plus

répandue qu'ailleurs (Kaufman *et al.* 1988) et conjointement, au phénomène de non-cohabitation des coépouses. Cela est particulièrement net en Guinée où les deux tiers des femmes CM sont mariées. Mais, on y observe aussi des disparités géographiques importantes : ainsi, en milieu rural guinéen, la proportion des femmes CM mariées varie de 32,7 % en Guinée forestière à 75,8 % en moyenne Guinée, région qui est en effet caractérisée à la fois par une polygynie élevée sans cohabitation des coépouses et des migrations masculines. Si, dans ce pays et au Burkina Faso, le phénomène est plus marqué en milieu rural, au Togo, les villes présentent une plus forte proportion de femmes CM mariées.

Les fortes proportions de chefs de ménage divorcées en Afrique centrale et de l'Est (sauf au Rwanda, très catholique) ne traduisent pas une instabilité matrimoniale plus accentuée qu'ailleurs. Les données disponibles montrent en effet que c'est en Afrique de l'Ouest qu'elle est la plus élevée, mais les remariages y sont aussi beaucoup plus fréquents et plus rapides (Kaufman *et al.* 1988).

Les veuves constituent partout une proportion importante des femmes chefs de ménage, particulièrement en Algérie (65,5 %). Des disparités nationales existent néanmoins, dues à des causes diverses : statut social accordé à la veuve, pratique du lévirat, polygynie, surmortalité masculine (effet d'âge, importance des situations de conflits armés).

Si les données disponibles permettent de dresser un profil, même grossier, de la structure matrimoniale par âge des femmes chefs de ménage, elles sont en revanche quasiment muettes quant à leurs caractéristiques socio-économiques.

En matière d'instruction, les femmes CM apparaissent moins éduquées que les hommes CM (Ono-Osaki 1991), mais les données (publiées) font défaut pour comparer leur niveau d'instruction à celui des autres femmes. Elles sont probablement plus instruites en ville, mais, pour le milieu rural, il est autrement plus difficile de se prononcer.

Le constat de la sous-estimation de l'activité économique des femmes africaines est un lieu commun (Nations unies 1994 ; Oppong 1988). Il est encore plus manifeste pour les femmes chefs de ménage. Quelques recensements fournissent des taux d'activité, qui s'étalent de 41 % en Éthiopie à 88 % au Rwanda (Tichit 1994 : 48), mais n'ont guère de signification. En conclusion, par exemple, que les Éthiopiennes chefs de ménage sont majoritairement inactives serait assurément hâtif.

D'une manière générale, mis à part le fait qu'en milieu rural, les femmes CM travaillent avant tout dans l'agriculture et que, dans les villes, le commerce et le secteur informel occupent la plupart d'entre elles, on ne sait pas grand-chose de plus quant aux activités qu'elles exercent et à leur statut professionnel.

Tableau 4

**Répartition (%) par état matrimonial des femmes CM,
d'après les recensements de quelques pays africains**

Pays (date)	Ensemble Rural Urbain	Célibataire	Mariée	Divorcée	Veuve	Total
Algérie (1987)	E	2,6	21,8	10,1	65,5	100
Burkina Faso (1985)	E	5,6	42,0	4,8	47,6	100
	R	3,3	43,0	4,1	49,5	100
	U	16,2	36,9	7,9	39,0	100
Guinée (1983)	E	4,1	66,0	2,9	27,0	100
	R	3,6	67,9	2,5	26,0	100
	U	5,6	59,4	4,6	30,4	100
Togo (1981)	E	10,6	43,1	10,9	35,4	100
	R	8,4	37,9	11,4	42,3	100
	U	14,3	52,1	10,2	23,4	100
Rwanda (1978)	E	1,8	39,7	8,0	50,3	100
Éthiopie (1984)	E	6,5	25,5	37,7	30,3	100
Congo (1984)	E	26,4	17,2	23,9	31,2	100
Centra- frique (1988)	E	20,5	20,6	21,1	37,3	100

Taille et composition des ménages féminins

Dans tous les pays, et quelle que soit la période, les ménages féminins sont de plus petite taille que ceux des hommes, avec environ deux personnes en moins. Leur taille moyenne oscille entre 3 et 4,5 et présente, comme celle des ménages masculins, une légère tendance à la hausse (tableau 5) (Locoh 1988a).

Tableau 5

**Taille moyenne des ménages selon le sexe du chef de ménage
d'après les recensements de pays africains**

Pays	Date	CM Homme	CM Femme
Bénin	1979	6,0	3,7
Cameroun	1976	5,4	3,4
	1987	5,5	3,7
Congo	1974	5,8	3,2
	1984	6,0	3,8
Côte d'Ivoire	1984	6,3	4,5
Ghana	1970	5,0	4,6
Mali	1976	5,7	3,3
	1987	6,3	3,8
Centrafrique	1975	5,1	3,3
	1988	5,4	3,5
Rwanda	1978	5,4	3,5
	1991	5,5	4,1
Togo	1970	5,2	3,4
	1981	5,5	3,7
Zaïre	1984	6,4	4,0

Source : Tichit 1994 : 41

La composition des ménages féminins demeure elle aussi très mal connue. Les résultats des derniers recensements du Congo et du Togo, sans autoriser une quelconque généralisation, donnent quelques indications (tableau 6). Notons tout d'abord, la forte proportion des femmes CM vivant seules : plus d'une sur quatre au Congo. Cette proportion est généralement plus élevée chez les femmes que chez les hommes (Tichit 1994 : 43). Qui sont ces femmes seules ? Au Togo, la prise en compte de l'état matrimonial révèle que 51 % d'entre elles sont divorcées ou séparées, 23 % célibataires, 22 % mariées et 4 % veuves. Mais il faudrait également connaître l'âge, le niveau d'instruction, le type d'activité de ces femmes.

Dans plus de la moitié des cas, les femmes vivent avec leurs enfants et d'autres apparentés. Une exploitation complémentaire à partir d'un échantillon du recensement togolais nous a permis de constater que les ménages féminins présentent une proportion d'enfants « confiés » près du double de celle observée dans ceux dirigés par des hommes (respectivement 29,5 % et 15,8 %), et qu'il s'agit surtout de jeunes filles (avec un rapport de féminité de 273 !) envoyées au titre de l'« aide familiale » (Pilon 1994). Cette situation n'est assurément pas propre au Togo, et témoigne au contraire de la spécificité de la circulation des enfants en Afrique (Isiugo-Abanihe 1985 ; Page 1989).

Tableau 6

Composition des ménages féminins au Congo et au Togo

Structure des ménages	Congo (1984)	Togo (1981)
Femme seule	26,8	17,3
CM + enfants	27,3	34,2
CM + autres parents (AP)	15,6	18,1
CM + enfants + AP	25,3	24,6
CM + enfants + AP/SP	3,9	4,8
CM + conjoint + enfants/AP/SP	1,1	1,0
Total	100,0	100,0

Source : recensements

Les femmes chefs de ménage : choix ou circonstances ? Signe d'autonomie ou de précarité ? Indicateur de développement ou de pauvreté ?

A travers la difficile – très partielle – caractérisation de ces femmes à partir des données statistiques publiées, transparait une grande diversité des situations, tant nationales qu'au sein de chaque pays, et qu'entre milieux rural et urbain. Proposer des modèles régionaux se heurte vite à des contre-exemples. Les facteurs susceptibles d'expliquer cette évolution et ces différences apparaissent eux-mêmes fort divers et leur effet est rarement univoque.

Selon Ono-Osaki, dans les régions en développement, « comparées aux hommes, les femmes ont plus de chance de devenir chefs en raison des circonstances inévitables de la vie que d'un choix décidé » (1991 : 1612) et « les ménages entretenus par une femme pourraient représenter les plus pauvres parmi les pauvres » (1991 : 1603 ; trad. de l'auteur).

Faute de données adéquates, il est d'abord difficile de dire dans quelle mesure le phénomène des ménages féminins tient davantage à des circonstances (subies) qui s'imposent aux femmes qu'à un choix de leur part. Il est indéniable que la multiplication de conflits armés de plus en plus meurtriers – notamment en Afrique de l'Est et australe – « produit » de plus en plus de veuves et amènent donc davantage de femmes à assurer la charge d'un ménage et ce, dans des conditions à l'évidence défavorables. De même, les crises économiques poussent prioritairement un nombre plus élevé d'hommes, y compris mariés, à migrer vers la ville ou vers d'autres lieux (ruraux ou urbains) susceptibles de procurer du travail.

Cependant, une proportion non négligeable et sans doute croissante de femmes CM résulte de stratégies féminines, tant matrimoniales que

résidentielles, en vue d'une plus grande autonomie, par rapport au mari ou à la famille. Surtout en ville, ce peut être aussi bien le fait de jeunes femmes célibataires (souvent mères) que de femmes mariées à un homme polygame, de femmes divorcées, ou de veuves. Relevant que « 12 % des femmes ivoiriennes se déclarant mariées vivent dans une résidence différente de celle de leur conjoint, [et que ce phénomène] est plus marqué pour les originaires du sud du pays à dominante matrilineaire », Antoine et Nanitélamio (1990 : 21) soulignent que « ces femmes recherchent davantage leur autonomie par rapport aux hommes ». Par ailleurs, si à Abidjan, « de nombreuses veuves ne se remarient pas, elles ne retournent pas pour autant vers leur famille d'origine, mais restent en ville, soit auprès des parents, soit surtout comme chef de ménage indépendant ». De son côté, Locoh note à propos de Lomé que « la polygamie sans résidence commune des épouses appartient plutôt au versant « moderne » de la nuptialité » (Locoh 1990 : 26). La montée du célibat féminin comme la mobilité conjugale croissante (le plus souvent le fait des femmes elles-mêmes), qui conduisent de plus en plus fréquemment au statut de femme chef de ménage, sont aussi des manifestations d'une remise en cause des logiques matrimoniales traditionnelles et des statuts féminins correspondants ; ce sont des signes d'une émancipation féminine. Assurément, « l'évolution des comportements (féminins) face à la nuptialité est caractéristique d'un souci d'indépendance plus marqué, signe d'une profonde remise en cause des rapports hommes-femmes » et des relations inter-générationnelles (Antoine et Nanitélamio 1990 : 21). La croissance du phénomène des femmes chefs de ménage en est une autre manifestation.

L'accès des femmes au statut de chef de ménage, selon qu'il est choisi ou subi, détermine-t-il la situation économique des ménages féminins ? Comme nous l'avons évoqué plus haut, la non-cohabitation avec le mari – dictée par la tradition ou décidée par lui – ainsi que l'absence d'un mari en migration ne signifient pas nécessairement l'abandon de la femme, la démission de l'homme face à ses responsabilités. Tout va dépendre de la nature et de la qualité des relations entretenues entre les époux.

Pour le sexe féminin, les statuts de célibataire (et surtout de mère célibataire) et de divorcée demeurent généralement peu valorisés au sein des sociétés africaines, et le sont sans doute encore moins si les femmes concernées préfèrent résider seules, éventuellement avec leurs enfants et d'autres personnes. Cette volonté d'autonomie peut alors avoir un coût économique pour ces femmes chefs de ménage, plus ou moins élevé selon l'activité qu'elles exercent et l'existence ou non de solidarités familiales.

Comme le souligne avec justesse T. Locoh (1988 : 59-60), « dans la situation de crise qui affecte l'Afrique, les femmes seules, de façon temporaire ou durable, sont confrontées à des difficultés croissantes pour assurer la subsistance de leurs enfants et la leur, sans parler de parents qui peuvent dépendre d'elles. C'est d'une autonomie chèrement acquise que

témoignent les femmes chefs de ménage, dont on voit, au fil des ans, grossir le nombre. Dans leur quête du pain quotidien, les plus actives, les plus favorisées ont pu acquérir un réel pouvoir économique, mais pour quelques réussites spectaculaires, citées à l'envi, combien de femmes écrasées par les exigences de la vie quotidienne !

Si, pour la plupart, les femmes ne contestent pas ouvertement les hiérarchies, y compris leur dépendance à l'égard du mari, même absent, du moins leur autonomie de fait est-elle une porte ouverte à un plus grand pouvoir de décision. Certaines développent des stratégies personnelles de résidence et des choix matrimoniaux susceptibles de leur donner un statut plus indépendant que n'ont pas eu leurs mères (unions sans résidence commune, séparations, mobilité conjugale...). »

Hormis ces disparités entre les différents types de ménages féminins, est-il vrai, comme cela est généralement admis, que les ménages féminins sont plus « pauvres » que ceux ayant un homme à leur tête ? Est-il suffisant, pour aller dans ce sens, d'arguer du fait que les ménages féminins sont en effet de plus petite taille et ne comportent généralement pas d'homme adulte ? Il faudrait prendre en compte le milieu de résidence ; ainsi, la taille du ménage n'a assurément pas la même importance en milieu rural – agricole – et en ville. Peut-on considérer les ménages féminins dus à la non-corésidence ou à la migration masculine comme des ménages exclusivement féminins ? Sans homme adulte présent, ils bénéficient cependant pour une partie d'entre eux de l'aide matérielle et financière du mari. Lloyd et Brandon observent qu'au Ghana « être membre d'un ménage dirigé par une femme n'est pas nécessairement une mauvaise chose » (1991 : 115, trad. de l'auteur) et que « le sexe du chef de ménage officiel n'est pas un indicateur du statut économique actuel du ménage, bien qu'il puisse être un indicateur d'une potentielle vulnérabilité, compte tenu de ce que l'on sait de l'accès limité des ménages dirigés par des femmes à certaines ressources critiques comme la terre, le crédit, l'éducation, ainsi que de leur ratio de dépendance » (1991 : 128 ; trad. de l'auteur).

Si, dans leur ensemble, les ménages féminins sont certainement plus pauvres, et surtout plus vulnérables que ceux des hommes, la gestion des ressources y est en revanche sans doute plus rigoureuse, plus saine, plus responsable. Déjà, dans les ménages dirigés par un homme marié, les épouses doivent souvent, et de plus en plus, suppléer des maris défaillants, surtout par rapport aux enfants.

Ainsi, en matière de scolarisation, une exploitation complémentaire des données du recensement togolais de 1981 nous a permis de mettre en lumière une meilleure scolarisation des enfants de 6-14 ans dans les ménages féminins, et ce, quel que soit le milieu de résidence et le statut familial des enfants (propres enfants de la femme CM ou enfants confiés). Si les garçons y demeurent toujours mieux scolarisés que les filles, l'écart apparaît cependant moindre que dans les ménages masculins. Par ailleurs, « si les ménages féminins sont de plus petite taille

et abritent moins d'enfants scolarisables que dans les ménages masculins, l'effort moyen absolu de scolarisation y est presque identique (1,59 enfants scolarisés contre 1,66) ; et à nombre égal d'enfants scolarisables, le nombre moyen d'enfants scolarisés apparaît toujours plus élevé au sein des ménages féminins. Dans l'ensemble, les femmes scolarisent donc mieux les enfants qui résident au sein de leur ménage. (...) Est-ce parce qu'ayant été elles-mêmes socialement victimes d'une sous-scolarisation, que les femmes togolaises sont plus conscientes de l'importance, de l'enjeu de la scolarisation et décidées à consentir davantage de sacrifices ? » (Pilon 1994). Si les données utilisées ne permettent pas de répondre à cette question, le résultat obtenu invite à s'interroger sur l'ambivalence de la situation socio-économique des ménages féminins.

Donner des femmes africaines CM l'image exclusive de situations subies et misérabilistes serait sinon abusif, du moins réducteur d'une réalité fort diverse. La présence d'un mari n'est pas non plus la garantie d'un mieux-être pour les femmes. C'est la condition de la femme africaine, d'une manière générale, qui est difficile (Oppong 1988) ; celle des femmes chefs de ménage est marquée du sceau de la diversité et de l'ambivalence.

Enfin, mettre en relation le phénomène des femmes CM avec des indicateurs de développement, comme l'a fait C. Tichit (1994), conduit à des résultats peu probants. Ainsi, on peut être tenté d'établir un lien positif entre le niveau de scolarisation des filles et le taux de femmes CM, mais la réalité offre aussi des contre-exemples (l'auteur cite notamment les cas de l'Éthiopie, de la Centrafrique, du Nigeria, du Bénin). L'urbanisation, nous l'avons vu précédemment, n'est pas non plus forcément associée au phénomène des femmes CM. Si les pays à revenus intermédiaires présentent des proportions généralement élevées de femmes CM, d'autres pays à faibles revenus – tels le Togo, le Ghana, l'Éthiopie – ont des taux tout aussi importants. La prise en compte des indicateurs de développement humain (IDH, Nations unies 1990) conduit au même type de constat : « Les pays qui ont beaucoup de femmes CM ne sont pas toujours les plus développés. (...) Le développement des femmes CM est corrélé positivement au niveau de développement dans la plupart des pays d'Afrique australe. En Afrique de l'Ouest, du Centre et de l'Est le niveau de développement ne permet pas de repérer les pays que les taux de femmes CM distinguent. Cependant, c'est dans les pays les moins développés que l'on rencontre le moins de femmes CM (Niger, Burkina Faso) » (Tichit 1994 : 52-53).

Conclusion et perspectives de recherche

En dépit des difficultés méthodologiques rencontrées – pauvreté des données publiées sur les ménages féminins et problème de définition du

statut de chef de ménage pour les femmes mariées –, cet état des connaissances effectué à partir des principales sources de données démographiques a permis de mettre en lumière un certain nombre de points. Très variables selon les pays et le milieu de résidence (urbain-rural), et selon le contexte social, économique, culturel et religieux, les proportions de femmes CM sont en augmentation sur le continent africain. Il s'agit de femmes célibataires, divorcées, veuves mais aussi mariées, qui se retrouvent alors chef de ménage en cas de non cohabitation avec le conjoint (fréquente en situation de polygamie) ou en raison d'un mari parti en migration. En moyenne plus âgées que les hommes, les femmes CM sont à la tête de ménages de plus petite taille que ceux dirigés par des hommes, et ne comportent généralement pas d'homme adulte.

Que les femmes accèdent au statut de chef de ménage par choix ou par circonstances, les ménages féminins traduisent des réalités familiales et économiques extrêmement diverses. L'autonomie parfois gagnée par rapport au mari ou à la famille présente souvent un coût économique élevé. Dans l'ensemble plus « pauvres » que ceux des hommes, les ménages féminins sont surtout plus vulnérables de par leur composition. Mais, dans le même temps, les femmes CM s'avèrent sûrement des gestionnaires des ressources plus rigoureuses, plus responsables que les hommes.

Évolution des comportements matrimoniaux (montée du célibat féminin et de la mobilité conjugale), crise économique, conflits armés, migrations masculines, religion, principe de filiation, pratique résidentielle en cas de polygamie, etc. constituent autant de facteurs de natures très diverses, dont les combinaisons également variables et évolutives dans le temps expliquent les nombreuses disparités géographiques observées dans les niveaux des taux de femmes chefs de ménage en Afrique. L'augmentation constatée de ces taux traduit-elle l'existence de stratégies matrimoniales et résidentielles féminines visant à obtenir davantage d'autonomie, ou bien est-elle le signe d'une dégradation de la condition des femmes africaines de plus en plus contraintes à assurer seules la charge d'un ménage ? Selon les situations, sans doute les deux à la fois. En l'état actuel des connaissances, il demeure très difficile d'apprécier la part respective de tous ces facteurs, les significations des évolutions en cours et leurs conséquences pour les femmes.

Au vu des remarques faites ici, un énorme travail reste à accomplir pour combler ce déficit de connaissance.

Sur le plan méthodologique, la réflexion doit être menée plus avant pour clarifier le concept de chef de ménage, particulièrement pour les femmes mariées qui ne cohabitent pas avec leur mari.

Dans la mesure du possible, des efforts doivent être entrepris afin d'améliorer notre information sur le phénomène des femmes chefs de ménage. Par exemple, on pourrait convenir, à l'occasion de toute enquête

future réalisée au niveau des ménages, que, dans le cas de femmes mariées déclarées chefs de ménage, soient systématiquement collectées comme pour les autres membres du ménage les caractéristiques individuelles du mari, dont la situation de résidence pourrait être codifiée par exemple « séparé » ou « migrant » sans limitation de durée ; on pourrait envisager de collecter aussi le lieu de résidence du mari. D'un coût marginal, cette procédure de collecte permettrait déjà de sensiblement améliorer notre information sur ces ménages dirigés par une femme mariée.

Nous n'avons pas manqué de souligner ici la pauvreté des données publiées sur les femmes CM. En dépit des réserves méthodologiques qui leur sont propres, les recensements et de nombreuses enquêtes¹ doivent faire l'objet d'exploitations et d'analyses complémentaires. On peut en attendre une meilleure connaissance des caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes CM et de leur ménage. Par des analyses statistiques appropriées, on peut espérer mieux comprendre les disparités observées et les facteurs explicatifs en jeu. Des recherches de ce type sont déjà menées : le travail entrepris par C. Tichit auquel nous avons fait référence doit se poursuivre dans ce sens ; le même thème des femmes CM vient de faire l'objet d'une thèse par M. Seydou à partir du recensement du Bénin de 1979, mais que nous n'avons pas pu nous procurer à temps ; un programme de recherche pluri-institutionnel est en cours sur l'évolution des structures familiales en Afrique, à partir d'exploitations complémentaires de recensements².

Quoique l'on puisse attendre de cette valorisation des données existantes, elle ne saurait se substituer à des recherches spécifiques sur les femmes chefs de ménage. Entre autres thèmes, celui portant sur la conjugalité non cohabitante – liée à la polygynie ou due à la migration – devrait faire l'objet d'une attention particulière. Les contextes dans lesquels elle survient et les logiques qui la sous-tendent étant extrêmement divers, il est indispensable de mieux les repérer et d'en comprendre les mécanismes et les effets. Il conviendrait aussi de s'intéresser à la relation entre le mode de filiation (patri-/matrilinéaire) et l'ampleur et la nature du phénomène des femmes CM ; aux conséquences de ce statut sur les comportements de fécondité et de santé des femmes ; comment vivent-elles et « gèrent »-elles alors leur sexualité et leur vie reproductive ?

-
1. Nous pensons notamment aux enquêtes nationales démographiques et de santé, aux enquêtes budget-consommation et aux enquêtes nouvellement réalisées par la Banque mondiale « Life Standard Measurement Studies ».
 2. Ce programme implique des chercheurs du CEPED (Centre français sur la population et le développement), de l'ORSTOM, de l'INS (Institut national de la statistique d'Abidjan), de l'ENSEA (École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée d'Abidjan), de l'URD (unité de recherche démographique de l'Université du Bénin, Togo), et de l'IFORD (Institut de formation et de recherche en démographie, Cameroun).

L'importance du rôle des femmes en Afrique n'est plus à démontrer, que ce soit dans le domaine économique, éducatif, sanitaire, etc. A l'heure des crises de tous ordres, les ménages féminins se rencontrent de plus en plus parmi les plus pauvres, les plus vulnérables. Au lendemain de la conférence du Caire qui a mis un accent sur le rôle des femmes et de la Conférence internationale des femmes africaines à Dakar, et à l'approche de celle de Beijing qui sera justement consacrée à la femme, il est plus que jamais indispensable de parfaire notre connaissance sur les femmes chefs de ménage en Afrique. Le thème est porteur, assurément. Mais, les recherches à venir se doivent d'éviter le piège de la logique d'une « recherche d'accompagnement » – en référence aux effets de l'ajustement structurel –, d'une « recherche de l'urgence » qui, comme l'action humanitaire, peut conduire à masquer les causes structurelles des phénomènes émergés. L'urgence détourne facilement de l'essentiel. La situation des femmes chefs de ménage et son accroissement constituent d'abord un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux, dont il convient de rechercher les fondements et de mesurer la portée.

Bibliographie

ANTOINE P. et NANITELAMIO J., « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », *Genus*, vol. XLVI, n°3-4, 1990, pp. 17-29.

FRANK O., « The childbearing family in Sub-Saharan Africa : structure, fertility, and the future », contribution au séminaire « The determinants and consequences of female headed household » organisé par l'International Center for Research on Women et le Population Council, Washington D.C., 1988.

GARENNE M., *La taille des ménages en Afrique tropicale*, Document de travail n°12, ORSTOM, Paris, 1981, 43 p.

HERTRICH V., *Dynamique démographique et changements familiaux en milieu rural africain. Une étude chez les Bwā, au Mali*, thèse de doctorat en démographie, Institut de démographie de l'Université de Paris I, Paris, 1994.

ISIUGO-ABANIHE Uche C., « Child fosterage in West-Africa », *Population and Development Review*, vol. 11, n°1, 1985, 53-73.

KAUFMANN G., LESTHAEGHE R., MEEKERS D., « Les caractéristiques et tendances du mariage », in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, D. Tabutin (éd.), L'Harmattan, Paris, 1988, pp. 217-248.

LACOMBE B. et LAMY M.J., « Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête », *Cahiers des sciences humaines*, vol. 25, n°3, ORSTOM, Paris, 1989, pp. 407-414.

LLOYD C. B. et BRANDON, A. J., « Women's role in the maintenance of households ; poverty and gender inequality in Ghana », in Conférence sur « femme, famille et population », Ouagadougou, 24-29 avril 1991, vol. I, UEPA, Dakar, pp. 109-142.

LOCOH T., *L'analyse comparative de la taille et de la structure des ménages*, Congrès africain de population, vol. 2, UIESP, Dakar, 1988.

LOCOH T., « L'évolution de la famille en Afrique », in *L'État de la population africaine*, E. van de Wallé et al., UIESP, Liège, 1988, pp. 45-66.

LOCOH T., « Changement social et situations matrimoniales : les nouvelles formes d'union à Lomé », in *Etudes togolaises de population*, n° 15, Unité de recherche démographique, Université du Bénin, Lomé, 1990, pp. 5-33.

LOCOH T., *Familles africaines, population et qualité de la vie*, rapport présenté à la Commission indépendante « population et qualité de la vie », Paris, 1994, 39 p.

NATIONS UNIES, *Les femmes dans le monde, 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, 1994.

ONO-OSAKI K., *Female headed households in developing countries : by choice or by circumstance ?*, Demographic and Health Surveys World Conference, 5-7 août 1991, Actes, vol. III, Columbia, pp. 1603-1621.

OPPONG C., « Les femmes africaines : des épouses, des mères et des travailleuses », in *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, D. Tabutin (éd.), L'Harmattan, Paris, 1988, pp. 421-440.

PAGE-H. J., « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in *Reproduction and Social Organization in Africa*, R. Lestaeghe (ed.), Berkeley, University of California Press, 1989, pp. 401-441.

PILON M., *Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires*, Cahiers des sciences humaines, ORSTOM, Paris, 1994, 21 p.

ROSENHOUSE S., *Identifying the poor : is « headship » a useful concept ?*, Living Standards Measurement Study, working paper n°58, Washington D. C., 1989, World Bank.

SALA-DIAKANDA M., *Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse*, Congrès africain de population, vol. 2, UIESP, Dakar, 1988.

SHAHEED F., *Female headed households*, Expert group meeting on vulnerable women, 1990, 42 p.

TICHIT C., *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages*, mémoire de DEA, École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1994, 73 p. + annexes.

Quelles politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion : une évaluation critique d'actions en appui aux femmes chefs de ménage

Azita BERAR AWAD

Le débat sur la problématique des femmes chefs de ménage a suscité de nombreuses interrogations sur les questions de définitions, de collectes et d'interprétations de données statistiques et celles relatives aux particularités culturelles et aux spécificités du contexte. Toutefois, l'intérêt du concept pour l'élaboration des politiques publiques n'a fait l'objet que de peu d'études et d'analyses, surtout en ce qui concerne l'action publique au Sud¹. Cet article se propose donc d'apporter des éléments d'appréciation sur l'utilité opérationnelle du concept de « familles monoparentales » ou « ménages dirigés par les femmes » pour la définition et la mise en œuvre des politiques publiques, notamment dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion dans les pays en développement².

Ces appréciations et conclusions sont principalement tirées de l'expérience des programmes pilotes sur le terrain lancés par l'Organisation internationale du travail, au milieu des années 80 et dont les activités se sont déployées jusqu'au début des années 90. Les recherches entreprises auparavant par le BIT sur la question de la pauvreté et l'emploi des femmes en Asie, Afrique et Amérique latine, avaient révélé l'existence et la croissance du phénomène des ménages

-
1. Il existe un certain nombre d'articles et de rapports d'évaluation sur les allocations spéciales accordées dans les pays industrialisés, telles qu'aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Suède.
 2. Ces deux expressions sont utilisées indifféremment tout au long de l'article. Elles comprennent aussi bien des situations où les femmes sont les principaux soutiens de leur famille (*de jure* ou *de facto*).

dirigés par les femmes en milieu rural. L'incidence croissante de cette catégorie et notamment son extrême vulnérabilité face à la pauvreté a justifié une étude de synthèse intitulée « Rural Households Headed by Women : A Priority Concern for Development »³. Cette étude fit le point des connaissances disponibles sur le sujet, et avança, au-delà des frontières et des contextes socioculturels, un certain nombre d'hypothèses et d'affirmations relatives aux relations complexes entre l'accès à la terre, l'emploi, la pauvreté, l'émigration et la question des ménages dirigés par les femmes. A l'origine de nombreux débats, et parfois de controverses, et suivi par bien d'autres enquêtes et études, ce rapport surprend toujours par l'actualité et l'acuité de son analyse. Afin d'apporter un suivi concret aux résultats des recherches et de confronter ces hypothèses de travail aux réalités du terrain, un programme pilote de coopération technique fut conçu par le BIT et réalisé avec le soutien financier de l'Agence pour la coopération au développement du gouvernement finlandais (FINNIDA). Ce programme, sous le titre anodin de « Programmes d'auto-emploi pour les femmes chefs de ménages en Asie »⁴ avait pour objectifs de tester les différentes hypothèses de travail sus-mentionnées et de cibler pour la première fois les programmes de promotion d'emploi et de lutte contre la pauvreté au bénéfice des femmes pauvres, chefs de ménage dans trois pays et quatre régions différentes du sous-continent indien, à savoir l'Inde, le Népal et le Bangladesh. L'ambition de ce projet pilote ne se limitait pas à la promotion de l'emploi productif pour des catégories défavorisées. Au-delà des résultats immédiats d'emplois et de revenus, elle visait également à :

- vérifier la faisabilité, l'efficacité et la désirabilité des stratégies d'intervention s'adressant spécifiquement aux femmes chefs de ménage ;
- développer une méthodologie d'approche et d'identification des femmes chefs de ménage ;
- influencer les politiques générales de promotion de l'égalité entre hommes et femmes, la promotion de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté dans le sens d'une plus grande prise en compte de cette catégorie de la population ;
- sensibiliser les gouvernements, les partenaires sociaux (employeurs et syndicats) et d'autres organisations de terrain à la nécessité de la prise en compte du concept de familles dirigées par les femmes.

L'axe principal de ce programme, bien étendu, se basait sur les trois hypothèses de travail suivantes :

3. Nadia Youssef et Carol Hetler, WEP Research Working Paper, WEP.10/WP31 (BIT, Genève, 1987).
 4. Self-Employment Schemes for Female-Headed Households in Asia.

- il existe une forte corrélation positive entre le degré et l'intensité de la pauvreté et les caractéristiques des ménages ; les ménages dont le principal soutien économique est une femme se trouvant parmi les catégories les plus défavorisées ;
- les femmes chefs de ménage ont un taux d'activité économique plus élevé que la moyenne de la population féminine ;
- la promotion de l'emploi productif et l'organisation constituent les moyens les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et améliorer la participation communautaire et sociale des ménages sus-mentionnés.

Ce programme pilote fut entrepris dans quatre sites à caractéristiques socio-économiques très différents. En Inde, deux sous-programmes distincts se sont développés. Étant donné que les études préliminaires ont montré une forte concentration des femmes chefs de ménage dans les secteurs du travail à domicile⁵, un premier volet, entrepris dans les trois États de Gujarat, Madhya Pradesh et Uttar Pradesh, s'est adressé plus spécifiquement à cette catégorie. Ces travailleuses à domicile, produisant en sous-traitance une gamme très variée de produits tels que des *beedi* (cigarettes indiennes), *agarbatti* (bâtonnets d'encens), textiles (vêtements d'enfants et broderies artisanales), etc. sont généralement soumises à des conditions de travail particulièrement éprouvantes. L'incertitude sur la régularité et le volume des commandes, les très faibles taux de rémunération (souvent bien en dessous des salaires minimaux légaux), l'absence de contrat formel de travail et de protection sociale, et enfin leur dispersion et leur isolement font des travailleuses à domicile des catégories particulièrement vulnérables. L'avantage, perçu ou réel, de combiner cependant le travail à domicile avec les charges domestiques et celles des enfants explique cette forte concentration de femmes chefs de ménage dans cette catégorie.

L'État du Bengale de l'Ouest fut choisi comme site du deuxième sous-programme en Inde, présentant d'autres caractéristiques relatives aussi bien au contexte économique et social qu'au profil des femmes chefs de ménage. En effet, dans cet État, les populations pauvres se trouvent avant tout parmi les paysans sans terre, les populations tribales et la caste des « intouchables » (« Harijan » ou « enfants de Dieu »). L'émigration saisonnière en quête d'emplois comme journaliers agricoles constitue l'essentiel des sources de revenus des populations agricoles, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Vu les conditions difficiles, souvent accompagnées de violence de cette émigration et le caractère précaire du travail de journalier, les femmes chefs de ménage n'exprimaient qu'un seul souhait : se fixer au sol et trouver sur place des emplois et les moyens d'existence suffisants.

5. Travail effectué en sous-traitance à domicile, ou dans son voisinage, pour le compte d'un intermédiaire ou d'un employeur et contre une rémunération par pièce produite.

Au Bangladesh, le deuxième pays participant au projet, le programme s'est appuyé sur une structure nationale déjà existante, le Programme d'appui aux groupes vulnérables, qui avait pour objectif d'apporter une aide alimentaire aux populations les plus démunies, dont un très grand nombre de femmes seules, abandonnées, répudiées et ayant souvent à charge un ou plusieurs enfants ou autres membres de la famille. Ce programme, mis en œuvre par le ministère des Affaires sociales avec le soutien du Programme alimentaire mondial, était de conception essentiellement humanitaire. Le défi principal que devait relever le projet était d'introduire l'emploi productif pour les populations assistées, comme le moyen principal de réintégration dans la vie économique et sociale. Cet objectif fut réalisé en sensibilisant l'organisme de développement des micro-entreprises⁶ à réorienter ses services en vue de répondre aux besoins des petites entreprises informelles des femmes.

Enfin, au Népal, troisième pays concerné par le projet, Dhulikel fut le site retenu par le programme. L'agriculture de subsistance, la culture en terrasses de minuscules lopins de terre et le petit élevage y constituent les principaux moyens d'existence. Région fortement marquée par l'émigration masculine, ces activités sont *de facto* gérées par les femmes. L'isolement, le terrain accidenté et l'éloignement des infrastructures et des services de base ajoutent aux difficultés et à la précarité des conditions de vie. Le point d'origine principal du programme était de réorienter le développement communautaire vers une approche participative et de faire admettre les femmes chefs de ménage, comme interlocutrices à part entière du développement.

Il est évident que cette diversité de situations impliquait des stratégies différentes d'adaptation aux circonstances sociales, économiques, culturelles et institutionnelles environnantes. Tout en préservant l'objectif commun du projet, à savoir promouvoir des politiques d'emplois prioritairement pour les femmes chefs de ménage, le programme a été mis en œuvre avec la flexibilité requise, en laissant une large autonomie au niveau local. A partir d'une approche participative à la base et de la formation des groupes d'animation et de réflexion, les priorités et les moyens d'actions furent identifiés, discutés avant d'être entérinés. Cette action à la base s'est développée parallèlement à une réflexion sur les politiques nationales, qu'il s'agisse de la dimension « genre » dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et dans les politiques sectorielles, portant sur l'artisanat et le développement des petites et moyennes entreprises ou des politiques spécifiques visant à promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes en matière d'emploi.

Malgré les nombreux obstacles rencontrés, le programme dans son ensemble fut considéré comme une grande réussite, tant sur le plan de l'action participative communautaire que sur le plan des nouvelles

6. Bangladesh Small and Cottage Industries Corporation (BSCIC).

politiques nationales mises en œuvre. Le programme entraîna des dynamiques locales et nationales qui, pour la plupart, continuent à engager un nombre important d'acteurs sur le terrain. Il serait fastidieux de vouloir rendre compte des acquis à différents niveaux dans le cadre restreint de cet article. Il existe par ailleurs, plusieurs études et évaluations portant sur les différentes composantes du programme⁷.

Je me contenterais par conséquent de dégager, à partir de cette expérience concrète, et en tant que responsable de la conception et de la mise en œuvre du programme à l'Organisation internationale du travail, un certain nombre de questions qui me paraissent fondamentales par rapport au propos central de l'article, c'est-à-dire l'utilité du concept de « familles monoparentales » ou « ménages dirigés par les femmes » pour l'action publique, en particulier dans les pays du Sud.

Afin de mieux étayer les conclusions, toutefois, il est indispensable de présenter brièvement les grands axes d'action dans les cas précités.

En Inde, ou plus précisément dans l'État de Gujarat, l'introduction du concept de travail à domicile – occupation principale d'un grand nombre de femmes responsables principales de leur ménage – en le distinguant du statut d'auto-emploi ou d'emploi indépendant, a permis l'organisation et la syndicalisation des quelque 13 000 travailleuses à domicile. La reconnaissance de la relation employeur-employé a permis d'identifier les employeurs et d'engager avec eux des négociations, sur les taux et méthodes de rémunération et sur les programmes de protection sociale notamment la mise en place d'un fonds de logement. L'alphabétisation et la formation fonctionnelle para-juridique des organisateurs et responsables syndicaux d'une part et de l'inspection du travail de l'autre, et l'amélioration des conditions d'hygiène de travail furent également entrepris. Au niveau national, la campagne de sensibilisation et l'introduction d'un projet de loi sur le travail à domicile au Parlement indien ont mis en route une dynamique qui continue d'attirer et de mobiliser de nombreux groupes de pressions, ainsi que des centres et institutions de recherche.

Dans le Bengale de l'Ouest, l'organisation des femmes rurales « intouchables » et « tribales » au sein des associations et leur campagne pour l'accès à la terre provoquèrent un changement considérable dans les attitudes et politiques des autorités au niveau des villages et de l'État bengale. Bien que le processus fut long et ardu, les résultats acquis allèrent bien au-delà des espérances. En effet, les débuts difficiles et hésitants des organisations de femmes rurales composées majoritairement

7. Voir notamment :

- *Les femmes et la terre* (BIT, 1989) ;
- *Employment Opportunities for Rural Women through Organisation* (BIT, 1989) ;
- *Self-employment Schemes for Female-headed Households*; Terminal Project Report (BIT, 1990) ;
- *Empowering Women : Self-employment Schemes for Female-headed Households* (BIT, 1989).

de femmes chefs de famille cédèrent la place à une dynamique qui se développa et se renforça au fur et à mesure. Le mouvement fit tache d'huile et se propagea à d'autres villages. Aujourd'hui même, cette organisation connue sous le nom de NBS (Nari Bikash Sangha) est formellement inscrite au registre des organisations rurales. Elle comporte une structure pyramidale à différents niveaux d'organisation (associations de village, fédération d'associations et conseil de gestion). Avec l'appui du projet, le premier objectif de cette organisation était de négocier l'accès à la terre des femmes chefs de ménage sans terre, dans le cadre du programme d'attribution des terres en friche, promu par le gouvernement indien (Wasteland Development Policy). Un accès collectif et provisoire fut acquis après de longues tractations et discussions. Les femmes chefs de ménage gèrent ensemble leur accès collectif à la terre en consacrant l'essentiel de leurs activités à diverses cultures d'horticulture et d'arbres fruitiers.

Ce premier succès de mise en culture des terres, dans un environnement socio-économique hostile et avec des moyens relativement peu importants, amorça un mouvement vers l'accès permanent à la terre. Le contraste avec l'échec des projets dans d'autres régions de l'Inde contribua à l'engagement d'un débat national sur les politiques et les approches de l'accès à la terre avec le soutien du BIT et la participation des différents ministères et agences du gouvernement, les organisations de travailleurs et les associations non gouvernementales. Parmi les conclusions de l'atelier national réuni à New Delhi en Inde, en janvier 1991, les plus importantes recommandaient d'assurer la permanence et la sécurité des titres acquis par les femmes, d'encourager l'action communautaire comme mécanisme principal de la mise en œuvre des politiques de préférence aux mesures et décisions administratives et surtout d'accorder un accès prioritaire à la terre pour les femmes chefs de ménage⁸. Ce programme, mieux connu sous le nom de Bankura Story a désormais acquis une notoriété nationale et même internationale⁹. Il fut couronné par de nombreux prix, dont un au Sommet de la terre à Rio de Janeiro.

Au Népal et au Bangladesh, les programmes pilotes axés principalement sur les systèmes de crédit et d'épargne aboutirent à l'institutionnalisation et la formalisation de ces politiques au niveau national, respectivement par le ministère du Développement local et par l'organisme chargé du développement de la micro-entreprise et de l'artisanat. Par ailleurs, ces programmes mirent en évidence, si besoin était, la faisabilité des systèmes de crédit pour les femmes pauvres et non scolarisées et la solvabilité de leurs activités.

8. Voir compte rendu dans le rapport « Proceedings of ILO's National Technical Workshop on Women and Wasteland Development » (New Delhi, Inde, 9-11 janvier 1991).

9. *The Bankura Story: Rural Women Organize for Change* (BIT, 1991).

Au-delà des résultats immédiats de ce programme, et avec un certain recul, il y a lieu de réfléchir sur quelques questions fondamentales, en élargissant le débat à d'autres exemples et à d'autres pays au Sud. Pour cela, nous avons retenu trois thèmes de réflexion. Premièrement, sur la corrélation entre statut de femme chef de ménage d'une part et pauvreté et vulnérabilité de l'autre. Deuxièmement, sur les différentes stratégies et politiques s'adressant aux familles monoparentales. Troisièmement, sur l'efficacité des méthodologies de ciblage des programmes d'appui sur le terrain.

Pauvreté, vulnérabilité et familles monoparentales

La corrélation forte et positive entre le degré de pauvreté du ménage et le genre du chef de ménage constituait une des hypothèses de départ de notre action. Sur ce point, aussi bien les recherches empiriques existantes que les actions pratiques telles que décrites ci-dessus ne laissent aucun doute. Les ménages dirigés par les femmes se trouvent bel et bien parmi les plus pauvres et les plus démunis économiquement. Cette observation, interprétée de manière stricte et mécanique, a parfois été critiquée et même réfutée. Les détenteurs de ce dernier point de vue se servent surtout de quelques exemples contraires pour rejeter l'utilité du concept de ménages dirigé par les femmes dans son ensemble. Il est important, par conséquent, d'apporter quelques précisions à ce sujet. On peut distinguer quatre tendances générales et ceci de façon quasi universelle. Tout d'abord, les femmes chefs de ménage sont surreprésentées parmi les catégories les plus défavorisées économiquement, ou en d'autres termes, on rencontre un pourcentage de femmes chefs de ménage parmi les catégories défavorisées plus grand que par rapport à la population prise dans son ensemble¹⁰. Ceci, toutefois, ne signifie pas que tout ménage, dirigé par une femme, est nécessairement pauvre ou vulnérable. Deuxièmement, il est aussi établi que ces familles ont une plus grande difficulté (relativement aux autres ménages défavorisés mais dont le chef est un homme) à sortir définitivement de la situation de pauvreté dans laquelle elles peuvent se trouver, suite aux accidents de la vie tels que la séparation ou le veuvage. Ceci s'explique par le statut socio-économique inférieur de la femme, le régime juridique pénalisant de tels ménages et la petite taille des familles monoparentales réduisant la marge de manœuvre pour la mobilisation de la main-d'œuvre familiale, facteur primordial dans les économies à prédominance agricole et artisanale. En outre, des études longitudinales dans les pays d'Amérique latine ont démontré la tendance à la transmission intergénérationnelle de la

10. De récentes enquêtes sur la pauvreté au Kenya, en Égypte et en Tunisie, entre autres, confirment cette tendance.

pauvreté affectant plus particulièrement les ménages dont le chef est une femme. Les enfants de ces ménages étant particulièrement vulnérables, ils sont les premiers à sortir du système scolaire et à tomber dans le cercle vicieux du travail précaire, de la marginalisation et de l'exclusion.

Enfin, la relation entre la pauvreté et les familles monoparentales est double. La pauvreté n'est pas seulement une caractéristique de nombreuses familles monoparentales, mais elle est devenue une cause directe de la croissance de ce phénomène. La pauvreté engendre des familles monoparentales. La crise économique qui sévit sous diverses formes a poussé et pousse de nombreux hommes à « abandonner » leurs familles et à rechercher ailleurs des moyens de survie individuelle.

Ces grandes tendances générales établies, nous en tirons quatre conclusions principales pour les politiques à mener :

— En l'absence d'indicateurs plus précis, le pourcentage de familles, dont le chef est une femme, parmi les catégories défavorisées, constitue un indicateur de « substitution » (« *proxy indicator* ») de choix pour évaluer une situation de pauvreté et son évolution. A la croisée des considérations économiques et du « genre », cet indicateur est d'ailleurs de plus en plus utilisé par les enquêtes et études sur le pauvreté¹¹. L'imperfection des définitions et des méthodes de collecte de données et l'incomparabilité des résultats dans le temps et dans l'espace ne doivent pas décourager d'utiliser cet indicateur. Au contraire, les efforts pour améliorer les moyens statistiques au niveau national et international doivent être poursuivis. Des enquêtes complémentaires et spécifiques par rapport à un contexte socioculturel précis et des objectifs déterminés peuvent également constituer des sources d'informations précieuses.

— Les familles monoparentales doivent être une cible « privilégiée » des politiques et programmes de lutte contre la pauvreté. Étant donné les diverses critiques qui se sont adressées à la notion confuse de familles dont le chef est une femme, les difficultés administratives qui en découlent et les risques de détournement au profit des familles non nécessiteuses, quelques explications s'imposent. Un ciblage « privilégié » ne signifie pas l'exclusion d'autres catégories de « femmes » ou de « pauvres », mais une attention prioritaire et majoritaire. Ce dernier qualificatif impliquerait que les politiques et les programmes soient conçus de manière adaptée aux circonstances particulières et contraintes spécifiques de ces familles tout en restant ouvert sur d'autres catégories plutôt que l'inverse. Sinon les contraintes supplémentaires auxquelles doivent faire face les familles monoparentales surtout les contraintes de temps, de mobilité, de régime juridique et d'accès à l'information, les empêcheraient de bénéficier des

11. Une enquête récente de la Banque mondiale au Kenya a mis en évidence l'évolution parallèle entre la concentration des terres, la croissance de la pauvreté et du nombre des ménages dirigés par les femmes.

programmes généraux de lutte contre la pauvreté. Par exemple, un programme de formation et d'informations sur le marché du travail qui se tiendrait en des lieux et à des horaires non accessibles aux mères avec des enfants en bas âge s'avérerait totalement inutile, selon ce critère. Ainsi, dans le cadre du programme précité développé par le BIT, les activités de syndicalisation et d'information des travailleuses à domicile se sont déroulées sur le lieu même du travail des femmes et pendant les heures de travail, à savoir dans les maisons et les rues adjacentes. Car il serait impensable pour ces femmes de laisser leur travail pendant quelques heures pour participer à ce genre de manifestations. Par conséquent, une bonne connaissance du terrain et des contraintes particulières des femmes dans leur contexte socio-économique spécifique est un préalable nécessaire.

— Conséquence logique de ce raisonnement, on devrait également utiliser plus systématiquement l'indicateur de participation et le taux de couverture des familles monoparentales comme l'un des indicateurs de « réussite » et d'efficacité de toute politique de lutte contre la pauvreté. Si une politique omet de manière significative l'accès aux familles monoparentales, il faut chercher les erreurs de conception et/ou de mise en œuvre inhérentes¹². Malheureusement, cette pratique d'évaluation n'est que très peu utilisée à ce jour.

— Enfin, les enfants dans les ménages défavorisés dirigés par les femmes doivent constituer une cible particulièrement prioritaire. En effet, de nombreuses études montrent l'interaction néfaste entre la pauvreté, le travail de la mère, la cessation de la scolarisation et le travail des enfants souvent dans des conditions difficiles et précaires. Nous avons souligné auparavant les conséquences à long terme de ce cercle vicieux sur la perpétuation de la précarité et de la pauvreté à travers les générations. A titre d'exemple, les données récentes confirment la montée alarmante de l'arrêt de scolarisation des enfants, surtout des fillettes, à la suite de l'obligation de payer des droits d'inscription, ou de la croissance des frais de scolarisation. Ces mesures font partie intégrante des politiques d'ajustement structurel adoptées par de nombreux pays en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Les enfants des ménages défavorisés des familles monoparentales doivent bénéficier de façon prioritaire des programmes de fonds sociaux établis pour diminuer les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel notamment sous forme de soutien financier et de subventions à la scolarisation. Ceci n'est qu'un exemple, mais tout programme de soutien aux familles monoparentales doit comporter une panoplie de mesures destinées aux enfants.

12. Voir plus loin les méthodologies opérationnelles d'identification des groupes cibles.

Quelles stratégies d'action pour les familles monoparentales ?

Les programmes d'appui nous permettent également d'avancer un ensemble de conclusions relatives aux stratégies et aux priorités de l'action publique. Quatre questions nous paraissent primordiales. Quelle(s) stratégie(s) permettent de diminuer la vulnérabilité des familles monoparentales et de promouvoir les chances d'intégration ? En quoi ces stratégies diffèrent-elles de celles plus générales de la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes ? Quel est le rôle de l'emploi et de l'insertion sur le marché du travail dans une stratégie d'ensemble ? Enfin, peut-on parler de stratégies englobant toutes les catégories de femmes chefs de ménage ?

Nous examinons ces questions à la lumière des expériences concrètes dans divers pays. Mais tout d'abord une distinction s'impose. Au Nord, l'action publique en faveur des familles monoparentales a pris essentiellement la forme de diverses allocations dans le cadre de systèmes de protection ou d'assurances sociales en faveur de personnes ou ménages, qui rempliraient certaines caractéristiques préétablies de vulnérabilité. Il est évident que ces mesures n'ont de sens que si elles sont accessibles à toutes les personnes (ou ménages) présentant ces caractéristiques ; d'où les moyens importants financiers et administratifs à envisager.

Or, en l'absence de tels systèmes d'assurances et de protection sociale généralisés dans le Sud, le soutien financier direct ne peut que prendre la forme d'actions d'assistance sociale de nature caritative et ponctuelle, qui viendraient en aide aux plus démunis. Ceci ne constitue évidemment pas une stratégie. Sans négliger la contribution des programmes alimentaires ou de santé de base pour ces familles, nous considérons que l'accès à l'emploi productif, l'amélioration de la productivité et des conditions de travail des femmes chefs de ménage, doit constituer l'axe principal d'une stratégie globale. Malheureusement, encore aujourd'hui, cette approche est loin d'être acceptée dans le subconscient des décideurs politiques et des acteurs gouvernementaux, ou non gouvernementaux, tant au niveau national que sur le plan international. Les exemples suivants sont édifiants à ce sujet. En Tunisie, les femmes chefs de ménage composent 55 % des familles nécessiteuses, répertoriées dans le fichier national ayant droit à une allocation financière versée par le gouvernement. En même temps, la participation des femmes dans le programme de la promotion des micro-entreprises visant à l'insertion économique des groupes défavorisés n'atteint pas les 10 %. De même, la plupart des « fonds sociaux » établis pour amoindrir les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel tombe dans les mêmes pièges d'idées préconçues, en réservant une aide financière, soutien alimentaire ou autres aux femmes chefs de ménage ; tandis que les programmes de promotion d'emplois sont destinés essentiellement aux hommes. Or,

deux constats s'imposent à l'évidence. Premièrement, le taux de participation économique des femmes chefs de ménage est supérieure à la moyenne nationale de la population féminine. Travailler est une nécessité pour subvenir aux besoins de la famille. Deuxièmement, les exemples précités du Bengale de l'Ouest en Inde et du Bangladesh ont démontré que, malgré des faibles taux de scolarisation et des faibles niveaux de qualifications, la très grande majorité des femmes chefs de ménage présente les potentialités d'une insertion économique et sociale. Il est évident qu'une volonté politique d'actions positives et un programme ciblé d'envergure sont indispensables pour atteindre cet objectif. Les composantes de la stratégie de promotion d'emploi varieront selon les données et circonstances locales. L'objectif, en général, étant plutôt d'améliorer la productivité et le gain du travail, d'assainir les conditions de travail et de réduire la précarité des emplois dans lesquels sont engagées les femmes chefs de ménage que de promouvoir un premier accès au travail. Très souvent, les femmes sont déjà présentes sur le marché du travail et ont des activités multiples, précaires et à faibles rendements. La formation sur le tas, l'amélioration de la qualité des produits, la mise à disposition des crédits à la consommation et à la production, l'accès à l'information et aux technologies, constituent autant d'éléments de cette stratégie à identifier et à adapter selon les besoins et les potentialités du milieu.

L'emploi pour les femmes chefs de ménage n'est pas seulement un moyen de parer aux besoins urgents, mais d'assurer la pérennité de l'insertion à long terme au-delà des programmes d'assistances ponctuelles.

Un deuxième pilier de cette stratégie globale, à nos yeux, est celui de l'organisation. En effet, s'organiser est le moyen le plus efficace de surmonter les obstacles culturels, psychologiques, économiques et politiques qu'impliquent la pauvreté, la condition féminine, la perte des réseaux de solidarité familiale et communautaire, la stratification sociale (les castes par exemple), les tabous et les stigmatisations sociales qui accompagnent le statut de veuves, de divorcées, de répudiées, de mères célibataires ou de mères adolescentes, dans la plupart des cultures. Redonner confiance et créer d'autres réseaux de solidarité sont effectivement les fonctions primordiales de l'organisation. Mais au fur et à mesure de leur développement, ces organisations, quelles que soient leurs formes (syndicats, associations de femmes, coopératives, groupements informels) peuvent devenir d'importants relais pour l'action publique et des interlocuteurs de poids dans le développement communautaire et dans l'orientation des programmes d'action.

La deuxième question qui peut être posée est de voir dans quelle mesure ces stratégies diffèrent de celles plus générales de la promotion de l'égalité des chances, notamment en matière d'emploi. Or, effectivement, les composantes des stratégies évoquées ci-dessus sont celles qui ont été mises en œuvre durant les deux dernières décennies

pour assurer l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, indépendamment de leur statut dans le ménage. Or, s'il est vrai que les stratégies dans leurs grandes lignes ne sont pas différentes, la prise de conscience du phénomène croissant des ménages dirigés par les femmes, est important à trois titres :

— Pour les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, l'emploi et les revenus des femmes chefs de ménage ne peuvent plus être traités de manière subsidiaire mais en tant que sources principales d'existence des familles et par conséquent doivent constituer un objectif central de telles politiques.

— Les mesures concrètes dans la conception et la mise en œuvre des programmes, tenant compte ou non des contraintes et des problèmes spécifiques aux femmes chefs de ménage, seront décisives pour le degré de réussite de tels programmes.

— En troisième lieu, dans le cadre des programmes dont les bénéficiaires sont les chefs de ménage, la reconnaissance du statut de femmes chefs de famille est crucial. Ceci est surtout vrai pour les politiques d'allocation du logement social dans les zones urbaines ou dans le contexte d'aménagement et de colonisation des terres « vierges » (« les politiques de colonisation dans les régions rurales d'Afrique et d'Asie »).

De manière structurelle cependant, la réflexion sur les politiques et les stratégies à long terme doit effectivement porter sur les causes originelles et les sources de vulnérabilité des femmes chefs de ménage. Il va de soi que les raisons fondamentales de vulnérabilité des femmes chefs de ménage — en dehors de la condition féminine — découlent de leur statut de veuve, de divorcée, séparée, mère célibataire, etc. et de la discrimination auxquelles elles peuvent être assujetties dans leurs accès à la propriété, aux biens de production ou au crédit. En effet, le statut juridique des cas précités, qu'il soit régi par des lois codifiées ou bien des règles coutumières, n'est pas le même. Par exemple, des termes plus favorables d'accès à la propriété peuvent exister pour les veuves dans le cadre des règles régissant l'héritage que pour les divorcées ou répudiées. Agir sur les sources de vulnérabilité implique souvent une réforme légale et son application pratique. Un traitement différencié et à la carte de la réforme législative s'impose, s'adressant à différents types de statuts. Les partisans des réformes doivent souvent faire face à de fortes résistances et doivent pouvoir mobiliser la volonté politique nécessaire. La réforme légale n'est qu'un premier pas. En effet, son application pratique nécessite une campagne d'information et de mobilisation en direction des femmes et une aide juridique accessible en cas de conflits devant les tribunaux. Or, la réforme des lois d'héritage en faveur des femmes (veuves) au Kenya illustre bien les difficultés de son application pratique. Trop souvent, les femmes concernées ne sont même pas informées des

changements intervenus, qui représentent une amélioration considérable par rapport aux pratiques coutumières dans ce domaine.

Méthodologie(s) d'identification et de ciblage

Un dernier thème de discussion concerne les méthodes d'identification et de ciblage des programmes en faveur des familles monoparentales. Les difficultés liées à la définition, très largement évoquées dans le colloque, et les risques de détournements en faveur des ménages non vulnérables ont souvent donné lieu à des solutions de ciblage aussi peu satisfaisantes. Une définition stricte limitée aux femmes chefs de ménage *de jure* excluerait une grande partie de la population, dont la femme est le principal soutien économique, et appartenant souvent aux plus défavorisés ; tandis qu'une définition plus globale requerrait des moyens considérables de récolte de données et de contrôle, souvent inexistantes au Sud. Or, sur ce point aussi, les leçons suivantes peuvent être tirées de l'action sur le terrain. Premièrement, des définitions et mesures strictement administratives ne sont pas aptes à saisir une réalité aussi mouvante, évolutive et spécifique aux contextes et cultures locales que celles des familles monoparentales. Si le rôle de l'action publique est bien celui d'établir une politique nationale dans ce domaine et de réunir les conditions financières et autres permettant sa réalisation, le mouvement associatif et les organisations intermédiaires ont une fonction primordiale dans la mise en œuvre de l'action sur le terrain. Le programme de coopération technique dans les trois pays d'Asie du Sud a montré la nécessité d'une approche participative dans la définition et l'application des critères et l'identification des bénéficiaires. Trois leçons de cette expérience peuvent être mentionnées rapidement. Premièrement, un meilleur ciblage requiert l'accouplement du critère de statut de chef de ménage avec un autre indicateur de vulnérabilité (tel que revenu et moyens d'existence, accès à la terre, dimension, appartenance à une caste inférieure, etc.). Deuxièmement les critères doivent être établis et faire l'objet d'un grand consensus parmi les populations concernées, les organisations et autorités locales. De même, les organisations intermédiaires doivent être pleinement impliquées et responsabilisées dans la mise en œuvre et le suivi des activités. Enfin, dans les situations où des données précises sur l'ampleur et les caractéristiques du phénomène font défaut, une approche à plusieurs étapes présente une solution alternative. Par exemple, en Inde, la sélection d'un État (le Gujarat), et ensuite d'une profession ou d'un secteur (le travail à domicile) où l'on soupçonnait de trouver de nombreux cas de familles monoparentales, permet de cerner de plus en plus près la nature et le champ des problèmes. Des enquêtes interactives des travailleuses à

domicile avec l'implication des organisations intermédiaires (dans ce cas, le SEWA, la Self-employed Women's Association) a permis de compléter ces informations et de tracer les grandes lignes d'action répondant directement aux besoins et aux difficultés rencontrées. L'absence de données statistiques sur les familles monoparentales ne doit pas constituer un alibi ; l'appui sur les organisations de base, la définition consensuelle des critères « locaux » et l'approche participative offrent des alternatives faisables à cet égard.

En conclusion, nous récapitulerons ce qui nous semblent être les leçons principales de l'action concrète développée par le BIT.

Étant donné la forte corrélation entre la pauvreté, la vulnérabilité et les familles monoparentales, ces dernières doivent faire l'objet d'attentions particulières des pouvoirs publics et de l'action non gouvernementale aussi bien au Nord qu'au Sud. Cette action doit se situer dans une logique de développement et non de simple assistance. La stratégie primordiale à privilégier est celle basée sur la promotion de l'emploi productif et sur l'organisation. L'élimination de la discrimination dans les législations et règles régissant les statuts des « femmes chefs de ménage » notamment dans le code de la famille, et en matière d'accès à la propriété et au crédit, constitue un autre volet de cette action. Les enfants dans ces familles doivent recevoir un soutien adéquat répondant efficacement aux risques auxquels ils sont exposés. Les méthodes effectives de ciblage des programmes d'action, enfin, doivent s'appuyer sur l'action participative communautaire, aussi bien dans les zones rurales que dans les quartiers urbains.

La crise économique sévissant dans de nombreuses régions du monde, avec son cortège de pauvreté et de vulnérabilité, remet à jour la question des « familles monoparentales ». Il y a urgence à ce que la prise de conscience intellectuelle de ce phénomène trouve son reflet dans le débat sur les politiques nationales.

Femmes chefs de famille, exclusion et santé

Christine VERSCHUUR

Parmi les changements importants survenus dans la vie des femmes ces dernières années, il faut souligner, dans une grande partie du monde, une baisse importante de la fécondité, et donc une libération de la charge reproductive auparavant si lourde. On constate par ailleurs une dégradation de l'environnement économique et social, liée à la crise économique, l'endettement et l'introduction de programmes d'ajustement structurels, l'accentuation des inégalités sociales, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres, et la crise des modèles de développement. Enfin, conséquence du développement inégal, on observe une augmentation du nombre de familles dirigées *de facto* par les femmes. Les femmes chefs de famille (FCF) font partie des exclus du développement et leur droit à la santé, un des premiers droits de la personne, est bafoué.

Surreprésentées parmi les pauvres, surexploitées, les FCF ont les problèmes de santé des femmes pauvres en général, mais exacerbés. Les FCF, responsables principales de la survie de la famille sans pour autant bénéficier des droits juridiques correspondant au statut de chef de famille, de l'accès à la formation, aux moyens de production, au pouvoir, présentent des caractéristiques qui favorisent leur exploitation. S'ajoutent ainsi aux problèmes de santé liés à la pauvreté des problèmes spécifiques liés à cette forme particulière de surexploitation féminine.

Cet article traite des problèmes de santé des femmes pauvres, en mettant en relief ce qui, en raison des caractéristiques des FCF, les accroît. En effet, il n'existe pas à notre connaissance d'études concrètes et globales menées sur la santé des FCF. Des recherches dans ce domaine pourraient non seulement confirmer et préciser nos préoccupations, mais peut-être aider les acteurs sociaux à formuler et mettre en œuvre des politiques de santé qui n'excluraient pas les FCF, et à remettre en cause

des politiques économiques et sociales qui favorisent la surexploitation féminine et le désengagement des États et des hommes.

Invisibilité des problèmes de santé

Le fait que les femmes chefs de famille soient difficiles à repérer, qu'elles soient sous-estimées dans les statistiques, et que leur rôle soit pratiquement ignoré, a déjà été souligné. Invisibles en tant que groupe spécifique, il n'est pas étonnant que leur santé ne fasse pas l'objet d'une attention particulière.

En effet, malgré le fait que les FCF constituent un groupe extrêmement vulnérable, que leurs caractéristiques semblent devoir affecter particulièrement leur santé, celle-ci n'a pas fait l'objet d'études spécifiques. Si de nombreuses études abordent la santé des femmes pauvres, dont font partie les FCF, elles ne prennent pas en considération leur situation particulière. Ainsi, lorsque les problèmes des mères adolescentes sont abordés, la distinction entre adolescentes mariées ou célibataires n'est pas faite, la question est restreinte au problème de l'immaturation biologique et psychologique, et aux risques de mortalité maternelle et infantile. Les implications de leur grossesse sur leur avenir, leur exclusion du système scolaire, l'insertion accélérée sur le marché du travail non qualifié ou la dépendance des systèmes d'aide sociale, et toutes les difficultés de santé que leur nouveau statut social entraîne, ne peuvent être qu'imaginées. Pourtant, de la même façon que l'on défend l'idée selon laquelle les femmes ont des besoins spécifiques de santé, liés à leur place et leur rôle dans la société, les FCF devraient être reconnues comme un sous-groupe particulier ayant des difficultés et des besoins particuliers.

La spécificité des besoins en santé des femmes, notamment liés à leur place et rôle dans la société n'a été reconnue que récemment. Dans la pratique les changements au niveau des programmes ne sont pas encore visibles, et la santé des femmes continue souvent à être abordée de façon restreinte aux problèmes de reproduction. De plus, dans de nombreux pays, les programmes de santé en matière de reproduction ignorent les femmes non mariées, ainsi que les adolescentes, mariées ou non. Or parmi ces femmes se trouvent de nombreuses FCF, qui auraient peut-être encore plus que d'autres un besoin pressant de limiter le nombre d'enfants à charge. Enfin, diverses caractéristiques des FCF favorisent leur exclusion des services de santé, ce qui signifie qu'elles sont exclues des statistiques et programmes sanitaires. Toutes ces raisons concourent à l'invisibilité des questions de santé globale des FCF.

La société accepterait donc qu'une part importante de la population soit privée d'une attention globale en termes de santé. Incapable

d'assumer ce devoir fondamental, préférerait-elle ignorer le problème ? Les FCF seraient-elles l'exemple le plus aigu de la faillite des modèles de développement ?

Les femmes chefs de famille et leur santé

La santé est définie par l'Organisation mondiale de la santé depuis sa création en 1948 comme un état de bien-être physique, mental et social, et non comme la simple absence de maladie ou d'infirmité. Produit du développement humain, la santé ne se mesure pas simplement en données sanitaires. Aborder la santé des femmes dans toute son amplitude exige de le faire avec une « perspective de genre », autrement dit de prendre en considération tous les aspects culturels, sociaux et économiques rattachés à la condition de la femme, et non seulement les aspects biologiques. Cette perspective permet de mettre en relief les risques et besoins spécifiques en santé des femmes liés à leur place et rôle dans la société.

Caractéristiques des femmes chefs de famille et santé des femmes pauvres

Les FCF étant surreprésentées parmi les pauvres, on peut supposer qu'elles rencontrent les mêmes problèmes de santé, mais de manière plus prononcée. Les caractéristiques des FCF qui nous semblent rendre ces femmes particulièrement vulnérables et exacerber leurs problèmes devant la santé sont ici évoquées.

Avant tout, il faut souligner qu'il y a une grande hétérogénéité parmi les FCF, et que toute conclusion doit prendre en compte des situations et des facteurs variables. Ainsi, les veuves et divorcées en Amérique latine semblent être en situation de moindre vulnérabilité, alors que, dans certains pays asiatiques, les jeunes veuves rencontrent de grandes difficultés. Les femmes âgées en Afrique, qui peuvent exiger de l'aide de leurs belles-filles et sont libérées des contraintes domestiques, peuvent consacrer plus de temps à leurs activités économiques. En revanche, les jeunes paysannes africaines dans un ménage restreint, avec de jeunes enfants à charge, sont à la fois lourdement sollicitées pour les tâches domestiques et pour les travaux agricoles. Les femmes rurales chefs de famille ne rencontrent pas les mêmes difficultés pour l'approvisionnement alimentaire que les femmes habitant la ville. Les femmes des migrants sont en situation économique précaire, dépendant de l'arrivée très incertaine des mandats de leurs maris. Les femmes réfugiées, dont la majeure partie se retrouve brusquement chef de famille, doivent affronter, en dehors des traumatismes déjà subis, des chocs culturels non sans incidence sur leur santé. Il faudrait donc, pour analyser la santé des FCF, distinguer ces différentes situations : raisons à l'origine

de cette nouvelle responsabilité ; cycle de vie, statut et nombre de dépendants ; zones urbaines ou rurales ; zones culturelles, etc. Des comparaisons et des corrélations entre ces diverses situations devraient être envisagées.

Parmi les caractéristiques des FCF ayant une influence sur leur santé il faut souligner :

— Une charge plus importante de dépendants : bien que les FCF aient des familles moins nombreuses, la proportion adulte/personnes à charge est plus importante. Les dépendants sont souvent de jeunes enfants, ou des personnes âgées, sans travail ou malades. La femme est le principal gagne-pain, pas le seul, car les enfants doivent généralement contribuer partiellement aux revenus, mais elle ne peut compter sur les revenus d'un autre adulte. Autrement dit, il y a moins de personnes à charge mais celles-ci sont plus dépendantes, et il y a seulement un adulte pour assumer cette charge.

— Un accès désavantagé aux ressources économiques : du fait de leur moindre formation, de leur moindre accès au marché de travail formel, de leur moindre salaire en raison de la discrimination sexuelle, de leur moindre accès aux ressources productives, les FCF ont des revenus faibles et irréguliers. Cette discrimination, qui est le fait des femmes pauvres en général, est accentuée chez les FCF pauvres : stigmata rattachés au fait d'être fille-mère, femme divorcée ou répudiée ; moindre accès aux réseaux sociaux qui permettrait d'obtenir un travail formel ; moindre accès aux systèmes bancaires du fait de n'avoir pas la caution d'un homme dans les pays où la législation l'impose, etc.

— Des ressources en temps plus limitées : l'absence d'un mari ou d'un partenaire stable ne modifie pas la charge de travail de reproduction qui incombe aux femmes. C'est l'absence d'une contribution substantielle aux revenus familiaux qui explique les difficultés accrues des FCF, plutôt que l'absence d'une aide du partenaire à la maison, car celle-ci n'a jamais été significative. Même dans les pays où l'incorporation massive des femmes au marché du travail et l'influence des mouvements féministes ont fait pression pour modifier la répartition des tâches domestiques, celles-ci sont encore accomplies à 90 % par les femmes. Mais la part plus grande de travail productif nécessaire pour compenser l'absence de contribution économique du mari/partenaire fait du temps un facteur encore plus rare chez les FCF.

— Une histoire familiale « difficile » ou « marquante » : des études, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, montrent que les enfants des familles monoparentales ont tendance à reproduire ce modèle familial, et à reproduire la pauvreté d'une génération à l'autre. Cette reproduction serait associée aux faits suivants : expériences sexuelles précoces, grossesses précoces, faible formation scolaire et statut de mère célibataire.

Nous n'aborderons pas ici les problèmes de santé des femmes réfugiées ni vivant dans des pays en guerre, étant donné la spécificité de ces problèmes, traités ailleurs. Nous ne toucherons pas non plus aux questions des femmes chefs de famille vivant sous les lois musulmanes, n'ayant pas les informations suffisantes pour le faire. Les pays socialistes en transition vers l'économie de marché n'ont pas encore fait l'objet d'études à notre connaissance. Les études existantes sur les FCF se concentrent sur les pays africains, notamment anglophones, l'Amérique latine, quelques pays d'Asie, notamment l'Inde, et les pays capitalistes développés.

Contexte affectant la santé des FCF

Différents éléments influencent l'état de santé des femmes d'un pays : le niveau de pauvreté – avec le degré de satisfaction de besoins tels que l'alimentation, le logement, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement qu'il implique –, l'éducation, le travail, les politiques de santé en période de crise économique, les programmes qui ont pour objectif de réduire la discrimination des femmes. Nous illustrerons par quelques exemples concrets comment la santé des FCF peut être affectée par ces facteurs.

— Pauvreté rurale et sécurité alimentaire

On sait que la majorité des femmes pauvres des pays sous-développés sont mal nourries. Une étude au Malawi en 1986 (Due 1991) comparant les exploitations agricoles dirigées par une femme et celles gérées par un couple (« *joint headed household* ») montre que les premières obtiennent 58 % du revenu monétaire des secondes, que les parcelles cultivées sont moins grandes, qu'elles obtiennent moins de crédits, de services d'extension rurale, d'intrants agricoles, de force de travail salariée. Des études en Zambie (1982-1988) et en Tanzanie (1986) montrent pareillement que les exploitations agricoles dirigées par des femmes sont plus petites en taille, manquent de force de travail, ont moins accès aux services de vulgarisation rurale et aux crédits, ont des rendements inférieurs, consomment donc une plus grande part de la production et en commercialisent une moindre, limitant donc les rentrées monétaires. Les FCF paysannes cultivent des productions différentes, se concentrant sur les cultures vivrières, avec des préférences pour celles dont le rendement énergétique est élevé ou en combinant celles dont les exigences en travail agricole peuvent être mieux étalées sur l'année. Il faut ajouter que c'est généralement en période de soudure que les besoins en travaux agricoles sont les plus lourds et que les conditions climatiques sont le plus favorables à la propagation des maladies, tant auprès des femmes que de leurs enfants. On pourrait encore mentionner les transformations dans le

monde rural, comme les projets d'aménagement agricole et les nouvelles techniques, dont les femmes sont exclues mais dont elles subissent les effets pervers, notamment pour leur santé (éloignement et réduction de leurs propres parcelles, travail en contact avec des pesticides nocifs sur les parcelles d'autres exploitants agricoles, accroissement des tâches agricoles féminines...). Par ailleurs, les programmes d'ajustement structurel, où des politiques de commercialisation favorisant les productions locales sont mises en place, n'ont pas bénéficié aux FCF, étant donné que la part commercialisée de leur production agricole est très réduite. Simultanément elles subissent les effets négatifs des coupures dans les budgets de santé effectués dans le cadre de ces programmes. Il est clair que la sécurité alimentaire est faible, que ce fragile équilibre peut facilement se rompre et obliger les FCF à décider d'aller chercher en ville les moyens de subvenir aux besoins de leur famille.

— Pauvreté urbaine et accès au logement

L'importance d'un habitat de qualité décente pour la santé est énorme. Pour ne citer qu'un exemple, d'après une étude menée en Inde, les femmes inhalaient en faisant la cuisine autant de benzopyrène, qui est un agent cancérigène, que si elles fumaient 20 paquets de cigarettes par jour... Et pourtant le problème de l'accès à des logements de qualité est particulièrement aigu. L'analyse d'un projet de logement populaire au Brésil (Machado, in Moser 1987) montrait bien comment les FCF en étaient *de facto* exclues. En effet, elles avaient des revenus trop modestes ; elles ne pouvaient fournir d'attestation de revenus, ceux-ci provenant d'activités dans le secteur informel où de sources multiples ; l'engagement dans un endettement sur 15-25 ans impliquait des revenus réguliers et stables, ce qu'elles ne pouvaient évidemment garantir ; par ailleurs, elles ne pouvaient fournir la participation exigée pour l'autoconstruction, manquant de temps et de l'aide d'un adulte ; d'autres difficultés étaient liées à l'éloignement du nouveau logement par rapport au lieu de travail et au problème de la garde des enfants dans le nouveau lieu de résidence.

— Environnement, approvisionnement en eau potable et en bois de chauffe

L'eau est un élément essentiel dans la transmission des maladies. Les diarrhées tuent chaque année 2 millions d'enfants dans le monde. En zone rurale les sources d'approvisionnement sont souvent éloignées et fournissent une eau de qualité insuffisante. La planification et la gestion des points d'eau est encore rarement confiée aux femmes. Plusieurs heures par jour sont encore souvent consacrées par les femmes et les enfants à la collecte de l'eau. En moyenne, sur l'ensemble des pays en

développement (excepté la Chine), 25 % de la population urbaine et 71 % de la population rurale ne sont pas correctement approvisionnées en eau potable ; 47 % de la population urbaine et 87 % de la population rurale n'ont pas accès à un système d'assainissement correct. Les difficultés sont forcément plus marquées encore pour les FCF, plus pauvres et disposant de temps plus limité pour leur approvisionnement en eau. On a noté que les FCF délaissent même leurs soins personnels (se laver ou laver leurs vêtements) par manque de temps... Par ailleurs, les femmes étant en contact privilégié avec l'eau, il est probable qu'elles soient plus fréquemment infectées par les maladies tropicales transmises par cette voie (bilharziose par exemple) que ne le sont les hommes.

L'approvisionnement en bois de chauffe a également des conséquences sur la santé des FCF et de leurs enfants. Une étude (Heise 1994) a noté que les femmes éthiopiennes réfugiées au Soudan n'allaient plus dans la forêt s'approvisionner en bois de peur d'être attaquées ou violées, et que l'on enregistrait une hausse de la malnutrition dans ces familles puisque certains aliments ne pouvaient plus être cuits. La rareté du bois est plus fortement ressentie par les FCF ayant moins de temps et d'argent pour s'en procurer. En période de surcharge de travaux agricoles en Afrique se pose le problème du manque de temps et d'énergie pour ramasser le bois et piler les céréales. On peut imaginer le sentiment de désespoir que cette situation d'épuisement peut entraîner.

— Éducation

On sait qu'il y a un lien direct et fondamental entre l'éducation des femmes et la baisse de la mortalité infantile, l'utilisation du planning familial, la santé des enfants et des femmes (voir tableau 1, page 278). Ce rapport ne dépend pas de la quantité de connaissances acquises (autrement dit, du niveau scolaire atteint), le seul fait de fréquenter pendant quelques années le système scolaire modifiant déjà les taux de mortalité infantile et d'utilisation de moyens contraceptifs. Or, on sait que les femmes en général, et les FCF en particulier, ont une moindre fréquentation scolaire que les hommes. Le taux d'analphabétisme des femmes en Afrique est de 85 %, de 67 % pour les hommes. Le taux de scolarisation des fillettes de 6-11 ans est en moyenne pour les pays en développement de 53 % (contre 70 % pour les garçons) avec les plus grands écarts pour l'Afrique de l'Ouest (45/70) et pour l'Asie centrale et du Sud (44/70).

Ces indications ou exemples permettent de supposer que la vulnérabilité des FCF devant les risques sanitaires est importante.

Tableau 1
Indicateurs OMS (« Santé pour tous ») et autres indicateurs concernant le rôle des femmes dans le développement
et les soins de santé, par régions géographiques de l'Organisation des Nations unies, 1982

Région	Indicateurs OMS (« Santé pour tous »)				Autres indicateurs			
	Adultes alphabétisés (hommes/femmes) (%)	Naissances en présence d'un personnel qualifié (%)	Nouveau-nés d'un poids insuffisant à la naissance (%)	Taux de mortalité infantile (filles/garçons) (%)	Enfants scolarisés (%)		Femmes mariées âgées de 15 à 19 ans (%)	Nbre moyen d'enfants par femme
					6-11 ans (garçons/filles)	12-17 ans (garçons/filles)		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Pays développés	67/54	56	16	103/92	76/64	55/46	30	3,8
en développement	98/97	98	7	24/18	94/94	84/85	8	2,0
Afrique	52/32	49	18	116/104	70/53	42/28	39	4,4
du Nord	33/15	33	14	151/129	59/43	39/24	44	6,4
de l'Ouest	44/18	30	10	128/114	70/45	42/43	34	6,2
de l'Est	20/6	39	17	171/145	44/30	29/16	70	6,8
du Centre	29/14	26	13	142/121	55/41	33/20	32	6,6
du Sud	36/9	24	16	181/153	78/54	52/26	49	6,0
Amérique du Nord	55/56	66	12	109/92	82/86	74/70	2	5,2
Amérique latine	99/99	100	7	16/12	99/99	95/95	11	1,8
Centre	76/70	65	10	90/80	78/78	58/54	16	4,5
Caribes	75/67	49	12	76/67	84/83	58/46	21	5,3
Sud tropical	67/66	60	12	78/68	85/87	60/59	19	3,8
Sud tempéré	74/67	70	9	104/92	70/72	56/54	15	4,6
Asie	93/91	88	7	47/41	98/98	70/73	10	2,9
Sud-Ouest	56/34	51	20	108/99	73/54	43/28	42	3,9
Centre Sud	58/31	51	7	123/99	78/57	54/32	25	5,8
Sud-Est	44/17	24	31	138/135	70/44	35/17	54	5,5
Est	75/53	52	17	105/87	71/65	43/35	24	4,7
Europe	97/92	94	6	57/45	99/99	85/80	2	2,3
Nord	96/93	97	7	25/19	95/96	81/80	7	2,0
Ouest	99/99	100	6	15/11	98/98	82/83	9	1,8
Est	98/98	100	5	17/13	95/96	87/89	5	1,6
Sud	97/92	99	8	30/21	92/91	80/81	9	2,3
URSS	93/85	93	7	31/25	97/97	73/66	7	2,3
Océanie	100/100		8	35/27	99/99	72/82	10	2,4
	90/88		12	48/39	88/87	75/71	10	2,8

a) Sources : Colonnes 1, 5 et 6 - UNESCO : colonnes 2 et 3 - Estimations de l'OMS ; colonnes 4, 7 et 8 - Bureau de référence sur la population des États-Unis et Division de la population de l'ONU.

b) Décès pour 1 000 naissances vivantes.

Besoins spécifiques en santé des FCF

L'amélioration de la santé des mères est souvent vue comme un instrument pour améliorer la santé de la famille (une femme en bonne santé pourra mieux s'occuper de la santé de ses enfants) au lieu de l'être aussi comme un objectif en soi, pour le bien de la femme elle-même. La façon dont est généralement abordée la santé des femmes pose divers problèmes, en dehors de celui déjà mentionné de restriction à la santé en matière de reproduction des femmes mariées. Les problèmes de santé découlant de la place des femmes dans la société et des relations de genre sont rarement évoqués (risques professionnels dans le secteur dit informel, violence exercée envers les femmes...). Par ailleurs, le « curatif » a tendance à dominer sur le « préventif » : la stratégie des soins de santé primaires, qui aurait dû permettre d'atteindre l'objectif de la santé pour tous en l'an 2000, n'a encore obtenu que de maigres résultats, sans parler des échecs, notamment parce que le rôle des femmes dans cette stratégie a largement été négligé et que les moyens affectés pour la mettre en œuvre ont été très insuffisants. La tendance générale à la privatisation du secteur de santé ne peut que renforcer la priorité au « curatif ». Or, si ce déséquilibre affecte les hommes comme les femmes, il est probable qu'en raison du rôle et de la place des femmes dans le système de santé, elles (et en particulier les FCF) soient plus affectées par ce problème. Enfin l'approche de la santé à travers les diagnostics objectifs des praticiens en biomédecine, qui ne prennent pas en compte la perception subjective de la personne dans son environnement culturel, est un aspect particulièrement sensible pour les FCF.

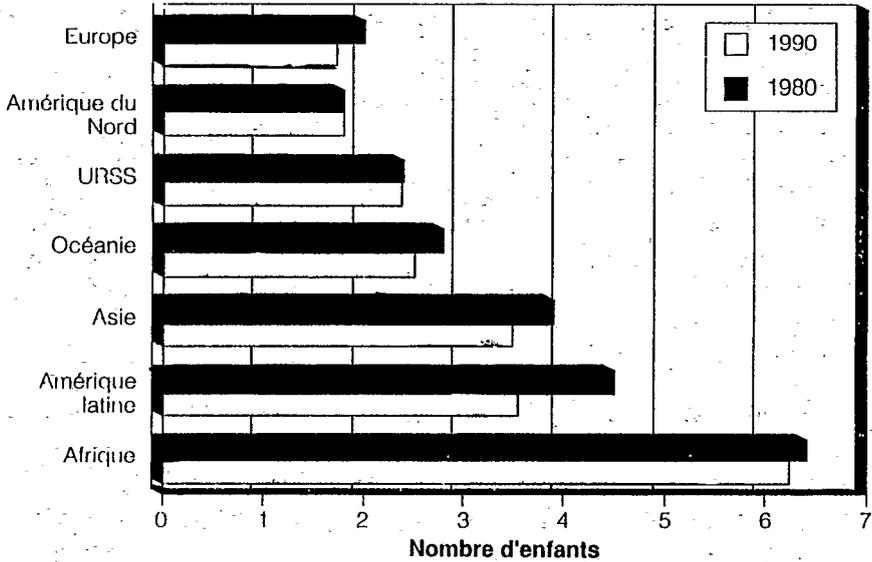
Nous aborderons, avec une perspective de genre, non seulement les besoins en santé en matière de reproduction des FCF (planning familial, avortement, maladies sexuellement transmissibles et notamment le sida), mais également les autres besoins spécifiques de santé (discrimination des fillettes et ses conséquences sur la santé, malnutrition, risques professionnels, surcharge de travail, santé mentale – notamment le stress et la « double culpabilité » –, abus sexuels et violence).

— Santé en matière de reproduction

L'accroissement de la population mondiale est vu par certains (notamment au Nord) comme une menace pour l'environnement et le développement durable, et donc comme un problème à contrôler. Cette approche a comme conséquence que les droits de la femme en matière de reproduction ne sont pas le point de départ des politiques de population. Ce droit élémentaire de citoyenneté commence seulement maintenant à être défendu, timidement, dans les grandes conférences internationales.

Un élément marquant dans la vie des femmes ces trente dernières années est la chute de la fécondité, qui passe dans les pays en développement d'une moyenne de 6-7 enfants par femme dans les années 60 à environ 3-4 enfants aujourd'hui. Cette chute cache cependant de grandes disparités (graphique n°1).

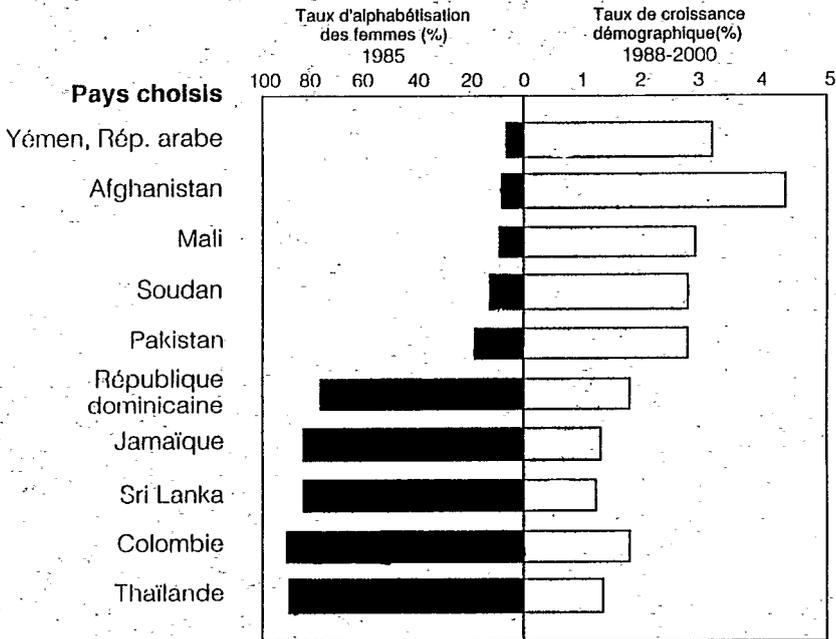
Graphique 1
Nombre moyen d'enfants par femme



Source: D'après des données tirées de *World population prospects 1990*, New York, Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales internationales, 1991.

In : OMS : La santé des femmes à travers l'âge et les frontières, Genève, 1992, 107 p.

Graphique 2
Alphabétisation des femmes et croissance démographique



Source: Programme des Nations Unies pour le Développement. *Rapport mondial sur le développement humain, 1990*, Paris, Economica, p 33

Les demandes non satisfaites en moyens contraceptifs sont encore énormes : près de la moitié des femmes mariées qui affirment ne plus vouloir d'enfants ne peuvent en faire usage. En Afrique, seules 23 % des femmes ont accès au planning familial, 43 % en Asie, 57 % en Amérique latine. Ce sont les femmes qui en auraient le plus besoin qui ont le plus de mal à y accéder.

Dans de nombreux pays en développement, les besoins de santé en matière de reproduction des adolescentes ont été jusqu'à présent largement ignorés par les structures sanitaires, les femmes non mariées tombant également en dehors des catégories visées par les services de planning familial, comme le reconnaît le document final de la conférence du Caire sur la population et le développement (septembre 1994). Les femmes de divers pays africains doivent parfois, pour accéder aux structures sanitaires délivrant des moyens de contraception, être accompagnées par leur mari ou par un autre membre respectable de la famille. On voit les problèmes que cela peut poser pour les femmes chefs de famille... Surtout lorsque, comme cela est généralement le cas, il n'y a aucune entrée préservant la discrétion pour accéder au service de planning familial ou que le nom des demandeuses de moyens de contraception est enregistré. Une étude en Éthiopie (Heise 1994) a ainsi observé une augmentation de 26 % du nombre de femmes demandant des moyens contraceptifs dans une clinique privée en quelques mois seulement après que le consentement marital n'ait plus été exigé !

On sait que le meilleur moyen d'accroître l'usage de la contraception par les femmes est d'accroître leur niveau d'instruction (voir graphique 2). Des données provenant de Colombie et du Soudan montrent que les femmes ayant été 7 années à l'école ont la moitié du nombre d'enfants qu'ont les femmes n'ayant pas cette scolarisation (Royston 1989). L'enquête mondiale sur la fécondité a montré que dans 10 pays en développement sur 14, les femmes ayant été scolarisées 7 ans ou plus se mariaient en moyenne 3,5 années plus tard que les autres (Royston 1989). Dans la mesure où les FCF ont un moindre niveau d'instruction, ceci a-t-il une incidence sur le taux de fécondité, alors même que les FCF ont généralement un besoin plus pressant de le contrôler ? Quel recours les FCF ont-elles comme ultime remède : l'avortement lorsqu'elles savent ne pas pouvoir assumer un enfant de plus, la stérilisation (au Brésil, dans les régions nord et centre-est, 30 % des femmes en âge fertile ayant moins de 25 ans sont stérilisées...) ou même l'abandon de l'enfant ?

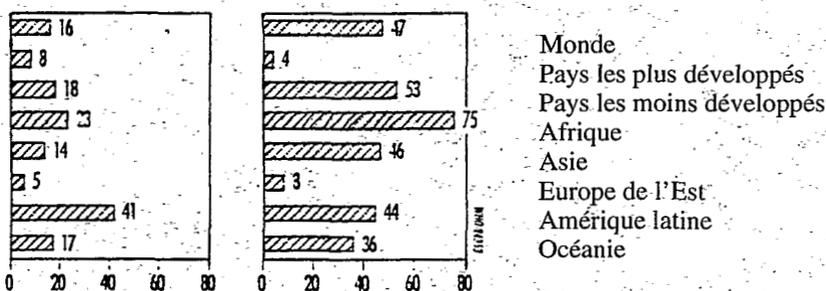
L'avortement reste le dernier recours des femmes n'ayant pu accéder à la contraception. On estime qu'entre 40 et 70 millions d'avortements sont pratiqués par an (la moitié serait due à une contraception qui a échoué). Autrement dit, entre 20 et 30 % de toutes les grossesses se terminent par un avortement. L'avortement illégal effectué dans de mauvaises conditions est à l'origine d'innombrables morts de femmes, ou peut entraîner des problèmes graves de santé comme la stérilité (voir

graphique 3). L'illégalité de l'avortement rend les données incertaines. Il y a de grandes probabilités que les FCF fassent partie de celles qui doivent recourir à l'avortement dans les conditions les plus dangereuses.

Graphique 3 Incidence et mortalité liée aux avortements pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité, estimations 1990

Avortements pratiqués dans de mauvaises conditions (pour 1 000, 15-19 ans)

Mortalité liée à un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions (pour 100 000 naissances vivantes)



OMS, *Women's health, towards a better world*, Rapport de la première réunion de la Commission sur la santé des femmes, Genève, 1994, 42 p.

La mortalité maternelle mondiale est estimée à 500 000 par année, dont la moitié serait due à des avortements effectués de manière illégale et dans de mauvaises conditions sanitaires. Les risques de mortalité maternelle sont liés au développement des structures sanitaires, à la pauvreté, au nombre et à l'espacement des naissances, à l'âge de la mère (moins de 19 ans et plus de 40 ans). Dans sa typologie des femmes exposées à une maternité à risque, l'Organisation mondiale de la santé relève notamment les femmes non mariées et n'ayant pas de famille les accompagnant lors de l'accouchement ; les femmes analphabètes, les femmes prises en charge par des agents de santé ne parlant pas leur langue... Le tableau 2 et les graphiques 4 montrent les grandes variations des taux de mortalité maternelle selon les régions, et le rapport avec le taux d'accouchements assistés. L'absence de perspective de genre, jusque dans la façon d'analyser les problèmes de santé en matière de reproduction, modifie l'éclairage : si l'on ne tient pas compte de l'absolue nécessité du travail des femmes, comment comprendre qu'elles ne puissent perdre une journée de travail pour aller à une consultation prénatale ? Qu'elles s'épuisent aux champs jusqu'au dernier moment avant l'accouchement, accroissant ainsi les risques de mortalité maternelle et infantile ?

Tableau 2
Mortalité maternelle en proportion de la mortalité
des femmes en âge de procréer

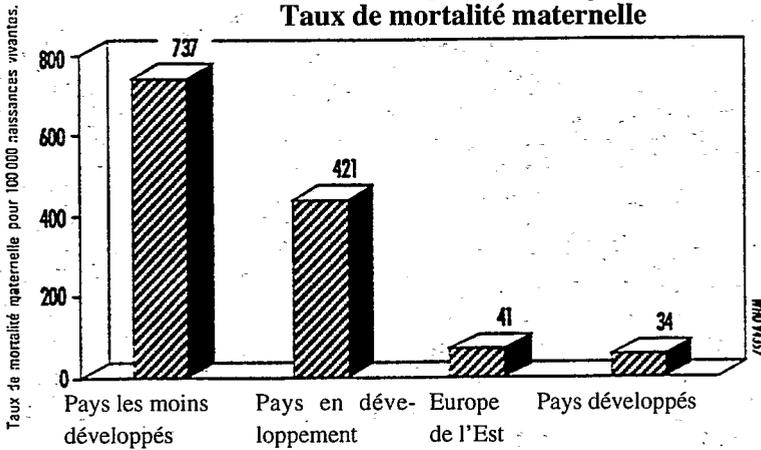
Région	Mortalité liée à la grossesse (%)*	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	Année
Bangladesh			
Jamatur rural	46	623	1982-3
Inde			
Andhra Pradesh rural	45	874	1984-5
Bangladesh			
Tangail rural	33	566	1982-3
Inde			
Andhra Pradesh urbain	28	545	1984-5
Paraguay	27	275	1984
Bangladesh, Matlab	26	510	1983
Indonésie, Bali	23	718	1980-2
Égypte, Menoufia	23	190	1981-3
Égypte, Sud	21	300	1984-5
Équateur	15	190	1980
Roumanie	10	149	1984
Mexique	10	88	1984
El Salvador	8	70	1984
Ile Maurice	6	103	1985
Costa Rica	5	26	1983
Cuba	3	45	1983
Japon	1	16	1985
États-Unis	1	8	1983
Hong Kong	1	5	1985
Suède	0	2	1984

* En proportion de la mortalité parmi les femmes en âge de procréer

Royston Erica et Armstrong Sue, *Preventing maternal deaths*, OMS, Genève, 1989, 233 p.

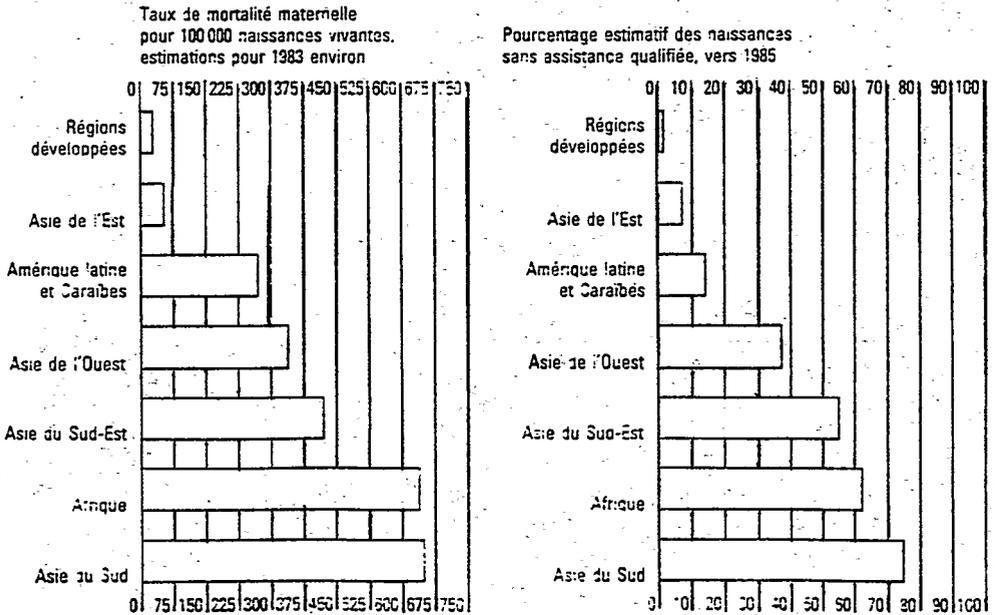
Une étude au Bangladesh (Matlab) a indiqué que la mortalité maternelle des adolescentes de moins de 15 ans était 5 fois plus élevée que celle des femmes entre 20 et 24 ans. La même comparaison dans une étude au Nigeria (Zaria) a indiqué une mortalité 7 fois plus élevée chez ces jeunes mères, tandis qu'aux États-Unis elles ont une mortalité 3 fois plus élevée. Le statut des mères adolescentes varie beaucoup d'une région à l'autre, dans certaines la plupart sont mariées (et ne rentrent pas dans la catégorie FCF), dans d'autres elles sont brusquement obligées de diriger leur vie et celle de leur(s) enfant(s) (voir graphiques 5 et 6). Dans tous les cas leur avenir est compromis.

Graphique 4a
Taux de mortalité maternelle



Source : Implementation of the global strategy for HFA/2000 second evaluation, OMS, Genève, 1993.

Graphique 4b



Note : les taux sont établis à partir des totaux régionaux, et non des moyennes nationales.
 Source : OMS, Maternal Mortality Rate: A tabulation of available information (2^e édition) (Genève, WHO/FHE 86,3) et Coverage of Maternity Care: A Tabulation of available information (2^e édition) (Genève, WHO/FHE 89,2).
 Nations unies, *Les femmes dans le monde 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, 1992, 122 p.

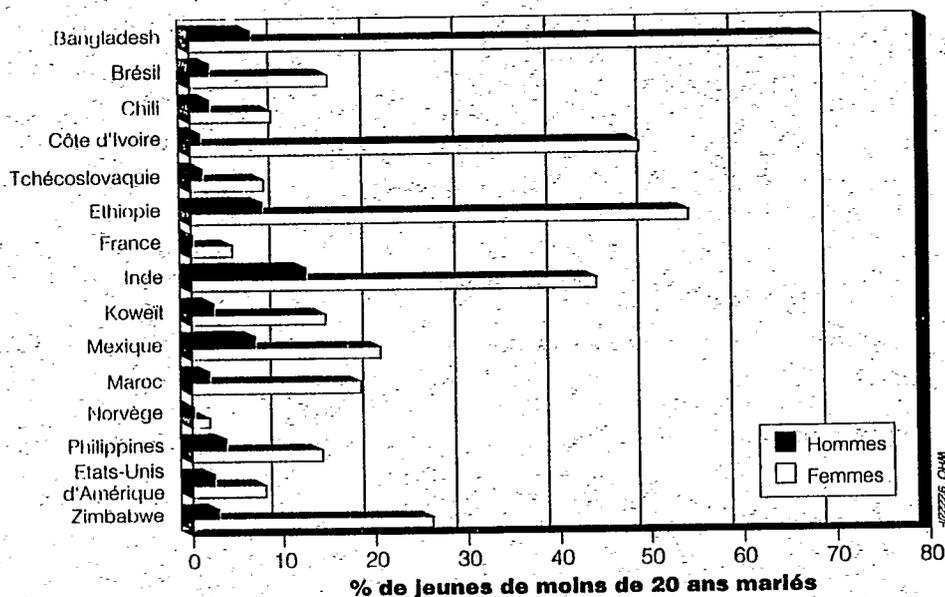
Les inégalités sociales et économiques dont souffrent les femmes pauvres favorisent le développement des maladies sexuellement transmissibles. Les femmes chefs de famille et les adolescentes font partie des groupes fortement exposés aux risques de contracter des maladies sexuellement transmissibles et surtout de subir les graves conséquences de leur traitement tardif. La « loi du silence » sur ces maladies infectieuses (associées à la prostitution), ainsi que le moindre niveau d'instruction, les comportements sexuels à risque, les conditions de vie difficiles, la faible fréquentation des services de santé, qui caractérisent les FCF, favorisent le développement de ces infections. Comme les symptômes des MST sont souvent plus difficiles à reconnaître chez les femmes que chez les hommes, elles tardent à les soigner, alors que les conséquences sur leur santé sont souvent plus graves que chez les hommes.

Les MST sont un facteur favorable à la transmission du virus du sida. De nombreuses femmes africaines deviennent chefs de famille à la suite du décès de leur mari par le sida, sachant qu'elles-mêmes sont peut-être contaminées et donc condamnées à mourir. Les risques de contamination sont-ils accrus du fait d'être femme seule chef de famille, notamment en ville ? Le nombre d'orphelins provenant de ces situations et ayant peu de chances d'être recueillis dans des familles élargies est un sujet d'inquiétude. Des études dans une grande ville au Brésil ont montré par ailleurs que les enfants des rues (9-18 ans) ont une activité sexuelle importante qui les expose à des risques de contracter des MST et notamment le sida (Raffaelli *et al.* 1993). Dans différents pays africains, on a constaté que la progression la plus importante de la contamination par voie sexuelle du virus du sida concernait les adolescentes (Baldo 1994), pour des raisons biologiques mais également sociales : les jeunes filles ont une moindre capacité de négociation pour exiger le « safe sex », ayant des rapports avec des partenaires d'un certain âge. On considère de plus que la transmission du virus est dix fois plus forte dans le sens homme-femme que dans le sens inverse. D'ici l'an 2000, plus de 13 millions de femmes seront contaminées.

— Autres aspects spécifiques à la santé des femmes

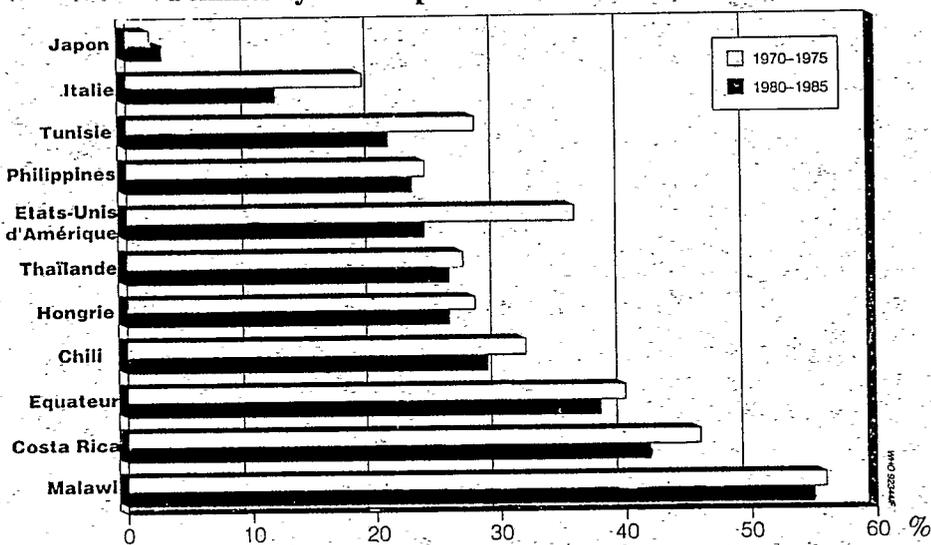
La discrimination des fillettes dans la plupart des cultures commence par la préférence donnée à la naissance d'un garçon ; diverses études menées par l'UNICEF ont montré une malnutrition différentielle selon le sexe des enfants, en raison du traitement préférentiel donné aux garçons ; des taux de vaccinations plus bas pour les fillettes ; une moindre fréquentation des centres de santé par les fillettes que par les garçons, ainsi qu'une moindre scolarisation. Cette discrimination compromettant leur avenir a-t-elle une influence sur le développement du nombre de familles dirigées par les femmes ?

Graphique 5
Adolescents mariés, vers 1980



Source, La santé des jeunes. Savoir pour agir. Les jeunes, sexualité et reproduction, Genève, OMS, 1989 (doc. non publié A42/Discussions techniques/5), p. 2.

Graphique 6
Femmes ayant leur premier enfant avant 20 ans

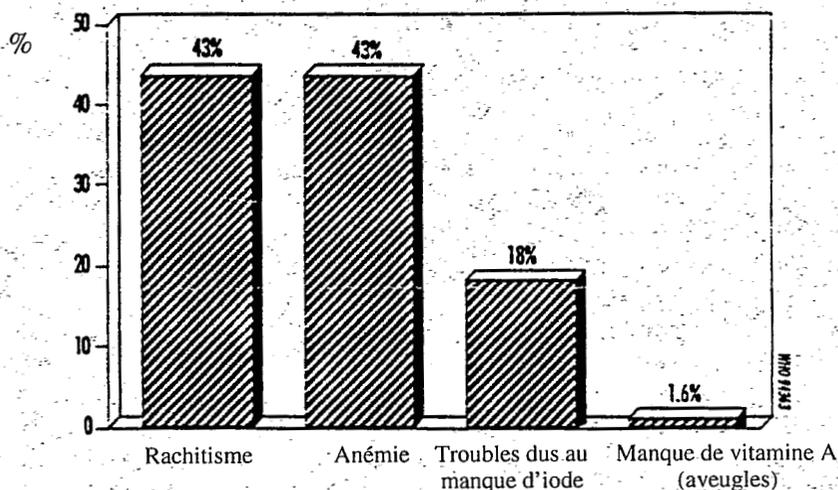


Source, Les femmes, la santé et le développement. Rapport de situation du directeur général établi pour la 44^e assemblée mondiale de la santé, 1991, Genève, OMS (Doc. non publié A44/15) p. 9.

La majorité des femmes dans les pays en développement sont mal nourries, et notamment anémiques (voir graphique 7). L'anémie prédispose aux maladies et aux complications de la grossesse et de l'accouchement, et accroît le taux de mortalité, notamment de mortalité maternelle. Les femmes souffrant d'anémie sont affaiblies. En Afrique et en Asie du Sud, près de deux tiers des femmes enceintes et la moitié des autres présentent des signes cliniques d'anémie. Pratiquement toutes les filles adolescentes dans les pays du Sud sont anémiques, et le quart d'entre elles présente des insuffisances en iode qui peuvent avoir des conséquences irréparables sur les enfants à naître (Nations unies 1992 ; OMS 1994).

La lourdeur du double fardeau travail productif-travail reproductif pèse sur la santé des FCF. Dans les conditions de pauvreté vécues par les FCF, le travail reproductif est particulièrement pesant : moindre équipement ménager dans les pays où la majorité des familles en sont pourvues ; moindres possibilités économiques d'employer de l'aide pour la garde des enfants ou pour le travail agricole, d'acquies un logement qui améliorerait les conditions de vie, d'acheter du bois de chauffe ; moindres réseaux d'entraide puisque le temps est limité et que ces réseaux sont basés sur la réciprocité des échanges, ou bien sur des liens familiaux rompus lors du passage à la situation « chefs de famille ». Le travail productif est forcément plus lourd lui aussi, puisqu'il doit être effectué sans l'aide d'un autre adulte, dans des conditions précaires où les femmes sont obligées d'accepter des travaux moins bien payés mais compatibles avec leur situation de FCF (garde de jeunes enfants par exemple).

Graphique 7
Femmes de 15 ans et plus, atteintes de diverses maladies (%)



Source : WHO programme estimate, 1993.

La contradiction entre travail productif et reproductif chez les FCF aboutit à un sentiment de « double culpabilité », la femme ayant l'impression de ne pouvoir faire face ni à l'une ni à l'autre charge de façon satisfaisante : elle n'obtient pas suffisamment de revenus à travers son travail pour pourvoir aux besoins minima de la famille, alors même que ce travail maigrement rémunéré l'oblige à délaissier les tâches de reproduction. Entre la surcharge de travail et l'épuisement qui peut en résulter, et les sentiments d'impuissance ou de désarroi, la femme est confrontée à une situation de stress qui a des implications dans ses rapports avec autrui (et notamment ses enfants) dans la société.

L'absolue nécessité du travail des femmes a aussi des effets nocifs sur leur santé ou sur celle de leurs enfants (ou autres dépendants). Vlassoff et Bonilla (1994) indiquent ainsi que, dans une région en Colombie où le paludisme est endémique, les femmes ne se font soigner que très tardivement, quand le paludisme interfère gravement avec leurs activités quotidiennes. Le recours tardif au traitement entraîne une récupération plus lente. Lorsque les femmes sont malades, elles savent que le travail n'est fait par personne d'autre, elles ont donc tendance à le reprendre avant même d'être guéries. Une étude (citée par Vlassoff) montre que des salariées agricoles malades ramassaient plus de coton que les autres femmes pendant un court laps de temps pour compenser le fait que, plus tard dans la journée, elles se sentiraient trop malades pour continuer.

Il est probable que les FCF sont plus exposées aux risques professionnels. Démunies, elles sont plus facilement obligées d'accepter n'importe quel travail mal payé, dont les plus rudes pour la santé : industrie de composants électroniques avec déchets toxiques ; industries à domicile parfois nocives pour elles et dangereuses pour les enfants (par exemple, la tuberculose et d'autres infections respiratoires ont été associées au travail à domicile de fabrication de cigarettes traditionnelles par des femmes en Inde) ; salariat agricole et contact avec des pesticides particulièrement dangereux en période de grossesse ou d'allaitement ; ou à l'extrême, le recours au travail de prostitution.

La violence envers les femmes est considérée par certains comme un « fardeau de santé caché » (Heise 1994) ; 35 études provenant de pays du monde développé et en développement fournissent des données chiffrées sur le poids de ce fardeau. Que ce soit dans les pays du Nord ou dans ceux du Sud, le pourcentage de femmes ayant subi des violences physiques varie entre le quart et la moitié des femmes, le pourcentage ayant subi des violence émotionnelles ou psychologiques, considérées plus dures à supporter par les femmes interrogées, étant encore plus grand.

Les études ne fournissant pas assez de données par classe sociale, il est difficile de savoir dans quelle mesure les conditions économiques et sociales favorisent la violence domestique envers les femmes, et donc si elle se perpétue d'une génération à l'autre, comme il est permis de le supposer.

Une étude à Washington (1992) a conclu qu'il existe chez les adolescentes un rapport entre les abus sexuels durant l'enfance et les grossesses non désirées. Les probabilités de contracter des maladies sexuellement transmissibles, y compris le sida, de devenir une prostituée ou d'être une forte consommatrice d'alcool sont plus élevées chez les femmes ayant subi des abus sexuels durant l'enfance.

Si la violence de la pauvreté n'épargne pas les FCF, il est important de noter que la violence faite aux femmes n'est pas une caractéristique des pays pauvres, et que cette violence est pratiquement toujours exercée par un proche de la famille, généralement le mari ou le partenaire intime. On peut alors se demander si l'origine de la situation FCF n'est pas parfois une volonté d'échapper à cette violence domestique. Est-ce que ce « choix » les a mis à l'abri ?

Cela n'étonnera personne, après ce tableau de la condition des FCF et de leur santé physique, si leur santé mentale est « diablement » éprouvée... Une étude de l'Organisation mondiale de la santé sur la santé mentale des femmes (1993) constate que les deux groupes de femmes les plus sévèrement affectés par la pauvreté et par ses effets associés sur la santé mentale sont les FCF et les femmes âgées. On observe une corrélation positive entre des symptômes dépressifs et le fait d'avoir des revenus faibles et irréguliers, un logement inadéquat, le statut de parent unique, la charge ininterrompue d'enfants, le manque de formation scolaire secondaire et le chômage. « La dépression peut devenir une réponse presque inévitable à un environnement dans lequel la femme n'a pratiquement pas de contrôle sur les choses les plus importantes de la vie et où elle n'a que peu d'espoir que sa vie s'améliore » (p.21). La consommation de drogues illicites et licites, notamment l'alcool, n'est pas la moindre des conséquences de cette situation. Les auteurs estiment qu'au moins un bébé sur dix passe de 6 à 9 mois avec une mère en dépression cliniquement significative. Ils expriment également leur préoccupation concernant les effets négatifs à long terme sur le développement de ces enfants, y compris le développement du langage et des fonctions cognitives. Les données dans les pays en développement sont cependant tout à fait insuffisantes, surtout si l'on considère que c'est en santé mentale que les concepts occidentaux de santé sont peut-être les plus inappropriés.

Accès aux programmes et services de santé

Dans quelle mesure les FCF bénéficient-elles du droit à la santé ? Les services de santé sont-ils adaptés aux besoins des FCF ? Les programmes de santé préventive parviennent-ils à toucher les FCF ? Ont-elles un accès inégal ou peuvent-elles compter sur une protection sociale accrue ?

Différents éléments de bon sens, qui révéleraient une connaissance des réalités ou une volonté politique sont notablement absents des services de

santé dirigés vers les femmes tels qu'ils sont actuellement conçus et tels qu'ils fonctionnent. L'éloignement des centres de santé est un facteur déterminant pour les femmes chargées de famille : une journée de perdue, en termes de travail (agricole ou informel) et de revenus, ou en termes de charge de travail domestique, est souvent impensable ; le coût du transport peut être dissuasif ; du fait de l'éloignement des centres de santé, ces femmes ont tendance à n'y recourir que trop tardivement. Les horaires sont souvent inadaptés à leurs possibilités et besoins, et l'intégration des services fait souvent défaut pour faciliter la vie des utilisatrices (jours et heures de vaccination ne correspondant pas aux jours et heures d'ouverture du centre de soins par exemple). La discrétion à laquelle tiennent de nombreuses femmes n'est souvent pas assurée : elles peuvent être gênées par l'absence de salles d'attente différenciées par sexe, par l'organisation d'une entrée au planning familial aux vues de tous, par la présence de personnes non rattachées au service dans la salle de soins, etc. Le personnel, quand il est masculin, provoque dans certaines cultures une gêne ou un blocage. Il est reconnu par les responsables sanitaires et à travers de nombreuses enquêtes que l'attitude et la façon de traiter et soigner les femmes pauvres, souvent considérée comme dédaigneuse ou très désagréable, est un frein à une meilleure fréquentation des centres de santé. Enfin les conflits entre une biomédecine occidentale et une culture médicale « traditionnelle » affectent également la fréquentation par les femmes des structures sanitaires. Les problèmes de communication sont importants, puisque les femmes moins instruites auront plus de mal à comprendre des messages sanitaires « mal » conçus (dans une autre langue, par quelqu'un de culture différente, avec un graphisme incompréhensible). Diverses études ont montré que les femmes ont tendance à recourir en premier lieu aux « tradipraticiens » plus souvent que les hommes, avant de recourir aux agents de santé, pour divers motifs (UNICEF 1989-1). Le manque de femmes aux niveaux de décision des structures de santé, pouvant exercer une influence dans la conception et l'évaluation des systèmes de santé n'est pas étranger à la non-adaptation de ceux-ci aux besoins des femmes.

Dans les pays où l'institution de protection sociale est inexistante ou marginale les coûts de la santé sont déterminants. Dans un contexte d'accroissement de la pauvreté, l'augmentation des coûts liés aux restrictions des budgets sociaux et à l'introduction du système de « recouvrements des coûts » a déjà entraîné, comme différentes études l'attestent (UNICEF 1989-2), une baisse de la fréquentation des services de santé par les plus démunis, dont font partie les FCF. Dans bien des cas, le droit à la santé est un bénéfice rattaché à un travail formel. Or les FCF y ont un moindre accès, d'une part, et les droits découlant du lien conjugal ont d'autre part disparu avec sa dissolution ou son absence. Une étude au Brésil (Merrick 1983) comparant les foyers dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme concluait que, dans la catégorie de revenus les plus bas, les premiers avaient quatre fois moins accès à

l'Instituto Nacional de Providencia Social (programme de santé gouvernemental) que les autres.

Même dans les États-providence, la protection sociale des FCF n'est généralement pas assurée de manière équitable. Le degré de protection face à la dissolution du lien conjugal a été évalué en comparant les proportions respectives de familles monoparentales et de couples avec enfants qui se trouvent en dessous d'un certain seuil de pauvreté (Lefaucheur 1992) :

— Dans les États-providence de type « libéral » (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne), il y a un fort risque de pauvreté associé à la monoparentalité et une très faible protection par rapport à ce risque. L'évolution récente a même accru le risque de pauvreté associé à la monoparentalité ; 50 % des foyers monoparentaux sont pauvres, 3 à 4 fois plus que dans la catégorie couples avec enfants à charge (aux États-Unis, 25 % des foyers sont monoparentaux, avec des proportions très supérieures chez les femmes noires).

— Dans les États-providence de type « étatiste-corporatiste » (France, Allemagne fédérale), les risques de pauvreté sont moindres : 25 à 40 % des foyers monoparentaux sont pauvres, mais la protection assurée par les transferts sociaux réduit ce pourcentage de moitié. Ces États-providence laissent subsister parmi les familles monoparentales 2 à 4 fois plus de pauvres que dans les autres catégories de foyers.

— Les États-providence de type « social-démocrate » (Suède) sont hautement redistributifs. L'intervention des transferts sociaux réduit de moitié la proportion de ménages pauvres. La protection contre le risque de pauvreté associé à la monoparentalité laisse parmi ces familles autant de pauvres, voire moins, que parmi les autres catégories.

Cette réflexion sur les pays riches en période de croissance économique serait intéressante à poursuivre et à approfondir en période de crise économique et à élargir aux pays où les droits des FCF en tant que citoyennes sont faiblement assurés.

L'accès à la médecine préventive est lui aussi inégal et limité dans une situation d'exclusion, comme les quelques exemples qui suivent l'indiquent. Les campagnes de vaccination sont souvent liées aux établissements scolaires : or les enfants des FCF sont parfois (pas toujours) moins scolarisés que les enfants de couples « intacts ». La médecine sur le lieu de travail est liée au secteur formel, auquel les FCF sont marginalement rattachées. Les messages sanitaires ont plus de difficultés à passer auprès des femmes les plus pauvres. Les campagnes d'assainissement exigent des investissements, même minimes, en temps, travail et argent dont les FCF ne disposent pas. Les encouragements à l'allaitement maternel ou les conseils nutritionnels peuvent être acceptés en tant que message mais dépendent parfois simplement de la surcharge de travail de la mère (manque de temps), de son état nutritionnel, de son

degré de pauvreté (manque de moyens). La tendance à la privatisation du secteur santé renforcera l'accent mis sur la médecine curative.

A travers tous ces exemples, on constate que les risques d'exclusion de l'accès à la santé des femmes pauvres chefs de famille doivent être importants, à la fois parce qu'elles sont femmes, parce qu'elles sont pauvres et par leurs caractéristiques de chef de famille.

Les FCF en tant que dispensatrices de soins de santé

« Les soins de santé primaires sont actuellement dispensés, pour la plupart, en dehors du système de santé structuré, surtout par les femmes » (OMS 1988 : 12). Parmi les composantes de la stratégie des soins de santé primaires définie par l'OMS et l'UNICEF, qui relèvent principalement de la responsabilité des femmes, on dénombre : l'éducation pour la santé, la nutrition, l'approvisionnement en eau saine et l'assainissement de base. Le travail de reproduction/entretien des unités familiales par les femmes recoupe en grande partie les tâches que l'on pourrait appeler les « soins de santé domestiques ». Ce n'est pas par hasard que l'on souhaite « mieux » utiliser cet instrument de santé de la famille que représente la femme, tant au niveau familial que communautaire, où son rôle est également prépondérant.

Diverses études montrent qu'en dehors de ces « soins de santé domestiques » (préventifs), la femme joue un rôle clef dans le rapport enfant-structurés de santé. C'est la femme qui répond aux campagnes de vaccination, qui diagnostique si un enfant est malade, qui élabore éventuellement une préparation médicinale, qui décide du recours à un agent de santé ou à un tradipraticien. C'est elle qui emmène l'enfant en consultation, qui achète les médicaments nécessaires et les fait prendre à l'enfant, qui le console, qui accompagne l'enfant hospitalisé, etc.

Étant donné les conditions particulières des FCF – de plus grande pauvreté, d'environnement plus hostile, de moindre disponibilité en temps –, l'on peut se demander comment les FCF arrivent à remplir ce rôle « correctement », d'après leur propre perception des choses. Nous avons donné des exemples de la façon dont elles délaissent leur propre santé, recourant tardivement aux services de santé et reprenant le travail avant d'avoir récupéré. Et pour les autres membres de la famille dont elles ont la charge, comment font-elles ? Prennent-elles le temps nécessaire sur leur temps de repos ? Cherchent-elles des solutions alternatives à travers des réseaux de solidarité ? Les enfants acquièrent-ils une autonomie plus précoce ? La santé de leurs enfants est-elle plus précaire que celle des enfants de couples « intacts » ? Sont-ils exposés à plus de risques de santé, du fait d'être pris en charge par des aînés encore jeunes lorsque la mère est absente ? Sont-ils plus exposés aux risques de la rue, les accidents, le désœuvrement, l'usage de drogues licites et illicites, la violence ?

Les enfants des familles monoparentales

Les chances des enfants de familles monoparentales sont-elles compromises par le simple fait d'être élevés dans ce type de famille ? Les mères chefs de famille sont-elles de mauvaises mères ? Rien n'est moins sûr que cela, au contraire.

Une série d'études a montré que, pour certaines questions, comme par exemple l'alimentation, faire partie d'une famille dirigée par une femme pouvait être un avantage. D'autres études ont montré que, si l'on observait de mauvais résultats scolaires chez des enfants de familles monoparentales, ce n'était pas à l'absence du père que l'on pouvait attribuer ce problème. Les résultats contradictoires indiquent qu'il est de la plus grande importance de poursuivre des recherches plus approfondies, et que les multiples facteurs entrant en ligne de compte doivent être décortiqués. Cela est politiquement important, vu les campagnes de dénigrement et d'exclusion fortement réactionnaires que l'on observe dans certains pays vis-à-vis de ces enfants.

Charles Murray, un sociologue américain (1993), pour citer une position extrême, pense que les enfants des mères célibataires constituent un danger pour la société. Il défend par exemple l'idée selon laquelle à partir d'un taux de naissances illégitimes de plus de 25 %, le taux de criminalité dans la société augmenterait... Chez les femmes noires, le taux actuel est de 68 %, chez les femmes blanches il est de 22 % et approcherait donc un seuil critique pour la société américaine. Devant ce danger imminent, il préconise une revalorisation morale et fiscale du mariage, le retrait de toute forme d'aide aux mères célibataires, le placement des enfants illégitimes dans des institutions en vue de leur adoption... Ces idées ont été reprises par le Congrès américain après l'obtention de la majorité par les républicains, et des lois ont été votées en ce sens début 1995.

L'augmentation affirmée des naissances illégitimes n'est peut-être qu'une grossière erreur d'appréciation de l'évolution des structures familiales : Halsey, professeur à Oxford, affirme (*Courrier international* déc. 1993) qu'au XIX^e siècle en Grande-Bretagne, les deux-tiers des grossesses avaient lieu en dehors du mariage... Mais l'erreur la plus grossière et qu'il faut d'urgence dénoncer est certainement le lien établi entre naissances illégitimes et criminalité. Les FCF seraient-elles des mères indignes fabriquant des hors-la-loi ?

La question de la reproduction du modèle parental se pose bien évidemment, tout comme celle de la reproduction accélérée de la pauvreté. En Grande-Bretagne, on a constaté (Kierman, *Courrier international* 1993) que les enfants élevés par leur seule mère quittent deux fois plus le domicile familial avant 18 ans, et ont trois fois plus souvent un enfant hors mariage que les enfants de famille unie. Ces effets sont nuls ou mineurs lorsque l'enfant est orphelin de père. Un remariage

« aggrave considérablement la situation » et notamment le nombre de grossesses précoces. Parmi les enfants monoparentaux américains, la proportion de filles qui deviendraient mères célibataires à l'adolescence et de garçons qui ne trouveraient pas d'emploi serait plus forte (Mc Lanahan). Mais d'après d'autres (Gladwell), « le niveau culturel du père ou de la mère, l'importance des rapports conflictuels entre parents et enfants et le revenu familial constituent des facteurs bien plus déterminants que la présence des deux parents ».

Les effets sur l'éducation

Il n'y a pas toujours un rapport négatif entre le fait de provenir d'une famille monoparentale et l'accès à l'éducation ou les résultats scolaires. Une longue étude aux États-Unis (Gladwell, *Courrier international* 1993) a exploité les données concernant 1 700 enfants suivis de 1979 à 1988. Elle a observé que si les enfants « monoparentaux » avaient de moins bons résultats de lecture et de calcul que les enfants de foyers « entiers », cela était surtout une conséquence du fait que les mères célibataires avaient un profil très différent de celui des femmes mariées. Si on comparait seulement les enfants de mères ayant le même niveau de formation, les disparités de résultats entre enfants avaient pratiquement disparu.

Dans les cas des mères adolescentes, les grossesses précoces empêchent ces jeunes filles de poursuivre leurs études et de trouver plus tard un emploi mieux qualifié et rémunéré. Cette situation perpétue le cercle vicieux de la pauvreté qui se transmet ainsi de génération en génération.

Dans les pays en développement, sur dix études ayant évalué l'éducation des enfants de familles monoparentales, quatre ont rapporté des effets positifs, six des effets négatifs de cette situation familiale (citées par Buvinic 1994). Une explication avancée pour les résultats positifs serait que les FCF feraient un plus grand effort que les mères dans des couples « intacts » pour investir dans l'éducation de leur enfant, du moins lorsqu'elles en ont les moyens. Car en dessous d'un certain seuil de pauvreté, elles doivent compter sur l'aide des revenus complémentaires ou sur le travail domestique de leur enfant pour survivre.

Les effets sur la santé

Des études au Chili (Buvinic 1991) et au Brésil (Woods 1989, in Buvinic 1991) indiquent que les taux de mortalité infantile sont significativement plus élevés dans les foyers dirigés par des femmes.

Mais d'autres indicateurs caractérisant ces foyers seraient responsables de ces taux élevés au Brésil.

La garde des jeunes enfants constitue un problème difficile à résoudre pour les FCF, qui n'est pas sans conséquences sur leur santé et leur socialisation. Une étude à Bombay (Joekes 1987) rapportait des taux de malnutrition sévère selon le mode de garde des jeunes enfants : 55,5 % chez les petits pris en charge par des aînés de 6-8 ans, 21 % chez les petits gardés par des grands-mères et 8,5 % chez ceux pris en charge par leur mère. Dans cette étude également, le croisement avec des données économiques sur les familles pourrait révéler d'autres causes intervenant dans ces différences.

Une étude en République dominicaine sur l'alimentation, les revenus et les dépenses des ménages, basé sur un échantillon national représentatif, constate que, parmi les ménages pauvres, les indicateurs nutritionnels (rapport taille-poids) des enfants sont meilleurs dans les familles dirigées par une femme (Johnson & Rogers 1993). Les effets de la situation FCF sur les enfants au niveau de la nutrition ont été abordés dans 18 études, citées par Buvinic (1994). Dans la moitié des cas, les effets sont considérés positifs, dans l'autre moitié ils sont négatifs.

Diverses études ont montré que les revenus des FCF proviennent de multiples sources, dont le travail des enfants. Au Brésil (Barroso 1989), 30 % des familles pauvres en ville et 12 % à la campagne sont dirigées par des femmes. 27 % de familles pauvres sont « dirigées » par un mari/compagnon sans travail. Dans plus du tiers des familles pauvres dont le chef n'a pas de travail, le revenu est totalement constitué par le travail précaire des mineurs... Ceux-ci ont de grandes chances d'être exclus du système scolaire, d'être exploités et exposés à des risques de santé.

Dans le domaine de l'alimentation, comme dans celui de l'éducation, il semblerait que l'explication de ces résultats contradictoires doive être recherchée dans la façon d'utiliser les revenus familiaux, les femmes redistribuant les ressources qu'elles gèrent en priorité pour le bien-être de la famille. Une étude au Guatemala (Engle 1993), non centrée sur les FCF, montre qu'il y a un rapport important entre la part des revenus gagnée par les mères et les indicateurs nutritionnels des enfants. Gagner une part plus importante des revenus leur confère un contrôle plus fort sur les décisions dans divers domaines de la vie familiale. D'autres recherches signalent aussi que l'absence d'un mari peut signifier une balance positive. D'une part, sa consommation serait parfois plus importante que sa contribution. D'autre part, les revenus seraient distribués de façon plus équitable, efficace et centrée sur le bien-être des membres de la famille lorsque le père est absent. Ainsi, même si les foyers monoparentaux sont plus pauvres, avec moins d'adultes procurant des revenus, et une charge en personnes dépendantes plus importante, les effets sur les enfants sont presque aussi souvent positifs que négatifs.

En conclusion, il serait très important de pouvoir développer les études prenant en considération toutes les variables pour déterminer si les enfants des FCF sont défavorisés par rapport aux enfants des autres foyers pauvres, dans quelle mesure et pourquoi. Cela est-il dû à l'absence d'un parent ? Quelles sont les conséquences psychologiques de l'absence de l'image du père ? Les FCF ont-elles des caractéristiques qui se reproduisent d'une génération à l'autre ? Quels éléments positifs pourraient être valorisés et encouragés ? Si l'hypothèse se confirmait selon laquelle, en dehors d'un niveau de pauvreté dramatique et trop contraignant, les enfants des FCF tirent certains avantages de la « chefferie féminine », quelles implications cela peut-il avoir sur les politiques et programmes de santé et de développement ? Quelles conclusions théoriques en tirer sur l'importance de l'autonomie des femmes ? Ces enseignements peuvent-ils plaider auprès des responsables politiques en faveur de la nécessité des transformations des relations de genre ?

Conclusions

Un discours moralisateur accompagne parfois le sujet des familles monoparentales. Ce modèle échapperait à la norme (mais quelle norme, la norme occidentale, la norme des générations récentes, la norme de la majorité des familles ?), il serait dangereux... Faudrait-il avoir peur des femmes qui dirigent ainsi leur vie et leur famille ?

En Afrique, c'est la femme qui assure la subsistance en période de soudure, lorsque le grenier du père est vide... De même, ce sont les femmes pauvres chefs de famille qui assurent les besoins lorsque la société et les hommes faillissent à leurs devoirs...

Le développement des inégalités sociales n'est sans doute pas étranger à l'accroissement du nombre de familles monoparentales, celles – la grande majorité – qui n'ont pas choisi de l'être. Si l'on considère que la famille est le lieu de reproduction et d'entretien de la force de travail, la famille monoparentale pauvre représente l'extrême sur lequel repose la société d'exclusion. Responsabilité économique plus grande et surexploitation persistante de la femme signifient que la reproduction et l'entretien de la force de travail ne sont peut-être pas minimalement assurés. Constitution accélérée de nouvelles familles monoparentales d'une génération à l'autre (ce qui dans un sens est une déresponsabilisation précoce des parents par rapport aux jeunes filles), abandon d'enfants, de vieux et de malades seront-ils la seule réponse au problème ? Qu'en est-il de la détresse des hommes sans famille, dépendant de « la rue », ou de « l'extérieur » pour leur entretien ?

De la même façon que la bonne santé d'une population contribue à la bonne santé de son économie, la mauvaise santé des FCF perpétue et/ou accroît leurs difficultés économiques et leur pauvreté. La surexploitation féminine est un terme qui rend mieux compte de l'ensemble des discriminations qu'elles subissent (au niveau du travail, des rapports hommes/femmes, de la santé) que celui de surcharge de travail. Ce dernier peut (et cela est souvent le cas) suggérer que l'introduction de quelques « techniques appropriées » pourrait soulager le problème, alors qu'il s'agit de modifier les relations de genre et d'introduire des changements sociaux et économiques pour le dépasser. C'est notamment tout le rapport entre la sphère où dominent les rapports de production de type domestique et celle où dominent les rapports de production de type capitaliste qui doit être transformé. La surexploitation féminine est en effet le résultat de l'exploitation des femmes dans ces deux sphères, et de la nécessité, pour que l'économie mondiale se développe, de faire reposer la deuxième sur la première de façon croissante. La tendance à la privatisation et au désengagement des États en matière de santé en est une illustration, car la privatisation entraîne l'exclusion d'une partie de la population et donc le recours aux seules alternatives familiales.

En conclusion de ce survol sur la santé et la reproduction des FCF, une première constatation s'impose : il faut accroître significativement et concrètement les connaissances. L'hétérogénéité des FCF et la variété des contextes sont grandes, il faudrait pouvoir établir des corrélations entre les diverses situations, non seulement pour mieux analyser les problèmes, mais aussi par souci d'améliorer les interventions. En ce qui concerne la santé des FCF, il semblerait que :

- le contexte dans lequel vivent les FCF les rend plus vulnérables,
- elles soient exposées à des besoins accrus et souvent non reconnus de santé,
- les risques d'exclusion de leur accès à la santé soient majeurs,
- elles aient des difficultés à remplir leur rôle de dispensatrices de soins de santé familiaux.

L'aspect le plus surprenant et peut-être dans un sens encourageant pour celles et ceux qui réfléchissent à l'autonomie des femmes est celui qui concerne les enfants des FCF. Lorsque la pauvreté est telle que le quotidien se limite à une lutte pour la survie immédiate, aucun choix n'est possible, les enfants souffrent plus que les autres d'une situation intolérable, la spirale de la pauvreté s'accélère. La situation des familles dirigées par une femme pourrait être différente à un niveau de pauvreté moins aigu. Le renversement de rôles au sein de la famille, notamment au niveau du pouvoir, que lui confère le fait d'avoir l'entière ou la majeure responsabilité du sort de la famille, pourrait avoir des effets bénéfiques immédiats pour les enfants. Sans vouloir utiliser les mères comme « instrument » de bien-être, comme le font de nombreux programmes de

santé pour des raisons d'efficacité, l'exemple des FCF et de leurs enfants pourrait être révélateur des potentialités que les transformations des rapports sociaux de sexe et intrafamiliaux pourraient libérer. Cela devrait alimenter les réflexions sur un nouveau modèle de développement et un nouveau projet de société dont ne serait pas exclue une part croissante de la population.

Bibliographie

BALDO Mariella, « Prevention of HIV, AIDS and STD, are girls and women involved ? », in *The Kangaroo*, Trieste, juillet 1994, p. 56-59.

BARROSO Carmen, AMADO Tina, « El impacto de la crisis en la salud de las mujeres pobres en el Brasil », in UNICEF, *El ajuste invisible, los efectos de la crisis economica en las mujeres pobres*, Bogotá, 1989, p. 83-136.

BUVINIC M., « La vulnerabilidad de los hogares con jefatura femenina : preguntas y opciones de política para America Latina y el Caribe », CEPAL, *Serie Mujeres y Desarrollo*, n° 8, avril 1991, Santiago du Chili.

BUVINIC Mayra & RAO GUPTA Geeta, *Targeting poor women-headed households and women-maintained families in developing countries : views on a policy dilemma*, ICRW/PC, Washington, 1994, 58 p.

BUVINIC, LYCETTE & MCGREEVEY, *Women and poverty in the Third World*, The John Hopkins University Press, Baltimore et Londres, 1983, 350 p.

DENNERSTEIN Lorraine, ASTBURY Jill, MORSE Carol, *Psychological and Mental Health Aspects of Women's Health*, OMS, Genève, 1993, 89 p.

DIVISION FOR THE ADVANCEMENT OF WOMEN, *Social and economic policy issues in female headship and vulnerability*, Expert Group Meeting on Vulnerable Women with special emphasis on female headed households, Vienne, 26-30 nov. 1990, EGM/VW/1990/WP.1, 27 p.

DUE Jean, « Policies to overcome the negative effects of structural adjustment policies on African female-headed households », in Ch. Gladwin *et al.*, *Structural Adjustment and African Women Farmers*, Gainesville, University of Florida Press, 1991, p. 103-127.

ENGLE P.L., « Influence of mother's and father's income on children nutritional status in Guatemala », in *Soc. Sci. Med.*, 37 (11), 1303-12, 1993.

FOLBRE Nancy, « Women on their own : global patterns of female headship », in Gallin R. & Ferguson A. (eds), *The Women and International Development Annual*, n°2, Boulder, Westview Press, 1991, p. 89-126.

HEISE Lori, avec PITANGUY A. & GERMAIN A., *Violence against women. The hidden health burden*, World Bank Discussion Papers, 255, Washington, 1994, 73 p.

JOEKES Susan, *Women's Work and Social Support for Childcare in the Third World*, ICRW, Washington, 1987, 30 p.

JOHNSON F., ROGERS B.L., « Children's nutritional status in female-headed households in the Dominican Republic », in *Soc. Sci. Med.*, 37 (11), 1293-1301, 1993.

LEFAUCHEUR Nadine, « Maternité, famille, État », in *Histoire des Femmes. Le XX^e siècle*, Plon, Paris, 1992, p. 412-430.

MACHADO Leda, « The problems of women-headed households in a low-income housing programme in Brazil », in Moser & Peake (ed.), *Women, Human Settlements and Housing*, Tavistock publications, Londres & N.Y., 1987, p. 55-70.

NATIONS UNIES, *Les femmes dans le monde, 1970-1990. Des chiffres et des idées*, New York, 1992, 122 p.

OMS, *Women's health, towards a better world*, Report of the first meeting of the Global Commission on Women's Health, Genève, 1994, 42 p.

OMS, *La santé des femmes : à travers l'âge et les frontières*, Genève, 1992, 107 p.

OMS, *Le rôle des femmes dans les soins de santé*, Genève, 1988, 176 p.

RAFFAELLI *et al.*, « Sexual practice and attitudes of street youth in Belo Horizonte, Brazil », in *Soc. Sci. Med.*, 37 (5) : 661-670, 1993.

ROSENHOUSE Sandra, « Identifying the poor. Is "headship" a useful concept ? », in *LSMS Working Paper*, n° 58, Banque mondiale, Washington, 1989.

ROYSTON Erica & ARMSTRONG Sue, *Preventing Maternal Deaths*, OMS, Genève, 1989, 233 p.

UNICEF, *Enfants et femmes au Mali*, L'Harmattan, Paris, 1989, 250 p.

UNICEF, *L'ajustement à visage humain*, Economica, Paris, 1987, 373 p.

VLASSOFF Carol & BONILLA Elssy, « Gender related differences in the impact of tropical diseases : what do we know ? », in *J. biosoc. Sci.*, 26, 1994, p. 37-53.

« 30 % d'enfants sans père », in *Courrier International*, n° 161, déc. 1993.

Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité

Arlette GAUTIER

Il peut paraître curieux d'évoquer les Guadeloupéennes dans un colloque consacré aux femmes du Tiers monde puisque la Guadeloupe est un département français. Toutefois son PNB de 3 200 dollars ne correspond qu'à 16 % de celui de la métropole ; s'il est supérieur à celui de la plupart des pays du Tiers monde, il est néanmoins équivalent à celui de Trinité et Tobago ou encore du Surinam¹. Plus fondamentalement, son économie est fortement dépendante de celle de la métropole.

C'est ce caractère mixte qui rend les DOM si intéressants à étudier car une législation de pays riche s'applique d'une manière qui se veut « adaptée » à des pays pauvres, adaptation dont nous essaierons de montrer qu'elle limite toujours en premier lieu les droits des familles monoparentales.

Il faut d'ailleurs dire que la structure familiale des départements antillais, où le tiers des familles avec enfants sont dirigées par des femmes, est beaucoup plus proche de celle du reste de la Caraïbe que de l'Europe.

Cette communication tentera donc d'éclaircir ce paradoxe d'une politique familiale de pays riche s'appliquant à un pays pauvre dont la structure familiale est différente, du fait d'une monoparentalité plus importante. En effet, aux Antilles la monoparentalité est un phénomène ancien qui touche plus fortement les plus pauvres et les lois métropolitaines visant à aider ces familles ne sont appliquées que timidement.

1. Encyclopaedia universalis 1993.

La monoparentalité aux Antilles

Un phénomène ancien

Les populations des Amériques d'origine africaine se caractérisent par rapport à la plupart des populations du monde par l'ancienneté et l'importance de l'illégitimité, du concubinage et de la monoparentalité. Les chercheurs expliquent ce type de structure familiale de diverses manières, certains fournissant des interprétations culturelles et d'autres plus économiques.

Herskovits a insisté ainsi sur l'héritage africain mais en Afrique la monoparentalité n'existait pas et le lignage structurait la vie des ménages ; de plus, les captifs déportés venaient de zones pratiquant des modèles de nuptialité et d'union très variés. On peut toutefois dire que l'intimité conjugale n'y avait pas cours, du fait notamment de la polygamie et de l'absence de budget commun. Frazier a mis en avant le rôle de l'esclavage, remis en question par Gutman. En fait, si des familles nucléaires ont pu se constituer même dans cet environnement ingrat, ce n'était le plus souvent le cas que sur les grosses plantations stables, où moins de la moitié des esclaves vivaient². De plus, nombre des parents ne vivaient pas sur la même plantation, ce qui peut avoir créé cette particularité des Antilles : les relations de type ami, ou conjugalité non cohabitante, vécue en 1975 par le quart des femmes de 15 à 49 ans ayant été en union³.

D'autres explications mettent en avant les facteurs socio-économiques et notamment la difficulté d'accès des hommes à un travail régulier et la socialisation différentielle entre les sexes⁴. A la Jamaïque, les petits paysans vivaient ainsi en familles nucléaires stables alors que les salariés agricoles noueraient seulement des relations temporaires du fait de leur emploi saisonnier, de leur faible revenu et de la faible structuration de la vie sociale dans les villages⁵. Contradictoirement, à Trinidad, les familles nucléaires auraient pu se développer lorsque les hommes ont eu accès à des emplois réguliers, grâce au développement de l'industrie pétrolière et du tourisme⁶.

2. Arlette Gautier, « Famille et esclavage aux Antilles françaises », colloque international « Famille et esclavage », Montréal, novembre 1994.

3. Calculé d'après Charbit Yves, Leridon, Henry, « Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique », *Cahiers de l'INED*, n° 89, Paris, PUF, 1980 : 45.

4. Judith Blake, *Family Structure in Jamaica*, Glencoe, The Free Press, 1961, 262 p.

5. Patterson Orlando, « Persistence, continuity and change in the jamaican working-class family », *Journal of Family History*, été 82 : 135-161.

6. W. Penn Handwerker, *Women's Power and Social Revolution. Fertility Transition in the West Indies*, Londres, Sage publications, 1989, 254 p.

D'autres analyses voient dans la monoparentalité une adaptation dynamique des femmes à la situation socio-économique. Ainsi, en République dominicaine⁷, les femmes pauvres essaieraient par tous les moyens d'augmenter leurs moyens de subsistance, notamment en étant aidées par plusieurs amis.

En revanche, les entretiens réalisés par Alibar et Lembeye-Boy⁸ ainsi que, dans une autre optique, par Charbit et Bertrand⁹ montrent des Guadeloupéennes « séduites et abandonnées » souffrant de n'avoir pu réaliser la norme du mariage. Pour les deux premières auteures : « Les deux modèles familiaux antillais – le matrifocal et le conjugal – sont des formes très proches d'une même conception de rapports entre les sexes très défavorable aux femmes », car s'y maintiennent une polygamie de fait, une absence des hommes et une non-prise en charge du domestique.

Cette diversité d'approche et d'interprétation occulte le fait, comme Charbit l'a montré, que la monoparentalité n'est nullement dominante dans l'ensemble de la Caraïbe, où les unions légitimes sont partout majoritaires. Toutefois, il s'agit d'indicateurs transversaux et l'instabilité peut être beaucoup plus fréquente en termes de cycle de vie. De plus, les Caribéens originaires d'Inde ont généralement une nuptialité plus intense et plus précoce que les Afro-Caribéens, bien que leurs conditions de vie ne soient guère différentes¹⁰. On peut donc argumenter que les conditions socio-économiques ont difficilement permis aux Afro-Américains de développer un modèle de conjugalité qui n'existait pas dans leur héritage culturel et que les Indo-Caribéens ont, eux, pu le préserver.

Voyons maintenant les caractéristiques actuelles de la monoparentalité guadeloupéenne. Un tiers des familles guadeloupéennes sont dirigées par des femmes, en majorité des célibataires.

La première caractéristique des structures familiales guadeloupéennes est sans aucun doute leur stabilité, ce qui est d'autant plus étonnant que la Guadeloupe est passée, pendant ce laps de temps, d'une économie de plantation à une économie de transfert et que la structure sociale en a été profondément transformée. Les évolutions n'ont été que minimales de 1954 à 1982 : le mariage reste majoritaire et les parents seuls¹¹

7. Susan Brown, « Love unites them and hunger separates them : poor women in the Dominican republic », in Rayna Rayer, *Towards an Anthropology of Women*, New York, Monthly Press, 1975 : 322-332.

8. France Alibar, Pierrette Lembeye-Boy, *Le couteau seul...*, Paris, Éditions caribéennes, 2 vol., 1981-1982.

9. Catherine Charbit, Yves Charbit, Catherine Bertrand, « La pluripaternité en Guadeloupe et en Martinique », *Nouvelles Questions Féministes*, n° 9-10, print. 85 : 85-115.

10. Charbit Yves, *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Paris, Travaux et documents, Cahiers n°114, PUF/INED, 1987, 412 p.

11. Dans les recensements de 1954 à 1982, les familles sont différenciées selon que le chef en est un homme ou une femme et non pas suivant la présence ou non d'un

représentent sur toute la période le tiers de familles avec enfants, les seules qui nous intéressent¹². Les femmes chefs de famille sans conjoint sont passées de 30 % de familles avec enfants en 1954 à 26,2 % en 1967 pour remonter à 28,6 % en 1982.

Le recensement de 1990 marque une nette évolution puisque le pourcentage de familles nucléaires avec enfants passe à 61 % et celui des familles monoparentales à 39 % ; 33 % sont dirigés par des mères. Il est difficile de savoir ce qui relève d'une augmentation réelle puisque, pour mettre en conformité les statistiques françaises avec celles des autres pays d'Europe, les enfants vivant dans le ménage sont désormais considérés quel que soit leur âge, alors qu'auparavant ils n'étaient inclus que jusqu'à 15 ou 16 ans, ce qui augmente notablement le nombre de familles avec enfants et particulièrement celui des familles monoparentales¹³. Ainsi, les enfants de moins de 15 ans représentent 55 % des enfants des couples mais seulement 47 % de ceux des familles monoparentales. Il n'y a pas de différence entre 15 et 19 ans mais il y a 123 enfants de familles monoparentales entre 20 et 29 ans pour 100 enfants de couples et 200 après 30 ans, même si les effectifs de ce groupe d'âge sont faibles (7,36 % de l'ensemble des enfants de familles monoparentales). Cette augmentation différentielle pourrait s'expliquer par le fait que les enfants des familles monoparentales restent plus longtemps dans leur famille pour participer aux revenus familiaux mais aussi de par leurs difficultés d'insertion professionnelle.

En métropole, la principale transformation de la monoparentalité depuis une vingtaine d'années réside dans le fait que les divorcées ont remplacé les veuves et la hausse de l'illégitimité s'est accompagné d'une augmentation des reconnaissances par les pères. En revanche, aux Antilles, les familles monoparentales sont dirigées à 60 % par des célibataires, pourcentage qui augmente chez les employées et « inactives » à près de 70 % et diminue de la moitié chez les cadres et professions libérales.

conjoint, cependant en 1954, les hommes seuls comptent pour 6,4 % des familles dirigées par des hommes alors que seules 6 % de femmes en fait concubines (p.282-283) sont indiquées comme chefs de ménage. Les exploitations spécifiques du recensement de 1982 permettent également de lever les ambiguïtés. Le recensement de 1990 différencie les ménages selon qu'ils sont nucléaires ou monoparentaux.

12. Plus précisément, le pourcentage des couples mariés est passé de 50 % à 57,3 % grâce à la baisse du concubinage (de 15,4 % à 9,7 %), laquelle s'est toutefois arrêtée depuis 1974. Le pourcentage des parents seuls a baissé de 1954 à 1967 puis a augmenté par la suite : au total il est passé de 34,5 % à 33 %. Cette croissance a été la plus forte avant l'amélioration de leur prise en charge par diverses allocations familiales.
13. Sur les 90 657 familles recensées, près du tiers ont des enfants ayant entre 17 et 24 ans et le quart, des enfants de plus de 24 ans. Elles peuvent évidemment avoir à la fois des enfants de plus et de moins de 17 ans, on ne peut donc les retirer.

Cette importance numérique des célibataires s'explique, plus que par le concubinage, par la fréquence des relations de type ami. Celles-ci concernaient le quart des femmes ayant été en union dans l'enquête mondiale de fécondité de 1975, ce type d'union étant plus fréquent en milieu défavorisé et en milieu rural. Dans mon enquête de 1988, qui ne concernait que ce type de population, la moitié des mères isolées de Pointe-à-Pitre et les trois quarts de celles de Morne-Émeraude n'avaient jamais vécu en couple.

Une autre caractéristique de ces familles est d'être plus fréquente dans les groupes les moins favorisés.

Des familles peu qualifiées et pauvres

Dans les années 50-60, le tiers des femmes chefs de famille étaient sans activité professionnelle et un autre tiers travaillaient dans l'agriculture, autour de 15 % étaient artisanes, 10 % personnels de service et 5 % employées. En 1990, seules 1 % d'entre elles travaillent encore dans l'agriculture, 41 % sont employées, 40 % sans activité professionnelle : les femmes ont été massivement exclues du système productif et se retrouvent dans les emplois les moins qualifiés. Les hommes appartenant à des ménages nucléaires sont quatre fois moins souvent inactifs, deux fois plus souvent cadres ou professions intermédiaires, quatre fois plus souvent ouvriers, ce qui reflète bien évidemment la segmentation du marché de l'emploi qui opère au détriment des femmes¹⁴. Ainsi, en 1990, parmi les actives 40 % sont au chômage et 26 % gagnent moins que le SMIC.

Par ailleurs, la monoparentalité domine dans les catégories les plus modestes puisque 30 % des ouvrières, 25 % des employées, 20 % des commerçantes dirigent des familles monoparentales pour 18 % des professions intermédiaires et 14 % des cadres et professions libérales¹⁵. La monoparentalité est donc deux fois plus répandue chez les ouvrières et les employées que chez les cadres supérieures.

En conséquence, les familles monoparentales sont nettement plus pauvres. Ainsi, d'après l'enquête emploi de 1986 (tableau 4), les couples reçoivent deux fois plus souvent des revenus « modernes » (au moins 6 000 francs) que les foyers monoparentaux. Ces derniers ont une structure de revenu très proche quel que soit le sexe, sinon que les catégories « indépendants » et « moins que smicards » sont inversées, ce qui trahit une meilleure position des hommes chefs de ménage. Avec

14. Gautier Arlette, « Guadeloupéennes et Martiniquaises », in Burton Richard, Reno Fred, *Les Antilles-Guyane au rendez-vous de l'Europe : le grand tournant ?*, Paris, Economica, 1994 : 153-165.

15. C'est cependant dans ces deux catégories que l'augmentation est la plus forte depuis 1982, peut-être simplement parce que leurs enfants font des études supérieures et sont donc plus longtemps à leur charge.

seulement 15 % des ménages monoparentaux féminins dont on est assuré qu'ils perçoivent au moins 6 000 francs, on a une idée des difficultés financières dans lesquelles ils se débattent.

Toutefois, il n'est pas suffisant de parler en terme de salaire du chef de ménage, comme le montre l'analyse par Gregory *et al.* de l'enquête emploi de 1980 (tableau 5) car les revenus du ménage dépendent aussi de l'activité de la conjointe, des enfants et des revenus sociaux. Au total, le revenu des ménages à chef féminin n'était que de 56 % celui des ménages nucléaires et cela quelle que soit la catégorie sociale¹⁶ puisque les familles monoparentales de cadres et techniciennes ne percevaient que 61 % du montant touché par les familles nucléaires de cette catégorie. Or, les enfants participent différemment aux revenus familiaux¹⁷ selon la catégorie sociale et le sexe du chef de ménage : ainsi ceux des chefs de ménage féminins des classes populaires contribuent nettement plus que ceux des familles nucléaires ou des chefs féminins des classes aisées (40 % du total des revenus familiaux pour les exploitantes et les salariées agricoles ainsi que pour les travailleuses domestiques non rémunérées¹⁸ par exemple). La part des revenus sociaux diverge également (6 % des revenus familiaux des cadres pour 32 % de ceux des personnels de service et 37 % des mères seules sans activité professionnelle), mais sans compenser les inégalités de revenus. Ainsi, le revenu total des ménages nucléaires était-il de 5 000 francs alors que celui des femmes chefs de famille était de 2 800 francs, et celui des mères sans activité professionnelle de 1 700 francs.

Avec ces revenus inférieurs, les chefs féminins de famille monoparentale doivent faire vivre un nombre de personnes inférieur d'une unité (soit le conjoint manquant) aux familles nucléaires. Cependant, dans certains groupes les mieux pourvus (agriculteurs exploitants, patrons, cadres et professions libérales), les ménages monoparentaux féminins ont jusqu'à deux personnes de moins. Ce sont les divorcées et non pas les célibataires qui présentent le plus faible nombre de personnes par ménage.

Cette pauvreté des chefs féminins de famille monoparentale s'explique en partie par la ségrégation des emplois masculins et féminins, mais elle est aussi un des effets de politiques discriminatoires. En effet, les lois de la République encadrent l'accès à la contraception, la responsabilité civile des pères et la prise en charge partielle par la communauté nationale des enfants.

16. Sauf les exploitantes agricoles dont les enfants participent à près de la moitié du revenu total.

17. Pour ce chapitre, voir Gregory *et al.*, *Division du travail et structure des ménages*, 1988 : 142-143.

18. Gregory *et al.* appellent ainsi celles que l'INSEE qualifie à tort d'inactives.

Des lois trop timides qui se heurtent pourtant au consensus social

Les prestations familiales discriminent particulièrement les familles monoparentales

Depuis l'abolition de l'esclavage en 1848 et jusqu'en 1946, les quatre anciennes colonies françaises (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion) étaient régies par les mêmes lois civiles que la métropole (y compris au niveau électoral), en revanche les lois sociales y étaient appliquées – quand elles l'étaient – avec beaucoup de retard. Aussi, les députés de ces colonies ont demandé la départementalisation pour que leurs habitants bénéficient de la même citoyenneté sociale que les métropolitains. Le Parlement a accédé à leur demande mais a limité la portée de cette mesure en votant un article selon lequel seules les lois qui le prévoyaient expressément seraient étendues outre-mer. Ce ne fut pas le cas de la loi de 1946, qui a refondé la politique familiale en métropole, élargissant considérablement le champ des bénéficiaires du régime général¹⁹ et le montant des prestations²⁰. En conséquence, seule la loi de 1920, prévoyant l'attribution des seules allocations familiales et aux seuls salariés, s'appliquait. Vu la ségmentation du marché du travail, cette situation défavorisait fortement les femmes chefs de famille, dont seules 5 % bénéficiaient d'allocations familiales en 1954 comme en 1961²¹.

Dans les années 60, face à la montée des mouvements indépendantistes dans le monde et aux Antilles, le gouvernement de Gaulle a inventé l'idée de « parité sociale globale » : les prestations familiales versées aux Domiens ont été augmentées mais surtout une partie de l'effort redistributif national a été versé collectivement pour financer diverses actions, et notamment la planification familiale. Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires a été graduellement élargi, notamment aux personnels de service et, en 1975, aux mères de deux enfants sans activité professionnelle. En 1982, seuls 5 % des chefs de famille, tant masculins que féminins restaient exclus du bénéfice des prestations familiales, et la condition d'activité professionnelle a fini par être abandonnée en 1988. Depuis cette date, les prestations sont également intégralement versées aux familles. Toutefois, si dans les années 70 toutes les nouvelles allocations ont été étendues aux DOM (notamment l'allocation de parent isolé), cela n'a pas été le cas dans les années 80. Aussi le principe de

19. Le régime des fonctionnaires, lui, s'appliquait intégralement.

20. Sur les raisons de cette non-extension, voir Arlette Gautier, « La politique familiale dans les ex-colonies devenues départements français de 1940 à 1958 », *Les Cahiers d'encrages*, n° hors-série, 1^{er} trim. 1991 : 46-53.

21. Arlette Gautier, « Les politiques démographiques et familiales dans les départements d'outre-mer depuis 1946 », *Cahiers des sciences humaines de l'ORSTOM*, n°4, 1988 : 389-402.

l'égalité sociale, réaffirmé par le gouvernement en 1992, reste-t-il encore l'objet de controverses électorales en 1994²² !

En 1994, certaines prestations sont versées pour un montant identique, d'autres pour des montants différents et certaines pas du tout²³. Au total, la parité entre la métropole et les DOM a fortement progressé puisqu'en 1971 le montant moyen par enfant n'était que de 31 % de ce qu'il était en métropole, alors qu'il est maintenant de 75 %, mais ce sont les familles monoparentales qui sont le plus discriminées puisque le montant de l'allocation de soutien de famille n'est que 65 % de celui versé en métropole et celui de l'allocation de parent isolé de 56 %. Pour comparaison, le montant du revenu minimum d'insertion, pourtant jugé désincitateur à un emploi, est de 80 % de celui de la métropole.

Les causes de cette discrimination sont variées. Pendant la IV^e République, il y avait la volonté, au niveau central, que la départementalisation coûte le moins possible, signe d'un refus de celle-ci.²⁴ Dans les années 1970, les discussions ont achoppé sur la notion d'isolement, vu les particularités familiales des Antilles, et notamment la prégnance des relations de type ami. Une demi-mesure a donc consisté à étendre les prestations, parce que les députés d'outre-mer le demandaient, mais en en réduisant significativement le montant. Au niveau local, les familles monoparentales ne sont pas représentées et les associations familiales et politiques n'ont pas défendu leurs intérêts. Les discriminations actuelles ne sont pas perçues, au contraire, même les agents de la caisse d'allocations familiales de la Guadeloupe, pourtant supposés mieux connaître les lois, trouvent que ces familles sont avantagées. De fait, elles l'ont été entre 1975 et 1988 par rapport aux familles nucléaires de chômeurs et de « jobeurs » qui n'avaient pas accès aux prestations familiales, mais le sentiment anti-mères isolées a peu

22. « Rocard était contre, Chirac est pour, Balladur est entre les deux ! », *Le Monde*, 25 novembre 1994.

23. Prestations versées pour un montant identique : l'allocation d'éducation spécialisée, l'allocation d'adulte handicapé (touchée par autant de personnes que l'API), l'allocation d'assistante maternelle, les allocations familiales (depuis 1994). Prestations versées pour un montant différent : l'allocation de soutien de famille, l'API, le RMI ; dans des conditions différentes : l'aide personnalisée au logement (ce qui joue contre les Domiens bien que la situation du logement y soit nettement plus défavorable qu'en métropole avec un tiers de logement sans eau ou sans électricité). Par ailleurs l'allocation de jeune enfant, l'allocation de garde à domicile et l'allocation parentale d'éducation n'y sont pas versées alors qu'en revanche les Domiens perçoivent une allocation familiale de 118 francs dès le premier enfant et des allocations prénatales (équivalent à 16 % du montant de l'allocation de jeune enfant) alors que le but est le même : inciter les femmes enceintes à se présenter à des visites médicales. Josie Chazoule, « Le régime des prestations familiales », in *La lettre de l'IDEF*, n° 80, déc. 93 : 14-17 (numéro spécial : « Réalités familiales, sanitaires et sociales dans les départements d'outre-mer »).

24. François Miclo, *Le régime législatif des départements d'outre-mer et l'unité de la République*, Paris, Economica, 1982.

changé par la suite²⁵. D'ailleurs, les sommes versées étaient peu de chose à côté du supplément de 40 % attribué aux fonctionnaires. L'idée d'une créance due par la nation à celles qui élèvent des enfants est peu admise.

La responsabilité publique est également engagée par rapport à l'accès à la contraception et à la responsabilité des pères.

Une liberté reproductive inaboutie

Dans les années 60, l'accès à la contraception avait été facilité dans les DOM alors qu'il était encore interdit en métropole. Par la suite, les accusations de « génocide » du peuple antillais lancées par certains partis ou intellectuels ont délégitimé l'action en faveur de la planification familiale et l'État s'est d'autant plus facilement désengagé que la fécondité avait fortement baissé. Or son but était le contrôle des naissances et non la liberté reproductive.

L'enquête que j'ai menée en 1988 à Pointe-à-Pitre et à Morne-Émeraude²⁶, un bourg de la Côte-sous-le-Vent, montrait que dans les milieux défavorisés, qui représentent au moins un tiers des familles guadeloupéennes, l'accès à la contraception est mal maîtrisé²⁷. Ainsi, 16 % des femmes du bourg rural avaient eu leur premier enfant lorsqu'elles le désiraient pour 29 % des couples et 36 % des Pointoises. Deux variables sont essentielles : le lieu, car la ville permet d'accéder plus facilement à l'information que l'habitat dispersé, et l'âge. De nombreuses naissances non protégées sont issues de premiers rapports non protégés, or plus du tiers des rurales interrogées avaient eu leur premier enfant avant 16 ans et aucune ne l'avait désiré. La jeunesse exacerbe les problèmes d'information d'autant que les parents refusent souvent que leurs filles suivent des cours d'éducation sexuelle au collège car ce serait les « encourager au vice ».

Un tiers des couples ruraux et citadins, un tiers des femmes seules à Pointe-à-Pitre et 45 % des femmes seules rurales n'ont pas utilisé de contraception alors qu'ils souhaitaient ne pas avoir d'enfant. Les deux tiers de la non-utilisation s'expliquent par la méconnaissance et le reste par la peur d'effets secondaires, du cancer ou de la stérilité. Les échecs de la contraception sont également nombreux : 45 % des couples et des mères isolées dans le bourg rural, 30 % des mères sans conjoint à Pointe-

25. Ainsi le numéro 0 de juillet 1991 d'une revue martiniquaise *Karibel* fait son titre de couverture sur les « femmes seules : l'enquête qui fait mâle ». L'article est illustré de photos de mannequins couvertes de bijoux, alors même que l'auteur note que ce sont souvent des femmes très pauvres.

26. Ce nom fictif devrait aider à protéger l'identité des interviewés. En tout, 95 entretiens ont été réalisés dont 66 avec des « femmes seules », 11 avec des pères isolés et 18 avec des couples n'ayant pas accès aux prestations familiales.

27. Arlette Gautier, « La fécondité en Guadeloupe : l'impact des allocations », *Revue française des affaires sociales*, 46, n°2, avril-juin 1992 : 33-48.

à-Pitre. Certaines mères seules assument mal une sexualité sporadique, d'autant qu'elles auraient souvent désiré des enfants mais dans d'autres conditions : avec un conjoint et un emploi. Par ailleurs, plus de 10 % des femmes n'ont pas pu pratiquer l'interruption volontaire de grossesse qu'elles souhaitaient, dont la moitié pour des motifs financiers car elles n'avaient pas été informées que, même avant le remboursement par la sécurité sociale de l'IVG, celui-ci pouvait être pris en charge par l'aide médicale gratuite.

Les médias jouent un rôle très important dans la désinformation du public en colportant toutes sortes d'idées fausses sur la pilule, ce qui touche en premier lieu les femmes ayant une instruction très faible, majoritaires dans la population guadeloupéenne²⁸. Les médecins prennent rarement le temps de démentir ces mythes ou d'expliquer le fonctionnement réel des méthodes ; la mauvaise volonté de certains d'entre eux est particulièrement néfaste dans certaines zones mal desservies. Enfin, l'État a interdit, jusqu'en 1990, l'information et la publicité sur la contraception et ne soutient pas assez l'accès à celle-ci.

Des pères peu concernés

Par ailleurs, les hommes ne se sentent pas concernés par la contraception lors de relations de type ami, même lorsqu'ils ont des relations avec des mineures, ce qui est très fréquent. Ainsi, selon une enquête INSERM/ORSTOM²⁹, seuls 19 % des partenaires de 116 adolescentes ayant accouché avant 17 ans ont moins de 20 ans. Plus d'un tiers ont plus de 25 ans et, en tant qu'adultes ayant des relations sexuelles avec des mineures, ce serait à eux de prendre la responsabilité de la contraception. Or, ils ne le font pas et il n'y a ni poursuite pénale pour avoir eu des relations avec des mineures, ni recherche en paternité, ni obligation de paiement d'une pension alimentaire, toutes actions pourtant prévues par les lois métropolitaines qui s'appliquent de droit aux DOM.

D'ailleurs, les pères divorcés paient peu les pensions alimentaires, tout comme les pères métropolitains en position précaire ou peu payés. Ainsi, dans mon enquête de 1988, sur 66 mères interrogées, seuls deux recevaient des pères une pension alimentaire et une seule femme avait entamé une action en recherche de paternité. Or, si les pères en question sont pauvres, les femmes le sont plus encore, d'autant qu'elles doivent élever les enfants.

28. Ainsi 50 % des Guadeloupéennes de plus de 15 ans n'ont aucun diplôme déclaré, 6,7 % ont le certificat d'études primaires et autant le BEPC, INSEE, *Recensement de la population de 1990. Population-activité-ménages* : 16.

29. Maryse Lévy, Claudine Chataigne, Jean-Pierre Guengant, « Déterminants et conséquences immédiates des maternités chez les jeunes mères en Guadeloupe », colloque « Insularité et fécondité », Saint-Denis-de-la-Réunion, 1993, tome 2 : 981-995.

Les pouvoirs publics entretiennent cette irresponsabilité masculine. D'une part, la loi est timide puisqu'elle ne prévoit pas, comme au Wisconsin par exemple, le paiement automatique par le parent non gardien de 20 % de son salaire pour chaque enfant. Au contraire, le montant versé pour chaque enfant est négocié à chaque fois et peut être ridiculement petit. Mais, de plus, dans les DOM, les services publics ne veulent pas affronter le consensus social favorable aux pères défailants. Ainsi, en 1988, le service de recouvrement des pensions alimentaires auprès des parents non gardiens défailants, prévu dans les caisses d'allocations familiales par une loi de 1985, n'avait toujours pas été mis en place. Par ailleurs, sur 98 dossiers de mères célibataires ou divorcées demandant une aide aux services sociaux départementaux, seuls 7 pères payaient une pension alimentaire et il n'est question qu'une seule fois de rechercher le père, encore n'a-t-il pas laissé les enfants à sa conjointe mais à sa mère, alors que la seule femme ayant abandonné ses enfants avait, elle, été tout de suite menacée par la police.

Conclusion

L'augmentation du montant des prestations familiales et l'élargissement du nombre de leurs bénéficiaires dans les années 70-80 a amélioré la situation des familles monoparentales antillaises mais l'aide apportée reste minime (1 500 francs en moyenne en 1988 pour une moyenne de deux enfants) et n'a pas permis de compenser la dégradation de la situation de l'emploi. Cette politique a été décidée au coup par coup, pour des raisons généralement électoralistes, et n'a pas été ancrée dans une politique d'égalité sexuelle, qui aurait garanti l'accès à la contraception et à l'emploi ainsi que la mise en œuvre concrète de la responsabilité civile et financière des pères défailants. En conséquence, les familles monoparentales ont des revenus inférieurs de la moitié à ceux des ménages nucléaires. Il sont de plus obtenus par une forte mobilisation du travail des enfants, dont l'accès à l'éducation et à une vie autonome est compromis d'autant.

Tableau 1
Statut matrimonial selon le statut familial

	Célibataires	Mariés	Veufs	Divorcés	Autres
H monop.	45	23	18	13	
F monop.	61	11	15	13	
Couples	74	19	0	0	7

Source : INSEE, *Recensement de 1990. Population, activités, ménages. Le département et ses communes. La Guadeloupe* : 33.

Tableau 2
Statut matrimonial des femmes chefs de familles monoparentales
selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

	Cadre-prof. lib.	employées	inactives	retraitées
Célibataires	49	67,5	67,7	29,5
Mariées séparées	15,7	10,7	11,1	8,7
Veuves	5,8	6,6	13,3	55,3
Divorcées	35,7	7,7	15,1	6,3

Source : INSEE, *Recensement de 1990. Population, activités, ménages. Le département et ses communes. La Guadeloupe* : 33.

Tableau 3
CSP de la personne de référence selon le type de famille

	E. agr.	artisan	cadre	PI	empl.	ouvrier	retraité	sans
Femmes	0,9	3,2	1,5	6,4	41	6,8	12	28
Couples	5,4	13,7	6,5	9,8	12,5	29,2	17,6	5

Abréviations : E. agr. : exploitants agricoles ; cadre : et professions libérales ; PI : professions intermédiaires ; empl. : employés ; sans : sans activité professionnelle.

Source : INSEE, *Recensement de 1990. Population, activités, ménages. Le département et ses communes. La Guadeloupe* : 31.

Tableau 4
Catégorie de revenus selon le type familial en 1986

	Indépds	4000	4000-6000	+ 6000
Couples	31	8	16,5	43,5
Monop H	35	15,7	28	20,6
F	14,5	32	32	21,5

Source : calculé d'après l'enquête emploi 1986, INSEE-SIRAG, Tableau SS 113. Il s'agit des salaires bruts.

L'enquête emploi de 1986 permet d'évaluer les conséquences de cette situation au niveau des revenus en construisant quatre catégories : 1) les « indépendants » qui regroupent les agriculteurs exploitants, les patrons de la pêche, les petits commerçants et les artisans, dont le niveau de rémunération est difficile à établir et assez variable bien que généralement faible. Cependant, selon l'enquête emploi de 1980 les artisans, essentiellement des hommes, gagnaient deux fois et demie plus que les petits commerçants, généralement des femmes³⁰. 2) Les personnes payées moins que le SMIC et travaillant souvent dans des emplois à temps partiel ou saisonnier : salariés agricoles et personnels de service, exceptés ceux qui travaillent dans la fonction publique. 3) Les « smicards » (qui gagnent 20 % de moins qu'en métropole soit 3 922 francs bruts en 1988) sont les ouvriers et les employés (sauf ceux qui travaillent dans la fonction publique qui bénéficient d'une prime de 40 %) et le personnel de service employé dans la fonction publique mais qui travaille le plus souvent à temps partiel. 4) Ceux qui perçoivent au moins le minimum de la fonction publique (6 000 francs brut) ou plus : ouvriers et employés du secteur public, professions libérales et cadres, industriels et gros commerçants. Cette division est des plus schématiques. Elle agglomère notamment les cadres du secteur public (17 713 francs en moyenne et les employés et ouvriers : 8 512 francs)³¹, mais elle n'en est que plus éclairante (tableau 4).

30. Gregory *et al.*, *op. cit.*

31. « Les salaires en Guadeloupe : les privilégiés du système », *Mag* 7, 1 mai 1986.

Tableau 5
Revenus des ménages selon le sexe du chef de famille
et sa CSP et selon l'apporteur

Femmes

CSP	Revenu (FF)	Femme (%)	Enfants (%)	Social (%)	Autres (%)
Exploit. agricole	3100	34	45	13	8
Commerçantes	2374	48	12	38	2
Cadres-technicienne	6009	77	14	7	1
Employée bureau	4491	51	33	15	1
Employée services	1991	40	32	26	2
Salariée agricole	2283	28	47	22	3
Inactive	1666	0	60	37	3

Hommes

CSP	Revenu	Homme	Femme	Enfants	Social	Autres
Exp. agricole	2659	45	15	25	13	2
Commer.	6471	55	18	15	9	3
Cadres	9702	64	28	3	4	1
E. bureau	6769	58	23	10	9	1
E. service	4435	57	15	17	10	1
Ouvriers	3855	53	16	16	12	3
Sal. agricole	2718	46	9	17	24	4

Source : INSEE, Enquête emploi 1980. Calculé pour les adultes de 20-59 ans par Joël Gregory *et al.*, *Division du travail et structure des ménages en Guadeloupe*, Université de Montréal, 1988 ; pour les femmes : p. 150 et 171 ; pour les hommes : 154 et 163.

Statut juridique et rôle économique de la femme chef de famille au Cameroun

Julienne Ayissi NGONO

Le Cameroun est un État de l'Afrique centrale. Il a une superficie de 475 000 km² avec une population de 12 000 000 habitants. En raison de ses antécédents historiques, l'État camerounais est régi par deux systèmes juridiques, l'un d'obédience française et l'autre d'obédience anglaise. Les langues officielles sont le français et l'anglais. Dans les parties francophone et anglophone, la condition juridique de la femme n'est pas très dissemblable mais de légères différences subsistent qui seront relevées.

Une convergence des règles juridiques en application maintient la coexistence d'un système juridique traditionnel et d'un système de droit écrit. Le système juridique traditionnel est peu favorable à la libération de la femme au Cameroun tandis que le droit écrit reconnaît les mêmes droits à la femme et à l'homme. Mais divers obstacles d'ordre structurel, social ou mental empêchent la femme de jouir de la plénitude de ses droits. C'est dans ce contexte complexe de droit coutumier et de droit objectif que nous développerons notre sujet.

Etre chef de famille *stricto sensu*, c'est jouir de ses droits et exercer ses obligations dans un système juridique qui protège chacun de manière générale. Or, le double système juridique camerounais – droit traditionnel et droit écrit – n'établit pratiquement pas cette égalité entre la femme et l'homme dans l'exercice des droits de la famille.

Pour mettre en exergue ces imperfections et ces inégalités, nous examinerons tour à tour les dispositions juridiques qui réglementent la position de la femme chef de famille en droit traditionnel puis ses possibilités d'action selon le droit écrit. A l'intérieur de chacune de ces parties, on analysera le rôle économique de la femme comme chef de famille au Cameroun. Notre exposé débouchera en troisième partie sur le

rôle qui doit être reconnu à la femme par les deux systèmes juridiques pour juguler le phénomène des migrations communément appelées exodes, conséquence d'une économie en pleine crise.

La femme peut-elle être chef de famille dans le système juridique camerounais ?

En droit traditionnel

Le droit traditionnel est un ensemble de pratiques, d'usages et de coutumes non codifiés, oral mais jurisprudentiel. Il n'est pas général et ne s'applique pas à toute la population. Il s'applique par option aux parties en procès. Comme il existe deux ordres de juridiction au tribunal à la Cour suprême, les parties optent pour celle de leur choix qui est alors considérée comme législation irrévocable.

En droit traditionnel, la femme mariée, célibataire, veuve ou divorcée ne peut exercer ses droits qu'à travers l'action d'un homme auquel elle est traditionnellement rattachée :

— La femme mariée agit en société par l'intermédiaire de son mari qui la représente ou l'assiste dans tous les actes externes ou internes au ménage. Elle n'est pas chef de famille et ne doit prendre aucune décision conséquente concernant les enfants du ménage, les biens du ménage ou les autres membres de la famille dont elle peut avoir la charge. La femme peut être consultée si son mari le juge utile, mais celui-ci a le monopole de toutes les décisions.

— La femme non mariée célibataire, divorcée ou veuve, est traditionnellement rattachée à un homme qui a l'initiative entière des décisions sur la gestion de la famille.

Les décisions concernant la célibataire sont prises par son père. Elle est chez lui dans l'attente d'un mariage éventuel, quel que soit son âge. C'est lui qui accepte ou non de la donner en mariage, et qui fixe le montant et le contenu de la dot. En cas de décès de ce dernier, c'est un oncle ou un frère, même cadet, choisi par la famille qui devient le chef de famille. Si elle a des enfants, c'est le chef de famille désigné qui prend les décisions concernant ceux-ci. Il en a la responsabilité paternelle et les reconnaît comme ses propres enfants. En conclusion, elle ne peut être chef de famille.

La femme divorcée retourne chez son père, sans ses enfants. Elle doit les laisser chez leur père et se retrouve dans la même situation d'attente que la femme célibataire avec la seule différence que les enfants dont elle accoucherait par la suite reviendraient au mari tant que celui-ci n'aura

pas reçu le remboursement de sa dot d'un nouveau prétendant. Celle-ci ne peut donc nullement être chef de famille.

La femme veuve, quant à elle, est mise sous la tutelle d'un de ses beaux-frères choisi par la famille. Celui-ci remplace le défunt mari dans tous ses droits et devoirs à l'égard de la veuve ; dans la gestion des personnes (enfants) et des biens et même dans le lit : c'est la situation du lévirat. La veuve n'est pas libre d'épouser qui elle veut, sinon elle perd tous ses droits de jouissance sur les biens de la succession ; elle perd donc l'usufruit.

La femme, chef traditionnel dans certaines parties du Cameroun, notamment dans les régions du Centre et du Sud, chez les Mafo des régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, peut être chef de famille, fait d'exception dans cette société traditionnelle masculine. Là, ce sont les hommes (mari, frères, oncles) qui sont plutôt à l'ombre de ces femmes qui régissent la famille et jouissent entièrement de leurs droits.

En droit écrit

Dans le droit écrit la situation juridique de la femme est différente. Le droit écrit coexiste paisiblement avec le droit traditionnel, mais prend parfois un certain pas sur celui-ci notamment en cas de conflit des deux droits devant le tribunal traditionnel. Il accorde plus de droits à la femme, quelle que soit sa situation matrimoniale. Toutefois, la femme mariée est un peu plus sous la houlette juridique de son mari, qui est le chef de famille (il décide du domicile conjugal, jouit de la puissance paternelle, administre les biens propres de sa femme : art. 213, 215, 373, 142, 1428 du code civil). Celui-ci a le droit de s'opposer à l'exercice d'une profession par sa femme s'il juge que ce travail gêne les intérêts de la famille (lui seul en est juge), elle ne peut passer outre que par décision de justice. La femme mariée n'est donc pas chef de famille.

Il est indéniable que juridiquement selon le droit écrit, la femme non mariée est chef de famille.

Nous nous pencherons plus particulièrement sur le cas de la mère célibataire, afin d'examiner quels sont les moyens juridiques dont elle dispose pour protéger son enfant naturel.

Le texte actuellement applicable en la matière est l'ordonnance n° 81/02 du 29 juin 1981 (sans pour autant que toutes les dispositions du code civil en matière de filiation naturelle soient abrogées).

Ce texte, assez révolutionnaire, distingue cependant les enfants naturels et adultérins (*ad patre* pour ce qui nous intéresse). La révolution par rapport au code civil tient dans les articles 41 et suivants qui autorisent la reconnaissance de tout enfant issu des œuvres d'une femme non mariée et d'un homme marié ou non, la reconnaissance n'étant basée que sur le lien de sang, et non sur toute autre considération. La seule

prohibition porte sur le cas de l'enfant issu d'un viol (art. 43 de l'ordonnance citée ci-dessus).

Ainsi, dans le cas où le père biologique refuse de reconnaître volontairement son enfant, la mère non mariée, pour qui l'accouchement vaut reconnaissance, a le droit d'intenter une action de recherche de paternité pour le compte de son enfant mineur; et ce, dans un délai de deux ans à compter de l'accouchement, ou à compter du jour où le père a cessé de pourvoir aux besoins de l'enfant (s'il le faisait). L'enfant lui-même peut intenter cette action contre son supposé père dans un délai d'un an à compter de sa majorité civile, qui est de 21 ans au Cameroun.

Ces différentes actions d'établissement de la paternité permettent à la mère célibataire d'obtenir du père une pension alimentaire pour l'enfant, des dommages et intérêts pour elle-même pour le préjudice subi du fait d'avoir eu à élever seule leur enfant pendant un certain temps. Et enfin cela permet de faire entrer l'enfant dans la succession de son père, bien que le code civil discrimine cet enfant naturel même reconnu, par rapport à l'enfant légitime. Le premier ne reçoit que la moitié de la part du dernier.

S'il est vrai qu'en faisant reconnaître son enfant par le père, la mère célibataire lui fait partager les charges de l'enfant commun, il est aussi certain qu'elle doit partager les droits sur ledit enfant avec le même père. Il en est ainsi de la responsabilité paternelle qui, d'après l'article 383 du code civil, appartient aux deux parents. Mais le titre 5 de l'ordonnance précitée va plus loin, car en cas de désaccord sur une décision à prendre, c'est celui qui assure la garde de l'enfant qui exerce la responsabilité paternelle, et c'est très souvent la mère. Car le père étant la plupart du temps marié à une autre femme, et ne pouvant pas toujours imposer cet enfant à son épouse légitime, préfère en laisser la garde à la mère, pour l'intérêt de l'enfant et pour avoir la paix dans son ménage.

Il importe de préciser que la mère divorcée qui a des enfants nés après la dissolution du mariage, ou la veuve après le délai de viduité qui se situe entre 180 et 300 jours, se retrouve dans la même situation que la mère célibataire. Elle a les mêmes droits et obligations, en ce qui concerne son statut de mère. La question qui se pose est de savoir si la femme, qui est légalement titulaire des mêmes droits que l'homme, et qui est donc chef de famille (à l'exception de la femme mariée), a les moyens économiques et sociaux suffisants pour jouer pleinement ce rôle.

Socialement, la mentalité un peu trop traditionaliste ne voit pas d'un bon œil la libération de la femme par rapport à l'homme, et encore moins le statut de chef de famille qui lui est accordé par le droit écrit. De nombreux obstacles sociaux sont mis en place pour l'empêcher de jouir de ce droit. Par exemple le fait de négliger la scolarisation de la fille au profit de celle des garçons de la famille, de lui apprendre certains métiers subalternes, de l'orienter vers et de l'encourager au mariage, très souvent précoce, etc.

Économiquement, rien n'est fait pour l'encourager à jouer son rôle de chef de famille, bien au contraire, toutes sortes de barrières sont dressées devant elle pour l'amener à démissionner de ce rôle et à céder la place à un homme, quel qu'il soit. Mais la femme camerounaise, chef de famille, est-elle prête à capituler ?

La femme chef de famille face aux difficultés économiques

Pour mieux appréhender le problème, il convient de recenser les charges de la femme chef de famille, et la manière dont elle s'organise pour y faire face.

Quelles sont les charges de la femme chef de famille ?

Elle doit assurer :

— le logement de sa famille, qui comporte ses enfants et les autres membres de la grande famille qu'elle a sous sa garde (petits frères et sœurs, père, mère, etc.) ;

— la reproduction familiale et sociale, à savoir, faire des enfants si elle n'en a pas. L'enfant est sacré en Afrique et une femme sans enfants a tendance à être rejetée par la société. Elle ne se perçoit jamais comme accomplie, et se sent à la limite malheureuse, même si elle a du succès dans tous les autres domaines de sa vie ;

— l'obtention des ressources nécessaires à la vie de la famille ;

— la nutrition et les soins de la famille ;

— l'éducation des enfants, leur avenir.

Elle doit remplir :

— des devoirs envers la grande famille en s'intéressant au sort de chacun, à ses joies et à ses peines, par souci de solidarité ;

— des devoirs sociaux, en participant aux événements sociaux de son environnement (manifestations culturelles et sportives, associations diverses, activités philanthropiques, etc.) ;

— des devoirs de citoyenne en participant à la vie politique, et en s'intéressant à la gestion de la cité.

Pour supporter toutes ces charges, il lui faut des revenus qu'elle doit gérer de la meilleure manière.

L'origine et la gestion des revenus de la femme chef de famille

La femme chef de famille au Cameroun se bat avec acharnement dans tous les domaines pour gagner de quoi entretenir sa famille. C'est ainsi qu'elle trouve ses sources de revenus dans tous les secteurs économiques :

— La femme est pleinement insérée dans le secteur informel, bien qu'il soit le moins rémunérateur. C'est ainsi qu'on la trouve dans l'agriculture, en particulier dans le secteur vivrier où elle produit à 80 % de quoi nourrir la population camerounaise. On la trouve également dans le petit commerce, les petits métiers divers tels que le métier d'employé de maison, la couture, la coiffure..., mais également et malheureusement, dans la prostitution, bien qu'elle soit interdite (articles 247, 248, 294, 343 à 346 du code pénal).

— Dans le secteur formel, les femmes constituent une main-d'œuvre très bon marché du fait de leur analphabétisme, de leur absence de formation ou de leur manque de qualification. De ce fait, l'emploi salarié leur procure des revenus insuffisants pour supporter leurs lourdes charges familiales, ce qui les pousse à chercher un complément soit dans une activité informelle, soit en s'appuyant sur un homme. Mais ce dernier, s'il la soutient matériellement, en profite pour grignoter ses pouvoirs de chef de famille.

La petite poignée de femmes salariées chefs de famille, qualifiées et placées à un certain niveau de la vie professionnelle et sociale, est tellement sollicitée par tous ses devoirs de chef de famille et par le souci de tout bien faire, que sa santé peut en subir les conséquences. Ajouté au manque de confiance dû aux pesanteurs sociales (la tradition misogyne à la peau dure !), son travail n'est pas valorisé et les responsabilités qu'elle mérite ne lui sont pas toujours confiées, ce qui diminue ses chances de mieux gagner sa vie pour subvenir à ses besoins.

En ce qui concerne la femme chef d'entreprise et employeur, ses revenus dépendent de sa combativité, de sa volonté de réussir dans le monde de la grande concurrence, si souvent déloyale. Mais aussi et surtout, de sa maîtrise de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. L'expérience a prouvé que jusqu'à présent dans ce domaine, la femme camerounaise n'a pas démerité.

Un phénomène a beaucoup contribué à son succès, c'est celui des tontines. S'il est certain que celle-ci a recours au circuit bancaire comme tout agent économique, elle y rencontre beaucoup de difficultés pour obtenir les crédits dont elle a besoin, du fait des garanties d'ordre général qui lui sont réclamées et qu'elle ne peut fournir telle que l'exigence du titre foncier.

Elle se tourne donc vers les tontines, sorte de caisses d'épargne populaire créées par les femmes et très répandues au Cameroun, comme dans de nombreux pays africains, où l'on peut obtenir des prêts parfois

très importants à des conditions très intéressantes de remboursement par échelonnement, sans les tracasseries administratives et les garanties exigées par les banques. Tout repose sur la confiance entre les membres de la tontine. Toutes les femmes ont recours à ces tontines pour leurs activités, dans tous les secteurs, et presque toutes appartiennent au moins à une tontine. Bien que ce soit un domaine non légiféré, il draine une grande masse monétaire, et constitue en cela un réel soutien économique.

Le dernier problème à aborder est celui des migrations des femmes. Il y a lieu de se demander quelles en sont les causes, comment elles se manifestent et ce que peuvent y faire les femmes chefs de famille.

La pauvreté croissante, cause des migrations

Au Cameroun, le sort de la femme est le plus souvent, on l'a vu, lié à celui de l'homme auquel elle est rattachée (mari, père ou autre chef de famille).

Dans les campagnes, les gens sont beaucoup plus sédentaires, sauf dans les régions du grand Nord du pays où il existe un peuple de bergers nomades, qui émigre avec toute la famille à la recherche de nouveaux pâturages pour ses troupeaux.

Mais la pauvreté a développé ces dernières décennies l'accroissement des migrations des jeunes surtout, des campagnes vers les villes, phénomène qu'on a qualifié « d'exode rural ». Ce sont des jeunes qui n'ont pas de terres à cultiver ou qui n'ont pas les moyens (outils, machines modernes, engrais...) pour cultiver les terres de leurs parents, ou qui sont tout simplement mus par une ambition naturelle de changer de vie, d'aspirer à une autre vie que celle d'agriculteurs. Ils se dirigent par milliers vers les villes, en provenance de tous les villages, à la recherche d'un emploi rémunérateur. Ils emmènent dans leur mouvement migratoire femmes et enfants, et se retrouvent très souvent dans des conditions de vie lamentables dans les villes. En effet, par ces temps de récession économique, les villes n'offrent déjà pas assez d'emplois aux citadins habituels, et ceux qui en avaient les perdent par le fait des compressions de personnel.

Les femmes célibataires, divorcées ou veuves, fuient également la pauvreté et les pesanteurs sociales traditionnelles pour aller dans les villes à la recherche d'une meilleure vie, d'un plus grand épanouissement personnel. Il arrive parfois qu'elles réussissent. Mais, la plupart du temps, elles se retrouvent à mener une vie à laquelle elles ne s'attendaient pas, pour laquelle elles n'étaient pas préparées. Elles y rencontrent trop souvent la prostitution et la délinquance. Certaines se lancent dans les petits métiers du secteur informel et finissent par s'en sortir.

Les migrants à la recherche d'un emploi ou d'une meilleure vie traversent souvent les frontières camerounaises et même africaines ; dans ce cas, les « filles-mères » sont obligées de laisser leurs enfants à des parents, ce qui pose souvent de graves problèmes.

En conclusion, nous sommes persuadés que la responsabilisation de la femme passe nécessairement par un changement des mentalités sur laquelle doivent se greffer des réformes juridiques qui détruiront la subordination pérennisée par le droit traditionnel.

Les ONG camerounaises et le ministère des Affaires sociales et de la Condition féminine cherchent à mener des études et des actions en vue d'éliminer progressivement les dispositions juridiques qui défavorisent la femme camerounaise dans son rôle de chef de famille. Il faut espérer que, malgré leur lenteur, ces actions aboutiront à donner aux femmes chefs de famille une situation juridique plus conforme à leurs besoins et à leurs responsabilités.

V

DE QUELQUES FORMES DE VIOLENCE



Les femmes réfugiées

Isabelle DESRUES

Introduction

De l'invisibilité des femmes réfugiées

La place et l'importance des femmes dans les migrations non volontaires ont largement été ignorées tant dans la littérature que dans les politiques d'aide aux réfugiés. Ce phénomène se traduit par le manque de travaux scientifiques sur l'impact des migrations forcées sur les femmes, les relations de genre, la structure familiale, ainsi que par une invisibilité statistique (manque de ventilation par sexe ou par âge des données concernant les réfugiés, informations lacunaires sur la composition des familles).

Les réfugiés, un phénomène en expansion

Depuis 20 ans, le nombre de réfugiés ne cesse de croître. En 1970, ils étaient 2,2 millions ; en 1994, ils sont 23 millions. Mais, l'évaluation exacte du nombre de réfugiés se heurte à divers obstacles. Certains pays ne possèdent pas d'outils fiables pour comptabiliser le stock et le flux de leur population réfugiée (décès, naissance, arrivée, départ). Par ailleurs, les déplacements des réfugiés entre les pays d'accueil et les pays d'origine sont continus. Beaucoup de réfugiés s'installent clandestinement et ne sont, par conséquent, pas comptabilisés. En outre, certains pays peuvent surestimer le nombre de réfugiés qu'ils accueillent, pour bénéficier d'une aide supplémentaire. D'autres, à l'inverse, les sous-estiment en ne comptabilisant que ceux ayant besoin d'une assistance.

Enfin, le Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) recense toutes les données des pays, sans vérification.

Le terme de « réfugié » est de moins en moins univoque et s'applique aussi aux personnes déplacées, estimées à 26 millions, auxquelles le HCR étend son assistance. Celles-ci fuient leurs communautés natales, mais restent dans leur pays d'origine, les frontières étant souvent trop éloignées ou trop dangereuses. Cette situation accentue leur vulnérabilité car elles continuent d'être exposées à la violence, bénéficient d'une moindre assistance par rapport aux réfugiés et ne jouissent d'aucune protection juridique internationale.

Les principaux pays d'accueil et les principaux réfugiés

Les réfugiés proviennent des pays pauvres (Afghanistan, Rwanda, Libéria, Irak, Somalie, Érythrée, Soudan...) et représentent 2 % de la population mondiale la plus pauvre (HCR 1993). Les migrations forcées résultent souvent des effets conjugués de la détérioration des ressources naturelles, de la pression démographique et de la pauvreté chronique qui provoquent ou exacerbent des tensions sociales, politiques et économiques.

Ce sont également les pays du Sud qui accueillent le plus grand nombre de réfugiés. L'Afrique accueille 7,4 millions de réfugiés, l'Asie, 5,7 millions contre 6 millions en Europe, 2,2 millions dans l'ex-Union soviétique, 1 million en Amérique du Nord, 130 900 en Amérique latine, 50 400 en Océanie. Les principaux pays d'accueil étant des pays à forte croissance démographique et à faible croissance économique, tels que l'Irak, le Zaïre, le Pakistan, le Soudan, l'afflux de réfugiés exerce alors une pression intolérable sur leurs ressources économiques, politiques et sociales et leurs capacités d'accueil sont rapidement atteintes. L'afflux massif et l'assistance aux réfugiés peuvent dès lors générer des conflits avec la population locale suite à la détérioration de ses conditions de vie.

Les réfugiés, un phénomène de plus en plus complexe

L'ampleur des migrations forcées, due à la multiplicité des causes de déplacements (guerre, guerre civile, répression des minorités, violations des droits de l'homme) complexifie la question des réfugiés.

L'effondrement des dictatures d'Amérique latine, le démantèlement du bloc communiste et la démocratisation de certains pays d'Afrique ont supprimé certaines causes de persécution, mais d'autres se révèlent telles le nationalisme ou les mouvements extrémistes de type religieux ou ethnique. La nouvelle géopolitique, issue de la fin de la guerre froide, provoque une « atomisation », un éclatement des conflits. Aujourd'hui, 90 % des conflits sont des conflits internes. Ce phénomène induit de

nouvelles dynamiques de déplacement : la fuite est un phénomène de masse et moins liée à une persécution politique individuelle qu'à une instabilité politique et sociale. « Les nouvelles demandes de protection internationale changent donc de nature, sont multipliées en nombre et ne rentrent plus dans le cadre du droit international » (Legoux *et al.* 1993).

L'aide internationale

Rappelons que l'aide internationale est organisée par le HCR, responsable de la protection des réfugiés, en partenariat avec des institutions tel le Programme alimentaire mondial (PAM) pour l'aide alimentaire et des ONG internationales, telle la Croix-Rouge, pour la distribution de fournitures.

Il existe différents modes d'installations des réfugiés : l'installation dans les zones urbaines, dans les zones rurales, de façon spontanée, avec ou sans assistance du HCR, dans les camps. Certains camps deviennent des camps de long séjour. Ainsi, les Palestiniens vivent dans les camps depuis 40 ans, et les Afghans au Pakistan, depuis 13 ans. Les Cambodgiens en Thaïlande ont séjourné 13 ans dans les camps avant d'être rapatriés.

Selon Adepoju, 60 % des réfugiés au Soudan et en Somalie se sont installés spontanément dans les zones rurales, les 60 établissements de l'ensemble de ces deux pays représentant moins d'un quart du total des réfugiés.

Dans les camps de secours, les ONG internationales tentent de répondre aux besoins fondamentaux les plus urgents. Lorsque l'installation provisoire devient durable parce qu'il n'existe pas encore de solutions pour les réfugiés, des programmes de santé, d'éducation et d'activités génératrices de revenus sont mis en place pour assurer un encadrement social et favoriser l'autosuffisance des réfugiés. Mais, les limites de cette aide sont l'insuffisance des moyens, des infrastructures et du personnel par rapport aux besoins. Par ailleurs, la réduction des donations des pays du Nord, principaux bailleurs de fonds du HCR, affecte la qualité de l'assistance. En 1992, les contributions financières volontaires, émanant principalement de la CEE et des États-Unis, s'élevaient à 1 milliard de dollars, qui, rapportées à la population réfugiée, correspondent à 55 dollars par personne et par an (Women's Commission For Refugee Women and Children 1994). Ainsi, certains programmes considérés comme « luxueux », telle l'éducation, sont éliminés et les besoins en nourriture, logement et santé sont réévalués à la baisse (Mayotte 1992, cité par Women's Commission For Refugee Women and Children 1994).

La féminisation des migrations forcées

Parmi les réfugiés, 80 % sont des femmes et des enfants. Ce pourcentage se retrouve dans le groupe des personnes déplacées.

Ces statistiques s'expliquent par le fait que le pourcentage d'enfants est supérieur à celui de la population adulte. Dans cette dernière, les femmes sont généralement plus nombreuses que les hommes. En voici plusieurs exemples. En 1984, 90 % des réfugiés éthiopiens en Somalie étaient des femmes et des enfants de moins de 15 ans, dont 60 % d'enfants et 30 % de femmes (Hall 1988 ; Kashiani 1989 ; Adepoju 1989).

En 1992, au Malawi, dans une zone de réfugiés spontanés et dans un camp, les femmes et les enfants mozambicains représentent respectivement 73 % et 83 % des réfugiés.

Au Kenya, dans trois camps de réfugiés somaliens (Dagahaley, Hagadera, Ifo), les femmes et les enfants composent 74 %, 76 %, 79 % de l'ensemble de la population (1993).

En Thaïlande, dans un camp de réfugiés laotiens (Ban Napho), 63 % des réfugiés sont des femmes et des enfants (1993).

Les femmes réfugiées viennent pour la plupart des zones rurales, et sont généralement pauvres et analphabètes. Au Pakistan, 85 % des femmes afghanes sont ainsi d'origine rurale, et 97 % d'entre elles sont analphabètes (Women's Commission For Refugee Women and Children 1991). Quelle que soit l'aire géographique, les femmes réfugiées, parties de zones rurales s'installent à nouveau dans les zones rurales, spontanément ou dans les camps. Celles qui se réfugient dans les zones urbaines sont minoritaires.

Les femmes chefs de ménage, « résultantes » des mouvements de réfugiés

La fuite a pour première conséquence de séparer les familles et de restructurer les rapports familiaux. Les hommes sont souvent morts, disparus, détenus ou enrôlés. Il en ressort que la grande majorité des femmes réfugiées deviennent chefs de ménage de fait, mais sans statut juridique.

Ainsi, à Port-Soudan 40 % des réfugiés spontanés étaient des femmes chefs de ménage (1981) ; en Thaïlande, 80 % des ménages cambodgiens étaient dirigés par une femme ; au Liban, 50 % des ménages palestiniens, au Pakistan, 60 % des ménages afghans (1984).

On peut distinguer plusieurs catégories de femmes chefs de famille : les veuves, les femmes dont le mari est absent, les femmes divorcées, les femmes abandonnées (l'abandon intervient après l'arrivée dans les camps), les jeunes filles célibataires prenant en charge leurs frères et sœurs, les femmes handicapées ou âgées prenant en charge des dépendants. Certaines femmes peuvent prendre en charge, en plus de

leurs enfants, des enfants de parents ou d'amis, ce qui accroît le nombre de leurs dépendants.

La pluralité des définitions du chef de ménage, suivant les critères de responsabilités, de statut marital ou d'exercice de l'autorité, explique les variations dans la comptabilisation des femmes chefs de ménage, les co-épouses de familles polygames ou les femmes ayant un conjoint handicapé; n'étant pas généralement considérées comme des femmes chefs de ménage *de jure*.

Par ailleurs, les femmes dont le conjoint sort temporairement du camp pour travailler, comme au Malawi, par exemple, ne sont pas considérées comme des femmes chefs de ménage *de jure* alors qu'elles le sont *de facto* la majeure partie du temps.

Les femmes réfugiées chefs de ménage sont particulièrement vulnérables. En effet, celles-ci, quel que soit leur statut matrimonial et social, deviennent chefs de ménage dans l'effondrement du tissu social, et donc sans soutien de la communauté. Elles ne sont pas seulement fragilisées par la perte de leur protection familiale, considérée comme la première protection des femmes, mais aussi par la perte de leur protection nationale, et par la difficulté d'obtenir une protection internationale (HCR 1993). Le HCR reconnaît lui-même que les ménages dont le chef est une femme risquent plus que les autres d'être en danger et d'être privés de ration alimentaire ou de services (HCR 1993).

Les problèmes d'assistance

Les femmes face à l'insécurité alimentaire

Lorsqu'elles deviennent des réfugiées, les femmes perdent le rôle prépondérant qu'elles tenaient dans les communautés rurales en matière de production alimentaire, de gestion et de stockage des vivres et sont exclues des structures de distribution alimentaire.

Cette dernière s'opère grâce au Programme alimentaire mondial (PAM), aux autorités du pays et avec l'appui des responsables de camps, qui sont chargés d'évaluer les besoins des familles.

Or, les dirigeants des communautés, exclusivement des hommes, ont une mauvaise connaissance des besoins nutritionnels de leurs populations. Les rations alimentaires sont généralement sous-estimées. Il en résulte alors une malnutrition générale qui touche plus cruellement les femmes. En effet, traditionnellement, les femmes mangent souvent après les hommes et quelquefois après les enfants. Lorsque l'approvisionnement est limité, elles sont les premières à réduire leurs rations alimentaires ou à s'en priver. Par ailleurs, les besoins nutritifs accrus des femmes enceintes ou allaitantes ne sont pas pris en compte dans la planification (HCR 1991 ; Ferris 1993 ; Pittaway 1992).

La masculinisation des canaux de distribution a d'autres incidences. L'aide peut ainsi être détournée au profit d'une résistance armée ou revendue au marché noir, ce qui réduit d'autant la quantité destinée aux réfugiés. L'aide peut aussi devenir un instrument de chantage auprès de femmes, les forçant à accorder des faveurs sexuelles ou à se prostituer pour l'obtenir (Ferris 1993 ; HCR 1991 ; Apeadu 1993).

Ainsi que le souligne Apeadu, « les camps ne sont pas régis démocratiquement ; la concentration des pouvoirs dans les mains de quelques hommes leur donne un droit de regard sur la majorité des plus vulnérables, c'est-à-dire les femmes, et surtout les femmes chefs de famille sans protection masculine ».

En revanche, d'après le HCR, lorsque les femmes accèdent à la gestion des filières de distribution alimentaire, il en résulte une diminution des abus sexuels (HCR 1991).

L'accès à la santé

Le taux de mortalité et le taux de mortalité infantile sont très élevés dans les camps et dans les régions où s'installent les réfugiés. Par exemple, le taux de mortalité infantile dans la population réfugiée afghane au Pakistan est de 185 pour 1 000 (Women's Commission for Refugee Women and Children 1994).

La malnutrition et les maladies liées à la malnutrition sont la première cause de mortalité dans les camps (HCR 1991 ; Kashiani 1989 ; Women's Commission for Refugee Women and Children 1994).

La précarité de l'habitat, le manque d'approvisionnement en eau et l'insalubrité des camps, souvent situés dans des zones impaludées, favorisent l'accroissement de maladies telles que la diarrhée, les maladies respiratoires et le paludisme. Ainsi, dans un camp de réfugiés somaliens au Kenya, ces trois maladies interviennent respectivement pour 46 %, 12,5 % et 25 % dans les causes de décès.

Le taux de mortalité maternelle (140 pour 1 000) est également très élevé, lié à la malnutrition et aux mauvaises conditions de santé.

Le taux de fécondité des femmes dans les camps est très élevé (51 pour 1 000, pour les Afghanes au Pakistan, et les Somaliennes au Kenya, 53 pour 1 000 pour les Laotiennes, en Thaïlande). Les familles, ayant eu à faire face à la mort d'un ou plusieurs de leurs enfants pendant la fuite ou dans les camps, cherchent par de nouvelles naissances à compenser cette perte.

Mais, ce fort taux de fécondité s'explique également par l'insuffisance des services de gynécologie et de planification familiale (Women's Commission for Refugee Women and Children 1994).

Bien que les installations sanitaires soient variables d'un camp à l'autre, « les services de santé méconnaissent trop souvent les besoins propres aux femmes (...). Des choses de première nécessité sont

négligées (linge en quantité suffisante pour les femmes ayant leur règles et installations pour les laver). (...) Rares sont les programmes qui mettent l'accent sur les besoins des adolescentes, même si les mariages et les grossesses précoces sont signalés comme étant la cause d'un mauvais état de santé » (HCR 1991).

Les problèmes de santé sexuelle des femmes sont également largement ignorés. La prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et le sida, ainsi que leur dépistage, sont inexistants, comme l'est le dépistage du cancer de l'utérus. Pourtant, les principaux pays d'accueil font partie des 15 pays les plus touchés par le sida (Tanzanie, Rwanda, Kenya, Somalie, etc.). L'exposition des femmes seules et des adolescentes à la prostitution, et la fréquence des viols rendent la situation encore plus préoccupante.

Si l'avortement thérapeutique est pratiqué dans certains camps en milieu hospitalier, en règle générale, l'avortement n'est pas préconisé, ce qui induit alors des interruptions de grossesses clandestines effectuées dans des conditions sanitaires précaires.

Aucun service de santé mentale n'est proposé dans les camps, alors que la littérature souligne l'importance des traumatismes liés au fait d'être réfugié. Des troubles psychologiques existent chez beaucoup de femmes, principalement chez les femmes chefs de famille, non préparées à ce rôle, et surtout chez les femmes violées. Selon des études portant sur des femmes réfugiées réinstallées, citées par Ferris, et des études effectuées sur des réfugiées centraméricaines (Lima 1986), les principaux troubles psychologiques sont la dépression, l'apathie, les cauchemars, le sentiment de solitude, le stress, l'anxiété. Selon Ferris, les problèmes psychologiques dans les camps sont avivés « par la perte du soutien traditionnel, les abus sexuels, la violence domestique, les difficultés dans l'ajustement à la culture, le surcroît de travail, la malnutrition ».

Le HCR conclut qu'en matière de pathologies ou de sexualité, les efforts de l'assistance se concentrent sur l'aspect curatif et non préventif, ce qui ne permet guère d'améliorer la situation sanitaire des femmes dans les camps, mais permet, au mieux, de la stabiliser.

L'accès à l'éducation

Dans l'ensemble, les enfants de réfugiés sont peu scolarisés. En 1987, moins de 10 % des enfants bénéficiant de l'assistance du HCR fréquentaient l'école (HCR 1991).

Selon le HCR, le taux de scolarisation des enfants réfugiés est toujours largement inférieur à celui des populations des pays d'accueil. Un des principes explicatifs à la faible scolarisation des enfants est l'accroissement de leur participation au travail domestique. La situation scolaire des filles est encore plus dramatique dans la mesure où elles sont affectées prioritairement aux tâches domestiques et du fait que leur droit

à la scolarité n'est pas reconnu (HCR 1991 ; Kashiani 1989 ; Apeadu 1993).

Des facteurs discriminants interviennent dans l'attribution des bourses par l'ONU pour l'enseignement secondaire. Selon Kashiani, les femmes sont défavorisées dans l'attribution des bourses d'enseignement du deuxième et troisième degré (Kashiani 1989). Elles sont en effet généralement accordées à des hommes célibataires et marginalisent les femmes chefs de ménage qui ne pourraient pas, avec leur seul montant, assurer l'entretien de leurs dépendants (HCR 1991).

Les projets d'éducation mettent essentiellement l'accent sur l'alphabétisation des femmes. Pourtant, celle-ci ne concerne qu'une faible proportion d'entre elles, notamment des femmes jeunes et célibataires (Hall 1988 ; Kashiani 1989) et exclue les femmes âgées, mariées ou chefs de ménage.

Les migrations forcées ont également des incidences sur la valeur que les femmes donnent à l'éducation, à la fois pour elles mais aussi pour leurs enfants. En effet, beaucoup de femmes refusent de prendre des cours ou d'envoyer leurs enfants à l'école, car elles considèrent leur situation comme transitoire et aspirent uniquement à être rapatriées rapidement. Leur réticence s'explique aussi par l'accroissement de leur charge de travail qu'entraînerait la scolarisation des enfants, qui ne seraient plus à même de les aider dans les tâches domestiques.

Comme le souligne Apeadu, au sujet des réfugiées mozambicaines au Malawi, « l'écart de niveau d'instruction entre les hommes et les femmes existant dans les pays d'origine risque encore de s'aggraver », parmi les réfugiés.

L'accès à l'emploi

La nécessité pour la plupart des femmes réfugiées d'avoir des revenus pour subvenir aux besoins de leur famille se heurte à nombre de discriminations. Comme différentes sources de revenus, citons les activités artisanales et agricoles, l'emploi dans les organismes d'assistance, auxquels il faut ajouter les activités illicites ou informelles.

Les activités proposées sont plus particulièrement adaptées aux savoir-faire des hommes. Ainsi, par exemple, les emplois dans les organismes d'assistance concernent les hommes, qui sont recrutés aussi bien pour les services exigeant un certain niveau d'instruction (enseignants, interprètes, médecins, etc.) que pour des emplois moins qualifiés tels que porteurs, gardiens ou manœuvres (HCR 1991 ; Hall 1988).

De plus, les hommes constituent les principales cibles des programmes agricoles alors que les femmes sont exclues des grands projets liés au développement des infrastructures, au défrichement ou au

déboisement (HCR 1991 ; Hall 1988 ; Apeadu 1993), activités pourtant traditionnellement dévolues aux femmes dans certaines cultures.

L'utilisation des savoir-faire féminins, axés sur l'autoproduction, ne suffit pas à subvenir aux besoins économiques de la famille. Les femmes ont alors besoin de nouvelles qualifications et de nouvelles professions. Mais, les programmes de formations professionnelles demandent souvent un niveau d'instruction (savoir lire et écrire) qui désavantage les femmes. Au Pakistan, en 1991, seules 1 500 femmes afghanes avaient accès au cours d'anglais, d'administration public, d'éducation à la santé et de formation à l'enseignement (Women's Commission for Refugee Women and Children 1991).

Elles sont ainsi sous représentées dans les programmes de formations professionnelles et les activités génératrices de revenus (HCR 1991 ; Hall 1988) orientés principalement vers les hommes (mécanique, menuiserie, travail du cuir ou des métaux...).

En 1984, en Somalie, les activités rémunératrices ne concernaient que 3 % de la population réfugiée, dont 47 % de femmes et 53 % d'hommes.

Les projets s'adressant aux femmes et particulièrement aux femmes chefs de ménage, touchent des secteurs économiques marginaux, tels que l'artisanat et des activités sans forte qualification : la couture, la cuisine, le tricot, le tressage de paniers, l'élevage de volailles, la fabrication de savons ou de miel (Hall 1988 ; Apeadu 1993).

Ces micro-projets sont le plus souvent mal conçus, mal coordonnés et mal planifiés (HCR 1991 ; Hall 1988 ; Kashiani 1989). Leur mise en œuvre est rendue difficile par l'absence de matières premières, l'insuffisance du transport et des débouchés pour les produits finis. Leur mauvaise planification entraîne une concurrence entre les réfugiés, les producteurs locaux et même l'assistance (Hall 1988 ; Kashiani 1989). En Somalie, par exemple, les distributions gratuites de savons et de chaussures ont fait périlcliter le commerce lié à ces activités (Hall 1988).

Alors que les femmes, et surtout les femmes chefs de ménage, sont demandeuses de revenus réguliers ou de qualifications qu'elles pourraient utiliser de retour dans leurs pays d'origine, les projets qui leur sont proposés négligent leurs ressources et leur créativité et relèvent plus « de thérapie par le travail que d'activités lucratives » (Hall 1988).

D'une manière générale, les projets destinés aux femmes n'assurent pas un réel revenu, et ne leur permettent pas d'atteindre l'autosuffisance économique (HCR 1991 ; Hall 1988 ; Ferris 1993 ; Apeadu 1993). Les besoins économiques des femmes, et plus encore des femmes chefs de famille, s'accroissent pourtant en exil. Leurs stratégies de survie se réduisent alors à quelques solutions : se regrouper pour pratiquer le petit commerce, recourir au marché noir, se placer sous une protection masculine ou se prostituer (Ferris 1993 ; Women's Commission For Refugee Women and Children 1994 ; HCR 1991).

Problèmes communs dans l'accès à tous les services

Que ce soit dans les domaines de la santé, de l'éducation ou de l'emploi, on observe une faible fréquentation et utilisation des services par les femmes, qui s'explique par le manque généralisé d'infrastructures, l'inadéquation et la standardisation des services, certaines contraintes culturelles et une surcharge de travail qui affecte la disponibilité des femmes.

Lorsque les services existent, ils se révèlent inadéquats car les hommes en sont les principaux destinataires et, par conséquent, les principaux utilisateurs (Pittaway 1992 ; HCR 1991). Comme le souligne Hall, « les camps et les installations des camps sont structurés de telle manière que les besoins des femmes sont ignorés. Tout ce qui concerne l'organisation des camps, les statistiques, les recensements, les activités génératrices de revenus, les critères de sélection, l'inventaire des savoir-faire, est orienté vers les hommes » (Hall 1988).

De plus, les femmes sont absentes de la planification des programmes dans la gestion des camps. L'accès aux services est rendu encore plus problématique pour les femmes chefs de ménage. En effet, si les femmes font traditionnellement connaître leurs besoins grâce aux canaux masculins, par l'intermédiaire du mari, du frère ou du père, la déstructuration familiale, inhérente à la situation de femmes chefs de ménage, leur fait perdre leur pouvoir et leur capacité d'intervention.

La standardisation des services est une constante dans les camps. Ceux-ci sont pris en charge par les mêmes ONG (MSF, CARE, CARITAS, etc.) ou organisations internationales qui appliquent les mêmes mesures, les mêmes moyens et solutions, quelle que soit la zone géographique considérée. Ceci contribue à reproduire l'exclusion des femmes d'un programme à un autre, d'un pays à un autre.

L'inadéquation des services revêt aussi un caractère culturel. Ainsi, l'alimentation proposée ne correspond pas toujours aux habitudes alimentaires des populations (des haricots secs ou du maïs qui nécessitent un long temps de cuisson, par exemple, pour des nomades somaliens alors qu'ils se nourrissent traditionnellement de lait et de viande) et est souvent peu compatible avec les conditions de vie d'un camp, étant donné les difficultés d'approvisionnement en eau et en bois (HCR-1991 ; Women's Commission For Refugee Women and Children 1994).

Dans le domaine de la santé, le personnel médical est généralement masculin, ce qui contribue, dans certains contextes culturels, à dissuader les femmes de fréquenter les services.

Que ce soit dans les camps du Kenya, du Pakistan ou de Thaïlande, les conseils dispensés dans le cadre des services conformément à un savoir objectif et décontextualisé ne parviennent pas à empêcher la reproduction des modèles traditionnels d'accouchements, de soins aux enfants et d'hygiène. Une hausse de la fréquentation des services par les

femmes afghanes n'a pas généré, par exemple, une réduction du taux de mortalité infantile et maternelle.

Dans le domaine de la formation, les femmes sont plus soumises à des interdictions que les hommes, ce qui peut limiter leur choix d'activités et les discriminer sur le marché de l'emploi. Les ONG ont souvent une méconnaissance de la culture des populations. Ainsi, proposer une formation de couturière à des femmes de culture somali, alors qu'il s'agit d'une activité traditionnellement masculine, ne favorise pas leur participation. Au Kenya, moins de 1 % des femmes somaliennes participent aux activités de couture (Women's Commission for Refugee Women and Children 1994).

A l'inverse, les femmes intégrant des activités masculines (menuiserie, mécanique) éprouvent des difficultés à trouver un emploi dans leurs pays d'accueil (Hall 1988).

Dans le domaine de l'emploi, les ONG confinent les femmes dans les activités économiques d'appoint (HCR 1991 ; Hall 1988 ; Apeadu 1993). Cette vision procède d'une méconnaissance de l'importance du rôle économique des femmes dans les sociétés rurales. Les ONG tendent à reproduire la vision occidentale d'une famille, où l'homme pourvoit aux besoins des enfants et du ménage. Or, dans les sociétés rurales, de nombreuses études ont montré que la famille ne constitue pas toujours une unité de coopération économique entre les hommes et les femmes, et que le rôle de la femme est de subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants (HCR 1991 ; Apeadu 1993).

Par ailleurs, la marginalisation des femmes chefs de ménage ressort du fait que « la notion de vulnérabilité s'applique sans distinction, de sorte que les femmes, veuves ou non, en bonne condition physique, sont traitées en bloc avec les personnes âgées, les invalides et les handicapés et sont affectées à des tâches sociales traditionnelles, marginales et improductives » (Nations unies 1984, cité par Kashiani 1989 et Hall 1988).

Le facteur temps est au centre de la faible utilisation des divers services. En effet, les heures passées aux activités domestiques augmentent de façon considérable dans les camps. Les queues interminables pour l'eau, la préparation de la nourriture, la recherche de bois nécessitant souvent des déplacements longs et répétés, entraînent un surcroît de travail pour les femmes. Dans certains camps, elles passent 16 heures par jour à ces activités. Pour les femmes chefs de ménage, les activités domestiques s'ajoutent à des activités dévolues à l'homme, telles que faire la queue pour la distribution d'aliments ou d'articles de première nécessité, ou mener une activité rémunératrice. Le manque de disponibilité des femmes chefs de ménage pour utiliser les différents services est donc encore plus criant.

En revanche, lorsque les activités s'accordent avec les besoins, les contraintes et les aspirations des femmes, celles-ci participent davantage. Un projet agricole au Zaïre et un projet du BIT concernant les cultures

potagères irriguées destinées aux femmes en Somalie, cités par Hall, ont montré que les femmes n'avaient pas le temps de faire des activités féminines « stéréotypées », mais ont pu réorganiser leur emploi du temps pour des activités génératrices de revenus qui emportaient leur conviction.

Parallèlement, quelques exemples indiquent que l'encadrement sanitaire et social est bénéfique pour certaines femmes. Ainsi, dans le domaine de la santé, une étude a montré que des jeunes femmes laotiennes avaient eu connaissance de moyens de contraception par leur passage dans les camps. Par ailleurs, 76 % de réfugiées du Liberia en Côte-d'Ivoire utilisaient des moyens de contraception suite à un programme de planification familiale, contre 18 % avant la tenue du programme (Women's Commission For Refugee Women and Children 1994).

Dans le domaine de l'éducation, certaines femmes afghanes au Pakistan ont profité de l'opportunité de l'accès à la formation et jugent que leur statut est « meilleur dans les camps que dans leur pays d'origine » (Women's Commission For Refugee Women and Children 1991).

Les besoins des femmes par rapport à la protection

Les femmes réfugiées ont des besoins identifiables et spécifiques de protection.

La pluralité des violences

Les femmes sont les plus vulnérables à chaque étape de leurs parcours de réfugiées, c'est-à-dire avant, pendant, ou après leur fuite (HCR 1988 ; Ferris 1993 ; Pittaway 1992).

Pour beaucoup de femmes, le viol, ou sa menace, est la première raison de fuite (HCR 1993). En effet, de plus en plus, le viol devient un instrument de persécution qui a souvent pour but « d'infliger un traumatisme moral et profond à des communautés » (HCR 1993), comme c'est le cas en ex-Yougoslavie, au Rwanda, ou au Sri Lanka.

Les femmes sont les premières victimes des méthodes d'intimidation du pouvoir. Elles peuvent ainsi subir une persécution directe ou indirecte, étant menacées à cause des activités de leurs maris, ou de leurs parents masculins. En 1992, parmi les populations féminines réfugiées en Australie, venant d'Afrique, du Sri Lanka, d'Indochine, du Moyen-Orient et d'Amérique latine, de 67 % à 80 % d'entre elles avaient subi des tortures (Pittaway 1992).

Les femmes sont également les plus exposées à la violence au passage des frontières. Cette vulnérabilité est devenue visible dans les années 80 avec le viol massif de femmes fuyant le Vietnam par des pirates dans le golfe de Thaïlande (HCR 1993).

Les besoins de protection physique dans les camps

Certains camps accueillent 30 000 ou 50 000 réfugiés et s'apparentent à une grosse ville. C'est souvent la première expérience d'un milieu quasi urbain pour les réfugiés, et notamment pour les femmes (HCR 1991). Les femmes seules ou chefs de ménage n'ont pas le choix de l'habitat et doivent souvent cohabiter avec des familles avec lesquelles elles n'ont aucun lien de parenté ou même avec des hommes célibataires (HCR 1991). Au Rwanda, le mode d'habitat très rapproché et l'absence d'espace privé, inhabituels aux populations déplacées est un facteur de stress et d'hostilités.

D'une manière générale, le contexte anémique d'un camp, la perte des repères et du paysage sociologique familial ainsi que la promiscuité sont générateurs de violences, dont les femmes, et particulièrement les femmes seules ou chefs de ménage sont les premières victimes.

La cohabitation de certains groupes antagonistes est source de tensions ou de conflits. Au Kenya, par exemple, la rivalité entre ethnies ogaden, bantoues et hartis de Somalie se reproduit dans les camps.

Au niveau collectif, la dislocation des liens familiaux et la déstructuration communautaire provoquent une déresponsabilisation des hommes et une désagrégation des droits traditionnels des femmes; les femmes âgées ou chefs de ménage ne bénéficiant plus de la solidarité sociale.

Les femmes sont victimes de nombreuses agressions de la part d'officiers de camp, d'autres réfugiés ou même de membres de leur famille (HCR 1991 ; Ferris 1993 ; Apeadu 1993), tout particulièrement dans la Corne de l'Afrique.

L'évaluation des violences à l'encontre des femmes est difficile, car celles-ci hésitent généralement à en parler. C'est à la lumière des violences subies par les femmes qui sont repertoriées, que les besoins apparaissent urgents en terme de planification familiale, d'aide psychologique et de féminisation du personnel médical.

En effet, les femmes violées sont généralement stigmatisées. Certaines femmes somaliennes ont ainsi été répudiées par leur maris ou par leur belle-famille. Des femmes vietnamiennes ont été rejetées par leur communauté (Women's Commission For Refugee Women and Children 1994 ; HCR 1993).

Des facteurs liés aux conditions de vie (aide insuffisante, surpeuplement, enfermement), à l'emplacement des camps (éloignement des camps par rapport à la frontière pour éviter les raids), et à leur

aménagement (éclairage pendant la nuit, emplacement des aires d'hébergement), interagissent sur la sécurité des femmes.

Au niveau familial, la mise en péril du patriarcat, parce que le rôle de l'homme diminue alors que celui de la femme augmente, ainsi que le désœuvrement, entraînent un accroissement de la violence domestique (Ferris 1993, HCR 1991).

Dans les camps afghans, par exemple, la détérioration des conditions de vie suite au départ de quelques ONG a aggravé la violence conjugale.

La crise identitaire peut susciter différentes réactions familiales : l'abandon des femmes, très fréquents selon le HCR, des tensions à l'intérieur du couple, ou un contrôle social plus strict, comme c'est le cas pour les femmes afghanes au Pakistan. En effet, pour ces dernières, le camp est synonyme d'une perte de leur mobilité. Mais, l'observation du *purdha*, principe régissant le déplacement des femmes, tant par les femmes urbanisées que par les femmes nomades, est en même temps une stratégie de protection.

Selon le HCR, il existe une corrélation positive entre la durée du séjour dans les camps et l'augmentation de la violence. Un camp, alors, assimilable à une ghettoïsation, est un lieu de socialisation de la violence.

La stratégie des femmes non accompagnées et des femmes chefs de ménage pour se protéger consiste pour beaucoup à rechercher une protection masculine.

La Women's Commission for Refugee Women and Children rapporte que certaines jeunes filles éthiopiennes, dans le camp de Kakuma au Kenya, se soumettent à des mariages forcés uniquement par mesure de protection.

Face à cela, il est impératif de responsabiliser les hommes sur le droit des femmes à la protection.

Parallèlement, les femmes ont des besoins de protection spécifiques liés à leur genre. Une série d'arrangements, tels qu'un habitat séparé pour les femmes seules ou les femmes chefs de ménage, le regroupement des familles, un changement de camp pour les femmes en danger, une attention plus grande portée à l'emplacement et à l'aménagement des camps, contribuent à améliorer leur sécurité.

Les besoins des femmes par rapport à la protection juridique

Comment s'inscrivent les femmes dans le droit international ?

La Convention de Genève de 1951, amendée par le Protocole de 1967, reconnaît le statut de réfugié à toute personne fuyant son pays « par crainte d'être persécutée du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques ».

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a élargi la Déclaration de Genève : « du fait d'une agression, d'une occupation extérieure, d'une domination étrangère ou d'événements troublant l'ordre public dans une

partie ou la totalité du pays d'origine ou dont elle a la nationalité » (1969). Cette déclaration tient compte de la spécificité africaine et permet de prendre en considération l'exode de masse (HCR 1993). La Déclaration de Carthagène (1984) issue des pays d'Amérique centrale, intègre la notion de « violation massive des droits de l'homme ».

Pour plusieurs raisons, la Convention de Genève est défavorable aux femmes :

- le statut de réfugié est basé sur une persécution individuelle ; or les femmes et les enfants ne sont pas toujours personnellement persécutés, mais fuient les effets destructeurs de la guerre ;

- les discriminations liées au genre ne sont pas prises en considération, alors que l'opposition des femmes à certaines pratiques sociales ou culturelles (excision, mariage forcé, etc.) peut les exposer à de graves sanctions ou provoquer leur fuite ;

- le statut juridique des femmes dépend des politiques nationales des différents pays d'accueil et le concept de persécution se détermine différemment selon les pays. Ainsi, certains pays considèrent que les violences et les abus sexuels à l'égard des femmes sont des actes « normaux » de guerre (HCR 1993). La reconnaissance internationale du viol comme instrument de persécution permettrait aux femmes d'intégrer le statut de réfugié en tant que groupe social.

Ainsi que le souligne Apeadu, « les lacunes du droit international sont dues au fait que les experts ne concevaient pas que les réfugiés puissent être des femmes et des enfants, le concept de persécution politique relevant de la vision d'une société masculine orientée vers l'homme ».

En conséquence, les femmes accèdent peu au statut de réfugié (HCR 1993). Cette paradoxale « clandestinité » se traduit par une invisibilité politique et par l'absence de droits économiques et sociaux.

Les solutions proposées aux réfugiées

Quelle est la place des femmes et surtout des femmes chefs de ménage dans les trois types de solutions proposées aux réfugiés : la réinstallation dans un pays tiers, l'intégration dans le pays de premier asile, le rapatriement ?

La réinstallation dans un pays tiers

La réinstallation s'effectue essentiellement dans les pays occidentaux, et concerne moins de 1 % de l'ensemble des réfugiés. Alors que cette solution est théoriquement préconisée pour les populations les plus vulnérables, lorsqu'elles subissent des violences ou risquent d'être

refoulées dans leur pays d'origine, les pays sélectionnent les « meilleurs » réfugiés, c'est-à-dire les étudiants, les chercheurs et les professeurs, généralement masculins et célibataires (Kashiani 1989 ; Adepoju 1988).

Les États-Unis, le Canada et l'Australie accueillent 80 % des réfugiés réinstallés.

Tableau 1

Pourcentage de femmes et d'enfants (en dessous de 20 ans) parmi les admissions totales de réfugiés aux États-Unis, au Canada, en Australie, 1985-1991

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
États-Unis	64,3	62,9	62,3	64,5	66,4	65,6	
Canada	58,8	59,0	58,3	58,2	75,3		
	1985-6	1986-7	1987-8	1988-9	1989-90	1990-1	1991a
Australie	65,8	64,4	67,5	68,8	67,0	66,3	70,3

Tableau 2

Sexe-ratio (hommes pour 100 femmes) par groupes d'âge admis aux États-Unis, au Canada et en Australie, 1985-1991

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	
États-Unis							
0-14	114	114	113	113	111	112	
15-19	152	143	130	140	136	133	
20 +	131	131	126	124	116	112	
Canada							
0-14	112	111	112	111	109		
15-19	154	166	154	154	160		
20 +	169	162	162	160	156		
	1985-6	1986-7	1987-8	1988-9	1989-90	1990-1	1991a
Australie							
0-9	117	112	110	107	105	106	103
10-19	162	154	137	130	130	133	112
20 +	144	136	129	122	124	136	120

Tableaux tirés de Keely, 1992.

Le tableau 1 indique le pourcentage de femmes et d'enfants de moins de 20 ans admis aux États-Unis, au Canada et en Australie entre 1985 et 1991. Les États-Unis en ont accueillis entre 62 et 66 %, le Canada, entre 75 % et 58 %, l'Australie entre 64 et 70 %. Les hommes adultes représentent pour l'ensemble des trois pays entre 30 et 40 % des admissions. D'après le second tableau concernant le sexe-ratio par groupe d'âge, nous pouvons voir la confirmation de la surreprésentation masculine. Plus d'hommes adultes, généralement célibataires, que de femmes adultes, et plus de garçons que de filles sont admis au total.

Comme l'affirme Keely, le sexe intervient comme critère de sélection dans la dynamique d'admission. Bien que les États-Unis, le Canada et l'Australie favorisent la réinstallation des femmes les plus vulnérables (les femmes âgées, les femmes chefs de ménage, les femmes seules et les femmes handicapées), et que ces deux derniers pays proposent des programmes pour les femmes en danger (*women at risk*), ces priorités ne se sont pas encore concrétisées.

L'intégration dans les pays de premier asile

Les pays d'accueil visent à favoriser l'autosuffisance des réfugiés dans les zones urbaines et dans les zones rurales. Mais, dans les zones urbaines d'Afrique, la faiblesse des moyens d'assistance empêche les femmes d'atteindre l'autosuffisance économique et « elles vont grossir la population pauvre et économiquement dépendante » (Kashiani 1989). Les femmes, et surtout les femmes chefs de ménage, intègrent principalement le secteur informel, qui peut inclure la prostitution, dont les revenus sont généralement insuffisants pour assurer la survie de la famille (HCR 1991).

Ainsi, dans la plupart des villes africaines, beaucoup de femmes se livrent au petit commerce et à la prostitution (Kashiani 1989). Une étude menée dans les zones urbaines et suburbaines de l'est et du centre du Soudan, montre que 27 % des femmes chefs de ménage ont recours à la prostitution (HCR/BIT 1983, cité par Kashiani).

En l'absence d'un accès aux revenus légaux, la prostitution devient en effet un palliatif.

Dans les zones rurales, plusieurs gouvernements ont attribué des lopins de terre, et certains pays, tels que la Tanzanie, le Soudan, la Zambie, la Somalie et l'Éthiopie, ont attribué du matériel agricole et des semences. Entre 1962 et 1986, le HCR a créé 144 zones d'installations en Afrique.

Selon Kashiani, les experts ne tiennent pas compte de la composition de la famille dans l'installation de projets agricoles. L'accès à la terre est rendu difficile pour les femmes chefs de famille. La plupart d'entre elles sont reléguées dans une agriculture à faible rentabilité sur des terres

marginales et improductives et ne parviennent pas à l'autosuffisance alimentaire (Kashiani 1989).

Le rapatriement

Aujourd'hui, une protection temporaire suivie d'un rapatriement est considérée comme la meilleure, voire l'unique solution. En 1992, 2,4 millions de réfugiés ont été rapatriés.

Des plans de rapatriement peuvent être mis en œuvre par le HCR lorsqu'un changement de circonstances rend possible un retour dans « la sécurité et la dignité ». Les derniers grands projets de rapatriements ont concerné notamment les Cambodgiens, les Afghans et les Mozambicains.

Les rapatriements doivent être volontaires et librement consentis. Mais de plus en plus, ce sont les pays d'accueil et les organisations internationales qui décident de cette solution. Certains pays d'accueil, comme la Thaïlande par exemple, instaurent des mesures dissuasives, telles que la réduction des rations alimentaires, pour inciter les réfugiés au départ.

Les femmes, et surtout les femmes chefs de ménage, sont rarement informées et consultées au sujet des rapatriements, et ce sont les chefs de la communauté qui vont visiter les lieux de réinstallation (HCR 1991). Les femmes doivent suivre leurs maris souvent sans aucune concertation. Selon le HCR, les réfugiés africains se conforment aux décisions de leurs leaders, et ceux-ci peuvent empêcher les femmes chefs de ménage de décider de leur propre rapatriement (HCR 1993).

Mais la grande majorité des réfugiés rentrent dans leur pays de leur propre initiative (HCR 1993). Sur les 2,4 millions de rapatriés, 1,7 million étaient des rapatriements spontanés. Les réfugiés retournent dans leur pays souvent en plein conflit pour plusieurs raisons : retrouver leur famille, faire face à la diminution des rations alimentaires ou fuir la violence. Le rapatriement spontané doit sans doute être adopté par la grande majorité de femmes chefs de ménage. Parce que l'assistance et la protection sont devenues si aléatoires, les réfugiés préfèrent alors retourner dans leur pays d'origine.

Conclusion

La situation de réfugiée se traduit pour les femmes chefs de ménage, nous l'avons vu, par une spirale dans l'exclusion, sociale, économique et politique, et par une dépendance accrue envers les hommes et les relations interétatiques.

Les femmes n'accèdent pas en terme d'égalité avec les hommes aux services d'assistance, et à la protection.

Identifier les femmes chefs de ménage et cibler celles-ci dans les politiques d'assistance sont alors des nécessités pour que l'aide parvienne aux destinataires. Accroître l'accès des femmes à l'éducation, à la santé et aux activités génératrices de revenus, doivent être des priorités, étant donné l'importance et la diversité de leur rôle dans ces différents domaines.

Longtemps ignorée, la spécificité des femmes réfugiées est devenue visible lors de la table ronde en 1985, suivie de la première conférence internationale sur les femmes réfugiées en 1988, organisées par le HCR. Dans sa 41^e session en 1990, le HCR a réaffirmé son principe « d'intégrer les ressources et les besoins des femmes réfugiées dans tous les aspects de la programmation pour garantir des activités équitables en matière de protection et d'assistance ». Le HCR reconnaît également que la participation des femmes dans la planification des politiques d'aide aux réfugiés est fondamentale.

En matière de protection, une révision de la Convention de Genève avec l'élargissement du statut de réfugié aux discriminations et aux violences liées au genre, permettrait aux femmes d'accéder à une reconnaissance et une protection internationales, et de sortir enfin de l'invisibilité.

Enfin, au Nord comme au Sud, la protection, l'accueil, la reconnaissance des réfugiés, sont au cœur des responsabilités de la communauté internationale. L'affaiblissement de la solidarité internationale (restriction du droit d'asile, et du droit d'asile temporaire, limites des politiques de quotas, réduction du budget du HCR) provoque une déliquescence des droits des réfugiés. Le système traditionnel de protection, c'est-à-dire le rapatriement librement consenti, le principe du non-refoulement et du droit à l'asile, tend à s'effondrer, ce qui accentue la vulnérabilité des femmes chefs de ménage.

Bibliographie

ADEPOJU A., « Les conséquences des mouvements de réfugiés sur les pays d'accueil en Afrique », in *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, Appleyard, Reginald, 1989.

APEADU Nana, « An Ignored Population : Female-Headed Households Among Refugees in Africa », in *Where Did All the Men Go ?* Joan P. Mencher, Anne Okongwu (eds), Westview Press, Boulder, 1993.

FERRIS Elizabeth G., « Women in Uprooted Families », in *The Family, Women's Rights and Community Responsibilities, Development*, 1993 : 4, SID.

HALL Eve, « La formation professionnelle des réfugiées en Afrique », in *La Revue internationale du travail*, vol. 129, n°2, 1990, p 99 -117.

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, « El decenio de la mujer y las mujeres refugiadas », in *La Mujer Migrante*, second séminaire latinoamericain, organisé par l'Oficina Regional del Servicio Social Internacional y la Oficina Argentina de S.S.I., Buenos Aires, 9 -12 septembre, Caracas, 1986.

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Lignes directrices pour la protection des femmes réfugiées*, Genève, juillet 1991.

Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Les réfugiés dans le monde, 1993 : l'enjeu de la protection*, Paris, La Découverte, 1993.

KASHIANI Shanyisa A., « Incidence de la présence des réfugiés dans les pays d'accueil en Afrique : le cas des femmes et des cadres », in *L'incidence des migrations internationales...*, *op. cit.*, pp. 269- 284.

KASHIANI Shanyisa A., « The role of education and training in the local integration of women refugee in Kenya », in *Women in human settlement development and management in Africa*, Schlyter Anne et Joal Darshan (eds), 1990, African Urban Quarterly, pp. 269-276.

KASHIANI Shanyisa A., « The relevance of qualitative methodology in research of refugee women in Africa », in conférence « Women, family and population », *Spontaneous papers*, 1991, p. 44 -53.

KEELY Charles B., « The resettlement of women and children refugees », in *Migration world*, n°4, 1992.

LIMA L., « La problematica de la mujer refugiada », in *La Mujer Migrante*, *op. cit.*, p. 33-41.

LEGOUX Luc, TIBERGHEN Frédéric, VIANNA Pedro, « Les réfugiés dans le monde », *La Documentation Française*, n° 699, mars 1993.

MATHIEU Jean-Luc, *Migrants et Réfugiés*, PUF, Paris, 1991.

PITTAWAY Eileen, « Refugee women : the neglected majority ? », in *Migration Action*, n° 3, décembre 1992.

Servicio Social Internacional, Comision Venezolana, « La Mujer refugiada en Venezuela », in *La Mujer Migrante*, *op. cit.*, pp. 23-32.

VIILLAMAR K., « La Mujer refugiada », in *La Mujer Migrante*, *op. cit.*, pp. 47-54.

Women's Commission For Refugee Women and Children and the International Rescue Committee, *Status of Afghan Refugee Women and Children*, Follow-up visit, juin 1991.

Women's Commission For Refugee Women and Children, *Women's Commission For Refugee Women and Children follow-up delegation to Côte d'Ivoire*, New York, 1991.

Women's Commission For Refugee Women and Children. *Tired of Running*, Délégation du Kenya, Somalie, et Sud-Soudan, mars 1993.

Women's Commission For Refugee Women and Children, *Refugee Women and Reproductive Health Care : Reassessing Priorities*, New York, 1994.



Une étude de cas sur les femmes réfugiées

Gina DE LUNA

Avant d'aborder l'étude de cas sur les femmes réfugiées, il est important de rappeler brièvement les bases de la protection des réfugiés. Son origine remonte à la création de la Société des Nations en 1920 à la suite des bouleversements consécutifs à la première guerre mondiale, à la révolution russe et à l'effondrement de l'empire ottoman qui ont lancé de vastes mouvements de personnes sur les routes d'Europe et d'Asie mineure.

En 1921, la Société des Nations a nommé le Dr. Fridjolf Nansen premier haut commissaire pour les réfugiés.

L'un des problèmes fondamentaux que rencontraient les réfugiés et les personnes déplacées était l'absence de papiers d'identité reconnus internationalement. Le nouveau haut commissaire a donc introduit le passeport Nansen, précurseur de l'actuel titre de voyage pour les réfugiés. Ce document a permis à des milliers de personnes de rentrer chez elles ou de s'installer dans d'autres pays et a instauré la première d'une longue série de mesures internationales juridiques pour protéger les réfugiés et apatrides, mesures qui n'ont jamais cessé d'évoluer.

Lorsqu'elle a remplacé la Société des Nations en 1945, l'Organisation des Nations unies a reconnu d'emblée que l'assistance aux réfugiés était un problème de portée internationale et, en 1946, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution qui a servi de pierre angulaire aux activités de l'organisation des Nations unies en faveur des réfugiés puisqu'elle étendait le passeport Nansen à de nouvelles catégories de réfugiés.

L'Organisation internationale pour les réfugiés (OIR) a été remplacée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en 1951. Le statut du HCR, adopté par une résolution de l'Assemblée générale en décembre 1950, définissait dans ses grandes lignes les

responsabilités du Haut Commissariat, dont la plus importante était de « fournir une protection internationale... et de chercher des solutions permanentes aux problèmes des réfugiés. »

Conformément au statut du HCR, le haut commissaire applique les directives politiques de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social des Nations unies. Le Comité exécutif du programme du haut commissaire (COMEX), organisme qui regroupe actuellement 47 gouvernements, supervise les budgets du HCR et fournit des conseils sur la protection des réfugiés. Lors de la session annuelle organisée chaque année à Genève, en octobre, il approuve les programmes pour l'exercice suivant et fixe des objectifs financiers pour l'exécution de ces programmes. Le Comité compte deux sous-comités : le sous-Comité plénier sur la protection internationale et le sous-comité chargé des questions administratives et financières.

Depuis la création du HCR en 1951, huit « hauts commissaires » se sont succédé.

Le haut commissaire actuel est madame Sadako Ogata, du Japon, qui a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 1991, et il est important de constater que c'est la première fois que le haut commissaire est une femme.

Au début de 1994, le HCR employait plus de 4 400 personnes, dont quelque 3 500 sur le terrain et les 900 autres au siège à Genève. La carte correspondant à la présence du HCR dans le monde évolue rapidement, à chaque nouvelle crise qui crée des réfugiés ou chaque fois que des solutions peuvent être mises en œuvre.

A l'exception d'une allocation très limitée du budget ordinaire des Nations unies (consacrée exclusivement aux frais administratifs), les programmes du HCR sont financés par des contributions volontaires qui émanent des gouvernements, d'organisations gouvernementales ou d'ONG, ainsi que des particuliers. Ce sont ces « contributions volontaires », comme on les appelle, qui financent tous les programmes du HCR à travers le monde. Le volume des dépenses du HCR couvertes par des fonds constitués au moyen de contributions volontaires a rapidement augmenté ces 25 dernières années pour atteindre 1,3 milliard de dollars en 1993.

Le rôle unique que joue le HCR dans la protection des réfugiés et dans l'aide qui leur permet de trouver des solutions durables entraîne des obligations spécifiques en ce qui concerne les programmes en faveur des femmes réfugiées. En effet, durant ces dernières années, le HCR a été confronté à des situations dans lesquelles le viol et toute autre forme de violence sexuelle contre les femmes et les jeunes filles ont été employés comme une méthode de terreur et d'intimidation qui a obligé les membres de certains groupes ethniques, culturels ou religieux à fuir leur pays. De nombreux incidents se sont produits au cours desquels les femmes ont été victimes de violences sexuelles avant, pendant leur fuite, ou lors de leur arrivée dans les pays d'accueil.

En plus du viol utilisé comme un instrument de persécution systématique, le HCR a été informé de nombreux cas où le viol, ou toute autre forme de violence commise par des personnalités officielles dans le pays d'origine, ont été des facteurs décisifs pour chercher refuge ailleurs. Les femmes détenues pour des raisons politiques – incluant les activités politiques présumées d'un parent masculin absent – sont particulièrement vulnérables. Certaines femmes réfugiées ont demandé l'asile après avoir été violées ou parfois torturées dans le but d'obtenir des confessions ou celles de parents masculins.

Les autres ont été obligées de fuir quand les autorités ont refusé, ou ont été incapables de les protéger contre des abus physiques, incluant le viol, infligés comme une punition pour ne pas avoir respecté les normes sociales ou culturelles défendues par leurs agresseurs.

Dans le cadre du Comité exécutif, la question des sévices sexuels infligés aux femmes réfugiées a été étudiée à des degrés divers depuis 1980 lorsqu'il a été fait état du viol et de l'enlèvement de femmes et de leurs filles au cours des attaques de pirates contre les réfugiés vietnamiens en mer de Chine.

Le Comité exécutif a adopté quatre conclusions spécifiques concernant les femmes réfugiées et la protection internationale et a inclus des références à la protection des femmes réfugiées contre les violences sexuelles dans plusieurs des conclusions générales annuelles sur la protection internationale.

En 1992, à sa quarante-troisième session, le Comité exécutif « note avec une vive préoccupation la situation précaire de nombreuses femmes réfugiées, dont la sécurité physique est souvent menacée... et demande à tous les États, au HCR et aux autres parties concernées de garantir l'application de ces principes directeurs, en particulier en adoptant des mesures visant à éliminer toute forme d'exploitation sexuelle et de violence à l'encontre des femmes réfugiées, à protéger les femmes chefs de famille et à favoriser leur participation active à la prise de décisions pouvant avoir une incidence sur leur vie et leur communauté ».

En 1993, le HCR a jugé important de soumettre à nouveau la question de la protection des femmes et des jeunes filles réfugiées au Comité exécutif car en dépit des efforts déployés par de nombreux États et le HCR pour mettre en œuvre les programmes conformément aux conclusions et aux principes directeurs antérieurs, le problème de la violence sexuelle contre les femmes réfugiées est toujours actuel, voire plus préoccupant que jamais dans certains États. Il convient de remarquer que ces dernières ne sont pas les seules victimes de violences sexuelles. Des agressions contre des hommes et des jeunes garçons se produisent à tous les stades des situations de réfugiés et ont des effets semblables sur les victimes, leur famille et leur communauté. Les mesures visant à protéger et assister les femmes et les jeunes filles réfugiées doivent également prévoir des dispositions pour les hommes et les jeunes garçons vivant des expériences semblables.

Afin d'illustrer l'application des projets sur les femmes réfugiées préparés par le HCR en juillet 1991, nous allons prendre l'exemple de femmes somaliennes réfugiées au nord-est du Kenya et la situation dans les camps.

Cet exemple est basé sur les travaux de la conférence sur les femmes musulmanes réfugiées qui s'est tenue à Sharjah (Émirats arabes unis) le 12 novembre 1994, et plus particulièrement sur le rapport de deux consultantes du HCR (Julie Bissland, *Refugee Woman and Children*, DIP et Fouzia Musse, *Women Victims of Violence Projects*, Nairobi). Leur mission était d'établir une étude détaillée sur l'ampleur de l'insécurité spécifique aux femmes, et d'élaborer un module de formation pour l'assistance et le conseil des femmes victimes de violences sexuelles.

Ces deux rapports sont basés sur la situation dans le nord-est du Kenya qui concentre un total de 210 000 personnes dont une écrasante majorité de Somaliens qui cherchaient à fuir le régime de Syad Barre.

Le nord-est du Kenya accueille quatre camps de réfugiés (Liboi, Ifo, Dagahley et Hagadera). Tous ces camps, excepté celui de Liboi qui est un camp de transit, existent encore à l'heure actuelle. En 1993, il y avait approximativement 40 000 réfugiés dans chacun des quatre camps, ce qui faisait alors une population totale d'environ 160 000 personnes.

Ces camps sont situés dans une région reculée du désert du Kenya, dans une zone qui jouxte la frontière somalienne (à environ 50 km). Cette région du Kenya a toujours été connue pour son insécurité en raison de la présence de brigands. Les réfugiés ont commencé à affluer dans cette zone lors de l'éclatement du conflit civil somalien en 1991, avec la chute du régime de Syad Barre. La plupart d'entre eux étaient des nomades.

Les Somaliens venant des villes, principalement de Mogadiscio et de Kismayo, sont arrivés dans la région de Mombassa et se sont installés dans les camps des zones côtières.

A la mi-1992, la sécurité a commencé à se détériorer dans les camps tant pour les femmes que pour les membres des organisations humanitaires. Durant la mission des consultantes qui a duré environ 18 mois, 192 abus sexuels contre les femmes réfugiées ont été portés à leur connaissance.

Sur ce total, 107 ont eu lieu sur le territoire du Kenya, alors que les femmes étaient déjà dans des camps. Cette proportion met en lumière les lacunes dans le système de protection des réfugiés.

Des raids nocturnes étaient organisés par des brigands qui se livraient au pillage et à l'attaque des réfugiés et visaient souvent un clan particulier. Les femmes étaient une cible privilégiée. Le problème était accru par l'impuissance totale de la police locale, dont les effectifs et les moyens étaient bien inférieurs à ceux des agresseurs.

Des groupes armés pouvant aller jusqu'à quarante personnes attaquent les réfugiés, prenant argent et biens, et semant la terreur. Les femmes sont souvent agressées en présence de leur famille et de leurs voisins, parfois enlevées et forcées de transporter les biens volés. Le viol collectif

est un trait constant des attaques rapportées et la plupart des victimes ont été violées à plusieurs reprises ou séquestrées durant des laps de temps allant jusqu'à plusieurs mois.

Les réfugiés ne sont pas en mesure de se protéger. Ils sont quelquefois tués lorsqu'ils tentent de s'interposer. Au cours d'une attaque, un réfugié qui avait voulu empêcher les agresseurs d'emmener les femmes et s'était interposé a été tué, laissant sept jeunes enfants qui avaient déjà perdu leur mère.

Les femmes vont à leurs travaux en groupe. Lors d'une attaque, la plupart réussissent à s'échapper. Ce sont les plus faibles qui sont agressées. Ainsi, une fillette de dix ans qui accompagnait sa mère et un groupe de femmes à la collecte du bois n'a pu se sauver avec les autres. Elle a été violée par trois bandits. Elle était infibulée et ses blessures étaient telles qu'elle a dû être évacuée sur un hôpital où elle est morte dix jours plus tard tant ses blessures étaient graves.

Le traumatisme de l'agression est encore augmenté par les conditions d'existence dans les camps. En effet, la pauvreté est telle que souvent les victimes de viol ne peuvent même pas changer leurs vêtements après l'agression.

Lorsqu'on leur demande d'accompagner les femmes dans leurs corvées de bois, les hommes sont réticents. Selon les femmes, ils ont trop peur de se faire tuer ; elles, ne risquent « que » d'être violées.

Les femmes seules ne sont finalement pas plus vulnérables que les femmes accompagnées par des hommes (mari ou autres membres masculins de leur famille). Lors d'une rencontre dans le camp de Liboi, une femme réfugiée a exprimé le sentiment général de toutes les femmes vivant cette situation : « Nous prions chaque soir pour que le soleil ne disparaisse pas. Quand la nuit tombe, nous ne savons jamais si nous nous réveillerons le lendemain pour le revoir. »

De plus, certains témoignages font état de la participation de membres de la police ou de l'armée à des viols et posent un problème très délicat au HCR dont la présence dans un État est toujours subordonnée au bon vouloir de cet État. Il convient en effet de noter que sur les 107 cas de viol survenus au Kenya, sept d'entre eux ont été commis par des membres des forces armées du pays.

L'action du Haut Commissariat pour les réfugiés

La première partie de cet exposé nous permet donc de voir que les attaques contre les femmes nécessitent impérativement une réponse adaptée à leur besoin de protection.

Le HCR a donc développé un programme intitulé « Femmes victimes de violences », qui reprend en substance les lignes directrices dessinées

en juillet 1991. Les rapports de nos consultantes établissent concrètement les pôles d'intervention du HCR dans le cadre de son projet, dont les deux volets sont l'assistance et la sécurité.

En ce qui concerne l'assistance aux victimes, elle s'est traduite en premier lieu par la mise en place en deux phases d'une structure de conseil :

— la première phase a lieu lors de l'interview des femmes, qui est toujours individuelle, afin de leur donner une possibilité de parler de leur traumatisme, et les femmes ont toujours parlé volontiers à leurs interlocuteurs, lorsqu'elles étaient des femmes (cette disposition en application des lignes du projet de 1991) ;

— la deuxième phase est une consultation médicale privée avec une femme médecin. En ce qui concerne l'assistance médicale, elle a permis aux femmes somaliennes de trouver des structures adéquates pour parler de leur traumatisme et être soignées. Cet aspect du programme est l'un des plus importants car la société somalienne est très fortement empreinte de tabous, et le viol est considéré comme une déchéance pour la victime.

Ce volet de l'action du HCR a permis de faire hospitaliser des femmes qui souffraient de maladies vénériennes, de mutilations et d'autres blessures créées par les violences sexuelles.

Une assistance juridique a été mise en place afin que ces crimes soient punis et que des enquêtes soient ouvertes. Le projet prévoit aussi que ces femmes puissent s'engager dans des activités économiques afin d'éradiquer leur pauvreté qui peut être la source d'abus sexuels. Ce volet est l'application des dispositions de 1991 sur l'exploitation sexuelle.

En effet, ces lignes directrices soulignent que lorsque les besoins d'assistance des femmes réfugiées n'ont pas été dûment satisfaits, il en résulte des conséquences graves du point de vue de l'exploitation sexuelle. Des femmes peuvent être contraintes à se prostituer faute d'assistance. De même, les femmes réfugiées dépourvues de papiers sont particulièrement exposées à l'exploitation et aux sévices sexuels. Le HCR incite donc à veiller à ce que les femmes aient une assistance juridique propre à éviter ce type de comportement.

La sécurité

En ce qui concerne la sécurité, le HCR a mis au point un projet intitulé « Femmes victimes de violence » en vue de tenter de remédier aux problèmes de sécurité. Tout d'abord des fonds ont été débloqués afin d'améliorer la sécurité dans les camps, ce qui est l'une des priorités des recommandations de 1991, mettant en garde contre les espaces fermés dans lesquels les femmes peuvent être piégées.

Ces recommandations indiquent : « L'incarcération dans des centres de détention fermés aggrave ces problèmes. Dans certains pays, quiconque entre illégalement sur le territoire est placé en détention, indépendamment de son âge ou de son sexe. (...) Dans certains cas, les jeunes filles sont placées dans des camps avec des criminels endurcis ».

Étant donné que la violence, dans les camps du nord-est du Kenya, est essentiellement due à des intrusions de l'extérieur, le programme a cloisonné les abords des camps. L'accès au camp a été rendu très difficile aux agresseurs grâce à la mise en place de barrières ou de buissons épineux. Malheureusement demeure le problème des attaques lorsque les femmes se livrent à la collecte du bois à l'extérieur du camp. De l'avis des observateurs dépêchés sur place, la sécurité s'est globalement améliorée et ce problème spécifique devrait pouvoir être résolu par le nombre accru de forces de police dans les camps.

Un autre volet du projet a été de donner une aide financière au gouvernement du Kenya pour lui permettre de mieux assurer la sécurité des réfugiés. Cette aide a été complétée par une formation des services de police aux problèmes des réfugiés afin de les rendre plus aptes à répondre aux problèmes très spécifiques que ces derniers posent.

D'autre part, afin de rendre la dénonciation de ces crimes moins difficile, une femme officier de police est placée dans chaque camp afin que les femmes réfugiées, victimes de violences, puissent se confier à elle.

Tous les problèmes n'ont pas été résolus et la suspicion qui pèse sur quelques membres de la police rend les choses très difficiles. Néanmoins, les résultats du programme se font déjà favorablement sentir : les clôtures du camp ont permis de réduire la criminalité nocturne contre les femmes à des proportions quasi inexistantes.

D'autre part, les femmes seules vivant à la périphérie des camps ont été regroupées dans des zones où elles se sentent plus en sûreté.

Enfin, le projet Femmes victimes de violences a mis en place une structure permettant aux femmes de participer à l'organisation du camp, notamment en leur permettant d'exprimer leur avis sur les mesures destinées à faciliter la sécurité.

Les multiples facettes de ce projet montrent la complexité du problème. S'il a apporté un certain nombre de réponses, il convient de prêter attention au fait que le traitement spécifique de certaines catégories de réfugiés n'est pas sans difficulté. En effet, les conclusions des rapports cités montrent que de vives tensions sont nées en raison de l'attention particulière prêtée aux femmes.

Les hommes les plus âgés du camp ont tout d'abord mal accepté que l'on attache autant d'importance au problème du viol, car, pour eux, les premières nécessités étaient d'ordre plutôt matériel. Par exemple, ils ont refusé de participer au projet d'escorter les femmes dans les bois pour la collecte du bois. Mais leur attitude a peu à peu évolué devant le bon déroulement du projet mis en œuvre par les fonctionnaires du HCR.

Autre signe de bonne acceptation : lors d'arrestations de violeurs par la police, certains chefs de clan ont participé à la résolution du problème selon la coutume somalienne caractérisée par la médiation, plutôt que par la voie judiciaire qui est largement étrangère aux populations concernées.

Le Comité exécutif du programme du haut commissaire, lors de sa 45^e session en octobre 1994, a demandé entre autres, que le HCR fasse une évaluation actualisée du nombre de femmes victimes de violence au Kenya et présente le rapport au sous-comité chargé des questions administratives et financières en vue d'essayer d'obtenir les fonds nécessaires permettant d'améliorer les conditions des femmes réfugiées.

En conclusion, le rôle important que jouent le Comité exécutif, d'autres institutions des Nations unies et les mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme pour convaincre du bien-fondé de la politique sur les femmes réfugiées est incontestable. Comme l'affirme la déclaration adoptée par la conférence mondiale sur les droits de l'homme en juin 1993, la jouissance pleine et égale par les femmes de tous les droits de l'homme constitue une priorité pour les gouvernements et les Nations unies, et doit figurer parmi les principales réalisations du système des Nations unies.

Les femmes chefs de famille et leur santé en Colombie

Maria del ROSARIO SAAVEDRA

Le contexte général du pays

Le modèle de développement qui s'est imposé en Colombie dans les années 90 est celui de la mondialisation de l'économie de marché. Une nouvelle Constitution nationale a été adoptée, où l'on observe une meilleure reconnaissance de la problématique de « genre », celle-ci étant intégrée au niveau des politiques publiques et des instances spécialisées de l'État.

Le modèle économique a jeté des centaines de Colombien(ne)s au chômage, les femmes étant obligées de chercher de nouvelles stratégies de survie, avec de longues journées de travail, une diminution du temps de repos et une consommation alimentaire plus faible. Le taux de chômage est plus élevé parmi les femmes que parmi les hommes (entre deux et dix points de plus), et l'on constate que les périodes de crise et d'ajustement structurel ont plus d'effets négatifs sur les premières.

Il est vrai que la situation des femmes colombiennes montre de très importants progrès dans le domaine de l'éducation, de la participation sur le marché du travail, des conditions de santé. Des sujets comme celui de la violence contre la femme, de la femme et son environnement, commencent à faire l'objet de recherches et d'actions systématiques, aussi bien de la part d'organismes gouvernementaux que non gouvernementaux. Toutefois, l'équité de genre du point de vue de l'accès aux structures de pouvoir et aux instances de décision aux différents niveaux est encore loin d'être atteinte par les Colombiennes (Consejería Presidencial 1994 : 13).

Les chefs de famille et la pauvreté dans les zones urbaines

Le terme de chef de famille n'est pas défini de manière uniforme dans les différentes études consultées, dont certaines se limitent à utiliser le terme sans l'expliquer. Ceci témoigne de la difficulté de son utilisation. Défini à l'origine comme terme de référence, il sert d'indicateur des relations dans le ménage, et par conséquent comme un instrument de politique sociale. Ainsi défini, il devrait être remis en question, car il donne une image du fonctionnement économique et de la prise de décision dans le foyer qui ne correspond pas à la réalité, en particulier parce que l'homme, pour des raisons culturelles, étant généralement identifié comme le chef de ménage, le rôle de la femme dans le soutien économique est ignoré (Consejeria Presidencial 1994 : 17).

Dans certaines études le terme indique les relations de parenté entre les membres du foyer, mais de plus en plus le chef de ménage est identifié à la personne qui répond le mieux aux critères suivants : prise des décisions les plus importantes dans la famille, contribution principale au revenu ou encore la personne la plus âgée ou la plus respectée (Rey de Marulanda 1982).

Lorsque le conjoint masculin est absent de manière permanente (veuvage, séparation, divorce, relations passagères, etc.), la femme est clairement identifiée comme chef de famille, car elle est responsable des décisions dans le foyer et elle est la seule ou principale personne percevant de l'argent.

La loi 82 du 3 novembre 1993 a donné une définition de la femme chef de famille. Il s'agit d'une femme, célibataire ou mariée, qui assume la responsabilité économique ou sociale, de manière permanente, d'enfants mineurs, propres ou d'autrui, et d'autres personnes, handicapées ou incapables de travailler, que ce soit en raison de l'absence permanente du conjoint ou compagnon, ou en raison de l'incapacité physique, sensorielle, psychique ou morale de celui-ci, ou encore en raison de l'absence d'aide substantielle de la part des autres membres du noyau familial (Diario Oficial, Ley 82, 1993).

Il n'est pas facile d'établir le rapport entre femme chef de famille et pauvreté lorsqu'on part d'indicateurs conventionnels tels que les besoins de base non satisfaits (BBNS) et le revenu. En effet, ceux-ci ne prennent pas en compte des variables telles que le temps pour les loisirs, pour la formation, la participation, l'autonomie, le libre choix pour la maternité et la sexualité, et les inégalités sociales, économiques et politiques que vivent les femmes et qui font partie de leur qualité de vie. Malgré la valeur très relative des statistiques, nous allons nous servir de celles-ci pour essayer d'établir le rapport entre pauvreté et responsabilité féminine des ménages.

En 1990, un ménage sur cinq était dirigé par une femme. La plupart de ces femmes dirigent leur ménage sans conjoint cohabitant, et sont

chefs de ce que l'on appelle des « familles incomplètes ». Les familles dont une femme est le chef ont tendance à se concentrer parmi les couches les plus pauvres, 23 % à 28 % d'entre elles sont dans cette situation, alors que, parmi les couches les plus riches, seulement 7 % sont dirigées par une femme (Rey de Marulanda 1982).

Femmes chefs de famille et vulnérabilité

L'hypothèse que nous voulons démontrer est que la féminisation de la pauvreté est accentuée dans les foyers dirigés par une femme.

Le quart des foyers pauvres a une femme comme chef de famille. On y trouve les femmes les plus vulnérables. Le manque de formation de ces femmes et de leurs enfants est plus marqué, les problèmes d'hygiène sont plus sévères, la fécondité et la mortalité sont plus élevées (PNUD 1992).

Les premiers résultats partiels d'enquêtes de ménage urbains et ruraux, en 1991 et 1992, indiquent que la pauvreté – mesurée par le revenu – s'accroît et concerne 53 % de la population (Sarmiento 1994). Sur un total de 1 014 000 femmes chefs de famille ayant des enfants âgés de moins de sept ans, la pauvreté touche 435 000 femmes. On observe parmi celles-ci un grand nombre de mères célibataires, abandonnées ou séparées qui sont confrontées aux conditions les plus défavorables.

La pauvreté est liée à l'économie informelle dans laquelle les femmes puisent leurs maigres ressources. Cette situation est notamment manifeste dans de grandes villes comme Bogotá, où 37 % des travailleurs informels pauvres sont des femmes. Les pauvres du secteur informel vivent dans des situations plus critiques que ceux du secteur formel, le revenu de ces derniers étant supérieur de 38 % aux autres (Sarmiento 1992).

De plus, on a constaté que les femmes chefs de famille vivant dans des conditions de misère ont plus d'enfants que les autres. En 1994, 47 % des enfants de mères chefs de famille se trouvaient dans les strates d'extrême pauvreté, et l'on dénombrait 641 000 enfants dans cette situation.

Dans les familles urbaines dirigées par des femmes avec des enfants ayant moins de cinq ans, l'incidence de la pauvreté est de 72,5 %, alors qu'elle est de 56,8 % dans les familles dirigées par un homme. Les ménages pauvres dirigés par des femmes vivent des conditions de vie plus détériorées que ceux dirigés par des hommes, car la survie dépend exclusivement de la femme. La pauvreté s'aggrave avec l'abandon du conjoint, le manque de réseaux d'appui familial ou d'autres réseaux d'appui social que les femmes ne peuvent pas compenser par aide domestique qui leur est financièrement inaccessible (Londoño 1994).

Les causes de l'accroissement du nombre de femmes chefs de famille

Parmi les causes déterminantes de l'augmentation du nombre de femmes chefs de famille, on peut mentionner : les séparations, l'abandon, les divorces, la condition de mère célibataire, les grossesses précoces, les mères adolescentes, les unions libres successives, la violence généralisée. Le taux de séparation matrimoniale est passé de 38 pour mille en 1964 à 237 pour mille en 1980. La plupart des femmes chefs de famille le sont devenues après rupture d'une union (Patiño n.d.). En 1990, 71,5 % des foyers dirigés par des femmes correspondent à des foyers séparés, alors que ce pourcentage est seulement de 31,4 % dans le cas des foyers dirigés par des hommes.

L'accroissement du nombre de femmes chefs de famille en Colombie est également une conséquence alarmante de la violence politique, des massacres, des disparitions, de la guerre interne menée dans le pays. On estime que 600 000 familles sont touchées par la violence, la plupart étant dirigées par des femmes. Beaucoup d'entre elles sont veuves et ont été sévèrement affectées par la mort de leur conjoint.

Les femmes chefs de famille et leur santé

Il n'existe pas d'études sur les rapports entre les conditions de travail des femmes et leur santé, en particulier celle des femmes enceintes (Yepes 1990). Les recherches sur la santé des femmes chefs de famille sont également inexistantes.

L'espérance de vie des Colombien(ne)s à la naissance a augmenté de façon importante ces 45 dernières années. Au début des années 90, la moyenne se situait à 72,3 ans pour les femmes et à 66,4 ans pour les hommes. Dans les années 80, la population urbaine vivait en moyenne 5,5 ans de plus que la population rurale. Les Colombiennes ayant six années ou plus de scolarité vivaient en moyenne dix ans de plus que les analphabètes, et huit ans de plus que les personnes qui n'avaient suivi que trois ans de scolarité. Ces différences montrent les profondes inégalités dans l'accès et l'utilisation des services de santé.

La violence contre les femmes

La violence en Colombie est provoquée par divers groupes : les narco-trafiquants, les para-militaires, les forces armées, la guérilla, les délinquants de droit commun, ainsi que par les membres de la famille.

Toutes ces formes de violence ont fait de ce pays l'un des plus violents du monde. Alors que les principales causes de mortalité dans les années 80 étaient l'entérite et d'autres maladies infectieuses intestinales, dans les années 90, ces causes se sont fondamentalement modifiées. En Colombie, en 1992, la mort par violence touchait toute la population sans discrimination de sexe, d'ethnie, de groupe social ou de filiation politique. Les morts violentes sont la première cause de décès dans le groupe des femmes entre 15 et 44 ans et la onzième pour les femmes tous âges confondus.

Ces quatre dernières années, 108 000 personnes sont mortes de manière violente, principalement des jeunes. Ce phénomène a une incidence sur le nombre de femmes chefs de famille, en tant que veuves ou orphelines devant prendre leur famille en charge. La gravité de ce phénomène en tant que problème d'État et de santé publique est jusqu'à présent passée inaperçue. Et pourtant il entraîne chez les femmes de profondes dépressions et frustrations se traduisant souvent à leur tour en violences exercées par ces femmes sur les enfants. S'ajoutant à la violence sociopolitique, une violence sociale et familiale qui reste invisible s'exerce contre la femme, notamment par le fait que les politiques maternalistes de santé publique ne consacrent leur attention qu'à la dimension reproductive. La violence sexuelle qui affecte la santé physique et mentale des femmes est également un grave problème en Colombie.

Les femmes victimes de la violence sociopolitique sont souvent l'objet de déplacements forcés, et sont plus vulnérables aux agressions sexuelles en raison de cette situation et du manque de protection économique et affective dans lequel elles se trouvent. Les difficultés de survie augmentent leurs risques de devoir recourir à la prostitution. Enfin le nombre de grossesses précoces parmi les adolescentes pauvres est en augmentation.

Les « mères communautaires »

Au niveau des conditions de vie quotidiennes, la détérioration est liée au rythme accéléré d'urbanisation annuel de 6 %, qui fait qu'actuellement 74 % de la population colombienne vit dans les villes, Bogotá ayant 6 300 000 habitants. Les logements, les services publics et l'habitat sont extrêmement précaires. Ceci conduit à une surcharge du travail des femmes, qui doivent gagner leur vie dans le secteur de l'économie informelle, assumer la responsabilité domestique dans des conditions très dures et travailler pour la communauté, afin notamment de résoudre des problèmes de santé, d'obtention d'eau potable et de garde des enfants.

Afin de contribuer à résoudre le problème de la garde des enfants, ont été créés au début des années 80 des « foyers de bien-être » (*hogares de bienestar*, ou « hobis »). Il s'agit d'un système de crèches à domicile où une femme, la « mère communautaire », reçoit chez elle 15 enfants, les garde et leur prépare à manger en échange d'un demi-salaire minimum. Un petit prêt lui est octroyé pour améliorer l'espace destiné aux enfants. Ces crèches, regroupées par 10 ou 15 dans le même quartier, sont administrées par des associations de parents. Celles-ci effectuent les achats d'aliments auprès des fournisseurs agréés, fournissent quelque matériel pédagogique, remplacent les ustensiles usagés quand le budget le permet et paient les salaires (de Suremain 1994).

Il est intéressant de constater que les « mères communautaires » et les « responsables de jardins d'enfants » sont les seuls groupes de femmes parmi les mouvements sociaux urbains qui ont des organisations capables de négocier avec l'État. En tant qu'exercice de citoyenneté, il s'agit là, dans le contexte actuel, d'un fait nouveau et significatif. Dans différents arrondissements de Bogotá (regroupement de quartiers créés par la loi de décentralisation, dotés d'un conseil d'arrondissement élu au suffrage universel qui gère un budget relativement important), des mères communautaires se sont présentées sur des listes « civiques » pour la défense de leurs droits et de programmes sociaux. Beaucoup d'entre elles sont des dirigeantes communautaires qui participent à de nombreuses activités culturelles, de santé, de programmes de logement, etc., avant de devenir « mères communautaires ».

Propositions des femmes pour leur santé et celle de leur famille

A partir de leur expérience de vie, les femmes définissent des concepts et des propositions politiques. Ainsi, les femmes des secteurs populaires urbains parlent de lutter pour améliorer la qualité de la vie, ce qui pour elles ne se réduit pas à développer des espaces verts dans le quartier, mais à résoudre divers problèmes liés à la volonté de mieux vivre : l'emploi, l'habitat, les services urbains, la santé, la vie personnelle, les relations familiales, la dignité.

Lorsqu'elles participent à des séances d'évaluation des programmes sociaux, les femmes emploient un seul terme, celui d'amélioration de la santé, en lui donnant un sens diversifié : elles expliquent par exemple leurs motivations pour participer dans des programmes de compostage d'ordures, de restaurants communautaires et de plantes médicinales par leur souhait de lutter contre la pollution afin de préserver la santé ; participer à des programmes de distribution d'aliments pour améliorer la santé des enfants ; adopter la culture organique et la transformation des plantes médicinales en crèmes et onguents pour contrôler les maladies

sans recourir aux produits chimiques et jouir ainsi d'une meilleure santé ; chercher à réduire le travail domestique pour être en meilleure santé (plus reposée, moins stressée). La santé est ainsi un fil conducteur complexe qui les amène à s'intéresser à de nombreux thèmes (de Suremain 1994)

Politiques de santé envers les femmes, 1985-1995

Les efforts institutionnels ont amélioré certains indicateurs de la santé féminine : la mortalité maternelle, l'espérance de vie, la diminution de la mortalité infantile, la couverture du suivi des enfants de moins de sept ans, les accouchements assistés, le contrôle prénatal... Les ressources humaines en santé ont augmenté de façon significative. Le nombre de médecins est passé de 5,4 à 9,4 pour mille habitants, le nombre de dentistes et d'infirmières par habitant s'est également accru.

Cependant, la couverture du système de santé en Colombie continue à présenter de graves limites : la sécurité sociale ne couvre que 20 % de la population. A la couverture insuffisante du système de santé s'ajoutent des conditions sanitaires de base très déficientes. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), seulement 49 % de la population est approvisionnée en eau de bonne qualité. A la campagne et dans les ceintures pauvres des grandes villes, les services d'approvisionnement en eau potable et le système d'égout ne couvrent respectivement que 16 % et 10 % des logements. Sur le plan de la nutrition, le panorama reste préoccupant. En 1986, 12 % des enfants colombiens de moins de 3 ans était en dessous de la moyenne poids/âge et 21 % en dessous de la moyenne taille/âge. Le problème de la malnutrition infantile devient plus grave à partir d'un an et touche 27 % des filles et garçons entre 12 et 23 mois. Si la mortalité infantile a diminué, le chiffre de 40 morts pour mille enfants nés vivants est un taux relativement élevé pour la région.

Parmi les programmes de santé dirigés vers les femmes par les gouvernements successifs entre 1985-1995, on peut citer :

— le Plan national pour la survie et le développement de l'enfance (PNSDE), destiné à renforcer les actions du programme materno-infantile, ayant une perspective de santé intégrale de la femme, centré sur la famille (1985) ;

— le programme de détection précoce et de contrôle du cancer du col de l'utérus, Institut national de cancérologie (1990) ;

— le Plan national de santé et nutrition, DNP, ministère de la Santé ;

— le programme « Santé pour les femmes, femmes pour la santé », (1992). Ce dernier programme intègre une perspective de genre, il cherche à réorienter les services d'assistance à la santé de la femme en dépassant la dimension materno-infantile et reproductive et en

l'élargissant notamment à l'assistance en cas de violence contre les femmes et les filles. Parmi les thèmes qui ont orienté la formulation du programme de santé pour les femmes, on peut relever : la malnutrition féminine, en particulier parmi les enfants filles ; la santé reproductive et la sexualité des femmes ; la mortalité maternelle par avortement et par des causes pouvant être prévenues ; les grossesses des adolescentes ; les grossesses non désirées ; la violence contre les femmes ; la santé professionnelle et la santé mentale.

La perspective de genre incluse dans le programme Santé pour les femmes, femmes pour la santé du gouvernement de Gaviria (1991-1994) a mis en relief les rapports entre la discrimination sociale des femmes et la santé. Le président actuel, Ernesto Sampers, a inclus, dans son programme la nécessité d'équité et de participation des femmes, dans un document approuvé par le Conseil national de politique économique et sociale (CONPES), définissant une stratégie d'action pour diminuer l'inégalité entre les hommes et les femmes, avec pour mot d'ordre « rembourser la dette sociale aux femmes ».

Dans le cadre de ce programme, un réseau de solidarité sociale a été constitué, incluant un soutien spécial aux femmes chefs de ménage les plus pauvres à travers des subventions de logement, des aides pour l'achat de matériel scolaire pour les jeunes filles les plus pauvres, ainsi que des mesures pour améliorer les conditions de travail des mères communautaires. Ce programme suscite quelques réserves dans la mesure où la commission constituée pour le mettre en œuvre ne semblerait pas être prête à réfléchir sur les expériences déjà réalisées, ce qui pourrait conduire à répéter les erreurs du passé (S. Ramirez 1994).

Conclusions

— Pour travailler avec les femmes il est important, d'après Argelia Londoño, de partir d'une éthique de l'estime de soi, afin de renforcer la confiance des femmes en elles-mêmes et de les transformer en sujets conscients de leur destin individuel et collectif.

— Le concept de santé intégrale doit prévaloir sur n'importe quelle approche partielle ou biomédicale. Dans une perspective de genre, la santé n'est pas restreinte à la santé reproductive des femmes mais au rapport harmonieux et autonome que la femme peut établir avec ses semblables et avec son environnement. Ceci implique non seulement l'absence de maladies, mais le bien-être, ce qui suppose une qualité de vie où soient satisfaits les besoins en logement, éducation, alimentation, santé, etc. Cela suppose aussi que la femme ne soit plus subordonnée ni discriminée, mais qu'elle soit considérée comme sujet et comme

citoyenne, avec le droit aux loisirs et au repos, à décider de sa propre vie, de son propre corps, de sa sexualité. Elle doit parvenir ainsi à l'estime de soi et à l'autonomie.

— On ne peut ignorer les efforts réalisés durant cette décennie pour la visibilisation du phénomène de la pauvreté parmi les femmes chefs de famille. Des améliorations sont évidentes au niveau d'indicateurs tels que l'incorporation des femmes au travail rémunéré, l'éducation élémentaire et universitaire, la réduction du taux de fécondité et la morbi-mortalité infantile, la reconnaissance des droits civiques et politiques. Cependant, tout cela ne garantit pas une amélioration substantielle des conditions de santé et de vie des femmes (Sanchez).

— Le gouvernement actuel du président Sampers s'est donné comme mot d'ordre la défense des droits de l'homme et le « saut social » (avec des garanties pour la santé, l'éducation, l'emploi et le logement). Un pacte social a été défini pour obtenir une concertation entre les différents secteurs de la société afin de maintenir l'inflation à un rythme qui n'entraîne pas de hausse du coût de la vie et à travers l'établissement d'un réseau de solidarité sociale, dont l'un des objectifs est d'aider les femmes chefs de famille par des subventions.

Les politiques sociales qui commencent à se mettre en place suscitent de grandes préoccupations. Certains se demandent si l'on n'est pas en train de « sauter dans le vide » en destinant un budget très élevé à un réseau de solidarité qui correspond, lorsqu'on l'analyse de manière critique, à un réseau assistantialiste, n'offrant que des palliatifs face à la détérioration réelle de la qualité de vie parmi différents secteurs de la population, sans offrir d'alternatives réelles de changement des structures d'inéquité.

— Les perspectives de santé des femmes chefs de famille pauvres exigent notamment, si l'on veut les améliorer, de comprendre l'amplification du phénomène et la plus grande vulnérabilité de ces femmes devant la maladie. Une enquête récente dans sept villes du pays a relevé des journées de travail parmi les femmes du secteur informel de l'ordre de 20 heures...

— L'impact de la violence dans la vie quotidienne et le nombre si élevé de morts qui en résulte comptent parmi les profondes préoccupations de la société colombienne. Que faire lorsque l'on constate que la première cause de mortalité chez les Colombien(ne)s de 15 à 45 ans est la violence (massacres, meurtres, suicides) ?

Toutes les propositions politiques actuelles définissent la construction de la paix comme le premier objectif à atteindre. Il faut déraciner les causes des grandes inégalités dans le pays par des politiques sociales

visant à redistribuer les revenus. Il est urgent de travailler de manière concertée, en impliquant tous les secteurs de la société, l'État, la société civile, les églises, la famille, les organisations sociales, les organisations féminines, le mouvement social des femmes, etc., à la construction de la paix. Il faut éliminer le modèle patriarcal autoritaire et violent et commencer par construire la démocratie dans le ménage, dans la famille, dans le couple. Il faut faire connaître et dénoncer les mauvais traitements contre les enfants dans la famille, si l'on veut commencer à réduire la violence.

— La guerre non déclarée contre la démocratie, ainsi que les catastrophes naturelles, provoquent de plus en plus de déplacements forcés de familles, entraînant une augmentation du nombre de femmes chefs de famille. Les femmes devenant veuves à cause des massacres et des conflits armés doivent souvent reconstruire leur vie ailleurs, sans connaître personne là où elles s'installent, craignant d'être persécutées se méfiant des autres. Elles vivent la tension de se retrouver uniques responsables de leurs enfants et seules.

— Les femmes pauvres dans les grandes villes colombiennes ont créé l'un des plus importants mouvements nationaux, celui des « mères communautaires », comptant 70 000 femmes, qui se sont constituées comme un interlocuteur et une force organisée devant l'État. Le féminisme et le mouvement des femmes populaires se sont affirmés et peuvent porter les revendications des femmes chefs de famille pauvres. Plus spécifiquement, un réseau de santé des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes s'est formé et a réalisé un travail d'information important sur ce thème de la santé depuis dix ans.

Bibliographie

ARANGO Yolanda, *Autocuidado, una toma de decisión de la mujer frente a su salud*, Cali, nov. 1991.

BIRD C.E., « Gender, time use, and health », *Journal of Health Social Behavior* 32 (2).

BONILLA Elssy, RODRIGUEZ Penelope, « Fuera del Cerco, Mujeres, Estructura y Cambio Social en Colombia », *Agencia Canadiense de Desarrollo Internacional*, Bogotá, 1992.

BONILLA E., *Los Proyectos de desarrollo con perspectiva de género*, Bogotá, Facultad de Economía, Uniandes, mimeo, 1991.

GUTIERREZ DE PINEDA Virginia, *Familia y Cultura en Colombia*, Univ. de Antioquia, 1975.

LEON Magdalena *et al.*, *Mujeres y Participación Política, Avances y Desafíos en América Latina*, Tercer Mundo Editores, Bogotá, 1994.

LONDOÑO María Ladi, *Practica de Libertad en Sexualidad y Derechos Reproductivos*, Cali, 1991.

LONDOÑO Argelia, JARAMILLO Gloria Maria, *Las mujeres remiendan la pobreza*, Universidad de Antioquia, 1994.

LONDOÑO Argelia, *Hacia una Etica del Amor Proprio en las Mujeres*, Cali, 1991

MARIÑO German, CENDALES Lola *et al.*, *Salud, Mujeres y Trabajo*, Guia de Apoyo Metodológico, Bogotá, 1994.

PATIÑO C.A. *et al.*, *Pobreza y Desarrollo en Colombia, su Implicación sobre la Infancia y la Mujer*, UNICEF-DNP-ICBF, n.d.

PNUD, Proyecto Regional para la Superación de la Pobreza, *América Latina : El Reto de la Pobreza*, 1992.

RAMIREZ Socorro, « El Salto Social, Un Salto al Vacío ? », *FEMPRESS*, nov. 1994.

REY DE MARULANDA Nohora y Ayala U., « La Mujer y la Familia en la Economía Colombiana », *Foros interdisciplinarios*, n° 1, Bogotá, Universidad de los Andes, 1992.

SANCHEZ Olga Amparo, directrice de la maison de la femme à Bogotá, « Lo invisible y lo visible de la salud de las mujeres », *Revue du réseau de santé*, ISIS International, n.d.

SARMIENTO E. *et al.*, *Cambios Estructurales y Crecimiento, 20 años de Experiencia Colombiana*, Bogotá, Tercer Mundo Editores et Ed. Uniandes, 1992.

SARMIENTO, LIBARDO, *Modernidad, Mujer y Calidad de Vida en Colombia*, 1994.

DE SUREMAIN Marie Dominique, *Les femmes dans l'environnement urbain en Colombie*, ENDA, 1994.

VALDES Teresa, GOMARIZ Enrique, FLOREZ Carmen Elisa, CANO María Gloria, *Mujeres Latinoamericanas en Cifras*, Flacso, 1993.

YEPES Francisco José, *La Salud en Colombia, Documento General*, tomes I y II, Ministerio de Salud, Departamento Nacional de Población, 1990.

ZAMUDIO Lucero, RUBIANO Norma, *Las Separaciones Conyugales en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, Bogotá, 1991.

ZAMUDIO Lucero, RUBIANO Norma, *La Nupcialidad en Colombia*, Universidad Externado de Colombia, 1991.

Revues, documents officiels

Informe Nacional de Colombia, Consejería Presidencial para la Política Social, préparé pour la 4^e conférence mondiale de la femme à Beijing, Chine, 1994.

Libro Blanco de la Mujer Colombiana, Presidencia de la República, 1994.

Lineamientos en Salud Reproductiva y Tecnología Diagnostica Perinatal, séminaire du Servicio Seccional de Antioquia, Memorias, 1988.

Política Integral para las Mujeres Colombianas, Presidencia de la República, Consejería para la Juventud, la Mujer y la Familia, mars 1993.

República de Colombia, *Diario Oficial*, Ley 82, 1993.

La loi stipule que la femme peut être chef de famille même si elle n'est pas séparée. Pour être reconnue en tant que telle, il faut qu'elle déclare remplir les conditions stipulées par la loi devant un notaire. Il est prévu que ceci n'implique pas de frais notariaux. Cependant l'existence de cette loi est peu connue, une large divulgation serait nécessaire pour que les femmes concernées puissent en bénéficier.

Red de Salud de las Mujeres Latinoamericanas y del Caribe, Isis Internacional, 2-3/94.

Salud para las Mujeres, Mujeres para la Salud, Ministerio de Salud de Colombia, 1992.

Femmes, citoyenneté et violences en Algérie

Baya BENYAHIA

« Ils s'étonnent de vous voir dirigés par une femme. C'est qu'ils sont des marchands d'esclaves. Ils voilent leurs femmes pour mieux les vendre. Pour eux, la plus belle fille du monde n'est qu'une marchandise... Ils l'enveloppent, la dissimulent comme un trésor volé. Il ne faut surtout pas qu'elle parle, qu'on l'écoute. »

Ainsi Dihiya, princesse des Zénètes et des tribus botr, berbère et guerrière, mieux connue sous le nom de Kahena (la prophétesse), décrivait les troupes arabes de Hassan en 686 ap. J.-C. Elle fut décapitée vers 700, après une longue poursuite qui l'emmena de la région de Gafsa jusque dans les monts du Hódna.

Durant la colonisation française, dès le petit jour, on voyait une multitude de voiles blancs dans les rues et sur les routes, innombrables « boniches », les « Fatmas », qui allaient chaque matin travailler chez les autres. Pas question un instant d'imaginer ces filles allant à l'école, d'une part parce que l'accès de l'école publique, laïque et républicaine de Jules Ferry était réservé, outre aux « vrais » Français, aux enfants de quelques rares propriétaires fonciers, d'exceptionnels industriels et des caïds (du moins jusqu'aux années 50), mais de surcroît ces enfants « indigènes » scolarisés étaient essentiellement des garçons. Dans la société algérienne, habituée à résister par le repli sur soi et « l'enkystement », la femme est, comme dans d'autres civilisations et d'autres cultures, le centre des valeurs archaïques, sacralisant « l'honneur », la circulation des alliances matrimoniales, de la terre et du sang, lieu de contrôle de la sexualité, enjeu majeur de la tradition. L'un des aspects de la résistance culturelle à l'ordre colonial résidait dans la lutte contre toute assimilation au droit de la famille français. Ce n'est d'ailleurs que tardivement (en 1931, par la réforme du statut de la femme kabyle) que le législateur français a tenté de réglementer le droit des personnes.

Ainsi, dans une société imprégnée de culture islamique, le débat sur les droits de la femme s'est inscrit tout naturellement dans le Coran, texte sacré immuable, et dans la charia, source fondatrice du droit en islam.

Au moment même où les peuples du monde et les Algériens eux-mêmes se soulèvent pour la liberté et l'égalité contre le joug colonial et au nom de spécificités diverses, il y a recours au débat théologique dès qu'il s'agit du statut juridique de la femme.

Or, dès la deuxième moitié du XIX^e siècle, deux courants islamistes s'opposent déjà : l'un « intégriste » poursuit la démarche des « frères musulmans » d'Égypte (Hassan El Banna, Sayyed El Qotb) et exige, par la réislamisation politique, d'occuper le pouvoir et l'État ; l'autre met davantage l'accent sur la réislamisation de la société, des individus et de la culture. Quant au Mouvement des oulémas, dirigé par Ibn Badis, il s'inscrit à cette époque dans une ligne réformatrice : il prône une émancipation islamique de la femme et appelle à une relecture des sources à la manière des « féministes » musulmans (Rachid Reda ou Kacim Amin). Tous ces mouvements refusent cependant l'idée de séparer le sacré du pouvoir politique et législatif. Ce n'est qu'à partir de 1920 que les notions de « personne humaine » et de « sujet de droit » reposeront à certains théologiens musulmans du courant dit « laïciste » le problème de la séparation du politique et du religieux.

Ces différentes tendances, présentes dans le mouvement de libération algérien, s'affronteront entre elles et avec les groupes démocrates et laïcistes. Des compromis seront passés entre les uns et les autres, qui devront être payés dans les années suivantes. Certains affrontements se traduiront aussi par des règlements de comptes et des assassinats politiques, dès cette période. A titre d'illustration, la réforme des règles du mariage, introduite en 1959 par le pouvoir colonial, entraînera, la même année, une vive protestation du FLN auprès des instances internationales, au nom de la charia. A l'indépendance, la « décolonisation du droit familial » a vite pour principal enjeu le statut de la femme et ce, malgré les affirmations officielles du rôle majeur joué par les femmes au cours de la guerre de libération. Dès 1963, une commission d'oulémas propose d'élargir la polygamie à six femmes. Si la Constitution de 1963 (article 12) affirme l'égalité des sexes, un meeting organisé en janvier 1965 proteste contre le sport féminin et les défilés de jeunes filles et réclame un statut islamique pour les femmes. Le 8 mars 1965, les femmes algériennes manifestent pour exiger un code fondé sur l'égalité des sexes et la protection de la loi pour leur souhait légitime de participer à l'édification nationale. Fin 1965, un avant-projet de Code, particulièrement rétrograde, est mis en circulation puis renié par le ministre de la Justice et le chef de l'État en mars 1966, face à l'opposition active des Algériennes.

Mais quel que soit l'affrontement entre traditionalistes et modernistes, tous restent sagement dans le cadre de l'islam. Les années suivantes sont consacrées par le pouvoir au démantèlement de tous les

réseaux d'opposition démocratique. La Sécurité militaire est partout. La police arrête, torture. Le silence international est terrible. Les syndicats sont démantelés, les opposants emprisonnés, la presse muselée. C'est l'époque de l'industrie industrialisante, l'avènement de la technocratie et, curieusement, le soutien aux mouvements de libération dans le monde.

Un second projet avorte en 1970, puis un autre en 1973. La loi du 5 juillet 1973 abroge toute la législation antérieure à l'indépendance et laisse le contenu du droit de la famille à l'appréciation des tribunaux, tout en le soumettant aux règles de la charia. C'est dire que, dès cet instant, la voie était ouverte à tous les dépassements et toutes les exactions envers les femmes dans des domaines aussi importants que la réglementation de la polygamie, la répudiation, les droits de succession ou la tutelle matrimoniale.

Ce n'est qu'en 1979 que le projet de Code de la famille est relancé. Critiqué par les associations féministes, il est déposé cependant le 28 septembre 1981 sous forme de projet de loi devant l'Assemblée nationale, regroupement d'individus recrutés sur la base du fameux « article 120 ». Les femmes descendent dans la rue. Manifestations, réunions clandestines ou semi-clandestines, pétitions, rassemblements devant l'Assemblée nationale se succèdent. Des *moudjahidates*, des enseignantes, des étudiantes sont arrêtées. Le projet est renvoyé *sine die*. Il sera voté en juillet 1984, de nuit et dans le secret le plus total.

Ce code consacre la prééminence de l'homme sur la femme et l'inégalité sexuelle devant la loi. La femme est désormais mineure à vie. Ce code est en contradiction tant avec la Constitution de 1976 qu'avec celle de 1989. La suprématie de l'homme sur la femme, le devoir d'obéissance pour la femme et d'entretien pour l'homme, consacrés par la loi, instituent une division sexuelle dans l'organisation de la famille et place la femme sous protection, donc sous dépendance économique. L'accès au travail des femmes est dès lors réglementé par l'accord préalable du tuteur légal, père, époux, frère, oncle, fils, etc.

La femme algérienne du Code de la famille est donc « placée sous tutelle matrimoniale lors de la conclusion du mariage, sous dépendance de son époux par la suite, privée de toute autorité juridique sur ses enfants, discriminée devant le divorce, réduite à une moitié dans l'héritage, interdite d'union en dehors de sa religion, privée de sa nationalité en cas de transgression » (mariage avec un étranger).

Par contre, la femme est considérée comme un sujet de droit à part entière en matière civile, pénale, administrative ou commerciale. En principe donc, pas de discrimination ! Pourtant, en toute illégalité et dès 1981, les services des frontières ont soumis pendant plusieurs mois le droit pour une femme de quitter le territoire algérien à une autorisation du père ou du mari. Jusqu'à présent, une femme, même divorcée ou répudiée, ne peut aller à l'étranger avec ses enfants sans l'autorisation du père. Des administrations de communes ont refusé de délivrer à des

femmes des « certificats de résidence », intitulés alors « certificats d'hébergement » au domicile du mari.

La femme est un « bien familial ». Ceci définit ce que N. Saadi nomme pudiquement « l'égalité différenciée ».

Des agressions et des mises à mort par la foule de femmes, vivant seules ou avec leurs enfants, sont rapportées à partir de 1986 et ont aussitôt déclenché de violentes réactions des associations féministes de lutte contre le Code de la famille, sans ébranler des pouvoirs publics déjà démissionnaires, ou pire, complices.

Si la législation du travail est non seulement non discriminatoire mais, sur certains points, plus avancée que celle de certains pays développés, l'emploi féminin demeure insignifiant et même a reculé depuis 1987, sous le double effet des difficultés économiques et du discours intégriste. Comme partout, l'articulation vie familiale/vie professionnelle se fait au détriment des femmes. Là aussi règnent la violence et les abus : des campagnes sont menées par les intégristes contre la féminisation de l'enseignement ; des femmes sont relevées de leurs fonctions parce que des hommes refusent de travailler sous leurs ordres ou simplement avec elles ; la séparation des lieux de travail entre hommes et femmes est exigée par les groupes intégristes, le port du *hidjab* également. Les menaces, les agressions et les assassinats pour refus d'obtempérer sont légion, même si la presse, tant algérienne qu'internationale, n'en parle guère.

Les principaux textes régissant le système d'enseignement ne contiennent en principe pas de réserves sexistes. Pourtant, en 1971, les cités universitaires de filles sont séparées de celles des garçons par les centres d'œuvres universitaires. La loi 89-03 du 14 février 1989 rend facultative la pratique sportive féminine dans les établissements scolaires (l'objectif de certains députés étant la suppression du sport féminin). De violentes campagnes ont été menées contre la mixité et pour le port du *hidjab*. De jeunes intégristes ont instauré un couvre-feu pour les étudiantes logées dans les cités universitaires, contrôlent leurs allées et venues, les empêchent de sortir après une certaine heure et les châtient en cas de désobéissance, alliant la violence physique et sociale. « L'école est aujourd'hui l'otage d'un discours liturgique ». Et au discours de l'institution scolaire, s'enchaîne celui de la mosquée, puis celui de la rue, pour obtenir la séparation des sexes (*infiçal*) puis l'exclusion des femmes de l'univers extérieur, réservé aux hommes. Entre mentalités et lois, l'État louvoie, les démocrates tergiversent.

L'action politique des mouvements de femmes en Algérie est restée longtemps imprégnée de la légitimité historique, conférée par leur participation au combat armé pour l'indépendance nationale. C'est aussi la participation massive des femmes aux manifestations du 11 décembre 1960 qui marque l'attachement des Algériens à l'autonomie et impressionne l'opinion. Durant 26 ans, les activités politiques féminines officielles sont cantonnées à l'UNFA, organisation sous tutelle du FLN et

prolongeant celui-ci dans les milieux féminins. C'est surtout dans les mouvements de contestation universitaires que s'érige un véritable mouvement de défense des droits des femmes. Même dans les partis d'opposition clandestins, la citoyenneté des femmes reste subordonnée à d'autres priorités. C'est à l'occasion des tentatives successives de promulgation des codes de la famille que se mettent en place de véritables revendications féminines, mettant en cause les fondements mêmes de l'ordre patriarcal qui domine les structures sociales et le système politique. Dès 1981, elles investissent la rue. Face à la violence, elles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans le refus, à produire leur propre identité politique, à rejeter la haine et la mort, en occupant l'espace public dont on veut les chasser, passant de la situation d'enjeu à celle d'acteur politique autonome.

Le vote des femmes en particulier est l'objet de manipulations, surtout depuis les événements d'octobre 1988 et le passage au pluripartisme (les élections dans le cadre du parti unique ne comportaient guère d'enjeu). La loi électorale 89-13 du 7 août 1989 autorisait le vote par procuration ; celle du 27 mars 1990 maintient la dispense de procuration entre les époux et « limite » le nombre de procurations à trois. Lorsqu'on sait les relations qui existent dans les familles, on se rend compte que ces dispositions sont contraires à l'exercice de la citoyenneté par les femmes. Qu'on se rappelle, quand d'aucuns parlent des méfaits de « l'arrêt du processus électoral » de décembre 1991, qu'outre les 60 % d'abstentions, un grand nombre de femmes n'ont pas eu accès aux urnes.

Cet exposé avait pour objectif de mettre en lumière les violences faites aux femmes dans la défense de leurs droits et l'exercice de la citoyenneté, bien avant que l'assassinat ne devienne un moyen de pression et d'oppression des populations en Algérie. J'espère qu'il aura démontré à quel point la question des femmes apparaît aujourd'hui comme une véritable « guerre politique », engageant un projet de société qui traverse l'espace public, l'école, le travail, la famille et l'ensemble des relations entre les individus, dans ce pays qui cherche encore sa voie entre un passé mythique et un avenir obligatoire.

Aujourd'hui les femmes d'Algérie, kidnappées, violées, abattues, égorgées, menacées dans leur vie et dans leur famille, juste parce qu'elles refusent de disparaître de la scène publique, n'ont que le choix entre la violence physique et la violence de l'exil, si elles veulent poursuivre leur combat pour un pays libre, où le mot « citoyenneté » aurait encore un sens.



Pauvreté, exclusion et citoyenneté

Jeanne BISILLIAT

« La conscience du pauvre est claire ; pourtant il a honte... Il se sent hors de vue d'autrui, cherchant à tâtons dans le noir... L'humanité ne lui prête nulle attention. Il avance et rôde sans qu'on le voit... on ne le désapprouve pas, on ne lui reproche rien ; simplement on ne le voit pas. »

John Adams

On ne peut réfléchir sur l'évolution des relations de genre depuis ces vingt dernières années sans être frappé par la présence d'un certain nombre de paradoxes dont la fonction première est, sans aucun doute, de continuer à assurer, en dépit des revendications et avancées féministes, la permanence d'un certain ordre culturel fondé sur la subordination des femmes et le pouvoir des hommes.

Le dernier en date de ces paradoxes apparaît avec la forte diffusion du concept de développement durable qui a pris toute son ampleur depuis la conférence de Rio en 1992 et qui démontre une avancée épistémologique de la pensée féministe en imposant de placer la réflexion sur les femmes dans le contexte mondial de l'économie et de la politique, contexte fondé sur un grand nombre d'interdépendances complexes. Mais, en même temps que les discours et les convictions de certains permettent aux femmes, par l'introduction de ce concept, d'accéder en théorie et, quelque peu, en pratique à un espace démultiplié, symboliquement décloisonné, potentiellement égalitaire, un autre ensemble constitué, cette fois, de faits structurels (entre autres les crises économiques, la dette, les politiques d'ajustement structurel, la dépendance accrue des pays du Tiers monde) renforce la féminisation de la pauvreté, les replongeant dans l'espace restreint et obscur de la survie individuelle.

Ce sont les liens entre cette pauvreté, structurelle, et l'exclusion, que l'on ne peut plus penser conjoncturelle, dont je voudrais parler dans cet article. Pour tenter d'y arriver, je procéderai par des juxtapositions qui permettent la mise en perspective dialectique d'un ensemble de contradictions d'où émergent, pour les femmes pauvres, de nouveaux modes alternatifs – encore précaires, balbutiants – d'entrée dans le politique, dans la citoyenneté. Parmi eux, j'ai choisi, parce que je l'ai étudié au Brésil¹, le cas d'un mouvement populaire à Sao Paulo.

S'il faut tout d'abord parler des grands phénomènes économiques qui fondent aussi bien l'exclusion des hommes que celle des femmes, de façon différenciée il est vrai, il est tout autant nécessaire d'évoquer d'autres raisons – idéologiques, philosophiques, politiques – qui légitiment un autre type d'exclusion, touchant exclusivement toutes les femmes du seul fait de leur sexe. C'est cet ensemble cumulatif qui permet de comprendre plus clairement que l'exclusion est, elle aussi, sexuée ; cela renforce la valeur exemplaire, mais si fragile, de ce que certaines femmes, des mouvements populaires arrivent à conquérir sur le plan de la citoyenneté.

Les aspects économiques

La dialectique de l'émancipation politique des pays, commencée avec la fin des colonialismes, n'a pu arrêter les phénomènes de domination qui, au contraire, ont pris de nouvelles formes s'accroissant avec la mondialisation de l'économie, ses distorsions, ses crises. Les différents modèles de développement mis en œuvre depuis 1945 confirment que « la maladie de la raison pousse les hommes à considérer le monde comme une proie » (Adorno). Tous ces modèles n'ont su enrayer ni la montée croissante de la pauvreté dans le Tiers monde ni son amplification dans le monde occidental, où ce phénomène est pudiquement baptisé Quart monde.

Au niveau international, le rapport d'inégalité qui a doublé au cours des 30 dernières années est au moins de 1 à 150, les 20 % les plus pauvres de la population mondiale ne reçoivent que 0,2 % du total des prêts consentis par les banques commerciales et 1,3 % des investissements mondiaux, leur contribution au commerce mondial ne s'élève qu'à 1 % et leur part du revenu mondial n'est que de 1,4 %². Pays riches et pays pauvres sont en compétition dans une situation d'inégalité. En effet, l'économie des pays pauvres repose sur l'exportation de leurs produits de base qui représentent entre 65 et 90 % des exportations de

1. Cette recherche fut menée dans le cadre de l'accord CNPQ-ORSTOM de 1987 à 1991.

2. *Rapport mondial sur le développement humain*, 1992, PNUD.

l'Amérique latine et de l'Afrique, matières premières dont les prix ont chuté de façon spectaculaire dans les années 80 (les fermiers de Tanzanie reçoivent 28 % du prix mondial pour leur café et 7 % pour leur thé³). Le rapport 1992 du PNUD sur le développement humain nous en explique les raisons : une baisse de la demande accompagnée de l'obligation pour ces pays de rembourser leur dette ce qui les amène à accroître leurs productions exportables pour créer des devises. Mais qui oblige les pays pauvres à rembourser leurs dettes ? Qui oblige ces pays à souscrire aux politiques d'ajustement structurel qui, à leur tour, les force à augmenter leurs productions exportables et à réduire leurs dépenses publiques notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui frappe les femmes en premier. Les pays riches ont reçu, entre 1982 et 1989, la somme incroyable de 242 milliards de dollars au titre de la dette alors qu'ils n'ont donné que 49 milliards d'aide entre 1980 et 1982.

Le remboursement de la dette finance le développement des pays riches.

Par ailleurs, les marchés mondiaux ne sont pas libres. Les pays riches protègent leurs marchés nationaux contre les importations de nombreux pays, riches ou pauvres. Les barrières douanières augmentent avec le degré de transformation des matières premières (par exemple, les pays producteurs du Sud peuvent exporter du cacao mais pas du chocolat ; or, l'on sait depuis longtemps que la valeur ajoutée vient du produit transformé). Le GATT, club des pays les plus riches, a été créé pour que ces barrières douanières soient détruites mais les principes du GATT ne sont respectés que dans 7 % des cas⁴.

Ce que nous devons dénoncer, c'est que le remboursement de la dette est bénéfique aux pays riches et que ces derniers n'ont aucune raison de vouloir l'annuler. Au contraire, ils ont intérêt à perpétuer cette logique perverse qui fait que plus les pays remboursent, plus la dette augmente, plus les décisions souveraines des États sont dans les mains des créanciers. Cette situation constitue le plus récent mécanisme d'exploitation du Sud par le Nord en même temps qu'elle met en lumière l'échec du libéralisme.

Devant ces faits, devant la montée du commerce florissant mais illicite de la drogue, devant l'augmentation fantastique de la corruption, devant le renforcement des causes structurelles de la pauvreté dont les organismes d'aide internationale sont trop souvent à l'origine, ces mêmes organismes ne savent que décrire et mesurer. Cette « arithmétique du malheur », selon les termes de C.H. Booth⁵, a ainsi établi un seuil de pauvreté, puis un seuil de pauvreté absolue et maintenant le PNUD crée

3. Nnyiti M., « Liberal Economic policies in Tanzania : Their effects at the farm level » (with a student at Sorokiné University of Agriculture, Morogoro : Sorokiné University of Agriculture, 1989).

4. *Idem* 1.

5. Booth C., *Labour and Life of the People*, Londres, 1889.

des indices au calcul compliqué : l'indice IDH, du développement humain et l'indice ILP, de la liberté politique. Ces indices relèvent plus d'une étrange incantation magique, teintée de bonne foi et d'hypocrisie, que d'une volonté politique réelle de lutter contre les dysfonctionnements scandaleux de l'économie mondiale, formelle et informelle. Il suffit, pour s'en convaincre un peu plus, de regarder ce qui vient de se passer au sommet social de Copenhague en mars 1995, où les riches ont dénoncé l'inacceptabilité de la pauvreté, sa nécessaire disparition sans prendre pour autant le moindre engagement formel. Ceci fait partie des nombreux autres exemples de disjonction radicale de plus en plus ample entre discours et faits que la politique internationale, par mithridatisation progressive, cherche à nous faire cautionner. Nous devons prêter garde et refuser de nous laisser enfermer dans ces évidences fallacieuses qui stérilisent et insensibilisent notre perception du monde et dévoient l'intelligence que nous en avons.

Or, la pauvreté ne cesse d'augmenter et il faut donner à ce fait sa signification. Les trois quarts de l'humanité, 5 milliards et demi, vivent dans la pauvreté et l'on peut affirmer que les femmes sont les plus pauvres pour de nombreuses raisons (la plus importante étant les difficultés qu'elles ont d'accéder à des ressources productives suffisantes du fait de leur statut social inférieur), mais aussi parce que les crises en les frappant les premières ne font qu'aggraver leur pauvreté : « Nous pensons que la présente crise de désinvestissement social est principalement financée par les ressources d'un fonds social fourni par les efforts surhumains des femmes pauvres »⁶. Ainsi, 62 % des femmes vivent dans des pays ou des régions où le PIB par tête est inférieur à 1 000 dollars ; dans les années 80, la croissance annuelle du PIB *per capita* de ces pays a été inférieure à 10 dollars et, dans bien des cas, négative. En 1984, en Argentine, le revenu des femmes est tombé de 50 % au dessous de celui des hommes. En 1985, au Mexique, le père, la mère et un enfant devaient travailler pour obtenir un revenu équivalent à celui que le père, seul, gagnait en 1975. Toujours dans les années 80, les femmes pauvres travaillaient de 60 à 90 heures par semaine pour conserver le même niveau de vie misérable qu'elles avaient il y a 10 ans⁷.

Les politiques et les programmes d'ajustement structurel initiés par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale dans un grand nombre de pays, tout en apportant, selon beaucoup, une certaine amélioration aux économies nationales produisent en même temps des effets pervers : ces politiques ne sont pas neutres du point de vue du genre. Par exemple, 25 % des ménages ruraux dirigés par des femmes ne bénéficient pas de leurs avantages⁸; par rapport aux ménages ruraux

6. *The Invisible Adjustment : Poor Women and the Economic Crisis*, UNICEF, 1987.

7. *Les femmes dans le monde : des chiffres et des idées*, 1970-1990, Nations unies.

8. Jean M. Due, « Policies to overcome the negative effects of structural adjustment programs on african female-headed households », in *Structural Adjustment and*

dirigés par un homme, ceux dirigés par une femme sont peut-être de taille plus réduite mais comptent un plus grand nombre de dépendants, produisent moins car les femmes en milieu rural n'ont pas accès au crédit pour payer la main-d'œuvre supplémentaire qui serait nécessaire, ou pour payer les intrants ou les variétés à haut rendement. Elles doivent donc acheter la nourriture aux prix du marché, lesquels, avec l'inflation, ont beaucoup augmenté. Et il existe environ 30 % (chiffre global qui cache de fortes variations) de femmes chefs de famille, assumant presque seules la responsabilité économique de ceux qui vivent sous leur toit. Ces femmes, malgré des différenciations de classe, sont presque toujours plus pauvres que les autres.

La mise en place du concept de la féminisation de la pauvreté est étayée par des faits, des chiffres et des études qui ne laissent aucun doute. Les femmes pauvres, tout en ayant des statuts différents, forment néanmoins, en termes de relations de genre, un bloc homogène dans la mesure où il est soumis à d'identiques inégalités : temps de travail plus long et recours au travail des enfants, éducation et formation inférieures, mauvais état de santé et prévalence de l'anémie, chiffres élevés de mortalité maternelle, recours insuffisant aux services de planning familial et nombreux avortements clandestins.

Les raisons d'ordre ontologique

Néanmoins, l'exclusion des femmes de l'économique ne s'explique pas seulement par le système général d'inégalités que toute société met en place. Elle a d'autres fondements qui forment une chaîne causale dont les divers éléments d'ordre métaphysique, philosophique, politique, sont inextricablement mêlés.

La matrice de cette triple exclusion « ontologique » repose sans aucun doute sur la différenciation procréatrice entre les hommes et les femmes. Les conséquences de cette évidence biologique, tels les cercles concentriques qui ne cessent d'émouvoir la surface de l'eau dans laquelle un caillou a été jeté, sont toujours à l'œuvre dans une danse rhétorique où la culture ne cesse de vouloir se faire passer pour la nature.

La culture, la société, la religion ont toujours voulu maîtriser la fécondité des femmes au travers de règles et de coutumes très élaborées qui « justifient » l'infériorité féminine. Cette autorité, depuis l'émergence des grandes peurs de l'Occident devant la poussée démographique des pays pauvres, n'a fait que se renforcer puisque bien des pays doivent accepter la limitation des naissances pour obtenir des crédits de l'aide internationale : c'est par exemple l'une des conditions de l'obtention des

prêts accordés dans le cadre des politiques d'ajustement structurel. Les États, gouvernés par des hommes, imposent leur loi, au nom d'intérêts soi-disant supérieurs, avec autoritarisme, irresponsabilité et sans tenir compte des désirs et des besoins des femmes.

En Chine, la politique de l'enfant unique crée parallèlement 8 millions d'enfants dits « hors-plan », non déclarés, dont on peut se demander comment ils seront intégrés plus tard à leur société⁹.

En Iran, une série de mesures entraîne une baisse du taux de croissance de 3,1 à 2,7 % entre 1966 et 1976. Mais la révolution islamiste impose des changements juridiques et sociaux dont la conséquence est l'augmentation du taux de croissance de 2,7 à 3,8 % en 1986, soit dix ans plus tard. On comprend la brutalité des mesures.

A Madagascar où la pauvreté du monde rural est forte, les femmes veulent avoir moins d'enfants mais n'ont pas accès librement aux méthodes contraceptives à propos desquelles elles doivent par ailleurs, c'est leur responsabilité, convaincre leurs maris. Dans le monde, 1 enfant sur 5 n'est pas désiré.

Enfin, Singapour donne un exemple criant du conflit entre politique démographique et justice sociale tout en montrant une tendance extrêmement dangereuse vers l'eugénisme : en effet, l'état a instauré depuis cinq ans une politique différenciée en fonction des catégories socio-professionnelles : la fécondité ayant baissé, on encourage les riches à avoir des enfants tout en décourageant les pauvres de procréer et cette politique discriminatoire s'appuie sur une série de mesures concernant par exemple l'accès au logement, aux allocations familiales.

Ne nous y trompons pas, et ne considérons pas cet exemple comme une exception mais plutôt comme l'avant-garde d'un vaste mouvement de sélection biologique dont nous pouvons voir les premiers signes avec la mise en œuvre des NTR, nouvelles techniques de reproduction, dans les pays riches. La volonté eugénique n'est pas morte et les femmes doivent réfléchir à ce nouveau danger.

Que ce soit l'eugénisme, la stérilisation, le planning familial obligatoire ou défendu, la remise en cause incessante du droit à l'avortement qui se heurte au refus aussi obstiné qu'obsessionnel des forces conservatrices et religieuses, où se trouve la volonté des femmes, la maîtrise de leurs corps ? Des millions d'entre elles, des millions de femmes pauvres n'ayant pas le droit d'utiliser des contraceptifs ne peuvent exercer leurs droits d'être humaine, de personne responsable et cela constitue un scandale dont ne parlent pas les grandes institutions d'aide qui se limitent à un discours moraliste et quasi abstrait préconisant la réduction des naissances pour améliorer la santé et les conditions socio-économiques des femmes. Ce qui est vrai mais insuffisant.

9. Les données suivantes sont extraites de *Histoires de Développement*, revue trimestrielle, octobre 1993, n° 23.

La fécondité, la maternité doivent, pour être comprises dans leurs relations avec le monde, s'analyser en termes de pouvoir. Intervient ici la notion de « l'homme soutien de famille », si importante idéologiquement, qui justifie les pouvoirs, économique et légal, du mari. Mises à part les familles bourgeoises et aristocratiques dont les assises économiques reposent plus sur la capitalisation que sur l'obtention d'un salaire, cette notion n'a cessé et ne cesse d'être contredite par les faits. Les études féministes montrent que la participation économique des femmes à la vie du ménage continue à s'amplifier : leur croissante implication dans l'économie informelle en est un indicateur. Mais cette notion justifie, entre autres, les salaires inégaux, l'accès différencié à certains types d'emplois plus qualifiés, l'accent mis sur les avantages du temps partiel pour les femmes qui peuvent ainsi mieux s'occuper de leur famille, ce qui reste, aux yeux de tous, leur devoir « naturel ». L'insidieuse perpétuation de l'invisibilité et de la dévalorisation du travail féminin constitue le corollaire logique de la notion de l'homme soutien de famille et lui permet de perdurer en dehors de toute raison : voir le recueil des statistiques sur l'activité féminine qui, par l'usage de ce préjugé, continuent d'être massivement inexacts. Les périodes qui suivent les guerres font un grand usage de « l'homme soutien de famille » : on a ainsi retiré les femmes de certains secteurs d'activités qui n'avaient fonctionné qu'avec leur travail. A la fin de la guerre de 14-18, les ouvrières des industries sont renvoyées à leur foyer avec l'obligation de faire des enfants pour combler les énormes déficits provoqués par la terrible tuerie. Au cas où elles « voudraient » quand même travailler – on ne peut oublier le grand nombre de veuves – les autorités anglaises par exemple ne leur permettaient que les emplois de domestiques.

Ces manipulations s'assortissent souvent de considérations moralistes qui se font d'autant plus violentes qu'elles concernent des femmes chefs de famille. En effet, ces femmes, seules avec leurs enfants, restent en dehors, que ce soit ou non par choix personnel, des cadres légaux de l'institution familiale, et représentent justement ce que les systèmes sociaux ont toujours refusé : le désordre, le retour à l'état sauvage, à la horde primitive. Ce phantasme social a traversé tous les âges en prenant des formes plus ou moins virulentes mais qui sont toujours fondées sur la stigmatisation de la faiblesse de la femme, de sa dépravation « naturelle », physique et morale.

Voici deux exemples séparés par un siècle et demi : c'est leur intérêt :

— Au milieu du XVIII^e siècle, à Londres¹⁰, il existe un grand nombre de femmes chefs de famille et d'enfants illégitimes, base des théories de cette époque sur la pathologie sociale intimement liée à la peur de l'augmentation démographique des pauvres. En 1834 est édictée la loi des pauvres qui stipule que « pour endiguer le vice, il faut en faire porter

10. Françoise Barret-Ducrocq, *Pauvreté, charité et morale à Londres au XIX^e siècle : une sainte violence*, PUF, Recherches politiques, 1991.

la responsabilité aux femmes, seules gardiennes de leur corps et de la vertu sociale ». A partir de là, les recherches en paternité coûtent plus cher, la pension n'est plus versée à la mère et le divorce devient très difficile à obtenir. Voyons le cas Chapman contre Chapman : l'épouse d'un maître-maçon demande la séparation judiciaire car son mari est violent, la menace ainsi que ses enfants. « A cause de sa forte antipathie pour les médecins, il entre un soir dans une colère furieuse parce qu'elle a montré son genou au docteur ; il menace alors de la tuer avec un couteau à découper ». Le verdict de la cour prononce au contraire une « restitution des droits conjugaux », parce que l'époux « manque de sang-froid mais n'a aucune intention mauvaise contre sa femme ». Le président du tribunal, Sir Cresswell, déclare : « Il serait trop facile d'obtenir une séparation pour de telles peccadilles ».

— A New York, en 1993, un siècle et demi plus tard, Charles Murray, dans un article¹¹, réclame des sanctions économiques contre les mères célibataires, voulant les priver des allocations logement et des bons d'alimentation sous le prétexte que le gouvernement ne peut soutenir une jeune mère pauvre et irresponsable. La nouvelle majorité républicaine commence, depuis 1995, à mettre les mesures en œuvre.

Les diverses exclusions que nous venons de décrire brièvement sont encore renforcées par l'exclusion du politique qui s'origine dans la pensée philosophique gréco-romaine laquelle a nourri toutes les cultures judéo-chrétiennes, et bien d'autres par le biais du colonialisme. La polis, la cité est constituée d'un petit nombre d'hommes libres c'est-à-dire des chefs de famille qui, selon Aristote, sont établis comme monarques chez eux et font exécuter par les esclaves et les femmes tous les travaux nécessaires à la maîtrise des « nécessités élémentaires » de la vie. Affranchis du travail, dégagés de ces « nécessités », ces hommes devenus citoyens peuvent se consacrer aux affaires publiques. L'autorité qu'ils exercent sur leur famille, différente de la persuasion qui suppose un ordre égalitaire, se fonde sur un ordre hiérarchique. « La relation autoritaire entre celui qui commande et celui qui obéit ne repose ni sur une raison commune, ni sur le pouvoir de celui qui commande ; ce qu'ils ont en commun, c'est la hiérarchie elle-même, dont chacun reconnaît la justesse et la légitimité, et où tous deux ont d'avancé leur place fixée »¹². Ce fut et c'est encore trop souvent la situation des femmes, toujours persuadées que l'infériorité de leur place – ce qu'elles pensent être leur statut biologique – est juste et légitime.

A notre époque, la perpétuation de la double journée de travail – phénomène très lentement évolutif – est encore fondée non seulement sur cette exigence de libérer les hommes des « nécessités » mais aussi sur

11. Charles Murray, « Haro sur les mères célibataires », in *Courrier international*, n° 161, décembre 1993.

12. Hannah Arendt, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio Essais, 1972.

cette idée de Platon d'une séparation radicale entre les deux fonctions du « savoir quoi faire » (le maître) et du « faire » (l'esclave, la femme).

Ceci représente l'exclusion principale dont quelques femmes seulement, celles des classes aisées, commencent à s'affranchir depuis le XIX^e siècle, grâce à leur accès à l'éducation.

La simplicité de ce modèle hiérarchique et son universalité, quelles que soient ses origines, ses variations imposées par des cultures et des religions différentes, lui assurent une cohérence spatiale et une pertinence philosophique qui décuplent son efficacité, même sur la très longue durée.

Avec la Révolution et la proclamation des droits de l'homme, on va formuler cette exclusion selon de nouveaux termes : si « on peut repousser l'égalité sociale et politique, on s'accorde cependant sur l'identité des êtres humains. Alors il semble délicat d'affirmer la dissemblance entre hommes et femmes là même où se donne la qualité principale de l'être humain, à savoir la raison. Obstacle théorique réel auquel la rhétorique saura répondre »¹³. On devra reconnaître que les femmes sont elles aussi des êtres de raison tout en démentant immédiatement cette affirmation par l'explication suivante : l'usage de la raison est dissemblable chez les deux sexes. Celle des femmes, « raison de l'espèce plutôt que du genre humain »¹⁴, doit se plier aux impératifs de la nature, c'est-à-dire de la reproduction de l'espèce (nous sommes, on peut le constater, encore très proches des « nécessités élémentaires »).

La raison sera donc sexuée, l'égalité entre les sexes impossible et l'exclusion des femmes de la démocratie, au nom de cette même démocratie, nécessaire. Il suffit de regarder le si petit nombre des femmes dans les assemblées de notre pays pour se convaincre de la continuité de l'exclusion.

Cette exclusion générale est renforcée, pour les millions de femmes démunies, par un autre type d'exclusion, conséquence d'un ensemble concomitant d'exclusions, qui frappe globalement les pauvres des deux sexes.

Dans son article sur lequel je me fonde largement, le philosophe Paul Ricœur¹⁵ démontre que l'exclusion est une violence dans la mesure où elle consiste en une violation du droit puisque « être exclu, c'est être fondamentalement non partenaire de ces modèles d'inclusion qui régissent le partenariat ordinaire du lien social ». Les démocraties sociales sont des systèmes de gestion d'inégalités comprises et acceptées par tous mais dont le vice caché est de dissimuler qu'ils ne fonctionnent que si quelques-uns, les pauvres extrêmes, n'y sont pas inclus. C'est bien

13. G. Fraisse, *La Raison des femmes*, Plon, 1992.

14. *Idem*.

15. P. Ricœur, « L'exclusion est une violence », in *Quart-Monde*, juin 1993, 2e trimestre, Éditions Quart-Monde.

ce modèle et son cynisme caché qui sous-tend, depuis tant d'années, les politiques de développement du FMI et de la BIRD.

Les pauvres, les exclus n'exercent aucune fonction de représentation et, n'étant généralement pas regroupés, ils n'ont pas l'habitude des négociations et des compromis où chacun apprend à apporter l'argumentaire de son groupe.

L'idéal du pacte social repose, selon Rousseau, sur les rapports horizontaux du « vouloir vivre ensemble », clé du lien social dont les exclus sont rejetés. En effet leur droit à l'identité est nié et c'est ce qui les exclut des droits de l'homme car ces droits ne peuvent exister que pour ceux qui appartiennent à un système d'appartenance. C'est ainsi que « l'extrême pauvreté marque l'exclusion des systèmes d'inclusion les plus libéraux : l'exclusion constitue une violence par déni des droits de l'homme, une violation durable de l'ensemble des droits de l'homme ».

« Ce rapport exclusion-inclusion est central : les systèmes qui prônent l'inclusion à l'extrême sont ceux qui hypocritement sont les plus silencieux, par omission, sur le coût à payer, qui est l'exclusion »¹⁶. Les politiques d'ajustement structurel, le nouveau discours insidieux de nos propres pays, comme de certains pays du Tiers monde sur l'État-minimum, l'irruption brutale de l'économie de marché dans de nouveaux pays, la Russie, la Chine par exemple, constituent le prélude redoutable et probablement irréversible à l'abandon des liens sociaux horizontaux et par conséquent à l'impossibilité que je qualifierai de mécanique du « vouloir vivre ensemble ». Une division permanente et accrue entre les riches et les pauvres est en train de s'instaurer qui semble pouvoir être de moins en moins endiguée par des repères moraux acceptés de tous et qui acculera les pauvres dans sa logique cruelle à toujours plus d'exclusion. Il suffira que « l'arithmétique du malheur » puisse continuer paisiblement à chiffrer le malheur, balisant ainsi notre bonne conscience.

Les luttes de femmes, les luttes pour les femmes s'inscrivent dans un espace-monde qui ne connaît ni la pitié ni la tendresse pour les faibles. Les horreurs du monde sur les écrans de télévision doivent être de plus en plus paroxystiques pour que les spectateurs puissent souffrir « à distance »¹⁷, et l'usage iconographique que l'on fait des femmes sert de base à cette nouvelle forme de la politique de la pitié. Devant ces horreurs, la parole sur le malheur quotidien des femmes ne réussit pas à se constituer. Seul son corps et celui de ses enfants violés, martyrisés servent de support à une emblématique des apparences qui émeut, passagèrement.

16. *Idem.*

17. L. Boltansky, *La Souffrance à distance*, Éditions Métailié, Paris, 1991.

Pauvreté et citoyenneté ?

Cette brève présentation de l'ensemble interdépendant des causes structurelles qui fondent et perpétuent l'exclusion des femmes – même si dans quelques pays certaines d'entre elles ont conquis des droits importants – et encore plus des femmes pauvres, dont les femmes chefs de famille, permet de mieux comprendre comment elles sont soumises plus fortement aux rejets socioculturel et micro-économique eux-mêmes articulés aux conditions qui informent le domaine macro-économique. Il faut rappeler ici que certaines théories des années 70¹⁸ liées aux études sur les femmes chefs de famille et à l'émergence du nouveau concept de la féminisation de la pauvreté ont essayé de rendre compte de la double malédiction qui consiste à être une mère, seule et pauvre. Elles ont montré que les femmes pauvres, qui assument infiniment plus que les hommes leurs responsabilités biologiques, ont développé une grande flexibilité d'adaptation à un environnement incertain constituant de ce fait une réserve de main-d'œuvre particulièrement exploitable de par sa docilité et, ce qui est encore plus efficace, la reproduisant puisque leur extrême pauvreté les oblige à faire travailler leurs enfants.

Dans ces conditions, l'existence d'associations et de mouvements populaires qui constituent, pour la partie la plus défavorisée de la société civile, un réel apprentissage à la citoyenneté doit retenir notre attention.

Ces mouvements que l'on rencontre presque exclusivement en Amérique latine ont été étudiés, jusqu'à ces dernières années, comme les autres faits sociaux sous l'angle d'un pluriel trompeur. En effet, on ne peut objectivement passer sous silence le fait qu'ils sont massivement constitués de femmes qui font leur force et leur efficacité. Le Mouvement d'habitation de Vila Remo, zone sud de Sao Paulo, avec lequel j'ai travaillé ne fait pas exception. Les femmes dont 30 % sont chefs de famille y assument de nombreuses tâches : coordination des petits groupes de 25 familles, présence dans les diverses commissions constituées durant la période de lutte (de négociation, de santé, d'éducation, etc.), responsables du secrétariat et du ménage. Ce sont encore elles qui assurent le succès des diverses manifestations comme les défilés dans la rue et les campements durant de 6 à 10 jours, non seulement par leur nombre mais aussi par l'accomplissement des « nécessités élémentaires » comme la préparation et l'organisation des repas, de la surveillance des enfants, etc. Lorsque la construction des maisons en groupes commencera, elles effectueront exactement les mêmes travaux que les hommes avec, en plus, le transport des matériaux de construction, de l'eau – et cela manuellement – considérés comme l'extension des travaux ménagers. Seule la manipulation de la

18. Blumberg R.L. & Garcia M.P., « The political economy of the mother-child family : a cross-societal view », in Luis Lenero Otero (ed.), *Beyond the Nuclear Family Model : Cross-cultural Perspectives*, Sage Studies in International Sociology, 1977.

bétonneuse, unique objet technique du chantier probablement considéré « d'essence masculine », est réservée aux hommes mais ce sont elles qui l'alimentent.

Même si les femmes font avancer le chantier au même titre que les hommes et souvent plus par leur présence très régulière, elles n'exercent pas de responsabilités au sein des groupes techniques qui sont constitués et les relations hiérarchiques s'exercent toujours de manière identique. Néanmoins, elles sont conscientes d'avoir assumé correctement tous ces travaux de construction considérés comme « un travail d'homme » et en sont très fières. Comme le reconnaît le leader du Mouvement « la femme a la volonté de réussir des choses nouvelles. L'homme pense que c'est bien comme c'est, que les enfants vont grandir comme lui ; la mère souhaite d'autres choses pour ses enfants, qu'ils aillent à l'école, qu'ils aient un meilleur emploi ». Il ne s'explique pas la plus grande participation des femmes mais il la reconnaît et sait parfaitement bien s'en servir.

Si l'on essaie de faire une évaluation, un certain nombre de constatations s'imposent :

— La participation a permis à beaucoup de femmes de sortir de l'isolement de leur maison, de l'isolement où les tient la peur qui règne dans les favelas (peur de la drogue, des violences, des meurtres et donc une méfiance très forte envers les autres, les voisins). Elles apprennent à nouer de nouveaux liens sociaux, des liens de convivialité qui permettent de travailler, de s'amuser ensemble, d'échanger : « J'étais révoltée. Depuis que je suis entrée dans le mouvement, que je partage avec les autres qui sont pour moi comme une famille, des parents, que je m'intéresse à eux, que je parle avec eux, je me suis ouverte. C'est bon pour ma vie ».

— Elles ont accès à l'espace public, à des actions nouvelles, à la construction de l'affrontement entre la société civile et l'État, fondée sur la reconnaissance et la revendication de leurs droits de citoyennes. Prise de conscience qui suppose du temps mais qui leur donne confiance dans leurs possibilités qu'elles ne soupçonnaient pas, dans leur adaptation à de nouveaux rôles. « Quand on participe à quelque chose, cela devient une partie de soi. Ce fut très intéressant pour ma vie. Je ne sais comment t'expliquer. Le travail de construction fatiguait beaucoup, mais le jour suivant je ne voyais pas l'heure. Physiquement j'étais en dessous de tout, mais psychologiquement je me sentais très bien parce que si tu ne participes pas, tu te sens inutile. Tu as réfléchi ? J'ai une maison ici, j'ai aidé à faire le ciment de cette maison, des fondations. Je l'ai fait. Tu sais ce que c'est « moi » ? Ce moi des personnes qui est rempli de vie. »

— Le fait d'avoir enfin une maison décente (53 mètres carrés) qui les met, elles et leurs enfants, à l'abri du cauchemar de l'expulsion à cause d'un loyer trop cher leur donne un sentiment d'ascension sociale et la conviction d'avoir contribué à cette amélioration fondamentale de leurs

conditions de vie. Elles ont gagné une certaine confiance en soi, elles ont appris qu'elles peuvent construire une action politique pour elles et pour les autres, aussi démunis qu'elles.

Elles ont appris qu'elles ne sont pas seulement des mères, des ménagères mais aussi, comme elles le disent si souvent, « des personnes », ou comme nous le disons « des citoyennes ». Mais l'appartenance à un mouvement populaire a une fin ; dans ce cas précis la fin est arrivée après quatre ans (deux ans de lutte et deux ans de construction). Ce temps est-il suffisant pour forger définitivement une nouvelle personnalité qui puisse échapper aux pesanteurs culturelles de la société ? On ne peut l'affirmer. Mais on peut faire l'hypothèse que cette expérience si profonde ne peut que laisser des traces en elles-mêmes, dans leurs vies et dans ce qu'elles seront amenées à transmettre à leurs enfants. On peut légitimement espérer que si de nouvelles raisons de lutter surgissent, elles seront les premières à y entrer, renforçant ainsi leur expérience et leurs acquis politiques.



RÉSUMÉS/ABSTRACTS

Arlene Doumit el Khoury

Les femmes chefs de famille : état de la recherche et réflexions méthodologiques

L'article retrace l'émergence du thème des femmes chefs de famille et de la monoparentalité dans le champ de la recherche et des politiques. Il s'interroge sur les difficultés qui existent pour appréhender cette réalité et sur le sens qu'elles peuvent avoir : les querelles de terminologie et de définition d'abord, avec le manque de données quantitatives et qualitatives qui en résulte, la controverse entourant l'établissement des causes du phénomène et l'évaluation des conditions de vie de ces familles, ensuite. La visibilisation de ces familles et de leur plus grande pauvreté a en effet pour enjeu une correction des inégalités entre hommes et femmes et une redéfinition de leurs droits et de leurs devoirs respectifs au sein de la famille et au cœur de la société.

Women heads of families : review of the research and methodological considerations

This article traces the emergence of an interest in women heads of families and single-parenthood, and follows the development of related research and policies. It reflects on the difficulties in grasping the phenomenon, as well as their meaning. There is no agreement on the appropriate term and definition, which results in a lack of quantitative and qualitative data. In addition, the causes and consequences of the phenomenon are the subject of controversies. However, by visibilizing women heads of families and their greater poverty, the aim is to reduce the inequalities between men and women, and to re-define their rights and duties within family and society.

Sophie Bessis

La féminisation de la pauvreté

Dernières à profiter des progrès économiques et sociaux en période de croissance, les femmes sont aussi les premières victimes des crises. Les programmes d'ajustement structurel imposés à la plupart des pays du Sud dans les années 80 ont engendré un processus de féminisation de la pauvreté. Le désengagement de l'État s'y est traduit par un transfert des charges sociales du secteur rémunéré au travail féminin gratuit. Concernées au premier chef par l'extension du chômage, renvoyées vers la partie « invisible » du monde du travail, les femmes constituent aujourd'hui les gros bataillons des exclus dans les pays du Sud.

Feminization of poverty

Last on the list of those who benefit from social and economic progress when the world is booming, women are also the first victims of economic crisis. Structural Adjustment Programmes imposed on most developing countries in the 80's have generated feminization of poverty. The withdrawal of « public aid » has created shift in national insurance contributions from the remunerated sector to unpaid female work. Hardly hit by the rise in unemployment, sent back to the « invisible » part of labour, women make up for most of the poors in developing countries.

**Christine Catarino
Laura Oso**

Femmes chefs de ménage et migration

La migration des hommes a notamment provoqué une féminisation de l'agriculture souvent accompagnée d'une baisse de la productivité agricole, conséquence des difficultés d'accès des femmes aux moyens de production. Les femmes qui migrent occupent quant à elles les emplois les plus faiblement rémunérés et dévalorisés. Ces femmes apparaissent particulièrement vulnérables à toute sorte d'exploitation économique et sexuelle (emploi dans les zones franches, services domestiques, prostitution...). Les nouveaux devoirs qui incombent aux femmes migrantes ou restées au village d'origine (soutien économique principal voire exclusif du foyer, nouvelles responsabilités administratives et de gestion...) ne sont pas nécessairement assortis des droits normalement conférés aux hommes chefs de famille (droits juridiques, accès à l'espace public) et par conséquent d'une reconnaissance sociale de leur statut de chef de famille.

Women heads of household and migration

One of the consequences of men's migration has been the feminization of agriculture, followed by a decrease in agriculture productivity, due to the poor access of women to productive means. As for migrant women on their side, they are usually hired for the least valued and least paid jobs. These women are particularly vulnerable to economic and social exploitation (exporting zones, domestic services, prostitution). The new set of obligations that the migrant or non-migrant women have to fulfil (main or even sole economic responsibility of the household, new management and administrative assignments) are not necessarily linked to the rights which are usually granted to male heads of households (legal rights, access to public space). Consequently, they do not benefit from a social recognition of their head of family status.

Eric Calpas

Les femmes chefs de famille : spécificités du milieu urbain

Dans cet article nous tentons de mettre en exergue ce qui rend la condition des femmes chefs de famille spécifique en milieu urbain. Peu d'analyses montrent clairement la relation entre l'urbanisation et l'état de femme chef de famille. Pourtant de plus en plus, on constate une explosion du nombre des femmes à la tête d'un ménage. Les causes du phénomène sont multiples (d'ordre culturel, démographique, etc.). Mais un fait reste vrai, c'est que la ville transforme les attitudes, opacifie les relations traditionnelles et fluidifie la cohésion sociale villageoise. L'analyse des politiques pour l'amélioration de l'habitat et la planification des transports dans de nombreux pays du Sud, montre une cécité des décideurs en termes de genre. C'est à dire que les programmes de développement urbain dénie à la femme chef de famille dont dépend l'existence d'un groupe, le plein statut d'acteur social.

Women heads of families : specificities in an urban context

This paper tries to highlight what makes the condition of women heads of households specific to urban areas. Few analyses have clearly underlined the relation between urbanization and the situation of women-headed households. However, more and more, one can observe an incredible increase of women who head households. The reason for this explosion are manifold, cultural, demographic, etc., but one fact is certain : the city transforms attitudes and weakens the traditional social cohesion. Housing programmes and transport planning in many developing countries are characterized by gender-blindness. Women as head of households are denied the full status as social actors, while they are often the sole care-takers of the group.

Joséphine Ouedraogo

Les femmes chefs de ménage en zone rurale au Burkina Faso

La notion de femme chef de famille est-elle pertinente ? Quoiqu'il en soit, ce phénomène reste très mal connu au Burkina Faso, malgré l'importance des migrations masculines. Le système patriarcal contribue à cette invisibilisation, même si des facteurs sociaux, culturels et économiques favorisent la transformation de femmes en chefs de ménage, notamment en ce qui concerne les veuves largement représentées dans cette population. Mais des lieux, tels les sites aurifères et les zones péri-urbaines, où émerge ce phénomène sous de nouvelles formes, représentent autant de champs d'investigation pour mieux appréhender la diversité de conditions et de statut des femmes chefs de famille et combler les lacunes de la recherche.

Women heads of household in the rural areas of Burkina Faso

Is the notion of female headship relevant ? Whatever the answer, the phenomenon has been poorly researched in Burkina Faso, despite the strong incidence of male outmigration. The patriarchal system contributes to its invisibilization, although social, cultural and economic factors intervene to either force or encourage more and more women into the position of head of household. In particular, widowed women form a significant proportion of this population. Moreover, different sites, such as gold-bearing areas and urban peripheries, have witnessed the development of new forms of female headship, and are the field for a better investigation of various living conditions and status of women heads of household.

Codou Bop

Les femmes chefs de famille à Dakar

Les familles africaines connaissent de profondes transformations provoquées par les crises sociales, économiques et démographiques subies par le continent depuis plusieurs décennies. Elles se traduisent par d'importants changements dans les rôles des hommes et des femmes qui les composent. Mais le fait dominant est sans conteste l'accroissement des responsabilités économiques des femmes, quel que soit le type de famille considérée, et particulièrement dans les familles dont elles sont chefs.

Female Heads of Household in Dakar

African families are undergoing deep changes as a result of various social, economic and demographic crises that the continent has been subject to for several decades. This is reflected in the new rôle played by African men and women. However, the most important fact is, undoubtedly, the ever-growing economic responsibilities of women, particularly in female-headed households.

Chantal Rondeau

Les femmes chefs de famille à Bamako (Mali)

Par la comparaison des données quantitatives et qualitatives, par l'étude des structures familiales et surtout par l'analyse des stratégies matrimoniales des Bamakoises, cette recherche exploratoire propose des pistes pour rendre davantage visibles les femmes soutiens de famille à Bamako. Des propositions sont faites pour aider à mieux comprendre la complexité de la situation de ces femmes, par exemple la notion de « mari social ».

Female headed households in Bamako (Mali)

In order to make the females heads of household in Bamako more visible, this exploratory study suggests different research strategies, comparing quantitative and qualitative data, studying family structures and, above all, carrying out an analysis of the marital approaches of women in Bamako.

Kathleen Ghequière

Adaptation divergente des sexes dans la communauté vietnamienne en Belgique : le cas des femmes chefs de famille

En Belgique, trois types d'immigration vietnamienne se distinguent : celle des étudiants arrivés avant 1975, celle des *boat-people* installés entre 1979 et 1988, et celle des familles des anciens étudiants venues les rejoindre entre 1975 et 1995. Chaque vague d'immigration a eu sa propre façon de s'intégrer, avec également des divergences entre les sexes et entre les générations. Ainsi, alors que l'homme, apparemment bien intégré économiquement, garde l'idée du retour, la femme, souvent limitée à la gestion de l'espace domestique, s'intègre plus facilement. Ils communiquent inconsciemment des signaux contradictoires à leurs enfants. Pour ce qui est des femmes chefs de famille, on constate une accentuation de cette ambivalence.

Divergent adaptations of men and women in the Vietnamese community in Belgium : the special situation of women heads of families

The arrival of Vietnamese immigrants and refugees in Belgium has taken place in various forms : before 1975, 5000 Vietnamese students were already in Belgium, from 1979 to 1988, several boat-people were allowed to enter the country, and a third group has come to Belgium through family reunification between 1975 and 1995. Each group of immigrants has its own specific pattern of integration, as each generation and each gender have. This leads to an apparently paradoxical situation : the husband, who is the most integrated in the host country, keeps strongly in mind the idea of returning to Vietnam, whereas his less integrated wife is concerned with a permanent establishment in Belgium. Hence the contradictory environment in which the second generation has socialized. This ambivalence increases in the case of women-headed families.

Antonio Izquierdo Escribano

La situation de la femme immigrée en Espagne

L'immigration féminine en Espagne s'avère être un phénomène récent. Les statistiques concernant la régularisation extraordinaire des travailleurs étrangers en Espagne montrent une croissance du nombre de travailleuses étrangères de pays tiers (hors UE) en 1991. La plupart proviennent d'Amérique latine (République dominicaine, Pérou et Colombie) et du Maroc, et sont employées comme domestiques. La demande de travailleuses pour le service domestique en Espagne a changé la dynamique du regroupement familial et la position de la femme au sein de la famille, les femmes migrantes agissant comme pionnières de la chaîne migratoire et donc comme chefs de famille, permettant le regroupement familial.

The condition of immigrant women in Spain

Female immigration in Spain appeared only quite recently. Statistics about the extraordinary regularization of foreign workers in Spain shows a growth in the population's foreign female workers coming from non CE countries in 1991. Most of them come from Latin America (Dominican Republic, Peru and Colombia) as well as from Morocco and they are employed as domestic staff. The relatively high demand of these kind of workers has reshaped the way migrant families would gather in the host country and the position held by women in their families : female migrants act as pioneers of the migration chain and therefore as heads of families, encouraging family reunification.

Paola Melchiori

Femmes immigrées en Italie

L'auteur étudie la situation des femmes chefs de ménage dans différentes communautés d'immigrés. Le projet migratoire, conçu par ces femmes, détermine leur cheminement et leur choix. Il est généralement le produit d'une difficile combinaison entre ce que leur culture d'origine les autorise à vivre et à choisir, notamment en terme professionnel, et ce que les conditions contraignantes de l'intégration exigent comme changement et adaptation de leur part. Une attention particulière est portée à la relation entre la mère et l'enfant, que ce dernier soit né dans le pays d'accueil, ou resté dans le pays d'origine. Cette relation apparaît à la lumière des réponses que le pays d'accueil apporte aux besoins et aux difficultés auxquels ils font face.

Immigrant women in Italy

The situation of female-headed households is studied in different communities of immigrants. Their various « projects of migration » determine different paths and choices. These projects are usually the result of the difficult combination of the permitted personal and professional experiences of the culture of origin and the changes required by the constraining process of integration. Within the family, a special attention is given to the mother-child relationship, both when the child is born in the host country, and when he or she has remained in the country of origin. This relation is influenced by the different responses given by the host country to their needs and problems.

António Meliço

**Les femmes immigrées au Portugal, un phénomène récent :
contours et problématiques**

Le Portugal, par tradition, un pays d'émigration, est aussi aujourd'hui un pays d'immigration, phénomène récent qui a commencé à partir des années 70 et à la suite de la décolonisation.

La plupart des immigrants au Portugal viennent de ses ex-colonies. Parler des femmes immigrées au Portugal est, avant tout, parler des femmes des PALOP (pays africains de langue officielle portugaise). Cette communication donne un aperçu des problèmes et des conditions de vie de cette population, la plus nombreuse, la plus défavorisée et la plus vulnérable à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Migrant women in Portugal, a recent problem

Portuguese people have a tradition of migration. Today Portugal has been receiving migrants – a recent phenomenon that began in the seventies, following the process of decolonization. Most of the migrants in Portugal are from Portuguese speaking African countries. This article gives a global reference to the problems and way of life of this group- the most important, and also the most unprotected and vulnerable to poverty and social exclusion.

Catherine Quiminal

**Parcours des femmes d'Afrique subsaharienne en France :
de la polygamie à la famille monoparentale**

La plupart des femmes africaines originaires de la vallée du fleuve Sénégal vivant aujourd'hui en France y sont venues dans le cadre du regroupement familial. D'origine paysanne, ne sachant ni lire ni écrire, ni même parler français, peu préparées à un tel changement de situation, elles sont néanmoins favorables à une décision prise par les hommes. Elles espèrent avoir accès à l'argent et échapper au destin difficile d'épouse dont le mari est absent, au service d'une belle-famille trop exigeante. De nombreuses grossesses rapprochées, la venue d'une seconde épouse, des conditions de logement déplorables rendent les rapports au sein de la famille très conflictuels. La polygamie est au cœur de ces tensions parfois extrêmement violentes. Dès lors de nombreuses femmes vont se révolter contre des conditions de vie qu'elles ne supportent plus. Une des formes relativement courantes de l'expression de cette révolte est le divorce. Notre texte retrace le parcours de ces femmes qui, dans un premier temps, vont connaître une vie de couple, puis vont subir la polygamie et finalement tenter d'assumer la construction d'une famille monoparentale.

***Sub-saharian African women in France :
from polygamy to single-parent household***

Most of the African women coming from the Senegal River Valley who are living in France today, came to join their family. Being farmers, illiterates, with no basic knowledge of French, hardly prepared to such a change, they are nevertheless, in favour of a decision taken by men. They hope to have access to money and hope to escape from the harsh life of a spouse with an absent husband, having to serve demanding in-laws. The conflicting relations between family members are due to the numerous pregnancies occurring close together, the arrival of a second spouse, and poor housing conditions. The root cause of these tensions, sometimes very violent, is polygamy. Therefore, many women will fight against living conditions they cannot bear any more. One of the most frequent expressions of revolt is divorce. This article shows the path followed by those women who first live with their husbands, then have to undergo polygamy and eventually try to take on the responsibility of setting up a single parent family.

Marc Pilon

Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances

Après avoir présenté et discuté le concept de femme « chef de ménage », et à partir des données censitaires disponibles, la communication s'attache à faire un état des connaissances sur ces ménages ayant une femme à leur tête : niveaux et tendances du phénomène, caractéristiques démographiques et socio-économiques des femmes, taille et composition des ménages, conditions d'accès au statut de chef de ménage (par choix ou par circonstances ?), quelle relation avec le processus de développement ? Au-delà du constat général de l'ampleur croissante du phénomène, les résultats publiés révèlent des réalités familiales et économiques extrêmement diverses, dont il est difficile de tirer des généralisations. Concluant sur la nécessité de parfaire notre connaissance sur cette question, l'auteur prône à la fois des analyses plus approfondies des données existantes et de nouvelles voies de recherche, à propos d'un phénomène dont l'intérêt va bien au-delà du contexte actuel de crise.

Female heads of household in Africa : state of the art

After having presented and discussed the concept of « female headed household », and from the available census data, the paper proposes a state of knowledge about these female headed households : levels and trends of the phenomena, demographic and socio-economic characteristics of women, size and composition of household, conditions of access to the status of household headship (by choice or by circumstances ?), interpretation of changes (sign of autonomy or of precarity ?); which relation with the development process ? Beyond the fact that the phenomena is increasing, published results reveal extremely complex family and economic realities, from which it is difficult to generalize. Concluding on the necessity to improve one's knowledge, the author recommends more detailed analyses of existing data and to develop new research issues, about a phenomena whose interest goes beyond the current context of crisis.

Azita Berar Awad

**Quelles politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion :
une évaluation critique d'actions en appui
aux femmes chefs de ménage**

Dans la deuxième moitié des années 80, des activités entreprises à l'initiative de l'Organisation internationale du travail dans des contextes et sites aussi variés que les villages du Bengale de l'Ouest, les zones urbaines d'Ahmedabad (à Gujarat) en Inde, les collines de Dhulikel au Népal et divers sites au Bangladesh, ont eu pour dénominateur commun la lutte contre la pauvreté par la promotion de l'emploi productif pour les femmes chefs de ménage. L'auteur examine l'utilité fonctionnelle de la notion de famille monoparentale et ses limites. Les résultats du programme confirment la forte corrélation déjà constatée entre la pauvreté et les familles monoparentales, ainsi que la nécessité d'une stratégie globale privilégiant l'emploi productif et l'organisation au-delà de l'assistance publique et du simple soutien financier. Elle souligne le rôle primordial des organisations à la base pour la définition des méthodologies de ciblage et la mise en œuvre des activités d'appui. Elle plaide pour que cette question trouve une véritable place dans les débats sur les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sur le plan national et international.

***Which policies to fight against poverty and exclusion : a critical
evaluation of programmes in support to women heads of
household***

In the second half of the eighties, activities were initiated by the International Labour Organization in order to fight against poverty by promoting productive employment for women heads of household in several areas of South Asia. The author considers the notion of single-parenthood and its usefulness, while acknowledging its limits. Nevertheless, the results of the ILO programme confirm that, in fact, single-parenthood is strongly correlated with poverty. Welfare and income support are insufficient. The need for a global strategy inclusive of the promotion of productive employment and grassroot organizations exists. Indeed, the latter have played a key role in defining how to target these households, and in implementing the programme. The author wishes the issue of women heads of household in the design of policies to alleviate poverty, be taken into greater account at the national and international level.

Christine Verschuur

Femmes chefs de famille, exclusion et santé

Une part considérable des problèmes de santé des femmes chefs de famille est due à l'exclusion qui se rattache à ce statut. Bien qu'elles soient le principal « gagne-pain », elles ne bénéficient généralement pas des droits habituels d'un « chef de famille ». Discriminées, surexploitées, pauvres parmi les pauvres, ces femmes connaissent des conditions de vie telles qu'elles affectent gravement leur état de santé, avec la détérioration qui s'ensuit sur la santé de leurs propres enfants. Ayant une faible formation, de maigres revenus, s'alimentant pauvrement, vivant dans un habitat où l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement sont déficients, subissant les effets de la violence, les femmes chefs de famille souffrent de façon aiguë et amplifiée de l'accroissement des inégalités sociales. Leur moindre accès au système de santé, leur plus grande vulnérabilité et leurs besoins spécifiques (risques professionnels, surcharge de travail, santé mentale) forment une spirale de la détresse dans laquelle risquent d'être entraînés leurs enfants.

Women heads of families, their exclusion and their health

A considerable proportion of the health problems which affect women heads of families results from the exclusion they suffer. Although they are the main breadwinners, they are often denied the rights inherent to family headship. Discriminated against, overexploited, and poorest among the poor, these women experience bad living conditions that their health, as well as their children's, are invariably affected. They are poorly trained and remunerated. They are undernourished. Their housing lacks access to drinking water and does not have a proper sewage system. They are subjected to violence. In short, the growing social inequalities are more acutely and deeply felt by women heads of households. The little or no access to the health care system, their great vulnerability and their specific needs (professional risks, overwork, mental health) together constitute a future danger for their children.

Arlette Gautier

Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité

La monoparentalité diffère aux Antilles de celle vécue dans d'autres régions du monde par son caractère ancien et par son importance, puisqu'elle touche un tiers des familles, du reste particulièrement pauvres et peu qualifiées. Les lois métropolitaines ne leur ont été appliquées que tardivement et d'une façon qui reste discriminatoire, puisque le montant de l'allocation la plus élevée n'est que la moitié de ce qu'il est en métropole. Par ailleurs, une enquête montre que beaucoup de femmes sont devenues mères, souvent très jeunes, du fait d'une mauvaise connaissance de la contraception et que les hommes ne se sentent pas concernés par cette dernière, d'autant qu'ils ne subissent aucune pression sociale visant à les rendre responsables de leurs actes.

Guadeloupean Women and single-parenthood

Single-parenthood in the West-Indies is quite different compared to other regions of the world, as it is much more traditional and numerically important. It concerns one third of the families which are particularly poor and unskilled. Metropolitan laws have been applied to them only recently and in a still very discriminatory way (the most important benefit is only half of the equivalent continental French benefit). Moreover, a survey shows many women have become mothers, usually at a young age, because of a lack of knowledge of contraceptive methods and because men do not feel concerned by the problem of contraception. All the more, they face no social pressure which may tend to make them feel responsible for their deeds.

Julienne Ayissi Ngonu

Statut juridique et rôle économique de la femme chef de famille au Cameroun

Le problème qui se pose est de savoir si la femme, dans la dualité juridique (droit traditionnel et droit écrit) qui existe au Cameroun, et qui ne lui est pas toujours favorable, peut être chef de famille ou non, c'est-à-dire celle qui acquiert les moyens de vivre et détient le pouvoir de décision. La femme mariée n'est chef de famille dans aucun des deux droits. La femme seule, qui se retrouve très souvent en situation de monoparentalité, en droit traditionnel, ne peut être considérée comme chef de famille. Seul un homme de sa famille (père, frère, oncle ou cousin) est habilité à prendre toutes les grandes décisions la concernant, ainsi que ses enfants. En droit écrit, la femme seule est juridiquement chef de famille. Mais socialement, trop d'obstacles sont placés en face d'elle pour l'empêcher de jouer pleinement ce rôle. Cependant, les femmes camerounaises s'organisent socialement et économiquement pour lutter contre les préjugés et la pauvreté qui les touchent tout particulièrement.

The juridical status and the economic role of women heads of families in Cameroon

The question at hand is to find whether the duality of law in Cameroon (traditional vs. written), not always favorable to women, prevents them to be considered as the head of a family, ie. as the main breadwinner and decision-maker. In both systems, married women cannot claim to be the head of a family. As for single mothers, traditional law does not acknowledge them as such. A male, whether he is a father, brother, uncle, or cousin, is the one-empowered to make the great decisions for the mother and her children. This is not the case with written law which recognizes that single mothers are the juridical head of family. Nevertheless, socially speaking, these women face many obstacles in assuming the consequential responsibilities. Despite these hindrances, women in Cameroon are organizing themselves socially and economically in order to fight the prejudice and poverty which particularly affect them.

Isabelle Desrues

Les femmes réfugiées

En 1994, les femmes et les enfants représentent 80 % des 23 millions de réfugiés dans le monde, et les femmes chefs de ménage constituent un segment significatif de cette population. Longtemps ignorées dans les politiques d'aide aux réfugiés, économiquement stigmatisées et politiquement non identifiées, les femmes, et particulièrement celles sans relais masculin, sont confrontées aux lacunes de l'assistance et de la protection. De plus en plus présente sur la scène internationale, la question des réfugiés doit faire l'objet de nouvelles approches qui tiennent dorénavant compte de la spécificité féminine.

Refugee women

In 1994, women and children make up 80 % of the 23 millions refugees in the world. Women heads of household constitute a significant part of this population. For a long time, women have been ignored within the different programmes targeted at refugees, resulting in economic marginalization and political unidentification. In particular, when there is a lack of male accompaniment, women experience a poor access to goods and services, and suffer from insufficient protection. However, the refugee problem is more and more present on the international agenda, and needs now to be considered with greater gender-awareness.

Gina de Luna

Une étude de cas sur les femmes réfugiées

Le HCNUR a des obligations spécifiques concernant les programmes en faveur des femmes réfugiées, étant donné les violences dont elles sont victimes. L'exemple des femmes somaliennes réfugiées dans quatre camps situés au nord-est du Kenya illustre les lacunes existant à leur endroit dans le système de protection des réfugiés. Le programme du HCNUR, « Femmes victimes de violence », propose une réponse adaptée à leur besoin de protection. L'assistance aux victimes et l'amélioration des conditions de sécurité dans les camps en constituent les deux principaux volets.

One case study about refugee women

In view of the violence to which women are often subjected, UNHCR has developed special programmes in favour of women refugees. Somalian women who have taken refuge in four camps located in North East of Kenya illustrate the lack of protection concerning women refugees. The UNHCR programme, « Femmes Victimes de Violence », provides them with a response adapted to their need for protection. Assistance to the victims and improved safety conditions are the two main aspects of this programme.

Maria del Rosario Saavedra

Les femmes chefs de famille et leur santé en Colombie

Le quart des ménages pauvres en Colombie a une femme comme chef de famille. On y trouve les femmes les plus vulnérables. Le manque de formation de ces femmes et de leurs enfants est plus marqué, la fécondité et la mortalité sont plus élevées que dans l'ensemble de la population féminine pauvre. La première cause de mortalité des femmes de 15 à 45 ans est la violence. Au début des années 90, des enquêtes indiquent que la pauvreté affecte 53 % de la population. Les inégalités, la violence conjugale, ainsi que les narco-trafiquants, les groupes para-militaires, la guérilla sont à l'origine de la situation de grande violence en Colombie. La construction de la paix est l'objectif prioritaire du gouvernement et des mouvements sociaux. Un mouvement important, regroupant 70 000 « mères communautaires », s'est constitué en force organisée portant des revendications sociales.

Women heads of families and their health in Colombia

One in four impoverished households in Colombia is headed by a woman. The most vulnerable women can be found in this group. They and their children lack schooling and training, and their fertility and mortality rates are the highest in the impoverished female population. The first cause of mortality in women aged 15-45 is violence. Studies in the 1990s indicate that poverty affects 53 % of the population. Inequalities, conjugal violence, drug-mafias, para-military groups and guerilla movements are all responsible for the high level of violence in Colombia. The construction of peace is the priority for the government and the social movements. An important movement of 70,000 « communitarian mothers » has been launched, constituting an organization expressing social claims.

Baya Benyahia

Femmes, citoyenneté et violence en Algérie

Dans l'histoire algérienne, les femmes n'ont cessé d'être l'objet d'affrontement entre rivaux politiques à la recherche du pouvoir avec des projets de société différents. Ce qui l'emporte en 1984, plus de deux décennies après l'indépendance, et malgré l'opposition et la résistance des femmes, c'est un Code de la famille qui consacre la prééminence de l'homme sur la femme et cautionne des pratiques quotidiennes dans l'espace public, à l'école, sur les lieux de travail, et au sein de la famille qui visent à limiter la liberté des femmes et à les cantonner à l'espace privé. En dépit de la violence verbale et physique qui s'abat sur elles, les femmes s'affirment pourtant progressivement, non plus seulement comme enjeu, mais comme actrices politiques de leur propre destin.

Women, citizenship and violence in Algeria

Throughout Algeria's history, the status of women has continuously been at the centre of the confrontation between traditionalists and modernists struggling for power with different visions of society. What prevailed in 1984, more than two decades after independence, and despite women's opposition, is a Family Code which legally establishes men's preeminence over women, and socially supports daily violations of women's freedom. Although women have to face verbal and physical violence which aims at pushing them back in the private sphere and silencing them, they steadily emerge as subjects and no longer as objects in their history.

Jeanne Bisilliat

Pauvreté, exclusion et citoyenneté

L'auteur cherche d'abord à montrer les liens existant entre les causes qui structurent et renforcent l'exclusion des femmes : causes économiques les enfermant dans la pauvreté, causes historiques relevant de la pensée philosophique occidentale les enfermant dans la subordination et la non-citoyenneté. Elle montre ensuite que les femmes pauvres élaborent des modes alternatifs qui leur permettent néanmoins d'entrer progressivement dans le politique.

Poverty, exclusion and citizenship.

The author first tries to highlight the relationship between the different causes which structure and deepen women's exclusion : economic causes which trap them in poverty and historical causes related to western philosophical thought which imprison them in subordination and non-citizenship. She then shows how poor women find alternative strategies which allow them, nonetheless, to steadily enter the political arena.

Table des matières

Remerciements	5
----------------------------	---

Liste des auteurs	7
--------------------------------	---

Introduction	9
---------------------------	---

Première partie : État de la question

1. Les femmes chefs de famille : état de la recherche et réflexions méthodologiques, <i>Arlene Doumit el Khoury</i>	13
2. La féminisation de la pauvreté, <i>Sophie Bessis</i>	49

Deuxième partie : Les effets de la mobilité sur le statut des femmes du Tiers monde

3. Femmes chefs de ménage et migration, <i>Laura Oso et Christine Catarino</i>	61
4. Les femmes chefs de ménage en zone rurale au Burkina Faso, <i>Joséphine Ouedraogo</i>	99
5. Les femmes chefs de famille : spécificités du milieu urbain, <i>Eric Calpas</i>	109
6. Les femmes chefs de famille à Dakar, <i>Codou Bop</i>	129
7. Femmes chefs de famille à Bamako (Mali), <i>Chantal Rondeau</i> ..	151

Troisième partie : Les effets de la mobilité sur le statut des femmes du Sud migrantes en Europe

8. Adaptation divergente des sexes dans la communauté vietnamienne en Belgique : le cas des femmes chefs de famille, <i>Kathleen Ghequière</i>	173
9. La situation de la femme immigrée en Espagne, <i>Antonio Izquierdo Escribano</i>	181
10. Femmes immigrées en Italie, <i>Paola Melchiori</i>	191

11. Les femmes immigrées au Portugal, un phénomène récent,
António Meliço 207
12. Parcours de femmes d'Afrique subsaharienne en France :
de la polygamie à la famille monoparentale,
Catherine Quiminal 223

Quatrième partie : Des chiffres, des faits, des lois

13. Les femmes chefs de ménage en Afrique :
état des connaissances, *Marc Pilon* 235
14. Quelles politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion :
une évaluation critique d'actions en appui aux femmes chefs
de ménage, *Azita Berar Awad* 257
15. Femmes chefs de famille, exclusion et santé,
Christine Verschuur 271
16. Les Guadeloupéennes face à la monoparentalité,
Arlette Gautier 301
17. Statut juridique et rôle économique de la femme chef de famille
au Cameroun, *Julienne Ayissi Ngono* 315

Cinquième partie : De quelques formes de violence

18. Les femmes réfugiées, *Isabelle Désrués* 325
19. Une étude de cas sur les femmes réfugiées, *Gina de Luna* 347
20. Les femmes chefs de famille et leur santé en Colombie,
Maria del Rosario Saavedra 355
21. Femmes, citoyenneté et violence en Algérie, *Baya Benyahia* 367
22. Pauvreté, exclusion et citoyenneté, *Jeanne Bisilliat* 373

- Résumés/Abstracts** 387

Achévé d'imprimer en août 1996
sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery
58500 Clamecy
Dépôt légal : août 1996
Numéro d'impression : 607069

Imprimé en France

Qu'elles soient migrantes ou femmes de migrants, épouses, divorcées ou veuves, ou encore réfugiées, les femmes du Sud qui assument la responsabilité principale d'une famille sont de plus en plus nombreuses dans le monde. Étudier ce phénomène encore méconnu par la recherche francophone, tel fut l'enjeu du colloque tenu en novembre 1994 sur les femmes du Sud chefs de famille. Ce livre en est l'aboutissement.

Dans une perspective tantôt générale, tantôt particulière, sont abordées les causes et les caractéristiques du phénomène : éclatement des ménages, affaiblissement des solidarités familiales liés à l'intensification des mouvements migratoires, à la multiplication des conflits armés et à la mondialisation des économies, paupérisation de ces foyers par un accès restreint à la santé, à la terre, au logement, à la formation et à l'emploi qualifié. Tous les auteurs soulignent que la reconnaissance statistique, juridique et politique de ces familles assumées par une femme reste insuffisante face à celle dont bénéficient les familles dirigées par un homme.

Mais, que cela soit au Sud ou en Europe, terre d'immigration, les femmes soutiens de famille ne subissent pas sans réagir les défaillances des États et le désengagement de leurs compagnons. Elles s'organisent, s'entraident et apprennent à revendiquer les droits qui leur sont encore trop souvent déniés.

Anthropologue, Jeanne Bisilliat a mené pendant quinze ans des études sur les rapports hommes/femmes en Afrique de l'Ouest. Chargée de recherche à l'Orstom depuis 1983, elle a travaillé au Brésil sur les relations de genre et les politiques d'urbanisation. Auteure de nombreux articles, elle a dirigé deux ouvrages collectifs, Femmes et politiques alimentaires (Orstom, 1985) et Relations de genre et développement (Orstom, 1992) et publié avec Michèle Fiéloux Les Femmes du Tiers monde (L'Harmattan, 1992).

Pays abordés

Algérie
Bangladesh
Brésil
Burkina Faso
Cameroun
Colombie
Guadeloupe
Inde
Mali
Maroc
Népal
Sénégal
Tunisie

Belgique
Espagne
France
Italie
Portugal

Collection dirigée par Jean Copans



ISBN : 2-86537-674-5